

MÉMOIRES  
DE  
**L'ACADÉMIE**

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

**DE LYON**



4<sup>ème</sup>  
série  
\*  
TOME  
8



**LYON**  
~~2009~~





**MÉMOIRES  
DE  
L'ACADÉMIE**



RHÔNE  
LE DÉPARTEMENT

Académie des Sciences et belles-lettres de Lyon  
1824-1825

Ce volume de Mémoires a été édité  
avec l'aide de la Ville de Lyon  
et du Conseil Général du Rhône

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT



Académie des Sciences et Belles-Lettres et Arts de Lyon

ISSN 07678975

**MÉMOIRES**  
**DE**  
**L'ACADÉMIE**  
**DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS**  
**DE LYON**  
**POUR L'ANNÉE 2008**

\*

4<sup>e</sup>  
série  
\*  
tome  
8

Édition de l'Académie  
~~2009~~

MÉMOIRES  
DE  
L'ACADÉMIE  
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS  
DE LYON  
FOURMIÈRE

*Envoyez toute correspondance concernant l'Académie  
au président ou à l'un des secrétaires généraux  
à l'adresse suivante :*

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS  
Palais Saint-Jean, 4 avenue Adolphe Max – 69005 LYON

Tél. 04.78.38.26.54      Mél. [secretariat@academie-sbla-lyon.fr](mailto:secretariat@academie-sbla-lyon.fr)

Édition de l'Académie  
2004

*1<sup>ère</sup> partie*

**LA VIE DE L'ACADÉMIE**

Le Parti

LA VIE DE L'ACADÉMIE

# I

## LES ACADÉMICIENS

### MEMBRES DE L'ACADÉMIE DÉCÉDÉS EN 2007-2008

*Membre titulaire :*

2007

René MOUTERDE  
Jean Gabriel MORTAMET  
Joseph FROGET

2008

René GAGÈS  
Pierre LOUIS  
Jean-François CIER

*Membres correspondants :*

Jacques TOURNIER

## ÉTAT DE L'ACADÉMIE AU 31 DÉCEMBRE 2008

PROTECTEUR DE L'ACADÉMIE  
M.LE MAIRE DE LYON

### MEMBRES TITULAIRES ÉMÉRITES ET TITULAIRES

#### I. CLASSE DES SCIENCES

##### *Membres Titulaires Émérites :*

- MM. Jack BOST (1973) (1996) AP.  
Louis DAVID (1976) (1997) AP, A.  
René WALDMANN (1977) (1997) AP.  
Paul GUINET (1978) (1998), *Acad. Médecine (1985)*.  
Guy MONNET (1978) (1998).  
André MARTIN (1980) (2000) AP, AT.  
Charles RUHLA (1983) (2003).  
Jacques BOIDIN (1982) (2003) AP.  
Armand SARAZIN (1974-1979), (1990-2004).

##### *Membres Titulaires (24 sièges) :*

###### Première section

*Mathématiques, Astronomie, Physique, Chimie, Sciences appliquées (9 sièges)*

- MM. Joseph REMILLIEUX (1992) AP.  
Jacques RENAULT (1996).  
Michel ROBATEL (1997).  
Michel DÜRR (1998).  
François SIBILLE (2000).  
Gérard PAJONK (2001) SG.  
Pierre CRÉPEL (2004).  
Jean-Paul MARTIN (2005).  
Philippe BLANC-BENON (2006).

###### Deuxième section

*Sciences naturelles, biologiques, vétérinaires et agronomiques (8 sièges)*

- MM. Pierre LAVIOLETTE (1992).  
Noël MONGEREAU (1996) AC, AP.  
Claude JEAN-BLAIN (1998).  
Gérard CHAVANCY (1999).  
Philippe LEBRETON (2001).  
André REVOL (2001).  
Christian DUMAS (2004).

###### Troisième section

*Sciences médicales (7 sièges)*

- MM. J.P Hanno NEIDHARDT (1990) AP.  
Alain BOUCHET (1991) AP.  
Marc TRILLET (1993) AP.  
Jules TRAEGER (1997).  
Daniel GERMAIN (2006).  
Jean NORMAND (2007).  
Louis Paul FISCHER (2007).

## II. CLASSE DES LETTRES ET ARTS

### *Membres Titulaires Émérites :*

- MM. Henri HOURS (1961) (1992) AP.  
François-Régis COTTIN (1976) (1996).  
René BRAGARD (1989) (1998).  
Michel LAFERRÈRE (1983) (2003) AP.  
Louis CHAINE (1985) (2003).  
Henri BUET (1985) (2005).  
Robert FAVRE (1986) (2006) AP.  
Paul MALAPERT (1986) (2006) AC, AP.  
Jacques FILLEUL (1986) (2006).

### *Membres Titulaires (28 sièges) :*

#### Première section

##### *Littérature, Poésie, Philologie, Éloquence (7 sièges)*

- MM. Paul GRAVILLON (1992).  
Jean-Pierre LANDRY (1997).  
Denis REYNAUD (1999).  
Mme Michèle DEBIDOUR (2000).  
MM. Michel LE GUERN (2004).  
André ROMAN (2006).

#### Deuxième section

##### *Histoire, Géographie, Archéologie (6 sièges)*

- MM. Bernard GRILLET (1990).  
Jean BURDY (1992), B.  
Jean-Pierre GUTTON (1997), AP.  
M<sup>me</sup> Marguerite YON (2000).  
MM Jean-Paul BRAVARD (2002).  
Paul FEUGA (2004).

#### Troisième section

##### *Philosophie, Morale, Sciences juridiques et économiques (9 sièges)*

- MM. Denis-Clair LAMBERT (1992) AP.  
Dominique BERTRAND (1996).  
Jacques FAYETTE (1996).  
M<sup>me</sup> Yvonne LAMBERT-FAIVRE (2000) SG.  
MM Jean-Marie CHANON (2003).  
Régis NEYRET (2004).  
M<sup>me</sup> Sophie CHAINE (2005).  
M. Jacques BICHOT (2006).  
M<sup>me</sup> Nicole DOCKÈS-LALLEMENT (2007)

#### Quatrième section

##### *Beaux-Arts, Musique, Urbanisme (6 sièges)*

- MM. Marcel CORNELOUP (1990) AP.  
Bernard TÉTU (2002).  
Jean-François GRANGE-CHAVANIS (2003).  
Renaud LÉONHARDT (2004).  
Jean-François DUCHAMP (2007).

(\*) AP : Ancien Président – P : Président – C : Chancelier – SG : Secrétaire Général – T : Trésorier –  
B : Bibliothécaire – A : Archiviste.

La date placée à la droite du nom est celle de l'admission.

Pour les membres titulaires émérites, la seconde date est celle du passage à l'éméritat.

## MEMBRES D'HONNEUR ASSOCIÉS

- 1977 Marius-François GUYARD (Paris), *ancien Recteur de l'Université de Lyon.*  
1978 M<sup>me</sup> Christiane DESROCHES-NOBLECOURT (Paris).  
1979 MM. Baron Georges SION (Bruxelles), *Académie Royale Langue française.*  
1980 Michel JOUVET (Lyon), *Ac. Sciences.*  
1984 Alain MICHEL (Paris).  
M<sup>me</sup> Arlette MICHEL (Paris).  
1985 M<sup>me</sup> Madeleine AMBRIÈRE (Paris).  
1986 MM. Jorge AMADO (Brésil).  
1988 Ange VLACHOS (Athènes).  
1991 Jean LECLANT, *Ac. Inscriptions et Belles-Lettres.*  
Michel MERCIER, *Président du Conseil Général du Rhône.*  
1996 Edmond REBOUL (Bandol) AP.  
1997 François REY-COQUAIS (Paris).  
Richard COOPER (Oxford).  
Gaston TUAILLON (Grenoble).  
1998 Xavier ELLIE (Lyon).  
Raymond HAMELIN (Paris).  
Jean-Marie PELT (Metz).  
1999 Claude COHEN-TANNOUDJI (Paris), *prix Nobel.*  
Jean-Hervé DONNARD (Grenoble).  
2000 Charles ANDRÉ (Lyon).  
Eugène CIZEK (Bucarest).  
François CLARKE (Lyon).  
Jean DERCOURT (Paris), *Ac. Sciences.*  
Jacques DUPAQUIER (Paris), *Ac. Sciences morales et politiques.*  
Yvon GATTAZ (Paris), *Ac. Sciences morales et politiques.*  
Paul GERMAIN (Paris), *Ac. Sciences.*  
René MORNEX (Lyon), *Ac. Médecine.*  
2001 Guy DARMET (Lyon),  
M<sup>me</sup> Natalie Zenon DAVIS (Canada).  
M. Alain LAMOTTE (Lyon).  
2002 M<sup>me</sup> Florence DELAY (Paris) *Ac. Française.*  
MM. Jean FUSARO (Lyon).  
Roger FAUROUX (Paris).  
2004 M<sup>me</sup> Charlotte RITTER (Pays-Bas).  
MM. Claudio MAGRIS (Italie).  
2005 Arnaud d'HAUTERIVES (Paris) *Ac. Beaux-Arts.*  
2006 Jean-Louis THÉOBALD (Paris).  
M<sup>me</sup> Nicole LE DOUARIN (Paris) *Ac. Sciences.*  
M. Jean-Marie BASSET (Lyon).  
2007 MM. Jean DAVID (Paris).  
Philippe BARBARIN (Lyon) *Cardinal.*  
Roland DEBBASCH (Lyon) *Recteur.*  
2008 MM. Jérôme HONNERAT (Lyon).  
François JUILLET (Lyon).  
Georges COULON (Lyon).  
M<sup>me</sup> Geneviève COMTE-BELLOT (Lyon).

## MEMBRES CORRESPONDANTS

### I. CLASSE DES SCIENCES

- 1974 MM. Michel FAURE (Annonay).  
1977 Jacques PRENTKI (Genève).  
1983 Georges MARINESCO (Bucarest).  
1988 Guy MAZARD (Strasbourg).  
1990 Guy BLAUDIN de THÉ (Paris), *ancien titulaire.*

- 1992 Hector MAZZELA (Uruguay).  
 1992 Martial VILLEMIN (Delme).  
 1994 Alain MORGON (Lyon).  
 1995 Maurice BOUCHER (Lyon).  
 1998 Michel LACHAUSSÉE (Japon), *ancien titulaire*.  
 Jean-Pierre LIÈVRE (Lyon).  
 2000 Jean FAVRE-GILLY (Lyon).  
 2001 Tibor Yusti von ARTH (Allemagne).  
 M<sup>me</sup> Clotilde de LOURDES BRANCO GERMINIANI (Brésil).  
 2002 Suzanne ESTANOVE (Lyon).  
 2004 MM. Alain GOUTELLE (Lyon).  
 Philippe MIKAELOFF (Lyon).  
 2006 M<sup>me</sup> Micheline COLIN (Lyon).  
 M. Michel NICOLAS (Lyon).

## II. CLASSE DES LETTRES

- 1976 André LE GALL (Saint-Jean-d'Ardières).  
 1978 Jean FAVIER (Paris).  
 1979 Emile MAGNIEN (Mâcon).  
 Jean VUAILLAT (Lyon).  
 1984 Alain GIRARD (Pont-Saint-Esprit).  
 1986 Manuel SITO ALBA (Espagne).  
 1990 M<sup>me</sup> Anne-Marie VURPAS (Lyon).  
 1991 MM. Joseph MONESTIER (Toulouse).  
 Pierre DARDUN (Lyon).  
 Léon LAPRA (Lyon).  
 1992 François MONTMANEIX (Lyon).  
 1993 Max BOBICHON (Lyon).  
 1994 Bernhard BEUTLER (Allemagne).  
 Christian LACOUR (Nîmes).  
 1995 Philippe GREFFET (Lyon).  
 Jean GUEYDAN (Lyon).  
 1997 Jacques GADILLE (Lyon).  
 1998 Loïc MALLIÉ (Lyon).  
 1999 M<sup>mes</sup> Renée DENIER (La-Tour-du-Pin).  
 Hayat OMAR (Lyon).  
 2000 Isabelle COLLON (Lyon).  
 MM. Jean-Paul LUCET (Paris) *ancien titulaire*.  
 Philippe ROSSET (Lyon).  
 2001 Bernard JADOT (Lyon).  
 Robert HEATH (U.S.A.).  
 2002 M<sup>me</sup> Myriam ANTAKI (Syrie).  
 2003 MM. Jean-Luc FAVRE (Bourg-Saint-Maurice).  
 2004 François FALLETTI (Pays-Bas) *ancien titulaire*.  
 Jacques RAVEL (Lyon).  
 Jean-Louis ROUSSIN (Lyon).  
 Daniel ROUX (Villeurbanne).  
 2005 M<sup>mes</sup> Marguerite BUET (Lyon).  
 Maryannick LAVIGNE-LOUIS (Lyon).  
 MM. Bruno DUMONS (Lyon).  
 Claude PRUDHOMME (Lyon).  
 René GACHET (Lyon).  
 2007 M<sup>me</sup> Simone BLAZY (Lyon).  
 M. Gérard BRUYÈRE (Lyon).  
 2008 M. Jean-Pol DONNÉ (Lyon).

**BUREAU DE L'ACADÉMIE  
EN 2008**

*Président* : M. Jean-Pierre Hanno NEIDHARDT  
*Chancelier* : M. Noël MONGEREAU – Jacques FAYETTE  
*Vice-Président* : M. Michel LE GUERN  
*Président 2007* : M. Jean-Pierre GUTTON  
*Secrétaire général de la classe des Sciences* : M. Gérard PAJONK  
*Secrétaire général adjoint de la classe des Sciences* : M. Philippe LEBRETON  
*Secrétaire général de la classe des Lettres* : M<sup>me</sup> Yvonne LAMBERT-FAIVRE  
*Secrétaire général adjoint de la classe des Lettres* : M. Henri BUET  
*Trésorier* : M. Paul FEUGA  
*Trésorier adjoint* : M. Jacques FAYETTE  
*Bibliothécaire* : M. Jean BURDY  
*Bibliothécaire adjoint* : M. Michel DÜRR  
*Archiviste* : M. Louis DAVID  
*Archiviste adjoint* : M. Michel DÜRR

**BUREAU DE L'ACADÉMIE  
EN 2009**

*Président* : M. Michel LE GUERN  
*Chancelier* : M. Jacques FAYETTE  
*Vice-Président* : M. Gérard PAJONK  
*Vice-Chancelier* : M. Louis DAVID  
*Président 2008* : M. Jean-Pierre Hanno NEIDHARDT  
*Secrétaire général de la classe des Sciences* : M. Philippe LEBRETON  
*Secrétaire général adjoint de la classe des Sciences* : M. Jean-Paul MARTIN  
*Secrétaire général de la classe des Lettres* : M<sup>me</sup> Yvonne LAMBERT-FAIVRE  
*Secrétaire général adjoint de la classe des Lettres* : M<sup>me</sup> Nicole DOCKÈS-LALLEMENT  
*Trésorier* : M. Paul FEUGA  
*Trésorier adjoint* : M. Michel ROBATEL  
*Bibliothécaire* : M. Jean BURDY  
*Bibliothécaire adjoint* : M. Michel DÜRR  
*Archiviste* : M. Louis DAVID  
*Archiviste adjoint* : M. Michel DÜRR

\*\*\*\*\*

## PRÉSIDENTS DE L'ACADÉMIE DEPUIS 1961

<i>Classe des Sciences</i>	<i>Classe des Lettres</i>
1961 Henri HERMANN	1962 Martin BASSE
1963 Armand TAPERNOUX	1964 Louis PIZE
1965 Paul BERTOYE	1966 Maurice MICHAUD
1967 Pierre DELATTRE	1968 Georges COHENDY
1969 Marcel CHAMARAUD	1970 Albert LAURENT
1971 Maurice GUILLEMINET	1972 André LATREILLE
1973 Maurice JACOB	1974 Robert PROTON DE LA CHAPELLE
1975 Louis REVOL	1976 Henri HOURS
1977 Pierre MOUNIER-KUHN	1978 Pierre-Antoine PERROD
1979 Jean COURBIER	1980 Hugues MOREL-JOURNEL
1981 René HUGONNIER	1982 Pierre LOUIS
1983 Jack BOST	1984 Aimé CAMELIN
1985 Michel LATARJET	1986 Claude MONDESERT
1988 Jean-Eugène GERMAIN	1987 Jean LABASSE
1990 Louis DAVID	1989 Jean POUILLOUX
1992 René WALDMANN	1991 Edmond REBOUL
1994 Jacques BOIDIN	1993 Gabriel PEROUSE
1996 Alain BOUCHET	1995 Albert CHAVANNE
1998 André MARTIN	1997 Michel LAFERRERE
2000 Louis DAVID	1999 Paul MALAPERT
2002 Marc TRILLET	2001 Robert FAVRE
2004 Joseph REMILLIEUX	2003 Marcel CORNELOUP
2006 Noël MONGEREAU	2005 Denis-Clair LAMBERT
2008 J.P. Hanno NEIDHARDT	2007 Jean-Pierre GUTTON

### DISTINCTIONS

Jacques BICHOT a été nommé chevalier de l'ordre national de la Légion d'Honneur.

### PUBLICATIONS

- Jean BURDY – *Les aqueducs romains de Lyon*, L'Araire 2008.  
 Henri HOURS – *Les noms des rues de Lyon*, Rive Gauche n°185, 2008  
 Claude LAPRAS – *La vie de saint Antoine par Athanase*, Akademos n°26, 2007  
*La nation française* (Akademos, 2008) : collaboration J.-P. GUTTON, P. MALAPERT, L.P. FISCHER.  
*Le plateau lyonnais. Coteaux et vallons* (Bellier éd. 2008) : collaboration J.-P. GUTTON, J. BURDY  
*Les princes du Rhône* (J.-André éd. 2007) : collaboration E. REBOUL, L.-P. FISCHER.  
*Rayonnement du CNRS-Lyon* (n°45-46) : collaboration J. REMILLIEUX, M. JOUVET, R. MORNEX.

## LES ÉLOGES FUNÈBRES

**René MOUTERDE**

(1915-2007)

*Membre titulaire*



René Gabriel Mouterde est né le 16 octobre 1915 à Ambérieu-en-Bugey où sa mère séjournait chez son père, ingénieur en chef au PLM. Le père du jeune René, ingénieur de l'école des Mines de Paris était mobilisé au 5<sup>e</sup> Génie. Après la guerre, la famille se déplace dans le Nord, à Wasquehal, le chef de famille devenant directeur d'une très importante usine chimique du groupe Saint-Gobain. La famille s'enrichit alors de deux garçons qui deviendront ingénieurs.

Le jeune René Mouterde vit dans un milieu scientifique axé sur la terre et environné de la collection familiale de fossiles. Il effectue ses études secondaires au collège de Marcq-en-Bareuil et obtient son baccalauréat en 1932.

Souhaitant devenir prêtre, il débute ses études au séminaire d'Issy-les-Moulineaux mais il doit les interrompre pour raison de santé.

Il reprend ses études supérieures à Lille où il obtient en 1937 une licence de physique à la Faculté Libre des Sciences de Lille. Il rencontre alors l'abbé Gonzague DUBAR, professeur de Géologie, rencontre qui sera déterminante pour sa carrière scientifique.

Mobilisé en 1939, il est affecté au service météorologie de Saint-Cyr-l'École et se retrouve en Périgord où il est démobilisé.

Il reprend à Lyon ses études au séminaire universitaire et à la faculté des Sciences. Ayant déjà sa licence de Physique il obtient son diplôme d'études supérieures de Géologie en 1939, est ordonné prêtre le 29 juin 1941 à la basilique de Fourvière, obtient sa licence de théologie en 1942 et la même année sa licence de sciences naturelles.

Il privilégie alors sa carrière de géologue sans abandonner son apostolat.

Il sera nommé Maître de recherches au CNRS en 1968 puis Directeur de recherches en 1973.

Sa rencontre avec l'abbé Dubar et les liens familiaux qu'il avait à Paray-le-Monial l'ont conduit dans cette région où il eut ses premiers contacts avec le

Jurassique des bordures du Morvan qui constituera la matière de son diplôme d'études supérieures. Il élargit ensuite son champ d'études et aborde le Lias et le Bajocien des bordures nord et nord-est du Massif Central français, objet de sa thèse d'état soutenue en 1951. Son champ d'études devient alors immense : Lias des Alpes, Lias du Portugal, Lias d'Espagne, Lias Italien, Lias d'Afrique du Nord et de l'Himalaya où il effectue deux missions. Il devient un spécialiste du Lias mondialement reconnu en ce qui concerne la biostratigraphie et les ammonites.

Le laboratoire qu'il dirige accueille de nombreux chercheurs et devient le Centre International d'Études du Lias (CIEL).

Cet important travail a donné lieu à 400 publications et a conduit l'abbé Mouterde à de nombreuses responsabilités nationales et internationales :

- premier président du Groupe Français d'Études du Jurassique (1968-1974),
- président de l'Association des Géologues du Sud-Est (1976-1977 et 1982-1983),
- vice-président de la Société Géologique de France en 1979,
- membre de la sous-commission du Jurassique de la commission internationale de stratigraphie,
- président du groupe de travail sur la limite Trias-Jurassique.

Plusieurs distinctions lui ont été décernées :

- prix Fontannes de la Société Géologique de France (1957),
- prix Prestwich de la Société Géologique de France (1984),
- docteur Honoris Causa de l'université nouvelle de Lisbonne (2001),
- jubilaire d'Honneur du Jurassique marocain (2004).

Sa carrière d'enseignant a débuté en 1943 à l'université catholique de Lyon où un étage lui est affecté pour la création du laboratoire de Géologie. Il a enseigné à l'ICPI, à l'ISARA à la fondation duquel il a participé ainsi qu'à l'enseignement de propédeutique. Attentif à l'enseignement dispensé à la faculté catholique des Sciences, il en a été doyen.

La fin de sa carrière a cependant été attristée par la décision prise en 1990 de la fermeture du laboratoire de Géologie qu'il avait créé à partir de 1943. Sa famille et son entourage furent à cette période d'un grand secours.

Enseignant chercheur, l'abbé René Mouterde a été aussi cartographe. Il a participé à la réalisation en France de 7 cartes concernées par le Lias et d'une carte au Portugal.

La palette de ses activités de géologue serait incomplète si l'aspect géologie appliquée n'était cité. C'est lui qui a réalisé pour EDF la cartographie détaillée du site du barrage de Serre-Ponçon implanté sur le Lias. Dans le cadre de l'ISARA, il a travaillé sur les formations superficielles et leur lien avec la culture de la vigne abordant le difficile problème des limites de terroir.

Tout au long de sa carrière scientifique, l'abbé René Mouterde a poursuivi son sacerdoce. Il a été aumônier d'étudiants dans le cadre de la J.E.C. Il a aussi animé des groupes de réflexion notamment dans le cadre du groupe interdisciplinaire de la faculté des Sciences de la faculté catholique avec l'abbé Martelet. À partir de 1990, à la demande de Monseigneur Michel Mondésert, alors évêque de l'interdiocèse de Vienne, il a été nommé curé des paroisses de Chuyer et de La Chapelle-Villars dans la Loire regroupées maintenant dans la paroisse nouvelle de Notre-Dame entre Rhône et Pilat.

René Mouterde a été élu membre titulaire de notre Académie en 1988. Il en avait reçu en 1951 le prix qui couronnait son travail de thèse. Il prononça le 24 janvier 1989 son discours de réception intitulé *La géologie et le temps*.

Le 7 février 2006 il présenta sa dernière communication intitulée : *Les ammonites fossiles de l'ère Secondaire sont-elles un indicateur fiable du temps ?* Homme discret, il partageait ses activités du mardi après-midi entre l'Académie et le Centre de conservation du muséum d'histoire naturelle où il achevait le rangement de ses collections d'ammonites. Je l'ai souvent accompagné sur le terrain et dans ses activités sacerdotales, ayant participé à son jubilé scientifique et à son jubilé sacerdotal. La dernière fois, ce fut le 21 mai 2007 à l'observatoire de Saint-Genis-Laval où notre compagnie effectuait une visite.

Il nous a quitté discrètement le 28 juillet 2007. Il repose près de ses paroissiens à Chuyer où il a œuvré pendant 17 ans.

Noël MONGEREAU

## Jean-Gabriel MORTAMET

(1930-2007)

*Membre titulaire émérite*



Vous savez que je ne suis pas dans cette assemblée le plus digne de l'honneur qui m'est fait de prononcer l'éloge de Jean-Gabriel Mortamet, et ce que je vais vous dire doit tout, en fait, à trois personnes auxquelles je me dois d'exprimer ma reconnaissance.

D'abord Jean-Gabriel lui-même qui, dans son ouvrage *Cent ans d'architecture Mortamet 1895-1995*, retrace avec précision la riche et longue histoire de la dynastie qui porte son nom.

Ensuite Jean-Pierre Dufoix, lui aussi architecte en chef et inspecteur général des monuments historiques, qui rendit à son ami, en l'église de la Rédemption, le 21 décembre dernier, un hommage ému auquel il m'a permis d'emprunter beaucoup. Jean-Pierre Dufoix est là aujourd'hui en digne membre de l'éminente Académie de Montpellier.

Enfin Geneviève Mortamet, compagne si attentive des jours heureux et des années difficiles, que je remercie du fond du cœur de sa disponibilité et de sa confiance.

Ces sources variées et concordantes expliqueront, ou du moins excuseront peut-être, le caractère improvisé de mes propos.

Jean-Gabriel Mortamet est né le 23 août 1930 à Lyon, fils de Louis et de Marie-Louise George qui s'étaient mariés sept ans plus tôt le 8 décembre. Le choix de cette date me paraît le parfait symbole de l'ancrage vraiment lyonnais de Jean-Gabriel et de tous les siens, et de son amour pour cette ville qui lui était et nous est si chère à tous.

Le milieu dans lequel il baigne mêle les traditions artisanales, industrielles, artistiques et religieuses qui font le caractère de Lyon et forgent dans la discrétion le caractère fort de ses enfants.

Jean-Gabriel Mortamet se définissait lui-même comme un pur produit du caractère lyonnais. Il se disait « ronchon, bougon, bougonnant », mais retenons surtout, derrière cette boutade, les qualités de travail et de probité qui lui étaient unanimement reconnues.

Sa scolarité, d'abord, quai Victor Augagneur à la bien connue Tour Pitrat, puis rue de Sèze dans le non moins renommé collège des Jésuites, le conduit aux études d'architecture qui commençaient alors à l'école des Beaux-Arts de la rue Neyret, tout

d'abord dans la classe propédeutique qui constituait à Lyon un passage obligatoire, toutes disciplines confondues, puis en classe dite de principes qui rassemblait les candidats au concours d'admission permettant l'accès à la section Archi-tecture. Ces dispositions ont été en usage dans les années postérieures à 1945 et paraissent bien lointaines aujourd'hui. C'est ainsi que Jean-Gabriel Mortamet fait ses débuts, à Lyon, sous la direction de Louis Piessat, avant de poursuivre la seconde puis la première classe à l'atelier Tony Garnier, connu plus familièrement sous le nom d'atelier du Gourguillon, « le Gourg », au flanc de la colline de Fourvière.

Ses études, comme pour beaucoup alors, sont coupées par le service militaire. Jean-Gabriel est alors artilleur en Allemagne puis affecté au maintien de l'ordre dans l'Oranais. Dans ce contexte, la mort inattendue de son père Louis apporte un double bouleversement dans la vie de Jean-Gabriel : bouleversement affectif qu'il est superflu de souligner, bouleversement professionnel car, ses études étant inachevées, la survie du cabinet paternel pose un grave problème. Jean-Gabriel reprendra la barre sans faiblesse et maintiendra le cap pendant toute sa carrière dans le secteur privé d'activités parallèles à celles qui seront, à partir des années 1970, ses activités au service de l'État pour les monuments historiques.

Architecte diplômé par le Gouvernement en 1959, Jean-Gabriel peut alors prendre en main le cabinet paternel et se consacre à ses activités du secteur privé mais la tradition familiale l'oriente vers les édifices religieux. Il poursuit ses études. Il est, en 1961, diplômé du centre d'études supérieures d'Histoire et de Conservation des Monuments Anciens, ce qui lui permet de se présenter au difficile concours d'architecte en chef des monuments historiques, concours qui en ces années-là est un peu désorganisé puisqu'il ne réapparaîtra après neuf ans de sommeil qu'en 1972-1973 !

Lauréat avec six autres confrères, il est alors chargé comme c'est l'usage de « circonscriptions », les départements du Rhône, de la Haute-Savoie, de la Savoie, puis des Salines d'Arc-et-Senans et du palais Granvelle de Besançon, prestigieux monuments de Franche-Comté.

Ses qualités et compétences, reconnues par la direction du Patrimoine du ministère de la Culture, le conduisent en 1992 jusqu'à l'inspection générale des monuments historiques. Il assume ces nouvelles fonctions en Bourgogne et en Franche-Comté.

Le sérieux du travail de Jean-Gabriel Mortamet est bien connu. Il n'est l'homme d'aucun raccourci et d'aucune tricherie. Il vit son métier, illustrant, comme beaucoup d'entre nous la phrase de Stendhal : « J'ai la très grande chance d'avoir ma passion pour métier ».

Cette passion héréditaire qui couvait sous une modestie presque obligée cachait une anxiété qu'il transformait en une exceptionnelle efficacité, un pragmatisme et une autorité qui dissimulaient une gentillesse profonde et une attention aux autres dont il était le premier à regretter qu'elle ne se manifestaient pas autant qu'il l'aurait voulu. En témoigne s'il est besoin la présence respectueuse à ses obsèques de ses anciens collaborateurs et de nombreux ouvriers des entreprises avec lesquelles il avait mené à bien ses chantiers.

Parallèlement à cette activité de restaurateur, il développe son cabinet en s'associant à deux confrères lyonnais, Philippe Vidal puis Didier Manhès. Ces trois personnalités contrastées mais très complémentaires font ainsi de leur agence l'une des plus importantes de la ville, mêlant bâtiments anciens et créations contemporaines.

C'est là que se manifeste pleinement l'esprit de continuité qui anime Jean-Gabriel Mortamet, dans le droit-fil de ses prédécesseurs.

Remontons dans le temps la lignée professionnelle des Mortamet. Cette lignée commence avec Clair Tisseur, (1827-1895). Ce Lyonnais pur jus est le fils du caissier général de la C<sup>ie</sup> du Pont Morand. Son activité d'architecte fut importante (il a conçu l'église Sainte-Blandine, la mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement, deux beaux immeubles jumeaux place de la République) mais il est plus connu sous son nom de plume de Nizier de Puitspelu. C'est l'auteur du *Litré de la Grande Côte*, dont il a dû rester quelque chose dans le don si rare de nos jours de Jean-Gabriel Mortamet pour le parler lyonnais dont il maniait le vocabulaire et l'accent avec tant d'aisance.

Clair Tisseur céda son cabinet à Joseph Malaval (1842-1898) qui développa une grande activité de restauration et dont Gabriel Mortamet prendra la suite en 1895.

Par eux les Mortamet seront rattachés à tous les grands noms de l'art lyonnais : Bossan, Louvier, Franchet, Fabisch et tant d'autres qui façonneront l'image de Lyon en ce grand siècle que fut le XIX<sup>e</sup> pour la ville.

Ils seront aussi les représentants parfaits d'usages anciens qui permettaient aux architectes de concevoir pour une même famille un cadre de vie complet, de l'immeuble en ville à la maison de campagne, de l'usine au tombeau.

Gabriel Mortamet (1865-1942) restaura divers châteaux, acheva l'église de l'Immaculée Conception, construisit une maison de santé à Meyzieu, reconstruisit le carmel de Soissons détruit par la guerre.

Louis Mortamet (1897-1956) travailla d'abord avec son père à la chapelle votive d'Ars et à Fourvière, puis participa activement à la reconstruction des immeubles de la place Jean-Macé ou de l'église Saint-Pierre de Vaise bombardés en 1944. Puis comme plus tard son fils, il ajoute à son activité d'architecte « moderne », dont le carillon et la Vierge du Mas Rillier sont les fleurons, une activité d'architecte en chef des monuments historiques, restaurant le chœur de la Primatiale Saint-Jean-Baptiste ou les théâtres antiques de Lyon et de Vienne.

Jean-Gabriel suivra donc cette double voie, plus rapidement qu'il ne l'aurait voulu comme nous l'avons vu.

Il parcourt sa circonscription par tous les temps, imprimant sa marque au musée Savoisien de Chambéry, à l'ancien évêché de Saint-Jean-de-Maurienne, au fort Marie-Christine d'Aussois, à tous les monuments d'Annecy, à l'abbaye d'Abondance, au château de Clermont et bien sûr à Lyon. La Primatiale dont il ressuscite la façade, Saint-Nizier dont il consolide les voûtes, le palais Saint-Pierre sont l'objet de ses soins attentifs.

Trois chantiers le passionneront particulièrement :

- Le château de Bagnols en Beaujolais, sauvé d'une ruine certaine par une anglaise aussi généreuse que femme de goût,
- Le château d'Ampuis transformé en vitrine prestigieuse des vins de côte-rôtie dans le site magnifique des bords du Rhône,
- Les salines royales d'Arc-et-Senans dues au génie visionnaire de Nicolas Ledoux et inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

Les constructions nouvelles ne sont pas oubliées pour autant et, avec ses associés, Jean-Gabriel développe une intense activité dans le logement, les hôpitaux et

les établissements industriels ou commerciaux pour les Hospices Civils de Lyon, le Grand Bazar ou les sociétés de construction lyonnaises.

Inspirant une totale confiance, extrêmement ordonné, fidèle en amitié, engagé dans de multiples actions d'intérêt général en dépit de l'emploi du temps qu'on imagine, Jean-Gabriel Mortamet déploya jusqu'à son dernier jour une activité débordante. Conseiller municipal à Charnay, s'inscrivant en Histoire de l'Art, se remettant à l'Anglais, se passionnant pour les cultures les plus nouvelles, il donnait au mot retraite un sens un peu différent des usages habituels sous le regard toujours rassurant de son épouse.

Si la jeunesse de Jean-Gabriel fût marquée par le deuil, son âge mûr le fut aussi. De son mariage avec Geneviève Joatton naissent 4 enfants : 2 filles et 2 fils. Ces derniers disparaissent tragiquement en montagne, happés par une passion que leur avait transmise leur père. Nous savons tous combien un tel drame a pu marquer Jean-Gabriel, mais la flamme vive de l'architecture ne s'est pas éteinte puisqu'une de ses petites filles s'apprête à suivre sa voie.

Je vais maintenant laisser la parole à Jean-Pierre Dufoix qui a su si bien évoquer les aspects plus intimes de son ami. « Jean-Gabriel était pour moi, comme pour ses plus anciens camarades, tout simplement *Billou* ». À qui et quoi devait-il ce surnom ? Il était moins le « ronchon » qu'il se plaisait à définir qu'un homme de contacts dont la bonhomie était reconnue par tous, simple, discret et dévoué, toujours prêt à rendre service.

Qui, l'ayant connu, pourrait oublier sa curiosité d'esprit et son exceptionnelle mémoire qui faisaient de lui une mine d'informations inépuisable ! Il avait tant de savoureuses histoires professionnelles et autres à raconter. Je témoigne de ce qu'il était au nombre de ceux qui constituent l'une de ces mémoires irremplaçables de sa ville. Je l'entendrai longtemps me dire, avec une nonchalance voulue mais un sourire qui en disait long, au sujet de quelque avatar administratif ou divers : « Je vais t'en raconter une bien bonne... ! ». Ces anecdotes traduisaient son humour, avec ce qu'il fallait de piquant mais sans méchanceté. Il avait ce bon sens que je qualifierai avec admiration et une pointe d'envie – moi qui ne suis pas né entre Rhône et Saône et n'ai été qu'un lyonnais d'occasion – de sens lyonnais.

C'était bien là Billou une forme de joie de vivre. Il la faisait partager, avec une sorte de gourmandise, à ses amis. Comme elle nous manquera !

Sa valeur propre, reconnue dans sa ville, lui a ouvert à Lyon les portes de la société académique d'Architecture et de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts. Sa rigueur morale, sa foi et son engagement en faveur de l'Église et de tant d'édifices religieux, chapelles, cathédrales ou couvents lui ont permis d'assumer un versant le plus secret de sa vie profonde dont attestait le petit ruban orange qu'il portait à sa boutonnière sous le bleu du Mérite et qui traduisait sa qualité de chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, distinction qu'on pourrait dire héréditaire dans sa famille.

C'était bien là Jean-Gabriel Mortamet !

Ma dernière image de lui remonte à deux mois exactement avant sa mort, à l'occasion d'une rencontre inter-académique à Lyon. Je le reverrai toujours, par une matinée fraîche et brumeuse, mais dans la chaleur de sa présentation de la basilique de

Fourvière, expliquant ses travaux devant le portail, mais rappelant, non sans ironie, que certains avaient comparé cet édifice à un éléphant couché sur le dos, les pattes en l'air. Il avait évoqué – à ma demande pressante car il ne voulait pas en faire étalage devant des étrangers – les figures du tympan dont sa propre famille a fourni les modèles au sculpteur. « Ici ma mère, là mes sœurs, de ce côté mon père, ... »

Aujourd'hui tu as rejoint tes disparus, cher Billou,... et ce sera désormais, puisque tu nous a quittés, un peu comme si tu étais là, toi aussi, tout en haut de ta ville ! ».

Jean-François GRANGE-CHAVANIS



## Joseph FROGET (1923-2007)

*Membre titulaire émérite*



Joseph FROGET, membre titulaire émérite de notre Académie depuis 1998, nous a quitté le 22 novembre 2007.

Il était né à Saint-Étienne le 13 septembre 1923. Son père était greffier de justice au tribunal d'Instance de Saint-Chamond. Il fait ses études secondaires au collège des Maristes à Saint-Étienne et obtient son baccalauréat à 17 ans. Il prépare alors au lycée du Parc le concours d'entrée aux écoles Vétérinaires auxquelles il est admis en 1942, mais les circonstances de l'époque ne lui permettent pas de concrétiser immédiatement cette réussite : il est appelé aux chantiers de jeunesse puis doit participer comme moniteur d'éducation physique aux activités d'encadrement de jeunesse à Tarbes jusqu'en 1944.

Il s'engage alors dans les Corps Francs pour être finalement intégré dans la 1<sup>ère</sup> armée De Lattre avec laquelle il fera la fin de la guerre et participera à la libération de Colmar, puis à la campagne d'Allemagne. Au cours de cette dernière, il sera décoré de la Croix de Guerre, avec une citation à l'ordre de la division pour fait d'armes devant Stuttgart. Après sa démobilisation, il passe le concours spécial de Saint-Cyr-Coëtquidan qu'il réussit, mais finalement change d'avis et réintègre l'école nationale Vétérinaire de Lyon en 1945 dont il sortira en 1949.

Il s'installe d'abord comme vétérinaire à Beaufort, petite bourgade du Jura près de Lons-le-Saunier, mais il s'aperçoit rapidement que sa vocation n'est pas dans la pratique rurale. Il prépare alors un concours pour rentrer dans les services du ministère de l'Agriculture et est nommé d'abord directeur adjoint des services vétérinaires de la Corrèze, département dans lequel il restera trois ans, puis directeur adjoint des services vétérinaires de la Saône-et-Loire.

Mais là encore, il se rend compte que son avenir professionnel n'est pas dans l'administration, bien que la compétence qu'il acquiert alors lui ait été ultérieurement utile lors qu'il deviendra directeur de l'école Vétérinaire de Lyon. Il se tourne vers l'enseignement et vers une discipline, la Nutrition et l'Alimentation animale, qui est alors en plein essor, à la fois parce que les connaissances théoriques dans ce domaine sont encore très limitées et parce que, sur le plan pratique, la réorganisation et la modernisation de l'élevage européen est alors un objectif essentiel qui doit pouvoir être atteint rapidement si l'on veut nourrir correctement les populations et réduire les importations d'aliments.

Joseph Froget prend contact avec le professeur Ferrando qui fut l'un des promoteurs les plus éminents de cette discipline entre 1950 et 1970. Il rentre comme

assistant puis devient chef de travaux à l'école Vétérinaire d'Alfort où il complète sa formation par l'obtention des certificats d'études supérieures de Génétique et de Physiologie de la Nutrition. Il prépare l'agrégation dans le service du professeur Ferrando, Il l'obtiendra en 1959.

Il sera nommé maître de conférences de Zootechnie et d'Économie rurale à l'école Vétérinaire de Lyon en 1961 puis professeur en 1964 .Il aura la lourde charge de recréer une structure et de former des collaborateurs, cette chaire ayant été dédoublée à l'instar de celle d'Alfort. Il va notamment créer un laboratoire de cytogénétique appliquée. À cette époque, pendant une année, j'apportai en tant que chef de travaux suppléant, une modeste contribution à l'enseignement dont il avait la responsabilité. Je me souviens de la chaleur de son accueil, et je garde un excellent souvenir de cette période.

Joseph Froget effectuera au cours de sa carrière de nombreuses missions d'enseignement à l'étranger dans plusieurs pays européens, et également à Madagascar, au Cambodge pour l'organisation de l'enseignement supérieur agricole, à l'institut Agronomique Hassan II à Rabat, à l'université de Mossoul en Irak. Parmi toutes ces missions la plus importante et la plus longue (en tout deux ans) fut celle réalisée à Madagascar ; elle aboutit à la création de l'école supérieure Agronomique de Tananarive dont il fut le directeur-fondateur. et à laquelle il apporta toute son énergie et ses convictions sur le développement de l'Afrique.

Quelques années plus tard, alors que jeune enseignant je suivais le certificat de Microbiologie du Sol à l'Institut Pasteur, le hasard voulut que le jeune et nouveau directeur adjoint malgache de l'Institut Agronomique de Tananarive, étudiant attardé comme moi, soit dans mon groupe de travaux pratiques, et je pus me rendre compte en discutant avec lui du souvenir marquant qu'avait laissé Joseph Froget dans la mémoire collective de l'Institut.

En 1967, Joseph Froget sera nommé directeur de l'école Vétérinaire de Lyon pour un mandat de 5 ans, mandat qui sera renouvelé une fois jusqu'en 1977.

Il se trouvera peu de temps, quelques mois seulement après son entrée en fonction, aux prises avec les événements de mai 68 qu'il traversera avec beaucoup de diplomatie et une autorité ferme mais souriante. Tout en facilitant toutes les discussions et manifestations possibles de la part des étudiants, il maintiendra l'école ouverte et permettra le déroulement du concours d'entrée sans trouble.

L'une des tâches les plus difficiles de son second mandat de directeur fut le déménagement de l'ancienne école de son site historique du quai Chauveau ( qui est maintenant occupé par le conservatoire national supérieur de Musique) vers le campus actuel de Marcy l'Étoile.

Les problèmes les plus difficiles à traiter furent ceux liés au caractère excentrique du site qui était alors moins bien desservi qu'aujourd'hui et qui touchèrent particulièrement le personnel technique et administratif, et également, les problèmes liés à la finition des locaux et des installations pour lesquels l'administration parisienne ne se comporta pas avec la rigueur et surtout la célérité nécessaires, si bien que beaucoup d'entreprises furent payées avec de tels retards que certaines d'entre elles parmi les plus modestes y laissèrent leur existence même. Joseph Froget s'investit sans compter dans cette nouvelle installation au point d'en altérer sa santé et d'en faire ultérieurement une grave dépression.

Bien que ses fonctions d'enseignant, de directeur et ses nombreuses missions lui aient laissé relativement peu de temps libre, Il a signé comme auteur ou co-auteur

une cinquantaine de publications de recherche et des mises au point ayant trait d'abord à la nutrition animale, et à la Bromatologie lorsqu'il faisait partie du laboratoire du professeur Ferrando à Alfort, puis à la Génétique et aux productions animales dans sa période lyonnaise.

Il était membre du conseil scientifique du Centre National d'Étude et de Recherche sur la Nutrition et l'Alimentation, membre de la Commission Nationale d'Amélioration Génétique, membre du conseil scientifique du parc des Cévennes, membre du conseil scientifique de l'Institut technique d'élevage bovin.

Il était également membre du comité de rédaction de différentes revues de Zootechnie : *Productions Animales*, *Zootechnia*, *Revue Française des Productions Animales*.

Joseph Froget laisse le souvenir d'un homme serviable, d'une droiture exemplaire, très tolérant, cherchant à résoudre au mieux les problèmes posés par ses collègues ou par les étudiants. Sa démarche un peu brusque et sa voix parfois tonitruante qui retentissait dans les couloirs de son service désarçonnait un instant le visiteur inconnu ou l'étudiant qui sollicitait une entrevue pour la première fois, mais l'accueil chaleureux faisait très rapidement tomber leur appréhension et ils s'apercevaient très vite que leur interlocuteur allait essayer de traiter leur problème avec la plus grande efficacité.

Joseph Froget était membre correspondant de l'Académie Vétérinaire de France, membre correspondant de l'Académie d'Agriculture de France.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon l'avait accueilli en 1978. Il était chevalier de la Légion d'Honneur, commandeur du Mérite Agricole, chevalier des Palmes académiques

Admis à faire valoir ses droits à la retraite en 1985 il participa aux séances de l'Académie avec une grande assiduité et toujours un vif plaisir. Sa dernière intervention fut la rédaction du chapitre sur les Vétérinaires de l'Académie dans le livre publié sous la direction de Louis David à l'occasion du tricentenaire de l'Académie.

Une longue maladie, éprouvante à la fois pour lui-même et pour son épouse Bernadette, elle-même atteinte d'une affection qui devait l'emporter quelques semaines après son mari, l'avait empêché depuis de nombreux mois d'assister aux séances du mardi. La foule nombreuse de collègues, et d'amis qui se pressait dans l'église d'Écully lors de ses funérailles en novembre dernier témoignait de l'amitié qu'elle lui portait..

Je voudrais présenter à ses six enfants et à ses dix huit petits enfants les condoléances de l'Académie et le témoignage de mon amitié – et de celle de notre confrère Jack Bost – qui fut son collègue et son ami.

Claude JEAN-BLAIN

## René GAGÈS

(1921-2008)

*Membre titulaire émérite*



Le 23 mars 2004, élu à l'Académie au fauteuil de René Gagès alors émérite, je qualifiais au cours de mon discours de réception mon illustre confrère de chantre de la modernité. Vous verrez aujourd'hui que cette définition semble confirmée de façon unanime par sa famille, par ses anciens élèves, collaborateurs ou associés et par nos confrères de la société académique d'Architecture de Lyon, auxquels j'exprime toute ma reconnaissance pour ce qu'ils m'ont appris.

René Gagès est né le 21 mai 1921 à Lyon, plus précisément à la Croix-Rousse. Ses origines familiales ne le prédestinent pas particulièrement aux activités purement intellectuelles ou artistiques et nous verrons qu'il développera par lui-même ses propres talents.

Muni d'un simple certificat d'études, mais déjà passionné par la musique, l'art et le monde des idées, il doit beaucoup au hasard ou à la providence son arrivée dans le monde de l'architecture : sa mère, partie un jour pour l'inscrire aux Beaux-Arts, revient en expliquant qu'elle l'a en fait inscrit en architecture car ce n'est que là qu'il y avait de la place. René Gagès se soumet volontiers à ce signe du destin et épanouira dans cet art tous les dons qui sont en lui.

Ce fils unique (il a très tôt perdu son seul frère) se fera par lui-même et sera toujours et totalement dans son temps sans révérence inutile pour le passé et ouvert à ce qui est neuf, souvent en avant, jamais en arrière. En harmonie avec lui-même, il sera libre et il libérera, n'élevant pas de barrière, dégagé de tout compte à régler.

Ses études d'architecture se déroulent à Lyon au sein de l'atelier Tony Garnier et sont couronnées en 1947 par un diplôme consacré au projet d'un studio de cinéma, travail pour lequel il demande conseil à Marcel l'Herbier. Le choix du sujet dit bien l'attrait du jeune architecte pour tout ce qui est de son temps.

Ses centres d'intérêt sont, pendant cette période de formation traversée par la guerre, multiples. Très bon pianiste et nourri de jazz, il joue au hot-club de Lyon et fait fi des dangers en remontant à la nuit sur le plateau de la Croix-Rousse par des traboules mal connues de l'occupant.

Un séjour au plateau d'Assy explique sa passion pour la vallée de Chamonix qu'il connaît mieux que les guides, scrutant les moindres détails des cartes et nommant tous les sommets, qu'il considère comme de l'architecture.

La médecine aussi le passionne, avec le fonctionnement du corps dont le vocabulaire inspire celui des villes (circulation, poumons, cœur, membres) comme le vocabulaire de la musique (rythme, composition, répétition, variations).

Son élégance originale et une attitude de réserve raffinée ne laissent pas soupçonner un grand intérêt pour le sport, le golf par exemple, qui est l'un des aspects d'un esprit encyclopédique et d'une curiosité pour tout ce qui s'invente jusqu'à la fin de sa vie, qui le verra découvrir avec joie le rap, dans lequel il ne voit pas de contradiction avec le solfège de sa jeunesse ou le jazz dont il accumule une grande discographie.

Naturellement il dessine très bien, le rapport de la pensée à la main est pour lui essentiel.

Cet homme du monde des idées n'est pas un littéraire. Il n'aime les romans que policiers, c'est surtout un conteur inlassable, un raconteur d'histoires, mais le peu de ce que nous connaissons de ce qu'il écrit et des conférences qu'il prononce est dans un très beau style, et d'un esprit élevé. La philosophie n'est jamais loin. En témoignent deux textes publiés par le bulletin n° 16 de la société académique d'Architecture qui lui a été consacré en octobre dernier :

- *Profession de foi d'un architecte 1950-1960,*
- *Du classique au baroque, 35 ans de travail.*

On y décèle cet esprit de synthèse qui a fait l'admiration de tous ceux qui l'ont côtoyé, du cercle familial au cercle amical ou professionnel. Les témoignages sont unanimes qui soulignent son esprit de tolérance et de respect, sa curiosité, son amour de la justice et de l'équilibre qui marquèrent beaucoup ses enfants. Un « mec bien » dira tout simplement sa fille Véronique qui a repris le flambeau de l'architecture tandis que son frère se consacrait au Droit.

Ces qualités n'allaient pas sans autorité, et il n'était pas facile de résister à un charme persuasif dont il savait parfaitement jouer, maniant un humour distancé qui pouvait le rendre difficile à saisir car il était discret et ne parlait jamais de lui, détestant le qu'en dira t-on, n'attaquant pas la personne et n'étant jamais dans le jugement simpliste de l'autre.

La futilité n'était pas son genre, et il élevait le débat aux choses essentielles dans un souci constant d'équité. Féministe avant l'heure mais dans un sens paisible, il ne faisait aucune différence entre un homme et une femme, là encore moderne et dans son temps.

Cette adéquation à son temps se manifestait dans sa pratique constante des voyages qu'il organisait lui-même dans les moindres détails, et dans le cadre de sa vie quotidienne, tant privée que professionnelle du boulevard de la Croix-Rousse. D'un côté il n'avait jamais quitté la colline de son enfance, de l'autre il s'ouvrait à tous les vents du monde et élargissait son champ de vision à la communauté humaine, sensible toujours au changement social, humant les signes d'évolution.

S'il savait écouter et entendre, on apprenait beaucoup avec lui, et on apprenait des choses qu'on n'aurait pas apprises de quelqu'un d'autre. Il énonçait toujours des

nouveautés, avait une vision historique de l'art et de l'architecture, sans coupure entre les anciens et les modernes, encourageant les idées nouvelles et y participant.

On imagine bien là que René Gagès était fait pour l'enseignement, et cette vocation est reconnue dès 1950 par d'anciens élèves de l'atelier Tony Garnier qui obtiennent l'ouverture à Lyon d'un second atelier placé sous sa direction et celle de notre confrère François-Régis Cottin, auquel l'ont toujours uni des liens très forts.

Cet aspect de sa vie est essentiel et explique l'attachement presque viscéral que lui ont voué ses élèves, devenus souvent ses collaborateurs ou ses associés, au sein d'une structure là encore nouvelle, l'association. L'atelier Gagès sera l'émanation fusionnelle de son activité de professeur et de praticien.

Car si tout ce que j'ai essayé de vous dire de la personnalité de René Gagès pourrait laisser penser que nous avons affaire à un pur et simple théoricien, nous savons tous qu'il n'en est rien tant ses réalisations sont nombreuses, importantes et réparties sur un large espace.

Il a lui-même résumé trente huit ans de son parcours d'architecte en un tableau essentiel et synthétique qui consigne les événements qu'il estimait les plus importants et marquants : ses rencontres, ses nominations, les commandes significatives. Je vais vous lire ce tableau que l'on peut consulter dans le bulletin précité de la Société académique.

Vous découvrez là l'ampleur de l'activité de René Gagès et la constante de ses centres d'intérêts : l'ouverture internationale, la fusion de tous les arts, l'adaptation aux évolutions de la société, la passion de programmes complexes qui prennent toujours en compte la dimension de l'urbanisme, l'homme dans toutes ses activités, la transmission des expériences.

Ce document très complet n'exprime pourtant qu'en filigrane des aspects plus personnels dont voici quelques exemples. C'est lui qui accompagne Le Corbusier dans tous ses déplacements à Firminy. C'est sa passion, rare en France à l'époque, pour le *Bauhaus* qui explique sa visite à Mies van der Rohe et à Gropius. C'est avec amertume qu'il assiste à la nouvelle organisation des études d'architecture qui ne lui permettra paradoxalement pas de poursuivre son activité d'enseignant après 1968.

Un grand nombre de réalisations de Gagès sont absentes de ce tableau, du CLIP de la place du Pont à l'ensemble Presqu'île II du cours Gambetta pour ne parler que de constructions lyonnaises, comme si le fait d'insister sur des projets aboutis pouvait laisser dans l'ombre tout le reste.

Enfin une distinction manque à l'appel. René Gagès était chevalier de la Légion d'Honneur, juste récompense d'un homme qui s'est toujours trouvé au centre de la communauté humaine et digne héritier, par sa recherche constante de la liberté, des grands architectes qui ont illustré notre ville, Philibert de l'Orme, Soufflot, Tony Garnier, tous ouverts aux vents nouveaux de la vie.

Jean-François GRANGE-CHAVANIS

## Pierre LOUIS

(1913-2008)

*Membre titulaire émérite*



Le recteur Pierre LOUIS nous a quittés le 1<sup>er</sup> avril 2008. Grand serviteur de l'Université, il avait été professeur de Philologie grecque à la faculté des Lettres de LYON, recteur de l'académie de Clermont-Ferrand, puis de celle de Lyon, conseiller d'État. Il était membre de notre Académie depuis 1962.

Pierre LOUIS est né le 1<sup>er</sup> août 1913 à Saint-Servan, banlieue de Saint-Malo, dans une famille bretonne depuis plusieurs générations. Brillant bachelier à 15 ans, il effectue ses études supérieures à Paris au lycée Henri IV de 1931 à 1934, puis prépare sa licence et sa maîtrise à la Sorbonne ; il est reçu à l'agrégation de grammaire en 1936. Il travaille alors auprès de monseigneur Auguste DIES, professeur à la faculté Catholique d'Angers, auquel le liera une étroite amitié.

C'est Mgr Dies, platonicien, qui l'incite à entreprendre une thèse de doctorat sur Platon. Pensionnaire à la Fondation Thiers en 1938, Pierre LOUIS commence son travail sous la direction de l'helléniste Paul MAZON.

En 1939 il est nommé professeur au lycée d'Orléans, mais la guerre et sa mobilisation interrompent son enseignement. Pendant la période dite « drôle de guerre » il se marie, le 1<sup>er</sup> mai 1939, et épouse M<sup>lle</sup> Andrée BOUILLON, dix jours avant l'invasion de la France.

En 1942 il est à Rennes, chargé de cours à la faculté des Lettres, et, en 1945, il vient à Paris soutenir sa thèse de doctorat en Sorbonne. Sa thèse principale, *Les métaphores de Platon*, comporte un classement des métaphores et une étude sur leur rôle dans l'expression de la pensée de Platon. La thèse complémentaire est une édition critique avec traduction de l'*Épitomé* d'Albinos, un néo-platonicien du 2<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ.

En marge de l'université Pierre LOUIS collabore à l'édition des œuvres de Paul Tannery, cet ingénieur du tabac, érudit de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, qui avait entrepris des travaux sur l'histoire des sciences, en particulier dans l'Antiquité. Cette activité n'a pas été sans effet sur l'orientation de ses recherches.

Docteur ès Lettres, il est nommé à la faculté des Lettres de Lyon en 1946, d'abord comme maître de conférences, puis en 1949 comme professeur titulaire de Grammaire et Philologie grecques. L'atmosphère universitaire en 1950 était encore sereine, et ce furent des années paisibles, bénéfiques pour ses étudiants qui appréciaient sa compétence, ses qualités pédagogiques, ainsi que l'intérêt qu'il portait à

leur travail et à leur carrière. Années fructueuses aussi pour ses recherches personnelles qu'il commençait sur ARISTOTE.

Assesseur du doyen Charles Dugas et directeur du Centre Pédagogique Régional en 1952, Pierre LOUIS se révèle un excellent administrateur et ses collègues ne sont pas étonnés de sa nomination de recteur de l'académie de Clermont-Ferrand. En 1960 il succède à André Allix comme recteur de l'académie de Lyon.

1962 est la date de son élection à notre Académie, dans la section Philosophie, section qu'il abandonnera en 1976, à la demande du Bureau, au profit de Jacques Soustelle pour entrer dans la 1<sup>ère</sup> section de la classe des Lettres au fauteuil d'Émile Brémont, section plus appropriée à sa qualification de philologue.

Il restera seize ans au rectorat de Lyon. Les facultés lyonnaises ne comptaient alors que 15 000 étudiants, mais au début des années 1960 ces facultés, celle de Lettres en particulier, toute proche du rectorat, étaient déjà en ébullition et la tâche du nouveau recteur ne fut pas aisée. L'agitation devint difficilement contrôlable en mai 1968, et il fallut beaucoup de diplomatie, d'autorité sans provocation, de patience sans faiblesse, pour maintenir entre étudiants, professeurs et administration des rapports non conflictuels. La réforme imposée par la loi Faure provoqua de sérieuses controverses. Pierre LOUIS fut très affecté par les démêlés qui marquèrent l'installation assez cahotique des trois universités lyonnaises.

Ces soubresauts universitaires, cependant, n'affectèrent que modérément la bonne marche du rectorat, et la période 1965-1975 fut jalonnée d'importantes réalisations dans le domaine académique. Entre autres : le campus de la Doua, le campus Bron-Parilly, la création de l'université de Saint-Étienne, l'inauguration en 1975 de la Maison de l'Orient méditerranéen créée par notre confrère Jean Pouilloux. Mais surtout le recteur LOUIS décida de prendre contact avec des industriels lyonnais, dont Charles Mérieux, dans la perspective, honnie par les étudiants d'alors, du rapprochement entre l'Université et les entreprises. C'était réaliste, courageux, prémonitoire.

En 1976 Pierre LOUIS quitte le rectorat de Lyon pour Paris à la suite de sa nomination au Conseil d'État en qualité de conseiller d'État en service extraordinaire. Quelques mois plus tard il préside l'Institut National de la Recherche pédagogique (1977).

Sa retraite, en 1982, n'interrompt pas ses travaux sur Aristote : en même temps, déchargé de ses lourdes responsabilités, élu président de notre Académie, il se consacre pleinement à ses nouvelles activités et peut participer fidèlement aux séances hebdomadaires et prêter son concours aux diverses manifestations et cérémonies, jusqu'à ces dernières années.

Ultime distinction, il est nommé, en 1983, responsable du centre de recherche sur l'histoire du vocabulaire scientifique du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS). Sa retraite sera longue, paisible auprès des siens, toujours studieuse, agrémentée de quelques visites à la propriété familiale du Beaujolais, mais assombrie par des ennuis de santé qui l'affaibliront après deux graves opérations, sans affecter en rien ses facultés intellectuelles. Il s'éteint le mardi 1<sup>er</sup> avril 2008, dans sa 95<sup>ème</sup> année.

Les titres scientifiques de Pierre LOUIS sont nombreux : sa thèse d'abord sur Platon, puis ses travaux sur Aristote. La citation de Musset, « Je veux rêver avec Platon, penser avec Aristote », est placée en exergue de la préface à la *Politique*, traduite

en 1996 par Pierre LOUIS, au terme de ses publications des traités naturalistes d'Aristote. Elle justifie son attachement au philosophe de Stagire, auquel il a consacré quarante-six ans d'études, sans interruption, même à l'époque de ses charges de recteur.

Aristote, déjà, avait perçu les limites de la philosophie platonicienne, qui subordonne le concret à l'idée. Pour Aristote seul existe le réel, le domaine de la vie et des êtres vivants, qui doit être le vrai champ d'études du philosophe. On a appelé Aristote le « philosophe de la vie » et Pierre LOUIS a publié en 1975 un petit livre intitulé *La découverte de la vie : Aristote*. Son don inné d'observation, Aristote l'a appliqué d'abord à la médecine, à la biologie, auprès de son père Nicomaque et de l'école hippocratique, puis à partir de 347, date de la mort de son maître Platon, il l'a concrétisé en engageant une vaste enquête sur l'environnement de l'homme, les animaux, les végétaux, les phénomènes atmosphériques.

Pierre LOUIS s'est fixé pour but de promouvoir ceux des traités d'Aristote concernant les animaux et les phénomènes atmosphériques, laissant de côté la botanique. Son travail de philologue ne comporte pas l'étude de la philosophie d'Aristote, mais un examen critique de ses œuvres. C'est la raison de ces longues préfaces dans lesquelles il résout les problèmes habituels aux textes anciens, mais rendus plus difficiles dans le cas d'Aristote par les remaniements qu'ont apportés au texte original les disciples du Maître après sa mort, ainsi qu'au cours de sa vie Aristote lui-même au fur et à mesure de ses nouvelles observations. Ce sont des problèmes de manuscrits, d'authenticité, de date. Tous sont étudiés avec rigueur et perspicacité pour que soit établi un texte grec aussi sûr que possible. La traduction est fidèle et claire, malgré les embarras que cause le style, jugé par certains « rébarbatif », d'ouvrages didactiques, techniques, peu structurés.

Dès 1951, Pierre LOUIS fait paraître les traductions des *Parties des animaux*, de la *Génération des animaux* (1961) et de la *Marche des animaux* (1983), trois volumes d'observations, d'analyses et d'explications consacrés aux organes comparés des animaux dont il a déterminé les espèces, à la reproduction selon chaque espèce et aux différents modes de locomotion sur terre, dans l'air et dans l'eau. *L'Histoire des animaux* en trois volumes, traduite de 1964 à 1969, décrit les anatomies comparées de 494 animaux connus au 4<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, depuis les plus gros quadrupèdes jusqu'aux abeilles et aux vers de terre.

Les *Météorologiques* en deux volumes, traduits en 1982, ont trait aux phénomènes atmosphériques dont l'homme est victime, tels que le vent, la pluie, le tonnerre, le tremblement de terre.

Tous ces traités relevant du domaine de la vie, ont été publiés dans la savante collection des *Belles Lettres* des universités de France, dans le cadre de l'édition des *Œuvres complètes d'Aristote*. À cela il faut ajouter des articles parus dans diverses revues, répondant à des questions annexes : *La domestication de l'animal à l'époque d'Aristote*, *Les animaux fabuleux chez Aristote*, ceux de la mythologie, *Les animaux anonymes chez Aristote*, ceux qui n'ont pas de nom et empruntent celui d'un voisin.

De ces textes grecs denses, parfois ardu, Pierre LOUIS dégage la pensée directrice du savant en la rattachant à sa philosophie générale. À partir de l'observation Aristote, écrit-il, « ne se limite pas à décrire, mais il cherche à expliquer, c'est-à-dire à montrer l'enchaînement rationnel des causes et la disposition des moyens mis en œuvre par la nature en vue d'une fin déterminée ». Car « ce n'est ni le hasard, dit Aristote, ni la nécessité, la cause mécanique, qui règne dans les choses de la nature, mais la finalité ». En chaque chose « la nature fait tout en

*vue d'une fin* » et tout être en devenir a sa destination particulière dans l'ordonnance de l'univers.

Ces recherches, conclut Pierre LOUIS, dans ce cycle des sciences naturelles, révèlent « *la prééminence de l'homme et la sagesse profonde de la nature créatrice* ».

Dans l'œuvre immense, encyclopédique, d'Aristote les traités naturalistes que Pierre LOUIS a choisi de traduire et de commenter ne sont pas des traités mineurs, ils offrent, outre leur valeur documentaire sur la faune de l'époque, un intérêt historique et scientifique. Ils sont un témoignage de la naissance et de la formation, au 4<sup>e</sup> siècle avant notre ère, des idées et des méthodes scientifiques, même s'ils ne sont pas scientifiquement crédibles. Ils s'inscrivent dans le mouvement de curiosité à l'égard des réalités d'ordre physique qui s'est manifesté au temps d'Alexandre, grâce à la diffusion de l'hellénisme dans le monde habité et à la découverte de pays nouveaux et de modes de pensée différents.

Les deux courts essais parus chez les éditions Hermann, en 1975 et 1990, sont d'une inspiration plus personnelle : *La découverte de la vie : ARISTOTE* et *La vie d'ARISTOTE*. Pierre LOUIS abandonne le travail universitaire sur le savant pour un ouvrage d'une écriture plus à la portée du grand public, qui invite à la réflexion sur l'homme, sa vie, sa personnalité, sa modernité.

Très personnelle aussi est la préface à la *Politique*, parue également chez Hermann en 1996. La conception réaliste et humaniste que se fait Aristote de la Cité, en réponse à Platon, lui apparaît comme l'amorce d'une vraie science politique. La Cité est un organisme, un corps vivant, dont les éléments doivent se combiner en vue d'une fin, le bonheur des habitants. L'organisation d'une collectivité humaine, sous la forme d'une constitution, dépend des conditions naturelles ; il s'agit de disposer au mieux de ces conditions afin d'assurer aux habitants la vie la plus heureuse possible, mais cela ne peut se faire qu'en fonction des nécessités et des limites qu'imposent, en chaque cas, les circonstances. Il n'existe donc pas de cité idéale : « *Imaginer ce qu'il faut faire n'est pas difficile, écrit Aristote, ce qui l'est davantage, c'est de le faire réellement. Les théories sont des vœux qu'on forme, la pratique dépend des circonstances* ».

Ces pages sur la pensée sociale et politique d'Aristote apportent une conclusion à l'œuvre de longue haleine entreprise par Pierre LOUIS. Elles sont l'hommage dernier d'un humaniste au philosophe, au savant, à cette sagesse grecque à qui Pindare attribuait le mérite de « *savoir épuiser le champ du possible* ».

Pierre LOUIS était officier de la Légion d'Honneur, commandeur de l'Ordre National du Mérite, des Palmes Académiques et du Mérite Sportif, médaillé d'Honneur du Service de Santé des Armées, de l'Ordre du Phénix de Grèce, de l'Ordre du Cèdre du Liban, de l'Ordre National de la République Fédérale d'Allemagne.

Il laisse le souvenir d'un homme de culture, d'une grande rigueur scientifique, d'une personnalité ferme, mais discrète et un peu austère, et d'une attentive courtoisie. C'était un humaniste qui joignait à ses titres scientifiques des qualités de cœur, auprès de sa famille, de ses amis, et dont témoigne la présidence qu'il assumait pendant quarante ans de l'œuvre « Mouvement pour les Villages d'Enfants ».

À Madame LOUIS, à ses enfants, dont notre consoeur, je présente les condoléances de toute l'Académie.

Bernard GRILLET

## II

# LES ACTIVITÉS

## LES SÉANCES PRIVÉES

### Séance privée du 27 mai 2008

Au cours de cette séance ont été élus :

*Membres d'honneur associés*

M<sup>me</sup> Geneviève COMTE-BELLOT

M. Georges BOULON

*Membres correspondants*

Classe des Lettres et Arts : M. Jean-Pol DONNÉ

Classe des Sciences : M. Jérôme HONNERAT

M. Bertrand BARRÉ

### Séance privée du 25 novembre 2008

Au cours de cette séance a été élu :

*Membre d'honneur associé*

M. François JUILLET

## LES VISITES ET LES RÉCEPTIONS

12 juin 2008

### Visite du site Le Corbusier à Firminy

Firminy, ville industrielle de la couronne stéphanoise, n'aurait pas la réputation qu'elle acquiert peu à peu si elle n'était l'écrin de quatre œuvres de Le Corbusier, insérées dans un projet urbain caractéristique des années 1950, imaginé par une équipe de jeunes urbanistes autour de Charles Delfante.

L'architecte le plus célèbre du XX<sup>e</sup> siècle, et celui dont l'influence sur l'évolution récente de cet art fut sûrement la plus grande, a été appelé par Eugène Claudius Petit, maire de la ville et ministre de la reconstruction pour imaginer :

- d'une part un centre civique, composé d'une maison de culture, d'un stade et d'une église paroissiale,
- d'autre part un quartier de logements composé de trois unités d'habitation dont une seule a finalement pu être construite.

C'est le centre civique qui a surtout fait l'objet de la visite de l'Académie, et le point focal de cet ensemble : l'église Saint-Pierre récemment terminée après plus de trente ans d'hésitations.

Le Corbusier n'a pas vu l'achèvement de son œuvre, mais Firminy, très représentatif de l'esthétique de la fin de la vie du maître, résume toutes les qualités d'ampleur de vue, d'insertion dans le site et d'originalité des moindres détails qui font le caractère propre de ce visionnaire dont l'œuvre devrait bientôt être inscrite sur la liste du Patrimoine mondial par l'UNESCO.

Jean-François GRANGE-CHAVANIS

\*\*\*

18 septembre 2008

### Réception des Amis du Vieux Strasbourg

Sous la conduite de leur président, B. Vogler, professeur émérite d'histoire à l'université Marc Bloch, nos visiteurs strasbourgeois sont venus admirer la bibliothèque de l'Académie. Ce fut aussi l'occasion d'échanger sur les relations entre nos deux villes à travers les siècles.

M. Vogler insista sur le XVI<sup>e</sup> siècle : Strasbourg était à ce moment une « ville libre d'empire », cité-état riche de ses imprimeries, de son université, de sa batellerie, puissante par son armée citoyenne, basée sur les corporations, et son artillerie. Lyon était une ville marchande et industrielle, également une capitale de l'imprimerie. Elle avait un caractère cosmopolite et polyglotte (Myrelingue !). Les immigrants venus de l'aire rhénane y étaient nombreux. Quelques banquiers alsaciens avaient tenté leur chance dans un domaine plutôt contrôlé par les Italiens. Ce ne fut pas toujours heureux. En ce temps, le pouvoir (royal) avait de constants soucis d'argent et les financiers étrangers étaient priés de « faire un geste » sous promesse de remboursement avec intérêt...

Le président de l'Académie de Lyon évoqua d'autres rapports en d'autres siècles. La Révolution fut une période favorable aux échanges : Lyon, comme Strasbourg, fut rapidement dotée d'une guillotine ; les deux villes eurent leur petit « Marat » local. À Lyon, Chaliier, à Strasbourg, Euloge Schneider, un prêtre allemand défroqué : tous deux furent exécutés avec leur instrument.

À ces parallélismes, s'ajoutent des relations croisées : le général strasbourgeois F. Ch. Kellermann, futur duc de Valmy, fit pleuvoir sur Lyon en révolte une pluie de bombes incendiaires. Il mettait aussi en déroute les troupes du « roi des marmottes », comme on appelait le roi de Piémont- Sardaigne. Il en fut récompensé par treize mois de prison, un moindre mal à cette époque (1793).

Inversement, des Rhône-alpins avant la lettre participaient à la Révolution strasbourgeoise ; le club des Jacobins s'y partageait entre un « parti allemand » animé par Euloge Schneider et un « parti français » où figuraient :

- René François Monet, maire de Strasbourg à 23 ans et d'origine savoyarde,
- Antoine Teterel, vrai Lyonnais, professeur de mathématiques, directeur du département du Bas-Rhin, l'« Insensé Teterel » qui voulait faire abattre la tour de la cathédrale, comme insultant

au principe de l'égalité ! À côté de ces ultras du Jacobinisme, les représentants Saint-Just et Lebas paraissaient modérés !

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'École du service de santé des armées fut réinstallée à Lyon ; elle avait été officiellement établie à Strasbourg en 1830. Les « Santards » avaient participé activement au siège de Strasbourg (1870). Après la chute de cette ville, se posa le problème d'une nouvelle localisation, âprement disputée. Nancy et surtout Montpellier firent campagne. L'attribution à Lyon se fit en 1888 et devient effective en 1895. les armoiries des deux villes figurent sur les emblèmes de l'école.

Au XX<sup>e</sup> siècle, un triste épisode fut celui du refuge des expulsés des provinces de l'Est (surtout des Mosellans) au palais de la Foire de Lyon ; les Alsaciens étaient plutôt dirigés vers le Périgord.

De façon plus plaisante, rappelons que l'une des plus célèbres brasserie de notre ville fut à l'origine une fondation alsacienne ! Ses somptueuses choucroutes n'ont jusqu'à nos jours pas démerité.

La séance fut close par la présentation savante et détaillée du réseau des aqueducs antiques de Lyon par notre confrère, Jean Burdy. Ses excellentes images permirent à la fois d'apprécier la technique des anciens, en particulier la construction des siphons, et d'admirer l'aimable décor des collines de l'Ouest lyonnais et de la vallée du Gier.

Jean-Pierre Hanno NEIDHARDT

\*

## LES PRIX DE L'ACADÉMIE

10 juin 2008

### 1<sup>re</sup> séance solennelle de remise des prix

Ont été remis en cette séance les prix suivants :

- *Prix d'honneur de l'Académie* : Société d'étude d'histoire de Lyon et rive gauche.
- *Prix de la comtesse Mathilde* : prix du récit et prix de poésie (voir ci-après).
- *Prix du fonds Rosa* : prix du mérite familial et prix du mérite social (voir ci-après).
- *Prix de la fondation de Lancey et de La Hanty* : M. Gérard PAJONK.

2 décembre 2008

### 2<sup>e</sup> séance solennelle de remise des prix

Ont été remis en cette séance les prix suivants :

- *Prix Thibaud* : voir ci-après.
- *Prix Arloing-Courmont-Institut Pasteur de Lyon* : voir ci-après.
- *Prix Platet-Mathieu* : voir ci-après.

\*

Prix d'honneur de l'Académie  
Rapporteur Paul FEUGA

### LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LYON ET RIVE-GAUCHE

La Société est bien connue des académiciens qui y interviennent et pour certains régulièrement. Je pense à Louis DAVID, Jean BURDY, Michel LAFERRÈRE, Jack BOST et votre serviteur. J'en oublie certainement.

Fondée en 1921, elle avait pour objet d'étudier l'histoire de Lyon, principalement pour sa partie dauphinoise c'est-à-dire La Guillotière, les Brotteaux et les communes périphériques rattachées au département du Rhône. Son secrétaire général, Albert Montfouilloux, docteur en droit, a publié, de 1921

à 1960, un bulletin mensuel de quelques pages sous le nom de *Pages d'Histoire Locale*. Les articles traitent des lieux-dits, du patrimoine, des institutions, de l'économie, de la religion et des hommes.

Après une éclipse, provoquée par la dispersion de la seconde guerre mondiale, la société s'est révélée en 1951 sous l'impulsion de l'ingénieur-général Louis Jambon et du publiciste Robert Brun de La Valette. En 1952, pour se distinguer d'une autre société existant dans la presqu'île, et par courtoisie, elle modifia sa raison sociale qui devient « *Société d'Histoire de Lyon, Rive-Gauche du Rhône* ».

Elle se réunissait dans des lieux chargés d'histoire : l'hôtel de la Couronne, 2 grande rue de la Guillotière, puis l'hôtel de Chapeau-Rouge au n°47 de la même rue, des bistrotts pittoresques et quelque peu crasseux. Chassée par les rénovations, elle déplaça son siège, en 1957, à la brasserie de l'Étoile, 1 cours Gambetta. Depuis 1990, les séances mensuelles se tiennent aux Archives départementales du Rhône, 57 rue Servient. Ces réunions, fidèlement suivies, sont consacrées à des conférences données par les membres de la société et plus généralement par des personnalités qui lui sont extérieures. En juin, est organisée une excursion touristique, historique et archéologique à l'Est de Lyon dans l'Isère ou les Savoies.

Depuis 1962, cette société publie une revue trimestrielle, *Rive Gauche*, qui nous est adressée régulièrement. Cette régularité est exemplaire. J'ai vérifié qu'aucun numéro n'a manqué et que souvent la revue a été publiée avant la date prévue.

Cette revue est une mine d'informations textuelles et d'illustrations (cartes postales, dessins, portraits et plans). On y retrouve les signatures du général Jambon, de son successeur à la présidence, le général Albert Laurent, du journaliste Louis Jasseron, créateur de la revue, de Georges Bazin, historien de Montchat et de la grande-rue de la Guillotière, de la dévouée secrétaire Germaine Vieux qui signa 140 articles, du médecin-général Camelin, vice-président de la société, du critique d'art René Deroudille, aussi vice-président, de l'ingénieur-aviateur Henri Cogoluenhe, historien de Robert-Schneider qui signe commandant Édouard quand il évoque les débuts de l'aviation. Et bien sûr, la belle plume de notre confrère Henri HOURS, président depuis 1977, qui se contente de signer de ses initiales. On peut encore mentionner les universitaires Pierre Callet et Raymond Curtet, le docteur Lacassagne, Gabriel Magnin, Eugène Bottet, Joseph Saunier... et bien d'autres encore.

Si *Rive-Gauche* a tenté de franchir le Rhône, durant la dernière décennie, elle revient aujourd'hui dans les limites de son territoire.

En somme, la société se distingue par son caractère :

- Un profond attachement à son territoire d'études : les articles publiés, des expositions de plans, de photos, de cartes postales, des plaques commémoratives apposées sur les maisons du quartier quand des aides spécifiques le permettent ;
- Un caractère populaire lié à l'origine de ses adhérents : une population souvent modeste, profondément enracinée dans son quartier mais aimant et connaissant les anecdotes de ses rues, les histoires des habitants et de leurs maisons, des entreprises et des commerces ;
- La convivialité qui y règne : assemblées générales achevées par le tirage des rois, conférenciers invités à dîner avec le bureau de l'association à l'issue des réunions. La société ne peut se dissocier d'un esprit « Rive-Gauche », impensable dans la presqu'île, mais aussi fort et moins connu que le particularisme croix-roussien.

Cette société ne subsiste que par le bénévolat de ses dirigeants, par les cotisations de ses adhérents et les publicités de soutien de commerçants dont le nombre se restreint. Ses publications n'ont jamais bénéficié de subventions publiques. C'est pourquoi elle mérite notre considération.

\*\*\*

### **Prix Platet-Mathieu**

Rapporteur Marc TRILLET

Depuis plus d'un demi-siècle, ce prix biennal vise à encourager et récompenser la lutte contre le cancer, la syphilis et la tuberculose. L'évolution de la pathologie et de la thérapeutique depuis sa création a naturellement conduit à l'étendre à des affections mal connues à l'origine. Les lymphomes en sont un exemple-type.

C'est dans ce domaine que travaille le lauréat pressenti cette année, le docteur **Gilles SALLES**.

Né le 29 mars 1961 à Sainte-Foy-lès-Lyon, il est professeur des universités-praticien hospitalier depuis 1996 dans le service d'Hématologie du centre hospitalier Lyon-Sud et à la faculté Lyon-Nord (université Claude-Bernard, Lyon-1).

Je ne détaille pas toutes ses responsabilités universitaires pour insister sur celles qui nous intéressent au premier chef, je veux dire celles concernant la pathologie des cellules lymphoïdes, menées sous sa direction depuis 1999 avec pour axe principal l'étude des lymphomes malins. Ces tumeurs se traduisent par l'apparition de cellules cancéreuses dans les organes du système lymphatique, non seulement les ganglions mais aussi les éléments lymphatiques situés dans pratiquement tous les organes (cerveau, tube digestif, appareil respiratoire, glandes, etc.). Pouvant survenir à tous les âges, y compris chez l'enfant, ils se traitent presque exclusivement par chimiothérapie.

Depuis ces vingt dernières années, les progrès considérables enregistrés résultent de leur meilleure classification, témoignant de la multiplicité de leurs formes et d'une meilleure compréhension des mécanismes de développement autorisant des thérapies ciblées.

C'est dans cet esprit que se situe le travail de recherche de l'équipe dirigée par Gilles Salles. Il comporte trois grands axes :

- Celui de protocoles de traitement des lymphomes dits « folliculaires » de forte masse tumorale. Cet essai se mène à l'échelle internationale et comporte actuellement 1 217 patients dans 25 pays. Il démontre l'intérêt d'une immuno-chimiothérapie et probablement d'un traitement d'entretien par un anticorps monoclonal,
- Par ailleurs, 1 500 patients de divers centres français sont suivis quant à l'analyse de certaines variations de gènes ciblés et du métabolisme de différents médicaments,
- Enfin, Gilles Salles coordonne, avec le professeur Randy Gascoyne de Vancouver, un programme de réalisation d'un index biologique pronostic international dans les variétés de lymphomes à grandes cellules rassemblant plus de 1 500 cas européens et américains.

J'ajoute qu'il a été élu en 2003 président de la Commission scientifique de la Recherche des Hospices Civils de Lyon parmi d'autres responsabilités nationales et internationales. Cette très importante activité de thérapeutique et de recherche est bien reflétée par le nombre de ses publications (près de 200) et de thèses inspirées (une quinzaine). Ceci objectivant parfaitement la valeur de ce candidat qui le rend tout à fait conforme à l'optique du prix Platet-Mathieu et bien digne de le recevoir.

\*\*\*

### **Prix littéraires « Jeux floraux de la comtesse Mathilde »** Rapporteurs Michel LE GUERN et Dominique BERTRAND

Passant au vif du sujet, je précise seulement que le prix de poésie, *le Muguet d'or*, a été décerné par un jury de trois confrères de la classe des Lettres, Robert Favre, Paul Gravillon et Michel Le Guern ; quant au prix de la nouvelle, *l'Églantine d'or*, il était remis à la responsabilité d'une pléiade de scientifiques et de littéraires, Alain Bouchet, Paul Feuga, Bernard Grillet, Philippe Lebreton, Michel Le Guern, Régis Neyret et, *the least and the last*, moi-même.

En face, si je puis dire, il y a celles et ceux qui font l'honneur à l'Académie de Lyon de lui présenter leurs œuvres. Ils étaient nombreux cette année, onze en poésie et dix, moins un non conforme au règlement, pour la prose. Nous avons eu le plaisir de voir remonter les effectifs. Qui sont-ils ? Un peu de précision sociométrique ne peut faire de mal dans un rapport académique.

Poétesses et récitantes sont moins nombreuses que poètes et récitants : quatre face à six et cinq à six ; mais l'équilibre n'est pas vraiment rompu. Pour l'âge, malgré quelques lacunes de la documentation, je dois saluer l'expérience acquise des candidats : tous les muguetistes ont dépassé la cinquantaine et, six sur dix, chez les églantineux. Il va falloir sans doute ouvrir nos concours au rap, au rock et autres tonalités et styles cultivés par nos médias jeunes ! Enfin les provenances sont vraiment dispersées et nous nous en réjouissons car il y a là le signe de la notoriété de nos jeux floraux. Certes, six de l'ensemble des candidats sont des Franciliens, avec une seule Parisienne. Mais nous avons un Belge (qui s'est présenté aux deux concours, comme un autre du reste, mais celui-ci est Français) et un Helvète. La Normandie est deux fois présente, le Poitou trois fois, la Gascogne, la Touraine, une fois ainsi que la Bourgogne, la Champagne et la Lorraine.

D.B.

**Prix dit « Muguet d'or » : poésie (MLG)**

Onze recueils étaient en compétition pour le prix de poésie. L'ensemble est de qualité et aucun des envois n'était médiocre.

Le plus original est sans doute celui qui égrène cent versets dont chacun commence par « *J'ai oublié* ». À la fin de la lecture, on ne se souvient que de « *J'ai oublié* » : on a oublié tout le reste. Telle est la force de la poésie.

On a remarqué le recueil *Sur les ailes des mots* pour sa virtuosité dans l'emploi des formes classiques et pour sa vision poétique des faits de l'actualité.

Le jury a préféré le recueil *La Doumka* de M. Guy VIELFAULT. Le titre, qui signifie « moment de rêverie et de réminiscence », annonce un programme superbement réalisé. L'auteur reste fidèle aux formes contraintes : huit des seize poèmes sont des sonnets. La virtuosité du versificateur s'allie à une étonnante richesse lexicale où l'innovation ne cherche pas à provoquer mais à suggérer et à transmettre l'émotion. Loin d'une érudition affichée, l'imprégnation d'une large culture sert à exprimer les nuances du sentiment. Le recueil s'inscrit dans la lignée de la poésie traditionnelle ce qui ne l'empêche pas d'exprimer dans sa densité la délicatesse des émotions.

Deux brefs extraits donneront un aperçu de ce talent poétique. D'abord, l'évocation de la statue d'une koré :

*Quand s'éveille le parc d'un prime cri d'oiseau,  
La koré semble ouïr, nostalgique et mutine,  
Sous les doigts d'un berger les soupirs du roseau.*

Et cette image d'un clown :

*Demeure ce rictus ceint de blanc qu'ont usé  
Tant de tours avortés de baroque automate,  
Cicatrice carmin d'un pérenne stigmate  
Sur le masque trompeur d'un chagrin cérusé.*

**Prix dit « Églantine d'or » : nouvelle (DB)**

L'excellente qualité d'ensemble des roses sauvages de notre muse ont rendu difficile le choix de la Pléiade. Dans tous les recueils, de très bonnes nouvelles sont offertes, nerveuses, écrites avec soin, originales. Notons ainsi, dans *Les murmures de l'aube*, « Le souvenir des feuilles mortes », « Les douceurs du lundi », dans *La Duègne*, « Le Barbier d'Hamman Meskoutine », dans un recueil sans titre, « L'agneau, la chevrette et les méchants loups », dans *Écrire, encore écrire, toujours écrire*, « La fin d'un rêve », dans *Vae Soli*, « Les plus belles victoires se forgent dans l'amertume de la défaite », au centre du livret qui reprend le titre, dans *Histoires d'été*, enfin « La pesée des âmes ». Je passe, bien entendu. On lit de James Bond, du Rohmer, du Resnai.

Le difficile est, pour l'auteur, de rester égal dans la diversité, dans la vivacité, dans l'art, qui boucle le tout, de la chute. Cette unité, non point de ton, mais de rythme, voilà ce qui a permis à Mme Maryse VANNIER de cueillir, dans les épines, la fraîche et délicate corolle. Ses cinq récits *La remontée*, *Sur le banc*, *L'Érythréenne*, *Manipulations*, *Passion de voiture* prennent cinq fois le lecteur en sollicitant tout en lui, mais surtout l'intelligence, flairant tout comme un chien de chasse de race.

Encore deux mots pour approfondir notre lecture. Le premier concerne la présence grandissante du Maghreb et de ses relations avec l'autre côté de la mer, l'Europe. Nombre de récits sont des « orientales » au sens du XIX<sup>e</sup> siècle, plus algériens que syriens. Le recueil 5, sans titre, évoqué ci-dessus, en offre trois sur dix : *Vae Soli* court entièrement sur ce thème, avec, en particulier, « L'enterrement d'un arabe », reprise d'une longue veillée mortuaire dans quelque HLM de France. Un autre trait apparaît, du reste en étroite relation avec le précédent : à la faveur de cette présence musulmane et la débordant, Dieu retrouve place en notre littérature, non comme motif comique, à la manière des fables, mais dans la trame même des drames, je dirais sérieusement. Il y a là un trait important de notre actualité du début du XXI<sup>e</sup> siècle : Dieu y redevient littérairement crédible sous la pression culturelle de l'Islam en nos pays.

Le recueil de Mme Vannier entre tout à fait dans cette double émergence de l'orientalisme et du divin maghrébin. De façon drue et cognante, à celle-ci il donne en quelque sorte des lettres de noblesse. Des cinq nouvelles – car les récits méritent tout à fait cette marque –, une seule est franco-française, bien de chez nous : la campagne, les mares, les vaches, sous un ciel de canicule, *La remontée*. *Sur le banc* se passe à Paris mais la guerre d'Algérie y fit parler d'elle. Deux autres nous arrêtent sur la frontière dramatique, sanglante qu'affrontent, de l'Italie à l'Espagne, les Africains hantés par le mirage européen. Le troisième retrace l'itinéraire d'un beur, apparemment bien inculturé, qui devient fou de Dieu, joignant en lui, si je puis dire, les deux émergences. Et *Passion de voitures*, comme *Manipulations*, chute dans la violence mortelle. Les cinq nouvelles ne sont nullement monocordes. Mais le franco-français, ni même l'euro-péo-européen

aujourd'hui ne sont plus à même de se refermer sur eux-mêmes. Sans nous détourner de votre art de conter, vous donnez à toucher dans votre recueil un douloureux problème de société. Reste, sur la frontière de sang, *L'Érythréenne*. c'est le sang d'un accouchement... Pourquoi ne nous atteindrait-il pas ?

\*\*\*

### Prix du fonds ROSA

Rapporteurs Alain BOUCHET et Paul FEUGA

Notre confrère, Alain Bouchet, qui préside la commission d'attribution des prix de bienfaisance depuis 1999, est handicapé, cette année, par les suites d'un accident de ski. Il a réuni néanmoins la documentation nécessaire, et a demandé à André Martin et Paul Feuga d'examiner les dossiers reçus. Ces derniers ont sollicité l'assistance de Paul Malapert pour le choix définitif.

Deux associations ont été retenues pour le prix du mérite social.

– Le domaine d'intervention de la première, l'« Alerte », est le maintien à domicile des personnes âgées. – La seconde concourt à la réinsertion de personne en difficultés sociales par le logement soit individuel, soit en mini-collectif.

La commission n'a pu retenir, cette année, deux autres dossiers car il s'agissait davantage d'une aide au fonctionnement que du financement d'une opération spécifique. Ils seront étudiés l'année prochaine.

Onze dossiers de famille en difficultés ont été présentés : trois par la fédération des Familles de France et huit par la société de Saint-Vincent-de-Paul. La commission tient à signaler la qualité des dossiers présentés qui ont été tous retenus pour des montants compris entre 1 000 et 2 500 euros.

Que faut-il retenir de l'examen de ces dossiers ?

– La commission n'a pas eu à outrepasser ou à extrapoler les volontés du donateur : toutes les familles sont chrétiennes et françaises ;

– Elles ont, en moyenne, trois enfants et six au maximum ;

– La majorité de ces familles comprend un et jusqu'à trois enfants handicapés ;

– Les difficultés atteignent tous les milieux sociaux. Deux familles sur onze sont issues de l'aristocratie et elles ont épuisé toutes les possibilités d'entraide au sein de leur famille ;

– Dans la mesure du possible, nous demandons que notre aide ait une affectation précise : caution pour un nouveau logement, participation à des frais de formation, ou autres.

La commission, enfin, tient à signaler le souci éducatif et l'esprit de bénévolat qui ressort des dossiers présentés. Quelles que soient les difficultés d'emploi, le manque de ressources, les soins à apporter aux enfants handicapés, ces familles témoignent de magnifiques élans de service et d'entraide envers ceux qui sont encore plus dans le besoin, tant de la part des parents que des aînés des enfants.

En résumé, pour l'année 2008, l'Académie prélèvera 29 500 € sur les revenus du fonds Rosa pour les distribuer de la façon suivante :

– Association <i>Alerte</i> (docteur Marc Gatel)	3 000 €
– Association <i>Oasis d'amour</i> (docteur Anne-Marie Vincent-Girod)	3 000 €
– <i>Familles de France</i> (Mme Jeanine Philis) : 3 prix de 1 000 à 2 000 €	4 500 €
– <i>Société Saint-Vincent-de-Paul</i> (M. Emmanuel Blanc) : 9 prix de 2 000 à 2 500 €	19 000 €

\*\*\*

### Prix Jean THIBAUD

Rapporteur Jean-Paul Martin

Cette année nous avons 11 candidatBelgiques, tous et toutes de haut niveau, rendant complexe la tâche du rapporteur et celle du jury composé de 10 membres couvrant les domaines de physique relatifs à ce prix et comprenant 3 membres de l'Académie.

Le jury a retenu comme lauréats du prix Thibaud 2008 :

– M<sup>me</sup> Annick BILLEBAUD, physicienne (dans le domaine expérimental) au laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie de Grenoble,

– M. Dirk ZERWAS, physicien expérimentateur au laboratoire de l'Accélérateur Linéaire d'Orsay.

M<sup>me</sup> **Annick BILLEBAUD** travaille sur la problématique de la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Elle a fait ses études supérieures à l'université Claude Bernard-Lyon 1 et, après un DEA *Constituants élémentaires de la matière*, a obtenu en 1995 son doctorat portant sur *L'étude expérimentale de l'émission électronique secondaire de cibles minces de carbone sous l'impact de projectiles rapides*. Ce travail de thèse était sous la direction du professeur Jean-Claude Poizat à l'institut de Physique Nucléaire de Lyon.

En 1995, elle devient attachée temporaire d'enseignement et de recherche à l'université Claude Bernard et continue son travail de recherche à l'institut de Physique Nucléaire. En octobre 1996, elle réussit le concours de chargée de recherche au CNRS et rejoint le laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie de Grenoble (LPSC, laboratoire de l'IN2P3).

Elle va alors entreprendre une recherche en « Physique des Réacteurs » sur le thème des filières nucléaires innovantes ouvertes à de nouveaux combustibles.

En 2008 elle obtient son diplôme d'habilitation à diriger des recherches, dont l'intitulé est « Physique des réacteurs auprès de systèmes sous-critiques pilotés par accélérateur : mesure en ligne de la réactivité » à l'université Joseph Fourier de Grenoble.

Son activité est dédiée aux réacteurs sous-critiques pilotés par accélérateur (*ADS : Accelerator Driven System*) ou réacteurs « hybrides ». Ces systèmes ont pris de l'ampleur au début des années 1990, au CERN, sous l'impulsion de Carlo Rubbia (prix Nobel de Physique 1984), qui a mis en avant leur intérêt pour la transmutation des déchets radioactifs. En France, c'est la loi du 30 décembre 1991 (dite loi Bataille) définissant pour 15 ans les axes de recherche scientifique relatifs à la gestion des déchets radioactifs de haute activité et à vie longue, qui a conduit le CNRS et en particulier l'équipe du LPSC à prendre part à ces expériences. Puis une nouvelle loi de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs (loi du 28 juin 2006) a défini des objectifs opérationnels précis pour chaque axe. Elle prévoit en particulier que les recherches seront conduites « en relation avec celles menées (...) sur les réacteurs pilotés par accélérateur dédiés à la transmutation des déchets, afin de disposer, en 2012, d'une évaluation des perspectives industrielles de ces filières et de mettre en exploitation un prototype d'installation avant le 31 décembre 2020. » C'est donc dans le cadre de cette nouvelle loi que se poursuivent les travaux de recherche sur les réacteurs sous-critiques pilotés par accélérateur.

Dans ce contexte, Annick Billebaud a joué un rôle crucial en ce qui concerne la partie physique des réacteurs sous-critiques. Ses nombreux talents de physicienne dans le domaine expérimental, son sens remarquable de l'organisation et sa connaissance des dossiers lui ont permis de progressivement prendre en charge les travaux français relatifs aux expériences destinées à tester et caractériser le fonctionnement des réacteurs hybrides pilotés par accélérateurs. Ces expériences ont été menées de concert avec le CEA et dans un cadre européen. Pour réaliser l'une des expériences (MUSE 4), un générateur de neutrons pulsé (GENEPI) a été construit par le LPSC. En tirant parti des caractéristiques neutroniques de ce générateur, Annick Billebaud a pris part à la mise au point de nouvelles méthodes de mesure de la réactivité d'un cœur sous-critique. Cette réactivité est l'un des paramètres fondamentaux qui déterminent la sûreté d'un réacteur. Par ailleurs, lors de l'expérience MUSE 4, le pilotage de la puissance d'un réacteur hybride par une source externe de neutrons a été réalisé (il s'agissait ici d'une première mondiale).

Annick Billebaud conduit dorénavant la contribution IN2P3 au programme GUINEVERE, dans le cadre du 6<sup>e</sup> programme cadre de Recherche et Développement. Dans ce projet, les méthodes de contrôle et surveillance ainsi que la mesure de la réactivité d'un cœur sous-critique rapide en plomb seront testées. Ce travail est une étape importante vers un démonstrateur de puissance européen MYRRHA. Avec une planification extrêmement rigoureuse, la coordination de plusieurs laboratoires et institutions ainsi qu'un budget conséquent, ce projet représente un défi impressionnant qu'Annick Billebaud relève de manière exemplaire.

La reconnaissance de M<sup>me</sup> Annick Billebaud au niveau national est fermement établie. Elle est aussi reconnue au niveau européen, comme l'une des spécialistes des expériences de couplage entre un réacteur et un accélérateur. Au niveau du laboratoire, ses connaissances et ses qualités de chercheur l'ont conduite à être membre de la cellule direction, avec des tâches de chargée de mission sur les questions scientifiques et aussi sur toutes les questions de coopérations et contrats européens.

Ainsi, en attribuant le prix Thibaud 2008 à Annick Billebaud, le jury récompense une jeune physicienne extrêmement volontariste, motivée et talentueuse qui mène une action fédératrice de forces et de compétences nationales et européennes. Lors de la première partie de sa prometteuse carrière scientifique, elle a ainsi su faire passer les systèmes complexes que sont les réacteurs hybrides du stade du principe aux tests expérimentaux détaillés.

M. **Dirk Zerwas** travaille sur la construction d'un détecteur géant (ATLAS) et poursuit la quête de la supersymétrie.

Il a fait ses études supérieures à l'université d'Heidelberg où il a obtenu le *Diplom-Physiker* en 1994 puis il a effectué un travail de thèse au laboratoire de l'Accélérateur Linéaire d'Orsay (LAL, sous la direction de Jean-François Grivaz) qui lui a permis d'obtenir en 1998 son doctorat intitulé *Énergie manquante à LEP 2, boson W et physique nouvelle* à l'université Paris 11. Il réussit le concours de chargé de recherche au CNRS et fut affecté au LAL en 1998 immédiatement après sa thèse.

Dirk Zerwas a rejoint le groupe du LAL engagé dans la collaboration internationale ATLAS (*A Toroidal LHC Apparatus*, 1 700 scientifiques, 159 instituts, 37 pays), qui préparait une expérience auprès du collisionneur LHC du CERN. ATLAS est le plus grand détecteur de particules jamais construit.

Dirk Zerwas a contribué à une partie importante du détecteur ATLAS que l'on appelle le calorimètre électromagnétique (dont le rôle est de mesurer les énergies des électrons et photons issus de l'interaction). Ce calorimètre, qui utilise de l'argon liquide comme milieu de détection, permet des mesures de grande précision et doit être très homogène. Mais il a fallu au préalable effectuer des tests sur différents faisceaux de particules pour bien en connaître la réponse et mesurer les précisions qu'il peut atteindre. Dirk Zerwas a joué un rôle important dans ces tests. Pour extraire ces caractéristiques, il fut le coordonnateur pendant plusieurs années d'un groupe de travail de la collaboration ATLAS appelé « Electron/Gamma » dont le but était d'étudier les performances du détecteur dans la reconstruction des événements impliquant des électrons et des photons ainsi que de définir les algorithmes d'identification de ces particules. Il a participé aussi au développement des outils informatiques nécessaires à cette étude. Il fut même pionnier dans certaines études et apporta sa propre façon d'aborder les problèmes et de les résoudre. Dans la coordination de ce groupe il a montré des qualités managériales importantes avec une bonne vision prospective.

Dirk Zerwas possède aussi une très bonne connaissance de la physique qui sera étudiée auprès du LHC, et a joué un rôle moteur dans les études de la supersymétrie. (Les théories supersymétriques, basées sur une symétrie liant les bosons et les fermions, ont pris un grand essor et prédisent de nouvelles particules beaucoup plus massives que celles que nous connaissons actuellement. La plus légère d'entre elles, le Neutralino, pourrait être une solution à l'énigme de la matière noire dont semble être constituée une partie importante (25%) de l'Univers). Sa compétence reconnue dans ce domaine s'est concrétisée par le rôle de leader qu'il joue dans le Groupement de Recherche de Supersymétrie à travers le groupe de travail (*Testing models at colliders*) de test des modèles supersymétriques auprès des collisionneurs dont il a la coordination.

En décernant à M. Dirk Zerwas le prix Thibaud 2008, le jury a voulu récompenser un jeune chercheur de haut niveau, d'une grande maturité, possédant un profil très large qui va de la construction de détecteurs aux tests de modèles théoriques, de la physique expérimentale à la phénoménologie. Il est appelé à jouer un rôle crucial dans cette période passionnante et peut-être pleine de surprises que va être l'étude des données issues de l'exploitation du détecteur ATLAS pour répondre à quelques grandes questions fondamentales que se pose les physiciens des particules : Quelle est l'origine de la masse ? Pourquoi l'antimatière est-elle si rare ? Y-a-t-il des dimensions supplémentaires aux 4 dimensions de notre espace-temps ? Les particules supersymétriques (et tout particulièrement le neutralino) existent-elles ?

#### **Réponse de Madame Annick Billebaud**

Je suis très honorée de recevoir ce prix de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Lyon, et je tiens à remercier profondément les membres du jury de l'intérêt qu'ils manifestent ainsi envers les travaux auxquels j'ai participé. Cette récompense, le prix Thibaud, me touche à plus d'un titre :

- d'abord parce que je suis née à Lyon, que j'ai suivi mes études à l'université Claude Bernard et que j'ai reçue ma formation doctorale à l'institut de Physique Nucléaire de Lyon, issu de l'institut de Physique Atomique fondé par Jean Thibaud ;
- ensuite parce qu'elle valorise ainsi le travail de recherche de toute une équipe (dont, et surtout, les doctorants) créée au début des années 1990 par Hervé Nifenecker et Jean-Marie Loiseaux qui ont compris très tôt que les physiciens nucléaires issus de la recherche fondamentale pouvaient apporter leur pierre à l'édifice de la physique des réacteurs nucléaires ;
- cette récompense me touche également parce qu'elle distingue mon laboratoire d'accueil, le LPSC de Grenoble, dont les moyens et les personnels, en particuliers techniques, permettent la réalisation de ce travail au quotidien ;
- et enfin parce que le travail récompensé ici allie les accélérateurs de particules, la physique nucléaire et la transmutation des atomes, et j'aime imaginer que ce mélange, que je vais vous présenter, aurait peut être plu à Jean Thibaud.

C'est toujours une grande leçon d'humilité pour les chercheurs de ma génération de constater que la plupart des concepts de la physique des réacteurs étudiés aujourd'hui ont été imaginés dès le développement de nouveaux instruments et la découverte des propriétés nucléaires de la matière.

Dès les années 1940 on a eu l'idée de transmuter des atomes, c'est-à-dire de les transformer en d'autres, à l'aide des accélérateurs, alors récemment développés, et de réactions produisant des neutrons mises en évidence à cette époque. C'est ainsi que Glenn Seaborg et ses collaborateurs furent les premiers en 1940 à produire du Plutonium 238 à partir d'Uranium bombardé par des deutons accélérés, puis quelques mois plus tard en 1941 du Plutonium 239. À cette époque, et jusqu'au début des années 1960, le potentiel d'un tel système conduit surtout à imaginer des concepts dédiés à des applications militaires. Au début des années 1950 cependant, les équipes canadiennes conduites par Wilfrid Bennett Lewis s'intéressèrent à ce processus pour une application civile : produire de la matière fissile (Uranium 233) pour les réacteurs nucléaires électrogènes.

Aujourd'hui ce concept est revisité pour la transmutation de certains déchets nucléaires issus des réacteurs, et j'avoue bien aimer cette idée, qu'un concept ingénieux, envisagé pour la production de noyaux lourds comme le Plutonium, à des fins militaires, soit aujourd'hui étudié à des fins d'utilité publique, à savoir la destruction des noyaux lourds très radiotoxiques comme les actinides mineurs.

Quel est le principe de ces systèmes ? Ce sont des réacteurs nucléaires, mais des réacteurs sous-critiques, c'est-à-dire que les réactions de fission en chaîne, clés du fonctionnement d'un réacteur classique, ne sont pas entretenues : sans apport de neutrons externes pour allumer et entretenir la réaction en chaîne, la réaction s'amortit en quelques microsecondes et le réacteur s'éteint, s'arrête. Un réacteur est rendu sous-critique simplement avec moins de matière fissile. Les neutrons externes servant à entretenir la réaction et faire fonctionner le réacteur sont apportés au cœur du réacteur via une cible de spallation, constituée d'un matériau qui va émettre une grande quantité de neutrons sous l'impact d'un faisceau de protons accélérés à haute énergie. Ces systèmes sont dits « pilotés par accélérateur » (ou *Accelerator Driven System, ADS*) car c'est l'intensité du faisceau injecté qui gouverne la puissance du réacteur par une simple relation de proportionnalité. L'arrêt du faisceau entraîne l'arrêt immédiat du réacteur.

Ce système de pilotage du réacteur le rend très peu sensible aux propriétés neutroniques du combustible qui le compose : ainsi on peut envisager de le charger avec un combustible ayant une proportion allant jusqu'à 50% de noyaux lourds transuraniens tels que les actinides mineurs : de tels combustibles sont complètement inenvisageables dans des réacteurs critiques classiques car ils dégradent considérablement leur sûreté, en particulier ils rendent impossible le contrôle du réacteur du fait de leur faible proportion de neutrons retardés : ces neutrons retardés sont cruciaux dans les réacteurs critiques car ils permettent d'allonger les constantes de temps de la cinétique du réacteur, et donc de laisser le temps des actions de pilotage et contrôle. Ces combustibles dégradent également certains effets de contre-réaction sur la réactivité qui, avec un combustible classique, tendent à stabiliser le fonctionnement du réacteur. Faire fonctionner un réacteur loin de la criticité, avec un pilotage par un accélérateur, présente donc l'avantage de s'accommoder très bien d'un combustible « exotique », c'est pourquoi des *ADS* dédiés à la transmutation sont actuellement envisagés dans certains scénarios de gestion des déchets nucléaires. La « transmutation » ici, n'est autre que l'incinération des actinides mineurs, c'est-à-dire leur fission, afin de les transformer en produits de fission dont la gestion est mieux maîtrisée.

Si le principe physique de ces systèmes est validé, il demeure un certain nombre d'aspects à étudier sur le plan de la faisabilité technique. Le potentiel de ces systèmes « hybrides » comme on les nomme parfois (puisque couplant un accélérateur avec un réacteur nucléaire) conduit depuis plus de quinze ans la recherche nationale et internationale, et en particulier européenne. Tous les constituants de ces systèmes sont passés au crible dans l'optique de la réalisation d'un prototype de faible puissance : l'accélérateur de haute intensité, la cible de spallation, le combustible, tous les matériaux associés... Des avancées remarquables ont été réalisées à ce jour. Notre contribution se situe sur le plan du couplage de l'accélérateur avec le milieu sous-critique : comment garantir à tout instant que le réacteur est bien dans un état sous-critique, gage de sa sûreté ? Cela semble évident de prime abord, mais dès que l'on envisage de réaliser une mesure on s'aperçoit que les techniques de mesure classiques en physique des réacteurs ne peuvent être appliquées avec fiabilité dans un réacteur sous-critique, pour la bonne raison que la modélisation de ces systèmes est différente de celle des réacteurs critiques. Alors nous travaillons à établir d'autres techniques et procédures, que nous devons valider expérimentalement. Pour cela il nous faut une maquette d'*ADS* : un réacteur sous-critique de puissance quasiment nulle auquel on couple un petit accélérateur qui nous permettra de produire des neutrons par réactions  $T(d,n)He$  à défaut de neutrons de spallation, complexes à mettre en œuvre. C'est tout l'objet de notre projet de recherche, GUINEVERE, en cours de réalisation au SCK•CEN à Mol en Belgique, qui débutera à la fin de l'année 2009 dès l'achèvement de l'installation expérimentale.

Les défis liés aux *ADS* sont encore nombreux, et à la fin, en concurrence avec d'autres concepts et d'autres scénarios pour la gestion de déchets nucléaires, soumis à des choix politiques et financiers, les réacteurs pilotés par accélérateur ne seront peut-être pas retenus pour passer à une étape industrielle. Ainsi va la recherche ! Dans ces domaines, à la frontière entre la physique fondamentale et ses applications concrètes, je conçois notre rôle de chercheur comme celui d'offrir des options

scientifiques et technologiques pour résoudre les problèmes, sans cesse renouvelés, qui se posent à notre société.

Pour terminer j'aimerais adresser quelques mots de remerciement à mes collaborateurs, de Grenoble, Cadarache, Caen, Orsay, Strasbourg et Mol (sans eux point de recherche !), à mes directeurs, et à ceux qui ont soutenu mon parcours jusqu'à aujourd'hui.

### **Réponse de Monsieur Dirk Zerwas**

Je remercie l'Académie de m'avoir décerné le prix Thibaud. C'est pour moi, un honneur et un grand plaisir de venir en ce lieu.

Le LHC est le nouveau collisionneur proton-proton du CERN. Avec une énergie dans le centre de masse de 14 000 fois la masse du proton, il sera 7 fois plus puissant que son concurrent américain. Le LHC est situé sur la frontière franco-suisse proche de Genève. Le 10 septembre dernier, après 20 ans de préparations, des faisceaux de protons ont été injectés avec succès dans le LHC. Ils ont circulés dans la machine pendant quelques jours. Le collisionneur est en ce moment arrêté et reprendra son service (selon le planning actuel) l'été 2009.

Pour simplifier, le LHC est un réfrigérateur à  $-271$  degrés avec 1600 aimants supraconducteurs, un réfrigérateur « normal » fonctionne à 3 degrés. Le LHC a une circonférence de 28 km et est situé à 100 m sous la surface de la terre. Les deux faisceaux, l'un circulant dans le sens des aiguilles d'une montre et l'autre en sens inverse, seront mis en collision en plusieurs points du LHC. Le détecteur ATLAS sur lequel je travaille est situé à proximité du campus du CERN, pratiquement à l'opposé de CMS, l'autre détecteur généraliste dans lequel l'IPN de Lyon est l'un des moteurs.

ATLAS est un très grand détecteur, il a 45 m de long et un rayon de 12 m. Son poids de 7 000 tonnes est l'équivalent de 100 avions de type Boeing 747. Pendant son fonctionnement, 100 millions de canaux électroniques doivent être lus et enregistrés. 3 000 km de câbles sont nécessaires pour acheminer les signaux. Un exemple de module électronique utilisé est la carte « FEB » située tout près du détecteur électromagnétique : elle amplifie, met en forme, stocke et numérise les signaux du calorimètre d'ATLAS à une fréquence de 40 MHz. Nous avons travaillé plus de 10 ans sur cette carte et ses composants. 1 500 cartes et leurs composants, des circuits intégrés, ont été produits pour lire les 186 000 mille canaux du calorimètre. Cette carte est le fruit d'une collaboration franco-américaine. En plus de l'électronique, des logiciels performants ont été développés afin de reconstruire les événements, issus des particules produites dans les collisions proton-proton, à partir des signaux de ces 100 millions de canaux. Un sujet qui m'intéresse particulièrement, est la reconstruction et l'identification des électrons et photons dans la multitude de particules produites dans les collisions des protons. Les électrons et photons peuvent signaler la désintégration d'une nouvelle particule lourde qui a été produite lors des collisions.

Le modèle standard de la physique de particules décrit la matière et ses interactions fondamentales : électromagnétique, faible, et forte. Le boson de Higgs, responsable de la génération de la masse des particules, complète le modèle. Ces 40 dernières années nous avons pu mesurer les propriétés des particules du modèle standard avec une précision impressionnante. À partir des mesures de précision de la génération précédente d'expériences, grâce au travail commun de théoriciens et d'expérimentateurs, et à partir de la recherche directe du boson de Higgs, nous savons que si celui-ci existe il doit avoir une masse entre 115 et 158 fois la masse du proton.

Dans ce contexte le LHC entrera en fonctionnement. Il sera bien sûr capable d'approfondir la connaissance du modèle standard de la physique de particules, mais surtout de trouver le boson de Higgs qu'il soit comme le prédit le modèle standard ou différent. L'impact du LHC va au delà du boson de Higgs car un nouveau domaine d'énergie est ouvert qui permettra de chercher une nouvelle physique, et de nouvelles particules précédemment inaccessibles.

Un exemple de nouvelle physique qui me semble particulièrement attractive est la supersymétrie. Elle prédit que chaque particule possède un partenaire de spin différent, doublant ainsi le nombre de particules. L'unification des forces électromagnétiques, faibles et fortes a besoin de la supersymétrie. Cette théorie prédit un boson de Higgs léger en accord avec les mesures de précision. De plus elle propose un candidat pour la matière noire. En effet seul 5% de notre univers peut être expliqué par le modèle standard, 70% de notre univers est constitué d'énergie noire et 25% de matière noire qui est peut-être supersymétrique. De plus la supersymétrie permet de relier notre échelle, l'échelle électrofaible,

avec l'échelle de grande unification qui est très proche de l'échelle de Planck (16 ordres de grandeurs au-dessus), où l'interaction gravitationnelle devient importante.

La première tâche, au LHC, sera de trouver des signaux supersymétriques. Ensuite on essaiera d'identifier et mesurer par exemple la masse de ces nouvelles particules. La tâche difficile à laquelle on s'attaque dans le groupement de recherche Supersymétrie, au sein duquel est né le projet et la collaboration SFitter, consiste à déterminer à partir des mesures des propriétés des particules, les paramètres fondamentaux de la théorie. Si on réussit à les déterminer au LHC, certains paramètres nécessiteront peut-être d'être étudiés auprès d'un collisionneur électron-positon appelé ILC, on pourra alors les extrapoler vers l'échelle de grande unification (GUT) et mesurer l'unification des paramètres des trois forces.

Ce travail n'aurait pas pu être accompli sans mes collègues de SFitter : Rémi Lafaye, Tilman Plehn et Michael Rauch. SFitter est né dans le groupe de recherche Supersymétrie dirigé par Pierre Binétruy, Jean-Francois Grivaz et Jean Orloff. De telles structures sont essentielles pour l'échange entre expérimentateurs et théoriciens. Je suis conscient de la chance que j'ai de pouvoir travailler au LAL, dont je remercie le directeur adjoint Francois Couchot qui m'a accompagné ici ; de l'immense avantage de pouvoir travailler dans ce laboratoire de l'IN2P3/CNRS avec mes collègues : les physiciens, le groupe ATLAS et Laurent Serin en particulier, ainsi que les ingénieurs comme Dominique Breton et les techniciens. C'est avec plaisir que je remercie mes collègues d'ATLAS. Nous allons pouvoir travailler ensemble à la pointe de la recherche en physique des particules, discipline qui, je pense, entrera dans une nouvelle ère passionnante avec le démarrage du LHC.

## LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

### Compte rendu moral 2008 par le président NEIDHARDT

Il y a un an, j'ai eu l'honneur d'être élevé à la présidence de l'Académie. J'espère ne point avoir trahi votre confiance : mes possibles erreurs seraient le fait de mon inexpérience. Le moment est venu de transmettre mes fonctions à mon éminent successeur, le professeur Michel LE GUERN, moment solennel au sens originel du mot !

C'est aussi l'occasion de vœux et de remerciements : mes vœux à vous tous, mes vœux à l'institution académique pour la restauration des locaux dont certains sont indignes d'une si illustre société, pour la pérennité dans cette belle salle des séances. On la dit assurée pour cinq ans...

Remerciements aux académiciens, aux membres du Bureau, au Chancelier Noël MONGEREAU dont les fonctions viennent de s'achever. Ce sont eux qui ont permis la bonne marche des choses. Remerciements aussi à nos confrères, Louis DAVID et Jean BURDY, pour leur travail assidu à la bibliothèque. Remerciements à nos fidèles auditeurs qui viennent nombreux animer nos réunions de leurs commentaires et de leurs pertinentes questions.

Les académies sont parmi les dernières tribunes généralistes : sachons leur garder ce caractère ouvert, de plus en plus rare.

J'ai ainsi été amené à faire l'analyse des publications périodiques de ces institutions et d'en mesurer la richesse plus ou moins occultée ; il y a dans les régions ou provinces, comme l'on eut dit avant la Révolution, un trésor trop caché. La Conférence nationale des Académies (Grenoble : octobre 2008) nous l'a confirmé. Soulignons, à ce sujet, l'importance de la prochaine Conférence nationale sur « *Le progrès social* », d'une brûlante actualité.

Nous déplorons la disparition de trois membres titulaires : MM. René GAGÈS, Pierre LOUIS, Jean-François CIER ; et d'un membre correspondant M. Jacques TOURNIER.

L'Académie présente à leurs familles l'expression de sa tristesse.

Ont été prononcés, en 2008, les éloges funèbres de nos confrères : MM. René MOUTERDE, Joseph FROGET, Jean Gabriel MORTAMET, René GAGÈS et Pierre LOUIS.

Ont été élus en 2008 trois membres correspondants : MM. Jérôme HONNORAT, Bertrand BARRÉ et M. Jean Pol DONNÉ. Ainsi que trois membres d'Honneur associés : Mme Geneviève COMTE-BELLOT, MM. Georges BOULON et François JUILLET.

Les discours de réception de nos nouveaux confrères ont été prononcés :

- le 22 janvier, par Jean NORMAND, *Un éditeur lyonnais de la Renaissance, Guillaume Rouville*,
- le 3 juin par Louis Paul FISCHER, *Actualité d'un chef-d'œuvre, le retable d'Issenheim*,
- le 7 octobre par Jean-François DUCHAMP, *Le chant choral, une pédagogie d'exception*,
- le 16 décembre par Nicole DOCKÈS-LALLEMENT, *Lumières, religion et pouvoir : le scandale de l'article Genève dans l'Encyclopédie*.

### **Manifestations hors des dates habituelles :**

Le 12 juin, a eu lieu la sortie annuelle de l'Académie avec la visite de l'ensemble Le Corbusier à Firminy animée par notre confrère, Jean-François GRANGE-CHAVANIS, suivie de celle de l'aqueduc du Gier commentée par notre confrère, Jean BURDY.

Le 8 octobre, s'est tenue la Conférence nationale des Académies à Grenoble. Nos confrères, MM. Malapert et Mongereau m'y ont accompagné. Le thème en était : « *Les dauphinois dans l'histoire, la science, la technique, les arts et la religion* ».

Le 18 septembre, les Amis du Vieux Strasbourg nous ont rendu visite sous la conduite du professeur B. VOGLER : visite de la bibliothèque de l'Académie et colloque sur les relations Lyon – Strasbourg à la Renaissance et au XVIII<sup>e</sup> siècle ainsi que la présentation du film de notre confrère, Jean BURDY, sur les aqueducs de Lyon.

Le 20 novembre, à l'occasion de la semaine de la Science, conférence de notre confrère, Michel DÜRR : *La rencontre entre Ampère et Volta, matière et électricité dans la conception d'Ampère* ; c'est le départ d'une ère nouvelle.

### **Analyse des travaux de l'Académie :**

J'ai tenté de regrouper des thèmes divers qui témoignent de l'ouverture de l'Académie à de nombreux domaines.

#### *Médecine et chirurgie :*

– La comparaison de quatre chirurgiens nous a montré les progrès que la chirurgie a fait à la jonction du Moyen-Âge et de la Renaissance. On connaît enfin le corps humain et les armes à feu qui lui infligent des dégâts jusque-là inconnus. La chirurgie est fille de la guerre... (J.-P. H. NEIDHARDT).

– Les maladies des hommes illustres ont influencé le sort des peuples comme la création artistique. Dans le cas d'Henri Duparc, il eut la chance de ne pas être trépané du côté sain comme Ravel (A. BOUCHET).

#### *Sciences de la vie :*

Problème de l'évolution biologique, une quête de la pensée qui est loin d'être close (J. DAVID).

#### *Physique et astronomie :*

– Mêmes interrogations de l'Homme sur l'Univers. Cela ne pouvait manquer d'engendrer des conflits avec la religion (Ph. MIKAELOFF ; P. CRÉPEL).

– Nous avons déjà mentionné la rencontre d'Ampère et de Volta, le législateur de l'électricité et l'inventeur de la pile (M. DÜRR).

#### *La Chine :*

Trois conférences lui furent consacrées, étudiant le passé (*La Chine d'avant* par C. ANDRÉ), le présent (*Connaissons-nous la Chine ?* par M<sup>me</sup> AGNÈS) et l'avenir avec les problèmes que pose son prodigieux développement récent (J.-P. BRAVARD).

#### *Les religions :*

– Le rôle des papes avait été souligné dans une première communication par notre confrère Robert HEATH. À cette révolution du XI<sup>e</sup> siècle, correspond, au XIII<sup>e</sup> siècle, l'opposition de la papauté et de l'Empire avec l'ébauche d'une Italie politique.

– Plus près de nous, M<sup>me</sup> DOCKÈS-LALLEMENT nous a montré le rôle disproportionné qu'a pu jouer Genève, microcosme de liberté - relative - en l'Europe de l'âge baroque.

#### *Les personnalités :*

Louise Labbé (M<sup>me</sup> CLÉMENT), Guillaume Rouville (J. NORMAND), Claude Brossette (S. BEN MESSAOUD), Camille Germain de Montauzan (J. BURDY) ont fait l'objet d'intéressantes conférences illustrant l'histoire de notre ville et de sa société.

*Architecture et archéologie :*

De l'Antiquité aux plus modernes créations de Le Corbusier, illustrées de travaux pratiques sur place à Firminy, divers aspects ont été exposés par M<sup>me</sup> PARIENTE, et par nos confrères, J.-F. GRANGE-CHAVANIS et J. BURDY. Entre les extrêmes, le temple de Mammon, c'est-à-dire la Bourse, semble mieux résister aux attaques du temps et de la pollution que certains chefs-d'œuvre plus récents ! (P. DUFFIEUX). La pierre reste une valeur sûre : L. DAVID et notre regretté confrère J.-G. MORTAMET nous l'ont montré.

*Arts et Histoire :*

J.-P. DONNÉ nous a présenté *Les médailles de l'Académie* sous leur aspect artistique et aussi technique. L. P. FISCHER nous a emmené dans ce monde mystérieux du retable d'Issenheim, œuvre de Mathis Gothardt Neithardt, plus tard appelé Gruenewald. M<sup>me</sup> YON, a souligné le rôle central de Chypre dans l'expansion des Phéniciens. Les voyages sont évocateurs d'art et de littérature : M. et M<sup>me</sup> BUET ont suivi les traces d'Alexandre Dumas sur la Volga. Plus modestement, j'ai montré qu'un circuit de cent kilomètres de diamètre en Alsace nous faisait rencontrer quatre dynasties, un pape et trois saints... La musique ne fut pas oubliée grâce au chant choral (J.-F. DUCHAMP).

En conclusion, l'année 2008 fut rude. La société humaine en proie aux angoisses générées par les nouvelles technologies (J. REMILLIEUX) est frappée par le désordre économique. Tout espoir ne doit pas être perdu. Notre nouveau chancelier, J. FAYETTE, nous a expliqué avec talent le fonctionnement du F.M.I. !

On voit le vaste éventail de nos propos. Sachons maintenir cette diversité, enrichissons-nous de nos différences, maintenons bien vivantes les structures de notre Académie qui se sont affirmées au cours des siècles.



Présenté par le Comité de l'Université de Montréal

## À PROPOS D'UNE ÉTAPE DÉCISIVE ET MÉRITOIRE DE LA CIVILISATION CHINOISE

Il est un fait que la civilisation chinoise a été l'une des plus grandes et des plus anciennes du monde. Elle a été le berceau de la culture chinoise, qui a influencé profondément la culture de l'Asie et de l'Occident. Cette civilisation a été le théâtre de nombreuses découvertes et inventions, qui ont marqué l'histoire de l'humanité.

### 2<sup>e</sup> partie

## LES COMMUNICATIONS et LES CONFÉRENCES

Les communications et les conférences ont joué un rôle essentiel dans le développement de la civilisation chinoise. Elles ont permis l'échange d'idées et de connaissances, et ont contribué à l'unité et à la cohésion de la nation. Les conférences ont été l'occasion de discuter des problèmes de l'époque et de proposer des solutions. Les communications ont permis de diffuser les idées et de les faire connaître à un plus grand nombre de personnes.

Le présent ouvrage est le fruit de nos recherches et de nos réflexions.

4 mars 2008

Résumé de la conférence de M<sup>me</sup> Chantal-Marie AGNÈS

## À PROPOS D'UNE ÉTAPE DÉCISIVE ET MÉCONNUE DE LA CIVILISATION CHINOISE

Après deux millénaires de stabilité, la Civilisation dite « supérieure » du Fleuve Jaune, développée au contact de barbares supposés « non civilisés », toujours tributaires de l'incontournable *kou t'ou* (révérence) à l'Empereur, Fils du Ciel, est confrontée au XIX<sup>e</sup> siècle, pour la première fois de son existence, à son éventuel déclin. En effet, depuis les traités inégaux de 1840, le statut des « non civilisés » s'est inversé. Le Fils du Ciel, l'empereur d'ethnie non chinoise, est devenu de plus en plus tributaire des barbares étrangers.

La Civilisation traditionnelle chinoise est mise en danger par cette minorité nationale, les Mandchous, maîtres de l'empire *Qing* depuis 1644. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ils ne parviennent plus à défendre le prestige impérial et sont désormais indignes de détenir le Mandat céleste, n'étant plus les garants de la civilisation. Les armes, jugées vulgaires, n'ont rien résolu.

Face à cette abyssale humiliation, un sursaut patriotique gagne des lettrés non soumis au Fils du Ciel et proches des milieux occidentaux. Traditionnellement détenteurs du savoir écrit et contempteurs du langage parlé, ces lettrés, jugés « non vulgaires », sont décidés à sauver la civilisation de l'Empire du Milieu. Comment relever le défi occidental ? Comment arracher la plus prestigieuse civilisation du monde des griffes des « non civilisés » ? Doit-on poursuivre exclusivement l'idéal des Anciens lié au *Classique de la Poésie*, temple de la parole, genre souverain de la Littérature ? Doit-on les imiter, ou doit-on inventer une solution chinoise en s'inspirant des étrangers barbares ?

La diffusion et la confrontation des nouvelles idées de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, étrangères à la civilisation du Fleuve Jaune caractérisée par son carré de loess mythique, devient alors un enjeu considérable pour les esprits progressistes soucieux de garder la spécificité de leur identité d'ethnie chinoise *Hàn*. Comment, après les nombreux échecs de restauration « fin de siècle » et les tâtonnements d'une évolution inéluctable, la jeune république proclamée à Nankin le 1<sup>er</sup> janvier 1912 par le cantonais Sun Yat-sen, puis la république populaire de Chine fondée le 1<sup>er</sup> octobre 1949 à Pékin par le hunanais Mao Tsé-toung vont-elles répondre à ce défi identitaire ? en inaugurant une nouvelle politique...

*Le texte complet est conservé dans les Archives de l'Académie*

23 septembre 2008

Conférence de M.Charles ANDRÉ  
Membre d'honneur associé

## LA CHINE D'AVANT

Voulez-vous me permettre d'évoquer le souvenir d'un grand académicien qui était pour moi un grand ami : Maurice JACOB ? Il participa au voyage que j'organisais en Chine populaire en septembre- octobre 1976 avec un groupe d'une vingtaine de participants de notre région, désireux de découvrir ce pays dont les dirigeants commençaient à peine à entrouvrir les frontières.

C'est donc aujourd'hui le thème de ma communication *La Chine d'avant*.

Il est devenu banal de parler de la Chine, surtout en cette période où les Jeux olympiques de Pékin viennent à peine de se retirer de la scène internationale. N'étant pas un sinologue averti, mon propos se limitera, en toute modestie, à vous relater ce que j'ai pu voir, entendre et observer durant deux voyages exceptionnels – l'un en 1976, l'autre en 1978 – sous l'égide du Crédit agricole où j'assumais à l'époque des fonctions de direction.

Ces souvenirs personnels ont d'ailleurs fait l'objet d'un récit, paru récemment, sous le titre précisément de *La Chine d'avant*.

Entre le rapport d'enquête sur l'état de la Chine en 1971, publié en 1973 sous le titre *Quand la Chine s'éveillera, le monde tremblera*, écrit par Alain PEYREFFITE, et *La Chine s'est éveillée*, du même auteur, paru en 1997, quelque vingt-cinq années se sont écoulées. De 1997 à 2007, dix ans seulement.

En trente-cinq ans, la Chine s'est métamorphosée à un point tel qu'actuellement un voyageur, qui retourne dans ce pays six mois seulement après l'avoir quitté, ne reconnaît plus, dans les grandes métropoles notamment, les quartiers qui lui étaient familiers.

La Chine s'est éveillée, et si le monde ne tremble pas encore, il est pour le moins quasiment tétanisé par ses taux de développement et les conséquences sur le commerce mondial.

Avant d'aborder le thème de mon propos, je voudrais vous faire survoler rapidement, sur un tapis volant comme il se doit (nous sommes en Extrême-Orient), les quatre mille cinq cents ans de la civilisation chinoise, l'une – sinon la – plus ancienne au monde. Et, fait unique dans l'histoire des civilisations, la civilisation chinoise n'a jamais disparu. L'héritage culturel, les traditions, les coutumes d'un Chinois d'aujourd'hui ont pour origine, sans interruption, ces millénaires d'histoire.

Cette civilisation est marquée, dès l'origine, par le Yin et le Yang, c'est-à-dire le tout et son contraire : le Yin avec les notions de nuit, de froid, de passivité, le Yang avec celles de lumière, de chaleur, d'activité.

Dans les années 500 avant Jésus-Christ, Confucius crée, dans ses célèbres *Entretiens*, une doctrine sociale qui inspire encore les dirigeants chinois actuels, avec ses notions d' « homme de bien », de « sagesse », de « respect d'autrui ». Puis, c'est la

dynastie des HAN qui s'étend des années 200 avant Jésus-Christ à 200 après Jésus-Christ, au cours desquelles débute la construction de la fameuse muraille de Chine, longue de 5760 kilomètres, qui fut agrandie et aménagée notamment sous le règne des MING, de 1368 à 1644.

En 221 avant Jésus-Christ, le premier empereur chinois Qin Shihuangdi, intronisé Fils du Ciel, va être un véritable aménageur du vaste territoire chinois. C'est dans son tombeau que furent découverts en 1974, à une soixantaine de kilomètres de X'ian, des milliers de chevaux et de soldats en terre cuite dont chaque visage est différent.

Puis s'ouvrit une période de plus de trois siècles, le Moyen Âge chinois (220-589), durant lesquels la Chine connut la division avant de vivre un âge d'or, avec l'empire des SUI et des TANG de 581 à 907. En 1206, Gengis Khan, qui avait réussi à fédérer les peuples de la steppe mongole, envahit la Chine. Il mourra en 1227, mais le joug mongol perdurera jusqu'en 1367 en dépit de la révolte des populations chinoises à partir de 1300.

Marco POLO, le Vénitien, grand voyageur, vécut de 1254 à 1324. Il dicta en français d'oïl au cours d'un séjour en prison qu'il fit à Gênes, ses souvenirs de voyage à un écrivain qui les publia sous le titre de *Le Livre de Marco Polo*. Ce fut un immense succès. Il conta son long voyage d'aller de villes en villes en Asie mineure et en Asie centrale, et surtout son séjour à la cour du Grand Khan à Pékin dont les fastes l'éblouissent.

Il y aura ensuite la restauration mandarinale des MING de 1368 à 1644 qui verra la fermeture progressive des frontières de la Chine au cours du XV<sup>e</sup> siècle puis une lente mais irrémédiable chute du pouvoir face à des milliers de cavaliers tatars qui, au cours de chevauchées endiablées, se ruent à l'intérieur de la Grande Muraille, occupe Datong, au nord-ouest de Pékin, connu pour son immense foire aux chevaux, avant de s'emparer de Pékin en 1644. De 1644 à 1911, la Chine connaîtra le deuxième intermède mongol.

Après ce survol rapide, sur notre tapis volant, des millénaires qui constituent l'histoire de la Chine, nous voici presque parvenus à l'histoire contemporaine quelque temps avant la prise de pouvoir de Mao Ze Dong, le 1<sup>er</sup> octobre 1949, instaurant la République populaire de Chine.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la Chine connaît une période d'instabilité durant laquelle l'impératrice CIXI (1835-1908) assume la régence, après les disparitions suspectes de son fils et de son neveu.

C'est au cours de cette période trouble qu'est signé le traité de Nankin (1842), aux termes duquel la Chine doit s'engager à céder Hong-Kong à la Grande-Bretagne, cession à laquelle s'ajoute le versement d'une indemnité de 21 millions de dollars et l'autorisation permanente d'importer l'opium dans les ports de Canton et de Shanghai. C'est également à cette époque que le traité de Pékin, en octobre 1860, marque pour la Chine l'humiliation suprême et que se déroule le sac du Palais d'Été, à Pékin par les troupes anglaises et françaises qui pillent et incendient des trésors inestimables de l'art et de la civilisation chinois. En obligeant l'empire du Milieu à signer une série de « traités inégaux », les Occidentaux vont priver la Chine, durant près d'un siècle, de pans entiers de sa souveraineté.

Les sentiments xénophobes des Chinois prennent le pas sur leur légendaire tolérance et c'est ainsi que se créent des milices dites « Milices de Justice et de Concorde », plus connues sous le nom de « Boxeurs », qui font régner la terreur en

massacrant de nombreux étrangers notamment cinq évêques et trente prêtres occidentaux. La riposte des armées occidentales ne se fait pas attendre : elles font le siège de Pékin durant cinquante-cinq jours : les fameux « 55 jours de Pékin ». Le 14 août 1900, les « Boxeurs » sont décimés, les légations sont délivrées et l'impératrice Cixi s'enfuit pour revenir en 1902. Elle régnera jusqu'en 1909, date de sa mort.

SUN YAT SEN se fera élire premier président de la République de Chine le 1<sup>er</sup> janvier 1912.

Présidence éphémère puisque, un mois et demi après, un « seigneur de la guerre », le général YUAN SHIKAI, prend le pouvoir. Il le conservera jusqu'en 1916. Après sa disparition brutale, la Chine, de 1916 à 1921, livrée au pillage et à la désolation, sera divisée en « zones d'influence » : le Nord et le Centre sous celle du Japon, le Sud sous celle de la Grande-Bretagne.

Le 1<sup>er</sup> Juillet 1921, on assiste à la création, dans la clandestinité, du Parti communiste chinois (PCC) qui compte seulement cinquante-sept membres, dont un certain MAO ZE DONG, alors modeste employé à la Bibliothèque nationale de Pékin. En 1926, CHIANG KAI-SHEK prend la tête des nationalistes contre les communistes. En juin 1937, le Japon envahit la Chine. La guerre sino-japonaise, qui durera jusqu'en 1941 au moment de Pearl Harbour, fera des millions de victimes chinoises.

Enfin, entre 1946 et 1949, c'est la terrible guerre civile entre communistes et nationalistes chinois. Les U.S.A. soutiennent les troupes nationalistes sous les ordres de Chiang Kai-Shek, tandis que l'U.R.S.S. appuie l'armée communiste conduite par Mao Ze Dong. Au cours de l'hiver 1948-1949, l'armée communiste parvient à conquérir successivement toutes les grandes villes chinoises. Pékin tombe le 23 janvier 1949.

Dès lors, Mao Ze Dong peut proclamer, sur la place *Tien An Men* à Pékin, le 1<sup>er</sup> octobre 1949, la République populaire de Chine tandis que Chiang Kai-Shek, avec le reste de ses troupes et les membres du Guomindang, s'exile à Taïwan où il décide de créer la République de Chine avec Taïpei pour capitale.

Dans un pays exsangue, avec une population épuisée par des décennies de guerres, d'occupations étrangères, de famines, de cataclysmes, Mao Ze Dong va tenter de construire un état communiste à l'image de l'U.R.S.S., donnant la priorité au politique au détriment de l'économie.

C'est un homme né le 26 décembre 1893 dans une famille de paysans dans la province de Hunan, pays des hibiscus. Il deviendra insensiblement le dernier empereur de Chine qui, par différentes opérations, tentera de rassembler les divers peuples chinois répartis sur un vaste territoire de 9 200 000 km<sup>2</sup> en lançant, avec plus ou moins de succès, des actions politiques et économiques d'envergure.

Ainsi, de 1955 à 1957, le « Mouvement des cent fleurs » est destiné à susciter des propositions et des critiques sur l'évolution du pays. Pour étouffer une contestation naissante, Mao met fin à cette expérience marquée par de graves émeutes à Wuhan. Puis, au cours des années 1958-59, le « Grand bond en avant », constitué par une vaste mobilisation collective des forces économiques et sociales, débouche notamment sur la création des Communes populaires, dont je parlerai plus loin. Mais le monde paysan réagit devant cette tentative de collectivisation imposée ; d'où la

diminution des rendements et le spectre de la famine. En 1960-1961, Mao est contraint de constater l'échec du « Grand bond en avant ».

La conséquence de cette situation est que Mao Ze Dong perd son poste de président de la République. Mais son compère Lin Biao lance le célèbre « Petit Livre rouge » sous le titre « Citations du président Mao Ze Dong » (que j'ai d'ailleurs inclus en annexe de mon livre « La Chine d'avant ») qui, en quelque 387 pages au format de poche, contient la « pensée » de MAO. Il est diffusé abondamment dans l'armée et l'administration civile jugées insuffisamment révolutionnaires. Ce *Petit Livre rouge*, tiré à des dizaines de millions d'exemplaires et traduit en plus de 30 langues, devient ainsi l'arme idéologique des maoïstes en Chine et dans le monde, notamment en France au moment des événements de Mai 68. Le pouvoir en Chine se radicalise et Mao revient à la tête du pays. C'est alors que, pour assurer plus solidement ses assises, Mao lance, en novembre 1965, la « Révolution culturelle prolétarienne ». Elle a pour objectif un vaste mouvement de surenchère idéologique visant notamment les intellectuels, les hauts fonctionnaires, les magistrats, les professeurs d'université, les cadres supérieurs, tous considérés comme des « révisionnistes » manquant d'ardeur révolutionnaire.

Et des jeunes, en général issus de milieux prolétaires, pour la plupart incultes, se transforment en *Gardes rouges*. Ils se lancent dans une guerre de délation au moyen des « dazibaos » – les fameux journaux muraux – qui fustigent les cibles déjà citées, les faisant déporter dans des « camps de ré-acclimatation idéologique » situés au fin fond de campagnes reculées, allant même jusqu'à torturer ou supprimer leurs victimes. Les Gardes rouges s'en prennent également aux bâtiments officiels et aux monuments. Il faut faire protéger, par l'armée, la Cité interdite de ces vandales.

En octobre 1968, trois ans après le début, le XII<sup>e</sup> Plénum du Parti, sous le contrôle de l'Armée populaire de libération (APL), décrète la fin de la Révolution culturelle.

Les conséquences de la Révolution culturelle sont nombreuses : désorganisation sociale et culturelle, déperdition d'énergie et de professionnalisme (il est facile de transformer un professeur d'université en balayeur, l'inverse est impossible), déprédation de monuments, nombreuses victimes des Gardes rouges. Pour sauver certains intellectuels de haut niveau de la vindicte des Gardes rouges, ZHOU EN LAI les fait interner, avec leur accord, à « l'Hôpital 30 », un asile psychiatrique à Pékin. La Chine sort très affaiblie, économiquement et culturellement parlant, de la Révolution culturelle.

De plus, de 1967 à 1969, la « Bande des quatre », composée d'un vice-président du Parti, de deux membres du comité permanent du Bureau politique et de la propre épouse de Mao, Jiang Qing, qui occupe les fonctions de directrice des Affaires culturelles du Parti, font écran entre un Mao vieillissant et le peuple. Ils tentent d'ailleurs d'éliminer Zhou En Lai et Deng Xiaoping. Jiang Qing, née en 1914, a été actrice, est entrée au Parti communiste en 1937, a épousé Mao en 1939. Elle est considérée comme opportuniste et cruelle. Arrêtée en 1976, après la mort de Mao, condamnée à mort – peine commuée en détention perpétuelle –, elle sera libérée en 1991 pour raisons de santé et se suicidera quelques mois plus tard.

De 1969 à 1976, ce sont les dernières années de Mao Ze Dong. Le culte de la personnalité est à son apogée. L'effigie du Grand Timonier est devenue une icône. On la voit partout. Le *Petit livre rouge* est la bible. Le 9 septembre 1976, Mao Ze Dong meurt à 83 ans.

Je vous propose maintenant de descendre de notre tapis volant qui a survolé quelques-unes des grandes périodes de l'histoire de la Chine, permettant de mieux appréhender les souvenirs personnels qu'à présent je vais évoquer devant vous.

J'arrive, avec un groupe de vingt-trois personnes, à Pékin le 20 octobre 1976, quelques jours seulement après la mort de Mao Ze Dong. Nous avons obtenu, au terme de longs pourparlers échelonnés sur près de dix-huit mois avec l'ambassade de Chine populaire à Paris, vingt-quatre visas des autorités chinoises à Pékin non au titre de touristes – les touristes ne sont pas admis en Chine à cette époque – mais dans le cadre d'une mission économique organisée par le Crédit agricole du Sud-Est.

Qu'allons-nous découvrir ?

Voici quelques souvenirs vécus au cours de ce premier voyage de trois semaines, du 27 octobre au 11 novembre 1976, auxquels s'ajouteront ceux d'un voyage en solitaire d'une dizaine de jours, du 13 au 23 mai 1978.

Première image de ce voyage : la ville de Pékin en effervescence.

Logés à l'Hôtel de Pékin, à l'époque le seul hôtel de la capitale aux normes internationales, situé sur l'avenue de la Paix céleste, à quelques pas de la place Tien An Men, nous sommes réveillés par des détonations et des chants aux accents martiaux. Lorsque nous sortons de l'hôtel, le spectacle qui s'offre à nos yeux est pour le moins insolite : aussi loin que porte le regard, une foule compacte d'hommes, de femmes, d'adolescents, de vieillards, tous vêtus de l'« uniforme mao » unisexe, vareuses bleues ou grises à boutons et pantalons de même coloris, défile en silence sous des bannières multicolores, des drapeaux rouges, des portraits géants de Mao Ze Dong et de Hua Kuo Feng, son successeur à la présidence, tandis que des centaines de haut-parleurs, accrochés aux mâts des lampadaires ou sur des plates-formes de camions, diffusent « à plein tube » des marches militaires et des chants patriotiques. Une véritable marée humaine dans un vacarme assourdissant !

Pourquoi de telles manifestations gigantesques ? Sitôt après la mort de Mao, l'homme qu'il a lui-même désigné pour lui succéder, Hua Kuo Feng, prend les rênes du pouvoir, soutenu par le Parti et l'Armée. C'est sans compter avec la « Bande des quatre » que j'ai évoquée tout à l'heure. La veuve de Mao, avec le concours de hauts dignitaires du Parti, tente de s'emparer du pouvoir et d'éliminer Hua Kuo Feng. Ces manifestations, auxquelles nous sommes associés par le hasard du calendrier, sont destinées à célébrer, sur tout le territoire chinois, la « victoire du camarade Hua Kuo Feng sur le complot de la Bande des quatre ».

Ainsi, durant la semaine que nous passons à Pékin, le car qui nous transporte dans différents lieux de la capitale et des environs a moult difficultés à se frayer un passage dans cette masse compacte au demeurant pacifique. Le point d'orgue sera le dimanche 24 octobre où notre groupe sera, au dernier moment, exceptionnellement invité à la tribune des délégations étrangères – où nous serons d'ailleurs les seuls occidentaux – pour assister à un meeting géant rassemblant, sur la place Tien An Men, plus d'un million sept cent mille manifestants dans une débauche de discours, de musiques, de ballets, de cris et de pétards.

C'est aussi au cours de notre séjour à Pékin que nous aurons l'occasion de visiter une commune populaire, la commune de Double Pont, proche de la capitale. J'ai évoqué tout à l'heure la création de cette nouvelle structure dans le cadre du « Grand bond en avant », lancé par Mao dans les années 1958-1959. Reçus par le vice-

président du comité révolutionnaire de la commune, nous apprenons que les paysans sont rémunérés par des « points travail », après qu'ils durent céder tous leurs biens meubles et immeubles à la commune populaire pour devenir propriété collective. Seule une faible part de leurs terres, limitée de 3 à 7 % des terres cultivables, est reconnue comme propriété individuelle. Et, ô miracle, ces 3 à 7 % de propriété individuelle assurent plus de 25 % des revenus du paysan !

Dans cette commune populaire, nous rencontrons également des « médecins aux pieds nus ». Il s'agit d'infirmiers qui ont reçu une formation accélérée, dite « méthode des cinq cents » : apprendre en 100 jours à diagnostiquer 100 maladies, pouvoir pratiquer 100 types d'interventions chirurgicales à l'aide de 100 points d'acupuncture et de 100 herbes médicinales. Il faut savoir que l'espérance de vie d'un chinois naissant en ville était de 40 ans en 1945. Elle est passée à 70 ans en 1975. Ce progrès incontestable, en une trentaine d'années seulement, est dû à l'action modeste mais persévérante des « médecins aux pieds nus ».

Une anecdote significative : la photo truquée de la rue de Rivoli. Lors de la visite du palais d'Été à Pékin, nos deux guides accompagnatrices qui, du premier au dernier jour de notre séjour en Chine, nous sont affectées, sont, ce jour-là, escortées de quelques guides locaux. Fait inhabituel : nos guides déjeunent avec nous. À la fin du repas, la conversation s'engage sur la circulation dans les rues de Pékin. L'un des membres de notre groupe fait remarquer que, hormis la foule des vélos, la circulation automobile est extrêmement fluide puisque seuls les bus des transports en commun, les taxis (en nombre très réduit) et les berlines officielles aux vitres fumées sillonnent les artères de la capitale (une photo de la place Tien An Men et de l'avenue de la Paix céleste, au début de mon livre, en témoigne). Et notre interlocuteur de comparer avec les rues de Paris, engorgées de véhicules. Devant le scepticisme affiché par une jeune guide chinoise, il sort de son portefeuille une photo représentant la rue de Rivoli avec des voitures pare-chocs contre pare-chocs et la montre à notre Chinoise. Elle la regarde, éberluée, à demi convaincue, lorsque l'une de nos deux guides survient derrière son épaule et, après avoir regardé la photo, s'exclame : « Mais tu vois bien, c'est une photo truquée ! »

Il y a trente ans, un tel spectacle était inimaginable en Chine populaire. Qu'en est-il aujourd'hui ?

J'ai évoqué précédemment, dans le cadre de la « Révolution culturelle prolétarienne », l'existence de « camps de ré-acclimatation idéologique » dans lesquels les Gardes rouges enfermaient tous ceux considérés comme des « révisionnistes ». Ces camps rebaptisés, après la fin de la Révolution culturelle, « Écoles des cadres du 7 mai », accueillait encore, lors de notre séjour en Chine, de hauts fonctionnaires, des chercheurs, des cadres des secteurs secondaire et tertiaire, des universitaires pour des périodes de six mois durant lesquelles, éloignés de leur famille et de leur environnement professionnel, ils étudiaient ou réétudiaient des textes de Marx, Engels, Lénine et Mao, et surtout travaillaient de leurs mains dans des ateliers.

Au cours d'une visite que nous avons faite dans un tel établissement à 80 kilomètres de Nankin, au terme d'un déplacement dans un car brinquebalant sur des chemins de terre défoncés, nous avons découvert des hommes aux mains noircies et calleuses mais au visage intelligent. L'un d'eux, m'a-t-on dit, était le recteur de l'université de Nankin.

Je ne voudrais pas achever l'évocation de la Chine populaire des années 1970 sans relater la visite, lors de mon deuxième voyage en solitaire en 1978 à Pékin, Da-Tong et Tayuan, d'un endroit insolite sous la capitale. Au cours de ce séjour, d'une dizaine de jours, on m'avait affecté un guide-interprète, M. Pei, qui devint un ami, et dans chaque ville une voiture particulière, de marque Shanghai, type berline américaine, conduite par un chauffeur en gants blancs ! La visite étonnante que je vais vous conter est celle d'un deuxième Pékin souterrain que rares, paraît-il, sont les étrangers à avoir découvert.

Un matin, de bonne heure – les Chinois se lèvent tôt (vers 6 heures) et se couchent tôt (vers 21 heures) – mon guide-interprète vient me chercher avec le chauffeur et la voiture. Au terme d'un trajet assez court, nous arrivons sur une petite place bordée d'arbres, au sud de la place Tien An Men, où nous sommes attendus par un Chinois, assis sur le bord du trottoir. Il nous conduit aussitôt dans un magasin de tissus. Là, derrière des banques en bois sur lesquelles sont posés des lots de tissus, quelques jeunes vendeuses me dévisagent avec curiosité. On me fait passer derrière un comptoir. Le Chinois appuie sur un interrupteur au mur et soudain, à mes pieds, glisse silencieusement une trappe. Un escalier apparaît qui plonge dans un souterrain. Ambiance de film d'espionnage assuré !

Notre chinois, tenant une lampe-torche, commence à descendre. Il me fait signe de le suivre, puis, derrière moi, mon guide et un autre Chinois. La trappe se referme. Nous sommes dans une sorte de boyau, creusé dans le sol, étayé par quelques poutres, éclairé faiblement par des ampoules suspendues à la voûte à peine plus haute que notre taille. Nous marchons un assez long moment et, progressivement, le souterrain s'élargit et prend de la hauteur. Il zigzague et parfois bute contre une porte blindée. Nous débouchons enfin sur de vastes souterrains assez larges pour que des camions et des engins militaires puissent circuler et même se croiser. De chaque côté de ces voies souterraines, des portes s'ouvrent sur des locaux qui abritent des entrepôts, des locaux techniques, des réfectoires, des dortoirs, des hôpitaux et même des commerces correspondant à des commerces en surface.

Quelle est donc la raison de cette ville souterraine qui, selon mes interlocuteurs, aurait la capacité d'abriter plus de 4 millions d'habitants et d'assurer leur ravitaillement durant près d'un mois ?

Il s'agit, m'explique-t-on, d'une initiative lancée par Mao en 1960, après la rupture brutale entre lui et Kroutchev, alors grand maître de l'U.R.S.S. En une nuit, tous les experts soviétiques quittent la Chine emportant avec eux plans et épures d'usines nouvelles et d'aménagements. Mao, face à cette attitude dure et hostile de son alliée d'hier, redoute alors un conflit armé entre l'U.R.S.S. et la Chine et l'emploi par les Soviétiques de la force nucléaire. À noter que la Chine ne fera exploser sa première bombe atomique que quatre ans plus tard, le 16 octobre 1964.

D'où l'appel urgent lancé par Mao à la mobilisation de toute la population des grandes villes en vue de creuser, par leurs propres moyens, des abris anti-atomiques. C'est ce qui explique que mes premiers pas s'effectuèrent dans des souterrains creusés par les habitants eux-mêmes avec les moyens du bord, avant de parvenir dans des zones aménagées par des engins appropriés. Il n'y eut heureusement pas de conflits nucléaires entre l'U.R.S.S. et la Chine, mais, il y a trente ans, le deuxième Pékin souterrain existait encore. Un détail : au terme d'une matinée passée à visiter ces lieux considérés comme secrets, nous en sortîmes en empruntant un escalier qui débouchait... dans un placard dont le fond était amovible. Sortant du placard, nous

fûmes accueillis, dans une salle d'une maison de quartier, par le vice-président du Comité révolutionnaire qui nous offrit un délicieux thé au jasmin !

Avant de conclure l'évocation de ces souvenirs d'une Chine qui actuellement n'existe plus, du moins dans les zones très urbanisées, j'aimerais vous livrer quelques observations et impressions « à chaud » des participants à notre premier voyage en 1976.

En effet, la veille de notre retour en France, nous nous retrouvons autour d'un dîner en commun dans un salon particulier au 25<sup>e</sup> étage de l'hôtel *Le Mandarin* à Hong Kong où nous logeons. L'ambiance est décontractée et sympathique. Le groupe, au départ assez disparate et hétérogène, s'est, au fil des trois semaines de cohabitation dans un pays lointain et inconnu, en quelque sorte soudé en un conglomerat d'individualités fortes. Au dessert, la conversation, devenue très animée, durera jusqu'à une heure avancée de la nuit (heureusement, dans cet hôtel international, le service est assuré 24 heures sur 24). Je la résumerai en quelques idées-forces que voici :

### ***Première idée-force***

Bien qu'aucun d'entre nous ne partage les théories marxo-léninistes qui inspirent Mao Ze Dong, le passage de la « planète Chine » au monde occidental redécouvert à Hong Kong a été difficilement vécu. Nous quittions un immense pays où le comportement du citoyen chinois actuel est comparable, selon la définition originale et assez juste d'un des convives, à celui du Français d'avant 1914 : honnête, travailleur, discret, déférent, pudibond et surtout croyant. Croyant, pour le citoyen chinois, en son dieu : MAO. La religion maoïste consiste à mettre en valeur les « vertus » du travail, du patriotisme, de l'égalité entre tous, et à maintenir la paix civile et l'équilibre du peuple.

Nous sommes conscients de n'avoir vu de la Chine et des Chinois que ce que les autorités ont accepté de nous laisser voir. Nous sommes également conscients que le revers, que nous n'avons pas vu, de cette médaille de vertu et d'intégrité était un régime autocratique imposé, l'absence de libertés, les arrestations arbitraires, la torture et le massacre des opposants, en un mot le déni des droits de l'homme.

En arrivant à Hong Kong, nous avons replongé dans un libéralisme exacerbé à l'occidentale où la primauté est l'argent, l'objectif la réussite matérielle, la religion le veau d'or, avec néanmoins, en prime, la liberté. La liberté de vivre, de circuler, d'aimer, d'entreprendre, de réussir, mais aussi la liberté de mourir ou, à tout le moins, de tenter de survivre, de voir des enfants squelettiques mendier quelques miettes, des vieillards au visage émacié regarder sans voir, bref toute la misère du monde étalée à côté de la richesse arrogante et désinvolte.

Et certains d'entre nous ont fait un parallèle entre l'austérité des Chinois apparemment égaux dans leur mode de vie rudimentaire, sans mendiants, et le luxe affiché des uns par rapport au dénuement aussi ostensible des autres dans la vie trépidante de cette métropole extrême-orientale.

### ***Deuxième idée-force***

En recherchant sommairement les raisons de la prise de pouvoir et de son maintien à la tête de l'état chinois durant trois décennies, nous avons conclu que Mao Ze Dong ne s'était pas sensiblement écarté de la philosophie du pouvoir exercé par les

empereurs qui le précédèrent, à savoir un pouvoir fortement centralisé assumé par un monarque absolu.

### ***Troisième idée-force***

La place de la femme en Chine.

La loi sur le mariage fut l'une des premières lois adoptées après la proclamation de la République populaire de Chine. Elle date du 30 avril 1950. Elle a pour objectifs l'émancipation et l'éclatement de la famille traditionnelle.

Jusqu'alors en effet, depuis des siècles voire des millénaires, le mariage était une affaire de familles qui recouraient souvent aux bons offices d'une entremetteuse. Cette dernière mettait en relation deux familles qui concluaient l'union des deux jeunes gens, parfois dès leur naissance, et quasiment à leur insu. La femme ne découvrait son mari que le jour de son mariage et passait derechef de l'autorité du père à celle de l'époux à laquelle fréquemment s'ajoutait la tyrannie de sa belle-mère. La jeune épousée ne pouvait gagner une certaine influence dans la famille que grâce à la maternité.

La nouvelle loi interdit les mariages arrangés, les entremetteuses, le concubinage. Elle permet même à la femme de conserver son nom de jeune fille. Elle autorise le divorce – très rare au demeurant – et conseille le remariage aux veuves. La femme acquiert son émancipation en participant aux luttes politiques et en jouant un rôle dans les circuits de production, en particulier au niveau des communes populaires. Dégagée des contraintes familiales, notamment de l'autorité du chef de famille qui imposait l'ordre et la morale, en particulier le culte des ancêtres et la piété filiale, la femme, à travers une liberté plus grande, découvre une nouvelle famille : le Parti communiste chinois !

L'égalité des sexes voulue par le Parti, on l'a découverte dans la tenue vestimentaire. La femme chinoise porte la même veste à col Mao, le même pantalon en toile bleue ou grise, la même coupe de cheveux courts – sauf les jeunes filles qui ont des nattes – que l'homme. Certains d'entre nous font observer non sans humour que, pour distinguer dans la rue une femme d'un homme, il faut regarder de profil au niveau de la poitrine ! Les femmes ne portent aucun bijou, aucune bague. Il semble que Mao ait voulu abolir toute féminité, toute sexualité.

Et ce dîner d'adieux s'acheva par une brassée de réflexions et d'interrogations sur la Chine d'alors et sur son devenir :

- L'enthousiasme apparent d'un peuple à qui Mao semble avoir donné un idéal collectif, un sens nationaliste et civique, une sorte de « pureté » de la citoyenneté, combien de temps encore les Chinois l'accepteront-ils ?
- La société sans classe imposée par Mao, jusque dans l'armée où un officier se distingue d'un simple soldat, non par des galons ou des étoiles, mais par une vareuse à quatre poches alors que celle d'un soldat n'en compte qu'une seule, perdurera-t-elle ?
- Le régime actuel a donné une raison de vivre à une population de 800 millions (en 1975) de Chinois. Il a obtenu, en dépit d'échecs retentissants, des résultats qu'aucun autre pays en voie de développement n'a pu atteindre. Mais au prix d'une absence de libertés. On a l'impression de découvrir une société de termites ou de fourmis.
- L'idéologie marxiste semble avoir été nécessaire pour extraire le peuple chinois du Moyen Âge dans lequel il vivait. Mais le voyage que nous venons de faire ne nous a pas montré le vrai visage de la Chine car les personnes rencontrées étaient sélectionnées et conditionnées.

Il est difficile de présenter une synthèse de ces échanges passionnés, mais on peut toutefois constater :

En positif : le développement de l'agriculture, d'où l'absence de famines depuis plusieurs années,  
le patriotisme, le sens du bien commun,  
la dignité recouvrée du citoyen,  
l'absence d' « esprit fonctionnaire » dans l'administration contrairement à l'U.R.S.S.

En négatif : l'absence de liberté et de démocratie,  
la lutte des clans,  
les exactions et les milliers de morts notamment lors de la Révolution culturelle,  
la haine du bourgeois et du propriétaire foncier,  
le refus des chiens...et des enfants.

En conclusion, je ne me hasarderai pas, n'étant pas un sinologue averti, à émettre un avis sur l'évolution actuelle de la Chine et la place, de plus en plus prééminente, qu'elle occupe sur la scène mondiale.  
J'ai voulu seulement et modestement, aujourd'hui, vous livrer ces quelques observations et impressions d'un voyageur qui a eu la chance de découvrir, il y a une trentaine d'années, un immense pays qui s'entrouvrirait alors au monde contemporain.

25 mars 2008

Conférence de M. Samy BEN MESSAOUD

## CLAUDE BROSSETTE, UN AVOCAT ÉRUDIT

Objet de virulentes critiques, émises par des journalistes littéraires, l'image de Claude Brossette en tant que correspondant et éditeur de Boileau fut non seulement écornée, mais aussi durablement dépréciée. Si Sainte-Beuve qualifie l'avocat lyonnais de « subalterne et caudataire » (p. 774), F.-Z. Collombet renchérit en le répertoriant parmi les « grands faiseurs de rien, compilateurs d'anecdotes, véritables ardéliens de la République des Lettres. Brossette peut être regardé comme un type » (p. 245-246). La charge est sans conteste violente et surtout injuste. Mais un malheur n'arrive jamais seul. Le destin semble s'acharner sur l'avocat lyonnais. En effet, la seconde édition des *Œuvres complètes* de Boileau, revue et augmentée avec soin, n'a jamais paru. Pourtant, Brossette, accablé par des infirmités physiques, à la suite d'un accident vasculaire cérébral, a remis le manuscrit de la nouvelle édition aux frères Bousquet, libraires à Lausanne. Ce précieux document, contenant des informations inédites recueillies auprès de Boileau, de sa famille et de ses contemporains est aujourd'hui perdu. Les éditeurs modernes du poète satirique ignorent cet épisode.

Si les historiens soulignent le rôle prépondérant de Brossette dans l'essor intellectuel de la capitale des Gaules, pendant les premières décennies du dix-huitième siècle, puisque notre avocat fut le principal initiateur de la fondation de l'Académie de Lyon (1700) et de l'ouverture de la première bibliothèque publique (1733), les commentateurs de Boileau se sont contentés d'exprimer des doutes sur la véracité des analyses de Brossette, insérées dans l'apparat critique de son édition. À ce propos, les papiers de Brossette, récemment exhumés, offrent de nouvelles perspectives de recherches autant sur Boileau que sur la République des Lettres sous le règne de Louis XIV.

La présente enquête est réalisée dans plusieurs fonds d'archives. En conséquence, les informations insérées dans notre communication sont en grande partie inédites. Après quelques éléments biographiques, relatifs à ses discussions puis échanges épistolaires avec Boileau, nous évoquerons brièvement la carrière de Brossette avocat. Viennent ensuite quelques considérations sur ses discours académiques. Nous limiterons nos commentaires à l'éloge de François de Neufville, duc de Villeroy, texte inédit.

### Éléments biographiques

Que savons-nous de Claude Brossette ? Peu de choses, sinon rien. Le *Robert encyclopédique des noms propres*, millésime 2009, propose une succincte notice : « *Érudit français (Theizé 1671-Lyon 1743). Ami de Boileau. Il en publia les œuvres (1716) après la mort de celui-ci (1711). Il fonda l'Académie de Lyon (1724)* ». Cet article est intéressant à plus d'un titre. La plupart des contemporains de Brossette, tels Dominique de Colonia et le P. Ménestrier, ne figurent pas dans le *Robert encyclopédique*. Mais en quoi réside l'originalité de l'œuvre de Brossette ? Son érudition critique constitue sans doute le trait dominant de ses travaux. Elle justifie, malgré les critiques de Sainte-Beuve et de Collombet, son statut d'auteur digne de mémoire. Connu pour la qualité de ses investigations, Brossette jouissait de l'estime de prestigieux philologues, tels François de La Monnoye, Claude Gros de Boze, le président Bouhier, tous membres de

l'Académie française, l'abbé Bignon, garde de la Bibliothèque Royale, Mathieu Marais, etc.

Quant à Boileau, il a confié au jeune avocat lyonnais, le projet d'une nouvelle édition de ses œuvres. Ce qui constitue une indéniable marque de confiance. Dans sa lettre du 29 décembre 1701, Boileau avoue à Brossette : « *Je n'ai jamais rien lu de Bochart* » (éd. F. Escal, p. 661-662). Étonnante confession car Samuel Bochart (1599-1667) fut un philologue de premier ordre. La variété des connaissances historiques de l'avocat lyonnais a attiré l'attention de Boileau, lequel fréquentait dans sa maison d'Auteuil, Gibert et l'abbé d'Olivet, des hommes de lettres, qui appartenaient à la même génération que celle de Brossette. Mais comment l'avocat lyonnais a-t-il rencontré Boileau ? Les commentateurs du poète satirique insistent souvent sur l'esprit obséquieux de Brossette en quête de notoriété. Or, il s'avère que la réalité des faits contraste avec ces jugements acerbes.

Rentier de l'Hôtel de Ville de Lyon, depuis plusieurs décennies, Boileau entretenait des relations privilégiées avec les avocats lyonnais, députés par les échevins de Lyon à Paris :

« *Lyon ne s'était jamais connu tant d'amis, note S. Charléty ; les témoignages d'affection et de reconnaissance affluent à l'Hôtel de Ville. Les hommes de lettres, distributeurs de la gloire, proclament sa générosité. Nicolas Boileau, sieur Despréaux, sollicite une pension de quinze cents livres pour douze mille cinq cents de capital : il a trente-trois ans, et se porte bien, mais parle de Lyon comme "de la nourricière de ses muses", et prie Chanu de faire hommage de ses œuvres au Consulat* » (p. 146).

Ainsi la réception de Brossette chez Boileau, en 1698, n'avait rien d'exceptionnel car le poète satirique fréquentait depuis de longues années les avocats lyonnais. Il continuera d'ailleurs, après sa rencontre avec Brossette, à leur offrir l'hospitalité avec autant de bienveillance. Il convient de souligner ici un fait important : il y eut, comme l'attestent les archives et nos travaux en cours, une longue histoire (économique, épistolaire et littéraire) entre Boileau et Lyon.

S'agissant de l'homme Brossette, il ne nous reste qu'une estampe. Mais nous ne possédons pas de portraits peints. En effet, le tableau de notre auteur, échevin de Lyon, fut brûlé à l'époque de la Révolution. Il nous reste cependant la description méticuleuse de Cizeron-Rival, son contemporain<sup>1</sup> :

« *M. Brossette était d'une taille au-dessus de la médiocre ; il avait les cheveux et les sourcils blonds cendrés, les yeux bleus, extrêmement doux, et qui peignaient parfaitement son caractère ; le visage ouvert et la physionomie agréable et spirituelle. Son portrait, placé dans la grande salle de l'Hôtel de ville, du côté des fenêtres, est très ressemblant* » (p. 258-259).

Quant à l'œuvre de Brossette, elle se caractérise par sa variété : droit, recherches philologiques liées aux travaux d'éditeur de Boileau et de Mathurin Régnier, et ses discours académiques. Enfin, sa correspondance, publiée en partie seulement, nécessite un inventaire méticuleux. La richesse de cette source est incontestable. Dans une lettre, datée du 1<sup>er</sup> avril 1729, Brossette écrit à Osio, avocat : « *Mardi dernier l'après-midi, Monsieur et très cher confrère, j'allai à Versailles, et le lendemain matin M. le duc de Retz [François Louis de Neufville de Villeroy] eut la bonté de me conduire chez M. le Cardinal [Fleury], à qui je présentai la lettre que vous m'aviez adressée de la part du Bureau [de l'Hôpital de la Charité] pour son Éminence* » (Archives des Hospices Civils de Lyon, E 125-109).

Pour sa part, Edmond Goncourt, éditeur d'extraits de lettres de Brossette au président Bouhier, souligne au préambule de son article l'intérêt de cette correspondance <sup>2</sup>.

### L'avocat

Le parcours intellectuel et professionnel de Claude Brossette s'inscrit dans un cadre institutionnel ancien, celui de la République des parlementaires lettrés. Après de brillantes études au collège de la Trinité de Lyon, le jeune Lyonnais s'est installé à Paris pour poursuivre sa formation de futur magistrat, conformément au souhait de son père Antoine Brossette. Mais la volonté paternelle, explique Louis Galland, ne sera satisfaite qu'en partie :

*« Son père le destinait à cette noble carrière de la magistrature, qui réservait alors les considérations et les honneurs suprêmes, capables de flatter les vanités les plus exigeantes ; Brossette préféra la vie plus modeste mais plus enviable et plus indépendante du barreau »* (p. 8).

Claude Brossette exercera pendant plusieurs décennies et avec une indéniable réussite, le métier d'avocat auprès de la Cour des Monnaies et du Présidial de Lyon. Il s'installera de nouveau à Paris pour de réguliers séjours en tant qu'avocat recteur de l'hôpital de la Charité et aumône générale de Lyon. On lit dans une note inédite de Brossette, trouvée aux archives des Hospices civils de Lyon, A 11-6 : *« L'hôpital de la Charité de Lyon jouit de l'exemption des péages dans le Beaujollois et son A R Mgr le duc d'Orléans en a formellement exempté l'Hôtel-Dieu de Lyon pour toujours par arrêt de son Conseil du 29 juillet 1722 »*. Les députations de Brossette auprès du Parlement de Paris, couronnées de succès, ont mis en évidence ses compétences d'avocat. *« Les contemporains de Brossette savaient d'ailleurs rendre hommage et à ses talents oratoires et à l'étendue de ses connaissances »* ajoute L. Galland (p. 12-13). Aussi les biographes de Brossette se sont-ils souvent contentés de brefs commentaires sur ses travaux et plaidoiries en tant qu'avocat.

Au commencement ce fut une rencontre, qui se poursuivra par un dialogue fructueux emprunt de bienveillance et de respect. Dès les années de formation, Brossette avait opté pour l'étude du droit Justinien. Avec Jean Domat, l'un des meilleurs juristes du règne de Louis XIV, naguère interlocuteur de Pascal, Brossette eut plus qu'un professeur de droit, un conseiller<sup>4</sup>. La voie de Brossette est désormais toute tracée. Son dialogue avec Jean Domat, il le poursuivit pendant quelques années. Après le décès du célèbre professeur de droit, intervenu en 1696, Brossette correspondra avec Gilbert Domat, son condisciple, fils du défunt juriste. Cet aspect de la biographie de Brossette, esprit communicatif, représente une constante dans sa longue et laborieuse carrière d'avocat. *« La publication d'ouvrages juridiques fort remarquables, à laquelle il occupait ses loisirs, devait achever de consacrer sa réputation et porter au loin sa renommée »* observe L. Galland (p. 8). En fait, ses propos manquent d'objectivité, Brossette menait en parallèle deux carrières, celles d'avocat et d'homme de lettres. Après plusieurs colloques et discussions, tenus notamment chez Brossette, l'avocat lyonnais avait organisé le cadre des échanges en instituant une académie. L'Académie de Lyon est née avec la bénédiction de Boileau en 1700, cinq ans après celle de Villefranche. Il obtiendra en 1724, grâce au duc Villeroy, protecteur de l'Académie, les premières Lettres patentes.



Portrait de Claude Brossette

M. de Seid en Lyonnais, le 5 Mars 1713  
Mort a Lyon, le 11 Mars 1713  
Académie de l'Oratoire, Bibliothécaire, Historien.



Maréchal François de Villeroi

Une page de titre  
des mémoires  
consacrés à la vie  
et l'œuvre de Boileau  
par Brossette  
(BML Ms 6432)

## MÉMOIRES

concernans

la Vie et les Ouvrages

de M. BOILEAU-DESPREAUX.

Recueillis en 1711. & 1713.

par moi Claude Brossette, Avocat.

### TOME III.

## Discours académiques

L'éloge est un exercice académique majeur. Ce « panégyrique qu'on fait en l'honneur de quelque personne illustre » (*Dictionnaire de Furetière*, 1690, article *Éloge*) consiste effectivement dans l'évocation de la mémoire d'un confrère disparu. Avec François de Neufville, duc de Villeroy<sup>3</sup>, pair et doyen des maréchaux de France, Claude Brossette entretenait un dialogue intellectuel et amical, depuis plusieurs décennies. Le décès de François de Neufville, intervenu le 18 juillet 1730, fut annoncé dans les grandes gazettes d'Europe. Cette disparition « a causé une affliction générale dans la ville de Lyon, où il [François de Neufville] était regardé comme un protecteur, comme un père, comme un ami », explique Brossette à Jean-Baptiste Rousseau (t. II, p. 17, éd. P. Bonnefon).

L'éloge de cet illustre personnage du règne de Louis XIV offrait à Brossette l'occasion de revivre des moments forts de sa jeunesse, à savoir ses débuts d'avocat au parlement de Paris, ses premières visites rendues à l'illustre protecteur de l'Académie de Lyon à Versailles. Mais avant sa rédaction, Brossette se remémore ses souvenirs puis opère une sélection puis une organisation des matériaux, selon les règles de la rhétorique classique (*inventio, dispositio*) : « Je vous irais voir à Saint-Fonds cette semaine, mais il faut auparavant que je travaille à l'éloge de M. le maréchal de Villeroy, que je dois lire à la rentrée de notre Académie, et dont je me suis chargé assez imprudemment », écrit Brossette à Monsieur de Saint-Fonds, le 5 novembre 1730<sup>5</sup>. Après réflexion, Brossette constate que l'écriture d'un tel discours n'est pas aisée. En effet, l'une des difficultés de cet exercice est de trouver le ton adéquat sans paraître « un flatteur méprisable », pour reprendre l'expression de J.-L. Ortigue de Vaumorière (*Harangues sur toutes sortes de sujets, avec l'art de les composer*, Paris, 1687, p. 68), l'un des meilleurs théoriciens de ce genre de discours.

Intitulé *Éloge de M. le Maréchal de Villeroy* (B.M. Lyon, Ms. 6186, f° 61-75), ce discours épideictique, pour employer un terme rhétorique, est un inédit. Il s'agit d'un manuscrit de 15 feuillets *in-folio*. Il était en possession de Cizeron-Rival, décédé en 1795, puis au dix-neuvième siècle de l'architecte Louis Bresson, membre de l'Académie de Lyon<sup>6</sup>. Écrit dans un style plutôt simple, voire sobre, l'éloge du défunt maréchal fut prononcé par Brossette à l'Académie de Lyon, lors de la séance publique du 28 novembre 1730.

L'étude de ce discours est intéressante d'un point de vue historique et rhétorique. En effet, le portrait de François de Neufville, établi par Brossette, confère à la psychologie du personnage une place prépondérante. L'académicien lyonnais puise dans son passé personnel nombre d'éléments encore inédits. Avec l'illustre défunt, Brossette avait arpenté les allées du château de Versailles et côtoyé le faste la Cour. Le secrétaire perpétuel de l'Académie de Lyon fut l'un des interlocuteurs du ministre de Louis XIV. Boileau, Racine, Molière, La Fontaine et l'Académie Française, bref c'est la République des Lettres qui était au menu de leurs échanges. On trouve maintes allusions aux colloques de Brossette, infatigable enquêteur, avec François de Neufville, un esprit cultivé, dans les papiers de l'avocat lyonnais.

La disparition du maréchal de Villeroy, né en 1644 à Lyon, constitue un événement douloureux pour Brossette. Le secrétaire perpétuel, échevin de Lyon en 1730, perdait, en la personne du maréchal, un interlocuteur avisé. François de Neufville de Villeroy avait toujours soutenu et assisté le jeune avocat lyonnais dans ses entreprises, soit en tant qu'avocat député par l'hôpital de la Charité et Aumône générale de Lyon à Paris, soit en tant qu'éditeur de Boileau. « Nous avons perdu non pas un académicien, non pas un simple confrère ; mais un bienfaiteur, un chef illustre, le fondateur et le

*protecteur de cette académie* », explique Brossette dès l'exorde de son éloge à l'attention de son auditoire (f° 62). Le maréchal de Villeroy, ministre d'État, gouverneur de Lyon, du Forez et du Beaujolais, depuis 1685, chevalier des ordres du roi, fut un personnage de premier plan : « *Son âge, son crédit, ses dignités, ses services et je ne sais quoi d'austère dans ses mœurs et de vénérable dans sa personne, lui avaient acquis une autorité universelle contre laquelle, la Cour, je dis même, les grands de la Cour n'osaient réclamer* » (f° 68).

Ce portrait, réalisé par petites touches et avec une évidente adresse stylistique, suggère au-delà de l'*ethos* ou mœurs oratoires du personnage, son imposante stature d'homme d'État. Brossette peint une figure de proue du règne de Louis XIV sans recourir au style orné ni aux métaphores grandiloquentes. Il en ressort un tableau qui contraste avec les peintures fort négatives, insérées par Saint-Simon dans ses *Mémoires*. « *Je renfermerai cet éloge, ajoute Brossette, dans un récit abrégé des principales vertus du héros que vous regrettez et que vous louez avec moi* » (f° 62). Le discours s'annonce logiquement laudatif vu les mérites du défunt. Au-delà du simple exercice d'éloquence chargé d'émotions et de regrets, on décèle dans les thématiques développées par Brossette, des informations de premières mains, historiquement très utiles.

Le défunt maréchal fut instruit avec Louis XIV, ils ont reçu la même éducation : « *Le marquis de Villeroy, élevé auprès de Louis XIV et témoin de ses vertus naissantes, n'étudiait pas moins son roi que son père. C'est ainsi qu'il s'exerçait à devenir un jour lui-même le conducteur de la jeunesse des rois* » (f° 63). Outre l'ancienneté de ses liens avec Louis XIV, ami d'enfance, François de Neufville, éduqué à la manière des rois, fut ensuite chargé de l'instruction du futur roi Louis XV. Brossette esquisse avec habileté les qualités morales du défunt maréchal, gouverneur du Dauphin. L'image de François de Neufville, instituteur royal, contraste avec celle du chef de guerre, véhiculée dans la presse d'alors. « *Ce sage gouverneur [François de Neufville] constamment appliqué à ses devoirs conservait le sacré dépôt qui lui était confié : il veillait sur les jours précieux de ce royal enfant, l'unique espoir de la France* » (f° 66-67). Brossette s'exprime ici en tant qu'orateur mais aussi témoin de l'instruction du Dauphin par François de Neufville. À ce propos, Brossette avait consigné dans ses *Mémoires* un précieux témoignage daté du mercredi 14 juin 1713 :

« *Je suis allé à Versailles, où j'ay demeuré jusqu'au samedi au soir. Le lendemain, jour de la feste Dieu, le Roy est allé entendre la messe à la paroisse. L'après-dîné, j'ay été dans l'appartement de Monsieur le Dauphin [futur Louis XV], où j'ay eu l'honneur de lui baiser la main, et de le voir souper* » (B. M. Lyon, Ms. 6432, f° 447).

En réalité, l'institution du prince fut conjointement assurée par François de Neufville et le Cardinal de Fleury :

« *Secondé par les soins d'un pieux et savant prélat [cardinal de Fleury], que son mérite a élevé aux premières dignités de l'État et de l'Église, il jetait dans son cœur les semences de la religion et de la justice. Pour échauffer son courage et pour exciter son émulation, il lui proposait tantôt la piété de Saint-Louis, tantôt la clémence et la valeur d'Henri IV et toutes les qualités héroïques de Louis le Grand* » (f° 67).

Brossette évoque ensuite des faits historiques, dont il fut un témoin privilégié. Lorsqu'on examine de près ses travaux imprimés ainsi que ses papiers, lorsqu'on compare les informations publiées avec les documents conservés dans les archives, on observe une constante chez Brossette : une recherche permanente et obstinée de sources fiables. Chez l'avocat lyonnais, la part du témoignage oral est loin d'être négligeable. Brossette questionne, enquête, puis consigne les informations dans ses papiers. Mais comme cet échafaudage ou substrat est supprimé, une fois l'œuvre

achevée, les critiques de Brossette, lesquels n'avaient pas accès à sa fabrique ou ses archives, demeurent dubitatifs dans le meilleur des cas.

S'agissant de cet éloge, la méthodologie du secrétaire perpétuel est similaire à l'ensemble de ses travaux. Parmi les bribes de conversations échangées entre François de Neufville et Brossette, l'anecdote suivante est sans doute l'un des exemples les plus significatifs :

*« Ce que je ne puis passer sous silence, et qui est un événement des plus glorieux pour M. le maréchal, c'est la manière dont il fut nommé Chef du Conseil Royal des Finances et Ministre d'État. Quand cette place vint à vaquer, le Roi ne lui donna pas même le temps de la désirer. Il le préféra, lui absent, aux personnes les plus accréditées de la Cour, qui briguaient, ou du moins qui ambitionnaient un poste si relevé »* (f° 65).

Le défunt François de Villeroy avait participé avec Louis XIV, Roi de guerre, pour reprendre un titre d'un livre de Joël Cornette, à plusieurs campagnes : *« Ses premières armes furent teintés de sang des infidèles dans la fameuse journée du Raab en Hongrie, et les blessures qu'il en rapporta furent les glorieux témoins de sa valeur »* (f° 64). Pour éviter la narration de la vie militaire du défunt ministre de Louis XIV, qui risque de dissiper l'attention de son auditoire, Brossette résume habilement l'ensemble de ces campagnes : *« En un mot, Messieurs, comptons, s'il se peut, les victoires de Louis le Grand, nous compterons les exploits de notre illustre Maréchal »* (f° 65). La guerre suppose des victoires mais aussi des défaites. La vie de François de Neufville, homme d'État, est comparable à ce schéma. Après les grandeurs surviennent les malheurs inhérents au pouvoir. Derrière la scène s'opposent des forces obscures, se trament les vilénies et les coups bas. En effet, le 10 août 1722, le Régent avait décidé d'envoyer le gouverneur de Louis XV à Lyon. Ce qui signifie une mise à l'écart de la Cour. Face à ces épreuves, François de Villeroy s'est montré stoïque :

*« Il était trop vertueux et trop grand pour ne pas avoir des ennemis et rien ne manquait à sa vertu que d'être éprouvée par des disgrâces. Elle le fut, Messieurs, vous le savez. Mais vous savez aussi, qu'elles n'ont servi ces disgrâces qu'à faire admirer sa grandeur et son courage. Il les soutint avec une fermeté, qui ferait honneur à l'ancienne Grèce et à l'ancienne Rome. Sa vertu provoqua l'envie et sa vertu en triompha »* (f° 69).

L'éloge de François de Neufville met en scène une vie contrastée. D'un point de vue rhétorique, ce tableau est séduisant car les souffrances du maréchal suscitent l'admiration des auditeurs. Brossette, fin connaisseur des règles de l'éloquence, propose un éloge qui peint la vie du défunt dans toute son épaisseur. En effet, les souffrances morales de François de Neufville suscitent l'émotion de l'auditeur, lequel assiste en même temps à l'aggravation de sa maladie, synonyme de déchéance physique :

*« Rien ne manquait à son bonheur et à sa gloire : il a vécu en honnête homme et il est mort en chrétien ; et nous pouvons dire qu'il a eu la destinée des patriarches : cette plénitude de jours qui consomme la prudence de l'homme juste ; cet esprit qui, malgré le poids des années a conservé toute sa force dans les ruines même du corps »* (f° 73).

Enfin, la péroraison, moment fort de l'éloge, résume les qualités morales et humaines du défunt. Brossette, orateur éloquent, captive l'attention de son auditoire :

*« C'est dans son cœur que nos citoyens trouveront cette bonté prévenante, cette affabilité qui gagne les peuples, toutes ces qualités enfin, qui font naître la tendresse, l'estime, le respect et qui sont le charme aussi bien que l'ornement de la société civile. Désintéressé, généreux, bienfaisant, fidèle dans ses promesses, il fera revivre cette probité exacte que nous aimons dans son illustre père, et qui sera à jamais l'objet de notre admiration. Ce grand homme ne vit plus sur terre que dans les souvenirs des vivants ; mais il y vivra toujours et sa mémoire ne s'effacera jamais de nos cœurs »* (f° 74).

## Conclusion

La vie de Brossette en tant qu'avocat fut intense et chargée de travaux. Il l'a partagée avec les plus éminents juristes de son époque. On compte parmi ses interlocuteurs, le président Lamoignon, Gilbert Des Voisins, Duval de La Lisandrière, etc. Ainsi son ouvrage, intitulé *Titres des droits civils et canoniques*, publié en 1703, a été inséré dans le *Dictionnaire des arrêts* de Brillouin. Brossette évoque ses travaux d'avocat devant ses confrères de l'Académie de Lyon. C'est le cas de son discours du 18 juillet 1730, intitulé : *Du droit du crédit* (texte inédit).

L'œuvre de Brossette orateur est aussi conséquente. Il a officié et organisé les *Cérémonies de la parole*, pour reprendre le titre d'un ouvrage de Pierre Zoberman, pendant plusieurs décennies. La presse périodique a non seulement annoncé, mais aussi commenté les séances solennelles de l'Académie de Lyon, l'une des plus rayonnantes au siècle des Lumières.

L'érudition de Brossette résulte de ses travaux de recherches. Interlocuteur des meilleurs savants philologues de son époque, l'avocat lyonnais les a sollicité pour ses différents travaux : Claude Groz de Boze, l'abbé Bignon, François de La Monnoye, Mathieu Marais, etc. Boileau, son interlocuteur préféré, avait été comme lui reçu avocat avant d'entamer une glorieuse carrière de Législateur du Parnasse. Bien loin des préjugés, Brossette ne fut pas un esprit futile à la recherche de la gloire, mais un historien doté d'un sens critique aigu.

\*

## Notes

1. Voir P. Feuga – *L'Hôtel de Ville de Lyon*, Lyon, 1985, p. 43.
2. Voir *L'Éclair*, 7 février 1852, n° 5, p. 53-54 -texte reproduit sur le [www.goncourt.org](http://www.goncourt.org).
3. Voir G. Cuer – « Les Villeroy et la province de Lyonnais, Forez et Beaujolais (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », in *Chroniques du pays Beaujolais*, 1992, n° 16, p. 33-39.
4. Voir S. Ben Messaoud – « Claude Brossette », in *Les Parlementaires, les lettres et l'histoire au siècle des Lumières*, Pau, 2008, p. 363.
5. *Trente lettres inédites de Claude Brossette à Monsieur de Saint-Fonds*, publiées et annotées par L. de Longevialle, Imp. du Réveil du Beaujolais, 1930, p. 50.
6. Sur ce manuscrit, voir L. Niepce, « Les Bibliothèques de Lyon », in *Revue du Lyonnais*, 1875, p. 427-434.

## Bibliographie sélective

- Ben Messaoud S. – « Une nouvelle source d'étude de Boileau : les papiers Brossette », in *Studi Francesi*, 2001, n° 135.
- Charléty S. – « Une opération financière sous Louis XIV », in *Revue de Paris*, septembre 1901, p. 137-158.
- Cizeron-Rival F.-L. – *Récréations littéraires*, Lyon, 1765.
- Collombet F.-Z. – *Études sur les historiens du Lyonnais*, Genève, 1969.
- Galland L. – *Claude Brossette, avocat en la Cour des Monnaies*, Lyon, 1897.
- Sainte-Beuve Ch.-A. – *Panorama de la littérature française*, 2004.

16 septembre 2008

Résumé de la communication de M. Maurice BOUCHER

Membre correspondant

## LA MALADIE D'HENRI DUPARC, SON RÔLE DANS L'ESTHÉTIQUE DU COMPOSITEUR

Il y a quelques années, ayant appris qu'Henry Duparc avait dans sa vie souffert de troubles psychologiques, j'ai envisagé de faire une étude sur la vie et l'œuvre de ce musicien. Pour cela j'ai rencontré la petite fille du compositeur, la comtesse d'Armagnac, qui m'a donné les explications suivantes : « *Duparc est mort d'une tumeur cérébrale comme Ravel. Tout le monde le sait, tous les musiciens me l'ont confirmé.* » J'ai répondu à mon interlocutrice que je ne le pensais pas.

En effet, les troubles de Duparc avaient commencé vers l'âge de 30 ans. Il s'agissait de troubles oculaires entraînant une baisse de la vision. Il est mort d'une congestion pulmonaire à l'âge de 85 ans et il n'a jamais présenté de symptômes neurologiques évoquant une atteinte cérébrale.

Pour en savoir plus, il me fallait maintenant étudier sa vie. En 1920, Duparc écrira à son éditeur : « *ma vie n'a rien d'intéressant, je n'ai été ni communard ni caillautiste. Je suis né à Paris 1948 et actuellement je ne suis pas encore complètement défunt.* »

Son père, polytechnicien, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, était administrateur de Saint-Gobain. Sa mère, d'origine irlandaise, s'intéressait à la musique et elle donna une éducation musicale et chrétienne à son fils. Dans l'enfance, Duparc présenta quelques troubles : une sensibilité importante, un somnambulisme, une légère agoraphobie. Sa scolarité lui permit d'acquérir une bonne connaissance de l'allemand, et il fit la connaissance de César Franck, professeur de piano, qui lui révélera Bach, Schumann, Schubert. Duparc commencera très tôt à composer ses *Rêveries* pour piano.

À la sortie du collège, Duparc se perfectionnera et il apprendra l'harmonie avec C. Franck. Il fera la connaissance de M<sup>me</sup> Swiney et de Vincent d'Indy avec lequel il deviendra très ami. Influencé par le lied allemand de Schubert et Schumann, il composera *La chanson triste*, *Soupirs*, *Le galop*, *Le pays où se fait la guerre*. Il fera de nombreux voyages à Bayreuth pour écouter les opéras de Wagner, dont *Tristan et Isolde* qui l'enthousiasmera.

Pendant la guerre de 1870, très patriote il restera à Paris. Il composera : *Ode à Paris*, *Invitation au voyage*, *La vague et la cloche*. Après l'armistice il se consacrera de plus en plus à la musique, et organisera la Société nationale de musique avec Saint Saens, Massenet, Lalo et Alexis de Castillon.

Il épouse M<sup>me</sup> Swiney en 1871 : ils auront deux enfants, Marie et Henri Charles père de la comtesse d'Armagnac.

Entre 1872 et 1882 c'est l'épanouissement musical à la Société de Musique où il se rend souvent pour rencontrer Fauré, Vincent d'Indy, Chausson. Il écrit la musique de *Rosemonde*, *Absence*, *Élégie* et *Lenore*.

C'est l'époque où, dans tous les milieux, c'est l'admiration pour Wagner. Duparc commence à composer *Roussalka* d'après Pouchkine mais, en 1882, les choses

s'aggravent car sa santé décline : il se critique de plus en plus, se dévalorise et démissionne de la société de Musique. Le 13 février 1883 la mort Wagner l'affecte beaucoup. Il gardera contact avec ses amis proches : Vincent d'Indy, Fauré, Chausson, tous grands wagnériens, qui proposent que Wagner soit la cheville ouvrière de la plupart des concerts. Mais il est sans illusion sur lui-même. En fait son tempérament est de plus en plus la tristesse et il juge très mauvais ce qu'il compose. Il habite Monein dans les Pyrénées où il travaille sans enthousiasme à *Roussalka*.

« Je ne peux pas dire quel a été mon désespoir pendant l'instrumentation de Testament » qu'il a recommencé trois fois... En 1901 il écrit : « je suis fini, bien fini, avant d'avoir commencé. Je ne souffre pas et pourtant ma santé est ruinée. Il y a des jours où mon anéantissement est tel que si l'on me disait qu'il faut écrire deux pages pour sauver la vie d'un de mes enfants, je ne les écrirais même pas. » Les lettres de Duparc à d'Indy sont macabres.

En 1888 c'est la mort de César Franck qu'il aimait beaucoup et il va faire un autodafé : il brûle le manuscrit de *Roussalka*, ainsi que de nombreuses œuvres qui lui ont demandé des années de travail, pensant qu'il serait moins malheureux après cette destruction, mais il ajoutera « je me suis trompé ».

En 1906 c'est l'aggravation de sa baisse de vue. Il part à Lourdes faire des cures sans résultat. Il dira « le souci de ma santé est maintenant la moindre de mes préoccupations. Je vous remercie mon Dieu de m'avoir infligé mes misères. Je voudrais que vous fussiez là près de moi, tel que vous le fûtes à Lourdes en un jour inoubliable, où vous vous êtes montré aux yeux de mon âme, et je vous ai vu distinctement dans l'hostie »

Après la guerre de 1914, il sera paraplégique, faisant souvent des chutes dont il a de la peine à se relever. Il devient de plus en plus mystique ce qui l'empêchera de pratiquer une autodestruction de lui-même. Il est soigné en 1933 pour une congestion pulmonaire dont il décède le 13 février 1933, cinquante ans après la mort de Wagner. Il est enterré au Père Lachaize près de la tombe de Corot.

Quelle était la maladie de Duparc ?

Dans le XIX<sup>e</sup> siècle de romantisme, on ne peut penser cependant que Duparc était simplement semblable aux autres artistes de l'époque qui souffraient d'une petite mélancolie. En fait, Duparc était atteint d'une psychose que l'on décrit actuellement sous le nom de psychose unipolaire qui peut atteindre les artistes littéraires, les peintres ou les musiciens. Duparc a écrit la musique pour des poèmes de grands écrivains de l'époque, Baudelaire, Leconte de l'Isle etc... C'est dans cette musique intérieure que Duparc trouvera son idéal. Pour Duparc, seul Dieu était capable de réaliser la beauté et surtout l'esthétique. « Pour faire une belle musique écrivait-il il faut s'inspirer de l'intériorité et se servir de l'émotion et des sentiments que l'on ressent. » Duparc n'était pas seulement un romantique mais il présentait une mélancolie sans phase maniaque comme me l'a confirmé le professeur Jean Guyotat.

11 mars 2008

Résumé de la communication de notre confrère Jean-Paul BRAVARD

## **L'EXPANSION HYDROÉLECTRIQUE DE LA CHINE ET SES CONSÉQUENCES ÉCOLOGIQUES**

La Chine connaît un développement économique foudroyant avec des taux de croissance annuels qui avoisinent les 12-15% depuis une quinzaine d'années. Cette croissance est nourrie par une très forte consommation de matières premières et d'énergie, qui pèse d'ailleurs sur les prix mondiaux, notamment du pétrole, comme l'actualité le montre.

On examinera en premier lieu la structure de la production énergétique de la Chine. La capacité de production électrique totale était de 700 GW en 2007 (milliards de watts), alors que la production a été de 2400 TWh (milliards de KWh) en 2005 (pour une puissance installée alors de 510 GW), dont près de 350 TWh d'origine hydraulique.

La production d'électricité de la Chine est la deuxième au monde après celle des États-Unis, en croissance de 6 à 7% par an ; elle se répartit de la manière suivante :

- 82 % pour le thermique,
- 16 % pour l'hydroélectricité,
- 2 % pour le nucléaire,
- pour l'éolien (encore négligeable).

Si l'on prend en compte la production d'origine hydraulique, la Chine compte plus de 85 000 barrages, soit 46 % du total mondial ; 20 000 d'entre eux sont de grands barrages. La Chine prévoit le doublement de sa capacité de production hydroélectrique entre 2007 et 2010. Le projet est d'installer 300 GW en 2020-2025, pour un potentiel exploitable à l'échelle du pays estimée à 378 GW.

Le gigantesque barrage des Trois Gorges a une puissance installée de 18,2 GW et produira 86 TWh quand il sera achevé en 2009. À titre de comparaison, le Rhône a une puissance installée de 3,3 GW et une productibilité de 16,4 TWh (pour toute la France : 63 TWh). Ce barrage est la manifestation de la volonté de la Chine de développer son potentiel intérieur. Les projets actuels concernent le Jinsha Giang (affluent du Yangzi, Sichouan), le haut Mékong et la Nu Jiang au Yunnan. Les impacts sont considérables, notamment dans le domaine social (16 millions de personnes déjà déplacées, dont 1,5 millions pour les Trois Gorges).

La conférence a présenté les projets de développement hydroélectrique du Yunnan. Les informations ont été rassemblées à l'occasion d'une mission de terrain réalisée en juin 2005 pour le WWF (*World Wild Fund*).

1<sup>er</sup> avril 2008

Communication de notre confrère Henri BUET  
et de Marguerite BUET, membre correspondant

## QUELQUES ASPECTS DU VOYAGE EN RUSSIE D'ALEXANDRE DUMAS EN 1858

Au début de 1858, notre géant physique et littéraire est déprimé et dépité : il doit assumer dettes, procès et même désamour du public au moment où son propre fils connaît un immense succès. Il rêve d'un nouvel amour...et d'un nouveau voyage... : en Russie ? Pourquoi pas ? Il y est lu et admiré. On lui fait savoir discrètement qu'il y serait bienvenu.

La providence veille. Dans un appartement du premier étage de l'hôtel des Trois Empereurs au Palais Royal, au cours d'une rencontre fortuite, il est invité par le comte et la comtesse Kouchelev-Bezborodko, mondains, chics et immensément riches, à les accompagner chez eux à Saint-Pétersbourg, puis dans leurs diverses propriétés.

Après avoir répondu à leur invitation, il séjournera aussi à Moscou, visitera le site de la bataille de la Moscova et s'embarquera pour une croisière sur la Volga tout à fait semblable à celles qui se pratiquent de nos jours. Parvenu à Astrakhan, il continuera jusqu'à Bakou à l'ouest de la Caspienne puis il traversera le Nord du Caucase et après quelques semaines de repos s'embarquera à Trébizonde pour Constantinople d'où il gagnera Marseille par la Méditerranée sur *Le Sully* en février 1859.

Certes il apprécie ce voyage et il veut tout voir, mais il veut surtout reconquérir son public : il va, chemin faisant, rédiger quotidiennement des articles qui seront publiés dans la revue qu'il a créée, *Le Monte Cristo*. Il s'embarque d'ailleurs avec un artiste, Jean-Pierre Moynet, qui fera des croquis sur le vif. L'ensemble de ces textes illustrés se trouve aujourd'hui réuni dans un livre volumineux de 567 pages édité par Hermann.

Adieux nostalgie ! Cet ouvrage est un véritable torrent qui charrie anecdotes, observations et réflexions pertinentes dans un style plein de verve.

Il trouve admirable la ville d'Astrakhan « avec ses trois bazars, destinés aux Russes, aux Hindous, aux Asiatiques. Astrakhan qui touche de sa main droite aux cosaques du Don, de sa main gauche aux cosaques de l'Oural, qui, en tournant la tête perd son regard dans les immenses steppes des Tatars Kirghizes, dont les vagues de verdure sont aussi mouvantes et aussi régulières que les flots de la mer Caspienne... »

Non seulement il traduit pour nous Pouchkine et Lermontov, mais il raconte avec mille détails l'histoire tourmentée des Romanov. De plus il nous livre de très pertinentes – et très actuelles – réflexions sur la guerre en Tchétchénie à l'occasion de ses pérégrinations à travers le Caucase. Il évoque, déjà, les difficultés de la conquête : « Impuissante dans la vallée, la haine gagna à reculons le refuge inaccessible de la montagne ; le secret de la résistance de la montagne est dans l'oppression de la plaine : la guerre n'est que l'écho de ses soupirs ou de ses murmures. »

Comme prévu, son voyage se déroule dans des conditions extrêmement favorables. Il est célèbre, ses œuvres sont diffusées et lues dans toute la Russie. C'est

ainsi qu'au cours de la croisière sur la Volga il est à chaque escale annoncé ou reconnu, et bien souvent invité et fêté, en particulier au cours de l'escale de Nijni-Novgorod.

Tout d'abord, comme en toutes circonstances, il fait son travail de « reporter » avant la lettre, avec beaucoup de verve. Alors que son bateau s'apprête à accoster il écrit : « Vers dix heures du matin nous commençâmes d'entendre un grand bruit comme celui du tonnerre roulant dans le ciel, ou plutôt un grondement qui précède un tremblement de terre. C'était le murmure de deux cent mille voix. Puis à l'un des détours de la Volga, nous vîmes tout à coup, le fleuve disparaître sous une forêt de mats pavoisés. C'étaient tous les bâtiments qui, descendant ou remontant le fleuve, apportaient des marchandises à la foire... » Après avoir dénombré les marchandises diverses vendues lors de cette célèbre foire, il s'émerveille du spectacle à la chute du jour : « L'effet d'allumage fut magique et donna une illumination spontanée. L'effet le plus pittoresque était produit par des barques navigant sur les canaux, croisant, entrelaçant, mariant leurs feux comme des chiffres fantastiques, noués et dénoués par la main des esprits de l'air. »

Comme il est habituel, Alexandre Dumas est invité à prendre le thé chez le gouverneur où, lui dit-on, une surprise l'attend. Il nous raconte lui-même les circonstances d'une rencontre absolument imprévisible : « À peine avais-je pris ma place dans le cercle, pensant malgré moi à cette surprise qui, d'après l'accueil que m'avait fait le général, ne pouvait être qu'agréable, que la porte s'ouvrit et que l'on annonça :

– Le comte et la comtesse Annenkov.

Ces deux noms me firent tressaillir et me rappelèrent un souvenir vague. Je me levai. Le général me prit par la main et me conduisit aux nouveaux venus :

– M. Alexandre Dumas, leur dit-il.

Puis à moi :

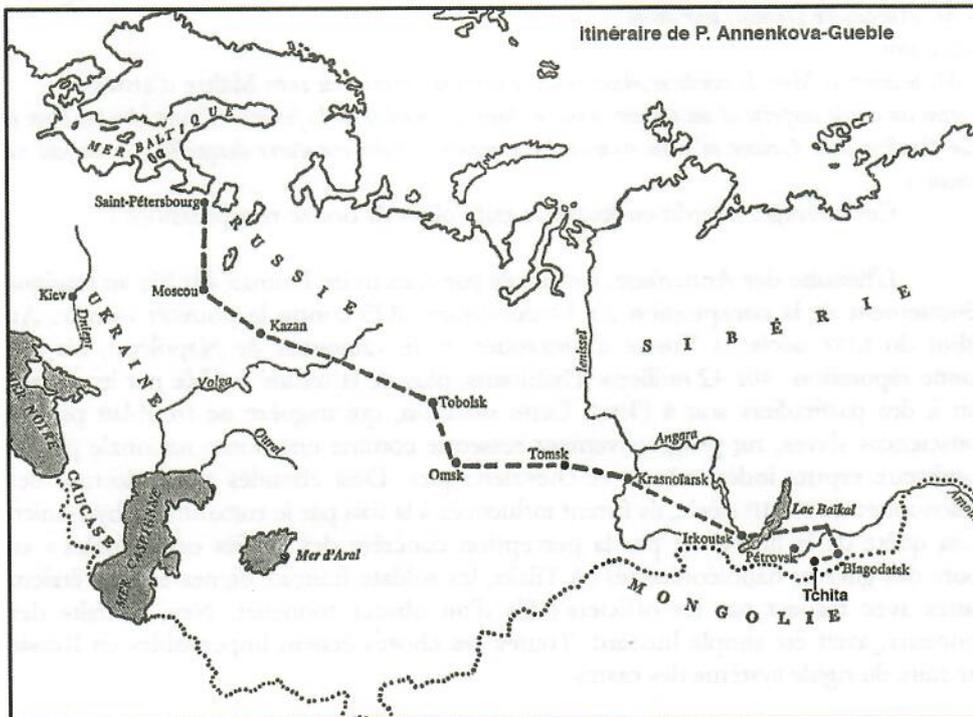
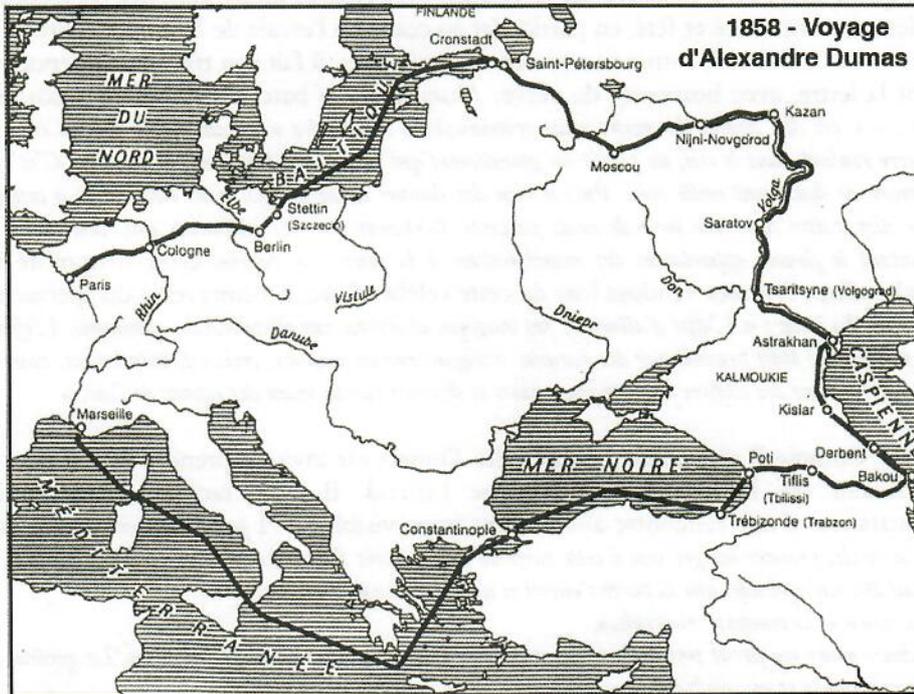
– M. le comte et Mme la comtesse Annenkov, le héros et l'héroïne de votre Maître d'armes.

Je jetai un cri de surprise et me trouvai dans les bras du mari et de la femme. C'était bien cet Ivan et cette Pauline dont Grisier m'avait raconté les aventures, et des aventures desquelles j'avais fait un roman. »

Cet ouvrage, interdit en Russie, a fait l'objet de douze réimpressions !

L'histoire des Annenkov, romancée par Alexandre Dumas, est liée au tragique dénouement de la conspiration du 14 décembre 1825 contre le pouvoir tsariste. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la Russie d'Alexandre I<sup>er</sup>, le vainqueur de Napoléon, n'a pas bonne réputation : sur 42 millions d'habitants, plus de la moitié est liée par le servage soit à des particuliers soit à l'État. Cette situation, qui naguère ne troublait pas les consciences slaves, fut progressivement ressentie comme une honte nationale par de nombreux esprits indépendants et chevaleresques. Déjà ébranlés par la lecture des philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle, ils furent influencés à la fois par le romantisme byronnien et sa quête de la liberté, et par la perception concrète des « idées occidentales » au cours des guerres napoléoniennes : à Tilsitt, les soldats français dignes et fiers étaient traités avec respect par les officiers ; fils d'un obscur tonnelier, Ney, au faite des honneurs, avait été simple hussard. Toutes ces choses étaient impensables en Russie par suite du rigide système des castes.

Le mouvement décembriste prit en effet naissance parmi certains officiers de la garde résolu par idéalisme à lutter contre l'absolutisme et contre le servage, sans



songer un seul instant, à quelques exceptions près, à attenter aux jours de l'empereur. Leur conduite héroïque et leur révolte avortée furent celles de gentilshommes généreux, mais ignorants de toute technique révolutionnaire. Ceux qui échappèrent à la pendaison furent condamnés à la déportation en Sibérie, la plupart pour la durée de leur vie. Or, non seulement ces « criminels d'État » conservèrent une foi inébranlable dans la liberté, mais ils mirent fraternellement en commun leurs ressources et fondèrent une université où furent admises les élites locales. Ils contribuèrent en fait, bien que proscrits, au rayonnement de la culture slave dans la lointaine Sibérie. Ce miracle se réalisa en grande partie grâce à la poignée de femmes qui accompagnèrent, tels des anges gardiens, leur mari en terre d'exil. Parmi elles, la plus rayonnante, la plus jeune et probablement la plus jolie fut une Russe, la princesse Maria Volkonski. Mais il est flatteur pour notre amour-propre national de rappeler que trois Françaises ont fait partie de ces femmes courageuses. L'une d'elles, grande amie de la romantique Maria Volkonski, apporta inlassablement à la petite communauté, soumise à l'exil sibérien, son humour et son esprit pratique. Il s'agit, vous l'avez deviné, de la comtesse Annenkov, née Pauline Guèble. En 1824, la jeune et belle Pauline, originaire de Nancy, a fondé avec succès à Saint-Pétersbourg sa propre maison de couture. Elle est amoureuse du frère de l'une de ses clientes, le très bel officier Ivan Annenkov qui sert dans la prestigieuse garde Préobrajanski. Elle n'a, hélas, aucune chance d'épouser son bien-aimé. Et voici qu'elle apprend du même coup sa participation à la conspiration du 14 décembre 1825 et son incarcération à la prison de la redoutable forteresse Pierre-et-Paul. Sans hésiter une seconde, elle vend sa collection de châles turcs et met ses bijoux en gage pour se donner les moyens – 300 roubles – de soudoyer les gardiens et de revoir son cher Ivan, très éprouvé, qui lui écrit dès après cette dramatique entrevue : « *Il nous faut vivre ensemble ou mourir* ».

Dès qu'Ivan est condamné à l'exil en Sibérie, les fers aux pieds, en juillet 1826, elle décide de le rejoindre coûte que coûte... ; mais elle est sans ressources et vient d'accoucher d'une petite fille.

Elle doit d'abord affronter la terrible Madame Annenkov, capricieuse, coléreuse et fort égoïste. Dans une aile spéciale de son palais du boulevard Tsverkoï à Moscou sont entreposés 500 robes, 100 parures de fourrure et trois grands sacs de bijoux !

« *Mon fils est aux mains de la police, je veux l'oublier*, dit-elle... et elle ajoute parfois, *Mon fils est un coquin, il n'a que ce qu'il mérite !* »

Pauline note dans ses mémoires : « *Je lui appris qu'elle venait d'être grand-mère et que j'étais, moi, déterminée à suivre son fils en Sibérie et de l'y épouser.* »

En dépit d'un premier contact difficile et grâce aux deux sœurs d'Ivan, touchées par le cran et l'amour de la jeune couturière, l'irascible Madame Annenkov se radoucit, accueille Pauline dans son palais et décide de consacrer les revenus d'une de ses propriétés pour assurer l'avenir de sa petite-fille.

Restait le plus ardu et le plus incertain : obtenir l'autorisation de partir pour la Sibérie... Le général Dibikh, adjoint du redoutable Benkendorf, lui dit : « *Comment pouvons-nous autoriser une Française à partir rejoindre en Sibérie un exilé politique ? Toute cette insurrection est purement russe ! Vous feriez mieux, Madame, de retourner en France et de tout oublier. Ici ce n'est pas votre patrie.* »

Pauline que rien ne rebute fait intervenir alors un de ses anciens amants, le prince Lobanov-Rostovski, aide de camp du tsar Nicolas 1<sup>er</sup>, qui effectivement obtient

pour elle une audience qui a lieu dans une ville de province, Viazma, où il assiste à des manœuvres. « Sire, dit Pauline, je n'ai d'autre droit à faire valoir que l'amour... » L'empereur l'interrompt : « Madame, le bonheur ne se trouve certes pas en Sibérie. Songez donc d'abord à apprendre le russe. »

Finalement, attendri par le courage et la résolution de la jeune femme, il accorde l'autorisation... et, c'est ainsi que, un an après Maria Volkonski, le 23 décembre 1827, Pauline Guèble part pour la Sibérie en traîneau rapide, non sans avoir dissimulé quelques milliers de roubles dans la doublure de son manteau !

Elle arrive enfin très fatiguée et couverte d'engelures à Irkoutsk près du lac Baïkal pour apprendre qu'il lui est interdit pour le moment de poursuivre sa route en Transbaïkalie à Tchita où se trouvent présentement les « criminels d'État » : elle devra attendre pour cela que son autorisation signée du chef de la police de Moscou le soit aussi du gouverneur de Moscou !

Cette tracasserie administrative est providentielle : couturière réputée, elle devient la coqueluche d'Irkoutsk. Il y a là de riches marchands de thé et de fourrures, et par Kiakhta, au sud du lac Baïkal, leurs femmes reçoivent de Chine de très beaux tissus. C'est à qui aura les faveurs de Pauline..., et la plus belle robe !

Les dîners en ville se succèdent mais le linge de table est plus que douteux et Pauline, invitée chez les Nekrassov, le plus riche marchand de thé, leur dit sans ambages : « Ici, vous êtes drôlement riches, mais vous vivez comme des swinii. », c'est-à-dire comme des cochons. Son franc-parler lui fut pardonné et même plus tard on la remercia de son influence « civilisatrice ».

À Tchita, un peu à l'est du Baïkal, les « criminels d'État » étaient sous la garde d'un excellent homme, le commandant Leparski, Polonais catholique apostolique et romain. C'est lui qui annonce aux proscrits l'arrivée de Pauline et l'accueille lui aussi avec chaleur. Deux jours plus tard, le mariage est célébré. Maria se souvient : « *le cliquetis des chaînes couvrit les chants du chœur pendant que les hommes s'entassaient dans la petite église de bois* ».

Mais les nouveaux époux, règlement oblige, devront attendre deux jours de plus, le jour de sortie, pour connaître une intimité depuis si longtemps attendue.

La gaieté, l'humour et l'expérience de la jeune couturière française furent appréciés de toute la communauté et surtout par les femmes russes accoutumées à être servies. Son amie Maria a fait son éloge : « *Pauline savait tout faire, elle apprit toujours en riant à ses compagnes à plumer les poulets, à dépouiller les lièvres, à vider et à écailler les poissons, à faire des conserves, à bander les blessures, à soigner les maux de dents, et, surtout, à mieux cuisiner. Son petit logement surplombant le ruisseau, était impeccablement tenu. On la trouvait toujours chez elle, prête à offrir aux visiteurs arrivant à l'improviste une tasse de thé, une tranche de pain noir tout frais avec de la confiture maison.* »

Quelques années avant l'Armistice de 1856 – le jour même du couronnement d'Alexandre II – les Annenkov sont autorisés à séjourner à Tobolsk où Ivan, devenu fonctionnaire, seconde le président de la société locale de bienfaisance.

Revenus en Russie d'Europe, ils s'installent dans leur propriété de Nijni-Novgorod, ce qui leur vaut de rencontrer, au thé du gouverneur, leur romanesque historiographe, Alexandre Dumas. La soirée se prolonge fort tard et le comte Annenkov parle à

Dumas d'un autre conjuré déporté avec lui, un certain Bestoujev, auteur sous le nom de Marlinski de plusieurs romans. Celui-ci, après avoir purgé sa peine, fut envoyé comme simple soldat dans le Caucase et tué dans une embuscade.

Notre auteur songea aussitôt à adapter ces romans. À Tiflis en Géorgie où il demeura sept semaines, il se mit au travail. Il en tira quatre livres dont les deux meilleurs, *La Boule de Neige* et *Sultanetta*, ont pour cadre le Daghestan et sa capitale Derbent. Le style en est éblouissant : il adopte tout naturellement pour la circonstance une manière orientalisante pour évoquer les paysages et les mœurs d'un pays encore très en marge de l'Europe. Au cours de ce long voyage en Russie il a retrouvé sa proverbiale vitalité !

« *Le soleil ?, écrit-il, une rose de flamme sur la poitrine du soir... »*

« *Les nuages ? cachés dans les cavernes pareils à des brigands tchéchènes... »*

Et encore :

« *La voix triste et sonore du muezzin se faisait entendre comme le chant de mort d'une splendide journée de mai qui venait de s'envoler dans l'éternité. »*

Il est bon parfois de se souvenir qu'Alexandre Dumas n'a pas écrit que *Les Trois Mousquetaires* et *Le Comte de Monte-Cristo* !



P. Annenkova-Gueble

5 février 2008

Communication de notre confrère Jean BURDY

## **Camille GERMAIN de MONTAUZAN, 1862-1942** **archéologue et académicien lyonnais**

Ingénieur des Mines engagé dans l'industrie, Camille Germain de Montauzan entreprend à trente ans des études littéraires et historiques, jusqu'à une thèse d'archéologie sur *Les aqueducs antiques de Lyon*, ouvrage fondamental qui a rendu son nom célèbre chez les spécialistes de l'hydraulique antique. Ses travaux ultérieurs lui donnent une place de choix dans la recherche archéologique à Lyon.

Notre propos est de faire mieux connaître cet homme éminent, qui a tenu une grande place dans notre Académie.

### **1918 : élection à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon**

*Le 3 janvier 1918* « M. Camille Germain de Montauzan, ingénieur civil des Mines, professeur adjoint d'antiquités à la Faculté des lettres de Lyon [*demande*] d'être accepté comme candidat au siège devenu vacant par la mort de Félix Desvernay dans la Section Littérature. Eloquence. Poésie. Philologie de la Classe des Belles-Lettres et Arts de l'Académie de Lyon ». *Sa place eût été plus indiquée dans la section Histoire et Antiquités, mais celle-ci n'avait pas de fauteuil libre. Le candidat, « qui joint aux sciences de l'archéologue et de l'ingénieur les connaissances d'un docteur ès lettres », est élu le 4 juin et admis en séance la semaine suivante.*

*Il prononce son discours de réception en séance publique le 18 mai 1920,*  
– « Les Perses » d'Eschyle et le désastre allemand de 1918 – *sujet de circonstance au lendemain de la terrible épreuve. Remontant le cours du temps, le nouvel académicien ne voit que trois ou quatre dates décisives ayant marqué le salut, non pas simplement d'une nation, mais de tout le genre humain : 732 avec Charles Martel refoulant les Sarrasins à Poitiers, 451 par l'arrêt des Huns aux Champs Catalauniques, 102 avant J.-C. avec l'écrasement des Teutons à Aix par Marius, enfin 480 avant notre ère par la victoire des Grecs sur les Perses à Salamine, celle-ci spécialement assimilable à celle de la France et de ses alliés sur l'Allemagne : « Même hypertrophie de puissance, même orgueil démesuré chez l'agresseur. Même désintéressement, même passion du droit, même esprit de sacrifice, chez le peuple provoqué et envahi. Même résultat, d'incomparable portée : la servitude conjurée, la civilisation préservée. » Poètes, orateurs et historiens grecs ont célébré à l'envi la grandeur de l'événement, et mieux que tout autre Eschyle dans la tragédie Les Perses. Vient alors une comparaison du kaiser Guillaume II avec Xercès, de la bataille de la Marne avec celle du Xanthe, et une longue mise en parallèle des deux guerres, de leurs péripéties et de leurs aboutissements.*

### **Un ingénieur porté vers les Lettres. Une expérience politique sans lendemain**

Camille Germain de Montauzan est né à Saint-Étienne le 2 décembre 1862. Ses études, commencées à Saint-Étienne, se poursuivent à Paris à l'école Sainte-Genève et à l'école des Mines d'où il sort avec le diplôme d'ingénieur civil des Mines en 1886. Il est engagé aux aciéries de la Marine à Saint-Chamond, qu'il quitte pour une entreprise d'hydraulique agricole en Algérie, passant ensuite à la Compagnie parisienne du Gaz jusqu'en 1896.

Attiré dès son plus jeune âge par la culture classique, l'industrie n'est pas du goût de notre ingénieur. Dès la fin des années 1890 il reprend le chemin de l'université pour des études de littérature et d'histoire. Licencié ès lettres, il est nommé professeur au lycée de Mont-de-Marsan, puis, agrégé, au lycée de Saint-Étienne.

À Saint-Étienne, sollicité par les comités libéraux, il se présente sous l'étiquette de « candidat de l'ordre et de la liberté » aux élections législatives de 1906. Son appel aux électeurs mérite un instant d'arrêt. Avec l'unique ambition de servir les intérêts de ses concitoyens et ceux du pays, homme de convictions, il se veut gardien des véritables principes républicains : Vérité et Raison, Liberté, Égalité, Fraternité, Loyauté, Patriotisme. Principes depuis quelques années méconnus et méprisés par de vaines promesses, par l'étouffement de la liberté de conscience, d'enseignement et du travail, par un régime de favoritisme éhonté, de despotisme et d'anarchie suscitant les luttes de classes qui vont amener la guerre civile, par la délation, et par une coupable indulgence laissant se propager l'insubordination et la désertion. Il est temps, dit-il, de revenir aux vraies valeurs et d'écarter les hommes qui les ont trahies. Il est avec ceux qui veulent assurer l'avenir des travailleurs, enrayer les dépenses excessives de l'État, surtout par la diminution des fonctionnaires, résister à l'entraînement vers le collectivisme, augmenter la richesse publique en favorisant les entreprises privées, en poussant au développement des voies de communication, enfin rendre au pays sa force par l'union, la concorde et la tolérance. Et il termine ainsi : « *Plus de doctrines de haine, pas de vengeances politiques, pas de représailles. La République à tous ; toutes les libertés respectées. [...] Que nul ne soit inquiet pour ses opinions, même religieuses ; c'est-à-dire ni cléricanisme, ni anticléricalisme. Avant tout, l'amour de la Patrie.* »

Discours électoral bien sûr, et dans l'air du temps, néanmoins éclairant quant aux idées du candidat. Les journaux ont souligné le ton énergique, chaud et vibrant, les phrases nettes et vigoureuses d'un homme sincère et convaincu, au demeurant d'une courtoisie parfaite. Son adversaire est Aristide Briand, le ministre de l'Instruction publique – son propre ministre ! – et il est élu au premier tour. Pour Germain de Montauzan, qui a cependant obtenu près de 7000 voix, ce fut une expérience sans lendemain. D'autant que, en même temps, il s'était lancé dans la préparation d'une thèse d'archéologie.

### 1908 : Sa thèse de doctorat *Les aqueducs antiques de Lyon*

Pour la préparation de sa thèse Germain de Montauzan a bénéficié d'une mission en Italie et en Tunisie pour y étudier les aqueducs antiques comparativement à ceux de Lyon. Son copieux rapport, paru dans les *Nouvelles archives des missions scientifiques* (t. XV-II), nous apprend qu'il a quitté Saint-Étienne le 5 novembre 1906, s'est arrêté une journée à Fréjus puis s'est dirigé sur Rome où il a séjourné du 11 novembre au 5 décembre. De Tunis il a rayonné vers différents sites présentant des vestiges hydrauliques, tels Tebourba, Dougga ou Bulla Regia. Il est rentré le 31 décembre à Saint-Étienne.

Les prises d'eau des aqueducs de Lyon ayant totalement disparu, il s'est particulièrement intéressé à celles des aqueducs de Rome et de Carthage (nymphee de Zaghouan). Il a étudié pentes et dénivellations, recherché les regards. À propos des siphons il a examiné les gros tuyaux de plomb visibles à Rome et discuté du siphon d'Alatri. En tous lieux il garde à l'esprit la raison de son voyage, les aqueducs lyonnais, constamment évoqués sous leurs divers aspects.

Il soutient sa thèse en Sorbonne en 1908, en deux volets, thèse complémentaire et thèse principale. La première, intitulée *Essai sur la science et l'art de l'ingénieur aux premiers siècles de l'Empire romain*, a pour objet de faire le point des connaissances permettant, à l'époque, de résoudre les problèmes rencontrés dans le tracé et la construction des aqueducs. Se référant aux auteurs antiques, de Vitruve à Héron d'Alexandrie, des agronomes aux techniciens (*metrologici* et *gromatici*), Germain de Montauzan développe le sujet sous tous ses aspects, en cinq chapitres parfaitement documentés : Arithmétique, Géométrie, Arpentage et nivellement, Mécanique et hydraulique, Formation et condition des ingénieurs grecs et romains. L'ouvrage, d'un grand intérêt, sera distingué par l'Association pour l'encouragement des études grecques. N'ayant connu qu'un faible tirage il est presque introuvable, ce qui est d'autant plus regrettable qu'il est, encore aujourd'hui, sans équivalent en français.

Il n'en est heureusement pas de même pour la thèse principale, *Les aqueducs antiques de Lyon. Étude comparée d'archéologie romaine*. Publiée en petit nombre comme exemplaire de thèse en 1908, elle l'est en 1909 à destination du public. Elle est dédiée à son directeur de thèse : « À Monsieur Philippe FABIA, Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Lyon ».

C'est un gros in-8°, abondamment illustré, qui s'articule en six chapitres :

- Aperçu historique, de la fondation au déclin de Lugdunum ; les deux premiers aqueducs sont placés sous Auguste, le troisième sous Claude, le quatrième sous Hadrien ;
- Le réseau des aqueducs : aqueducs du Mont d'Or, de Craponne, de la Brévenne et du Gier ;
- Prises d'eau, nivellements et pentes, chutes, siphons ;
- Constructions apparentes et en souterrain, regards de visite. Chantier, outils. Organisation.
- Terminaison, débit et distribution ;
- Main d'œuvre, direction et administration.

Le livre marque l'apogée des recherches sur les aqueducs de Lugdunum. L'auteur passe au crible ce qui a été dit avant lui, dégage les certitudes, relève les erreurs, discute de ce qui est du domaine du probable, apporte de nouveaux éléments. Comme l'indique le titre, les aqueducs de Lyon sont le point de départ et le prétexte d'une étude d'ensemble des aqueducs romains. Couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, l'ouvrage lui a valu de notre Académie un prix de 2 500 francs de la fondation Chazière.

### Université et archéologie

Docteur ès Lettres, Germain de Montauzan est chargé de cours à la faculté des Lettres de Lyon. C'est le début d'une longue carrière consacrée à l'enseignement et à la recherche. Il sera nommé professeur adjoint d'Antiquités lyonnaises en 1914, puis professeur titulaire d'Antiquités nationales en 1923.

Dès ses débuts en 1910, il donne des leçons libres d'archéologie sur le Lyon gallo-romain. Un *Cours d'Antiquités lyonnaises* est ouvert en 1911. Les auteurs antiques (Strabon, Dion Cassius, Tacite, Suétone), les documents épigraphiques (table claudienne, dédicaces, inscriptions religieuses, épitaphes), les vestiges de constructions (amphithéâtre et autel de Rome et d'Auguste, le petit théâtre à Fourvière jouxtant ce qu'on croyait alors un amphithéâtre, les aqueducs, les voies et les égouts), le petit mobilier, tout est pris en compte pour l'établissement de l'histoire de la ville, et pour

« la connaissance de l'homme d'autrefois, de celui surtout qui a vécu sur le même sol que nous (...). N'est-ce pas, en définitive le plus intéressant et le plus noble but de l'archéologie ? »

Les années 1911-1914 connurent une intense activité archéologique avec trois campagnes de fouilles à Fourvière dirigées par Germain de Montauzan et Philippe Fabia. Germain de Montauzan en a publié les rapports détaillés dans les *Annales de l'Université*. Les vestiges de l'époque romaine alors visibles à Lyon étaient peu nombreux, l'exploitation comme carrière de pierres ayant à peu près tout fait disparaître.

En 1911 des bases de murs sont dégagées rue du Juge-de-Paix, à Jésus-Marie, à la Paix et au Calvaire. Les deux fouilles principales, au Verbe-Incarné, mettent au jour une luxueuse *domus* ornée de belles mosaïques, dont celle de Bacchus et des Saisons, aujourd'hui une pièce majeure du musée. Un abondant matériel, des moules de monnaies, trois inscriptions s'inscrivent au bilan de cette première et prometteuse campagne de fouille.

Deux sites sont explorés en 1912. Aux Minimes sont exhumés les murs d'habitations privées, luxueuses à en juger par la multitude de fragments de marbres, de stucs, de fresques, d'éléments de chauffage. Une pièce était pavée d'une mosaïque figurant une chasse avec huit bêtes différentes entourant un bossu chevauchant un éléphant, décor original et rare qui n'a malheureusement pas été déposé et a été détruit quarante ans plus tard. À Jésus-Marie, place de Fourvière, sont dégagés murs et sols bétonnés, un beau pavé de marbre rose, et trois bassins communicants. Comme l'année précédente une masse de tessons de céramique sont recueillis, d'une extrême variété, avec des centaines d'estampilles de potiers, datés d'Auguste au III<sup>e</sup> siècle, de provenance aussi bien italienne que gauloise, toutes observations qui « mettent ce fait en lumière, que dès la fondation de Lugdunum et jusqu'au milieu, pour le moins, du III<sup>e</sup> siècle, toute la colline fut habitée. »

En 1913 et 1914 de beaux pavements revoient le jour : au Calvaire une mosaïque polychrome à médaillons floraux entourés de grecques, au Verbe-Incarné de nouvelles mosaïques de grande dimension, une de 88 m<sup>2</sup> avec une grille de losanges limitant 91 carrés à décors polychromes alternativement ronds et carrés, une autre du même genre avec 28 caissons à décor géométrique tous différents, une autre encore couvrant 171 m<sup>2</sup> avec un tableau central à motif marin. Le tout, pouvant se rattacher à ce qui avait été précédemment mis au jour, donnait une somptueuse demeure s'étendant sur 3 400 m<sup>2</sup> au bord de la voie d'Aquitaine. Sont aussi récoltés monnaie et céramique, et deux objets rares : une tête en ivoire du dieu Pan, et le diplôme de congé d'un militaire de la XIII<sup>e</sup> cohorte urbaine en garnison à Lyon, délivré le 16 mars 192.

Les fouilles sont interrompues par la guerre, pendant laquelle Germain de Montauzan administre un hôpital municipal à Villeurbanne. Elles reprennent en 1924 et se poursuivent les années suivantes, mettant au jour à l'extrémité de la rue du Juge-de-Paix les impressionnants blocs polygonaux de la voie d'Aquitaine, et dans les jardins du Rosaire deux pièces en gradins d'une maison bordée d'un portique, ainsi que de nombreux débris architecturaux provenant sans doute du forum écroulé en 840. À l'ancien Grand Séminaire (lycée de Saint-Just) sont dégagés quelques pans de murs et un canal, décharge de la citerne dite Grotte Berelle, qui est rouverte deux ans plus tard.

De 1925 à 1933 les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions* publient les rapports envoyés régulièrement par Fabia et Germain de Montauzan. Celui-ci, en présentant en 1931 *Les fouilles archéologiques de Fourvière à Lyon, depuis la guerre* dans le *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, annonce la fondation de l'*Association Lyonnaise de*

*Recherches Archéologiques* avec l'espoir que la Ville acquière un jour le clos Lafon pour élucider la question de l'amphithéâtre, vœu heureusement exaucé peu après.

En 1933, montée de Fourvière, on retrouve quatre citernes, un puits, des fragments d'inscriptions et de statues laissant à penser à un petit temple à Mercure et à un lairare augustal. C'est l'année des soixante-dix ans de C. Germain de Montauzan, le temps de la retraite, mais pas encore celui de l'inactivité.

En 1935 il prend part au 98<sup>e</sup> *Congrès archéologique de France* en emmenant les participants au pont-siphon de Beaunant et aux arches du Plat-de-l'Air à Chaponost, et il présente *Les galeries souterraines de la colline de Fourvière* au *Comité des Travaux historiques et scientifiques*. Pour lui, si « *la question des aqueducs paraît aujourd'hui à peu près complètement élucidée, du moins en ce qui concerne le parcours de chacun d'eux, leur débit et les ouvrages d'art, [mais] il est loin d'en être de même pour la distribution des eaux dans la ville.* » C'est toujours le cas aujourd'hui, les nombreuses galeries repérées de façon discontinue n'apportant pas la solution.

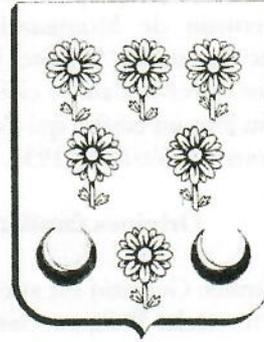
### ***L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon***

Germain de Montauzan avait promis d'apporter son concours actif à l'Académie. Il a tenu parole, on ne peut mieux. Le registre d'émargement (où sa signature apparaît près de 400 fois en vingt-deux ans), les procès-verbaux des séances hebdomadaires du mardi après-midi, et les volumes des Mémoires annuels nous renseignent sur son assiduité aux réunions dont beaucoup sont marquées par sa participation. La dernière mention de la présence de Germain de Montauzan à l'Académie date du 12 mars 1940 (les documents manquent pour les deux années qui suivent).

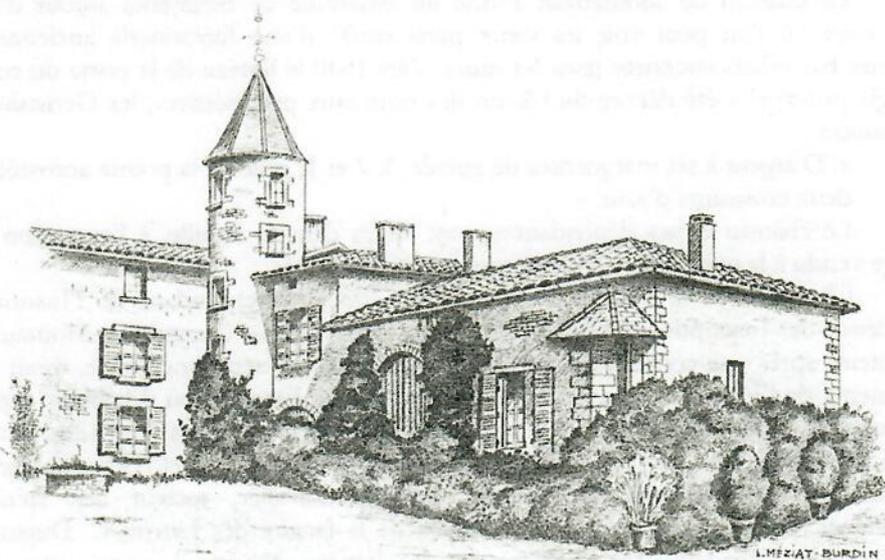
Il est rapporteur de divers concours et fondations, spécialement des Jeux Floraux de la comtesse Mathilde, de 1922 à 1939. Chaque année, de 1920 à 1930, il fait une communication, en général publiée. Les sujets traités sont en rapport avec l'Antiquité, mais pas tous : *Les Antiquités de Charlieu*, *Les premiers évocateurs du Vieux Lyon*, *La persécution de Septime Sévère et le martyr de saint Irénée*, *Les premiers temps du christianisme à Lyon*, *Découvertes de silex préhistoriques à Lacenas*, *La religion des Druides et du Gui sacré*, *Jules Janin*, *Un tuyau de plomb romain d'origine lyonnaise (Lugdunum fecit)*, *Impression sur les États-Unis* (en janvier 1929, au retour d'une mission de conférences de deux mois organisées par l'Alliance Française à Philadelphie), *Le monastère de Sainte-Croix à Poitiers*.

Le 13 janvier 1931 Germain de Montauzan succède au docteur Goullioud au fauteuil de la présidence. Il recevra quatre nouveaux confrères, dont Victor Grignard, prix Nobel de Chimie en 1912. En décembre il rend compte des travaux de l'année en évoquant *L'Art poétique* d'Horace : « Nous sommes voués à la mort, nous et nos œuvres » (*Debemur morti nos nostraque*) ajoutant toutefois que, Dieu merci, ce n'est pas entièrement vrai pour celles-ci. En transmettant la présidence au professeur Cadéac il émet le vœu que l'Académie fasse mieux connaître ses travaux, « *qu'elle reste fidèle à ses vieilles traditions d'honneur, de dignité, de simplicité, de bon sens, de bon goût et de vertu ; qu'elle marche, demain comme hier, le cap tourné et inflexiblement dirigé vers le vrai, les yeux levés vers le beau et le cœur battant pour le bien.* »

Il peut alors reprendre son activité ordinaire marquée par ses communications annuelles, sur *La prononciation du latin*, *Les galeries souterraines de la colline de Fourvière*, *Les Béguins de Saint-Jean-Bonnefonds*, *Une lettre de Pie IX à Lamartine*. Bien sûr *Les feuilles de*



*C. Germain de Montcaugeat*



*Fourvière* ont particulièrement retenu l'attention, en 1934, 1935 et 1937. On sait qu'en 1887 Adrien Lafon, professeur de Mathématiques à la faculté des Sciences et membre de l'Académie, avait exhumé dans son jardin, rue Cléberg, d'énormes substructions rayonnantes et démontré par de savants calculs qu'elles appartenaient à un

amphithéâtre, répondant ainsi à la question si controversée du lieu du supplice des martyrs de 177 célébrés par la *Lettre des chrétiens de Lyon à leurs frères d'Asie*. Cette attribution avait emporté, pour longtemps, l'adhésion de nombreux archéologues, Fabia et Germain de Montauzan entre autres. Quelques-uns étaient cependant sceptiques, et on connaît la suite. En 1933 à l'initiative d'Édouard Herriot d'amples fouilles étaient ouvertes dans le clos voisin des Dames de la Compassion. Elles mirent rapidement au jour un édifice qui s'est révélé un théâtre, que Germain de Montauzan a décrit dans tous ses détails en 1937.

### Origines familiales. Le château de Montauzan

La famille Germain est attestée à Lacenas, en Beaujolais, près de Villefranche, depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Philippe Germain (Lacenas 1707 - Saint-Martin-la-Sauveté, en Forez, 1781), bourgeois de Lyon et échevin de Villefranche, achète en 1745 le domaine de Montauzan, d'où l'adjonction de ce nom au patronyme de la famille. Des huit enfants de son arrière-petit fils Philippe (Lacenas 1823 - Saint-Chamond 1880), notaire à Saint-Étienne, le troisième fils, est notre personnage, Camille. Du mariage de Camille avec sa cousine germaine Marie-Amélie (née à Lacenas 1869) sont nés trois fils restés sans postérité, et une fille qui partira aux États-Unis.

1925 est pour Camille une année malheureuse qui voit le décès de son épouse en janvier, et à l'automne la mort sous les drapeaux au Maroc de son fils aîné Maurice, polytechnicien.

La retraite arrivée, en 1934, Camille se remarie avec Odette Purally (1907-1994) qui lui donne une fille, prénommée comme lui, Camille.

Le château de Montauzan forme un ensemble de bâtiments autour d'une vaste cour où l'on peut voir un vieux puits coiffé d'une ferronnerie ancienne et quelques bas-reliefs encastrés dans les murs. Vers 1840 le linteau de la porte du corps de logis principal a été décoré du blason des nouveaux propriétaires, les Germain de Montauzan :

« D'argent à six marguerites de gueule, 3, 2 et 1, celle de la pointe accostée de deux croissants d'azur. »

Le château et ses dépendances sont restés dans la famille, à l'exception du cuvage vendu à la confrérie des Compagnons du Beaujolais.

Chevalier de la Légion d'Honneur en 1930, correspondant de l'Institut à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1935, Camille Germain de Montauzan s'est éteint après une courte maladie, dans sa soixante-dix-neuvième année, muni des sacrements de l'Église, le 22 avril 1942 à Lyon, 57 rue Franklin où il habitait depuis quarante ans, non loin du quai du Rhône, en face des facultés. Ses funérailles eurent lieu le samedi 25 avril en l'église Sainte-Croix, rue de Condé. Après l'office religieux, une absoute solennelle a été donnée par Mgr Lavallée, recteur des facultés Catholiques. Sur le parvis de l'église le doyen de la faculté des Lettres C. Dugas, le président de l'Académie M. Lannois et le docteur Doucet-Bon au nom des Lamartiniens de Lyon ont retracé sa carrière, rappelé l'importance de ses travaux et souligné la noblesse de son caractère.

« *C'était un plaisir de faire avec Germain de Montauzan une promenade archéologique. Courtois et bienveillant, évitant jusqu'à l'ombre du pédantisme, curieux de tous les ouvrages de l'esprit, c'était sur tous les sujets un causeur charmant, et un humaniste accompli* » a écrit R. Baguenault de Puchesse, le président de l'Association lyonnaise de Recherches archéologiques.

## Conclusion

La thèse de Germain de Montauzan, magistrale, exhaustive en son temps et de haute tenue, a fait aussitôt autorité. En 1958 au congrès de l'Association Guillaume Budé Julien Guey s'exclamait encore qu'il « *serait impertinent, insensé, ridicule de prétendre refaire ce beau livre.* »

Bien sûr il était inconcevable que les quelque 220 km d'aqueducs lyonnais aient livré tous leurs secrets. Germain de Montauzan ne pouvait avoir tout vu en seulement quelques années de fréquentation du terrain. La reprise des recherches à la fin des années 1960 a apporté des données nouvelles et souvent précises sur nombre d'aspects qui n'avaient pu être considérés que de façon trop générale et théorique. Le livre de Germain de Montauzan a donc pris des rides, on peut y relever des inexactitudes et quelques erreurs un peu plus conséquentes. Il n'empêche que si les acquis se sont multipliés à Lyon depuis quarante ans, et si la recherche et la connaissance de l'hydraulique antique ont énormément progressé pour tout l'Empire romain, rien d'essentiel de ce qu'a écrit Germain de Montauzan n'a été fondamentalement remis en cause.

Son livre a été la référence obligée dans le domaine des aqueducs romains pendant près de trois quarts de siècle. Aujourd'hui encore quiconque s'intéresse aux aqueducs romains ne peut s'abstenir de s'y reporter, et il est fréquemment cité dans les publications des spécialistes internationaux de l'hydraulique antique. Quant aux historiens de Lyon, ils doivent beaucoup aux fouilles conduites à Fourvière.

Camille Germain de Montauzan, dont le nom est souvent prononcé au cours de colloques ou symposiums d'archéologie en France et à l'étranger, méritait d'être rappelé à la mémoire de notre Académie où il a tenu une grande place pendant plus de trente ans.

\*

### Sources académiques

– *Procès verbaux* [manuscrits] *des séances de l'Académie de Lyon*, t. 26-28, 1918-1942, *passim*.

– *Mémoires de l'Académie de Lyon* : t. IV 1896 : A. Lafon, « Amphithéâtre de Fourvière » ; XVII 1921 (son élection p. 65, son discours de réception p. 175-193 et 267) ; XVIII 1924 (5, 150 et 230) ; XIX 1927 (4 et 166) ; XX 1931 (166, 254, 362, et allocutions du changement de présidences 378-382) ; XXI 1933 (interventions du président de l'Académie en 1931 : éloges p.131 et 135, compte rendu des travaux de l'année p. 139, allocution en quittant la fonction, allocution de son successeur p. 151, 160-163 et 320) ; XXII 1936 (97 et 210) ; XXIII 1939 (39, 113 et 117) ; XXIV 1945 (M. Lannois, discours aux obsèques le 25 avril 1942, p. 193-196) ; XXV, 1949 (20) ; XLVIII 1994 (J. Burdy, discours de réception, p. 157-174).

– *Rapports de l'Académie de Lyon (Fondations, Concours...)* : 1909-1912 (p. 49-53) ; 1912-1914 (244-247 et 265) ; 1919-1923 (255-256, 293-298) ; 1924-1926 (45-49, 125-127 et 304-305).

**N.B.** Seules sont citées ici les sources venant de l'Académie. On pourra se reporter à la revue *L'Arrière*, n° 133, 2003, pour la totalité des sources consultées, ainsi que pour la bibliographie détaillée de C. Germain de Montauzan, à compléter par deux études publiées en 1922 et 1923 dans le *Bulletin historique du diocèse de Lyon* : « Les Premiers Successeurs de Saint Irénée » et « Saint-Eucher, évêque de Lyon ».

Conférence de M<sup>me</sup> Michèle CLÉMENT  
Professeur à l'université Lumière-Lyon

## « LOUISE LABÉ », LE NOM DE L'AUTEUR

Comment peut-on être Louise Labé ? Telle est l'exclamation que certains émettent depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, à la manière des parisiens de Montesquieu interloqués devant l'étrangeté des Persans. Exclamation pleine de bon sens.

La solution donnée à ce problème est la même, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à aujourd'hui : puisqu'il est incompréhensible qu'elle ait existé, c'est qu'elle n'existe pas. En tant qu'auteur.

Au moment précis où Louise Labé est donc malmenée par une offensive visant à la déposséder entièrement de ses *Œuvres*, censées être « une des plus belles mystifications de l'histoire littéraire française »<sup>1</sup> une attitude méthodologiquement sûre consistera – en se méfiant des affirmations à l'emporte-pièce – à reprendre le débat de la manière la plus objective, donc la plus restrictive possible ; on envisagera pour cela le problème sous l'angle très restreint du nom de l'auteur. Comment rendre compte du caractère inacceptable et incontestable de ce nom féminin en tête d'une œuvre littéraire ? Que signifie l'inscription du nom de l'auteur sur un texte et quel est le rôle de cette pratique éditoriale du XVI<sup>e</sup> siècle qui consiste à afficher de plus en plus souvent et de plus en plus visiblement, dès la page de titre, ce nom d'auteur ? À quoi renvoie-t-il ? Mais est-ce bien la bonne question, cette question du référent, si l'on fait une lecture littéraire du texte ? La valeur esthétique du texte est-elle déterminée par la connaissance de son origine ? Le problème se pose évidemment autrement dans le cas d'une lecture historique qui légitime cette interrogation sur la personne productrice du texte. À quel moment lecture littéraire et lecture historique doivent-elles converger ? doivent-elles le faire ?

Le cas de Louise Labé est un cas d'école parce qu'il présente plusieurs difficultés, qu'on peut résumer à trois principales : ignorance totale de la formation intellectuelle de la femme nommée Louise Labé, doutes sur la moralité de la personne qui ont induit une « légende hostile »<sup>2</sup> (Louise Labé est-elle une courtisane ? est-elle « la belle cordière » ?) qui obscurcit et déplace le débat et enfin, et surtout, absence totale d'écriture, après aussi bien qu'avant les *Œuvres* de 1555. Est-ce qu'on peut être l'auteur d'une seule œuvre ? (seule cette dernière question nous intéressera ici).

Comme les ignorances sont nombreuses, le plus sûr est de retourner au texte et aux signes qu'il émet pour construire l'auteur. Car ce sera l'hypothèse de départ : l'auteur n'est pas tant celui qui fait le texte que celui que le texte fait. Nulle position formaliste anachronique ici : c'est exactement la position de Montaigne en 1588 : « *Je n'ai pas plus fait mon livre que mon livre m'a fait, livre consubstantiel à son auteur* » (*Essais*, II, 18, p. 665).

La question sera donc celle-ci : qu'est-ce que les *EUVRES de Louise Labé Lyonnaise* font de Louise Labé ? Comment l'œuvre construit-elle l'auteur ? Qu'est-ce qu'un auteur en 1555 ? La fabrique matérielle et symbolique de l'auteur, voilà ce que nous interrogerons. Avec un problème à la clé : celui de l'individualité. Si derrière le nom de l'auteur, c'est l'individualité qu'on traque, la conséquence est lourde : aucune chance de faire du discours littéraire un discours scientifique (puisque'il n'y a de science que du

général). Est-ce un problème d'individualité ou un problème de collectivité qui s'engage autour du nom de l'auteur ?

### Fonction critique du nom : « vos papiers, s'il vous plaît »

On peut faire un rapide panorama de l'usage du nom d'auteur par la critique, en commençant par l'histoire littéraire. Sous l'angle de l'histoire littéraire telle qu'elle a été théorisée par Gustave Lanson au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'auteur est la personne extérieure et antérieure au texte qui va produire ce texte, et le moyen de connaître cette personne est justement l'œuvre : « *L'histoire littéraire a pour objet la description des individualités* » et c'est « *l'œuvre [qui est] depositaire et révélatrice de cette individualité* ». Lanson se sépare en cela du positivisme de Sainte-Beuve dont les portraits ne sont pas un objectif pour lui<sup>3</sup>. Il y a dans l'histoire littéraire alors théorisée une inversion nette du processus sainte-beuviennien, positiviste, qui consiste à tout savoir de l'auteur pour tout savoir de l'œuvre, et qui réduit la connaissance de l'effet à celle de sa cause. (C'est d'ailleurs ce contre quoi va écrire Proust dans le *Contre Sainte-Beuve*). Mais en se détachant de la méthode de Sainte-Beuve, Lanson en reste encore à une finalité psychologique : connaître l'individualité, c'est-à-dire ce qui se résorbe (ou se déploie) sous le nom. Même s'il remet le texte au cœur du processus de recherche, c'est pour en faire un moyen.

Ainsi sur Louise Labé, dans son *Histoire de la littérature française* (1204 pages dans l'édition de 1912), il a deux lignes (dix-sept mots après les vingt-six mots accordés à Maurice Scève) : « *Louise Labé, la fameuse cordière, qui fit le sonnet mignard plus brûlant qu'une ode de Sapho* » (p. 276). Identité d'état civil (Louise Labé), identité légendaire (fameuse Cordière), identité par comparaison (plus que ...Sapho) : trois traits de cette individualité émergent donc pour un seul trait littéraire : elle écrit des sonnets en imitant les odes de Sapho. Les adjectifs « mignard » et « brûlant » portant sur l'écriture laissent entendre aussi quelque chose de psychologique et donc de biographique, en écho à l'expression lourde d'implicite « la fameuse cordière ».

Dans cette optique d'histoire littéraire, le nom est celui du producteur du texte, dont le texte révèle la psyché. C'est exactement ce que l'on trouve encore longtemps après dans le Lagarde et Michard : « *Outre Pernette Du Guillet, il faut citer dans le groupe lyonnais une autre poétesse, LOUISE LABÉ, la « belle cordière » (son mari était cordier), dont les sonnets sont remarquables par la sincérité des sentiments* » (3<sup>e</sup> édition, 1956, p. 31). Pas un texte n'est cité à l'appui mais le nom propre est en grandes majuscules et le mot *sincérité* en italiques. Une psyché donc.

Qu'induit cette perspective ? Une seule question semble intéressante : « Comment peut-on être Louise Labé ? » ; or, c'était déjà la question du siècle antérieur, dans un contexte de soupçon de légitimité. Le XIX<sup>e</sup> siècle a été une période de résurrection de l'œuvre de Louise Labé<sup>4</sup> : depuis les éditions de Jean de Tournes en 1555 et 1556, (et la contrefaçon de 1556) et l'édition rouennaise de 1556), le silence s'est abattu sur l'œuvre, s'il ne s'est pas abattu sur l'auteur. Seule une édition lyonnaise de 1762 montre un frémissement à la fin XVIII<sup>e</sup> et un regain d'intérêt. De 1815 à 1887, huit éditions différentes<sup>5</sup> voient le jour en France. Sur ces huit éditions, trois sont riches, pourvues de notice sur Louise Labé, de notes et de glossaire, et apportent des faits nouveaux : il s'agit de l'édition de Cochardet - Breghot Du Lut en 1824, qui reste une référence pendant tout le siècle, puis de l'édition de Prosper Blanchemain en 1875 à laquelle répond l'édition de Charles Boy en 1887. Qu'y constate-t-on ? À partir du moment où l'œuvre à commenter est une œuvre de femme, que cette femme n'est pas

protégée par un statut social d'exception, le travail de l'apparat critique apparaît au mieux comme une entreprise de légitimation, au pire comme une entreprise de délégitimation: « comment peut-on être Louise Labé ? ». L'introduction de Bréghot Du Lut vaut comme plaidoyer et porte sur la propriété littéraire : « *C'est le sort de toutes les femmes qui se mêlent d'écrire : on leur dispute la gloire méritée par les productions littéraires qu'elles mettent au jour, en insinuant qu'elles n'en sont que les mères adoptives* » (Bréghot Du Lut, p. LV-LVIN). Et Bréghot Du Lut de nier la participation de Maurice Scève à la rédaction du « Débat de folie et d'amour », mais en insistant comme Prosper Blanchemain sur la nécessaire expérience des choses de l'amour sensibles derrière les textes, donc sur l'auteur en chair et en os, qui ne peut que transcrire ce qu'il a vécu.

Pour Prosper Blanchemain en 1875, il en va autrement : il prétend chercher l'homme qui est à l'origine de l'œuvre ; en effet, quand il analyse l'œuvre et son style, c'est pour y reconnaître la marque d'Olivier de Magny, grâce à ce qu'il présente comme la preuve indiscutable : la similitude du huitain du deuxième sonnet de Louise avec le huitain du LV<sup>e</sup> sonnet des *Amours* de Magny. C'est Louise qui a emprunté ces huit vers à son amant-poète, l'inverse « n'est pas supposable ». Aucun argument solide pour étayer cette impossibilité n'est avancé mais le fait est indéniable : « *l'influence littéraire d'Olivier qui, dans les Élégies, se fait sentir d'une manière discrète et à demi voilée, se découvre tout entière dans ces brûlants sonnets, jaillis à la fois de leurs deux cœurs, tracés par leurs mains du même crayon, et qui pour la dernière perfection du rythme, appartiennent peut-être autant à l'amant qu'à l'amante* » (p. XXX).

L'édition de Charles Boy, en 1887, se présente comme le contre-pied de ce travail. Foin de l'expérience vécue et de la sincérité de sa retranscription : « *nous croyons qu'il n'est pas absolument nécessaire au poète d'avoir, avec un de ses semblables dans l'autre sexe, de réelles amours dont il racontera l'histoire, pour qu'il soit à même de concevoir et d'écrire une œuvre fille de l'amour et de la beauté, une de ces œuvres dont nous avons l'habitude de dire qu'elles ont été vécues* » (p. 11). Ce passage essentiel, exprimé avec la force d'un credo, porte un coup à la critique biographique (plus besoin de confirmer l'œuvre par la vie de l'auteur) et surtout il refuse de désattribuer le texte des *Œuvres* qui est bien de Louis Labé.

Cette rétrospective des positions du XIX<sup>e</sup> siècle est là pour remettre en perspective le travail de Mireille Huchon : elle reprend des thèses déjà formulées, parfois pour être repoussées, parfois pour être avancées comme par Blanchemain, après l'avoir été par des hommes du XVI<sup>e</sup> siècle (Pierre de Saint-Julien). Elle se glisse dans le sillage de la critique de légitimité et fonde sa démonstration sur un syllogisme : Louise Labé est une courtisane, les *Œuvres* sont une mine d'érudition, une courtisane ne peut pas avoir écrit les *Œuvres*. On ne portera aucun jugement sur ce raisonnement. La seule manière de prouver que Louise Labé n'est pas l'auteur du texte est de prouver qui est son (ou ses) auteur(s). Tout reste à faire.

« L'effacement du nom de l'auteur » dans la perspective structuraliste, en réaction à cette pratique de connaissance des œuvres pour mieux cerner une individualité d'auteur a paradoxalement été un moment d'intense réflexion sur l'auteur et la fonction du nom d'auteur. Le structuralisme a imposé une méthode radicale, celle de l'analyse du texte comme structure close, en refusant de l'inscrire dans un contexte, pas même celui de la production. Que faire alors de l'auteur ?

Selon cette méthode, l'auteur est une pure fonction, attachée à des textes et définie par des usages et pratiques institutionnelles historiques<sup>6</sup> ; c'est le cas en particulier avec Michel Foucault dans sa conférence *Qu'est-ce qu'un auteur ?*<sup>7</sup> en 1969, venant un an après l'article de Roland Barthes intitulé plus agressivement *La mort de*

*l'auteur* en 1968. Selon lui, le nom d'auteur a d'abord une fonction classificatoire : grâce à lui, des textes différents sont regroupés dans un même ensemble ; il homogénéise des discours parfois très divers sous un même nom (poèmes, romans et pièces de théâtre pour citer un cas comme celui de Victor Hugo).

Les *Œuvres de Louise Labé Lyonnaise* sont un cas spécifique : quoique texte pluriel, c'est un ensemble unique : Louise Labé Lyonnaise n'a pas écrit autre chose que le texte de 1555, sauf quelques corrections sous presse en 1555 (deux émissions) et une version des *Œuvres* « revues et corrigées par ladite dame », pour la réédition de 1556. La fonction classificatoire reste donc virtuelle dans son cas, sauf à retrouver d'autres textes. Les corrections de 1555 et 1556 prouvent en tous les cas une conscience auctoriale précise.

L'auteur a aussi, selon Foucault, une fonction d'engendrement discursif : bien plus que d'un livre ou d'un ensemble de livres, l'auteur peut être à la source d'autres discours, celui d'autres auteurs qui écrivent en poursuivant le projet global de l'auteur premier (c'est vrai par exemple pour Freud ou Marx qui ont été des « fondateurs de discursivité » dit Foucault, c'est le cas pour Pétrarque à la Renaissance). Pour Louise Labé, on peut évoquer une éventuelle fondation de discursivité pour l'épître dédicatoire, un des premiers textes de prosélytisme en faveur de la création féminine, sans cesse repris par la tradition féministe.

Plus importants encore concernant cette « fonction-auteur », les critères suivants de Michel Foucault :

Le **critère d'appropriation** renvoie à un régime fiscal et pénal ; il est lié à la propriété intellectuelle et matérielle (le critère le plus historicisé, voir Foucault, p. 827) ; la propriété matérielle et le régime fiscal n'ont aucune réalité au XVI<sup>e</sup> siècle du point de vue de l'auteur, l'imprimeur ou le libraire étant seul intéressés à ce régime ; en revanche, le régime pénal et la propriété intellectuelle en ont une : on peut être inquiété pour ses opinions imprimées ; ce fut le cas par exemple pour le premier texte imprimé de Marguerite de Navarre, *Le Miroir de l'âme pécheresse*, condamnée par la Sorbonne en 1533, sans parler de Rabelais, du *Cymbalum mundi*, etc.

Le **critère de projection** : quand nous lisons un texte, nous le lisons dans l'aura du nom de l'auteur : lire des sonnets en sachant qu'ils sont de Shakespeare ou quelques vers en les sachant de Dante leur donne un relief qu'ils n'auraient pas si je les lisais sans connaître leur auteur. L'auteur surgit du texte paré des qualités que le lecteur attribue au texte dans un va-et-vient sans cesse recommencé ; il n'est plus alors la personne civile qui a écrit le texte mais celui qui garantit après coup, par le filtre de l'activité d'interprétation, la cohérence de l'œuvre, la cohérence d'un style, d'un système, l'autorité de la pensée (*auctoritas/auctor*)... bref, celui qui garantit le bon fonctionnement du texte via une projection largement imaginaire : « C'est **du** Shakespeare ! ». Ce critère de projection est d'ailleurs la faille dans le système de Foucault car il est ce qui résiste à l'effacement de l'auteur qui, s'il avait été effectif (validé par l'histoire), aurait permis de publier des textes sans noms d'auteurs ; or, il n'est pas encore advenu que l'on publie le patrimoine ou la création contemporaine sans nom d'auteur.

Le **critère d'éloignement** : l'auteur n'est réductible ni à la personne déclarée à l'état civil ayant écrit le texte ni au locuteur fictif du texte (comme le « je » féminin qui parle d'amour dans les *Œuvres de Louise Labé Lyonnaise*), c'est celui qui à la fois fait le lien entre les deux et se maintient éloigné des deux. Il est la condition de possibilité de la dispersion des « ego », comme dit Foucault. On a un cas de figure net avec le « *Je, François Villon, écolier* », au début du *Lais ou Petit Testament* (écrit en 1456, publié en

1489) : le « je » associé au nom propre reste un « je » hétéroclite, composé de postures diverses et largement fictionnel. Ainsi le « je » de l'auteur-*auctor* qui s'exprime dans l'épître dédicatoire signée « Louise Labé Lyonnaise » et le « je » fictionnel qui parle d'amour dans les sonnets et les élégies se combinent pour construire autre chose que le « je » de Louise Charly.

De ces deux fonctions et trois critères, il ressort que lire un texte de manière critique c'est résister à l'attribution spontanée d'un discours à son producteur, et à la superposition spontanée de son énonciateur à son producteur (c'est un acquis du structuralisme à conserver en période de post-structuralisme). Cependant l'effacement de l'auteur ne pouvant être maintenu au-delà d'une hypothèse méthodologique, la posture du structuralisme s'est trouvée modifiée.

À l'heure du post-structuralisme l'auteur est réintroduit : le post-structuralisme (ce que l'on peut définir comme tel en français, et non pas la réalité américaine du *post structuralism* parfois hâtivement assimilé à la seule déconstruction héritée de Derrida<sup>8</sup>) réintroduit l'histoire : soit l'histoire collective (histoire des institutions ou histoire sociale, toujours en ligne de mire pour Foucault), soit l'histoire des idées, de la langue, des formes, des mentalités, donc le contexte large mais aussi l'individualité... Le post-structuralisme (qu'il s'agisse de *new historicism*, de *new readers*, de *cultural studies*, de sémantique interprétative ...) suppose de briser la clôture du texte (le *close-reading*) et de réintroduire le producteur du texte, les circonstances historiques de production, et celle de la réception, c'est-à-dire le texte au cœur d'une collectivité... L'exemple de ce courant pourrait être le volume *De la littérature française* sous la direction de Denis Hollier, publié d'abord en anglais sous le nom *A New History of French Literature*, *Harvard University Press* en 1989<sup>9</sup> (puis traduit en français en 1993, Paris, Bordas). Il reflète le courant majoritaire de la critique actuelle, celui qui introduit l'étude des œuvres dans la grande histoire des productions culturelles, au croisement de l'histoire des idées, de l'histoire de la réception, de la bibliographie matérielle, de la génétique textuelle, de la sociologie littéraire et... de la problématique de l'auteur (comme on le trouve par exemple dans les travaux de Roger Chartier).

À côté de ces courants critiques, mais les alimentant, il faut mentionner aussi et toujours la psychologie, que nous retrouvons avec le regain de la biographie dite littéraire ou intellectuelle (pour quelques-unes des dernières en date : Romain Gary, Dominique Aury, Louise Labé...). La biographie littéraire relève du domaine de la psychologie, liée à une pathologie humaine très répandue, le besoin de connaître l'origine. Pourquoi ce besoin d'identité derrière un texte, un discours, des idées ? Le passage de la virtualité esthétique qui est une propriété anthropologique à son actualisation (la pratique de création) reste inexplicable et insupportable pour un esprit rationaliste, d'où ces tentatives biographiques qui valent explications. Connaître l'origine, c'est secrètement espérer comprendre les conditions d'existence d'une œuvre, voire espérer se trouver à même de les reproduire.

Quatre livres récents, sur Louise Labé témoignent de ces positions critiques, tous postérieurs à l'édition des *Œuvres complètes* en 1986 par François Rigolot (GF) :

- 1997, François Rigolot, *Louise Labé ou la Renaissance au féminin*, Champion, 1997 (livre héritier des *gender studies* et des *cultural studies*) : accent mis sur le féminin (post-structuralisme marqué par les *gender studies*)
- 1999, Daniel Martin, *Signe(s) d'amante. L'agencement des Œuvres de Louise Labé Lionnoize*, Paris, Champion, 1999 (structuralisme en prise avec l'œuvre et sa structure)

– 2004, Madeleine Lazard, *Louise Labé*, Fayard, 2004 (biographie qui substitue au contact avec l'œuvre le contact avec les pièces d'archives, les témoignages y compris les « Escriz des divers Poètes. »).

– 2006, Mireille Huchon, *Louise Labé. Une créature de papier*, Genève, Droz, 2006 (= histoire culturelle et biographie mêlées qui réduisent au minimum le contact avec l'œuvre).

Dans tous ces cas de lectures critiques, fonctionnant selon des présupposés différents, le nom d'auteur et sa valeur en 1555 restent peu étudiés. Et l'on peut reprendre l'enquête sous cette étroite entrée, après une mise en évidence : quand le nom d'auteur est féminin, il est plus souvent soumis à un soupçon de légitimité ; or c'est son existence imprimée sur le texte qui prévaut et cette existence de l'inscription du nom sur l'œuvre est, elle, indéniable.

### L'épiphanie du nom au XVI<sup>e</sup> siècle : le nom imprimé et l'auctorialité

#### a. Les divers usages pour la présence du nom

– L'absence de nom ; le texte est complètement anonyme : *Le Paradoxe contre les lettres*, Jean de Tournes, 1545.

– Le pseudonyme, parfois anagrammatique, parfois non : Alcofribas Nasier, Bredin le Cocu, LBDD...

– La devise : « souffrir non souffrir » ou « Non si non la » pour Maurice Scève, « devoir de voir » pour C. de Taillemont et parfois anagrammatique : « bonté n'y croist » pour Benoit Du Troncy, ou d'un jeu sur les mots « d'un vray zele »...

– Le nom propre correspondant à l'état civil : Villon dès ses premières éditions posthumes (1489 mais surtout 1533 dans l'édition de Clément Marot) ; Clément Marot dès 1532 ou François Rabelais à partir du *Tiers Livre* en 1546.

Ces divers usages se retrouvent en partie dans la section finale des *Œuvres de Louise Labé Lyonnaise* : « Escriz de divers Poètes, à la louenge de Louïze Labé Lionnoïze ». Sur vingt-quatre pièces d'escorte, douze sont anonymes ; trois signées par des initiales (PDT, DM et AFR) et quatre signées par une devise (« non si non la », « devoir de veoir » et « d'Immortel zele »), ce qui donne 2/3 d'anonymes (l'anonymat ayant été levé avec certitude sur certaines) et 1/3 d'autorisées.

#### b. Place du nom propre ou de ses substituts

– au titre : de plus en plus fréquent à partir de 1530 ;

– dans les liminaires à défaut du titre (Scève signe *Délie* après le huitain liminaire de sa devise « souffrir non souffrir » en 1544 et *Microcosme* à la fin des deux sonnets « Au lecteur » initial et final, par sa devise « non si non la » ;

– au seul colophon pour les œuvres du début du siècle (ex. en 1504 mais encore dans la réédition de 1535 de la *Margarita philosophica* de Gregor Reisch dont le nom n'apparaît pas dans la page de titre mais seulement au colophon) ; le colophon tend à disparaître au cours du siècle laissant place au seul achevé d'imprimer, comme dans le cas de Louise Labé Lyonnaise.

#### c. Un cas spécifique : le nom de « Louïze Labé Lionnoïze »

Pour en revenir au nom d'auteur, on a un cas spécifique avec Louise Labé. Ce n'est pas exactement son état civil, Louise Charly, mais un nom d'usage (un nom commercial) qui est usité comme nom d'auteur : Labé, celui de la boutique du père (c'était même plus exactement le nom d'usage du cordier précédent dont la veuve

avait épousé Pierre Charly) ; c'est le nom sous lequel la famille est connue à Lyon<sup>10</sup>. Elle ne prendra pas le nom de son mari, Ennemond Perrin, qui dans un document officiel en 1551 laisse écrire « Loyse Charly, dite Labbé, sa femme » (Lazard, p. 71), ce que l'on retrouve encore dans son testament le 28 avril 1565 : « dame Loyse Charlin, dite Labé, veuve de feu Sire Ennemond Perrin ».

#### Exhibition et prolifération

Le nom revient cinq fois dans le volume sous la plume auctoriale (titre, signature de l'épître dédicatoire, début du *Debat de Folie et d'Amour*, fin des Œuvres et privilège) ; quatorze fois intégralement dans les *Escriz de divers Poètes*, plus quatre fois avec les initiales D.L.L. et trois fois sous forme d'anagrammes (« Belle à soy » ; « à soy belle » et « la **loy se laberynthe** ») ; donc, au total, le nom complet (sans compter le seul prénom Louïze, quatorze fois présent) est imprimé vingt-six fois dans un petit volume de 173 pages (éd. de 1555, in- 8°) sous les formes :

- Louïze Labe Lionnoize
- Louïze Labé
- D. Louïze Labe Lionnoize
- D. Louïze Labé
- Dame Louïze Labé
- D. L. L.
- « Belle à soy » ou « à soy belle »
- « la **loy se laberynthe** »

L'insistance est forte ; même Marot qui exhibe son nom pour construire sa *persona* d'auteur n'y recourt que moitié moins dans *L'Adolescence clémentine* (treize fois le nom et trois fois le prénom). L'identité lyonnaise, elle-même sept fois dite, est étonnante car rarissimes sont les autres auteurs lyonnais à s'en réclamer au XVI<sup>e</sup> siècle : ni Scève bien sûr qui opte pour une discrétion auctoriale totale, ni Pernelle Du Guillet via ses éditeurs posthumes, ni les Vauzelles, ni Pierre Sala, ni Benoît Du Troncy, ni Turquet de Mayerne... Seul Claude de Taillemont signe son *Discours des champs faez* en 1553 et sa *Tricarite* en 1556 « C. de Taillemont Lyonnais » et Louis Meigret parfois<sup>11</sup>. Il y a avec Taillemont, Meigret et Louise Labé une émergence du localisme qui, après 1549 et la *Défense et Illustration de la langue française*, prend un sens fort, voire une dimension polémique : l'hypothèse que l'on peut faire est que cette revendication régionale en 1555 répond, voire résiste aux revendications nationalistes de la Pléiade en train de se constituer autour de Du Bellay et de Ronsard (de l'Angevin et du Vendômois), Pléiade qui se veut très loin de l'influence lyonnaise, et surtout tournant le dos à Scève.

Quant au nom « Louise Labé » employé sans aucune mention de politesse, est-ce chose fréquente à l'époque ? Pour les hommes, l'habitude est prise de désigner un auteur par son prénom et son nom « François Villon », « Clément Marot », « Jehan Marot », très rarement par un titre « maistre Jehan Lemaire de Belges »... Mais pour les femmes ? Avant Louise Labé en 1555, seuls neuf noms d'auteurs-femmes<sup>12</sup> sont imprimés sur des pages de titre d'œuvres en français (les femmes imprimées à cette date sont rares : douze (auxquelles on peut ajouter quatre auteurs publiées en latin, et trois anonymes dont l'anonymat a été parfois levé *a posteriori* comme pour Marie Dentières)<sup>13</sup> : il s'agit de Christine de Pizan, sainte Brigitte, Marguerite d'Autriche, Anne de France, Marguerite de Navarre, Hélisenne de Crenne, Jeanne Flore, Pernelle Du Guillet et Isabella Sforza, la plupart d'ailleurs éditées à Lyon. Or, chacune, si son nom figure au titre, est nommée Ma dame ou Dame, voire « Dame Madame », et

reçoit, le cas échéant, son titre nobiliaire : Dame Christine, Dame sainte Brigide, Dame Hélisenne, Ma Dame Hélisenne, Madame Jeane Flore, Ma Dame Isabelle Sforce, Dame D. Pernette Du Guillet, « Treschrestienne Princesse Marguerite de France, Royne de Navarre ». Louise Labé serait la première femme dans l'histoire du livre à recevoir sèchement prénom et nom comme un homme, le fait ne semble pas avoir été relevé jusque-là. Notons que dans son testament en avril 1565, elle est dûment nommée « dame Loyse Charlin, dite Labé, veuve de feu sire Ennemond Perrin ». Il semble qu'il y ait eu un choix en 1555 chez Jean de Tournes qui a déjà publié Marguerite de Navarre, Pernette Du Guillet et Isabelle Sforce, avec les mentions de politesse de rigueur. Et ce choix de supprimer la mention « Dame » ou « Madame » ne semble pas être en accord avec l'hypothèse d'hommes voulant se faire passer pour une femme ; ils auraient, me semble-t-il, au contraire adopté les us et coutumes propres à accrédi-ter la « supercherie », comme on l'a fait avec insistance pour « Madame Jeanne Flore ». J'y vois donc une intention d'universalisme, en accord avec les propos de l'épître dédicatoire : une femme est un être humain avec les mêmes prérogatives qu'un homme.

d. *Le couplage du nom propre avec un genre rare : « les œuvres »*

Autant le mot *opera* en latin est fréquent pour qualifier certaines publications (*opera omnia, opera selecta...*), et en général qualifie le grand auteur (Père de l'Église, autorité scientifique, philosophe...), autant le mot français est rare en 1555, *a fortiori* pour qualifier une publication poétique.

L'originalité de la mention « Œuvres » dès le titre du volume de Labé a déjà été remarquée<sup>14</sup>, mais pas toujours analysée ; avant 1555, seuls neuf auteurs dont six poètes (sous réserve d'inventaire plus poussé) ont bénéficié d'éditions de leurs textes sous le nom d'« Œuvre(s) ». Ils sont en général morts au moment de la publication, sauf Clément Marot, le seul, vivant, à user de ce terme pour lui-même. C'est dire que le mot « Œuvres » tend alors à signifier « recueil posthume des textes d'un auteur ». Grâce à Marot, l'appliquant à Villon, à son père et à lui-même, le mot va progressivement prendre son sens moderne (sans lien avec la mort), mais il faut pour cela attendre 1560, le moment où Ronsard va y recourir pour nommer son travail de correction et d'agencement de l'ensemble de ses textes publiés jusque-là. C'est donc une rareté au moment où il est employé en 1555 dans le titre de Louise Labé, immédiatement promue grâce à cela au rang des Villon, Lemaire de Belges, Jehan et Clément Marot, c'est-à-dire au rang des plus grands poètes, à un moment où Ronsard n'a pas encore osé le faire pour lui-même. Opération spectaculaire de promotion engagée dès la lettre de demande du privilège puisque le privilège contient cette mention « ... licence et permission d'imprimer sesdites Euvres cy dessus mentionnées ». Il y a là une forte revendication d'auctorialité, qui paraît avoir été encouragée chez Louise Labé.

Cette série de faits, la prolifération du nom propre (y compris avec adjonction de l'épithète locale), le recours au seul nom d'état civil sans marque de distinction féminine, la mention « œuvres », sont autant de signes émis en direction du public, d'un vrai projet lyonnais<sup>15</sup> qui n'est sans doute pas le projet de la seule Louise Labé ; ces signes nous disent : « ceci qui s'avance sous le nom de Louise Labé Lyonnaise est un grand texte, une grande œuvre », ce qui était une audace en 1555 pour un auteur encore inconnu et que finalement la tradition ne dément pas, vu l'exceptionnelle qualité du texte. Ce projet lyonnais, collectif, c'est d'ailleurs ce que tend à accrédi-ter la

présence des *Escris de divers poètes* dans le volume, qui sont une assise sociale pour le nom *Louise Labé*, entériné comme faisant partie de la République des Lettres.

e. *Histoire du nom d'auteur dans le privilège* : deux histoires fort différentes ou quand est-ce que le nom fait foi ?

Le texte des *Lettres de la religieuse portugaise* parut chez Barbin à Paris en 1669 sous le titre *Lettres portugaises traduites en français* (5 lettres en janvier 1669, puis sept en août 1669). Il s'agit d'un texte longtemps resté sans auteur jusqu'au jour de 1960 où l'on découvre (F. C. Green) le privilège *in extenso* (enregistrement original<sup>16</sup> et non le seul extrait reproduit dans l'édition de 1669) attribuant la paternité du texte à Guilleragues, pièce dont s'empara alors Frédéric Deloffre (édition TLF, 1972) pour refuser toutes les analyses alcoforadistes (celles qui tiennent Marianna Alcoforado pour l'auteur des lettres). Dans ce cas de figure qui fait loi (ou presque) aujourd'hui, le nom d'un auteur au privilège est une preuve matérielle irréfutable.

Il en va tout autrement pour *Les Œuvres de Louise Labé Lyonnaise*, pourvues d'un privilège dès l'édition originale (repris en 1556) dans lequel figure le nom de Louise Labé mais qui n'a plus valeur de preuve pour Mireille Huchon. Elle vient, dans son récent article, suggérer que le privilège, quoiqu'authentique, pourrait faire partie de la supercherie<sup>17</sup>. Une pièce administrative destinée à être enregistrée ne nous semble pas propice à ce genre de jeu où il s'agit de mentir au roi dans un premier temps et de lui faire dire des faussetés dans un deuxième temps.

On peut laisser à l'appréciation de chacun le traitement différencié du nom d'auteur dans le privilège dans les deux cas. Ce qui vaut pour Guilleragues ne saurait valoir pour Louise Labé.

### L'impact du nom dans l'interprétation du texte

Il est temps d'en venir aux textes, textes reçus dans la lumière, dans l'aura de ce nom d'auteur, partout exhibé dans le cas précis de Louise Labé. Aussi on s'intéressera non pas à ce à quoi renvoie le nom (problème de la référence du nom propre) mais à ce qu'il projette sur l'œuvre. Que produit la présence du nom *Louise Labé* comme nom d'auteur et que produit précisément le genre féminin du nom ? D'abord, une donnée essentielle est que le nom autorise à voir *Les Œuvres* tout entières comme une mise en pratique des revendications de l'épître dédicatoire : la possibilité d'une création féminine grâce à laquelle les femmes pourraient rivaliser avec les hommes (lecture sérieusement mise à mal, voire tournée en dérision s'il s'agit d'une supercherie littéraire avec auteurs masculins). Cela n'a rien à voir avec le projet Jeanne Flore qui recourt aussi au nom d'auteur féminin (sans doute inventé), mais ne se donne pas comme programme féministe intellectuel, au contraire comme un programme épicurien (peut-être d'intention très masculine, pour manipuler un lectorat féminin).

L'épître dédicatoire, si elle était écrite par Claude de Taillemont – qui a fait parler des personnages féministes dans le *Discours des champs faez* – serait une affreuse farce ; si un homme a besoin de se faire passer pour une femme pour promouvoir l'écriture féminine, c'est que celle-ci n'existe vraiment pas.

À propos du *Débat de Folie et d'amour*, il s'agit du texte de Louise Labé le plus contesté depuis le XVI<sup>e</sup> siècle sur la foi d'une phrase de Pierre de Saint-Julien : « *Le Discours de Dame Loyse l'Abbé qui sent trop mieux l'érudite gaillardise de l'esprit de Maurice Scève que d'une simple courtisane encores que souvent doublée* » (*Gemelles ou Pareilles*, Lyon, 1584, p. 323). Bien malin qui comprend cette phrase et qui lui fait dire ce qu'elle ne dit pas :

que Scève a écrit le *Débat*. Le *Débat* est un texte éminemment érudit, y compris dans le domaine juridique, le plus éloigné d'une culture féminine ; cela est troublant, mais ne suffit pas à le désattribuer. Un fait plaide en faveur de Louise Labé Lyonnaise, ou plutôt contre la supercherie : c'est l'hésitation sur le nom de ce texte qualifié à deux endroits – à tort – de « dialogue » dans le privilège et dans le sonnet de M. Scève qui s'intitule « en grâce du dialogue de folie et d'amour... », alors que le texte publié s'intitule, lui, *Débat de Folie et d'Amour*. Cette « rature » qui indique que le texte a porté deux noms successivement est difficile à accepter dans l'hypothèse Huchon : si Scève a écrit le *Débat*, il peut corriger le nom de son sonnet quand il décide de corriger le nom de la pièce que ce sonnet loue ; c'est une rature d'auteur, de dernière minute, qui s'est faite indépendamment de ses thuriféraires.

Quant aux sonnets, ce sont eux (un peu plus encore que les élégies) qui portent la marque d'une patte singulière, d'un « autre genre » ; je ne parle pas de traces autobiographiques, mais de manipulation de la topique et de la stylistique amoureuse pétrarquiste, stylistique masculine par définition. Parmi les vingt-quatre sonnets, les sonnets 2, 14 et 21 surtout, porteurs d'ironie et de retournement de points de vue masculins reçoivent un sens tout différent selon que leur auteur est ou non une femme. À défaut d'analyser les trois, je choisis le sonnet 14, très commenté et encore riche de sens.

L'énonciatrice est féminine (ce qui ne veut rien dire du sexe de l'auteur bien entendu) ; elle évoque le vieillissement de son corps, donc d'un corps de femme. Or, c'est un *topos* de la poésie amoureuse, d'habitude saisie d'un point de vue masculin, celui de l'énonciateur-amant : « Quand vous serez bien vieille... ». Mais les yeux, la voix et la main ne sont pas présentés ici comme parties anatomiques constitutives de la beauté ; au contraire, ils sont déssexualisés, transformés en moyens d'expression artistique, ce qui permet de « montrer signe d'amante ». La menace de la vieillesse n'a donc rien à voir avec une urgence à jouir (ce que signifie toujours la mise en scène du corps féminin vieillissant dans un discours amoureux masculin), mais avec une incapacité éthique : l'incapacité à se disposer pour l'autre, cette vieillesse-là est présentée comme inacceptable et entraînant le choix délibéré de la mort. L'esthétique a laissé place à l'éthique ; le *topos* du corps vieillissant (humain plutôt que féminin) est complètement retourné. Je ne suis pas sûre (prudence ici de l'interprétation subjective) qu'un homme puisse renouveler ainsi le *topos* du corps vieillissant et inventer une aussi étonnante postulation, si peu érotique, si peu esthétique, si éthique. En tout cas, quelle supercherie dans ce texte ? Comment y voir un projet de dérision d'une vile courtisane ?

L'exhibition d'une forte *persona* d'auteur (pratique émergente dans ces années 1530-1550) est assumée dans *Les Œuvres* où un nom incarne une idée et un style : la capacité créatrice des femmes, la virtuosité stylistique dans un code contraignant et masculin ; ce nom a été reçu par la communauté des poètes contemporains, peut-être suscité par lui (l'hypothèse permet d'expliquer la part massive des *Divers Escriz* dans *Les Œuvres*). Une communauté masculine a voulu l'auteur Louise Labé et a contribué à le faire émerger en le cautionnant.

Il y a aussi plusieurs faits extérieurs à l'œuvre (des données historiques, archivistiques) qui appuient cette hypothèse – c'est un autre sujet – mais le fait le plus probant est celé dans l'intentionnalité de l'œuvre : écrire dans un code masculin, selon la procédure de l'imitation, telle est la loi que subit et dont se délivre le texte de Louise Labé dans un même mouvement. Pour que cela soit possible, il fallait à l'auteur du

texte écrire depuis une place qui n'était pas la place attendue d'un poète masculin. C'est à ce point que surgit une personne aux côtés du nom d'auteur, une individualité dans un projet collectif.

\*

#### Notes

1. Telle est la thèse de Mireille Huchon dans *Louise Labé. Une créature de papier*, Genève, Droz, 2006, p. 141 pour la citation.
2. Madeleine Lazard, *Louise Labé*, Fayard, 2004, p. 7.
3. *Histoire de la littérature française*, Hachette, 1912, (12<sup>e</sup> éd. revue), avant-propos, p. VII pour les trois citations.
4. Voir mon article « La réception de Louise Labé dans les éditions du XIX<sup>e</sup> siècle : résistance au féminin », in *Masculin / féminin dans la poésie et les poétiques du XIX<sup>e</sup> siècle*, Lyon, PUL, 2002, p. 39-50, ici rapidement évoqué.
5. *Euvres de Louise Labé Lyonnaise*, à Brest de l'imprimerie Michel, 1815 (notice de l'édition de 1762).  
*Euvres de Louise Labé Lyonnaise*, à Lyon, par Durand et Perrin, 1824, éd. Dumas, Cochard et Breghot du Lut.  
*Euvres de Louise Labé Lyonnaise*, à Lyon, Boitel et Paris, Techener, 1845, notice de F. Z. Collombet (première édition du testament de L. Labé).  
*Euvres de Louise Labé Lyonnaise*, Paris, Simon Raçon et Cie, 1853, éd. Cailhava et Montfalcon.  
*Euvres de Louise Labé*, Lyon, N. Scheuring, 1862, éd. Allut.  
*Euvres de Louise Labé*, Paris, Librairie Tross, 1871 (sans note aucune, édition en caractères de civilité).  
*Euvres de Louise Labé*, Paris, Librairie des Bibliophiles, 1875, éd. Prosper Blanchemain.  
*Euvres de Louise Labé*, Paris, A. Lemerre, 1887, éd. Charles Boy.
6. Voir l'analyse de Marc Escola sur le site *Fabula.org* (« la recherche en littérature, atelier de théorie littéraire ») : « dix variations sur l'autorité de l'auteur ».
7. M. Foucault, *Dits et Ecrits I 1954-1975*, Quarto Gallimard, 2001, p. 817-849.
8. Voir par exemple, *Otobiographies. L'enseignement de Nietzsche et la politique du nom propre*, Paris, Galilée, 2005 (conférence prononcée en 1976) qui travaille sur l'ouverture d'*Ecce Homo* : « Il me semble indispensable de dire ici qui je suis. On aurait bien de quoi le savoir puisque j'ai toujours présenté mes titres d'identité », p. 46.
9. Louise Labé y apparaît avec une rubrique propre « 1555, juillet ; un pétrarquisme d'un nouveau genre », p. 209-212, sous la plume d'A. R. Jones.
10. Voir Georges Tricou « Louise Labé et sa famille », *Humanisme et Renaissance*, V, 1944, p. 60-104
11. Ainsi : *Les Quatre livres d'Albert Durer, peintre et géométrien très excellent, de la proportion des parties et pourtraicts des corps humains*, traduits par Loys Meigret, Lionnois, de langue latine en française, Paris : C. Périer, 1557.
12. J'exclus les textes de femmes qui ne sont insérés qu'à titre de pièces singulières dans l'œuvre d'un autre auteur (cf Jeanne Gaillarde dans *L'Adolescence Clémentine*, qui reçoit tout de même le titre de « Madame » dans le rondeau de Marot et devient « ladite Jehane Gaillarde » dans le titre de son rondeau « responsif »).
13. Voir William Kemp, « La Bibliographie des imprimés féminins avant 1550 » in *Littératures*, n° 18, Montréal, 1998, p. 151-220.
14. C'est le cas chez Daniel Martin, dans *Signe(s) d'amante. L'agencement des Euvres de Louise Labé Lyonnaise*, Paris, Champion, 1999, p. 23-24.
15. C'est l'hypothèse de François Rigolot dans son article « Le Phénomène Louise Labé : une invention lyonnaise ? » in *Women's Writing in the French Renaissance*, Cambridge French Colloquia, Cambridge, 1999, p. 105-123.
16. Registre des privilèges, BnF, cote p ye 2189.
17. *RHLF*, 2008, n° 1, p. 3-20, note de la page 16.

29 janvier 2008

Communication de notre confrère Pierre CRÉPEL

**LE CONFLIT ENTRE L'ASTRONOMIE NOUVELLE  
ET L'ÉCRITURE SAINTE AUX XVI<sup>e</sup> ET XVII<sup>e</sup> SIÈCLES**  
par Pierre Noël MAYAUD

*Cet exposé présente l'ouvrage de même titre de l'auteur, en six volumes, paru en 2005 à Paris chez Honoré Champion. Les mentions « Volume I, etc. » renvoient à cet ouvrage. P.-N. Mayaud étant décédé en août 2006, j'ai lu son texte à l'Académie. Je n'en ai rien modifié, sauf bien entendu quelques fautes manifestes.*

Pierre Crépel

\*

L'origine de ce travail remonte à une discussion avec Pierre Costabel sur la transsubstantiation, il en était sorti à l'époque un article dans la *Revue d'Histoire des Sciences*, réfutant la thèse de P. Redondi et P. Costabel<sup>1</sup>. Au terme de ces réflexions, il y a eu mon effroi devant l'ensemble de l'historiographie galiléenne allant jusqu'à accuser l'Église de malversations, et le sentiment très net, à partir de quelques sondages dans la littérature de l'époque, que c'était bien la seule Écriture qui était à l'origine du conflit.

D'où, d'une part, la quarantaine de pages du volume I, *Les événements de 1616 et de 1633*, sur le procès de Galilée et, d'autre part, la tentative de restituer la réalité du « Conflit entre l'Astronomie Nouvelle et l'Écriture Sainte aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles » sous la forme d'un moment de l'histoire des idées par l'analyse de plus de cinq cents ouvrages de l'époque.

**Les cosmologies, des Grecs à Copernic**

Avant d'aborder le conflit, un arrière-plan historique doit être décrit.

– Rappelons d'abord que la cosmologie de la Bible est celle d'une Terre plate surplombée par un ciel en forme de voûte : le ciel et la terre de Gen 1/1, une perspective qui est celle de toutes les civilisations primitives. En outre, l'aporie de la terre sèche, émergeant au dessus des eaux au troisième jour de la création, est une donnée que reprend la Bible aux connaissances de l'époque (d'où tous les versets de la terre fondée sur les eaux) ; on la trouve encore chez les Présocratiques (Thalès) et Aristote ne s'en débarrasse pas. Elle traverse toute la tradition et existe encore plus ou moins au XVII<sup>e</sup> siècle !

– Cependant les Grecs, dès le IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère, ont perçu, avec des preuves valables, que la Terre était sphérique et donc que le ciel l'était également ; d'où un premier conflit avec l'Écriture dans les premiers siècles de l'Église : sauf les Pères grecs de l'école antiochienne (Nicomédie, Dioclétien), ainsi que Lactance chez les Romains, tous les autres Pères acceptent que l'Écriture puisse dire le faux pour un fait naturel, ce qui deviendra une règle traditionnelle dans la lecture de l'Écriture. Un paradoxe cependant : déjà avec Jérôme, on arrive à lire faussement la sphéricité de la Terre dans l'écriture ... et son occultation.

– Un autre fait important dans la tradition latine est le refus par Augustin de la possibilité de l'existence des antipodiens, d'où « l'affaire Virgile de Salzbourg », sans cesse évoquée au XVII<sup>e</sup> siècle comme exemple d'une fausse condamnation par le pape Zacharie.

– Dès le IV<sup>e</sup> siècle, des Pythagoriciens avancent l'hypothèse d'une rotation journalière de la Terre pour éviter la révolution journalière, à grande vitesse, du Soleil, des planètes et des étoiles fixes, une thèse aussitôt rejetée par Aristote par suite de l'absence de tout indice d'un mouvement quelconque de la Terre. Plus radicalement, Aristarque de Samos, au début du III<sup>e</sup> siècle, imagine un héliocentrisme relativement fondé quant à sa structure – il perçoit la nécessité de rejeter à l'infini la sphère des fixes –, mais il est aussitôt condamné pour des raisons religieuses par son compatriote Cléanthe de Samos et sa thèse restera enfouie jusqu'à Copernic. Une telle condamnation pour des raisons religieuses sera souvent évoquée lors du conflit que nous étudions.

Nécessairement, il nous faut retracer la longue histoire du passage du géocentrisme à l'héliocentrisme.

– Tout d'abord il y a l'homocentrisme d'Eudoxe et d'Aristote avec le principe inviolable que l'éther, et donc tous les astres, possèdent la propriété d'un mouvement circulaire uniforme *ad aeternum* dans un espace d'ailleurs fini ; sa limite, la sphère des étoiles fixes, se trouve à 6 000 rayons terrestres ; elle entraîne dans sa révolution journalière d'est en ouest les planètes. Le lent mouvement d'ouest en est des planètes, dites astres errants parce que leur mouvement n'est pas régulier, est simulé pour chacune par la combinaison des mouvements de trois ou quatre sphères solides [] centrées sur la Terre et dont l'une porte la planète ; tout cela étant en outre guidé par des intelligences qui deviendront des anges dans la tradition chrétienne.

– Rapidement, cependant, pour diminuer le nombre des sphères, vont être imaginés les excentriques et épicycles portés par un déférent où sont donc introduits audacieusement des points fictifs de révolution, une rupture radicale avec l'homocentrisme et proprement aberrante du point de vue physique, mais qui subsistera jusqu'à Kepler et qui, cependant, au long des siècles conduira quelques auteurs à revenir à l'homocentrisme. À ce premier stade, Hipparque, du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère, tient une place essentielle avec, en particulier, la découverte de la précession des équinoxes.

– Notons en outre qu'Ératosthène (III<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> siècles) obtient une mesure exacte du rayon de la Terre : elle sera transmise en Occident de manière erronée parce que les stades égyptiens seront interprétés comme étant des stades italiens, d'où une valeur de 18% plus faible, et elle sera corrigée par Picard seulement en 1670. Si la distance Terre-Soleil est erronée d'un facteur 20 (1 200 rayons terrestres au lieu de 24 000) faisant du Soleil un être de dimension du même ordre de grandeur que la Terre, alors que, quand vous regardez le diamètre apparent du Soleil, vous devriez savoir que sa dimension est plus de trois fois et demie la distance Terre-Lune, cette valeur exacte étant obtenue seulement en 1672.

– Il y a enfin l'Alexandrin Ptolémée dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle de notre ère. Son œuvre est magistrale et perdurera jusqu'à Copernic et au-delà. Contre d'autres historiens, je suis convaincu qu'il ne reprend pas Aristarque pour des raisons religieuses car il est stoïcien comme Cléanthe de Samos. S'il continue de manière erronée à attribuer à Vénus et Mercure une période de révolution d'un an, il introduit la notion révolutionnaire de l'équant, qui est un mime de l'ellipse<sup>2</sup> et que Copernic refusera parce que le mouvement n'est plus un mouvement circulaire uniforme par rapport au centre du cercle. D'autre part, dans un étagement successif des sphères des planètes, il en vient à repousser la sphère des étoiles fixes à une distance de 20 000 rayons terrestres de la Terre : c'est alors, pour des siècles, la dimension de l'univers.

– Au VIII<sup>e</sup> siècle, à l'initiative du calife Al Mansur et pour des raisons religieuses (la date du ramadan, l'orientation pour la prière), l'astronomie reprend un essor sur une base ptoléméenne, parfois critiquée cependant ; j'en retiendrai seulement l'accomplissement d'observations tout à fait performantes pour la vérification des constantes de base et leur éventuelle variation depuis l'époque de Ptolémée. Les premières traces d'une activité astronomique d'origine arabe en Espagne datent du X<sup>e</sup> siècle et pénètrent dans l'Occident latin au XIII<sup>e</sup> siècle. Au-delà d'une réflexion d'ordre philosophique sur la nature de l'univers et de sa représentation ptoléméenne, le point essentiel est que l'astronomie est enseignée systématiquement à l'université ; en conséquence toute l'élite intellectuelle, tant les clercs que les laïcs ont une compétence en astronomie : il n'y a aucune séparation des savoirs. Et les travaux des Allemands Peurbach et Regiomontanus (seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle) qui systématisent de manière prestigieuse le système de Ptolémée sont essentiels ; Copernic n'est pas concevable sans eux.

### Les cosmologies de Copernic à Newton

Quelle est alors l'intuition de Copernic en 1543 ? Depuis les Grecs, était perçue l'existence d'une composante annuelle sur les révolutions des planètes autres que le Soleil et, en conséquence, celui-ci était considéré comme « le chef et le roi des planètes ». Or un tel fait pouvait provenir seulement de ce que les mouvements des planètes étaient observés depuis la Terre. Placer le Soleil immobile au centre, imposer une révolution annuelle à la Terre autour du Soleil – ceci impliquait alors que la révolution journalière apparente de tous les astres résultait en fait de la rotation diurne de la Terre elle-même – permettait d'éliminer ces composantes annuelles sur le mouvement des autres planètes et de découvrir que Vénus et Mercure avaient des périodes de révolution propre de 225 et 88 jours. Il en résultait une réduction significative des rayons des épicycles faisant passer les dimensions de l'univers de 20 000 à 14 000 rayons terrestres, c'est-à-dire un peu plus de la moitié de la distance entre le Soleil et la Terre ! Et selon ce tableau <sup>3</sup>, il apparaît que le système de Copernic est aussi complexe que celui de Ptolémée. Bien plus, il souffre d'un défaut majeur : le centre de révolution des planètes n'est pas le Soleil, mais un point fictif en son voisinage pour que l'orbite de la Terre soit un cercle parfait, ceci parce que, si la Terre était portée par un petit épicycle, il n'y aurait pas la place pour la révolution de la Lune autour de la Terre. En outre, si la Terre tourne autour du Soleil, on doit nécessairement observer au cours d'une année l'image de ce mouvement sur les étoiles fixes sous la forme de ce qu'on appelle la parallaxe annuelle des étoiles ; sa non-observation implique de rejeter à une immense distance la sphère des fixes. Il n'y a donc aucune preuve observationnelle du système.

C'est alors qu'intervient dans les années 1570 le grand Tycho Brahe. Alors que Copernic n'a fait qu'une trentaine d'observations des positions des planètes ou des étoiles, Tycho en fait, au long de dizaines d'années, des dizaines de milliers, atteignant la précision d'une minute d'arc grâce à la mise en œuvre d'une critique rigoureuse des conditions expérimentales des mesures et, à ce point de vue, il est le fondateur de la science moderne. Bien plus, reprenant la démarche de Copernic, il inverse son système et absorbe ainsi rigoureusement tous ses résultats essentiels, à savoir l'élimination de toute composante annuelle sur les mouvements des planètes autres que le Soleil et la Lune, lesquels, seuls, tournent autour de la Terre, tandis que toutes les autres planètes tournent autour du Soleil en étant entraînées par lui en sa révolution annuelle. Notons

seulement que l'absence d'observation de toute parallaxe annuelle de l'ordre de la minute obligerait déjà de postuler un espace vide entre la sphère de Saturne et la sphère des étoiles fixes dont le rayon serait grandement supérieur à 200 fois les 14 000 rayons terrestres de la sphère de Saturne (15 h 4 années), ce qui est proprement inconcevable dans un contexte aristotélicien qui a horreur du vide. À ce point de vue, le système de Tycho représente un obstacle d'une grande force à la réception du système de Copernic tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle.

Kepler, lui, reste radicalement copernicien sans apporter de preuve. Mais est insurpassable le pas conceptuel qu'il franchit grâce aux multiples observations de Tycho avec la découverte de l'ellipse, trajectoire réelle des planètes parcourue avec une vitesse aréolaire constante ; ainsi sont définitivement éliminés la machinerie complexe des épicycles et excentriques avec leurs multiples points fictifs de révolution ainsi que le mouvement circulaire uniforme. La réalité des orbites est définitivement atteinte, un progrès insurpassable qui peut d'ailleurs être intégré dans le système de Tycho. Et la troisième loi, constance du rapport  $D^3/T^2$ , fruit d'un travail de 17 ans sur les observations de Tycho est non moins spectaculaire<sup>4</sup>. On notera cependant que la réception au long du XVII<sup>e</sup> siècle des trois lois de Kepler reste aussi faible que la réception de Copernic !

Quant à Galilée, tant la découverte des satellites de Jupiter que celle de taches sur la Lune en 1610 ne sont aucunement perçues par la communauté scientifique de l'époque comme étant une preuve quelconque du système de Copernic, tandis que sa pseudo-preuve des marées, basée sur trois fausses propriétés de celles-ci qui seraient engendrées par la révolution annuelle de la Terre autour du Soleil et sa rotation journalière, est proprement aberrante.

Mais, avec Newton, le véritable fondateur de la science moderne (il est le premier à introduire une intelligibilité dans les lois empiriques alors connues), on accède en 1687 à une preuve interne insurpassable de la validité du système de Copernic. Il faudra cependant attendre 1728 pour que l'observation par Bradley de la parallaxe annuelle soit la validation indiscutable de l'héliocentrisme.

### La réception du système de Copernic

Notons alors que, au point de vue de la réception copernicienne, jusqu'en 1610, on compte sur les doigts d'une seule main les auteurs proprement coperniciens. De 1610 à 1650, sur 160 auteurs, seulement 24% sont coperniciens et, après 1650, ils ne sont encore que 39% sur 106 auteurs. C'est dire la faiblesse de la réception copernicienne, par suite, tout simplement de l'absence de preuve valable.

Tel est donc le contexte scientifique dans lequel se situe le conflit avec l'Écriture et, pour achever de le situer, il faut rappeler que l'essor de la science en Occident avec Grosseteste et d'autres auteurs, aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, a pratiquement été le fait des seuls ecclésiastiques ; et, dans notre dossier astronomique des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, les ecclésiastiques, tant du côté protestant que catholique, représentent 43% des auteurs. Encore une fois, il n'y a aucune séparation des savoirs et la place de l'Écriture dans le progrès des connaissances peut être illustrée par le fait suivant : Le Long, dans sa *Bibliotheca Sacra* de 1723, qui est en particulier un fichier de tous les ouvrages relatifs à l'Écriture, peut en recenser plus de 600 qui relèveraient de la *Physica Sacra*. D'autre part, au-delà de notre notion contemporaine de fondamentalisme, il faut rappeler que,

pour le Chrétiens de l'époque, tout le contenu de l'Écriture Sainte était *de fide*. En voici deux exemples :

– Le Congrès de Ratisbonne de 1601 entre protestants et catholiques, où l'on discute en particulier pour savoir si le fait que le chien de Tobie a agité sa queue est ou non *de fide*.

– Dans son *De philosophia sacra* de 1583, réédité dix fois jusqu'en 1695, le médecin Vallès, après avoir noté qu'il avait commenté tous les livres d'Aristote au sujet de la nature et de très nombreux livres de Galien et d'Hippocrate concernant la médecine, ne craint pas d'ajouter que « *en consacrant ma vieillesse à cette lecture [celle des livres divins], il est juste de penser que, ce que j'ai écrit jusqu'à maintenant selon l'opinion, je l'écris maintenant selon la vérité* ».

En outre, notons ces autres faits :

– Bonfrère, dans un *Commentaire* du Pentateuque de 1625, stipule parmi les règles de l'exégèse la nécessité d'être compétent en astronomie. C'est dire à quel point un conflit peut surgir par suite de l'existence de notions astronomiques dans l'Écriture.

– Du point de vue de la règle fondamentale d'exégèse selon laquelle on ne peut qu'être totalement fidèle aux interprétations des Pères de l'Église, il existe une règle traditionnelle énoncée par plusieurs conciles avant le concile de Trente. Pereira, dans son *Commentaire de la Genèse* de 1589, cite ce texte de Cajétan pris d'un *Commentaire* de la même Genèse des années 1530<sup>5</sup> ... un texte terrifiant pour nos exégètes modernes, mais dont Melchior Cano, dans son *De locis theologicis*, tente au long d'une vingtaine de pages d'excuser Cajétan.

– Encore, en 1570, signalons le texte de Clavius, lequel a une grande autorité dans le domaine scientifique à la charnière des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles : « *personne ne doit douter que les premiers inventeurs de l'astronomie aient été les ancêtres et les propagateurs du genre humain, je veux dire Adam, Noé, Abraham et autres dont les récits les plus anciens attestent que toutes les autres sciences ont tiré leur origine.* » Une telle affirmation, qui provient de Flavius Josèphe, traverse tout notre dossier jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup>.

– Enfin – fait essentiel – Augustin, dans le *De Genesi ad literam*, note que, si un païen découvre dans l'Écriture des affirmations fausses concernant des faits naturels, il pourra être conduit à mettre en doute la vérité des affirmations concernant les mystères de la foi. En conséquence, il en vient à accepter la sphéricité de la Terre et du Ciel, et conclut ainsi : « *il faut dire brièvement qu'en ce qui concerne la figure du ciel nos auteurs ont connu cela qui est la vérité, mais que l'esprit de Dieu qui parlait par eux n'a pas voulu enseigner ce qui est inutile au salut* ». Ce texte est naturellement cité à plusieurs reprises dans notre dossier. J'ai mis des années à le comprendre, avec son étonnant « nos auteurs ont connu la vérité » qui, apparemment, cherche à sauver l'inerrance de l'Écriture ; et j'en suis finalement venu à être convaincu qu'Augustin cherchait ainsi à dépasser pour lui-même ce qu'il disait du païen. Je reviendrai sur ce point à propos de la mise à l'Index en 1616.

Décrivons rapidement les deux dossiers exégétique et astronomique des Volumes II (400 pages) et III (1300 pages) avec les 570 pages de notes adjoindes dans le Volume IV.

### ***Le dossier exégétique***

À cause de la fausse exégèse copernicienne du verset 9/6 de Job par Sunica en 1584, nous avons été conduit à analyser les soixante-dix *Commentaires* de Job existant jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle pour huit versets cosmologiques dont seulement quinze

sont antérieurs à 1500. L'intérêt des *Commentaires* patristiques ou médiévaux est de montrer comment les *Commentaires* postérieurs sont grandement influencés par eux. Sont adjoints un *Commentaire* de la Genèse, de Josué, des Psaumes et de l'Écclésiaste ainsi que la Dissertation de Dom Calmet en 1720 sur *Le Système du Monde des anciens Hébreux* : en ce dernier cas, l'auteur ose dire expressément, après avoir cité le texte d'Augustin, que la cosmologie de ceux-ci – Terre plate surplombée par un ciel en forme de voûte – « est contraire à la vérité et à l'expérience », ce qui, selon moi et en dépit des réserves qu'il fait, est peut-être le premier exemple valable de critique littéraire.

Du point de vue qui nous intéresse, nous retiendrons la place faite à la philosophie, en particulier par des citations fréquentes d'auteurs païens depuis les Présocratiques, et aussi bien de poètes païens dont il est dit qu'ils sont les théologiens de leur époque. La place faite au géocentrisme est considérable, et maintes exégèses sont rendues difficiles par le fait que la quasi-occultation de la cosmologie biblique et que l'on cherche à interpréter les versets dans une cosmologie sphérique. Après la fausse exégèse de Stunica en 1584, réfutée par Pineda dès 1597, quelques refus de l'héliocentrisme traversent le dossier dont le plus paradoxal est celui de Gordon en 1632 dans une note au verset 9/6 de Job d'une édition complète de la Bible ! Et nous ne résistons pas à lire cette réfutation de l'héliocentrisme par le protestant Caryl en 1645 :

« Certains l'expliquent d'un mouvement naturel. Ces hommes ont certainement un mouvement (motion) et un tournoiement (turning) dans leurs cerveaux, eux qui nous disent qu'il y a un mouvement (motion) continu de la terre, qu'elle tourne et ne s'arrête jamais; ils voudraient fonder le mouvement de la terre sur cette Écriture en traduisant ainsi: 'lui qui meut en (to move in) son lieu la terre. Mais le texte nous dit que la terre a des piliers et non des roues. Les piliers sont faits pour le repos, non pour le mouvement. »

Qu'un tel propos puisse être tenu manifeste seulement à quel point la thèse de Copernic apparaissait n'avoir aucun fondement ! Ces quelques notations sont loin évidemment d'épuiser la richesse d'informations contenues dans ce dossier exégétique. Nous noterons seulement que les *Commentaires* des autres livres de la Bible que celui de Josué contiennent une masse étonnante d'informations concernant l'astronomie : ainsi, en particulier, le *Commentaire de la Genèse* de Pereira en 1589 contient en son Livre II ce qui est l'équivalent d'un *De coelo*.

### ***Le dossier astronomique***

Le dossier astronomique contient des extraits de 446 ouvrages de 320 auteurs, trois d'entre eux relevant du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils proviennent de tous les pays d'Europe, 80% étant en latin. Vingt-quatre ouvrages sont antérieurs à la naissance du conflit en 1540 et ont pour but d'apprécier la présence de l'Écriture dans le domaine astronomique. Le texte de Nicolas Oresme (XIV<sup>e</sup> siècle) est particulièrement significatif à ce point de vue : il y discute la thèse pythagoricienne d'une rotation journalière de la Terre, mais la refuse finalement au nom de la foi. Je ne résiste pas à citer un texte du *Compendium naturalis Philosophiae* du franciscain Titelmans en 1530, dont l'ouvrage aura plus de trente rééditions jusqu'en 1658 ; dans un chapitre concernant le Soleil où plus de onze versets sont appelés, il achève par ces mots :

« Cet ignorant (fidiota) très savant, saint François, a très savamment, lui illettré, appelé seigneur de toutes les créatures le Soleil et il a chanté (canere) avec grande sagesse, lui non instruit, que ce même Soleil portait évidemment en lui, plus que toutes les autres créatures, la ressemblance de Dieu, cela en son cantique qu'il chanta sans cesse (decantare) à Dieu à partir des créatures en sa langue paternelle et qu'il a appelé cantique du Soleil par suite de l'excellence particulière du Soleil. »

### ***L'Église et le système de Copernic***

La naissance du conflit a lieu dès 1540. En effet, parce que les travaux non encore publiés du chanoine Copernic avaient déjà eu un écho à Wittenberg où Luther les avait féroce­ment critiqués, le protestant Rheticus rejoint Copernic en 1539 et publie dès 1540 la *Narratio Prima*, première description du système de Copernic. Sous la pression de Rheticus qui rédige alors une *Epistola de Terrae Motu* contenant plus de cent versets différents de l'Écriture – elle renferme des preuves scripturaires de l'héliocentrisme mais restera inédite jusqu'en 1651 –, Copernic, avec l'approbation de son évêque Giese, rédige une *Dédicace à Paul III* qui figure au début de l'édition de 1543 à Nuremberg en terre protestante du *De Revolutionibus* ; on y rencontre en particulier ces lignes vindicatives :

« Si d'aventure de vains discoureurs (Tite 1/10) qui, tout en étant totalement ignorants des mathématiques, prétendent néanmoins juger de ces matières et qui, en raison de quelque passage de l'Écriture à tort (male) détourné (detortus) dans le sens de leur opinion, osent blâmer et attaquer mon ouvrage, eh bien! je ne me soucie aucunement d'eux; mieux même, je méprise leur jugement comme téméraire. »

La mise à l'écart de l'Écriture est d'une brutalité extrême et en grand contraste avec l'*Epistola* de Rheticus. Mais l'opposition protestante au *De Revolutionibus* se manifeste encore par l'*Avis au Lecteur* précédant la *Dédicace à Paul III* ; il est rédigé par le protestant Osiander et consiste essentiellement en une négation de la vérité des hypothèses contenues dans l'ouvrage. Et on a encore dans un ouvrage de Calvin en 1546 et de Melancthon en 1549 de vigoureux rejets de la thèse héliocentrique.

Tenter de résumer le contenu des 446 ouvrages du dossier astronomique est une gageure, nous ne pouvons que donner quelques jalons.

– Tout d'abord rappelons ce que nous avons déjà signalé : les premiers astronomes ont été Adam, Noé et Abraham et, donc, toute la cosmologie biblique ne peut être que fondée, indépendamment de l'acceptation de la sphéricité de la Terre et du Ciel. Or, et d'abord, il faut souligner que cette cosmologie biblique était profondément enracinée dans la perception d'un géocentrisme anthropocentrique, un concept existant d'ailleurs aussi bien chez des auteurs païens : tout l'univers est pour l'homme et sa connaissance ne peut être qu'une louange de Dieu et une action de grâce. Bien plus, selon certains, un tel géocentrisme est une voie royale pour accéder par la seule raison à la connaissance de Dieu. S'en écarter était impensable.

– Nous ne pouvons insister sur ce qu'étaient les statuts de l'astronomie comme science. Retenons seulement les propos sceptiques de quelques auteurs, en particulier d'un Robert Boyle, une grande figure, jusqu'en 1690.

– Le rapport des autorités païennes anciennes, y compris les poètes, est aussi abondant que dans le dossier exégétique. Plus radicalement, les Pères de l'Église, en particulier Augustin, sont souvent cités, et Thomas d'Aquin prédomine pour le Moyen Âge. Enfin, il est plus ou moins souvent fait appel à des théologiens contemporains. C'est dire à quel point le contenu des extraits déborde une littérature proprement astronomique.

– Au niveau de la permanence de concepts anciens, il faut noter le poids que gardent tant les quatre éléments d'Aristote que la notion de premier mobile. En outre, il est significatif que des non-coperniciens soulignent que, si l'héliocentrisme est vrai, toute l'astrologie concernant les influences des astres sur les êtres vivants s'écroule. Rappelons que l'*Encyclopédie* de Diderot tient encore la réalité de ces influences. Le concept des intelligences et des anges guidant les planètes reste important.

– Il est significatif de noter que beaucoup de non-coperniciens rappellent la thèse héliocentrique d'Aristarque pour dire qu'il est incongru qu'une thèse d'un auteur païen, enfouie si longtemps, puisse avoir quelque valeur. Et, d'un autre point de vue, il est non moins significatif que soit noté à plusieurs reprises qu'aucune université n'enseigne la thèse de Copernic, le comble à ce point de vue étant la publication par l'université d'Oxford en 1690 de l'ouvrage purement ptoléméen de Sanderson, dont le manuscrit daterait de 1619.

– Il faut souligner la place que tiennent les sept arguments de convenance apportés par les coperniciens en faveur de l'héliocentrisme. Nous en retiendrons deux. D'une part celui de Copernic qui, pour justifier la rotation journalière qu'il est obligé d'imposer à la Terre, affirme que c'est plutôt le contenu que le contenant qui doit tourner. En face, on a cette admirable remarque de Féable que c'est l'essieu autour duquel la roue tourne qui est immobile. D'autre part, l'argument de la chair rôtie au feu – c'est cette chair qui tourne et non pas le feu – qui provient des Pythagoriciens et qui est reprise par Oresme, est en particulier développé très longuement de manière pédante par Foscarini dans sa *Lettera* de 1615 ; il est naturellement ridiculisé par des non-coperniciens.

– Quant à la place de l'Écriture dans les 1 300 pages du dossier, plus de 1 100 versets différents sont appelés plus de 3 000 fois. Il est incroyable de constater que 30% des versets cités proviennent du Nouveau Testament, une proportion qui tombe cependant à 18% si l'on considère seulement les versets différents ; en effet, la plupart d'entre eux ne sont cités qu'une seule fois alors que, par exemple, le verset 5 du Psaume 103 est cité plus de 110 fois. Dans l'Ancien Testament, ce sont les Psaumes qui dominent largement (26%). On notera en outre que les sept dixièmes des versets proviennent des livres écrits sous forme poétique et, à ce point de vue, Kepler dont les exégèses sont souvent remarquables s'interroge sur la rigueur qu'il faudrait attribuer à des textes relevant de ce genre.

– En général, nos auteurs suivent les règles traditionnelles de l'exégèse de l'époque, mises à part cependant les acrobaties de certains coperniciens pour construire des preuves scripturaires de l'héliocentrisme ; ce dernier fait manifeste en tout cas la place que continue à tenir l'exégèse à l'égard de faits naturels. Cependant la thèse selon laquelle ce qui ne concerne pas le salut n'a pas nécessairement à être pris *ad literam* tient une place relativement grande chez les coperniciens.

– Mentionnons en outre pour mémoire qu'il y a le cas paradoxal des semi-coperniciens, c'est-à-dire ceux qui tiennent la rotation journalière de la Terre en essayant de la justifier par l'Écriture, mais qui refusent sa révolution annuelle au nom de cette même Écriture.

– Enfin, au long de plus de 110 pages du Volume VI, sont analysées de manière critique les diverses exégèses tant des coperniciens que des non-coperniciens. Sont particulièrement fascinantes les 16 pages de la section e du chapitre B6 où sont étudiés des passages relativement courts tant de coperniciens que de non-coperniciens contenant une avalanche de versets ou bien des versets cités une seule fois.

### **L'Église et Galilée : 1616**

Venons-en enfin à l'intervention de l'Église en 1616, sachant cependant que, du côté protestant, un professeur de l'université d'Édimbourg est expulsé de celle-ci en 1626 pour avoir enseigné la thèse de Copernic, et qu'un étudiant suédois, N. Celsius,

soit contraint d'abjurer dans une église luthérienne à Uppsala en 1679 pour avoir soutenu une thèse copernicienne.

Tout d'abord il y a ce fait capital : depuis la publication du *De Revolutionibus* de Copernic en 1543 jusqu'en 1610 où Galilée commence sa campagne copernicienne, seulement quatre ouvrages astronomiques dont ceux de Kepler soutenaient intégralement l'héliocentrisme et un peu plus d'une dizaine contenaient des digressions favorables. En contrepartie, presque une cinquantaine le rejetaient dont plus d'une moitié au nom de l'Écriture. En outre, la fausse exégèse de Stunica était réfutée par une demi-douzaine d'exégètes. Or le point capital était que tous ces ouvrages étaient en latin et n'atteignaient donc pas le grand public. Mais tandis que le *Siderus Nuncius* de 1610 était en latin, deux ouvrages postérieurs avec des allusions coperniciennes sont en langue vulgaire, ainsi que la *Lettre à Castelli* dont de nombreuses copies manuscrites circulent à Florence et ailleurs. Vient s'adjoindre à cela la désastreuse *Lettera sopra l'opinione de pittagorici e del Copernico* du carme Foscarini publiée au début de 1615 avec un faux imprimatur. Comme le dira Kepler en 1619, dans un feuillet volant inséré dans les exemplaires de son *Harmonice Mundi* à l'intention des libraires italiens :

« Le livre de Copernic circulait librement depuis un peu moins de 80 ans et c'est à cause de l'importunité de certains qui proposent des théories Astronomiques ailleurs qu'à leur place et avec une méthode qui ne convient pas ... »

C'est évidemment l'usage de la langue vulgaire qui est visé, et il ajoute ce propos incroyable :

« Quant à vous, Libraires, vous agirez convenablement et régulièrement si, par respect pour le Jugement [qui a été porté], vous ne cherchez pas à vendre au vulgaire des exemplaires [de cet ouvrage]; sachez cependant que vous êtes consacrés à la Philosophie, que vous êtes consacrés aux bons auteurs comme des tabellions pour faire parvenir leur défense aux juges. C'est pourquoi vous vendez des exemplaires seulement aux plus éminents des Théologiens, seulement aux plus célèbres des philosophes, aux plus exercés des Mathématiciens, aux plus profonds des Métaphysiciens ! »

Étant donné la place que tient la *Lettera* de Foscarini dans le décret de l'Index de 1616, il faut dire, croyons-nous, que l'Église, en sa responsabilité ministérielle, a craint que, à l'instar du païen dont parle Augustin, le peuple chrétien n'ait des difficultés à croire aux mystères de la foi contenus dans l'Écriture si celle-ci se trompe sur un fait naturel aussi important. Et on peut dire que si Galilée avait eu le tempérament d'un Kepler, l'affaire Galilée n'aurait jamais eu lieu.

### L'Église et Galilée : 1633

Le drame, dirions-nous, est que l'Église n'a pas osé mettre à l'index Galilée lui-même, le grand homme de l'Italie, principal Mathématicien et Philosophe du Grand-Duc de Toscane. Seuls Copernic, Stunica et Foscarini le sont, les deux premiers l'étant seulement *donec corrigatur*. Et il faut souligner que le Décret contient exceptionnellement une déclaration doctrinale : « la fausse, et tout à fait contraire à la divine Écriture, doctrine Pythagoricienne concernant la mobilité de la terre et l'immobilité du soleil » ; notons qu'elle contient un jugement philosophique, « une doctrine fausse », absolument valable selon l'état présent des connaissances, mais qui finalement implique une possible révision si la doctrine devait en venir à être prouvée. Quant à Galilée, on essaye de le faire taire en lui imposant le 26 février 1616, trois jours avant la séance de la Congrégation de l'Index, un *precepto*, à savoir que :

« le Père Commissaire, au nom du Très Saint Seigneur Notre Pape et de toute la Congrégation du Saint-Office, a prescrit et ordonné au susdit Galilée qu'il abandonne (relinquere) entièrement la

*susdite opinion, que le soleil est le centre du monde et immobile et que la terre est mue, et qu'à l'avenir il ne soutienne, enseigne ou défende en quelque manière (quovis modo) celle-ci, en parole ou par écrit* », un *precetto* dûment signé par l'intéressé qui, malheureusement, n'en a pas perçu la portée.

Malheureusement, dirions-nous encore, Maffeo Barberini, florentin comme Galilée, qui avait une grande admiration pour Galilée, était membre de la congrégation de l'Index en 1616 et avait participé à la séance où est prononcé le décret de l'Index de 1616, mais il ignorait l'existence du *precetto* qui relève du secret du Saint-Office. Donc malheureusement Maffeo Barberini devient pape sous le nom d'Urbain VIII en 1623 et il reçoit Galilée avec chaleur, lui promettant même l'octroi d'un bénéfice ecclésiastique. C'est alors l'époque de la publication du *Saggiatore*, un pamphlet contre le jésuite Grassi qui, à propos des comètes de 1618, avait soutenu leur caractère supralunaire, connu d'ailleurs depuis 1577 avec Tycho et que Galilée refuse parce qu'il croit stupidement que c'est incompatible avec l'héliocentrisme. Le style polémique de Galilée est insurpassable et le Pape se délecte de l'ouvrage, que le futur Maître du Sacré palais, Riccardi, lui-même florentin, avait préfacé de manière dithyrambique. Galilée repart pour Florence où, ayant complètement oublié le *precetto*, il commence à rédiger le *Dialogo*, qu'il intitule d'abord *Du Flux et du Reflux de la Mer*, ce qui signifie que tout l'ouvrage est centré sur sa pseudo-preuve de l'héliocentrisme par les marées. Galilée revient à Rome en 1630 pour obtenir un imprimatur de son ami Riccardi, devenu Maître du Sacré Palais. Si le Pape demande alors tout au moins que le titre devienne *Dialogue sur les deux principaux systèmes du Monde ptoléméen et copernicien, proposant d'une façon indéterminée les raisons philosophiques tantôt pour l'un et tantôt pour l'autre*, le réviseur choisi par Riccardi, son socius Visconti, reçoit une lettre d'un familier du grand-duc enjoignant de donner rapidement l'imprimatur. Or Galilée revenu à Rome participe avec Visconti à un repas chez Morandi, abbé de Saint-Praxède, le 16 mai 1630 ; celui-ci, fervent astrologue, fait courir un horoscope prévoyant une mort prochaine d'Urbain VIII : le bruit s'en répand de telle manière que déjà les rois qui ont un droit de veto lors d'un conclave mettent en avant des noms. Rapidement Morandi est emprisonné par le Saint-Office et Visconti est inquiet. Galilée, lui, est obligé de quitter Rome rapidement avec son manuscrit dont l'imprimatur devra être donné à Florence. Il récusé le réviseur florentin proposé par Riccardi et impose le sien ! Selon la correspondance entre Rome et Florence qui subsiste, les discussions sur l'imprimatur se poursuivent en 1631 et voici que Galilée est tonsuré le 5 avril 1631 pour pouvoir jouir du bénéfice ecclésiastique qui lui est enfin accordé ! Le *Dialogo* sort des presses à Florence avec un double imprimatur en février 1632, celui de Riccardi qu'il n'a jamais eu et celui de l'inquisiteur de Florence antidaté du 11 septembre 1630 ! Urbain VIII tente désespérément de protéger Galilée, en créant une commission extraordinaire pour examiner le livre, mais la découverte du *precetto* en septembre le contraint d'ouvrir un procès au Saint-Office. Galilée est alors traité d'une manière absolument unique : il loge la plupart du temps chez l'ambassadeur de Toscane et, lorsque les interrogatoires imposent sa présence au Saint-Office, il loge dans les appartements du substitut au lieu d'être incarcéré dans un cachot, les repas lui étant servis par l'ambassade : le secret du Saint-Office peut sans cesse être violé. Selon le dossier du procès, le jugement porte uniquement sur le fait de savoir s'il a violé ou non le *precetto* et l'abjuration, accomplie en privé lors d'une séance de la congrégation du Saint-Office, doit être considérée comme étant une absolution de la grave faute qu'il avait commise en le violant. En ce sens, nous osons dire qu'il n'y a pas de réhabilitation possible à l'égard de ce fait.

## Galilée au XVIII<sup>e</sup> siècle

Pour conclure, notons que le jésuite Fabri publie, en 1661 à Rome, un ouvrage où, en s'adressant à Huygens, il dit :

*« On a souvent demandé aux vôtres s'ils avaient quelque démonstration pour prouver (adstruere) le mouvement de la Terre; ils n'ont jamais osé affirmer cela. Donc rien n'empêche que l'Église comprenne ces passages au sens littéral et les déclare devoir être compris ainsi, aussi longtemps (quamdiu) que le contraire n'est évincé par aucune démonstration, et si une telle démonstration est un jour imaginée par vous, ce que je croirais avec peine, l'Église n'hésitera (dubitare) en aucune manière à déclarer qu'il faut comprendre ces passages au sens figuré et impropre. »*

Ceci explicite parfaitement ce qu'a toujours été l'attitude de l'Église à l'égard de faits naturels contenus dans l'Écriture: en cas de preuve valable, elle s'incline. Et précisons alors que, trente ans après la découverte par Bradley de la parallaxe annuelle, Benoît XIV révoque en 1757 le décret de 1616, ce qui est peut-être d'ailleurs le premier exemple dans l'histoire de l'Église d'une révocation d'ordre doctrinal.

Puis-je encore ajouter ceci : Boscovich ... ?

C'est dire la profondeur, en ce pseudo siècle des Lumières, avec laquelle on continuait de respecter la lettre de l'Écriture <sup>6</sup>.

\*

### Notes

1. Voir P.-N. Mayaud et P. Costabel, « Science et foi : comment comprendre la transsubstantiation ? », *La Recherche*, 1989, 209, p. 522-523. Résumé : correspondance entre les deux AA. au sujet de G. Galilée et des points de vue de la physique moderne et de la théologie : le terme de transsubstantiation ne vise pas une explication physique, il est une affirmation de la foi.

2. Volume I, p. 159.

3. Volume V, p. 210.

4. Voir le tableau, volume I, p. 243.

5. Volume II, p. 20-21.

6. J'ai signalé, en conclusion, quelques éléments contenus dans l'*Encyclopédie* Diderot-D'Alembert à propos de l'affaire Galilée. Contrairement à ce qu'on croit, même si les encyclopédistes sont souvent très critiques par rapport à l'Église, on peut noter que la condamnation de Galilée ne revêt pas dans leur ouvrage une place particulièrement importante. Pour une étude plus précise des différences entre les auteurs variés de l'*Encyclopédie* à ce propos (Diderot, D'Alembert, Jaucourt, etc.), on se reportera à l'article à paraître "Galilée dans l'*Encyclopédie*", dans la revue *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*. [note de P.C.]

21 octobre 2008

Résumé de la conférence de M. Jean R. DAVID  
Membre d'honneur associé

## L'ÉVOLUTION BIOLOGIQUE : UNE LONGUE QUÊTE DE LA PENSÉE HUMAINE

Comme l'a très bien montré Buffon, le cheval et l'âne se ressemblent, tout en étant différents. Deux interprétations ont été avancées pour expliquer cette ressemblance : des rôles analogues, quoique différents, pour chacune de ces espèces ; l'existence, dans un passé assez proche, d'un ancêtre commun à partir duquel les deux espèces ont évolué en changeant de niche écologique.

Cette seconde interprétation évolutionniste est certainement la bonne, et l'existence d'une évolution biologique est non seulement admise mais encore fondamentale pour toute compréhension des êtres vivants. Comme l'a souligné, il y a près de quarante ans, le grand évolutionniste et généticien Th. Dobzhanski « *Nothing in biology makes sense except in the light of Evolution* ».

Dans son exposé, le conférencier a montré comment les idées ont évolué en fonction du progrès des connaissances biologiques, en particulier des progrès de la Génétique : génétique mendélienne, génétique des populations, génétique du développement.

Nous sommes encore loin de tout comprendre dans le monde du vivant mais, grâce au progrès des connaissances accumulées au cours des cent dernières années, nous sommes désormais sur la bonne voie.

16 décembre 2008

Discours de réception de notre consœur Nicole DOCKÈS-LALLEMENT

## LUMIÈRES, RELIGION ET POUVOIR LE SCANDALE DE L'ARTICLE « GENÈVE » DE L'ENCYCLOPÉDIE

Le scandale provoqué par l'article « Genève » paru dans le septième volume de l'*Encyclopédie* en novembre 1757 n'agita pas que la petite cité du lac Léman. Trois des meilleurs esprits du temps, dans une langue qui n'a guère été égalée depuis, ont pris la plume pour rédiger d'innombrables lettres, des placets, mais aussi des ouvrages entiers où s'affrontèrent dans un style éblouissant des idées qui bientôt se retrouvèrent dans la rue à Genève, puis en France, et finalement dans toute l'Europe. On a parfois oublié cet article, il fut cependant l'un des plus contestés de l'*Encyclopédie*.

Dès avant sa parution, l'*Encyclopédie* fut l'objet, de critiques, soupçons et calomnies. Jésuites et jansénistes, pour une fois réunis, menèrent un combat impitoyable. Très tôt, le 7 février 1752, le Conseil du roi condamna les deux premiers volumes, seuls en vente à cette date. Il fallut toute la diplomatie de Madame de Pompadour et surtout la protection efficace de Malesherbes, alors directeur de la Librairie, c'est-à-dire responsable de la censure de tous les imprimés du royaume, pour que le travail puisse continuer de manière plus ou moins officielle. On raconte même que les exemplaires déjà imprimés et les écrits des encyclopédistes trouvèrent refuge au domicile de Malesherbes et à celui de son père, Guillaume de Lamoignon, alors chancelier.

Lorsque fut distribué le volume 7, le climat s'était encore alourdi. L'attentat de Damiens contre Louis XV avait donné aux opposants de nouveaux arguments : l'*Encyclopédie* était accusée d'avoir semé des idées de contestation et suscité des sentiments de haine à l'égard du clergé et de la royauté.

Au milieu de ce volume, l'article Genève étonne par sa dimension, sans commune mesure avec celles accordées à des États européens comme l'Angleterre, l'Espagne, la France ou la Hollande. Conscient de cette faveur, d'Alembert, auteur de cette rubrique et co-directeur du *Dictionnaire*, l'expliqua. Il avait trouvé, là, la ville des philosophes, de la raison et de la liberté. De ce portrait fort élogieux, les Genevois auraient pu être fiers. Leur petite république était citée en exemple à l'Europe tout entière. En réalité, cette publication fut un révélateur des dissensions internes de la ville. La Genève éclairée fut un peu gênée d'être ainsi dévoilée. La Genève traditionnelle fut choquée de l'image présentée ; le parti des citoyens ne partageait pas l'admiration de d'Alembert pour l'ouverture aux idées des Lumières ; sans doute aurait-il préféré une restauration des institutions traditionnelles. On s'enflamma, on s'indigna ; on prit conscience des désaccords qui opposaient le patriciat aux citoyens. Rousseau qui avait retrouvé depuis peu la citoyenneté genevoise, apporta un soutien inespéré à ces derniers ; en quelques semaines, pour protester contre cette vision trop éclairée de Genève, il en dressa un autre portrait, celui de la ville à laquelle il était attaché, qu'il publia en septembre 1758 dans sa fameuse *Lettre à d'Alembert*.

Quoique courtois, ce texte amorça les ruptures de son auteur avec ses amis encyclopédistes, Diderot et d'Alembert <sup>1</sup>, et avec le patriciat genevois. Voltaire se

complut à les aggraver et à les rendre définitives. D'Alembert répondit et confirma la sincérité du portrait contesté. Tout Paris intervint dans la discussion qui réanima, entre autres débats, la querelle du théâtre. À Genève aussi, on prit la plume. Chacun des deux principaux protagonistes présenta Genève comme un mythe, mais leurs analyses les conduisirent à des conclusions divergentes <sup>2</sup>.

Pour comprendre la virulence de la controverse, il faut rappeler les discordances entre les deux tableaux, celui de d'Alembert, proche des patriciens éclairés et celui de Rousseau, soutenu par le parti des citoyens. L'un des deux était-il plus proche de la réalité que l'autre ? Il semble que, pendant un moment au moins, triompha une troisième Genève, celle espérée par Voltaire, moins sensible aux discussions institutionnelles, et sans doute plus proche de l'esprit du siècle. Flattée et idéalisée par d'Alembert, encore plus par Rousseau, Genève, par le biais de ses élites, se laissa entraîner par Voltaire.

### La Genève de d'Alembert, une cité de philosophes

Genève avait beaucoup changé depuis l'époque où elle brûlait Michel Servet (1533). D'Alembert expliqua pourquoi il avait consacré tant de lignes à ce tout petit État. Contrairement aux rubriques sur les vastes monarchies ou les grandes villes, celle de Genève se trouva classée, non dans la catégorie « géographie », mais en « histoire et politique », signe de son intérêt particulier. L'encyclopédiste avait pu y observer « le modèle d'une parfaite administration politique » et constater qu'on y était « à-peu-près aussi heureux » qu'on pouvait l'être dans ce bas monde. La liberté y régnait sur les plans intellectuel, politique et religieux. Tout semblait soumis à la raison.

Lorsqu'il appréciait la liberté d'expression qui s'était établie à Genève, les compliments de d'Alembert avaient du poids. Ils émanaient d'un grand savant chargé de la partie mathématique de l'*Encyclopédie* et qui en avait présenté la philosophie dans le *Discours préliminaire*. C'est en connaissance de cause qu'il admirait l'académie de Genève, excellente université, qui fonctionnait depuis l'époque de Calvin ; grâce à elle et à la liberté dont elle jouissait, Genève était devenue une véritable pépinière de savants dont la notoriété et la correspondance s'étendaient sur toute l'Europe.

Le nombre et la qualité de ses libraires, eux aussi favorisés par la Réforme, lui permettaient d'être un lieu d'édition privilégié pour les idées nouvelles. 1748 ouvrit l'ère de la publication des grands philosophes comme Montesquieu, Voltaire, Diderot et Rousseau. À cette date, un des professeurs de l'Académie, le pasteur Jacob Vernet surveilla la première édition anonyme de l'*Esprit des Lois* chez Barillot ; puis il rendit le même service à Voltaire pour les premiers volumes de son *Essai sur l'histoire universelle*, futur *Essai sur les mœurs*. Il est vrai que Montesquieu, comme Voltaire estimèrent qu'il avait été un peu négligent. On doit aussi au même Jacob Vernet, représentant typique de la Genève éclairée, la publication des œuvres posthumes de Burlamaqui.

Signes de l'ouverture de Genève aux philosophes, la même année, en 1754, Rousseau, après avoir repris la religion de ses pères, la religion réformée, fut réintégré dans le corps des citoyens et Voltaire, zéléateur exceptionnel de la petite cité – à cette époque tout au moins –, reçut l'autorisation de s'installer sur son territoire. Âgé de soixante ans, précédé d'une réputation exceptionnelle, un peu fâché avec Frédéric II de Prusse comme avec Paris, il bénéficia d'une dispense qui lui permit d'acquérir le domaine Saint-Jean qu'il rebaptisa *Les Délices* où il demeura quatre années au cours de la belle saison. C'est là que d'Alembert séjourna quelques semaines en août 1756, en principe pour discuter de la collaboration de Voltaire à l'*Encyclopédie* <sup>3</sup>. Bien accueilli,

dans un premier temps, Voltaire s'enthousiasma pour ses hôtes. Il se rapprochait ainsi de son médecin, Théodore Tronchin, son « cher Esculape », qui venait lui aussi de rentrer à Genève et à la célébrité duquel son enthousiasme contribua, de ses libraires Gabriel et Philibert Cramer qui préparèrent au moins trois éditions de ses œuvres complètes et enfin de son banquier, Jean-Robert Tronchin. Aussi Voltaire avait-il vanté sa nouvelle résidence à d'Alembert, ville « peuplée de philosophes » où le gouvernement était « doux et éclairé », la justice bien rendue, l'économie prospère.

Pour d'Alembert, cette liberté d'expression qui avait permis un tel développement des sciences et des lettres, n'existait que grâce à la liberté politique dont jouissaient les citoyens.

Pacifiée sur le plan politique, à l'extérieur comme à l'intérieur, la petite cité avait eu la force de devenir un État souverain, respecté des grands et protégé par de belles fortifications et une armée de citoyens. Appuyé sur de bonnes sources, d'Alembert rappela que cette indépendance fut conquise d'abord sur l'évêque qui se réfugia à Annecy à l'époque de la Réforme, puis surtout face aux prétentions du duc de Savoie, grâce à l'appui de puissantes villes comme Fribourg, puis Berne et Zurich, et aussi du roi de France. De récents traités, exactement cités dans l'article, venaient de confirmer des frontières souvent disputées.

À partir du XVI<sup>e</sup> siècle, avec la liberté, apparurent de nouvelles institutions politiques auxquelles participaient une partie de la population. L'accueil de réfugiés réformés et l'arrivée de travailleurs, que la prospérité attirait, avaient donné à la société genevoise une physionomie complexe ; Rousseau félicita d'Alembert d'avoir su différencier, sans confusion, les quatre groupes qui la composaient. Se distinguaient d'abord celui des « citoyens », nés dans la ville, fils de citoyen ou de bourgeois, et celui des « bourgeois », qui avaient acheté un droit de bourgeoisie<sup>4</sup>. Seules ces deux catégories participaient à la vie politique, et parmi eux, seuls les citoyens pouvaient obtenir une magistrature. À côté, les étrangers auxquels avait été accordée la permission de résider dans la ville étaient appelés « habitants » ; leurs descendants, nés dans la ville, nombreux au XVIII<sup>e</sup> siècle, étaient qualifiés de « natifs ». Habitants et natifs n'avaient pas de droits politiques, étaient taxés lourdement et ne pouvaient pas exercer certaines professions. En théorie, l'ascension sociale était ouverte aux natifs, descendants d'étrangers ; en acquittant le droit de bourgeoisie, un natif aurait pu devenir bourgeois et son fils citoyen. Seuls étaient oubliés dans cette liste les « sujets », vivant à la campagne et dépourvus de tout droit politique que d'Alembert n'avait sans doute guère rencontrés.

Le souci d'égalité que protégeaient les lois somptuaires de 1617 qui avaient interdit toute manifestation de luxe ostentatoire, se retrouvait dans les institutions politiques. L'absence d'hérédité des charges et des dignités permettait, en principe aussi, à chacun d'accéder aux plus hautes charges.

Selon d'Alembert, dans cette société de citoyens et de bourgeois, un système politique assez démocratique fonctionnait : « Genève [avait] tous les avantages et aucun des inconvénients de la démocratie ». Les pouvoirs y étaient répartis entre différentes institutions. L'exécutif, réservé aux seuls citoyens était composé de quatre syndics élus pour un an par le Conseil Général (assemblée générale limitée aux citoyens et bourgeois) ; ils ne pouvaient pas être réélus avant quatre ans. Un Petit Conseil de

vingt-cinq membres réglaient les affaires courantes. Le Conseil des Deux Cents, composé, comme son nom l'indiquait, de deux cents citoyens et bourgeois, servait de juridiction d'appel et délibérait sur les questions importantes soumises au Conseil Général. En principe, ce dernier, fort de mille cinq cents membres, détenait les pouvoirs les plus importants : le droit de décider de la guerre et de la paix, le vote des lois et des impôts, ainsi que l'élection des syndics. D'Alembert admira l'exemplaire répartition des pouvoirs qui lui rappela une phrase de Tacite, ainsi traduite chez Montesquieu : « *Les princes délibèrent sur les petites choses, toute la nation sur les grandes ; de sorte pourtant, que les affaires dont le peuple prend connaissance sont portées de même devant les princes* »<sup>5</sup>. Ce régime mixte qui serait venu des Francs, avait tout pour plaire à d'Alembert. Le partage des pouvoirs lui apparut raisonnable et protecteur de ces libertés genevoises que célébra l'*Encyclopédie*. Parmi elles, pour un philosophe proche de Voltaire, plus admirable peut-être que celles dont nous venons de parler, on comptait aussi la liberté de conscience.

Frappé par la sincérité des ministres rencontrés dans les salons de Voltaire, tel Jacob Vernet dont nous avons déjà parlé, ce professeur de théologie très influent dans la Vénérable compagnie des pasteurs et des professeurs, tel le jeune Jacob Vernes qui amusait Voltaire et se piquait de littérature, tels Ami Lullin et Ami de la Rive, d'Alembert découvrit un clergé exceptionnel dont il admira, outre la grande érudition, les vertus pastorales. De bonnes mœurs, vivant simplement et refusant le luxe, autonomes car sans organisation hiérarchique, respectueux des convictions d'autrui, celles de leurs confrères comme celles des fidèles, ces pasteurs étaient en plus de bons citoyens, obéissant au pouvoir politique. Ainsi dépeinte, l'Église genevoise constituait un exemple des plus édifiants.

D'Alembert poursuivit le portrait par une description des convictions religieuses de ce clergé modèle et affirma que certains pasteurs étaient loin de croire à tous les points fondamentaux de la doctrine de Calvin. Chacun, lui semblait-il, construisait sa propre foi. Il est vrai qu'à Genève, depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, sous l'influence de Jean Robert Chouet, et surtout de Jean Alphonse Turretini, avaient été abandonnés certains dogmes calvinistes trop rigoureux et que l'on n'exigeait plus une profession de foi précise et détaillée des pasteurs et des professeurs de l'Académie. La célébration du culte luthérien était même admise sur le territoire genevois. La Vénérable compagnie recommandait à ses membres d'éviter de prêcher sur des discussions dogmatiques et de se contenter d'exhortations morales pour ne pas choquer les « sentiments particuliers », expression consacrée pour parler de la libre interprétation par chacun des Écritures. Disciple de Turretini, Jacob Vernet<sup>6</sup>, auteur d'ouvrages de doctrine et de catéchèse dissertait beaucoup sur la religion naturelle ; la Révélation qui dans les premières éditions de ses livres apparaissait comme « nécessaire » pour comprendre la religion, n'était plus que « utile » au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. D'Alembert n'ignorait pas cette évolution de la théologie enseignée à Genève et la signala. Il prit des exemples pour l'illustrer : certains prêtres ne croyaient plus à l'enfer ; selon eux, le Dieu de miséricorde ne pouvait prononcer une condamnation éternelle ; d'autres doutaient de la divinité de Jésus-Christ. En un mot, selon lui, ils rejetaient « tout ce que l'on appelle mystères », ne proposaient à croire rien d'irrationnel et n'avaient « d'autre religion qu'un socinianisme parfait »<sup>7</sup>. Cette grande tolérance leur permettait de conserver leurs ouailles qui s'éloignaient moins qu'ailleurs de l'Église. Enfin, d'Alembert les aurait presque qualifiés de déistes, mais il reconnut qu'ils respectaient Jésus-Christ et les Écritures.

Cité instruite et cultivée, république démocratique sans les inconvénients de la démocratie, clergé tolérant, la Genève de d'Alembert était bien une cité de philosophes.

Mais au milieu des éloges, l'homme des Lumières ne put s'empêcher de glisser un ou deux conseils. Les beaux-arts et les lettres lui semblaient un peu négligés. Les temples auraient gagné à être embellis par quelques tableaux ou sculptures, les chants religieux auraient pu être plus agréables à l'oreille, enfin et surtout la cité de la liberté continuait d'interdire, comme aux temps barbares, les représentations théâtrales, école de philosophie et de morale, selon l'encyclopédiste. La « parvulissime république » était invitée à progresser dans la voie de la culture !

Les louanges furent accueillies avec indifférence par les Genevois qui ne songèrent guère à en remercier d'Alembert. En revanche, certains commentaires, comme ceux sur la religion et le théâtre, furent mal reçus et mal compris. L'idée d'abandonner la traditionnelle interdiction des spectacles, la lecture aristocratique des institutions, la publicité faite dans un ouvrage, aussi lu et commenté, à une religion rationnelle, voire socinienne, heurtèrent profondément une partie de la population. Du fond de sa retraite au Montlouis de Montmorency, dans le froid, Rousseau s'indigna : cette Genève n'était pas la sienne. Il ne voulait pas la laisser s'imposer ni dans les esprits, ni dans la réalité.

### **La Genève de Rousseau , une cité de citoyens spartiates**

La vie à Genève n'était pas aussi pacifiée que d'Alembert l'avait cru. Au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, le patriciat avait insensiblement monopolisé le pouvoir ; à l'époque de d'Alembert, il se passionnait pour les débats scientifiques et philosophiques, notamment parisiens ; pour la plupart de ses membres, un pouvoir aristocratique et éclairé apparaissait le meilleur gouvernement possible. Ceux qui se sentaient exclus de la Genève des Lumières, élitiste et patricienne, voulurent réaffirmer leur attachement à une cité plus austère, plus égalitaire, plus respectueuse des citoyens. Avec la *Lettre à d'Alembert*, puis les *Lettres écrites de la Montagne*, Rousseau leur apporta un soutien argumenté. Pour défendre une cité sage qui refusait la corruption du luxe, pour redonner aux citoyens leur place dans les institutions traditionnelles, pour garantir aux pasteurs le respect de leur foi et de leur modération, Rousseau dressa un tableau vigoureux d'une Genève dans laquelle il avait été réintégré comme citoyen, sans doute plus proche de la ville de son enfance que de celle de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Comme le parti des citoyens, Rousseau refusait de voir un théâtre à Genève. Depuis les lois somptuaires de 1617 qui cherchaient à prévenir l'inégalité entre Genevois, les spectacles, considérés comme activités inutiles et coûteuses, étaient prohibés. Malgré une certaine résistance du patriciat qui essaya de monter quelques représentations privées, l'interdiction fut longtemps respectée. Pendant la Médiation de 1738, le plénipotentiaire français protégea une troupe de comédiens, mais cette présence fut de courte durée ; leur mauvaise conduite provoqua une nouvelle exclusion.

Lorsque d'Alembert séjourna aux *Délices*, la querelle était à nouveau d'actualité. Son hôte se considérait d'abord comme un auteur de théâtre et n'oubliait pas que la comédie représentait une source non négligeable de revenus. Il négocia avec les autorités genevoises, transigea, et finalement réussit à installer un théâtre à Carouge, proche de ses spectateurs éventuels, mais sur les terres du roi de Sardaigne. La loi

paraissait respectée ; cependant les répétitions se déroulaient dans la propriété de Voltaire et la Vénérable compagnie s'efforçait de les faire cesser. C'est au milieu de ce conflit d'influences qu'arriva d'Alembert. Même s'il le nia, l'admiration déférente qu'il vouait à Voltaire fut certainement le motif de l'insertion, dans l'article « Genève », d'un plaidoyer pour la comédie et de ce conseil un peu inattendu donné à l'austère cité, – « à ce couvent bien ennuyeux », écrivait alors Voltaire que ces démêlés continuels contrariaient – d'établir un théâtre, sous le prétexte de donner ainsi à l'Europe un nouvel exemple, celui d'une troupe de comédiens vertueux.

Le patriciat genevois dont certains membres jouaient avec ravissement la comédie chez Voltaire, se serait sans doute laissé persuader. L'opinion publique populaire fut moins facile à convaincre. Irritée par la frivolité et le luxe qui s'attachaient à ces représentations, elle trouva un défenseur inespéré dans le plus célèbre de ses concitoyens, Jean-Jacques Rousseau. Rapidement rédigée, la *Lettre à d'Alembert* fut publiée en septembre 1758. Le ton est aimable, Rousseau, qui se présente comme un simple citoyen de Genève s'adressant à un célèbre académicien, membre d'un grand nombre de sociétés savantes, avait prévenu d'Alembert de cette publication et s'en était expliqué ; d'Alembert, chargé par Malesherbes du rôle de lecteur-censeur de ce texte, avait consenti à sa distribution en France.

On peut s'étonner de cette intervention de Rousseau. Lors de ses séjours parisiens, de son propre aveu, il allait trois ou quatre fois par semaine au théâtre ; son *Devin du village* avait été joué devant le roi en 1752 ; *Narcisse* avait été représenté au Théâtre français. Rousseau se justifia : il avait écrit pour Paris, ville corrompue, où il valait mieux que les habitants aillent au théâtre plutôt que de se dissiper dans leurs occupations habituelles, encore plus dépravées. Persuadé que Voltaire avait inspiré plus ou moins directement l'article « Genève », Rousseau ne voulait pas que ce dernier introduise les mœurs parisiennes dans sa ville.

Le combat contre la comédie fut mené avec logique ; Jean-Jacques Rousseau s'en prit aux spectacles, aux spectateurs et aux acteurs. Quel progrès moral pouvait-on tirer de la représentation d'incestes, de parricides et d'assassinats ? Ne perdait-on pas ainsi un temps qui aurait pu être mieux employé ? Les arguments contre le théâtre en général étaient multiples. Ici nous intéressent ceux qui étaient spécifiques à Genève. Dans cette ville, selon la tradition, hommes et femmes se réunissaient séparément, pourquoi changer une si bonne habitude et les réunir dans un même lieu, et pour voir soit des spectacles efféminés où l'on ne parlait que d'amour, soit des tragédies sanglantes ? En outre, les finances locales n'auraient pu assumer les frais d'un théâtre et de sa troupe. Enfin, à Genève, tout le monde travaillait et sa réputation reposait sur une production de qualité. Les études ne portaient que sur des connaissances positives et utiles comme les sciences, les mathématiques, la médecine, le droit et l'histoire. On n'y perdait pas son temps en distractions futiles, comme les beaux-arts et la littérature. Un théâtre aurait pu distraire de cet esprit industrieux.

L'effet de la *Lettre à d'Alembert* fut considérable. Dès 1760, le théâtre de Carouge fut fermé et l'interdiction de jouer ou répéter sur le territoire fermement rappelée. Voltaire se retira en France, au château de Tournay, puis à Ferney. La querelle du théâtre reprit de l'ampleur en France. D'Alembert répondit à Rousseau. Pleine de colère, la correspondance de Voltaire fulmina contre ce nouveau Diogène, parfois rabaisé au niveau du « chien de Diogène ». Avec son imagination habituelle, il

racontait comment certains spectateurs se convertissaient à la fin de certaines représentations ! Cependant, momentanément, Genève dut se contenter de quelques fêtes populaires autorisées avec parcimonie et Voltaire devait faire représenter ses pièces en France.

En ce XVIII<sup>e</sup> siècle, cette querelle avait dévoilé, une fois de plus, le fossé qui séparait les élites du reste de la population.

D'Alembert s'était fié aux apparences, aux discours du patriciat rencontré chez Voltaire. À travers leurs yeux, il avait cru voir une démocratie modérée par la division des pouvoirs. Il s'était satisfait du contenu apparent des lois et d'une vision apaisée des relations politiques et sociales. En réalité, par un système de présentation et de cooptation, par l'utilisation du droit négatif (droit de veto), progressivement, le patriciat avait pris en main l'essentiel du pouvoir. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Rousseau l'apprit à ses dépens, la situation intérieure de Genève était conflictuelle ; plus tard, les historiens baptiseront cette période, jalonnée de révoltes et de révolutions, « le siècle de la discorde ».

La société n'était pas ouverte comme d'Alembert l'avait rêvée ; l'augmentation du droit de bourgeoisie l'avait rendu prohibitif ; il était devenu impossible à un natif d'espérer devenir bourgeois, c'est-à-dire d'acquérir des droits politiques actifs, d'autant plus que les meilleures professions lui étaient interdites. Deux partis s'opposaient : les Représentants et les Négatifs. Les citoyens et bourgeois qui constituaient le Conseil Général et avaient le droit de faire des pétitions sous forme de « représentations » pour proposer des réformes ou dénoncer les violations des lois existantes, formaient le parti des Représentants. En face d'eux, le patriciat se réservait les places de syndics et autres magistrats et de membres du Petit Conseil ; ils avaient le droit négatif, c'est-à-dire le droit de refuser de soumettre les représentations à la discussion du Conseil Général ; on les appelaient les Négatifs, dépassés en période de crise par des Ultra-Négatifs.

Bien analysé par Rousseau, le droit de représentation (pétition) était garant de la démocratie et des pouvoirs des citoyens et bourgeois. Or ces derniers avaient perdu de leurs attributions depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Le Conseil Général ne pouvait plus se réunir de lui-même ; les conseils généraux périodiques destinés à cette sorte de contrôle constitutionnel par représentations avaient été supprimés en 1712 (1<sup>ère</sup> période de troubles 1707-1712). Ensuite, lors de la construction de nouvelles fortifications, les Négatifs avaient privé le Conseil Général du droit de voter les impôts nouveaux (2<sup>e</sup> période de troubles 1734-1738). Ainsi le Conseil Général n'était-il réuni que pour des élections de magistrats où les candidats étaient le plus souvent présentés par le patriciat.

De nouveaux troubles éclatèrent peu après la condamnation en 1762, par le Petit Conseil, du *Contrat social*, de *l'Émile* et de Jean-Jacques Rousseau lui-même (3<sup>e</sup> période de troubles 1763-1768-1770). Sans enquête approfondie, la ville de la tolérance et de la liberté d'expression brûla devant l'Hôtel de ville deux des ouvrages majeurs d'un de ses citoyens les plus célèbres et prononça la prise de corps de leur auteur s'il venait à Genève<sup>8</sup>. En mai 1763, déçu et blessé, Rousseau abandonna sa citoyenneté. Alors, le parti des citoyens élaborait plusieurs représentations soulignant les irrégularités de la procédure suivie par le Petit Conseil pour prononcer cette sentence. À chaque fois, les magistrats opposèrent leur droit négatif et les textes ne purent être soumis au Conseil Général. Le procureur général, Jean-Robert Tronchin<sup>9</sup>, pour

justifier cette décision irrégulière du Petit Conseil et l'utilisation du droit négatif, publia les *Lettres écrites de la campagne*.

La tension était grande à Genève, les citoyens et bourgeois se heurtaient une fois de plus au patriciat qui paralysait toute velléité d'action du corps des citoyens. Installé à Môtiers, sur le territoire de Neuchâtel, alors sous la protection du roi de Prusse, Rousseau décida d'aider ses amis du parti des Représentants, et à partir d'une bonne documentation, répondit au procureur général Tronchin par ses *Lettres écrites de la montagne*. Appuyé sur l'histoire, il démontra l'accaparement progressif par le patriciat des principales prérogatives de gouvernement et la paralysie par le droit négatif de toutes les représentations tendant à rétablir l'application des lois traditionnelles. Il suggéra deux moyens pour améliorer le fonctionnement des institutions genevoises. Le premier consistait à réglementer le droit négatif ; on devait le réserver pour les pétitions qui demandaient des réformes ou des modifications des institutions. En revanche, il ne devait pas pouvoir être opposé à celles qui dénonçaient une transgression des lois. Magistrats et Petit Conseil devaient être soumis à la surveillance du corps des citoyens, le droit de représentation était un moyen de contrôler la légalité de leurs actes. Si, comme dans le cas de la condamnation de Rousseau et de ses œuvres, les magistrats ne respectaient pas la procédure normale, il fallait que les citoyens puissent en dénoncer les irrégularités, sans que enquête et discussion se trouvent écartées par un veto. En attendant cette réglementation du droit négatif, dans l'immédiat, Rousseau proposait une seconde méthode efficace ; les citoyens et bourgeois n'avaient qu'à se servir de la seule prérogative qui leur restait : l'élection des syndics et de quelques magistrats ; en utilisant la « ligne de nouvelle élection », ils refuseraient tous les candidats qui leur étaient proposés. Cette idée fut mise en application et la vie politique fut momentanément paralysée ; les Représentants gagnèrent quelques droits mais ils avaient oublié les natifs qui les avaient soutenus et furent à l'origine d'une autre série de conflits en 1770, puis en 1781-1782.

Ainsi, en partie inspirés par les écrits de Rousseau, les citoyens de Genève avaient reconquis certains droits politiques dont d'Alembert n'avait pas signalé la perte. À propos de la liberté de conscience, Rousseau formula aussi des remarques sur le contenu de l'article « Genève ».

Rousseau s'exprima souvent sur ses convictions religieuses ; il ne croyait guère aux dogmes et dans sa vision idéalisée de la Réforme, il voyait d'abord une religion qui respectait les « sentiments particuliers ». Après la parution du volume 7 de l'*Encyclopédie*, l'Église de Genève, tolérante par vocation, se trouva embarrassée. Elle s'inquiéta des éloges philosophiques qui lui étaient adressés. Elle n'apprécia guère de voir sa foi réduite à une conception rationaliste et considéra que les compliments étaient empoisonnés. Après de longues années de libéralisme, elle ne pouvait guère affirmer des dogmes qui l'auraient divisée ; la diversité des croyances était grande au sein de la Vénérable compagnie. Dans un premier temps, par l'intermédiaire du docteur Théodore Tronchin et du jeune pasteur Jacob Vernes, on entama des démarches discrètes auprès de d'Alembert afin de lui demander de revenir sur les expressions qui fâchaient. Celui-ci, toujours courtois, laissa entendre à Jacob Vernes que lui, « mieux que personne », savait fort bien que certains pasteurs ne croyaient ni à la Trinité, ni aux peines éternelles. C'était une fin de non-recevoir. Vernes pensa alors quérir l'intervention de Jean-Jacques Rousseau qui avait réintégré la communauté réformée en 1754 et était encore en bons termes avec d'Alembert, mais Rousseau

déclina et répondit que sa foi se résumait à croire en Dieu et en l'immortalité de l'âme et qu'il n'avait guère envie de discuter publiquement de religion.

Dans le courrier échangé avec les négociateurs genevois, d'Alembert ne répondit rien sur la question du socinianisme, question délicate et qui gênait particulièrement la Compagnie des pasteurs et professeurs. Pour bien comprendre la portée de l'affirmation portée dans l'article « Genève », il faut savoir que Fauste Socin, principal fondateur de ce courant, avait défendu des idées peu éloignées de celles de Michel Servet dont la condamnation au bûcher continuait d'être reprochée à Genève, notamment dans l'*Encyclopédie* à de nombreuses occasions et vigoureusement par Voltaire qui, pour cette raison, employa l'expression de « âme atroce de Calvin », reprise dans l'article « Genève »<sup>10</sup>. Antitrinitaires, contestant l'irrationnel, les sociniens ne croyaient ni à la divinité de Jésus-Christ, ni à la présence réelle dans l'Eucharistie, ni aux peines éternelles. Ils ne s'appuyaient que sur les sources primitives de l'Église chrétienne et refusaient de reconnaître une autorité à toute interprétation postérieure, même à celle des Pères de l'Église. Chacun pouvait suivre les préceptes de l'Ancien et du Nouveau Testament selon sa propre lecture. Tout en les présentant comme hérétiques, l'*Encyclopédie* en parla avec une certaine indulgence. Sous la plume de d'Alembert, qualifier la religion de certains pasteurs de « socinianisme parfait » ne pouvait être considéré comme une injure, mais contrariait l'Église de Genève. Après quelques hésitations, elle décida de répondre. Une commission présidée par le professeur Jacob Vernet rédigea une courte *Déclaration* qui fut approuvée par la Vénérable compagnie et par les jeunes pasteurs et publiée le 10 février 1758. On y réaffirmait la foi en Jésus-Christ et le respect des Écritures. Un peu plus tard, Jacob Vernet diffusa, sous un faux nom, un ouvrage plus complet, *Lettres critiques d'un voyageur anglais sur l'article Genève* (1761-1766), appuyé sur une partie des arguments de Rousseau, car sur ce point aussi, Rousseau n'abandonna pas Genève.

Si Rousseau ne voulait pas débattre publiquement de religion et se déclarait incompetent, dans la *Lettre à d'Alembert*, il apporta un solide soutien aux pasteurs.

Mi-juin 1754, chaleureusement accueilli à Genève, Rousseau avait décidé, pour retrouver ses droits de citoyen, de revenir au protestantisme. Plus attentive à la morale qu'aux dogmes, l'Église de Genève se contenta d'une petite enquête et d'un rapide examen devant une commission favorable et lui évita la procédure humiliante de droit commun de conversion. Il fut ainsi réintégré dans l'Église et dans le corps des citoyens où il demeura jusqu'en 1763, date à laquelle il démissionna, désolé d'avoir été condamné sans procès et d'avoir, dans un premier temps, été peu soutenu.

Dans la *Lettre à d'Alembert*, Rousseau aurait pu ne pas parler des passages consacrés à la religion de l'article « Genève », mais il expliqua qu'il préférerait les commenter de peur de donner l'impression de les approuver. Il n'en aborda pas le fond mais seulement la forme et formula deux critiques essentielles. D'une part, il soutint que chaque pasteur avait le droit d'avoir sa propre interprétation des textes et que seul Dieu pouvait juger de leur foi. Il trouvait d'Alembert bien téméraire de s'en mêler, et surtout de qualifier de sociniens des théologiens, si philosophes et si tolérants fussent-ils. D'autre part, la religion officielle d'une Église n'était que celle exprimée dans des prêches et des écrits ; on ne pouvait utiliser pour la définir des conversations privées et intimes qui n'étaient pas destinées à être publiées. Ainsi, sans intervenir sur le contenu, tout était dit. Jacob Vernet l'en remercia.

La définition par d'Alembert de la religion des pasteurs fut peut-être indiscreète dans la mesure où il avait donné un caractère public à des éléments de conversation privée, mais il ne semble pas s'être beaucoup trompé ; il avait d'ailleurs pris la précaution de préciser que ce rationalisme n'était pas le fait de tous les ministres mais seulement de quelques-uns. Aussi ne céda-t-il jamais et resta-t-il convaincu de n'avoir pas falsifié la vérité. Il réédita plusieurs fois l'article incriminé en y ajoutant sa réponse à la *Lettre* de Rousseau.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la Genève modèle et vertueuse décrite par Rousseau, sans théâtre, ni luxe, cette ville de citoyens, ce lieu de tolérance religieuse n'était qu'un idéal dépassé. Rousseau en souffrit et certains Genevois lui rappelèrent que Genève n'était plus Sparte.

L'objet du scandale ne fut même pas modifié dans les éditions successives que connut l'*Encyclopédie* au XVIII<sup>e</sup> siècle, éditions dues à différents libraires et dont ni d'Alembert qui abandonna l'entreprise en 1759, ni Diderot lassé par un travail qu'il aurait aimé conduire dans de meilleures conditions, ne s'occupèrent. Cependant une petite note, inspirée du *Journal encyclopédique* (juillet 1758) de Pierre Rousseau, fut glissée pour rappeler que l'imputation de socinianisme à l'Église de Genève n'était pas nouvelle et que la liberté qui y régnait permettait à certains d'être sociniens. Mais on prenait acte de la *Déclaration* de la Vénérable compagnie du 10 février 1758 et de son horreur pour de pareilles déviations. Enfin, en 1782, pour l'*Encyclopédie méthodique* de Panckoucke, l'article, classé dans la géographie moderne, fut profondément remanié ; il est vrai que cette nouvelle encyclopédie n'est pas celle qu'on lit et relit encore à notre époque.

### Conclusion

En conclusion, rappelons que les portraits, divergents mais flatteurs, dressés par d'Alembert et Rousseau eurent une réelle influence en ce qu'ils conduisirent Genève à réfléchir sur elle-même et parfois attisèrent ses conflits internes, d'autant plus que Voltaire, de son côté, entraînait la société genevoise, spécialement le patriciat dont il fut si proche, dans d'autres directions. S'il mourut sans le voir, son influence n'a pas été indifférente à la création d'un théâtre à Genève lors de la contre-révolution de 1782. Il avait tout fait pour détacher les citoyens de Rousseau et avait publié, sans jamais vouloir le reconnaître, le *Sentiment des citoyens*, pamphlet qui ne fit pas honneur à son auteur, réclamant la mort de Rousseau, le séditieux, l'agitateur politique qui dressait les Genevois les uns contre les autres, dévoilant au passage l'abandon de ses enfants, l'accusant, à tort car elle vivait encore, de la mort de la mère de Thérèse Levasseur, et d'être atteint de maladies honteuses. Il aurait pu se réjouir de cette contre-révolution de 1782 qui donna au patriciat tous les pouvoirs et obligea de nombreux Représentants à l'exil. À cette date, la Genève de Voltaire, élitiste et éclairée, triompha.

Cet article « Genève » fut révélateur de l'intérêt passionné suscité par une petite république indépendante chez trois étonnants auteurs du siècle des Lumières. Leurs points de vue différaient, comme leurs idées politiques, religieuses, sur le luxe, le

théâtre et la société, mais à relire leurs trois œuvres, au-delà des polémiques, paradoxalement, on a aujourd'hui l'impression qu'ils se complètent pour donner de la Genève d'alors une vision nuancée.

\*

## Notes

- 1 Diderot se fâcha le premier pour une petite note glissée en bas de page qui le toucha car elle l'accusait indirectement d'une indiscretion qu'il avait sans doute commise ; d'Alembert, malgré les critiques adressées à son article « Genève » continua plus longtemps de soutenir Rousseau, notamment auprès de Voltaire.
- 2 Chronologie rapide autour de cette controverse :
  - 1754 juin : Rousseau reprend la religion réformée et réintègre le corps des citoyens genevois ; il repart peu après en France.
  - 1754 déc. : Voltaire s'installe sur le territoire genevois.
  - 1757 août : séjour de d'Alembert aux *Délices*.
  - 1757 nov. : parution du volume 7 de l'*Encyclopédie* avec l'article « Genève » rédigé par d'Alembert.
  - 1758 10 février : *Déclaration* de la Vénérable compagnie des pasteurs et professeurs.
  - 1758 juin : Rousseau prévient d'Alembert qu'il rédige une réponse à son article Genève.
  - 1758 juillet : d'Alembert, nommé censeur par Malesherbes, autorise la publication de la *Lettre à d'Alembert*.
  - 1758 sept. : *Lettre à M. d'Alembert sur son article Genève* par J.J. Rousseau.
  - 1759 : *Lettre de d'Alembert à M. J.-J. Rousseau, sur l'article « Genève » tiré du septième volume de l'Encyclopédie* Amsterdam : Z. Chatelain.
  - 1759 : publication par d'Alembert en un volume de *Article «Genève» de l'Encyclopédie. Profession de foi des ministres genevois*, avec des notes d'un théologien, et *Réponse à la lettre de M. Rousseau*, Amsterdam : Z. Chatelain.
  - 1760 : fermeture du théâtre de Carouge. Voltaire s'installe en France.
  - 1761-6 : *Lettres critiques d'un voyageur anglais sur l'article Genève* (par Jacob Vernet).
  - 1762 juin : condamnation de l'*Émile* et de Rousseau par le Parlement de Paris ; condamnation du *Contrat social*, de l'*Émile* et de Rousseau par le Petit Conseil à Genève. Rousseau se retire à Môtiers.
  - 1762 : *Lettre* de Charles Pictet (voir note 8).
  - 1763 : représentations des citoyens sur l'affaire Rousseau.
  - 1763-4 *Lettres écrites de la campagne* (par le procureur général Jean-Robert Tronchin).
  - 1764 : *Lettres écrites de la montagne* par J.-J. Rousseau.
- 3 En réalité Voltaire ne fournit qu'une trentaine de rubriques essentiellement pour le volume 6 déjà paru et le volume 7, pratiquement terminé.
- 4 Entraient aussi dans la catégorie des bourgeois les fils de citoyens ou de bourgeois nés en dehors de la ville.
- 5 « *De minoribus principes consultant, de majoribus omnes ; ita tamen ut ea quoque quorum penes plebem arbitrium est apud principes pertractentur* », TACITE, *De moribus german.* XI, 1, cité deux fois par MONTESQUIEU, *Esprit des Lois*, XI, 6, et XVIII, 30.
- 6 Voir par exemple Jacob VERNET, *Traité de la vérité de la religion chrétienne...*, 2<sup>e</sup> éd., Genève : H.-A. Gosse, t. 1, 1748 ; *Instruction chrétienne*, 2<sup>e</sup> éd. revue, Genève : H.-A. Gosse, 1756.
- 7 Sur le socinianisme, voir *infra*.
- 8 Charles Pictet, l'un des premiers à prendre dans une lettre publique la défense de Rousseau, pensa voir trois causes à cette attitude du Petit Conseil : l'influence de Voltaire, le désir de plaire à Versailles et la volonté de réparer le mal fait par l'article « Genève », Alfred DUFOUR, Préface aux *Lettres écrites de la Montagne*, Lausanne : éd. L'Âge d'Homme, 2007, p. 24. Amédée ROGET, « Les deux premiers défenseurs genevois de Rousseau », *Étrennes genevoises* 3<sup>e</sup> série, 1879, I. Écho du Centenaire de Jean Jacques, 6, p. 63-64.
- 9 Ce Jean-Robert Tronchin (1710-1792), procureur général de la République de Genève, ne doit pas être confondu avec le banquier de Voltaire, Jean-Robert Tronchin (1670-1761).

10 Par erreur, mais Voltaire se vantait de tant de choses ! d'Alembert affirma dans l'article que Voltaire avait pu faire imprimer dans son *Essai sur l'histoire universelle* l'expression « âme atroce de Calvin » ; en fait elle n'apparut que dans une *Lettre à Thiériot* publiée dans le *Mercure de France* d'avril 1757. Avec l'article « Genève » qui la cita à nouveau, elle acquit encore plus de célébrité.

7 octobre 2008

## Discours de réception de notre confrère Jean François DUCHAMP

# LE CHANT CHORAL : UNE PÉDAGOGIE D'EXCEPTION

### Introduction

J'ai le plaisir de pratiquer le chant choral depuis quarante ans. D'abord en centre de vacances, quand j'avais 18 ans, la plupart des garçons jouaient au football, les filles, non ! Donc je m'occupais des filles et de quelques garçons rébarbatifs au ballon rond. Je les faisais chanter, monter un spectacle.

Plus tard, comme je faisais de la musique, on me demanda de m'occuper de la chorale du collège dans lequel j'étais professeur.

Ainsi progressivement, sans vraiment de préparation, je découvrais le chant choral.

Très vite, j'eus l'intuition des qualités exceptionnelles de cette activité. Et je suivis une formation musicale et pédagogique complémentaire. Je pris mon bâton de pèlerin et visitai les grandes maîtrises d'Europe : celle de Montserrat en Catalogne qui avait un chef exceptionnel en la personne du Père Dom Irénée Segarra, celles d'Oxford ou de Cambridge en Grande-Bretagne, celle de Regensbourg (Ratisbonne en français) dirigée par le frère du pape, Georg Ratzinger. !

Lentement, mais sûrement, j'ai reconstruit la Maîtrise de la Primatiale de Lyon. Dans une conférence précédente, je vous ai parlé de son histoire. J'ai presque dû recommencer au départ tant la secousse de 1968 avait été forte.

Mais, souvenez vous, nous étions justement dans les années après 1968 : une révolution culturelle d'envergure venait d'avoir lieu. Il fallait rompre avec toute autorité et laisser s'exprimer la liberté dans tous les domaines !

On me regardait donc comme quelqu'un de curieux. Pensez :

- faire chanter les enfants ensemble sous la conduite d'un chef,
- les faire entrer en procession deux par deux dans la cathédrale,
- les habiller en uniforme,
- les faire chanter dans la liturgie, etc.

Je dois dire que j'ai rencontré de nombreuses difficultés, mais aussi de solides soutiens. Jamais, je n'ai renoncé, car je pensais que mon objectif était noble : faire chanter la louange de Dieu par des enfants, dans la grande tradition de l'Église. Le Concile dans sa constitution sur la Liturgie stipulait : « *on développera près des cathédrales des Scholae Cantorum.* »

Alors, très souvent, j'entendais : « *Pourquoi faire cela ? Il faut vivre avec son temps ! Vous n'êtes pas à la mode !* » Suite à ces litanies de découragement, je répondais invariablement : « *Merci, c'est un compliment et un encouragement à poursuivre dont vous me faites l'honneur.* » Stupéfaction de mes interlocuteurs, vous vous en doutez. Je leur rétorquais : « *Si nous ne sommes pas à la mode, nous ne serons donc pas démodés !* »

### De l'importance de la musique et du chant en particulier

#### *Présence en tous lieux et tous temps*

La musique instrumentale ou chantée envahit tous les lieux de la vie quotidienne jusque dans les ascenseurs et les stations services !

Elle accompagne la vie des gens de la naissance à la mort ( fêtes, mariages, funérailles...)

On la rencontre aussi dans la vie civile et politique. Tout récemment encore, le Pape était en pèlerinage à Lourdes, mais comme chef d'État (fut il petit !), et il devait commencer par une visite officielle. Quand il descend de l'avion, musique ! On joue les hymnes nationaux, du Vatican et de France. Ce protocole est le même pour tout chef d'État.

Quand un pays se crée, le premier acte fondateur est de se doter d'un drapeau et d'un hymne national.

La musique est tellement présente que l'on finit par l'oublier. Et, entre nous, je voudrais prêcher pour l'écologie musicale : le silence ! Le silence en musique est ce que le cadre est à la peinture : une séparation avec la situation ambiante qu'elle soit visuelle ou auditive. Ce que tout producteur de radio ou de télévision a le plus peur : le blanc. Il nous faut retrouver la valeur du blanc, c'est à dire du silence.

### ***La musique est une science.***

On y parle de 440 hertz pour le diapason, de pieds pour les tuyaux d'orgue, mais aussi de tempérament égal ou inégal, de celui bien tempéré chez Bach qui n'est d'ailleurs pas égal (!), de celui de Pythagore... comme le théorème, sans parler des valeurs de notes, des silences ou des mesures qui ont une précision et une rigueur toute mathématique.

Ce n'est qu'au XIX<sup>e</sup> siècle que la musique est devenue un art d'agrément, un passe temps pour comtesse, marquise ou impératrice en mal d'occupation et ceci d'ailleurs, à côté de quelques activités équestres !

Dès le haut Moyen-Âge, à côté du *Trivium* ( la grammaire, le droit et la dialectique), le *Quadrivium* comprenait : arithmétique, géométrie, astronomie, musique (auquels on ajouta la médecine).

### ***L'importance de la musique vue par quelques personnages célèbres***

D'abord le philosophe **Platon** :

Dans *La République* (III, 401c-402a), Platon la décrit comme une partie essentielle de l'éducation, à l'égal de la gymnastique. Dans les deux cas, il s'agit de communiquer à l'enfant un sens de l'ordre et de la mesure qu'il ne possède pas naturellement.

« Si la musique est la partie maîtresse de l'éducation, n'est-ce pas, Glaucon, parce que le rythme et l'harmonie sont particulièrement propres à pénétrer dans l'âme et à la toucher fortement [...] ? En les recueillant joyeusement dans son âme pour en faire sa nourriture et devenir un honnête homme, on blâme justement les vices, on les hait dès l'enfance, avant de pouvoir s'en rendre compte par la raison, et quand la raison vient, on l'embrasse et on la reconnaît comme une parente avec d'autant plus de tendresse qu'on a été nourri dans la musique. »

Son élève **Aristote** renchérit :

« Puisqu'il y a deux classes de spectateurs, l'une comportant des hommes libres et de bonne éducation, et l'autre, la classe des gens grossiers [...], chaque catégorie de gens trouve son plaisir dans ce qui est approprié à sa nature, et par suite on accordera aux musiciens professionnels, en présence d'un auditoire aussi vulgaire, la liberté de faire usage d'un genre de musique d'une égale vulgarité. Mais en ce qui regarde l'éducation, on doit employer parmi les mélodies celles qui ont un caractère moral et les modes musicaux de même nature ("mélodies actives et mélodies provoquant

l'enthousiasme", qui "servent à la vie de loisir noblement menée"). Or tel est précisément le mode dorien... » *Aristote, La Politique, VIII, 7, 1342 a*

Le grand **saint Augustin** lui-même a écrit un traité sur la musique, c'est dire l'importance qu'il lui attribue.

La Musique est donc la science des belles modulations ou des mouvements bien ordonnés ; pour découvrir la succession de ces mouvements et leur symétrie, le musicien doit remonter jusqu'à la théorie des nombres, examiner leurs rapports et leur progression : c'est sur ce modèle qu'il détermine l'échelle des sons et leurs différentes combinaisons. Les nombres sont le symbole de l'accord musical ; ils le représentent au même titre que les mots expriment la pensée, et les plaisirs de l'oreille supposent des rapports tout mathématiques. On reconnaîtra sans peine ici les principes du système musical tel que l'ont fondé, en Grèce, les Pythagoriciens.

La musique est donc une science : elle repose sur une théorie absolue, celle des nombres. Elle n'est pas, comme la prosodie, un ensemble de connaissances tout empiriques et par là elle se distingue de la grammaire qui, pour fixer la quantité des syllabes, se borne à consulter l'usage et l'exemple des grands poètes.

Moins connu, et tout aussi intéressant, **Luther**, le célèbre réformateur. Martin Luther ne fut pas seulement un grand théologien ; il utilisa le chant au service de la théologie comme un moyen pédagogique. Les allusions et les discours sur la musique et le chant émaillent ses textes, ses lettres, ses propos de table : « *La musique est un splendide don de Dieu, tout proche de la théologie, dit-il un jour. Je ne voudrais pas renoncer, même pour un grand prix, au peu de musique que je sais* ». La musique avait pour lui un double aspect : tout son harmonieux venait de Dieu ; tout son discordant était l'œuvre du diable !

C'est pourquoi, en 1523, il décida de composer lui-même des chants pour amener le peuple vers Dieu. À son ami Spalatin, secrétaire de Frédéric le Sage, il écrivit : « *j'ai l'intention, à l'exemple des prophètes et des anciens pères de l'Église, de créer des psaumes en allemand pour le peuple, c'est-à-dire des cantiques spirituels, afin que la parole de Dieu demeure parmi eux grâce au chant* ». Et puisque le chant devait être œuvre pédagogique, il jugea nécessaire d'y « mettre des paroles » aussi simples et aussi usuelles que possible, en même temps que pures et convenables .

Luther avait compris la force du chant ; il voulait faire chanter tous les écoliers : « *Il est nécessaire de tenir la musique en honneur dans les écoles, dit-il un jour. Il faut qu'un maître d'école sache chanter, sinon je ne fais pas cas de lui. Il ne faut point non plus ordonner pasteurs des jeunes gens qui ne se soient, à l'école, essayés à la musique et y soient exercés* ».

Il avait compris qu'en faisant chanter les enfants, ceux-ci répercuteraient les textes à la maison. Ainsi il développerait son enseignement et la musique participerait à sa mission évangélique.

Avouez que si l'on mettait en pratique ses propos, il n'y aurait plus beaucoup de pasteurs dans les églises et d'enseignants dans les écoles ! Et si justement les problèmes rencontrés par ces deux structures, comme par la société étaient en partie l'abandon de ce moyen pédagogique exceptionnel. La Grande-Bretagne l'a gardé dans les écoles et surtout dans ses collèges les plus célèbres d'Oxford et de Cambridge. Ses préoccupations étaient aussi d'ordre moral : elle souhaitait éloigner la jeunesse « *des chansons d'amour et des chants sensuels* » pour apprendre à leur place quelque chose de salutaire.

Je voudrais enfin citer **Benoît XVI** dans son merveilleux discours au convent des Bernardins, lors de sa visite à Paris en 2008 :

« De cette exigence capitale de parler avec Dieu et de Le chanter avec les mots qu'Il a lui-même donné, est né la grande musique occidentale. Ce n'était pas l'œuvre d'une créativité personnelle où l'individu, prenant comme critère la représentation de son propre moi, s'érige un monument à lui-même. Il s'agissait plutôt de reconnaître attentivement avec les oreilles du cœur les lois constitutives de l'harmonie musicale de la création, les formes essentielles de la musique émise par le Créateur dans le monde et en l'homme, et d'inventer une musique digne de Dieu qui soit, en même temps, authentiquement digne de l'homme et qui proclame hautement cette dignité. »

### **Un paradoxe : la musique vocale et la musique instrumentale**

Très souvent, quand on parle de musique, on fait référence à la voix. Tout au moins à l'étranger. Car en France la situation est différente. Suite à la Révolution, on a attribué au chant une connotation religieuse. Et en refusant l'Église au nom de la laïcité, on a supprimé le chant en supprimant les Maîtrises. On l'a remplacé par la musique instrumentale. Le XIX<sup>e</sup> siècle verra se développer quantité d'orfèbres, d'harmonies, et ce sera l'apparition des conservatoires, où le chant choral était quasi ignoré jusqu'à ces dernières années. Au Conservatoire supérieur de Lyon, on a imposé à tous les instrumentistes de faire partie du chœur. Ce fut une surprise ! La différence entre un instrumentiste français et un instrumentiste étranger : le français ne sait pas chanter ! D'ailleurs, en France, on parle des musiciens pour parler des instrumentistes, comme si les chanteurs n'étaient pas des musiciens. ! Nous ne sommes pas à un paradoxe près !

### **Le chant est bénéfique**

En 789, Charlemagne édicte le capitulaire *Admonitio Generalis* qui ordonne à chaque évêché et monastère d'ouvrir une école accessible aux enfants laïcs.

C'est là le véritable essor des maîtrises comme celle de Lyon dont la fondation date de 799. Charlemagne nommera son ami l'évêque Leidrade, à Lyon et il enverra ses Missi Dominici dans toute l'Europe. Par le chant de l'Église et par la langue latine, il avait réussi à construire l'Europe, là où nous rencontrons tant de difficultés aujourd'hui.

Les étrangers avaient bien compris l'intérêt du chant ! Les Anglais, comme les Allemands, les Espagnols comme les Italiens. Et ne parlons pas des ex-pays communistes, qui avaient vu toute la valeur éducative du chant choral. Toute bonne école de musique à Moscou et dans les environs a son chœur (plus de 500 !).

Le chant apporte des bienfaits dans de nombreux domaines. Il développe les facultés intellectuelles :

– le chant développe la *respiration*.

Or nous savons combien la respiration est importante. Beaucoup de nos contemporains ne savent pas respirer ! C'est l'exercice de base du yoga et de nombreuses méthodes de relaxation et de méditation. Une bonne respiration est une bonne hygiène de vie par un apport d'oxygène dans le sang vital pour les cellules, en particulier celles du cerveau.

– le chant développe l'*écoute*.

Contrairement à ce que l'on pense, pour bien chanter, il faut d'abord savoir écouter : écouter les autres, mais aussi écouter sa propre voix.

En effet, l'écoute est nécessaire pour la correction de sa voix tant au niveau de la couleur des voyelles que de l'articulation des consonnes.

La partie du cortex auditif plus développée chez les musiciens favorise la mémoire verbale et joue donc un rôle essentiel dans l'apprentissage des mathématiques, des langues ou des sciences.

– le chant favorise la *concentration*.

La société actuelle appelle en permanence à la dispersion et à la superficialité. Par la respiration et par l'écoute, le chant apprend à se concentrer et même d'une façon rapide avec l'expérience.

– le chant développe l'*intelligence*.

Une étude du professeur Schneider, neurologue à l'Université de Heidelberg, montre que le cerveau des musiciens professionnels est plus développé que celui des non-musiciens : les musiciens amateurs, cela semble logique, se situant à mi chemin

Le **chant choral** a évidemment tous les bénéfices du chant individuel, mais il apporte aussi ses propres valeurs et de nombreux adultes n'ont pas forcément envie de travailler leur voix, mais aiment chanter :

– sur le *plan musical*, la voix est le premier des instruments. C'est aussi un moyen de formation musical de premier plan. Jean Sébastien Bach, à l'âge de 14 ans a chanté à l'école de l'église Saint-Michel de Lunebourg pour gagner sa vie. Puis, à la mue, il a continué en accompagnant les chanteurs du chœur. À 18 ans, il est devenu organiste à Arnstadt et alors compositeur. Voilà le cheminement normal pendant plusieurs siècles. Le chant choral permet aussi de donner un enseignement collectif, donc moins coûteux que l'enseignement individuel. Enfin, il donne un accès rapide aux grandes œuvres du répertoire.

– sur le *plan moral*, comme Luther le souligne très bien, le chant est une source d'éducation exceptionnelle par l'imprégnation des textes. Si on donne aux enfants de bons textes religieux mais aussi profanes, on va progressivement leur donner des références qu'ils vont intégrer naturellement.

– sur le *plan spirituel*, le chant permet l'élévation de l'âme, de l'esprit. La fréquentation des textes bibliques est un excellent cathéchèse. Le chant est l'expression extériorisée de l'âme. Il met en correspondance l'être intérieur avec le monde extérieur. Et si le chant est bien intégré, il va pacifier la personne lui donnant ainsi cette capacité à accueillir l'autre dans sa différence.

– sur le *plan humain*, enfin, le chant choral donne l'occasion aux enfants et aux jeunes de s'intégrer dans un milieu social. Chaque chanteur trouve sa place à côté des autres.

Le chant choral favorise la complémentarité.

Le chant choral favorise la réussite collective : à la grande différence du sport qui, même s'il est travail d'équipe, favorise la compétition, donc il y a un vainqueur et un vaincu, le chant choral au contraire élimine les rivalités pour créer une osmose.

Le chant choral est la seule activité humaine qui fait grandir l'enfant en le hissant immédiatement au niveau de l'adulte. Dans le sport, il y a des niveaux benjamins, minimes... ; chez les scouts aussi, louveteaux, scouts... Dans le chœur, au contraire, chaque voix a sa place. Ainsi un garçon soprano de 12 ans doit tenir sa partie comme un ténor ou une basse plus âgés, ou comme un violoniste ou un hautboïste professionnel. L'enfant n'est pas considéré comme un adulte en miniature, mais bien à l'égal de l'adulte.

Les vertus du chant choral individuel et à plus forte raison collectif sont vraiment à découvrir et à remettre au goût du jour. Cette activité rencontre d'ailleurs un grand succès, même si les médias ne s'en font pas l'écho. On ne compte pas les milliers de chœurs, du chœur d'enfant aux chœurs des séniors en passant par les ensemble professionnels. Le chant choral, par la pratique collective, permet un approfondissent de soi-même.

Le chant choral par l'intermédiaire du langage musical permet à des étrangers de parler en quelques instants la même langue, donc d'établir une relation. C'est ainsi que l'on rencontre ces rassemblements d'enfants ou d'adultes.

J'ai l'expérience de nombreux jeunes chanteurs. Quand ils se retrouvent, que font-ils, ils chantent. Et il faut voir leur bonheur.

Je voudrais illustrer ce propos. Voici ce que m'écrit un jeune à la suite de cinq années passées à la Maîtrise ; il est maintenant ingénieur : « *Je repense à toutes ces années passées ensemble. Que de belles choses apprises ! Je ne cesse de me réjouir d'avoir eu cette formation qui aujourd'hui me sert encore. La recherche du mieux pour accéder au Beau. Notion qui n'est pas évidente à faire passer à des enfants, mais qui une fois assimilée, se révèle être une vérité de tous les jours. Je m'en aperçois dans ma vie étudiante, avec mes amis, dans ma vie familiale et bien sûr dans ma vie sentimentale. Les Petits Chanteurs de Lyon m'ont beaucoup marqué, la rigueur du chant choral aussi.* ». Y-a-t'il un plus beau témoignage émouvant.

Mais en voici un autre. Alors que nous faisons une répétition pour un concert dans une église de Vichy. Les enfants chantent, et en même temps je fais un tour de l'église pour entendre l'acoustique à différents endroits. J'arrive au fond et derrière un pilier, j'aperçois un monsieur âgé en pleurs. Je m'approche et lui demande ce qui ne va pas. Il me réponds. « *Tout va bien, mais je repense à ces années où, enfant je chantai comme eux. Et toute ma vie, le chant m'a accompagné. Dites leur combien ils ont de la chance* ». Je l'encourageais à venir faire ce témoignage lui-même. Ce qu'il fit !

### Conclusion

On pense que l'homme a chanté avant de savoir parlé. À vrai dire on n'en sait rien, et cela n'a pas d'importance. Ce qui compte, c'est la formidable puissance de cette activité pour le développement de la personnalité en même temps que pour sa socialisation. C'est grâce à tous ces avantages que l'on peut parler à propos du chant choral d'une pédagogie d'exception

En terminant, je vous livrerai ce qu'a été ma ligne de conduite :

Faire chanter des enfants, leur faire donner le meilleur d'eux-mêmes, les élever le plus haut possible,

Mais jamais comme une fin en soi : seulement pour leur épanouissement personnel dans le cadre du jeu collectif.

Avec, en plus, pour ceux qui partagent une foi commune, la louange de Dieu.

Quelle très noble mission !

Quand le travail rejoint la passion, alors on peut parler de vocation.

Les chanteurs, et en particulier les enfants, sont sur terre ce que les anges sont au ciel : le sourire et la joie de Dieu !

\*

**NB :** ce discours de réception était illustré musicalement par deux Maîtrisiens des Petits Chanteurs de Lyon, Thomas Bayzelon et Maxime Crépet, accompagnés au piano par Dominic Faricier. L'objectif était de montrer la beauté, la difficulté technique et la dimension spirituelle de la musique.

*Ave Maria* de Franz Schubert (1797-1828),

*Aria* de la cantate BWV 51 de Jean Sébastien Bach « *Jauchzet Gott in allen Landen !* »

Duo « *Que ton amour a de charmes* » de Marcel Godard.

## UNE RENAISSANCE DE PIERRE ENTRE RHÔNE ET SAÔNE : LE PALAIS DU COMMERCE DE LYON (1856-1860)

*« Romains, qui avez embelli la Gaule de tant de monuments, dont les seules ruines paraissent encore des merveilles ! La barbarie outrageait votre mémoire en élevant des édifices gothiques [...]. Apaisez vous, mânes augustes, ces imposantes ruines, ces superbes vestiges de votre puissance, seront désormais respectés et vont être religieusement imités. Philibert de l'Orme [...] arrête les progrès de la barbarie et régénère en France la belle architecture en la modelant sur les ruines de vos palais que le temps peine à détruire. »<sup>1</sup>*

Créée en 1702 puis dissoute par décret du 27 septembre 1791, la chambre de commerce de Lyon est réorganisée par arrêté du 24 décembre 1802 et n'a jamais d'édifice approprié avant son installation au nouveau palais du commerce en 1861. Il en va de même du tribunal de commerce et du conseil des prud'hommes, créés respectivement en 1791 et en 1803. Alors que l'Hôtel-Dieu conserve invariablement sa fonction hospitalière à l'époque contemporaine, l'hôtel de ville de Lyon et l'ancien couvent des Dames de Saint-Pierre, c'est-à-dire le palais des beaux-arts, accueillent continuellement, au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, institutions, administrations et écoles. C'est ainsi que la chambre de commerce siège un temps à l'hôtel de ville avant d'installer ses services au palais des arts le 24 décembre 1802. Il faudra attendre près de soixante ans pour qu'elle se dote d'un palais consulaire élevé sur les plans de René Dardel (1796-1871).

Point d'orgue des vastes transformations urbaines du Second Empire, symbole de la prospérité économique et financière de la cité rhodanienne, nulle construction n'est peut-être plus à même d'incarner la renaissance que connut la ville de Lyon au XIX<sup>e</sup> siècle que son palais du commerce, construit de 1856 à 1860. Figure majeure de ce nouvel âge d'or architectural aux côtés de Pierre Bossan (1814-1888) et d'Antoine Marie Chenavard (1787-1883), la personnalité de René Dardel demeure aujourd'hui encore largement méconnue malgré l'ampleur de ses travaux et sa renommée contemporaine. Ce constat s'applique certes à de nombreux architectes dont les chefs-d'œuvre semblent devoir occulter durablement l'ensemble de leurs productions<sup>2</sup>.

Quel rôle joue le nouveau palais du commerce dans l'émergence d'un goût néo-renaissance qui s'impose dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle comme le véritable style civil lyonnais ? Quelle place occupe le palais Dardel dans la diffusion de l'architecture du XVI<sup>e</sup> siècle en France à l'époque contemporaine sur fond de spéculations historiques et archéologiques ?

### UNE CARRIÈRE AU SERVICE DE LA VILLE DE LYON

Élève du lycée impérial de Lyon (1805-1813), un temps attaché à l'architecte de la ville Louis Cécile Flachéron (1772-1835), puis élève de Joseph-Pascal Gay (1775-1832) à l'école des Beaux-Arts de Lyon, Dardel est engagé en avril 1814, c'est-à-dire au retour de l'empereur de l'Île d'Elbe, comme officier d'ordonnance sous les ordres du général Mouton-Duvernet, commandant de la place de Lyon. Le jeune bonapartiste vit le désastre de 1815 et reprend ses études d'architecture la même année à Paris dans l'atelier de Jean Nicolas Huyot (1780-1840), remplacé peu après par Charles Percier

(1764-1838), avant d'intégrer la section architecture de l'école des Beaux-Arts de Paris. De retour à Lyon en 1822, il accompagne trois ans plus tard son confrère Claude Bonnefond (1796-1860) en Italie et rencontre à Rome Félix Duban (1798-1870) et Théodore Caruelle d'Aligny (1798-1871) avec lesquels il se lie bientôt. Selon Léon Charvet, le jeune architecte séjourne de nombreux mois en Italie, se rend à Naples, visite Paestum et Pompéi puis voyage en Sicile avant de revenir en France par Venise, Milan et Turin. Dardel fit moisson de croquis et de relevés au cours de ce séjour qui s'achève en 1827. C'est de Rome qu'il a participé deux ans plus tôt au concours ouvert en vue de la restauration du Grand Théâtre de Lyon dont la reconstruction fut, en définitive, confiée à Chenavard. En 1828, il participe également au concours pour la construction du nouveau palais de justice de Lyon qui sera élevé sur les plans Pierre Louis Baltard (1764-1846) entre 1835 et 1847.

Vouant depuis la chute de l'Empire une véritable haine aux Bourbons, Dardel prend une part active à la révolution de 1830 dont les événements précipitent la chute du général Paultré de La Mothe, gouverneur de Lyon. Le 3 août 1830, le drapeau tricolore est hissé à l'hôtel de ville, Gabriel Prunelle (1777-1853) devient maire de Lyon et le 1<sup>er</sup> juin 1831, Dardel est nommé architecte en chef en remplacement de Flachéron. Il cumule également les fonctions de voyer. Cette année-là, qui vit la première révolte des canuts, l'architecte s'illustre encore mais cette fois-ci comme un zélé partisan de l'ordre. Avant la mise en œuvre d'une véritable politique édilitaire qui, localement, n'interviendra pas avant les années 1840, Dardel s'occupe de travaux secondaires : construction de corps de garde et de fontaines publiques, aménagement de bâtiments et travaux de restauration dont celle du palais des Arts et du Commerce. Depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, le palais Saint-Pierre est transformé en une véritable cité administrative rassemblant le musée des Beaux-Arts (1803), l'école des Beaux-Arts (1807), l'université, la chambre de commerce, la bourse ainsi que le muséum d'Histoire naturelle, sans oublier l'académie de Lyon et le musée des moulages : « *une espèce d'omnibus contenant des services commerciaux, scientifiques, industriels et artistiques* » (Charvet)<sup>3</sup>.

Dardel s'occupe en particulier de l'installation de la bibliothèque spéciale des sciences et des arts (1833), avant d'engager, entre 1840 et 1846, la restauration générale du vaste quadrilatère dont les ailes sont continuellement réaménagées dans la première moitié du siècle. Parmi ses nombreux travaux édilitaires, il faut mentionner la construction du marché de la Martinière (1837), pour lequel l'architecte conçoit deux temples à colonnes doriques dans lesquels le souvenir de Paestum reste présent, l'entrepôt des liquides de Perrache (1841) ou encore le réaménagement du Grand Théâtre de Lyon (1842). Loin de s'enfermer dans la culture néoclassique, qu'il adapte avec élégance aux constructions publiques, Dardel s'intéresse très tôt à l'architecture de la Renaissance, et la fontaine de la place Saint-Jean (1844) témoigne de la liberté avec laquelle l'architecte compose un monument original en s'inspirant d'un répertoire de formes dont certains détails renvoient aux décors des maisons du quartier Saint-Jean. Dardel transpose en particulier le motif supérieur du puits longtemps attribué à Delorme (Lyon, maison du Chamarier) pour composer le dais qui couronne le groupe en bronze représentant le *Baptême du Christ* par Jean-Marie Bonnassieux (1810-1892)<sup>4</sup>. Charvet rappelle à ce sujet combien le goût de son maître le portait vers l'architecture française et italienne des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, admirant notamment l'art de Michel-Ange, et combien Dardel puisait dans ces modèles une inspiration féconde, ambitionnant d'harmoniser le maniérisme romain et la rigueur des ordonnances de Lescot ou de Delorme. D'ailleurs, dès la fin des années 1830, l'architecte entreprend la

restauration de l'hôtel de ville de Lyon (1646-1658, Simon Maupin), du portique de la façade principale (1837) comme du beffroi (1853), mais ce dernier chantier ne sera véritablement achevé qu'entre 1854 et 1866 par son successeur Tony Desjardins (1814-1882). Aux côtés de ces chantiers, Dardel s'illustre également comme l'un des acteurs majeurs des profondes transformations qui ne devaient pas tarder à bouleverser la physionomie urbaine de la ville.

### UNE MUTATION URBAINE SPECTACULAIRE

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, le paysage urbain de Lyon se métamorphose sous l'action conjuguée du développement de l'industrie et des affaires, du progrès économique et commercial auxquels la révolution des chemins de fer apporte son bras puissant. Longtemps resserrée dans les limites de la presqu'île, la ville s'étend progressivement au sud, au nord ainsi qu'au-delà du Rhône en direction de la plaine des Brotteaux, tandis que les faubourgs de la Croix-Rousse, de la Guillotière et de Vaise acquièrent leur physionomie industrielle et manufacturière. Avant les transformations des années 1840, le centre de Lyon conserve longtemps une physionomie héritée de l'Ancien régime notamment entre les Terreaux et Bellecour, un vaste quartier que le futur préfet de Lyon, Claude Marius Vaïsse (1799-1864), décrit en 1853 comme « *un amas ruineux de maisons d'une très grande hauteur, sans goût et sans ornement, s'élevant dans un labyrinthe de rues obscures, tortueuses, humides, privées d'air et de soleil, une ville mal bâtie, d'un abord difficile et disgracieux, inondée fréquemment* »<sup>5</sup>. Malgré des améliorations ponctuelles, les circulations restent problématiques et l'hygiène des rues comme celle des immeubles est absolument déplorable. Nombreux sont les contemporains à décrire le centre de Lyon comme un corps frappé de dépérissement.

Il faudra attendre le mandat du maire Jean-François Terme (1840-1847) pour que la municipalité s'engage dans une véritable politique urbaine au moyen d'un plan général dressé par Dardel en 1848. Le voyer de la ville arrête un ambitieux programme de travaux comprenant à la fois la démolition de toutes les constructions établies en bordure des fleuves, l'ouverture et le prolongement de nombreuses rues, la construction de trottoirs et la réfection des chaussées comme l'installation de l'éclairage public au gaz. Mais en l'absence d'une législation adaptée, l'action des communes est longtemps réduite à des améliorations par voie d'alignement qui produisent des effets limités. C'est néanmoins dans ce cadre juridique que se réalise en 1846 la « rectification » et le prolongement de la rue Centrale (rue de Brest) qui, au moyen de démolitions ciblées, permet de relier le quartier des Terreaux à la place des Jacobins, en ouvrant une voie de circulation majeure dans le sens nord-sud, s'achevant à quelques îlots de la place Bellecour.

Dix ans plus tard, la loi sur les agglomérations du 24 mars 1852 permet à Lyon d'absorber ses faubourgs et, en mars 1853, l'administration de la ville est confiée au préfet Vaïsse. Aux moyens humains et financiers s'ajoutent de nouvelles dispositions juridiques, comme le décret du 25 mars 1852 qui consacre l'expropriation à grande échelle pour cause d'utilité publique. En décembre 1853, Vaïsse fait connaître les grandes lignes de son programme : « *Travailler à régénérer notre vieille cité, ouvrir partout à la circulation des voies plus larges, donner aux communications des facilités, une célérité si essentielle au mouvement des affaires [...] élargir, améliorer, embellir* »<sup>6</sup>. Les démolitions préalables à la percée de la rue Impériale qui doit relier, côté Rhône, la place de la Comédie à la place Bellecour, commencent l'année suivante. Le 10 décembre 1853, deux tracés pour l'ouverture de la nouvelle voie sont présentés à l'empereur. Le projet retenu comprend

notamment l'établissement d'un palais du Commerce face à l'église Saint-Bonaventure et la création d'une vaste place à la hauteur de l'Hôtel-Dieu. Les travaux sont promptement menés puisque la rue Impériale est ouverte en 1857, tandis que la rue de l'Impératrice (Édouard-Herriot), qui relie la place des Terreaux à la place Bellecour, est achevée quatre ans plus tard<sup>7</sup>.

Si le voyer prit une part majeure dans l'étude des projets urbains, son *Plan général de la ville de Lyon*, dressé en novembre 1853 ne devait pourtant pas remporter l'assentiment du préfet qui n'a jamais caché sa préférence pour les ingénieurs. La mise en œuvre des grands travaux du Second Empire sera dévolue à des sociétés privées, en l'occurrence la société de la rue Impériale, ainsi qu'aux architectes Amédée Savoye (1804-1878) et Benoît Poncet (1806-1882)<sup>8</sup> qui seront les maîtres d'œuvres de ces vastes entreprises. Le 23 mai 1853, Vaïsse demande à Dardel d'étudier un projet de palais du Commerce devant comprendre une Bourse, un tribunal de commerce, le conseil des prud'hommes et enfin la condition des soies qui devait être primitivement intégrée au nouvel édifice.

Alors que le projet est sur le point d'entrer dans une phase de réalisation, voici que Dardel démissionne et demande à faire valoir ses droits à la retraite à la suite d'un différent avec Vaïsse qui avait dessaisi l'architecte de sa fonction de voyer en chef pour la confier à l'ingénieur Joseph-Gustave Bonnet (1810-1875). Malgré l'insistance du préfet, Dardel refuse de reprendre ses fonctions d'architecte de la ville et fait nommer, sur sa proposition, Tony Desjardins qui entre en fonction au 1<sup>er</sup> juillet 1854. Soucieux de conserver la déférence de son précieux collaborateur, un mois plus tard, Vaïsse nomme Dardel architecte en chef du palais du Commerce<sup>9</sup>. Léon Charvet, biographe de l'architecte et éminent érudit, sera son second.

## LE NOUVEAU PALAIS DU COMMERCE

Le calendrier du chantier ne doit connaître aucun retard et deux années seulement séparent la présentation du programme de Vaïsse en décembre 1853 des premiers travaux de fondation du palais qui interviennent en juin 1855<sup>1</sup>. Dardel met au point les plans de l'édifice entre juillet 1854 et février 1855, ses projets sont adoptés par la chambre de Commerce en janvier 1855 ainsi que par la commission municipale le mois suivant. Dans la séance du 27 février 1854, la chambre de Commerce avait déjà approuvé le principe de la réunion de différents services en un seul et même bâtiment<sup>11</sup>. En effet, la réunion des administrations municipales et préfectorales à l'hôtel de ville de Lyon sous l'égide de Vaïsse impliquait nécessairement le transfert des locaux jusqu'alors affectés au tribunal de commerce ainsi qu'au conseil des prud'hommes dans le palais communal. La pose de la première pierre a lieu le 15 mars 1856 et le palais est inauguré par l'empereur et l'impératrice le 25 août 1860. Un an plus tard, le tribunal de commerce, le conseil des prud'hommes, de même que les agents de change prennent possession des lieux. Les services de la chambre de Commerce ne s'installeront qu'en août 1862.

Si le tracé de la rue Impériale est arrêté très tôt, l'emplacement du futur palais fait l'objet de nombreuses discussions et semble avoir suscité une certaine émulation parmi les architectes lyonnais associés à la construction du nouvel axe urbain. Tous ou presque s'accordent à placer l'édifice à la hauteur de la place des Cordeliers, soit au premier tiers nord de la rue. L'emplacement choisi forme un vaste quadrilatère de 64 x 58 m, et offre une façade urbaine privilégiée sur la place des Cordeliers en ménageant une place publique au nord. Le choix de ne pas construire la façade principale sur la

rue Impériale a été délibérément privilégié afin de permettre l'ouverture de magasins en rez-de-chaussée et ce parti se révélera en réalité une contrainte majeure dans la distribution des fonctions. L'édifice emblématique du Second Empire à Lyon se voit donc mis au service de la rue et de sa prospérité commerciale.

Comment articuler la salle de la bourse et les cours intérieures dans le quadrilatère tout en assurant un éclairage suffisant notamment aux bureaux et aux pièces qui ouvrent sur l'intérieur du bâtiment ? L'idée d'une vaste cour intérieure semble avoir déplu à Vaïsse qui invite son architecte à offrir à la salle de la bourse un développement plus important. C'est ce qu'il advint dans la dernière proposition de Dardel qui, en définitive, oriente la salle de la Bourse dans le sens de la longueur de l'édifice, parallèlement à la rue Impériale. Cette disposition conduit l'architecte à aménager deux cours très étroites qui permettent néanmoins d'éclairer les ailes latérales et les emplacements commerciaux du rez-de-chaussée de manière satisfaisante. La salle de la Bourse est ainsi précédée, au sud, d'un grand vestibule et, au nord, du salon des agents de change. Sur les façades latérales, s'ouvrent respectivement quatorze magasins orientés perpendiculairement à la salle de la Bourse. À l'étage, prennent place le tribunal de commerce, le conseil des prud'hommes ainsi que le salon de la chambre de Commerce et différents dégagements. Au deuxième étage enfin, se situent le musée d'art et d'industrie et le greffe du tribunal de commerce. Les galeries longitudinales de la salle de la Bourse assurent en réalité les communications entre les massifs nord et sud du palais dont les fonctions ont été rigoureusement distinguées. Dardel place les escaliers monumentaux dans les pavillons d'angle sur la façade principale, c'est-à-dire au nord, tandis qu'au sud, des escaliers de service et des bureaux sont aménagés. Ce sont précisément les contraintes de circulation à l'intérieur de l'édifice qui ont invité l'architecte à dessiner deux escaliers latéraux de part et d'autre du grand vestibule, escaliers auxquels Dardel donne une ampleur majestueuse conformément à leur fonction de représentation. Il s'en expliquera à Vaïsse en janvier 1858 :

*« Sans prétendre discuter davantage au sujet de la longueur des escaliers de la Bourse, je crois devoir vous signaler la largeur des deux nouveaux escaliers de l'Hôtel-de-Ville de Paris qui conduisent à la grande galerie des fêtes. Ces escaliers sont absolument dans le même cas que les nôtres ; ils sont en regard et symétriques sur un même vestibule ; ils ont trois mètres de largeur entre les pilastres et les colonnes en saillie [...] vous pouvez donc vous faire une idée exacte de l'effet que nous produirons. »<sup>12</sup>*

Dardel élabore un plan d'une rigoureuse régularité, partant d'un module de 4,5 m de côté qu'il décline invariablement selon une méthode qui rappelle immanquablement les leçons de composition de Jean Nicolas Louis Durand. La culture archéologique de l'architecte devait se révéler précieuse pour la conception du vaste palais qui doit matérialiser la renaissance économique et culturelle de la ville.

## UNE CONSTRUCTION SYNTHÉTIQUE

Dans son courrier en date du 23 mai 1853, Vaïsse expose à Dardel le programme du futur palais et lui fait connaître ses préférences : *« Je ne voudrais pas d'architecture grecque ; elle me paraît peu en rapport avec le caractère de l'esprit général de la Ville de Lyon et je ne trouve pas que l'essai qui en a été fait pour le palais de justice soit d'un effet suffisamment encourageant. J'aimerais mieux quelque chose qui fût en harmonie avec l'hôtel-de-ville ou le palais des arts, qui me semblent représenter assez bien le caractère général de l'architecture lyonnaise. »<sup>13</sup>* Dans ces conditions, la marge d'appréciation du Conseil des bâtiments

civils est très relative, ce que ne manque pas de souligner Duban : « *La condition imposée par cet article supprime tout examen de principe par le Conseil sur la manière dont M. Dardel se propose de mettre en œuvre les formes désignées par l'administration, avant d'ajouter, Si la richesse de l'ornementation peut paraître excessive à première vue, peut-être doit-on considérer que cet édifice est destiné à l'industrie lyonnaise, industrie de luxe et d'élégance.* »<sup>14</sup> Duban émet des réserves sur l'éclairage de la salle de la Bourse qu'il juge insuffisant et se demande s'il ne serait pas préférable d'envisager une couverture métallique et des ouvertures zénithales. De même, la répétition de baies en plein cintre du corps central aux pavillons d'angles sur les façades principales lui paraît peu adaptée en termes de fonctions, ces ouvertures n'ouvrant que sur des dépendances et des couloirs. Enfin, Duban attire l'attention de Dardel sur les magasins du rez-de-chaussée, qui ne doivent en aucune façon enlaidir l'édifice.

Ces quelques remarques mises à part, c'est un jugement très élogieux que Duban porte sur le projet de son confrère et ami. Il faut dire que l'architecte lyonnais étudiera attentivement son projet dans un exercice archéologique savant, soucieux d'inscrire son chef-d'œuvre dans l'histoire de la ville, mais plus encore de faire du palais du Commerce le monument emblématique d'une nouvelle Renaissance lyonnaise qui s'affirme comme la digne héritière de l'humanisme qui s'épanouit sur les bords de Saône au XVI<sup>e</sup> siècle.

C'est au plan d'Ancy-le-Franc (achevé en 1550) et, à travers le chef-d'œuvre de Serlio, à celui de la villa de Poggioreale (Giuliano da Majano, à partir de 1487), résidence de Charles VIII lors de la conquête de Naples (1495) et véritable modèle pour les architectes français du XVI<sup>e</sup> siècle, que Dardel se réfère pour composer un plan-masse ponctué de pavillons d'angle peu saillants auxquels répond, aux ailes nord et sud, un pavillon central. L'architecte distingue nettement le traitement des élévations des pavillons et des ailes latérales des façades principales. De toute évidence, Dardel reproduit le dessin de la travée rythmique du premier étage de l'aile Lescot, construite au Louvre à la demande de François I<sup>er</sup> à partir de 1546, pour dessiner les deux premiers niveaux des pavillons d'angle dans une alternance de frontons cintrés et triangulaires. Les façades latérales de l'hôtel de ville de Lyon serviront de modèle aux longues ailes du palais, sur la rue Impériale et la rue de la Bourse, auxquelles il emprunte notamment le motif de termes.

De l'avis de Charvet, ces ailes forment la partie la plus faible du palais : « *Il y a [...] une gêne et un manque d'unité désagréables d'aspect. Ces hautes et maigres arcades, entre lesquelles il n'a pu placer des pilastres, l'ont conduit à supprimer aussi les pilastres dans les étages supérieurs.* »<sup>15</sup> L'architecte cherchera précisément à corriger cette impression en relevant les éléments de décor, en particulier dans le traitement des fenêtres hautes dont le modèle semble s'inspirer d'Anet, mais également par la sculpture d'allégories liées au commerce et à l'économie au fronton des fenêtres du premier étage. À celles-ci, devaient s'ajouter des médaillons de Lyonnais illustres que l'architecte souhaitait voir figurer au droit des piles du rez-de-chaussée, toujours sur le modèle des façades de l'hôtel de ville, mais Vaïsse s'opposa formellement à cette dernière idée.

Alors que la façade nord ne s'élève que de deux niveaux, sa pendante au sud, qui en compte trois, demanda visiblement des soins attentifs pour agencer une masse composée de trois pavillons d'égale largeur et d'égale hauteur tout en relevant la partie centrale. Les galeries en plein cintre du château de Madrid, construit dans le bois de Boulogne à partir de 1527 sur l'ordre de François I<sup>er</sup> par Girolamo della Robbia et dont certaines parties ont été attribuées à Delorme, semblent avoir dicté le dessin de ces dernières façades, le vestibule ouvert côté sud abonde notamment en ce sens.

L'allusion à l'entrée triomphale du Castel Nuovo de Naples (1452-1466) comme aux avant-corps de l'aile Lescot et du château d'Anet est manifeste dans la façon de dédoubler les colonnes latérales du pavillon central.

L'ascendance de Delorme se traduit également dans les colonnes baguées du rez-de-chaussée ainsi que celles du premier étage. Le décor de l'extrados des arcs se fait incidemment l'écho des ornements feuillagés que Delorme reproduit sur les façades d'Anet comme celle des Tuileries, tandis que le visiteur est accueilli aux entrées du palais par des nymphes dont l'ascendance bellifontaine renvoie de toute évidence aux figures de Goujon à la fontaine des Innocents à Paris (1547). Craignant visiblement que la façade sud ne manque de relief, Dardel prend soin de reculer les travées du dernier étage, de part et d'autre du pavillon central afin de détacher le massif mis alors en relief par les ombres portées des pavillons. Il en va de même de la façade nord dont l'aile centrale sera privée d'un étage supplémentaire afin d'accuser plus encore l'articulation des parties.

L'architecte joue habilement sur le contraste entre des pavillons et des élévations latérales minérales et les façades principales traitées à la manière de galeries largement ouvertes, comme si les ordonnances françaises venaient épouser une construction antérieure dont les plans auraient été conçus par un architecte italien dans le sillage de Charles VIII, de Louis XII ou encore de François I<sup>er</sup>, de retour des guerres d'Italie. Ce collage à la fois brutal et subtil a valeur de véritable métaphore d'autant qu'aux toitures brisées initialement prévues, Dardel préférera un dessin aigu afin d'accentuer un caractère « première Renaissance » dans une allusion à peine voilée à Fontainebleau ou encore à Écouen. Certains éléments du riche décor intérieur serviront cette dernière idée, comme en témoignent en particulier les balustrades à enroulements des escaliers et ceux de la salle de la bourse dont le modèle appartient au corps d'entrée d'Anet. Hormis les peintures de certains plafonds, réalisées par Alexandre Denuelle (1818-1879) et Jean-Baptiste Beuchot (1821-?) dans un style néo-renaissance, Dardel veillera à conserver aux vestibules, aux galeries couvertes ainsi qu'aux montées d'escaliers un caractère strictement minéral, soignant attentivement la stéréotomie.

L'ensemble du programme décoratif accuse une ascendance néo-dix-septième siècle relevée très ponctuellement par des motifs de cuirs et des figures issues de l'imaginaire du XVI<sup>e</sup> siècle. La grande salle de la bourse fera l'objet de tous les soins de l'architecte, recevant un important décor sculpté dont le chef-d'œuvre demeure l'horloge de Jean-Marie Bonnassieux (1810-1892) placée au premier étage côté sud dans la salle de la corbeille (1863). Si la tentation de composer une variation sur le modèle d'Anet a certainement traversé l'esprit de Dardel, on observe que celui-ci se garde de toute interprétation littérale des modèles de la Renaissance italienne et française, cherchant à produire un édifice synthétique, un rêve de pierre dans lequel les spéculations sur la gloire passée de la ville pourront désormais s'incarner et alors même que le XVI<sup>e</sup> siècle lyonnais n'avait pas laissé d'édifice majeur dans la première capitale de la Renaissance française.

Le nouveau palais du Commerce doit être rapproché de la Bourse de Marseille, élevée par Pascal Coste et dont Dardel suit la construction<sup>16</sup>, mais également des travaux de Visconti et de Lefuel au Louvre (1853-1857) et cette remarque s'applique en particulier aux pavillons de la cour Napoléon, avec leurs colonnes détachées et leurs frontons à cariatides, qui semblent avoir inspiré l'entrée nord du palais du Commerce de Lyon (ill. 4). Comment ne pas évoquer également le nouvel hôtel de ville de Paris, incendié par la Commune en 1870 et dont la façade principale,

élevée par Dominique de Cortone (à partir de 1532) a été reconstruite à l'identique entre 1872 et 1882 en style néo-Renaissance par Théodore Ballu (1817-1885) et Édouard Deperthes (1833-1898)<sup>17</sup>, tant et si bien que le lanternon qui ponctue la façade du palais du Commerce de Lyon sur la place des Cordeliers accentue de fait sa parenté avec les maisons communales du XVI<sup>e</sup> siècle. Ce dernier détail mérite d'être souligné puisque la ville se voit précisément privée de ses libertés locales sous le Second Empire et que le représentant de l'État réside à l'hôtel de ville qu'il fait restaurer avec faste. Alors que les ordonnances classiques du chef-d'œuvre de Simon Maupin serviront le pouvoir impérial, comment ne pas voir dans l'architecture du palais du Commerce la volonté de rendre symboliquement aux édiles leurs libertés municipales en renvoyant à un XVI<sup>e</sup> siècle qui s'impose dans l'inconscient collectif lyonnais comme l'âge d'or de la ville, sur fond de prospérité économique et d'indépendance culturelle.

En 1868, soit huit ans après son inauguration, Dardel fait paraître une monographie du palais du Commerce accompagnée d'un descriptif historique sommaire et cette entreprise mobilisera de nombreux dessinateurs et graveurs dont Félix Barqui, Monvenoux, François Dubouchet, Rodolphe Pfnor et Louis Sauvageot pour ne citer qu'eux. Aux côtés des monographies des châteaux de Fontainebleau (1863) et d'Anet (1867) publiées par Pfnor et dont les feuilles de titre des livraisons enserrent les liasses de l'agence Dardel aux Archives municipales de Lyon<sup>18</sup>, voici que le palais du Commerce se voit consacré comme un jalon majeur de l'architecture française. Alors que localement, l'art du XVI<sup>e</sup> siècle s'impose bientôt comme le véritable style lyonnais, au lendemain des événements de 1870 et en ces temps d'incertitude politique, la Renaissance française est mise à l'honneur à des fins de cohésion du corps social ; en témoigne en particulier l'architecture de la nouvelle préfecture du Rhône (1883-1890) construite par Antoine Louvier (1818-1892) dans le quartier des Brotteaux à Lyon.

### L' « INVENTION » DE LA RENAISSANCE FRANÇAISE

Dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, l'architecture et les arts décoratifs de la Renaissance font l'objet d'un véritable engouement de la part des contemporains : « *L'histoire de la Renaissance en France a été, jusque dans la seconde moitié de ce siècle, écrite de la façon la plus fantaisiste* », écrivait Marius Vachon en 1887, avant d'ajouter que toutes les grandes œuvres de l'art français du XVI<sup>e</sup> siècle ont été trop longtemps attribuées à des artistes italiens<sup>19</sup>. La même année, Louis Courajod inaugure son cours consacré à l'histoire de la sculpture française du Moyen-Âge et de la Renaissance à l'école du Louvre en défendant l'idée de Renaissance française face à l'hégémonie artistique italienne. Quelques années plus tôt, Adolphe Berty avait ouvert la voie à cette redécouverte en publiant, en 1860, *Les Grands architectes de la Renaissance*<sup>20</sup> puis, peu après, *La Renaissance monumentale en France*<sup>21</sup>. Après le temps retrouvé des cathédrales, l'heure est en effet à l'instrumentalisation de l'art du XVI<sup>e</sup> siècle à des fins de construction de l'identité nationale. Telle est le sens de la démonstration de Pfnor, opposant le goût de Catherine de Médicis à celui de Diane de Poitiers et consacrant Anet comme le jalon fondateur de l'architecture moderne française : « *Anet est une production purement française. Là, point d'alliages étrangers* »<sup>22</sup>, même si Delorme œuvra indifféremment pour les partis français et italien notamment pour Catherine de Médicis. On observe à ce sujet que Dardel se gardera de toutes références aux Tuileries.

En tout état de cause, c'est à Delorme que revient l'honneur de refonder l'architecture française et sa ville natale ne manquera pas de s'en enorgueillir au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Dès 1808, l'architecte Louis Flachéron lui rend hommage dans un éloge historique qui sera couronné par l'académie de Lyon en 1814<sup>23</sup>. En 1846, la société des amis des arts met au concours un médaillon représentant les portraits de Delorme aux côtés de ceux de Coustou, Stella et Audran<sup>24</sup>. La société académique d'architecture de Lyon, fondée en 1830, ouvre à deux reprises un concours pour un monument dédié à sa figure tutélaire, respectivement en 1856 (*Fontaine avec monument à la gloire de Philibert Delorme*) et en 1876 : ce dernier monument devait être projeté face au portail Renaissance de l'église Saint-Nizier, longtemps attribué à l'architecte lyonnais. Dans les années 1880, les travaux se multiplient. Léon Charvet publie le premier chapitre d'une monographie restée inachevée sur Delorme avant de s'intéresser à l'œuvre qu'il a réalisée à l'abbaye de Saint-Denis<sup>25</sup>.

Au lendemain de la chute du Second Empire, Delorme se retrouve sous les feux de l'actualité en raison de la démolition projetée du palais des Tuileries, incendié en 1870, destruction qui soulève alors toutes les inquiétudes. C'est ainsi qu'en 1877, la société académique d'architecture de Lyon s'associe à la pétition ouverte par la société centrale des architectes en vue de la conservation de ces précieuses ruines : « *Anéantir ce qui reste d'un monument remarquable sans chercher par tous les moyens à en faire la restauration [...] serait un véritable acte de vandalisme que rien ne pourrait justifier*, écrivait son président Louis Bresson avant d'ajouter, *Pour nous, Lyonnais, cette perte serait plus regrettable encore, et ce n'est qu'avec douleur que nous nous abandonnons à la pensée de voir compromise et vouée à la destruction la production la plus correcte de l'un de nos compatriotes. Philibert Delorme, devenu par le talent une de nos gloires nationales, était enfant de Lyon, et c'est en invoquant ce titre auprès de vous que nous espérons bien vous gagner à la cause que nous soutenons.* »<sup>26</sup>

Au même moment, l'architecte Gaspard André fait figurer Delorme au panthéon artistique de la fontaine des arts élevée place des Jacobins à Lyon (1877-1886) aux côtés de Coustou, Audran et Flandrin et le monument sera précisément conçu comme un hommage en l'honneur de l'architecte lyonnais, avec ses colonnes baguées, ses cuirs stylisés, ses cartouches à l'antique et ses griffons, sans oublier sa tourelle à colonnettes qui renvoie au campanile de la chapelle d'Anet. Tenant de la main gauche le plan des Tuileries tandis que de l'autre, Delorme désigne le pavillon central du même palais, l'architecte paraît conspuer avec amertume une postérité qui vient de lui ravir un nouveau chef-d'œuvre, tombé sous le coup des démolisseurs en 1883. Le seul fait que Sébastien Charléty, dans son *Histoire de Lyon* parue en 1903<sup>27</sup>, dénie à Delorme la paternité, déjà remise en cause depuis longtemps, du portail de l'église Saint-Nizier agace la susceptibilité de certains architectes lyonnais si l'on en juge par la réaction de Joseph Berger qui demande à l'historien de s'expliquer preuves à l'appui<sup>28</sup>. En réalité, Delorme revêt une place majeure aux côtés de l'ornemaniste Bernard Salomon dans l'entreprise consciencieusement élaborée dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle par nombre de contemporains comme Charvet, Natalis Rondot ou encore Léopold Niepce tendant à construire le mythe d'une Renaissance lyonnaise<sup>29</sup>.

Alors que Fontainebleau demeure le symbole de la Renaissance italienne en France, Anet devient sous la plume d'Henri du Cleuziou le symbole de l'unité nationale : « *Diane au château d'Anet se confia au génie des enfants de la patrie, au lyonnais Philibert Delorme, à Jean Goujon de Paris, à Cousin de Sens, à Germain Pilon du Mans, à Palissy de Saintes. Française, elle voulut une œuvre française.* »<sup>30</sup> À l'idée d'une Renaissance italienne en France et à celle d'une Renaissance française s'ajoute désormais celle d'une

Renaissance lyonnaise dont le palais du Commerce devient le monument emblématique en s'imposant comme un moment d'équilibre entre les cultures italienne et française. Cette construction savante se réalise certes en l'absence d'un édifice majeur dans lequel de telles spéculations auraient pu s'incarner, tant et si bien que la Renaissance à Lyon demeure un rêve de papier, à l'image des projections de Serlio ; un rêve qui ne s'est jamais traduit dans la pierre à l'exception de la galerie Bullioud de Delorme (1536), œuvre modeste à dire vrai au regard des commandes princières et royales des années 1540-1450. Dès lors, le palais Dardel devient, par métaphore, le monument « fondateur » de la première capitale de la Renaissance en France, véritable parangon manquant d'un XVI<sup>e</sup> siècle idéalisé qui fera le lien entre la gloire passée de la ville et ses aspirations contemporaines, entre la Renaissance et le siècle de l'industrie, deux âges d'or portés par d'ambitieuses entreprises de change et de banque, d'industrie et de commerce, dans lesquelles semble résider le génie propre de Lyon.

\*

#### Notes

1. Louis Flachéron, *Éloge historique de Philibert de l'Orme, architecte lyonnais*, Lyon, Barret, 1814, p. 18.
2. Les principales sources imprimées concernant le palais du commerce de Lyon sont les suivantes : Françoise Allain, *Le Palais du commerce de Lyon*, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art sous la direction de Daniel Ternois, université Lumière, 1985, 3 vol. inédits ; Léon Charvet, « René Dardel (1796-1871) », *Annales de la Société académique d'architecture de Lyon*, t. III, 1871-1872, Lyon 1873, p. 1-115 ; René Dardel, *Monographie du palais du commerce élevé à Lyon sous l'administration de M. Vaïsse [...]*, Paris, Morel, 1868, 38 p., 48 pl. ; Jean-Baptiste Monfalcon, *Histoire monumentale de la ville de Lyon*, Paris, Didot, 1866, t. IV, p. 40-44.
3. Léon Charvet, « René Dardel (1796-1871) », *Annales de la Société académique d'architecture de Lyon, op. cit.*, p. 35.
4. Plus que la galerie Bullioud de Delorme (1536), ce dernier motif connaîtra une longue postérité à Lyon et sera souvent détourné au XIX<sup>e</sup> siècle pour servir de dais aux statues religieuses placées aux angles des immeubles. Il en va de même de la *Jeanne d'Arv* de Paul Émile Millefaute à l'immeuble du *Nouvelliste de Lyon*, construit par Malaval (1894-1898). Philippe Dufieux, « Presse, politique et architecture. L'hôtel du *Nouvelliste de Lyon* ou la visibilité urbaine d'un journal de combat », *Gryppe*, n° 16, mai 2007, p.1-9.
5. [Claude-Marius Vaïsse], *Rapport de monsieur le conseiller d'État chargé de l'administration du Rhône à la commission municipale sur le projet de rue impériale [...]*, 27 décembre 1853, Lyon, 1853, p. 9.
6. Claude-Marius Vaïsse, *Dix années de l'administration du département du Rhône 1852-1862*, Paris, Laine et Haverd, 1862, p. 12.
7. Catherine Arlaud et Dominique Bertin (dir.), *De la rue impériale à la rue de la République. Archéologie, création et rénovation urbaines*, Archives municipales, 1991, 150 p.
8. Nizier du Puitspelu, *Benoit Poncet et sa part dans les grands travaux publics de Lyon*, Lyon, Pitrat, 1882, 79 p.
9. Léon Charvet, « René Dardel (1796-1871) », *Annales de la Société académique d'architecture de Lyon, op. cit.*, p. 86-87.
10. L'avant-programme est approuvé le 17 janvier 1854 par le préfet du Rhône. Si l'État participe aux dépenses induites par le percement de la rue Impériale, en revanche, Vaïsse n'obtient aucun subside de l'État ni du département pour le nouveau palais dont la construction reste à la charge de la Ville et de la chambre de Commerce, soit une dépense de quatre millions de francs, valeur du terrain non comprise. Du montage financier résulte une situation complexe : la Ville de Lyon est propriétaire de l'immeuble tandis que la chambre de Commerce en a la jouissance. L'auteur remercie Hélène Chivaley, responsable des archives de la C.C.I. de Lyon.

11. Arch. de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, compte rendu de la séance du 27 février 1854.
12. Arch. mun. Lyon, 467 Wp 12, lettre de René Dardel à Claude-Marius Vaïsse, 4 janvier 1858.
13. Arch. mun. Lyon, 467 Wp 12, lettre de Claude-Marius Vaïsse à René Dardel, 23 mai 1853.
14. Arch. nat., F<sup>21</sup> 1861, conseil général des bâtiments civils, rapport de Félix Duban, 5 mai 1855.
15. Léon Charvet, « René Dardel (1796-1871) », *Annales de la Société académique d'architecture de Lyon, op. cit.*, p. 93.
16. Arch. mun. Lyon, 467 Wp 1, lettre de Pascal Coste à René Dardel, 12 septembre 1858.
17. Marius Vachon, *Le Nouvel Hôtel-de-Ville de Paris 1872-1900*, Paris, Édition du Conseil municipal, 1900, IV, 322 p.
18. Arch. mun. Lyon, 467 Wp 12.
19. Marius Vachon, *Philibert de l'Orme*, Paris, J. Rouam ; Londres, Gilbert Wood & Co, p. 3.
20. Adolphe Berty, *Les Grands architectes de la Renaissance : P. Lescot, Ph. De l'Orme, J. Goujon, J. Bullant, les du Cerceau, les Metzzeu, les Chambiges, d'après de nombreux documents inédits des bibliothèques et des archives*, Paris, Aubry, 1860, XII-172 p.
21. Adolphe Berty, *La Renaissance monumentale en France*, Paris, 1864, 2 vol.
22. Rodolphe Pfnor, *Monographie du château d'Anet construit par Philibert Delorme en MDXLVIII*, Paris, chez l'auteur, 1867, [avant-propos].
23. Louis Flachéron, *Éloge historique de Philibert de l'Orme*, architecte lyonnais, Lyon, Barret, 1814, 32 p.
24. *Revue du Lyonnais*, t. XXIV, 1846, p. 100.
25. Léon Charvet, *Biographie d'architectes. Philibert de l'Orme à Saint-Denis*, Paris, 1891, 64 p.
26. Louis Bresson, « Pétition pour la conservation du Palais des Tuileries », 5 avril 1877, *Annales de la Société académique d'architecture de Lyon*, t. VI, Lyon, Waltener et C<sup>ie</sup>, 1877-1880, p. 145-148.
27. Sébastien Charléty, *Histoire de Lyon depuis les origines jusqu'à nos jours*, Lyon, A. Rey, 310 p.
28. Joseph Berger, « Rapport sur l'histoire de Lyon depuis ses origines jusqu'à nos jours publiée par Sébastien Charléty », *Annales de la Société académique d'architecture de Lyon*, t. XIV, 1903-1904, Lyon, Waltener et C<sup>ie</sup>, 1905, p. 39-41.
29. Philippe Dufieux, « Des chambres de merveilles à l'université, genèse de l'histoire de l'art moderne à Lyon (1800-1914) », dans *Bicentenaire de la Société historique, archéologique et littéraire de Lyon*, 28-29 septembre 2007, [actes du colloque à paraître en 2008 sous la direction de Jean-Pierre Gutton].
30. Henri du Cleuziou, « Étude sur la Renaissance française à l'époque de Henri II », dans Rodolphe Pfnor, *Monographie du château d'Anet [...]*, *op. cit.*, p. 43.

20 novembre 2008

Communication de notre confrère Michel DÜRR  
dans le cadre de la semaine de la science

## MATIÈRE ET ÉLECTRICITÉ DANS LES CONCEPTIONS D'AMPÈRE

### Ampère et l'Athénée de Lyon

Le 24 messidor an VIII (13 juillet 1800), le préfet du Rhône, Raymond de Verninac rétablit sous le nom d'Athénée une Société libre des sciences, lettres et arts qui remplace l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, dissoute par décret du 8 août 1793. Les séances se tiennent au Grand Collège (actuel lycée Ampère) le *tridi*, troisième jour de chaque décade. Ampère est désigné par le préfet comme titulaire dans la section Mathématiques pures de la classe des Sciences. Il y vient pour la première fois, le 23 brumaire an IX (14 novembre 1800).

### La Consulte de la République cisalpine – La rencontre avec Volta

L'an X de la République est marqué pour notre ville et pour son Athénée par un événement exceptionnel : la réunion ordonnée à Lyon par Bonaparte, Premier Consul, de la *Consulte* de la République cisalpine en vue de le désigner comme président de cette République. Pendant leur séjour, plusieurs membres éminents de cette *Consulte* sont reçus par l'Académie le 23 frimaire et le 3 nivôse an X. Lors de cette dernière séance, la veille de Noël 1801, trente quatre citoyens membres de l'Athénée sont présents et quatre citoyens préfets sont venus pour accueillir les citoyens délégués : Marescalchi, ambassadeur de la République Cisalpine, Cagnoni, président de la Société italienne des sciences, le Père Pini, barnabite, député de cette Société, Moscati, professeur de médecine clinique à l'université de Pavie, Volta, professeur de physique, Brugnatelli, professeur de chimie, Oriani, astronome de Milan, Ciccolini, astronome de Bologne et bien d'autres. D'après la minute du procès verbal<sup>1</sup> dressé par le citoyen Pitt, secrétaire de l'Académie, « le citoyen Volta fait des expériences tendant à prouver l'identité du fluide électrique et du galvanisme. On admire dans cet illustre citoyen la facilité et la justesse de l'expression en parlant une langue qui n'est pas la sienne ; on admire le génie qui découvre les rapports et invente les instruments pour rendre sensible aux autres ce que son regard pénétrant lui a fait découvrir. »

Et la séance se poursuit : « Le citoyen Ampère a commencé la lecture d'un mémoire qu'il n'a présenté que comme une faible esquisse d'un vaste système qui se liera à toutes les parties de la physique. Ce Mémoire doit être divisé en deux sections. L'auteur annonce qu'il contiendra une explication nouvelle des phénomènes de l'électricité et de l'aimant où ils sont rappelés aux lois ordinaires de la mécanique ; la seconde est destinée à l'examen de l'influence de l'électricité sur les affinités et sur la théorie de la lumière et des couleurs. Tous ceux qui ont assisté à cette lecture ont regretté que la netteté et l'étendue de la voix du lecteur et la clarté de sa prononciation, ne répondissent pas à la netteté et à l'étendue des idées, et à la clarté du style. »

## Les papiers « perdus » d'Ampère

Longtemps considéré comme perdu, le texte<sup>2</sup> de l'allocution d'Ampère se trouve à Paris, dans les papiers déposés après sa mort aux archives de l'Académie des Sciences. Ce texte est un des premiers, sinon le premier mémoire scientifique rédigé par Ampère qui met en chantier à la même époque un traité sur les séries (dont le manuscrit de 80 pages est aux mêmes archives), ses *Considérations sur la théorie mathématique du jeu*<sup>3</sup>, un *Mémoire sur l'intégration des équations différentielles auxquelles conduisent les problèmes qu'on résout par la méthode des variations*<sup>4</sup>. Son ami Bredin mentionne dans son éloge funèbre d'Ampère<sup>5</sup>, un ouvrage sur les progrès de la chimie, poussé jusqu'à la composition et, dit-il, entièrement détruit par lui, qui pourrait être le *Mémoire sur les fluides igniformes*. Un peu plus tard, Ampère entame le fameux *Mémoire de l'an XII*, première ébauche de ses recherches philosophiques<sup>6</sup>.

### Le mémoire sur les *fluides igniformes*, un dessein ambitieux

Le but poursuivi par Ampère est très ambitieux : rien moins que d'être le « Lavoisier » ou le « Priestley » de l'élément feu qui reste à décomposer. L'introduction qu'il rédige est la partie la plus claire de son mémoire et mérite d'être citée :

« Le feu regardé aussi autrefois comme un élément semble s'être soustrait jusqu'à présent aux efforts qu'ils ont faits pour l'analyser ; ils n'ont point encore osé décider s'il devait ou non être compté parmi les substances simples. La fameuse expérience d'Herschel sur la différence des foyers de la plus grande chaleur et de la plus grande lumière dans les verres ardents n'a point décidé la question, ainsi que je le ferai bientôt voir, lorsqu'il sera question d'en expliquer la cause. Je ne crois pourtant pas qu'il soit impossible de s'assurer que la matière du feu est réellement une substance composée et même de reconnaître la nature et les propriétés de ses parties constituantes. Les phénomènes électriques et galvaniques démontrent l'existence de plusieurs fluides igniformes et nous présentent à cet égard les mêmes données que le gaz de Priestley offrait au créateur de la chimie pneumatique. Tel est l'objet du mémoire que je présente aujourd'hui à l'Athénée et qu'on ne peut regarder que comme une faible esquisse d'un système dont il m'est impossible en ce moment de développer toutes les branches. »<sup>7</sup>

« La première partie de ce mémoire est destinée à l'examen des phénomènes électriques et magnétiques. La seconde expose l'influence du fluide électrique sur la théorie des couleurs et les affinités chimiques et pour éviter toute discussion, je ne m'appuierai que sur des faits connus et avérés de tous les physiciens, réservant pour un second mémoire les expériences nouvelles que j'ai imaginées pour confirmer la théorie qui est développée dans celui-ci.[...] L'attraction newtonienne nous a accoutumés à admettre dans les corps ces sortes de propriétés qui ne présentent à notre esprit aucune idée nette, mais je ne crois pas que cet exemple puisse autoriser la supposition gratuite d'Aepinus et de Coulomb, car, si comme le pense un grand nombre de physiciens, l'attraction des corps célestes est causée par un fluide analogue à l'électrique et au magnétique, on s'expose à tomber dans le cercle vicieux le plus ridicule. Si au contraire l'attraction cause de tous les phénomènes que nous observons, ne reconnaît de cause que dans la Volonté Suprême, si elle est le moyen dont Dieu se sert pour compléter l'existence de la matière en réunissant les molécules, elle doit être unique, universelle, constante et rien n'est moins convenable que d'établir arbitrairement une attraction plus forte entre les molécules d'un fluide et celles des autres corps, une répulsion mutuelle entre les premières.[...] Avant d'entrer en matière, je présenterai les limites où il me semble nécessaire de se renfermer pour éviter les objections que je viens d'opposer aux systèmes les plus généralement adaptés.

1) On ne doit se permettre d'attribuer aux fluides électrique et magnétique que des propriétés observées dans d'autres fluides, telles que l'élasticité commune à tous les gaz et la propriété d'adhérence aux autres corps qu'on remarque dans la plupart des liquides.

2) On ne doit supposer aucune action entre les mêmes fluides et les corps qu'ils ne touchent pas ou la partie de fluide homogène qui ne leur soit pas contiguë, si ce n'est celle qui est produite par la réaction du fluide répandu dans l'espace intermédiaire, d'où il suit qu'on doit s'occuper uniquement de l'action de chaque molécule de matière sur celles qui l'environnent immédiatement et comme il n'y a point de vide réel autour de notre globe, cette action se propageant de proche en proche, suffit pour expliquer ainsi qu'on va le voir, tous les phénomènes qui appartiennent à cette théorie dont on pourra faire à l'avenir une tranche de la mécanique. »<sup>8</sup>

Cette communication à l'Athénée donne un point de départ à notre connaissance des idées d'Ampère sur la matière et l'électricité. Il en abandonnera certaines, en développera d'autres, en les dissimulant parfois en partie lorsqu'elles vont à l'encontre du courant de pensée dominant, celui des actions à distance de type newtonien, et cela, sans toujours trop se soucier de cohérence. Bien plus, il affirmera un net scepticisme quant à la possibilité que l'esprit humain peut avoir de connaître les phénomènes eux-mêmes, ne pouvant appréhender que les rapports entre ceux-ci.

Je me propose dans ce qui suit d'examiner ces conceptions d'Ampère et leur évolution, tant dans ce premier mémoire, que dans les textes imprimés ou encore inédits qui jalonnent sa vie scientifique :

*Théorie des fluides igniformes* (manuscrit ébauché en 1801-1802)

*Démonstration de la relation découverte par Mariotte entre les volumes des gaz et les pressions qu'ils supportent* (lu à l'Institut le 24 janvier 1814)

*Lettre au Comte Berthollet sur la détermination des proportions dans les quelles les corps se combinent d'après le nombre et la disposition respective des molécules dont les parties intégrantes sont composées* (Annales de chimie, mai 1814)

*Cours de Physique expérimentale au Collège de France* (1824 et années suivantes)

*Idées de Monsieur Ampère sur la chaleur et la lumière*

*Théorie électrochimique* (extrait du cours au Collège de France publié en 1849 dans le *Traité de Télégraphie électrique* par l'abbé Moigno).

### **Les propriétés générales des corps. Les trois états des corps**

Le rappel en 1801 du classement des corps en deux classes, d'une part les solides durs, élastiques, mous, d'autre part les fluides, ordonnés en liquides aériformes ou gaz et fluides igniformes, n'a rien d'original pas plus que la remarque que les corps solides passent en liquides puis en gaz, et peut-être en état rayonnant si on leur apporte le calorique nécessaire.

Cette classification et les propriétés élémentaires qui l'accompagnent ne sont alors que mentionnées incidemment. Elles apparaissent à Ampère comme une évidence, perceptible à nos sens, correspondant aux « qualités premières » de Locke. Ces considérations générales figureront dans les premières leçons de physique des élèves de Philosophie<sup>9</sup>, lorsque l'Université définira les programmes des lycées et collèges. Ampère leur consacra une série de leçons dans son cours de Physique expérimentale au Collège de France. La physique<sup>10</sup> est « la science des propriétés générales des corps, des phénomènes qui en résultent, des forces qui les produisent », un « corps » étant défini comme « une étendue impénétrable, mobile, divisible et composé de parties séparées par des interstices ou pores », Ainsi la chemise 209 des papiers d'Ampère, contient la transcription par un copiste de leçons datées de décembre 1828, traitant des propriétés géométriques des corps, étendue, existence dans l'espace, inertie, mobilité relative des divers points d'un corps ou d'un système de corps, structure, impénétrabilité, porosité, compressibilité, dilatabilité, divisibilité, etc.

## De Descartes à Laplace

Descartes comptait beaucoup pour Ampère. Est-il besoin de rappeler qu'il se plaisait à souligner que les trois événements qui avaient le plus marqué son enfance étaient sa première communion, la révolution française, et la lecture de l'éloge de Descartes par Antoine Léonard Thomas, ouvrage couronné par l'Académie française en 1764.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'en 1801, Ampère soit résolument cartésien dans sa vision de la matière. Pour lui, pas de force à distance hors l'attraction newtonienne, pas de vide dans l'univers, uniquement des actions de contact. Les corps sont divisibles jusqu'à leur fraction ultime, la « molécule » ou « particule », même les « fluides igniformes », qui remplissent les intervalles entre les molécules des corps, avec l'obligation implicite pour les molécules de ces fluides, d'être totalement contiguës, de façon à ne laisser aucun vide, notion qu'Ampère répudie alors explicitement.

Notons encore que, sur un de ses brouillons, Ampère liste dans les fluides igniformes les « esprits animaux » de Descartes, sans pour autant y faire allusion ailleurs.

En 1814, lorsqu'il expose sa *Démonstration de la loi de Mariotte*, ses idées sur la matière se sont en partie modifiées jusqu'à lui faire adopter les conceptions de Laplace, alors au faîte de sa gloire et de son influence. Il est toujours convaincu de l'hypothèse moléculaire, mais accepte les forces à distance : « *Dans l'état actuel de nos connaissances, et en faisant abstraction des forces qui produisent les phénomènes de l'électricité et de l'aimant, [...] la distance et la position respective des particules des corps sont déterminées par trois espèces de forces : la pression qu'ils supportent, la répulsion entre leurs particules, produite par le calorique, et les forces attractives et répulsives propres à chacune de ces particules, qui dépendent de leur nature et impriment des qualités diverses aux corps d'espèces différentes. [...] Tant que les corps restent dans l'état solide, la distance et la position respective de leurs particules, déterminées sans doute par les forces attractives et répulsives propres à ces particules, ne dépendent que très peu de la pression qu'ils supportent, et de l'action du calorique dont ils sont pénétrés, puisque ces dernières forces, lorsqu'elles varient, n'apportent que de légers changements dans leur volume. [...] Dans l'état des gaz, M. le comte Laplace a fait voir que la distance à laquelle se trouvent les particules est plus grande que celle où leurs forces propres cessent d'avoir une action appréciable. L'équilibre qui détermine cette distance n'a donc plus lieu sensiblement qu'entre deux forces : la pression et la répulsion produite par le calorique.* »

## L'hypothèse d'Avogadro-Ampère

La *Lettre au comte Berthollet*, qu'Ampère publie en mai 1814, expose ses idées sur la manière dont les atomes, qu'il désigne ici sous le nom de *molécules*, peuvent se combiner entre eux pour former des *particules* qui correspondent à ce que nous appelons molécules. Il veut appliquer la géométrie à la prédiction des combinaisons chimiques possibles. Pour former une *particule*, les *molécules* doivent être disposées aux sommets de polyèdres auxquels Ampère impose d'être convexes et d'avoir une symétrie convenable. Ce sont des sortes de bulles polyédriques, sans aucun atome à l'intérieur de la bulle. Berthollet qui règne sur les *Annales de Chimie* accepte d'y publier ce mémoire, sans adhérer aux idées énoncées. Dans cette *Lettre*, la partie qui comptait vraiment pour Ampère à cette époque, son essai de chimie structurale, aurait été complètement oubliée s'il n'y avait énoncé ce que les seuls Français appellent

l'hypothèse d'Avogadro-Ampère :

« Je suis parti de la supposition que, dans le cas où les corps passent à l'état de gaz, leurs particules seules soient séparées et écartées les unes des autres par la force expansive du calorique à des distances beaucoup plus grandes que celles où les forces d'affinité et de cohésion ont une action appréciable, en sorte que ces distances ne dépendent que de la température et de la pression que supporte le gaz, et qu'à des pressions et des températures égales, les particules de tous les gaz, soit simples, soit composées, sont placées à la même distance les unes des autres. Le nombre des particules est dans cette supposition, proportionnel au volume des gaz.

Note : Depuis la rédaction de mon Mémoire, j'ai appris que M. Avogadro avait fait de cette dernière idée la base d'un travail sur les proportions des éléments dans les combinaisons chimiques. »

La priorité d'Avogadro est incontestable. Ampère lisait régulièrement le *Journal de Physique* comme le prouvent diverses recensions d'articles qu'il en a faites pour la société Philomatique. L'article d'Avogadro, publié en 1811, n'a pas pu lui échapper, mais j'ai pour ma part la conviction qu'il l'avait oublié tant les vues énoncées lui paraissaient naturelles.

Ampère évoluera dans ses conceptions de l'arrangement des atomes dans les molécules comme le prouve ce passage des *Idées de M. Ampère sur la chaleur et la lumière* publié en 1832 dans la *Bibliothèque Universelle* à Genève : « les molécules ont nécessairement la forme d'un polyèdre, dont leurs atomes, ou du moins un certain nombre de ces atomes, occupent les sommets et ce sont ces formes polyédriques qui sont désignées sous le nom de formes primitives par les cristallographes ». Les leçons correspondantes de son cours au Collège de France firent une telle impression sur son élève Marc-Antoine Gaudin que celui-ci les prolongera en 1848 dans son ouvrage *Nouvelles recherches sur les groupements d'atomes dans les molécules*, premier véritable traité de chimie structurale.

### Les fluides igniformes

L'idée de l'existence de fluides plus légers et plus subtils que l'air, n'a rien de neuf. Après bien d'autres Lavoisier, qu'Ampère admire tant, l'avait déjà développée pour le calorique et indiquée pour la lumière. Les fluides igniformes que considère Ampère sont le calorique, la lumière, l'électricité ou fluide électrique et le fluide magnétique, mais il ne fait aucune allusion à l'éther. À partir de la structure et des propriétés qu'il leur attribue, Ampère pense en 1801 pouvoir bâtir un modèle descriptif et même explicatif de la matière. Il n'utilise d'ailleurs jamais ce dernier terme et parle seulement des corps et de leurs propriétés. Il soumet ses idées à son collègue et ami Clerc, professeur de mathématiques à l'école Centrale de Bourg-en-Bresse où Ampère enseigne alors la physique et la chimie. Clerc n'y comprend pas grand chose, comme le montrent ses annotations sur le manuscrit qui reste aux Archives. Curieusement écrites sur de minuscules morceaux de papier, épinglées sur le mot incriminé, les observations ne portent que sur l'orthographe ou le style. Je rejoins Clerc dans cette incompréhension de fragments épars d'un discours embrouillé et parfois contradictoire d'un fragment à l'autre.

Les fluides igniformes sont « élastiques et adhérents ». Ils se fixent aux molécules des corps et forment autour d'eux une « atmosphère » qui exerce une pression sur l'atmosphère des molécules voisines. Ils peuvent se mélanger en toute proportion, voire se combiner entre eux. Les corps présentent pour eux une « adhérence » plus ou moins grande.

La lumière, premier fluide igniforme !

*« Le premier fluide igniforme qui nous frappe est le fluide solaire qui vient surtout du soleil. Il est naturel du soleil et des autres astres, ou artificiel quand nous l'extrayons d'une combinaison. On le considère comme venant du soleil et soumis aux deux lois de l'uniformité de direction et de vitesse : la route que suivent les molécules que nous lance le soleil est très visible dans une chambre où voltige de la poussière. Cette trace s'appelle rayon de lumière. Il est aisé de s'assurer avec un petit rayon dans une chambre obscure qu'il est rectiligne. [...] »*

*« Les molécules lumineuses doivent persévérer jusqu'à quelque obstacle, elle n'en est pas un à elle-même et des rayons se croisent sans agir en aucune manière l'un sur l'autre. »<sup>11</sup>*

Pour justifier la décomposition de la lumière par un prisme et prendre en compte l'expérience d'Herschel, Ampère estime que les diverses couleurs sont dues au mélange de deux espèces de calorique<sup>12</sup>, le calorique rayonnant et le calorique obscur responsable des observations faites au-delà de la partie visible du spectre. Toutefois, dans un autre passage, il attribue cette diversité à des combinaisons de calorique et de fluide électrique<sup>13</sup>. En tout cas, il suit l'opinion de Descartes et de Newton sur l'émission lumineuse.

En 1815, il est sollicité pour examiner avec Arago les travaux d'Augustin Fresnel. D'abord indifférent, et même réticent, Ampère finit par admettre le caractère ondulatoire de la lumière et devient un fervent soutien de Fresnel. Il abandonne avec regret<sup>14</sup> l'hypothèse corpusculaire de la nature de la lumière, et considère désormais celle-ci comme une vibration de l'éther. Plus tard, dans ses notes sur la chaleur et la lumière<sup>15</sup>, il affirmera que ce sont les vibrations des atomes associés dans les molécules des corps qui communiquent leur mouvement à l'éther et sont à l'origine de la lumière.

### Le calorique

Ampère *« croit devoir avertir qu'il se servira habituellement du mot calorique pour désigner la matière du feu telle que nous la recevons au foyer d'un miroir ardent, ou que nous la retirons de la combustion des différents corps et qu'il considérera cette matière comme pouvant se trouver dans des états très différents relativement aux différentes proportions qui peuvent exister entre les deux substances dont je la vois composée. »<sup>16</sup>*

Son exposé des propriétés du calorique est d'abord très semblable à celui de Lavoisier. Il en diffère par le fait qu'il en imagine la composition comme un mélange de calorique rayonnant et de calorique obscur qu'il appelle le pyrogène et dont il conjecture, bizarrement, qu'il pourrait être identique au fluide magnétique.

Dans sa *Démonstration de la loi de Mariotte*, il revient aux idées de Lavoisier et de Laplace, mais, sans l'expliciter, considère toujours le calorique comme un fluide. En 1832, dans ses *Idées de M. Ampère sur la chaleur et la lumière*, il *« distingue les vibrations moléculaires des vibrations atomiques. Dans les premières, les molécules vibrent en masse en s'approchant et s'éloignant alternativement, et soit qu'elles vibrent de cette manière, ou qu'elles soient en repos, les atomes de chaque molécule peuvent vibrer et vibrent en effet, toujours en s'approchant ou en s'éloignant alternativement les uns des autres sans cesser d'appartenir à la même molécule. C'est aux vibrations moléculaires et à leur propagation dans les milieux ambiants que j'attribue tous les phénomènes du son ; c'est aux vibrations atomiques et à leur propagation dans l'éther que j'attribue tous ceux de la chaleur et de la lumière »*.

## Le fluide électrique, action mécanique

J'ai beaucoup de difficultés à comprendre les développements d'Ampère sur le fluide électrique. Dans le discours inaugural de son cours de physique à Bourg-en-Bresse, le 12 mars 1802, il parle de deux principes qu'il a trouvés et qui expliquent les phénomènes de l'électricité et du magnétisme. Je ne suis pas sûr d'en avoir retrouvé l'expression dans les fragments restant du *Traité sur les fluides igniformes*. Il est possible que l'un soit énoncé au début de la *Première partie de la théorie, Action mécanique du calorique, de l'électricité et du fluide magnétique*. Il pourrait s'agir « de l'action mutuelle des fluides igniformes et des corps qu'ils pénètrent lorsque ceux-ci s'opposent à leur mouvement par l'adhérence qu'ils contractent avec eux. C'est à cette action qu'il faut évidemment rapporter tous les phénomènes que nous présentent le calorique, l'électricité et le fluide magnétique. »<sup>17</sup> Cette adhérence explique que « tous les corps peuvent recevoir autour de leurs molécules une quantité plus ou moins grande d'électricité. »<sup>18</sup> Lorsque deux surfaces inégalement chargées viennent en contact, « le fluide électrique tend à passer de celle des deux surfaces qui en contient le plus dans celle qui en est dépourvue. »<sup>19</sup> Ce qui est curieux est que, si Ampère admet l'existence de deux électricités, il mène tous ses développements relatifs à l'électrostatique sur une seule des deux, sans traiter des phénomènes d'influence. Nulle part dans ces textes, il n'évoque un fluide neutre lors de la réunion des deux électricités.

Le second principe pourrait concerner la *Seconde partie : Théorie chimique de l'électricité, de la chaleur et de la lumière*. Les développements fragmentaires qui subsistent, concernent « la tendance à se combiner intimement qui existe entre deux fluides dont les molécules sont chargées d'électricité à des degrés différent. »<sup>20</sup> Ces fluides sont aussi bien le calorique que l'hydrogène, l'oxygène, l'azote, etc.

Ainsi, Ampère fait la théorie des affinités en attribuant au fluide électrique la propriété de se combiner aux corps et au calorique, pour expliquer les oxydations et les « débrûlements ». Les textes qui subsistent sont très confus. En voici un exemple : « L'électricité est en équilibre rigoureux et non pas le calorique qui fait le sien en éloignant ou permettant de s'approcher. Le calorique détermine les distances et l'électricité n'agit que par lui. L'acide est un calorique ultra-violet, l'alcali le contraire. La quantité d'électricité étant déterminée par celle de l'oxygène où le calorique est violet si le radical est imperméable, si le calorique sort bleu, c'est un acide faible, si jaune un fort, si obscur un peu plus fort. »<sup>21</sup>

## Le courant électrique, onde de décomposition et recombinaison de l'éther

Après 1820, Ampère s'enflamme pour expliquer l'expérience d'Oersted : le passage d'un courant électrique dans un fil conducteur fait dévier une aiguille de boussole placée au voisinage.

Il considère qu'il ne peut s'agir que d'électricité en mouvement puisqu'on ne constate aucun effet électrostatique près du fil. Pour lui, au départ, magnétisme et électricité ne peuvent réagir l'un sur l'autre s'ils sont des phénomènes de nature différente. C'est la raison pour laquelle il imagine dans les aimants des courants particuliers agissant sur les courants extérieurs à l'aimant et réciproquement.

Son esprit bouillonne d'idées extraordinairement compliquées issues d'un syncrétisme des idées courante sur l'électricité, de la théorie de la pile par Volta et de celle de la lumière par Fresnel et des conceptions d'Oersted lui-même : « Dans un mémoire lu à la séance de l'Académie des Sciences du 6 novembre 1820 je remarquai :

A) 1° que les attractions et répulsions dont j'avais reconnu l'existence entre des portions de fils conducteurs ne peuvent être produites comme le sont celles de l'électricité ordinaire par l'inégale

distribution des deux fluides électriques qui s'attirent mutuellement et dont chacune repousse une autre portion de fluide de même espèce que lui, puisque toutes les propriétés jusqu'alors connues des fils conducteurs montrent que ni l'un ni l'autre de ces deux fluides ne se trouve en plus grande quantité dans un corps qui sert de conducteur au courant électrique, que dans le même corps à l'état naturel ;

2° qu'il est difficile de ne pas en conclure que ces attractions et répulsions pourraient bien être produites par le mouvement rapide des deux fluides électriques parcourant en sens contraire le conducteur par une suite de décompositions et recompositions presque instantanées : mouvement admis, depuis Volta par tous les physiciens qui ont adopté la théorie donnée par l'illustre savant de l'admirable instrument dont il est l'auteur ;

B) 3° qu'en attribuant à cette cause les attractions et répulsions des fils conducteurs, on ne peut se dispenser d'admettre que les mouvements des deux électricités dans ces fils, se propagent tout autour dans le fluide neutre qui est formé de leur réunion, et dont tout l'espace doit être nécessairement rempli lorsqu'on explique comme on le fait ordinairement les phénomènes de l'électricité ordinaire. [...]

À l'époque où je m'occupais de ces idées, M. Fresnel me communiquait ses belles recherches sur la lumière. [...] J'étais frappé de l'accord des considérations sur lesquelles il s'appuyait et de celles qui s'étaient présentées à mon esprit relativement à la cause des attractions et répulsions électrodynamiques. Il prouvait par l'ensemble de ces phénomènes que le fluide répandu dans tout l'espace, qui ne peut être que le résultat de la réunion des deux électricités, était à peu près incompressible, passait à travers tous les corps comme l'air à travers une gaze, et que les mouvements excités dans ce fluide s'y propageaient par une sorte de frottement des couches déjà en mouvement sur celles qui ne l'étaient pas encore. D'après cela, il était naturel de penser que le courant électrique d'un fil conducteur faisait en partie partager son mouvement au fluide neutre environnant. »<sup>22</sup>

Sans être embarrassé de la complexité de ces considérations, son génie se manifeste en introduisant les notions de courant électrique et de tension ; il se débarrasse des difficultés liées au fluide magnétique en imaginant des courants particuliers dans les aimants et en ramenant l'action de ceux-ci à celle de courants agissant l'un sur l'autre.

Mais surtout, à partir de ce que nous appellerions un *modèle* très simple qui se limite à deux éléments différentiels de courant, exerçant l'un sur l'autre une action réciproque, il donne la formule mathématique de cette action sans plus s'interroger sur la nature même du courant électrique. Il en dérive un autre *modèle* simple, celui de l'hélice électrique, un solénoïde parcouru par un courant.

### Vie et disparition du fluide magnétique : du pyrogène à l'éther

Le dernier fluide igniforme de 1801 est le fluide magnétique dont Ampère traite sommairement, de façon similaire au fluide électrique, et pour lequel, bizarrement, il émet la conjecture qu'il y a identité avec le pyrogène qu'il a introduit en tant que calorifique obscur pour interpréter les observations d'Herschel.<sup>23</sup>

À partir de 1820, par son intuition des courants particuliers à l'intérieur des aimants, il abandonne la notion de fluide magnétique et pendant toutes les années où il s'occupera d'électricité, n'aura de cesse de montrer que toutes les expériences où intervient un aimant peuvent être reproduites en remplaçant l'aimant par des hélices électriques, des solénoïdes parcourus par un courant électrique. Ses travaux dégagent les prémisses de ce qui deviendra l'électromagnétisme, même si la difficulté du maniement de sa formule électrodynamique conduit ses continuateurs à suivre Faraday, Weber et Maxwell dans leur utilisation de la notion de champ magnétique, antithèse des conceptions d'Ampère.

## En guise de conclusion

### Ampère tel qu'en lui-même, Descartes et Fresnel le changent

Oserai-je tirer une conclusion de cet embrouillamini ? N'y a-t-il point une prétention impudente à tenter de retracer au travers des éclairs de l'expression fragmentée de la pensée infiniment complexe d'un génie tel qu'Ampère, l'évolution de ses conceptions, et cela sans aborder réellement ses réflexions philosophiques ? Contrairement à la vision qu'Arago, pourtant sincèrement son ami, a laissée de lui, celle d'un esprit mobile, prompt à s'enflammer, Ampère est un et il a poursuivi un même dessein toute sa vie : comprendre le Monde, celui de l'esprit comme celui de la matière. Ce qui ne signifie pas qu'il soit resté figé sur ses positions, agrégeant au contraire toutes les nouveautés scientifiques à une culture nourrie de l'*Encyclopédie*.

Plus particulièrement, parti dans l'intention de décomposer le « feu » en plusieurs fluides igniformes, il réduit finalement ceux-ci à un seul qui n'y figurait pas au début de ses réflexions, l'éther. Partisan convaincu de la théorie de l'émission, il adopte à la suite de Fresnel une vision ondulatoire de la lumière, de la chaleur, et d'une certaine façon de l'électricité en mouvement. Fasciné par la pensée de Descartes, il lui restera fidèle et, sauf exceptions newtoniennes et « laplaciennes », il répugnera à accepter la notion de force à distance et remplira par l'éther les étendues vides de l'espace. Pour terminer en ouvrant sur ses continuateurs, comment ne pas évoquer, à propos des actions électrodynamiques, les tourbillons d'Oersted, manifestement inspirés de Descartes, et les schémas mécaniques du premier Maxwell ?

\*

#### Notes

1. Académie de Lyon, Ms266 : Journal des séances de l'Académie de Lyon de 1740 à 1793.
2. Les manuscrits des textes relatifs au discours à l'Athénée de Lyon et au *Mémoire sur les fluides igniformes* sont conservés aux archives de l'Académie des Sciences, dans les chemises suivantes :  
Chemise 203 – Essai sur la théorie des fluides igniformes, f° 1 à 93 sauf f° 87-88,  
Chemise 215 – Brouillons d'Ampère sur la chaleur, f° 1 à 15 et 21 à 65,  
Chemise 239 – Classification des corps simples, f° 5 à 23.  
J'en ai donné une transcription dans les *Cahiers Ampère* : n°5 pour la chemise 203, n°7 pour la chemise 215, n°8 pour la chemise n°239.
3. Ampère : *Considérations mathématiques sur la théorie du jeu*, 63 p., impr. Périsse, Lyon, 1803 ; réédité par Éditions Jacques Gabay, Paris, 2008.
4. Ampère : *Mémoire sur l'intégration des équations différentielles auxquelles conduisent les problèmes qu'on résout par la méthode des variations*, Acad. Lyon, 26 floréal an XII, impr. Périsse, Lyon, 1803.
5. Éloge funèbre d'Ampère par Bredin, *Bull. Soc. Amis Ampère*, n°49 et 50.
6. Mémoire de l'an XII, voir p. 333-401 dans Jules Barthélémy Saint-Hilaire, *Philosophie des deux Ampère*, XIX +464 p., Didier, Paris, 1<sup>ère</sup> édition 1866, 2<sup>e</sup> édition 1870.
7. chemise 203 f°1-2.
8. chemise 203 f° 41-45.
9. chemise 209 f° 6.
10. chemise 209 f°23.
11. chemise 239 f°18.
12. Les brouillons du discours à l'Athénée rapportent d'après les « expériences d'Herschel que la chaleur est de même nature [que la lumière], qu'elle peut être divisée en lumineuse et obscure, cela dépend du rapport. Les deux éléments ne sont purs ni aux rayons violets ni aux obscurs. La dégradation insensible et sa réfraction peu différente prouvent que tous les rapports conformes à l'affinité naturelle des deux substances élémentaires se trouvent compris entre deux termes fixes dont tous les intermédiaires peuvent être remplis.[...] J'appellerai caloriques de différentes sortes ces substances composées de manière à produire la chaleur seule ou la chaleur et la lumière, calorique obscur, lumineux, rouge, bleu, violet, etc. ». Le terme « pyrogène » désigne parfois le calorique obscur.

13. chemise 215 f° 64 recto : « le pyrogène peut se combiner sans peine avec le fluide électrique dans toutes les proportions que nous offrent les différents caloriques obscurs et lumineux d'un rayon solaire, et qui se trouvent toutes entre proportions qui constituent le calorique violet et celle des rayons obscurs les moins réfrangibles. »

14. Correspondance du Grand Ampère publiée par Delaunay, p. 511, Lettre 305, Ampère à Ballanche fils : « 10 mai 1816 [...] C'est dans le troisième numéro [des Annales de Chimie et de Physique] que se trouve, par M. Fresnel, la vraie théorie de la lumière pour laquelle il faut, bien malgré moi, que je renonce à celle fondée sur l'émission que j'aimais tant. »

15. Ampère a publié trois articles sur le sujet :

*Idées de M. Ampère sur la chaleur et la lumière*, Bibl. univ. Sci. B-Lettres Arts, 49, p.225-235, Genève, mars 1832.

*Note de M. Ampère sur la chaleur et la lumière, considérées comme résultant de mouvements vibratoires*, Ann. Chim. Phys., 58, p.433-444, Paris 1835 et Bibl. univ. Sci. B-Lettres Arts, 59, p.26-31, Genève 1835.

16. chemise 203 f°2.

17. chemise 203 f°5.

18. chemise 239 f° 14.

19. chemise 203 f° 17.

20. chemise 215 f° 47.

21. chemise 239 f° 14.

22. Ampère : *Recueil d'observations électrodynamiques*, p. 213-216.

23. chemise 203 f° 64-65.

29 avril 2008

Résumé de la communication de notre confrère Jacques FAYETTE

## Le F.M.I. : 1944 – 2008

Paris n'était pas encore libéré et le 1<sup>er</sup> juillet 1944 à Bretton Woods dans le New Hampshire, 44 gouvernements se réunissaient à l'invitation du président Roosevelt, pour mettre sur pied, au lendemain de la guerre, un système monétaire international (SMI) stable et une banque capable de financer la reconstruction et le développement.

En effet les crises monétaires de l'entre deux guerres avaient été la cause des crises économiques lesquelles avaient engendré les régimes totalitaires à l'origine de la guerre. Les États-Unis voulaient donc promouvoir un régime aussi stable que celui de l'étalon-or du siècle précédent, mais un régime reposant essentiellement sur le dollar. La communication commencera par un excursus sur les mécanismes de base d'un SMI et sur les crises de la période 1922-1938.

Dès 1946, le Fonds monétaire international (FMI) est en place, son premier client est la France. De cette époque et jusqu'à 1971, le FMI favorise la croissance sans précédent du commerce international et le retour de la plupart des pays à un régime de convertibilité. Cependant les échanges internationaux, principalement libellés et effectués en dollars, supposent une disponibilité toujours plus grande de dollars et le seul moyen d'approvisionner le monde dans la devise convoitée, c'est le déficit des États-Unis. Dès le début des années 1960, le stock d'or des États-Unis (conservé à Fort Knox, la célèbre cible de *Goldfinger*) ne peut plus couvrir les dollars détenus par les banques centrales. Le système devient vulnérable et la France, par la voix du général De Gaulle, inspiré par l'économiste Jacques Rueff, milite pour un retour à l'étalon-or.

Les États-Unis s'y opposent en prenant des initiatives pour inciter les banques centrales à conserver leurs avoirs en dollars et créent des palliatifs comme les droits de tirage spéciaux (DTS) en 1967 ; finalement le 15 août 1971, le président Richard Nixon annonce la mort du système, c'est la fin des parités fixes et de la convertibilité du dollar en or.

Le flottement des monnaies se traduit par de nombreuses dévaluations et des efforts simultanés pour maintenir les fluctuations à l'intérieur de marges acceptables. Le problème se pose particulièrement pour les pays européens : accords du Louvre, accords du Plaza, création du Système monétaire européen et finalement création de l'euro. Pendant toute cette période le FMI intervient dans de nombreuses zones géographiques : crise au Mexique, en Argentine, crise asiatique, etc. Les recommandations, voire les exigences, du FMI, regroupées dans ce qu'il convient d'appeler le « consensus de Washington » sont fortement critiquées par les pays auxquels elles sont imposées et par les mouvements altermondialistes.

La situation actuelle est marquée par la croissance économique du BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) et par l'explosion des fonds souverains alimentés par le cours des matières premières, notamment le pétrole et le gaz, et les excédents commerciaux des pays émergents. Le FMI voit donc son utilité de plus en plus contestée et les pays qui ont des difficultés apprennent à se passer de lui. Dans le

même temps la confiance accordée au dollar s'effondre au profit de l'euro. La présente crise des « subprime » se déroule ainsi dans un univers très menacé et la réforme du SMI est à l'ordre du jour tandis que le secrétaire du Trésor des États-Unis (Henry Paulson) propose des réformes interventionnistes, assez éloignées du « consensus de Washington » imposé il y a peu aux pays déficitaires.

M. Dominique Strauss-Kahn, nouveau directeur général du FMI a donc du pain sur la planche tandis que l'Europe constate que, si un pays peut se passer de monnaie nationale, une monnaie ne peut probablement pas se passer de souveraineté.

3 juin 2008

Discours de réception de notre confrère Louis Paul FISCHER

## ACTUALITÉ DU RETABLE D'ISSENHEIM

Le retable d'Issenheim du peintre Grünewald et du sculpteur Nicolas de Haguenau (de 1500 à 1516) est un chef d'œuvre de l'Humanité en peinture. Il fut destiné à la commanderie de l'ordre hospitalier des Antonins à Issenheim, à une vingtaine de kilomètres de Colmar. Cette peinture est une œuvre majeure du siècle d'or de la peinture allemande, à côté de celles de Dürer, Cranach, Altdorfer, des Holbein. Elle associe des réminiscences gothiques (avec le cadre sculpté, les statues d'Antoine, Augustin et Jérôme, la peinture de l'agression de saint Antoine par les démons), des expressions plastiques nouvelles de la Renaissance (le nu de saint Sébastien, la beauté de la Vierge à l'Enfant), des découvertes de l'artiste pour traduire l'irréel, l'idéal d'espoir (le Christ à la fois de la Résurrection et de l'Ascension, l'étonnant concert des anges, et l'insolite Jean-Baptiste de la Crucifixion). Ces découvertes ont séduit des peintres du XIX<sup>e</sup> siècle, expressionnistes et post-expressionnistes allemands (Otto Dix...) et des surréalistes (Salvador Dali, Max Ernst...).

Grünewald est un peintre instruit non seulement des découvertes des peintres flamands, allemands, de Schongauër de Colmar, mais aussi de celles des Italiens, de Léonard de Vinci et de ses élèves. La représentation la plus connue, la *Crucifixion du Christ*, est unique dans sa composition, dans l'expression de la souffrance du Christ et de la douleur des trois témoins de la tragédie : Marie, l'apôtre Jean et Marie-Madeleine.

On a longtemps cru que ce peintre aux couleurs extraordinaires, excellent dessinateur (même avec certaines déformations voulues comme le bras droit allongé de saint Jean, le Christ sur la croix et Jean-Baptiste plus grands que les autres personnages) ne pouvait être qu'Albrecht Dürer. On a discuté autour de Baldung Grien, d'Holbein l'ancien et Sandrart au XVII<sup>e</sup> siècle a attribué ce retable à un certain Grünewald, peintre hypothétique. Actuellement l'accord des historiens est à peu près unanime pour un maître Mathis, et mieux maître Mathis Gotthardt Nithardt (Neithart, Neidhardt) qui a signé plusieurs tableaux réunis en 2008 à l'exposition de Karlsruhe (contemporaine de celle de Colmar) du monogramme MGN. Notre président Jean-Pierre Hanno Neidhardt, avec ses qualités éblouissantes d'anatomiste, de chirurgien, d'humaniste, originaire des mêmes régions, est pour nous probablement issu de la même famille. Nous voulons dire à notre président notre admiration et notre reconnaissance pour les connaissances qu'il nous a transmises.

Nous avons choisi ce retable pour notre discours de réception à l'Académie de Lyon, car nous sommes médecin et historien d'art. Or ce retable est une œuvre picturale fascinante, avec de multiples attraits. Il a été destiné à un but thérapeutique, à travers l'intercession à saint Antoine du Désert (l'ordre hospitalier des Antonins) pour des malades atteints de la *peste du feu*, ou *mal des ardents*, appelé à partir de 1090 *feu saint Antoine*. Ces malades étaient torturés par des douleurs, des brûlures des extrémités du corps (mains, pieds, verge, nez, peau...) associées à des troubles nerveux, insomnies, convulsions, hallucinations, et à des gangrènes et amputation des extrémités.

La peste du feu, feu saint Antoine, donnait des signes cutanés, ictère (jaunisse), bulles et ulcères cutanés différents de ceux de la syphilis et de la lèpre. L'unique représentation de ces signes cutanés serait sur ce retable d'Issenheim, sur le personnage accroupi dans la Tentation de saint Antoine.

Le mal des ardents paraît avoir sévi surtout à partir du Xe siècle, soit cent à deux cents ans avant la création de l'ordre des Antonins, avec des épidémies de milliers de cas et des mortalités de 10 %.

\*

Nous dédions notre présentation au professeur Claude Lapras, notre prédécesseur à l'Académie, dont nous avons admiré, pendant sa longue maladie de fin de vie, le courage et la volonté de travail pour notre Académie. Il a été un neurochirurgien exceptionnel célébré par ses collègues, le neurochirurgien le professeur Gilles Perrin dans la revue *Tonic* des Hospices Civils de Lyon comme « père fondateur de la neurochirurgie pédiatrique lyonnaise [...] personnalité charismatique, rigoureuse, brillante et à l'enthousiasme communicatif. » Il s'est intéressé à des problèmes philosophiques et littéraires variés, avec ses amis de l'Académie Marc Trillet, le père Dominique Bertrand et Henri Buet. Il a participé activement à la vie de l'Académie et de l'association lyonnaise *Asclépios* des anciens chefs des services hospitaliers de Lyon, créée par notre maître l'énergique René Guillet (qui m'a présenté ici comme membre correspondant). Cette association *Asclépios* a été dirigée par nos maîtres les professeurs Martial Dumont, gynécologue, et Alain Bouchet le chirurgien vasculaire, que nous remercions pour son soutien à notre nomination, tout comme nous remercions les membres de l'Académie. Parmi les publications de Claude Lapras touchant l'histoire de l'art nous citerons quelques-unes remarquables sur la grande artiste Myriam Bros (1918-2003) en 2001, le sexe de Jésus-Christ dans l'art en 1999, la chapelle Sixtine en 2000, et bien d'autres comme l'art baroque au Brésil et l'*Aleijadinho* : soulignons que le dernier travail publié par Claude Lapras dans *Akademos*, revue fondée par l'académicien grand poète et médecin, Edmond Reboul, est précisément sur Antoine du retable d'Issenheim dont nous parlons. Claude Lapras a écrit avec Chantal Rousset, documentaliste du musée des Hospices Civils de Lyon, un livre remarquable sur la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Nous dédions aussi notre recherche à notre père Désiré Charles Albert Fischer (1905-1986). Né à Mulhouse, médecin et accoucheur, excellent musicien et peintre, il a dessiné et peint en aquarelles, dans les années de 1943 à 1946, certains thèmes du retable d'Issenheim comme la Crucifixion, souvent d'après des photographies en noir et blanc, gardant en lui des couleurs de ce retable. Sur les conseils du R.P. Charrignon S.J., qui dirigeait après le père Jamin l'association des étudiants en médecine de Lyon, il se cachait des nazis depuis la fin de 1943 à Sainte-Sigolène (Haute-Loire) : il exerçait sous le nom de docteur Gabriel Vergne, soignant une population agréable et sympathique et des blessés des maquis, avec un courage et une grande modestie habituels.

\*

Ce retable a été l'objet avant les expositions de 2008 à Colmar et à Karlsruhe, de travaux et de colloques importants de Sylvie Ramond, actuelle conservatrice au musée des Beaux Arts du palais Saint-Pierre de Lyon, lorsqu'elle était conservatrice du musée Unterlinden à Colmar.

***Pourquoi et comment saint Antoine (251-356), mort à 105 ans (à cheval sur la paix de l'Église en 315) est le saint invoqué pour la peste du feu ?***

Le récit de la vie d'Antoine, ascète dans le désert d'Égypte, est écrit peu après sa mort par saint Athanase, et a été analysé, nous l'avons dit, par Claude Lapras avec la vision d'un spécialiste du cerveau humain. Antoine peut être relié au mal des ardents par la notion du feu du désert, et aussi du feu les démons qui l'ont tourmenté : les tentations, les agressions par les démons ont donné lieu à des représentations des peintres, de Jérôme Bosch à Jacques Callot, et au XX<sup>e</sup> siècle de Max Ernst, Otto Dix, Salvador Dali, et bien d'autres, avec des horizons de feu, et en littérature à des écrits de qualité, notamment de Gustave Flaubert. Les visions de démons au Moyen-Âge et à la Renaissance sont fréquentes chez les malades et dans les interrogatoires de l'Inquisition.

Les ossements d'Antoine l'Égyptien, selon sa volonté, devaient rester cachés : ils seront transportés du désert à Alexandrie, d'Alexandrie à Constantinople capitale de l'empire chrétien d'Orient. En 1070, un chevalier du Dauphiné, Jocelyn, les reçoit de l'empereur de Constantinople, les emporte en Dauphiné dans un village, la Motte-des-Bois (qui devient Saint-Antoine-en-Dauphiné). Or une grande épidémie de peste du feu a eu lieu en 945, deux nouvelles épidémies ont lieu en 1085 et en 1091 : un seigneur local du Dauphiné invoque Antoine pour la guérison de son fils, qu'il obtient. En 1095, l'ordre des Antonins est créé pour ces malades de la peste du feu, invoquant le pouvoir d'Antoine, et cet ordre va durer jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, jusqu'à la disparition de la maladie, que l'on a affirmée due à l'ergot de seigle par des expériences sur des animaux nourris avec du seigle parasité par l'ergot. Le maison mère des Antonins avec ses chanoines, ses serviteurs et ses chirurgiens, essaime depuis Saint-Antoine-en-Dauphiné en 1095, en créant de nouvelles commanderies ou préceptories, au XII<sup>e</sup> siècle à Gap (1123), à Rome (1190), au XIII<sup>e</sup> siècle à Londres (1243), à Lyon (1246) sur l'actuel quai saint Antoine, le long de la Saône, à Issenheim (1290), plus de trois cents commanderies à l'apogée de l'Ordre. À la commande du retable d'Issenheim, vers 1500, par le prieur Guers, la commanderie d'Issenheim reçoit des malades depuis deux cent dix ans et a des hôpitaux antonins sous sa direction, par exemple à Strasbourg et à Bâle.

Les soins des Antonins donnés aux malades sont d'ordre psychologique et moral : un accueil fraternel, la compassion, la prière devant des images de saint Antoine. À Issenheim, avant le retable de Grünewald existait un autre retable plus petit, remarquable, peint à la demande du prieur Orlier et dû à Martin Schongauer, avec sur un volet une image imposante d'Antoine avec son bâton en *tau*, son livre, son cochon, le volet adjacent présentant une belle Vierge devant Jésus nouveau-né. Les malades bénéficient d'une meilleure alimentation, d'un pain blanc excellent au lieu du pain de seigle parasité, des plantes médicinales aidant à diminuer la douleur, à assurer un meilleur sommeil et une meilleure circulation du sang. Une douzaine de ces plantes sont représentées sur le panneau d'Antoine visitant l'ermite Paul dans le désert. Les extrémités atteintes de gangrène noire, exhalant une puanteur abominable, tombent spontanément ou sont amputées par les chirurgiens. En 1516, l'anatomie est mal connue puisque le livre fondamental de Vésale ne paraîtra qu'en 1543 à Bâle. L'anatomie est connue du seul Léonard de Vinci (1452-1519), mais les dessins et découvertes magnifiques de Léonard sont restés quasi confidentiels. Il y a des chirurgiens excellents, mais les hémorragies après amputations ne sont pas rares, car il faut attendre les plaidoyers du chirurgien Ambroise Paré après 1550 pour ligaturer les vaisseaux : l'hémostase est réalisée par des cautères rougis sur des brasiers et appliqués sur les tranches de section. Cette cautérisation donne des escarres qui tombent parfois

avant la cicatrisation complète des vaisseaux. Ces amputations sont si nombreuses que les hôpitaux des Antonins sont souvent appelés « hôpitaux des démembrés ».

Le retable d'Issenheim offre une peinture centrale sur trois séries de panneaux de tilleul, le même bois que celui des sculptures de Nicolas de Haguenau. Chacune des trois peintures centrales mesure 292 cm de haut sur 330 à 334 cm (en réalité sur deux volets de 292 cm de haut sur 165 à 167 cm) ; un soubassement, ou prédelle, également peint, supporte le retable proprement dit.

**Le retable fermé** est celui de la Crucifixion du Christ,

**Le retable intermédiaire** est celui de la Vierge à l'Enfant avec le concert des anges.

**Le retable ouvert** présente, en panneau central, la sculpture d'Antoine entouré de celles de saint Augustin (les Antonins étant soumis à la règle monastique de saint Augustin) et de saint Jérôme (auteur d'une vie de saint Paul du désert, l'ami de saint Antoine).

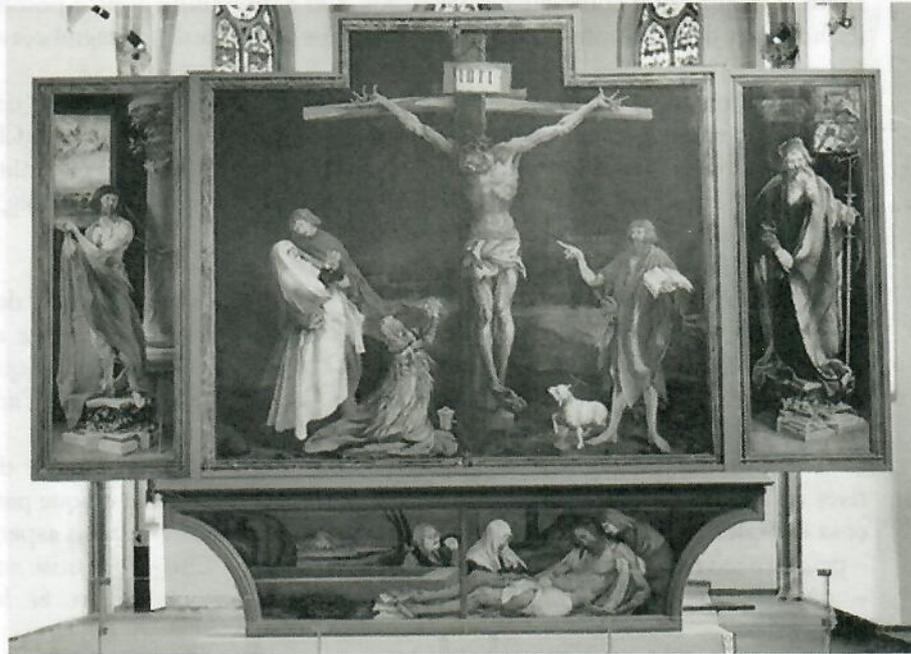
Chacune de ces trois représentations centrales est encadrée par deux volets fixes ou mobiles. Nous insistons sur la signification de ce retable unique par sa beauté et sa complexité. Pour nous il s'agit d'une peinture religieuse avec trois aspects :

- peinture religieuse de la douleur, avec la Crucifixion du Christ et la mise au tombeau,
- peinture médicale avec l'histoire de saint Antoine, le désert et les plantes médicinales.
- peinture de la beauté, de la consolation et de l'espoir dans le Christ sauveur : Annonciation, concert des anges musiciens, Vierge à l'Enfant et surtout sublime Résurrection.

## DESCRIPTION DU RETABLE

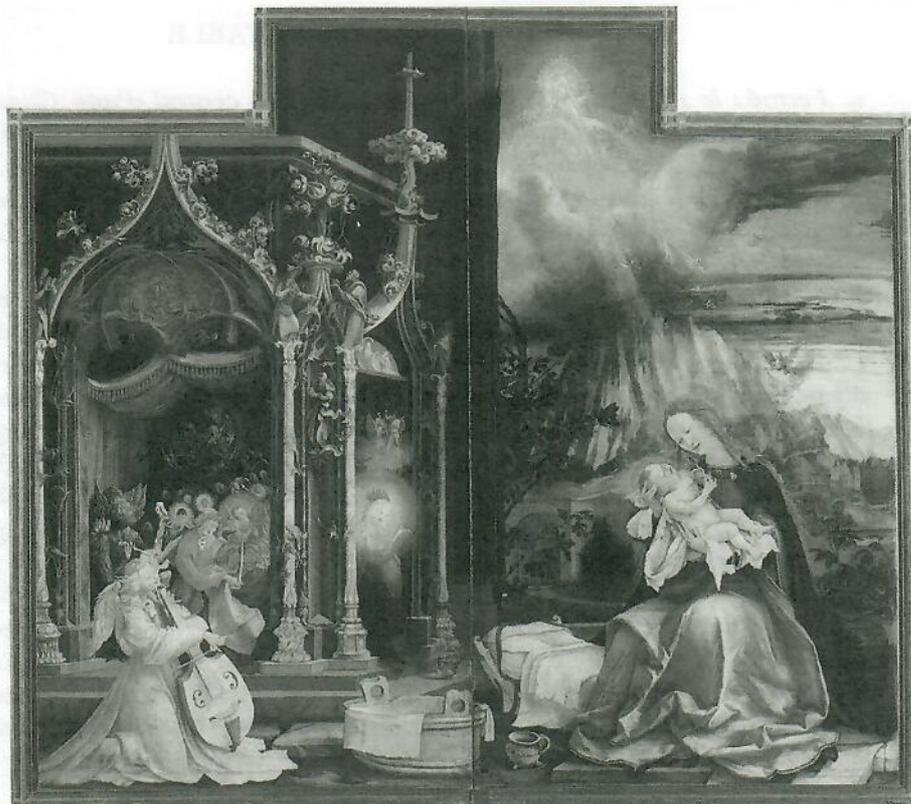
**a. Fermé : le retable présente un grand tableau central d'une Crucifixion du Christ** surmontant une prédelle avec la mise au tombeau du Christ. Le Christ mort est impressionnant : tête inclinée sur la droite, lèvres bleutées entrouvertes. Le corps entier porte les marques des blessures de la flagellation et des coups de son martyr. Les doigts sont repliés, crispés affreusement. Les pieds gonflés, énormes, violacés sont monstrueux.

Maître Mathis, a peint d'autres Crucifixions qui ont été réunies en 2008 au musée à Karlsruhe, chaque fois avec une expression épouvantable de la douleur : le Christ sur la croix est projeté en avant sur un fond sombre, peut-être de nuit, et le drame est resserré car, contrairement aux Crucifixions des peintres allemands de cette époque, Grünewald peint peu de personnages, parfois seulement la Vierge et saint Jean. À Issenheim il y a quatre personnages. Le Christ est sur le volet droit du panneau central (au revers, quand il est ouvert, apparaît la Résurrection) et sur ce volet droit, le Christ est avec un seul personnage étonnant, Jean-Baptiste, pourtant décapité quatre ans avant sur l'ordre d'Hérode. Jean-Baptiste, tout comme le Christ, paraît plus grand que les trois personnages du volet gauche (la Vierge, saint Jean et Marie-Madeleine). Jean-Baptiste, dans une tunique rouge, debout, de face, les jambes nues écartées, désigne le Christ de l'index droit. L'index tendu rappelle ceux peints par Léonard de Vinci de l'Ange de la Vierge aux rochers, et de son Jean-Baptiste. Le précurseur qui a baptisé le Christ dans les eaux du Jourdain semble parler : une inscription en latin est à la hauteur de sa bouche : *Illum oportet crescere, me autem minui* (« il faut qu'il prenne de l'importance et que je diminue »).



Ci-dessus retable fermé complet

Ci-dessous retable ouvert : partie centrale



Sur le volet gauche du panneau de la Crucifixion (au revers duquel est peint l'Annonciation), les trois personnages les plus proches du Christ sont présentés. La Vierge, vêtue d'un vêtement blanc (on a imaginé qu'il s'agissait du futur linceul du Christ), est debout, arc-boutée en arrière par la souffrance, soutenue par Jean, le disciple bien aimé, plus grand et maigre dans une tunique rouge : il regarde la Vierge avec inquiétude et son bras droit, d'une longueur exagérée, entoure la Vierge. La Vierge projette ses bras et mains en avant. Ses doigts sont entrelacés en prière douloureuse. Marie-Madeleine agenouillée, les mains également en prière, les doigts en hyper extension, paraît plus petite dans une longue robe plissée et porte, comme la Vierge, un long voile d'où s'échappe une immense chevelure blonde. Devant Marie-Madeleine, sur le sol est posé le vase de parfum coûteux qui est son attribut, alors qu'en avant du pied droit de Jean-Baptiste se tient l'Agneau symbolisant le Christ sacrifié : le sang s'échappe du cou de l'Agneau et coule dans un calice, qui correspond à l'eucharistie de la messe célébrée chaque jour (ceci comme sur le panneau central de l'*Agneau mystique*, du retable de Van Eyck, à Gand en Belgique). La prédelle représente la *Déploration sur le corps du Christ* (ou mise au tombeau). Cette prédelle recouvre les bustes sculptés du Christ et de ses apôtres, quand le retable est ouvert.

La Crucifixion est encadrée par les deux volets fixes avec les représentations de saint Sébastien et de saint Antoine en personnages vivants, curieusement juchés sur des socles de pierre peints en grisaille, comme la colonne de pierre derrière Sébastien. Antoine majestueux, la crosse en forme de *tau* dans la main gauche, maintient de la main droite le manteau bleu qui a un revers rouge éclatant aux nombreux reflets ; c'est un personnage rappelant le monde gothique, impassible, sourd au démon qui a fracassé la fenêtre au-dessus de sa tête. Saint Sébastien, par la représentation du visage et de la nudité du corps, paraît un personnage de la Renaissance italienne, inspiré par l'école lombarde de Léonard de Vinci. Le paysage en arrière-plan n'a pas la précision inouïe des peintures flamandes du XV<sup>e</sup> siècle, mais évoque l'ambiance de paysages italiens un peu flous du début du XVI<sup>e</sup> siècle. Saint Sébastien témoigne que les Antonins ne soignaient pas seulement les malades du feu saint Antoine, mais aussi d'autres malades atteints de la peste dont Sébastien avec Saint-Roch était guérisseur.

**b. La première ouverture du retable était réservée aux grandes fêtes (Noël, Épiphanie, Ascension, Pentecôte, fêtes de la Vierge...) et montre l'« Accomplissement de la nouvelle Loi »** par le déroulement du plan de salut depuis l'Annonciation, l'Incarnation avec la Vierge à l'Enfant (et le concert des anges) jusqu'à la lumière de la Résurrection. Ces séries ont suscité le plus grand nombre d'interprétations depuis Herbert von Einem jusqu'à Vaisse et Bianconi. L'*Annonciation* est sacralisée puisqu'elle est présentée dans une église et non pas dans la chambre à coucher de la Vierge comme dans les peintures germaniques et flamandes précédentes. Cette présentation nouvelle paraît issue d'enluminures parisiennes du XIV<sup>e</sup> siècle (dont celle du maître de Boucicaut). Cette Annonciation de Gabriel effraie la Vierge agenouillée devant un livre de prière. Gabriel, l'index droit dirigé sur la Vierge, paraît dominateur et volumineux. Sur le grand livre ouvert devant la Vierge, une longue phrase en latin indique : « *Voici, la jeune femme est enceinte, elle va enfanter un fils et elle lui donnera le nom d'Emmanuel. Il mangera du beurre et du miel jusqu'à ce qu'il sache rejeter le mal et choisir le bien.* » (Isaïe 7, 14-15). Isaïe surplombe la scène, figuré en petite statue peinte en grisaille, dans l'étonnante voûte complexe de cette église sur l'architecture de laquelle nous pourrions nous étendre, en vous rapportant l'importante littérature

décrivant les trois baies dont deux lumineuses, et celle de gauche obturée, les deux rideaux l'un vert sombre, l'autre rouge, symbolisant pour certains la synagogue et l'Église nouvelle du Christ. L'exposition de 2008 à Colmar présentait des examens de ce volet en infrarouge révélant des repentirs du peintre : dans un dessin sous-jacent, le doigt de Gabriel désigne la colombe blanche diaphane peu apparente et non pas la Vierge.

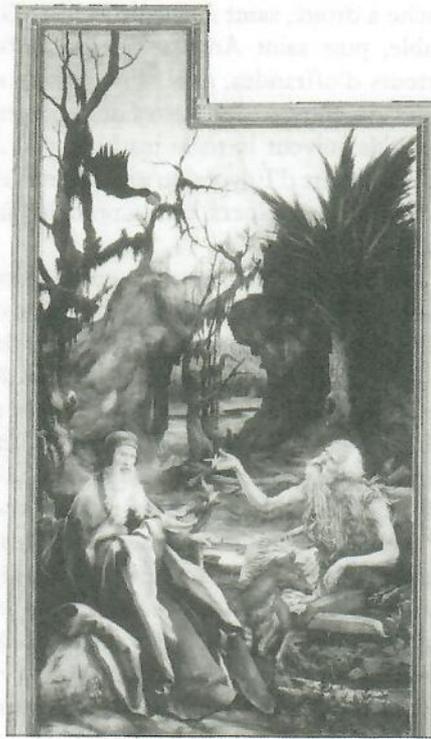
Le panneau central de cette première ouverture du retable montre *Le concert des Anges et la Vierge à l'Enfant*, qui ont suscité de nombreux commentaires quant aux sources et à leur signification. Parmi les sources existeraient les *Révélation*s de sainte Brigitte de Suède, et le *Speculum humanae salvationis* de Vincent de Beauvais. L'ange musicien le plus à gauche, de coloration un peu verdâtre, a entraîné des pages d'écriture ! Il est présenté isolé sur la couverture de l'important catalogue de l'exposition 2008 du musée de Colmar : la tête pourvue de plumes de paon indiquerait un ange du mal fourvoyé (et repenté ?) au milieu des anges fidèles à Dieu.

Près de ces anges musiciens ou en prière, la Vierge est agenouillée sous le baldaquin du *Concert des Anges* ; elle est entourée d'un double halo lumineux avec, semble-t-il, une couronne de flammes rouges : ce serait l'Immaculée Conception. Cette chapelle ou ce baldaquin, avec une allure gothique flamboyante bizarre, abrite un décor végétal avec des sculptures de prophètes barbus et un relief sculpté sur un petit tympan ; il illustre, paraît-il, Melchisédech assis, bénissant Abraham agenouillé, et il fait allusion à la bénédiction du pain et du vin d'Abraham, qui préfigure l'eucharistie du Christ.

En face du *Concert des Anges*, c'est pour nous la scène la plus agréable à admirer : celle de la Vierge à l'Enfant, seuls dans un jardin clos avec un rosier sans épine et un figuier. L'enfant est déjà grand, dans les bras de sa mère, nu et reposant sur un lange déchiré, et jouant avec un collier de corail. À l'arrière-plan des anges légers et quasi transparents, sous les rayons de Dieu éternel, appellent des bergers ; le paysage montre un ciel de strates de bleus variés, des collines, des forêts, avec une abbaye, au-delà du mur du jardin clos. Inclivée vers son enfant, la Vierge souriante a l'allure d'une belle germanique dans une robe rouge, avec le traditionnel manteau bleu de la douleur qui présage le destin douloureux de l'enfant. Aux pieds de la Vierge, des objets prosaïques et réels pour la vie d'un nourrisson bien humain, le berceau, le baquet de bois pour le bain et le pot de chambre.

Le volet de la *Résurrection* est une représentation unique dans l'histoire de la peinture. Le Christ ressuscité est habituellement proche de son tombeau, enjambe le tombeau, ou est dans le jardin voisin. Ici, le Christ s'élève dans un halo de lumière, devant un soleil gigantesque. Résurrection et Ascension sont présentées à la fois dans une vision grandiose, évoquant un souffle incroyable, déployant aux pieds du Christ le linceul qui sort du tombeau, souffle qui a projeté au sol les trois soldats ressemblants à des coléoptères géants ; les « carapaces » de leurs armures sont peintes avec la précision des meilleurs peintres flamands du XIV<sup>e</sup> siècle ou du contemporain Albrecht Dürer. Le Christ, blond, à la carnation blanche, triomphe et rayonne. La vision est étonnante, l'association des couleurs surprenante, les symboles imaginés sans doute nombreux, comme l'étonnant bloc de pierre transversal au-dessous du tombeau, bloc en lévitation derrière les jambes du Christ.

**c. Le retable entièrement ouvert est consacré à saint Antoine**, le patron des Antonins.



**Retable ouvert**

**Ci-dessus :**  
**à gauche, la tentation de**  
**saint Antoine,**  
**à droite, le dialogue avec**  
**saint Paul**



**Ci-contre :**  
**la resurrection du Christ**

Le grand panneau central présente les sculptures de Nicolas de Haguenau : de gauche à droite, saint Augustin et Guy Guers, le prieur d'Issenheim, commanditaire du retable, puis saint Antoine sur son trône « en majesté » avec son cochon et deux porteurs d'offrandes, puis saint Jérôme et son lion sont au-dessus du buste du Christ bénissant, entouré des bustes des apôtres. Saint Augustin est invoqué par les Antonins puisqu'ils suivent la règle instituée par Augustin. Saint Jérôme a écrit la vie de saint Paul du désert d'Égypte qu'a visité puis enseveli Antoine. Le sculpteur a voulu faire un portrait de Guy Guers, un homme de plus de soixante ans, au visage ridé avec sourcils et joues affaissées.

Sur les deux volets sont présentées deux peintures : d'un côté, la visite d'Antoine à Paul qui a plus de cent ans, de l'autre la *Tentation de saint Antoine*, qui est en fait une agression de saint Antoine par des démons-animaux.

Dans la *Visite de saint Antoine à saint Paul ermite*, le paysage aurait dû être le désert de Thébaidé : maître Mathis crée un paysage imaginaire étonnant pour les deux ascètes qui s'entretiennent autour d'une belle biche. Au lointain, on perçoit une montagne bleutée avec à ses pieds une forêt peut-être de résineux, une plaine verte perçue à travers un espace entre deux rochers. Derrière Antoine, un arbre mort, décrit par certains comme calciné, avec des mousses et lichens suspendus rejoint un deuxième arbre mort au centre du tableau qui cache l'arrière-train d'un cerf à belles ramures. Sur le grand arbre mort, un corbeau apporte deux morceaux de pain aux ascètes. Derrière Paul, vêtu d'un vêtement de fibres de palmes, c'est peut-être le palmier avec des dattes qui a permis ce vêtement. Dans ce décor irréel, des plantes médicinales peintes de manière naturaliste à la manière de Dürer poussent aux pieds des deux hommes saints, sur le rocher voisin le blason du commanditaire du retable.

Dans le second volet de *l'Aggression de Saint Antoine par les démons*, les démons sont des monstres envoyés par Satan. Effondré sur le sol, Antoine tient son bâton de la main droite pourtant mordue par un « basilic », animal à tête d'oiseau cornu et corps d'étrange tortue. Les huit monstres animaux en premier plan sont variés, rappelant ceux des tentations de saint Antoine de Jérôme Bosch, avec quelquefois des bras d'allure humaine, terminés par des moignons comparables aux moignons des amputés du mal des ardents. Des études de Chastel et de Massig ont montré l'influence de peintures et gravures italiennes, d'école siennoise où Antoine est couché au sol avec son grand manteau bleu, s'appuyant sur un coude et tentant de se protéger avec la main opposée. Au sol, dans le coin inférieur gauche, un homme nu accroupi, vêtu d'un seul capuchon et corselet, présente un ventre gonflé à l'ombilic rouge en érection, avec des pieds palmés, couvert d'inflammations et d'ulcères de la peau, même sur le visage. Il semble présenter le mal des ardents avec les moignons des poignets et a beaucoup intéressé le monde médical. Le lointain de cette agression de saint Antoine révèle un paysage fantastique avec une cabane en ruine où volètent des petits diables, des rochers irréels à la manière de Patinir, et dans un halo de lumière, sur un ciel bleu et nuageux, Dieu le père, comme dans le panneau de la Vierge à l'Enfant.

***Les bustes sculptés du Christ et des apôtres***, dans la prédelle du retable ouvert, n'ont aucun lien apparent avec l'histoire d'Antoine qui se déroule sur les quatre cinquièmes du retable ouvert. Le Christ et les apôtres ainsi présentés se trouvent sur de nombreux autres retables contemporains et illustrent l'image de la Cène et de l'Eucharistie déjà évoquée sur le retable fermé par le calice recevant le sang de l'agneau mystique, sur le retable intermédiaire par Melchisédech et Abraham et l'offrande du pain et du vin.

## ACTUALITÉ DU RETABLE

La fascination du retable vient de la vue d'ensemble, de la majesté impressionnante des panneaux, d'une multitude de détails. Cette fascination dure depuis cinq cents ans, et le retable est toujours d'actualité au XX<sup>e</sup> et au XXI<sup>e</sup> siècles.

### *L'auteur du retable est toujours mystérieux*

La beauté du retable l'a fait longtemps attribuer au grand peintre allemand Albrecht Dürer : Sandrart (1608-1680) l'a attribué à un mystérieux Grünewald (« Forêt verte ») alors qu'on a parlé de plusieurs maîtres Mathis dont un Grün. Il a été reconnu comme un peintre de Franconie né à Würzburg, ayant travaillé pour le cardinal archevêque de Mayence, et aussi à Aschaffenburg. Puis on a découvert plusieurs peintures certainement dues au même peintre que celui d'Issenheim, avec les mêmes caractères stylistiques et la signature MGN, en particulier le retable Heller (1510). Pour comprendre les errements successifs dans la recherche du « maître d'Issenheim », il faut lire Pantxika Béguerie De Paepé & Georges Bischoff (Éditions de la Renaissance 2000).

Actuellement, la plupart des spécialistes historiens parlent de maître Mathis Gothard Nithard (ou Nidhardt ou Neidhardt), c'est-à-dire le querelleur, le bagarreur (et Gothard : fort en Dieu ou le cœur de Dieu ou mieux, le cœur divin). Des biographies le décrivent comme un peintre, ingénieur hydraulicien, spécialiste du savon et des couleurs. Il aurait, en 1525, participé à la révolte des paypans, à moins qu'il ne s'agisse d'un autre Neidhardt alsacien. Il aurait adopté les thèses de Martin Luther et serait mort à Halle-sur-Saale, ayant un fils adoptif Endres (André). Le testament pour Endres montre qu'il était resté pauvre en dehors de vêtements riches et d'une panoplie de peintre avec des couleurs.

En 2008, une triple exposition est consacrée à Grünewald à la fois à Colmar et à Karlsruhe, avec deux magnifiques catalogues, et à Berlin (cabinet des estampes). Signalons les recherches de notre maître et collègue académicien, le neurologue Paul F. Girard et de ses élèves Marc Trillet et Maurice Boucher, la thèse et le livre remarquables du docteur Régis Delaigue, la thèse à Besançon d'Élisabeth Clementz, professeur d'histoire à Strasbourg, les travaux fondamentaux de A. Mischlewski de 1976 à 1995 (voir les catalogues Grünewald 2008).

En étudiant le retable d'Issenheim, *des influences de peintres s'imposent* venant du Nord, le peintre van Eyck, et d'Italie, dont Mantegna, Léonard de Vinci. Certains ont prétendu qu'il avait travaillé auprès du *Maître du Livre de Raison*, dans le Rhin moyen, auprès d'Albrecht Dürer avec des rencontres avec Hans Holbein l'ancien, ou à Colmar près de Martin Schongauer. Actif à Aschaffenburg, Mayence, Issenheim, Strasbourg, Halle, il a été à Mayence au service du cardinal Albert de Brandebourg et du notable Heller, à Issenheim du prieur de Guers ou Guersi.

Le musée de Karlsruhe possède quatre de ses tableaux sur les seize peintures connues de lui (à Bâle, Berlin, Fribourg-en-Brisgau, Munich, église d'Aschaffenburg, Colmar, église de Stuppach (Alsace), Oxford, Washington et collections particulières). Trois retables merveilleux sont démantelés entre plusieurs musées : retables Heller (1510), d'Aschaffenburg (1519) et de Tauberbischofheim (1524). Une partie de ce dernier retable au musée de Karlsruhe, une *Crucifixion*, est pour nous son œuvre la plus émouvante. Les volets du retable Heller (Musée de Karlsruhe et de Francfort) sont

d'une beauté inouïe, chef d'œuvre rivalisant avec les plus belles peintures en grisaille du XIV<sup>e</sup> siècle, en camaïeu des nuances subtiles de gris les plus belles au monde !

Il est classique de souligner que les plus grands peintres allemands Dürer (1471-1528), Altdorfer (1480-1538), Cranach (1472-1553) sont ses contemporains. Beaucoup d'archives ont été détruites ou ont disparu depuis celles du grand réformateur Melanchton qui en parle en 1531, et de l'éditeur strasbourgeois Jobin. Espérons de nouvelles découvertes, des traces dans les testaments, etc.

***Les peintres du XX<sup>e</sup> siècle se sont passionnés pour le retable d'Issenheim***, et surtout pour la Crucifixion et pour l'agression d'Antoine par les démons. La Crucifixion a passionné plusieurs peintres expressionnistes allemands de l'époque de Lovis Corinth, et plus tard après 1918, surtout Otto Dix qui fut prisonnier à Colmar à la fin de la deuxième guerre mondiale (*Otto Dix et les maîtres anciens*, de Sylvie Ramond & F.R. Martin, Colmar 1996). Plusieurs peintres surréalistes, comme Salvador Dalí ou Max Ernst, ont cherché à rivaliser avec l'*Aggression de saint Antoine de Maître Mathis*.

Depuis trente ans, à Colmar, le peintre japonais Itsuki Yanai étudie et reproduit toujours des peintures du retable.

***Les historiens d'art rivalisent de découvertes et d'idées***. Il faut lire les études remarquables de Louis Réau, d'Albert Châtelet, de Pierre Vaisse et Piero Bianconi (1974). Certains auteurs s'attachent à étudier les influences ressenties pour une scène particulière : la Crucifixion, la Résurrection, l'Aggression des démons...

Les historiens d'art discutent sur les plis de certains vêtements, inspirés de Léonard de Vinci ; sur la crête de paon sur la tête de l'ange musicien rose-verdâtre : cette crête de paon serait le symbole de Satan, qui est retrouvé sur la tête du serpent tentateur d'Adam et Eve chez Dürer. Les radiographies, les divers rayonnements, les études des pigments ont permis aux spécialistes des musées nationaux de proposer de nouvelles hypothèses, et idées : ainsi l'index de l'ange de l'annonciation désignait au départ la colombe et non pas la Vierge.

***Le retable fascine la plupart des visiteurs*** et beaucoup ont envie de décrire et d'écrire, et pas seulement les mystiques ou les grands écrivains. Parmi eux, signalons Joris Karl Huysmans (1848-1907) dans trois voyages en 1888 et 1903 ; Hermann Broch (1886-1951) ; le grand écrivain Elias Canetti (1905-1994) (prix Nobel de littérature) qui a séjourné à Colmar pour le voir en 1921 et 1937 ; Émile Storck, un auteur alsacien que nous a indiqué notre président J.P. Neidhardt, avec une pièce de théâtre vers 1960.

***Des musiciens de sont intéressés au retable d'Issenheim ou à son auteur***. Citons Paul Hindemith (1895-1963), violoniste, directeur de l'orchestre de l'opéra de Francfort de 1915 à 1923. Après des quatuors à cordes, des concertos pour piano, violon, son opéra *Mathis der Maler* (Mathis le peintre, 1934-1935) traite des « devoirs de l'artiste envers un monde ignoble et lui-même ». Le message est condamné par les nazis, l'opéra interdit, et il doit démissionner de la *Staatliche Musikhochschule* de Berlin. Ayant quitté l'Allemagne, après une symphonie *Mathis des Maler* (1938), il est professeur de théorie à Yale aux U.S.A., et compose les *Métamorphoses symphoniques sur des thèmes de Carl Maria Weber* (vers 1943) et des symphonies (*L'Harmonie du monde*).

## CONCLUSION

En conclusion, le retable d'Issenheim et son auteur gardent des mystères : a-t-il été peint à Strasbourg dans l'atelier du sculpteur Nicolas de Haguenau (Pantxika Béguerie de Paepe) ? La personnalité du prieur de Guers ? Maître MGN et son attitude dans la révolte des paysans de 1525 et vis-à-vis des thèses de Martin Luther ? Des historiens de la médecine continuent de visiter le malheureux malade accroupi dans l'agression des démons : on en a fait un lépreux, un syphilitique. Une des études les plus sérieuses est celle du docteur Georges Thieberghe dans les *Annales de Dermatologie et de Syphiligraphie* (1920) : pour lui les lésions cutanées des membres sont bien dues à « l'ergotisme », mais « l'ascite de l'abdomen serait plutôt celle d'une péritonite tuberculeuse ». Le peintre a pu concevoir un pauvre être humain en proie à plusieurs maladies, de même qu'il ajustait au corps d'un oiseau une gueule de batracien. Du coup des savants dermatologues poursuivent leurs discussions !

Le retable d'Issenheim est une merveille unique qu'il convient d'admirer comme un chef-d'œuvre de la peinture allemande et de la culture de la Renaissance européenne, dans cette Haute Alsace d'Issenheim à Colmar, aux charmes multiples.

### Bibliographie

Elle est immense et nous recommandons celle du catalogue de l'exposition Grünewald 2008 à Colmar, au musée Unterlinden (M<sup>me</sup> Pantxika Béguerie De Paepe).

Résumé de la communication de M. Robert G. HEATH  
Membre correspondant

## LA DEUXIÈME RÉVOLUTION PAPALE : LA CRÉATION DE L'ITALIE

Ma conférence inaugurale a eu lieu il y a maintenant quelques années ; dans la mesure où celle-là s'enchaîne avec celle-ci je me permets de vous en recommander la lecture pour pouvoir distinguer à la fois la continuité et surtout la différence avec celle du XIII<sup>e</sup> siècle. La première avait pour but d'installer le pape comme seul chef de l'Église romaine, remplaçant l'empereur romain et le réduisant à un état de laïc, dépourvu de la mission apostolique qui était la sienne auparavant. Il est essentiel d'insister sur le fait que cette première révolution papale n'avait pas d'ambitions territoriales.

Le deuxième chapitre de ces mouvements révolutionnaires initiés par les papes – et il faut bien voir que l'un succède pleinement à l'autre – commence avec l'avènement de l'avocat-diplomate Innocent III (1198-1215) sur le trône papal. Celui-ci se trouve dans une situation où il peut bâtir sur les succès de ses prédécesseurs tout en s'exprimant dans un autre vocabulaire, en utilisant d'autres techniques politiques, pour pouvoir atteindre un autre but.

Comme son grand prédécesseur, Grégoire VII, il a pu profiter des circonstances particulières de l'accession d'un jeune roi à la dignité impériale, mais tandis que le premier mourait en exil à Salerne, sa ville de Rome ravagée par les armées normandes dont le royaume s'établissait en Sicile, le dernier affermira sa *plenitudo potestatis* (sa plénitude de pouvoir) , sur tous les royaumes de la Terre...

Cependant, au début de son règne, la papauté romaine se trouvait entourée au nord et au sud par les forces impériales, conséquence réussie de la politique de l'empereur Henri VI (1190-1197), fils de Frédéric I<sup>er</sup>, dit Barberousse (1123-1190), mort subitement contre toute attente. Le jeune fils de cet empereur, qui allait devenir le célèbre Frédéric II (1194-1250), avait une mère normande qui le mettait, lui, le successeur de la couronne de l'Empire, sous la tutelle du pape. Ces circonstances mènent à une crise juridique qu'il faudrait examiner de près.

Cette crise est à l'origine d'une lutte directe, une lutte à mort, entre la papauté romaine et la maison royale de Hohenstaufen pour déterminer qui sera la force dominante dans la péninsule italienne. La première phase de cette révolution dure de 1200 à 1269. Elle est marquée par le conflit de Frédéric II avec plusieurs papes, la naissance des mouvements politiques connus sous le nom de Guelfes et de Gibelins, le rôle de différents conciles, l'arrivée des troupes françaises menées par Charles d'Anjou et instrumentalisées par le pape dont le résultat est la destruction, voulue par les habitants du Saint-Siège, de ce qu'il appelle « *le noeud de vipères* ». En même temps on voit le développement des villes et des communes italiennes qui, après plusieurs détours, font cause commune avec les papes pour créer une nouvelle civilisation avec l'aide de l'oligarchie ecclésiastique.

Le plus grand saint de cette période exceptionnelle dans l'histoire de l'Europe est François d'Assise, le modèle pour Giotto et les débuts de la peinture occidentale, grâce auquel l'Église romaine ne sombre pas complètement dans une « *Real politik* », et qui lui permet de devenir la voix d'autorité pour tout l'Occident.

La dette que doit l'Europe à l'Église romaine et à la « *civiltà italiana* » n'est pas seulement grande mais fait une partie essentielle de son histoire.

12 février 2008

Communication de notre confrère Philippe MIKAELOFF

## AUX ORIGINES DES PREMIÈRES CONCEPTIONS DE L'HOMME SUR L'UNIVERS : DE LA PRÉHISTOIRE À LA GRÈCE ANTIQUE

Nous allons essayer d'oublier ce que nous sommes devenus aujourd'hui et ce que nous avons appris sur la Terre, sur l'Univers pour nous mettre dans le contexte des premiers hommes, vivant au milieu d'un environnement hostile. Nous irons de la période préhistorique néolithique à la Grèce Antique, en restant sur le continent européen.

À partir de quand l'homme a-t-il pris conscience de l'univers qui l'entourait et quelles questions s'est-il posé à son sujet ? Nous avons peu de documents objectifs, car les premiers textes écrits connus qui nous viennent de Sumer et datent d'environ 6 000 ans.

On sait qu'une conscience primaire existe chez les mammifères supérieurs et que les singes évolués ont un certain degré de conscience cognitive. Par exemple chez les chimpanzés, cette conscience de soi est démontrée par l'expérience d'une tache rouge peinte sur le visage lorsqu'on les place face à un miroir. Ont-ils pour autant conscience de l'univers qui les entoure et construisent-ils une réflexion à ce sujet ? Sûrement pas. Il est évident qu'un niveau de conscience introspective plus évoluée propre à l'homme, dite conscience phénoménale, accompagnée du langage fut nécessaire pour qu'il commence à s'interroger sur le monde environnant. Le volume cérébral de cet homme primitif dépassait alors 1 000 cm<sup>3</sup>.

Quand, et à partir de quel niveau de développement cérébral, une conscience de l'univers est-elle apparue chez l'homme primitif ?

On sait que le genre *Homo* a migré à partir de la vallée du Rift en Afrique sur de longues distances : plusieurs espèces d'hominidés puis *Homo erectus* auraient commencé à s'aventurer en Asie, il y a 2 millions d'années, puis au Moyen Orient, pour arriver en Europe en deux vagues successives. Au cours de la deuxième vague, il maîtrisait la taille des bifaces et le feu, il y a près de 700 000 ans.

Il a bien fallu qu'il prenne conscience par nécessité de quelques repères dans le ciel pour s'orienter et de phénomènes cycliques comme les cycles lunaires pour se repérer grossièrement dans le temps. Mais on ne peut faire que des hypothèses sur cette période lointaine.

Les tombes les plus anciennes connues remontent à plus de 100 000 ans : elles comportent des squelettes en position fœtale ou porteurs d'ornements. À cette époque l'*Homo sapiens* archaïque devait être craintif du monde environnant. Ses craintes ont inspiré à la conscience humaine des croyances, des mythes, des cultes primitifs sur la mort dont témoignent ces premières tombes. Les exemples d'ornementation personnelle attestent de la présence d'une pensée symbolique.

Mais pour la plupart des archéologues il n'y pas de représentation de l'univers au Paléolithique, notamment dans les peintures préhistoriques, dont certaines sont

datées de plus de 25 000 ans. Les peintures des grottes représentent de nombreux animaux élevés au rang de divinités, des êtres humains. Il y a des idéogrammes mystérieux, on en a relevé plus de 400 à Lascaux dont on comprend mal la signification.

Les craintes de l'homme préhistorique lui ont inspiré l'invention et la vénération de divinités, ainsi que le chamanisme sur tous les continents, afin de se protéger.

Pourtant certains astronomes soutiennent que l'homme du Paléolithique s'intéressait à l'Univers par nécessité afin d'anticiper le passage des saisons, de prévoir les périodes de chasse ou les migrations saisonnières. Ainsi, dans l'abri Blanchard, proche de Lascaux, on a trouvé un os de renne daté de 32 000 ans, qui porte 69 marques : des cupules qui correspondraient aux phases de la lune. On peut le comparer à l'os d'Ishango découvert au Congo et daté de 20 000 ans, qui présente 3 colonnes d'entailles que certains considèrent comme un calendrier lunaire, d'autres comme une calculatrice préhistorique.

Pour d'autres astronomes, les hommes du Paléolithique auraient observé les étoiles dans le ciel, et peut-être regroupé les plus brillantes dans des formes animales, qu'ils ont pu reproduire au plafond de certaines grottes, comme celle de Lascaux : ils auraient imaginé une juxtaposition entre la composition du ciel préhistorique et certaines constellations comme celle du taureau. Ce ne sont que de pures hypothèses !

Ensuite, au moment de la révolution néolithique, il y a environ 10 000 ans, l'homme s'est sédentarisé notamment en Mésopotamie. Cette évolution coïncide avec la fin d'une période glaciaire et le réchauffement de la planète. Il a développé des activités artisanales, l'agriculture, la charrue et la roue, la domestication des animaux.

À partir de ce moment apparaît la notion de propriété de la terre, inconnue au temps de la chasse et de la cueillette. On sait que cette notion de propriété est à l'origine de tous les affrontements ultérieurs de l'Humanité.

Pour des nécessités agricoles, l'homme du Néolithique fut obligé d'établir un calendrier, donc de s'intéresser à la course du soleil, aux phases de la lune, à la rotation du ciel nocturne. Pour cet homme il était évident que la Terre sur laquelle il vivait était immobile et que les corps célestes, eux, se déplaçaient. Il a bien fallu qu'il trouve des repères pour ses déplacements imposés par le commerce et par la navigation sur le Tigre et l'Euphrate. On sait que s'est développée une navigation à voile sur le Nil et que les conquérants de la Méditerranée seront les Phéniciens. Ils ont très tôt choisi pour se repérer la nuit les étoiles les plus brillantes.

On sait plus de choses sur les conceptions de l'homme sur l'univers à partir du moment où l'on a retrouvé les textes écrits de Sumer.

Sur tous les continents (Europe, Chine, Indes et Amériques), les premières conceptions sur l'univers furent basées sur la mythologie ; les mythes étaient des tentatives de l'imaginaire humain, craintif du monde environnant, pour résoudre l'énigme de la vie et de l'univers.

La genèse de l'Univers est la première énigme que vont essayer d'expliquer toutes les mythologies. Avant celle de la Grèce antique, trois civilisations anciennes nous ont transmis leurs conceptions sur l'Univers, très différentes entre elles, auxquelles nous nous sommes limités.

**a. La civilisation Mésopotamienne** s'est développée entre le Tigre et l'Euphrate. Deux peuples l'ont constituée : les Sumériens installés dans cette région à une époque très lointaine et des nomades sémites, les Akkadiens.

Le poème akkadien *Enuma Elish* daté du 2<sup>e</sup> millénaire avant J.-C. fait la synthèse de toute une série de mythes anciens, il comprend sept tablettes d'argile écrites en cunéiforme. Au commencement il n'existait ni ciel ni terre. Seule une matière indifférenciée s'étendait de toute éternité, les eaux primordiales. De leur masse se dégagèrent deux entités : *Apsou* et *Tiamat*. *Apsou* divinité masculine représente la masse d'eau douce sur laquelle flotte la terre. *Tiamat*, divinité féminine est l'abîme d'eau salée, d'où sortent les créatures. Les textes considèrent *Tiamat* comme un monstre.

Les Babyloniens révéraient un triade divine suprême : Anou, Enlil, Ea, divinités anthropomorphiques. Marduk le dieu créateur fut le fils d'Ea. Il va former l'univers après un combat contre le monstre *Tiamat* dont il partage le corps en deux : une moitié devient le ciel, l'autre la terre. Ensuite il rassemble la moitié supérieure des eaux dans les nuages. Puis il utilise les différents organes de *Tiamat* pour modeler le monde : de ses yeux couleront le Tigre et l'Euphrate. Les montagnes s'érigeront sur sa poitrine.

Marduk parachève son œuvre en définissant le statut des dieux : pour les débarrasser de leurs fautes et les rendre immortels, il va sacrifier un bouc émissaire, le dieu Kingou, dont il tranche les veines, créant ainsi l'homme. Donc l'homme n'est pas un être innocent puisque dans ses veines coule le sang d'un dieu coupable, sang qui charrie le péché et la mort. C'est donc par les Dieux que le mal est entré dans le monde. L'homme fut conçu pour servir les Dieux : l'épopée de Gilgamesh, 18 siècles avant J.-C. traite de la révolte de l'homme face à son destin, de sa quête de l'immortalité.

Les Babyloniens furent d'excellents observateurs du ciel : sur les tablettes d'argile les plus anciennes, écrites à Sumer en cunéiforme, on ne retrouve que quelques noms d'étoiles, de constellations, et le récit de mythes cosmogoniques. Ces plus anciennes tablettes au caractère nettement astronomique nous viennent de Nippour en Babylonie centrale et sont datées du 2<sup>e</sup> millénaire avant notre ère. Ensuite les Babyloniens nous légèrent les vingt-trois tablettes astronomiques de *Enouma* et les deux tablettes dites *Moul Apin* qui donneront un véritable résumé des connaissances astronomiques de l'époque.

Ce sont les prêtres au service du roi qui firent ces observations astronomiques : prévisions astrologiques destinées au roi, établissement du calendrier nécessaire aux travaux agricoles et fêtes religieuses, recherche de repères pour guider les voyageurs. Les prêtres recueillaient ces informations dans des temples observatoires, les *ziggourats*, tours carrées, à sept étages, dont on a retrouvé des ruines à Babylone. Pourquoi sept étages ? Probablement parce que les Babyloniens avaient déjà repéré dans la masse des points lumineux de la voûte céleste, sept astres errants, contrastant avec la fixité des étoiles : le Soleil, la Lune et les cinq planètes visibles à l'œil nu.

Les tablettes d'argile révèlent que les prêtres astronomes étaient chargés de monter la garde auprès du roi : à l'époque, certains événements comme les éclipses de Lune, du Soleil ou le passage d'une comète étaient source d'une immense frayeur, considérés comme des messages de catastrophes adressés par les divinités.

Les Babyloniens avaient observé que la révolution apparente annuelle du Soleil se faisait le long d'un grand cercle qu'on appela l'écliptique : ils avaient divisé le Zodiaque en douze parties, chacune associée à une constellation d'étoiles que le Soleil semblait traverser. Leur calendrier était lunaire ce qui leur posait un problème difficile d'ajustement avec le cycle annuel solaire. Aussi les prêtres babyloniens avaient pris l'habitude d'ajouter un mois intercalaire, de temps en temps.

Il faut reconnaître que le système arithmétique babylonien, dont les prêtres astronomes avaient besoin était de loin le plus avancé du monde ancien. C'était un système sexagésimal à base 60, utilisant deux symboles : ils se servaient d'un trait vertical pour indiquer 1 et d'un chevron < pour indiquer 10. Un nombre inférieur à 60 était composé de chevrons et de traits verticaux.

On sait aussi que les Babyloniens utilisaient pour leurs observations des instruments. L'appareil le plus élémentaire connu depuis les temps les plus reculés est le *gnomon* solaire : tige plantée verticalement et dont on observe l'ombre. Ainsi l'ombre la plus courte de la journée est le témoin du passage du soleil au méridien ; l'ombre la plus courte de l'année détermine le solstice d'été. Le *polos* est un instrument spécifiquement babylonien : il est constitué d'une demi-sphère creuse, avec une concavité tournée vers le ciel. L'ombre d'une petite bille maintenue en son centre est projetée sur sa surface interne et suit donc sur une petite échelle le mouvement du Soleil ; il était facile avec cet instrument de trouver le tracé de l'écliptique.

Mais les prêtres babyloniens n'ont jamais fait état d'une explication rationnelle sur l'organisation de l'Univers ou sur l'explication des phénomènes astronomiques. Leurs conceptions sont restées mythologiques.

**b. À la même époque que Babylone se développait l'Égypte ancienne** comme une oasis le long du Nil à la vie rythmée par les crues du fleuve. Le monde égyptien s'est lentement constitué à partir de plusieurs peuplades, munies de leurs propres mythes. Ces peuplades furent unifiées en un seul état trois millénaires avant J.-C., ce qui aboutit à des synthèses mythologiques entre trois grands centres : Memphis, Héliopolis, Hermopolis.

Les textes égyptiens ne font pas état d'un néant à l'origine, mais postulent l'existence des eaux primordiales, le Noun. Les Égyptiens s'appuyaient sur l'expérience de la crue et décrue du Nil. Sur la première butte émerge un œuf ou une fleur de lotus qui enfantera le soleil ou Amon-Ré. Il y a donc un démiurge présolaire : un mythe ancien montrait une vache primordiale sortant du Noun pour mettre bas le soleil.

Dans la présentation cosmogonique du papyrus Bremmer Rhind, le démiurge est venu à l'existence de lui-même. En fait celui qui joue un rôle essentiel dans cette création c'est Shou, l'atmosphère lumineuse : elle va séparer Geb, la terre, de Nout, la voûte céleste.

En Haute et Moyenne Égypte, c'est le dieu Khnoum vénéré sous l'aspect d'un bélier, Dieu potier qui fabriqua les dieux et les êtres vivants. Pour cette Égypte ancienne, le démiurge n'ordonna rien de mal et donc la naissance du péché se fera en dehors de la genèse : à la différence des Babyloniens, il n'y aura pas de combat entre les dieux pour aboutir à la création.

L'Égypte avait besoin de connaissances géométriques pour ses architectes et d'un calendrier pour ses activités agricoles et commerciales. Elle nous a donné le

système décimal : les Égyptiens représentaient les 9 premiers nombres par les 9 premières lettres de l'alphabet, les dizaines par les 9 lettres suivantes, ce qui rendait les calculs compliqués. Leurs astronomes ont légué à la postérité l'année égyptienne, basée sur le cycle solaire : donc une année de 365 jours qu'ils avaient répartie en 12 mois de 30 jours auxquels ils ajoutaient 5 jours groupés à la fin de l'année.

Les Égyptiens faisaient commencer l'année avec le début de la crue du Nil, qui correspondait au lever héliaque de Séthis, une étoile bien visible que nous appelons Sirius.

Après une période de tâtonnement, ils ont divisé le jour et la nuit en 12 heures quelles que soient les saisons, donc heures de durée variable que l'on appelle heures temporaires. Pour cela, ils avaient aligné deux points de repère selon l'alignement d'étoiles : ces deux repères marquaient le passage du temps pendant la nuit. Ils se servaient d'un instrument simple appelé le *merkhet*. L'un des repères était constitué d'un fil à plomb tenu par un observateur et l'autre était une fente creusée dans un morceau de bois par laquelle visait un deuxième observateur. Ils avaient repéré plusieurs constellations d'étoiles, assimilées à des figures animales, comme le taureau.

Dans la journée, les Égyptiens utilisaient pour mesurer ce temps temporaire des quadrants solaires, dont la durée variait donc en fonction des saisons. Dès le deuxième millénaire avant J.-C., ils ont su mesurer l'écoulement du temps absolu en se servant d'un récipient gradué et perforé d'où s'écoulaient des gouttes d'eau, appelé *clepsydre*, mais qu'ils ont peu utilisé.

Comme les Babyloniens, les Égyptiens ne se sont pas posé de question rationnelle sur le fonctionnement des astres. Le seul problème qui semble les avoir préoccupé est le passage nocturne du Soleil dans le ciel, qui se levait à nouveau chaque matin à l'Est. Aussi chaque soir la création se trouvait menacée au coucher du soleil. La déesse du ciel Nout était représentée comme une femme arquée au dessus de la Terre : elle avalait chaque soir le soleil, car seul un bain dans le Noun de l'au-delà pouvait lui restituer sa force le lendemain matin.

**c. Dans l'Antiquité le petit peuple hébreu** n'a pas brillé par sa curiosité scientifique : il a cultivé le domaine théologique et mythique. Le livre de la Genèse se réfère à deux récits du peuple hébreu sur la création.

Le plus ancien récit israélite des origines du monde, neuf siècles avant J.-C., le seul qui nous soit resté avant le grand exil, est le récit Yahviste. Au commencement, il existait un chaos, mais il n'est pas dit que Dieu en était l'auteur.

On y lit : « *Lorsque Yabvé eut fait le ciel et la terre, nulle broussaille de lande n'existait encore sur la terre [...] parce que Yabvé n'avait pas encore fait pleuvoir sur la terre. [...] Yabvé fit donc monter un flot de la terre pour arroser la surface entière de l'humus. Puis il modela l'homme avec de la poussière tirée de l'humus et lui insuffla aux narines l'haleine de vie.* »

On dispose d'un deuxième texte, le récit sacerdotal, daté six siècles avant J.-C., après l'exil : il relate la genèse en six jours par Elohim : « *Au commencement, Elohim créa le ciel et la terre [...] Elohim dit alors : qu'il y ait la lumière ! et il y eut la lumière [...] Qu'il y ait une voûte entre les eaux et qu'elle sépare les eaux en deux ! Et ainsi en fut-il. [...] Ensuite Elohim dit : qu'il y ait des luminaires à la voûte du ciel, pour séparer le jour et la nuit.* »

Ces textes ont emprunté plusieurs mythes à la civilisation mésopotamienne, comme celui de l'île entourée d'un océan universel ou la voûte du ciel soutenue par les colonnes de montagnes. Mais il existe une différence fondamentale entre les

conceptions mésopotamiennes de la cosmogonie et celle des Hébreux : les récits babyloniens sont imprégnés de polythéisme. Les luttes divines sont fréquentes. Les divinités possèdent tous les vices des hommes. Chez les Israélites, dès le IX<sup>e</sup> siècle avant J.-C. apparaît une originalité, le monothéisme : Yahvé a créé le monde en toute liberté. Il est le créateur de toutes choses. Il est infiniment parfait. Les Hébreux avaient été précédés dans l'invention du monothéisme, car de nombreux Égyptiens s'étaient mis à adorer un Dieu unique, immortel.

Pour les Hébreux, la science astronomique est contenue dans le Livre Sacré. Elle nous apporte une cosmologie naïve : la Terre est plate, sa superficie réduite correspond aux connaissances géographiques des rédacteurs de la Bible. Au centre se trouve la Palestine. Les montagnes servent à soutenir la voûte du ciel qui est comme une tente à une hauteur si faible que les oiseaux peuvent l'atteindre. Au-dessus de cette voûte trône Yahvé, qui regarde les hommes par des ouvertures et qui commande les réservoirs de pluie. Le tonnerre est la voix divine. Dans le ciel, le Soleil, la Lune, les étoiles sont de simples luminaires qui se déplacent aux ordres de Dieu.

Donc le peuple hébreu pas plus que les Égyptiens ou les Babyloniens n'a été préoccupé par une organisation rationnelle de l'univers.

**d. Envisageons maintenant la Grèce antique :** à travers tous les continents les conceptions purement mythologiques sur l'origine et l'organisation de l'univers ont perduré longtemps. Fait unique, c'est dans la prodigieuse Grèce antique que va se développer à partir du VII<sup>e</sup> siècle avant J.-C. une pensée rationnelle qui s'intéressera aux mathématiques, à la philosophie, à la médecine et au fonctionnement de l'univers. Auparavant, si on remonte à plus d'un millénaire et demi avant J.-C., les Grecs anciens croyaient aussi que leur vie et leur destin étaient régis par de nombreuses divinités : le récit le plus répandu sur l'origine du monde était celui du poète Hésiode, huit siècles avant J.-C. : dans sa *Théogonie* il établit une généalogie des dieux et de l'univers à partir du chaos originel. À l'origine existait un abîme illimité sans lumière qui donna naissance à Gaïa, la terre. Gaïa produira Ouranos, le ciel étoilé et Pontos, toutes les eaux. Ces trois entités divines engendreront une généalogie complexe de dieux anthropomorphes qui se feront une guerre sans pitié.

Pour les Grecs, il n'existe pas de désordre chaotique originel : le mot *khàos* signifie une mise en ordre du monde.

Alors comment se fait-il que sept siècles avant J.-C. la Grèce antique ait vu naître une réflexion rationnelle ? Il est difficile de répondre à cette question. L'histoire de la Grèce pré-hellénique est assez mal connue : la royauté mycénienne qui s'est étendue sur plusieurs siècles va s'effondrer au XII<sup>e</sup> siècle avant J.-C. C'est ensuite qu'apparaîtront des cités-états, territoires indépendants et politiquement structurés, gouvernés par des magistrats dépourvus de caractère sacré.

C'est sur le plan politique que la raison s'est développée dans ces cités grecques, qui se prêtaient au débat public, à la réflexion d'hommes libres : cette nouvelle vie sociale, les débats contradictoires dans ces cités sont à l'origine du miracle grec, qui s'écartera d'une pensée mythologique. Il faut sûrement rechercher là, les causes de l'essor d'une pensée rationnelle, dont nous sommes les héritiers. C'est à Milet, la plus active des métropoles commerciales parmi les douze grandes cités

ioniennes, que vont travailler les premiers savants grecs : Thalès, Anaximandre et Anaximène.

En fait, les Grecs voyageurs avaient fréquenté les Babyloniens, les Égyptiens : ils utiliseront donc les observations accumulées depuis des siècles, mais fait nouveau leurs astronomes se sont efforcés d'expliquer l'organisation de l'univers par des mécanismes rationnels et des modèles géométriques.

Nous allons voir par quelques exemples à quel point cette prodigieuse Grèce antique a introduit les premières conceptions rationnelles sur l'univers. Le premier astronome, mathématicien, est Thalès de Milet (640-562) : Phénicien d'origine, il aurait voyagé en Mésopotamie et en Égypte. Il a conservé la conception d'une Terre en forme de disque plat comme les Babyloniens, qui flotte sur les eaux primordiales. Il a commencé à dresser une carte des étoiles, compris que le Soleil éclairait la Lune et calculé la hauteur des pyramides par l'intermédiaire de leur ombre, lorsqu'il fût conseiller de Crésus, roi de Lydie.

D'autres écoles vont fleurir en Grèce après celle de Milet, notamment au nord-est de la mer Égée où se développera la tentation matérialiste : Leucippe (500-420) et son élève Démocrite (460-370) vont donner naissance à l'atomisme qui sera combattu jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle par l'Église. Tout est pour eux composé de particules insécables les atomes. Il existe des mondes infinis qui naissent et meurent, livrés au hasard. Les atomes, tous de même nature, sont animés d'un mouvement incessant et se groupent au hasard pour donner toutes les formes vivantes ou inanimées. Par prudence Démocrite admet l'existence des dieux, mais il les relègue loin de ce monde auquel ils restent complètement indifférents.

Au V<sup>e</sup> siècle avant J.-C. apparaît l'école des Pythagoriciens qui fera faire un bond en avant aux mathématiques et aux conceptions sur l'univers : Pythagore, dont on conteste l'existence, serait né dans l'île de Samos ; il aurait fui à Crotona, poursuivi pour ses théories et serait mort en exil. On lui attribue la paternité du mot *cosmos* pour désigner l'univers comme un ordre.

La cosmologie pythagoricienne met en avant un dieu géomètre et musicien, ordonnateur d'un monde parfait : quoi de plus parfait qu'une sphère et un cercle ? C'est pourquoi elle est la première à proclamer la sphéricité de la Terre immobile et des autres astres qui ne peuvent se déplacer qu'en cercle. Comme argument d'une Terre sphérique, les Pythagoriciens avaient remarqué que l'ombre projetée de la Terre sur la Lune au moment des éclipses était ronde. Le monde a une enveloppe sphérique dite Sphère des Fixes, qu'on représentera plusieurs siècles durant sur les épaules du géant Atlas.

Animés par l'obsession de la symétrie, les Pythagoriciens affirmaient que la Terre portait quatre continents, le 4<sup>e</sup> dans l'hémisphère sud, pour équilibrer la masse des terres au nord. D'où la question qui va se poser durant l'Antiquité : y a-t-il un peuple aux antipodes et, si oui, pourquoi ne tombe-t-il pas ? Contrairement à Aristote, les Pythagoriciens défendaient l'idée d'un espace infini. Nous ne nous attarderons pas sur les conceptions de Platon et de son disciple Aristote, tous deux, plus philosophes qu'astronomes. Retenons seulement que Platon (428-347) dans « le Timée » défend une organisation géométrique de l'univers. Il se singularise par sa conception abstraite de la vérité. La théorie platonicienne conviendra bien à l'Église du Moyen-Âge, alors que les thèses d'Aristote jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle vont apparaître aux antipodes du Christianisme :

en effet, Aristote affirme l'éternité du monde et de la matière, excluant toute idée de création divine, dans le « traité du ciel ».

Aristote nie l'existence du vide qu'il remplace par un 5<sup>e</sup> élément subtil, l'éther, qui va polluer la science astronomique et la physique jusqu'à l'époque d'Einstein. Le mouvement circulaire des astres ne peut être compris que par une transmission de poussée à travers cet éther qui remplit l'espace, si bien que la rotation de la sphère des Fixes suffit à animer tout l'univers. Pour Aristote, au-delà de la sphère des Fixes il ne saurait y avoir ni lieu, ni matière, ni vide.

Son disciple Eudoxe, astronome, imagina un système combinant quatre sphères solides pour chaque planète (au total vingt-sept sphères) pour rendre compte des observations de leurs mouvements : ce fut donc la première théorie cohérente sur le fonctionnement de l'univers, s'appuyant sur les mathématiques. À l'époque, on savait que la Lune tournait autour de la Terre ; en plus du Soleil on avait repéré cinq planètes à l'œil nu : la plupart des astronomes, après la Terre et la Lune, plaçaient Mercure, Vénus puis le Soleil et plus loin Mars, Jupiter et Saturne.

Après Eudoxe et Aristote, en l'espace de deux siècles, trois grands astronomes vont se succéder en Grèce, qui tous les trois marquèrent durablement l'histoire de la connaissance de l'univers.

Aristarque de Samos (310-230) le premier d'entre eux est le véritable précurseur de Copernic car il est le premier à soutenir la théorie de l'héliocentrisme pour toutes les planètes y compris la Terre. On attribue à Aristarque la première estimation de la distance Terre – Lune : il l'obtint en mesurant le temps passé par la Lune à l'intérieur de l'ombre de la Terre pendant une éclipse. Ce temps exprimé comme une fraction de la lunaison permettait d'obtenir la distance à la Lune en fonction du rayon terrestre : Aristarque estima cette distance à 80 rayons terrestres (ce qui est proche de la réalité), et le diamètre de la Lune à environ 1/3 du diamètre terrestre. Aristarque fit scandale et fut accusé de profanation sacrilège pour avoir déplacé le centre du monde : on lui intenta un procès pour impiété.

Ératosthène (273-192) fut après Euclide le conservateur de la bibliothèque d'Alexandrie. À la fin de sa vie, devenu aveugle, il se laissera mourir de faim. Il est resté célèbre pour avoir estimé avec une ingéniosité surprenante la circonférence et le diamètre de la Terre de la façon suivante : dans la bibliothèque où se trouvaient tous les rapports de l'année, Ératosthène lut que, peu avant le solstice d'été, le soleil se réfléchit verticalement au fond d'un puits à Syène (aujourd'hui Assouan) alors que le même jour à Alexandrie l'ombre d'un pilier vertical révèle que les rayons du soleil arrivent avec un angle de 7,2 degrés par rapport à la verticale soit la 50<sup>e</sup> partie d'une circonférence. Ces deux lieux étant sur le même méridien, Ératosthène en conclut que la distance entre Syène et Alexandrie représentait le 50<sup>e</sup> de la circonférence terrestre. La mesure de la distance entre ces deux villes lui posa des problèmes : il utilisa probablement des « bématistes », professionnels chargés de mesurer les distances en comptant le nombre de pas : après plusieurs voyages, ils arrivèrent à une moyenne de 5 040 stades entre les deux lieux soit 252 000 stades pour la circonférence de la Terre, c'est à dire 50 fois plus. Or les stades grecs utilisés par les coureurs à pied avaient une longueur fixe de 600 pieds grecs, ce qui permet aujourd'hui d'évaluer la longueur d'un stade à environ 158 m soit une circonférence terrestre de 39 690 km et un rayon de 6 300 km, chiffre étonnant de précision pour l'époque.

Enfin Hipparque (190-126) fut probablement le plus grand astronome de la Grèce antique ; il vécut à Nicée puis à Rhodes. Il avait remarqué que la longueur des saisons n'est pas la même, ce qui était incompatible avec un mouvement circulaire uniforme du Soleil autour de la Terre : nous savons aujourd'hui que cela tient au trajet elliptique de la Terre. Mais pour Hipparque l'énigme fût résolue à l'aide d'un artifice : faire tourner le Soleil autour d'un point excentré par rapport au centre terrestre, ou point excentrique. Pour effectuer les calculs de longueur des saisons à partir du cercle excentré, il fût obligé de travailler avec les arcs de cercle ce qui l'amena à inventer la trigonométrie.

Hipparque a été un des premiers à adopter le système des cercles déférents et épicycles pour expliquer la plupart des mouvements apparents des planètes. Donc, il suppose que les planètes se déplacent sur un petit cercle ou épicycle, dont le centre se déplace lui-même sur la périphérie d'un grand cercle appelé déférent. On comprend que la planète tournant dans un sens sur son épicycle pendant que le déférent tourne dans l'autre sens puisse paraître tantôt plus proche tantôt plus loin (d'où l'explication des variations de l'éclat de Mars), ou même qu'elle semble progresser de façon rétrograde.

Hipparque fit enfin une grande découverte : la précession des équinoxes. En observant les étoiles, notamment l'épi de la Vierge, et comparant avec les observations faites 130 ans plus tôt par Timocharis, Hipparque se rendit compte que la position du Soleil par rapport aux étoiles au moment des équinoxes varie au cours du temps avec une dérive annuelle de 42 secondes d'arc : il en conclut à tort que la sphère des Fixes était animée d'un mouvement spécial par rapport à l'écliptique. En fait la cause de la précession qu'ignorait Hipparque est due à la forme de la Terre aplatie aux pôles : à cause de la gravitation l'axe des pôles est animé d'un mouvement lent conique d'une toupie : il faut environ 26 000 ans pour que l'axe fasse le tour complet et comme celui-ci fait 360 degrés, cela signifie que la Terre dérive d'environ 50 secondes d'arc par an ce qu'Hipparque avait prévu à 8 secondes près. On ne peut qu'admirer Hipparque.

Après lui, près de trois siècles vont s'écouler sans astronome de renom, période qui correspond au déclin des cités grecques, à la conquête romaine. Finalement le dernier astronome de la Grèce antique sera Claude Ptolémée au II<sup>e</sup> siècle de notre ère : mathématicien, astronome, il exposera ses travaux dans l'Almageste. Il a fait la synthèse des connaissances de son temps, mais il est resté prisonnier de dogmes rigides concernant l'organisation de l'univers : pour essayer de mieux rendre compte des observations astronomiques, il a introduit le concept de l'équant : c'est un point qu'il a imaginé à l'intérieur du cercle déférent, mais non en son centre par rapport auquel le mouvement de l'astre est rigoureusement uniforme.

Ptolémée a fait état d'arguments convaincants pour soutenir que la Terre est immobile : contre le mouvement héliocentrique il soutient que, si la Terre se déplaçait, on devrait voir un changement d'aspect du ciel étoilé et donc observer des parallaxes ; raisonnement juste, mais il faudra attendre le XVIII<sup>e</sup> siècle pour le vérifier. Contre la rotation de la Terre sur elle-même, il pensait que l'effet serait de projeter les objets et les animaux en l'air. Il ironise sur le sort des animaux « *qui partis sans doute par paresse dans le sens du mouvement ne pourraient plus revenir à leurs nids !* »

\*

En conclusion, dans ses conceptions sur l'univers l'humanité a progressé par bonds. Par nécessité, l'homme préhistorique avait pris conscience de quelques repères dans le monde environnant. Par crainte il avait forgé sur tous les continents des croyances mythologiques sur l'univers et ses origines.

C'est la prodigieuse Grèce antique qui, sept siècles avant J.-C. a soudainement introduit des conceptions rationnelles sur le fonctionnement de l'univers. Malheureusement la Grèce, déjà en crise à l'époque de Ptolémée, va subir la conquête de l'empire romain qui se désintéressait de l'astronomie. Avec l'avènement du christianisme, cet immense acquis, récupéré par les Arabes, va disparaître en Occident.

En Europe on va assister pendant un millénaire à une stagnation des connaissances sur l'univers : le monde chrétien s'appuiera sur les Écritures saintes de façon rigide.

Au XVI<sup>e</sup> siècle un nouveau bond en avant sera franchi par Nicolas Copernic malgré l'opposition de l'Église. Ensuite les grands concepteurs de l'univers du XVII<sup>e</sup> siècle, Kepler, Galilée, Newton, feront faire un nouveau bond aux connaissances sur l'Univers.

15 janvier 2008

Résumé de la communication de nos confrères  
Jean-Gabriel MORTAMET et Louis DAVID

## L'UTILISATION DE LA PIERRE DANS LES MONUMENTS ANCIENS DU LYONNAIS

Depuis plus de 2 000 ans, bien des monuments de Lyon et de sa région sont construits en pierre. La pierre était, presque toujours, d'origine locale ou régionale.

La restauration de ces monuments impose de connaître la nature de la pierre, son origine, ses qualités. Si les carrières d'origine n'existent plus, il faut trouver des pierres de remplacement, les plus similaires possibles. Tout ce travail suppose une étroite collaboration entre géologue et architecte.

Les monuments du Lyonnais sont présentés dans l'ordre historique, de l'époque romaine au XX<sup>e</sup> siècle, en passant par les époques romane, gothique, renaissance et classique.

Les pierres proviennent du Plateau lyonnais pour les *granites*. Le Mont d'Or livre le *calcaire à gryphées* et le fameux *calcaire jaune de Couzon* qui lui a donné son nom, ainsi qu'au pays des pierres dorées. La *pierre de Lucenay* vient de la région d'Anse et de la basse vallée d'Azergues.

Sont un peu plus lointaines, bien qu'encore régionales, les pierres du Jura méridional : pierres romaines de *Seysssel* et du *Bugey* ; *choin de Villebois*, venant de l'île Crémieu et de ses environs, qui sera la pierre par excellence du XIX<sup>e</sup> siècle.

Encore plus lointaine, la *pierre du Midi* (Drôme, Vaucluse) était la pierre préférée des Romains, mais elle retrouvera une seconde jeunesse au XIX<sup>e</sup> siècle, grâce au chemin de fer.

Enfin quelques pierres locales, prises littéralement sur place, se cachent, le plus souvent, dans l'épaisseur des murs.

Les Romains ont importé des pierres nobles pour les marbres et les colonnes, provenant de divers pays du pourtour méditerranéen.

Comme pratiquement toutes les carrières régionales ont été abandonnées, à l'exception de quelques unes du choin de Villebois ainsi que d'autres de pierre du Midi, on fait appel, pour des raisons économiques, à des pierres de remplacement. Malheureusement, et bien que désormais utilisées couramment, aucune n'est satisfaisante car elles sont trop différentes de la pierre d'origine ; elles proviennent majoritairement de Lorraine et de Bourgogne.

8 janvier 2008

Résumé de la communication de notre confrère Jean-Pierre H. NEIDHARDT

## DU MOYEN-ÂGE À LA RENAISSANCE : COMPARAISON DE QUATRE CHIRURGIENS

Période charnière qui voit se développer:

- Une pathologie nouvelle par les armes à feu, entraînant des lésions tissulaires jusque là inconnues, nécessitant des procédés et des instruments nouveaux ;
- L'imprimerie, premier des *mass media*, permettant l'illustration et la diffusion des nouvelles méthodes ;
- La révolution anatomique : ce n'est qu'à partir du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle que les structures du corps humain sont enfin connues de manière précise.

Les quatre chirurgiens sont :

- **Guy de Chauliac** (1300-1368). Il appartient encore au Moyen-Âge. Sa *Chirurgia magna* (1363) est la somme des connaissances chirurgicales de l'antiquité et du Moyen-Âge chrétien et arabo-musulman.
- **Hieronymus Sauler**, dit Jérôme de Brunswig (1450-1534), et **Hans von Gersdorff** (1450-1528, strasbourgeois, écrivent en langue vulgaire deux traités de chirurgie de guerre où apparaissent les lésions par armes à feu. Leurs connaissances anatomiques restent rudimentaires. C'est encore l'ère de la chirurgie « paléo-anatomique ».
- **Ambroise Paré** (1510-1590), chirurgien des rois et roi des chirurgiens. Il contribue, avec André Vésale, à l'établissement définitif de l'anatomie humaine. Il invente ou améliore de nombreux instruments, et humanise le sort des blessés. Il ouvre l'ère de la chirurgie anatomique pré-anesthésique qui durera jusqu'en 1846.

NB : Les dates indiquées sont souvent incertaines, et l'orthographe des noms propres variable.

2 décembre 2008

Résumé de la communication de notre confrère Jean-Pierre H. NEIDHARDT

## PROMENADE EN ALSACE ROMANE

Dans un cercle de 80 km, en Haute et Moyenne Alsace, la visite d'anciens bâtiments nous fait évoquer une sainte, un pape (et saint), quatre dynasties. C'est l'histoire de la religion et des grandes familles du bassin rhénan supérieur qui se reflète ici.

Sur le plan religieux, les Alamans, qui peuplèrent l'Alsace à partir du V<sup>e</sup> siècle furent convertis au christianisme par des moines irlandais (dits *Scotti*), à l'origine d'une chaîne d'abbayes qui prirent plus tard la règle bénédictine : Reichenau sur le lac de Constance, Saint-Gall en Suisse, Murbach, Honau, Munster et Wissembourg en Alsace, Lure, Luxeuil et Remiremont dans les terres voisines. Murbach fut le centre de cette constellation, véritable puissance religieuse et séculière, entourée d'un semis de fondations secondaires. Munster fut un haut-lieu de l'érudition, dont la révolution ne laissa que trois arches, romanes bien sûr!

Sur le plan politique, nous rencontrons la famille des ducs d'Alsace, descendants du gouverneur franc Étichon – *dux alsatiae* –, vers 660. Sainte Odile en est issue, de même que Bruno d'Éguisheim-Dabo, pape Léo IX (1049). Une branche collatérale, les Altenbourg prit plus tard le nom de Habsbourg.

La famille von Buren de Sélestat devait s'affirmer par trahison contre les derniers Étichonides. Hildegarde von Buren fit construire l'église Sainte-Foy de Sélestat en signe de repentance. Ses descendants prirent le nom de Hohenstaufen.

Les Hohenzollern, par leur branche souabe (aujourd'hui H. Sigmaringen) ne sont pas étrangers au pays. L'un des leurs, Frédéric Oettinger, à partir de son nid d'aigle de Wasserbourg devint chevalier-brigand et n'hésita pas à défier grossièrement la comtesse de Montbéliard (1420). Mal lui en prit : douze ans dans la tour de Zollem à Montbéliard, puis disparition en Terre sainte (?).

22 janvier 2008

Discours de réception de notre confrère Jean NORMAND

## UN ÉDITEUR TECHNIQUE LYONNAIS DE LA RENAISSANCE, GUILLAUME ROUVILLE

Restant fidèle à l'esprit d'Alexandre Lacassagne créateur du musée d'Histoire de la Médecine et de la Pharmacie de l'université Claude Bernard, de son attachement passionnel pour le document écrit, de sa devise « *Vitam impendere libro* » déformation du *Vitam impendere uero* de Juvénal, lorsque je me suis intéressé à Guillaume Rouville à travers ses éditions scientifiques du fond ancien de la bibliothèque du Musée, je ne soupçonnais pas que je serais entraîné dans des aspects historiques concernant la vie lyonnaise, vers des aspects techniques concernant ses éditions ou scientifiques relatifs au contenu médical de ses livres, enfin vers les aspects juridiques et sociologiques de l'engagement des hôpitaux lyonnais vis à vis de la fondation Rouville. J'avais découvert en établissant des fiches pour informatiser la bibliothèque du musée le livre en français de Léonart Fuchs, *Histoire des Plantes*, édité à Lyon en 1550 par Guillaume Rouville, avec sa grande qualité d'impression et d'illustrations, et les premières indications thérapeutiques de la digitale. C'est de là qu'est partie ma curiosité pour Guillaume Rouville sans penser initialement aux péripéties où allait me conduire sa fréquentation.

Il faut situer brièvement l'environnement lyonnais, le destin particulier et la place éminente de Lyon dans l'édition du livre lors de la Renaissance qui représente le siècle d'or de l'imprimerie lyonnaise. Celle-ci avait édité en France le premier livre en français en 1476 avec la *Légende Dorée* et le premier livre illustré en 1478 avec le *Miroir de la Rédemption*. Mais à la différence des autres villes où l'apparition de l'imprimerie était le fait ou le soutien de l'Université et de l'Église avec l'usage du latin, elle est marquée à Lyon par son caractère de moyen d'échange en langue vulgaire – c'est-à-dire le français – et son échappement à l'imitation des manuscrits ou à la reproduction des textes gréco-latins d'où son rôle non négligeable dans la mise en forme de notre langue ainsi que dans l'expansion et la réputation de Lyon. Entre la publication du premier livre imprimé en France et la clôture des incunables en 1500, cinq cents ouvrages sont édités à Lyon. Parmi les soixante-seize incunables médicaux lyonnais réunis par Cade devant cette Académie, vingt-cinq sont composés en français, d'où la louange de Trechsel : « *Partium Franciae urbs amoenissima* »

Pourquoi Lyon ? Bien entendu la position géographique de la ville joue un rôle déterminant ce qui est assez surprenant pour une ville moyenne (45 000 habitants au début du XVI<sup>e</sup> siècle), une ville alors pauvre en décorations avec l'absence surprenante de tout édifice public ou de tout monument, du fait de la rareté de la noblesse locale, et d'une ville essentiellement bourgeoise et commerçante avec les foires qui ont fait sa richesse. La prospérité lyonnaise à cette époque fut essentiellement le fait, à côté des foires créées par Louis XI, de la volonté des grandes maisons de commerce italiennes de faire de Lyon le centre de leurs affaires dans le royaume, avec les banquiers florentins tels les Médicis, puis les Pazzi, les Capponi, les Gadagni à côté d'autres étrangers comme Kléberger de Nuremberg ou Obrecht de

Strasbourg, pilier de la Réforme à Lyon. Le deuxième facteur essentiel fut la politique italienne royale française sous Charles VIII, Louis XII et François I<sup>er</sup>, avec les séjours de la Cour, soit brièvement, soit de façon prolongée en 1515 et 1516, et surtout lors de la campagne de Pavie de 1524 à 1526 et la captivité de François I<sup>er</sup>. Cette conjonction assura le succès des foires, et favorisa le commerce des marchandises précieuses à forte valeur ajoutée tels la soie, les tissus, la banque. Parallèlement la vie des lettres et des arts se développait avec des érudits comme Claude Bellièvre, Symphorien Champier (qui organisa l'enseignement médical dans les hôpitaux lyonnais), Pierre Sala (dont une maison riche en antiquités est dite l'Antiquaille) ou des artistes comme Jean Perréal. D'autres y passèrent ou y séjournèrent brièvement, tels François Rabelais qui y édite son *Pantagruel* chez Claude Nourry en 1532, Étienne Dolet, Corneille de Lyon, Bonaventure des Periers, Michel Servet. Cette atmosphère exaltante retient à Lyon Maurice Scève qui y publie sa *Délie* en 1544 et dont les liens avec l'éditeur Rouville sont étroits : le portrait de Maurice Scève paraît pour la première fois dans le *Promptuaire des Médailles* de Rouville dans l'édition de 1577. La découverte par Maurice Scève en 1533 du tombeau de la Laure de Pétrarque en Avignon dans l'église des Frères Mineurs est signalée dans la préface de la réimpression de Pétrarque par Rouville en 1574. Enfin la relation de Maurice Scève, intitulée *La magnificence de la superbe et triomphante entrée de la noble et antique cité de Lyon faite au Trèschrétien Roy de France Henri deuxième du nom et de la Royne Catherine son épouse le XXII septembre 1548*, est éditée par Rouville en 1549 avec les magnifiques gravures de Salomon. À la même époque Jean de Tournes, en 1555, imprime les vers amoureux de Louise Labé.

L'imprimerie lyonnaise fait ainsi le lien entre l'humanisme européen et la vie culturelle lyonnaise. Lyon est alors la capitale de la civilisation française : c'est environ 15 000 éditions qui sortent des presses lyonnaises au XVI<sup>e</sup> siècle. Quant au nombre des livres édités, Lyon vient en troisième position en Europe après Venise et Paris. Avec près d'un livre sur deux imprimé en français (45%), l'édition lyonnaise consacre 35% de ses livres aux Belles Lettres, 28% aux sujets religieux et déjà 12% aux sciences et aux arts ; elle imite l'imprimeur vénitien Alde Manuce avec ses caractères « italiques » copiés par Gabiano à Lyon et son format de poche (in16). Le premier imprimeur est Guillaume Le Roy, originaire de Liège attiré à Lyon par le marchand Barthélemy Buyer, puis les grands imprimeurs ou éditeurs lyonnais : avant Sébastien Gryphe et Etienne Dolet, le plus grand est Jean de Tournes, et immédiatement après lui Guillaume Rouville. Les ateliers d'imprimeurs sont nombreux, implantés le plus souvent rue Mercière. Lors de l'entrée à Lyon de Henri II en 1549, la confrérie des imprimeurs qui défile devant lui comporte 250 personnes en état de porter les armes, ce qui correspond à un millier de personnes avec les métiers annexes (papetiers, graveurs, relieurs) : c'est énorme pour une ville de l'ordre de 50 000 habitants. Lyon a gardé le souvenir de ces grands imprimeurs en donnant leur nom aux rues Sébastien Gryphe dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, Etienne Dolet dans le 3<sup>e</sup>, Jean de Tournes dans le 2<sup>e</sup>, à la Place Rouville dans le 1<sup>er</sup> devant la maison Brunet, et leur a fait une place importante au musée de l'Imprimerie. La ville garde surtout de cette période exaltante le souvenir d'avoir été une presque capitale, ce qui permet de mieux comprendre son histoire.

La première question concernant le personnage de Guillaume Rouville – dont curieusement nous n'avons pas de portrait – est l'orthographe de son nom : la marque

du libraire est Guillaume Rouville ou Roville lors des éditions en français, *apud Gugliemum Rovillum* en latin jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Le nom de Roville ou Rouville se généralise dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle et est consacré lors de l'arrêt du Parlement de Paris de 1763 relatif à la fondation Rouville. C'est d'ailleurs celui qui apparaît dans la désignation de la fondation Rouville et celui de la place Rouville à Lyon.

Guillaume Rouville naît en Touraine près de Loches en 1518, se forme aux métiers du livre en Italie à Venise où il demeure un an au service de Gabriel Giolito. Ceci explique son enseigne « à l'écu de Venise » lors de son installation à Lyon, rue Mercière. Il épouse en 1544 Madeleine Portonarius, fille d'un libraire (et non la fille de Sébastien Gryphe comme l'écrit son premier biographe Chalmel dans l'*Histoire de Tours* en 1828). De ses six enfants, quatre filles survivront, l'aînée Drivonne suivie de Marguerite, Marie et Louise. Seules Marguerite et Louise auront des héritiers pour la fondation ultérieure. En deuxième noces, il épouse Claudine Revel dont il n'aura pas d'enfants. Il obtient des capitaux importants par son cousin Mathurin Rouville à qui il lèguera ses propriétés en Touraine. Il fonde alors une maison de librairie et devient le successeur de son beau-père Portonarius.

Il est uniquement libraire et éditeur et confie ses livres à imprimer aux meilleures presses d'imprimeurs lyonnais : Arnoulet, Trin, Roussin, Beringen, Bonhomme, Rollet et Fein, usage non exceptionnel à Lyon. Sa devise initiale, qui était « *Rem maximam tibi promittet prudentia* » devient « *In virtute et fortuna* » inspirée de celle de Sébastien Gryphe « *Virtute duce comite fortuna* » empruntée à une lettre de Cicéron à Munatius Plancus. Il faut souligner sa vaste culture – il écrivait en français, latin et italien – et était lié à des érudits tels le président de Langes, l'historien Guillaume du Choul, le médecin botaniste Jacques Daléchamp et le juriste Tiraqueau. Grâce à son choix éclairé des imprimeurs et des graveurs – surtout Bernard Salomon, Eskreich dit Vase, Woeriot, le Maître à la Capeline non identifié –, son choix judicieux des titres édités, ses associations avec les libraires d'Italie et d'Espagne, il se constitue une importante clientèle.

Il devient syndic des libraires en 1567, puis député des Échevins. À ce titre, après avoir recueilli les dons et les aumônes, il conduisit en 1576 les travaux des bâtiments de la boucherie de l'Hôtel-Dieu qui donna à cet hôpital des revenus considérables. Il fit construire à ses frais un puits pour le service de la boucherie, ce que rappelait une inscription, citée par Desvernay en 1894, autrefois placée sur la façade d'une maison (disparue lors de la construction du passage de l'Hôtel-Dieu) attenante à la boucherie, rue de l'Hôpital : « *Guillemus Rovilius hunc puteum impensis suis aedificavit* », en vantant la rigueur de sa gestion financière avec le rappel du psaume 112 « *Non nobis Domine non nobis sed nomine tuo da gloriam* » et ainsi que ses armes avec sa devise « *In virtute et fortuna* ». Nous verrons que son mécénat lui fait financer la gravure des dessins de plantes dans l'*Historia Generalis Plantarum* de Daléchamp. À cette générosité, s'ajoutait une vie irréprochable, à la différence de celle de Dolet, qui fit que Dullin, bailleur de fonds et commanditaire de Dolet, lui retira cet avantage et le confia à Guillaume Rouville.

L'éclectisme de ses éditions est à souligner : ouvrages de droit tels les *Commentaires des anciens jurisconsultes italiens et français*, *Cours de Droit civil*, bien entendu traductions françaises des classiques latins, en particulier des œuvres de Cicéron et ouvrages originaux tels le *Promptuaire des Médailles* illustré des vrais portraits de ses contemporains. Son intérêt pour les livres techniques se révèle par les éditions des

œuvres de Cardan et surtout ceux consacrés à la médecine. Si à Lyon Galien est édité cent trente fois, Hippocrate quatre-vingt fois, Dioscoride une trentaine, Avicenne une vingtaine, Rouville se situe, par ses treize éditions médicales, immédiatement après Jean de Tournefort (quinze éditions) mais bien avant Sébastien Gryphe (sept éditions). À côté des œuvres de Galien rééditées de 1546 à 1570, celles d'Aristote en 1548, citons une traduction du recueil de Guidi, *De puerorum morbis*, en 1549, *Les anciens et renommés auteurs de la médecine et de la chirurgie* en 1555, la *Chirurgie française* de Daléchamp en 1569, les *Commentaires* de Pierre André Mathioli sur les six livres de Dioscoride en 1572 et les *Aphorismes* d'Hippocrate en 1576 dans une belle édition *in quarto* bilingue grecque et latine. Il publie également en 1546 la 3<sup>e</sup> édition du *Syruporum universa ratio ad Galeni censuram diligenter expolita* de Michel de Villeneuve (alias Michel Servet) après Paris et Venise. Par contre le *Christianismi restitutio*, qui conduira Michel Servet au bûcher après sa fuite à Genève, sera édité à Vienne chez Guillaume Gueroult chef d'atelier de Baltazar Arnoulet et non par Rouville.

Surtout deux ouvrages médicaux de son catalogue ont marqué le XVI<sup>e</sup> siècle : les ouvrages de Fuchs et de Daléchamp.

En 1558 est publiée l'*Histoire des Plantes* de Léonart Fuchs, imprimée par la veuve de Baltazar Arnoulet. Il s'agit d'une traduction en français de l'édition en latin et en allemand parue à Bâle en 1542. Léonart Fuchs (1501-1566) est professeur de Médecine à l'université de Tübingen. Il défend la médecine grecque et conteste l'autorité de la médecine arabe, surtout c'est un éminent botaniste dont le nom fut donné au *Fuchsia*. Il est le premier à décrire la digitale sous le nom de *Fingerhüt* (dés à coudre) dans l'édition de Bâle – d'où le nom latin de *Digitalis* donné par Fuchs – et à noter les vertus de la digitale : « *inciser, purger et délivrer d'obstruction les parties nobles* ». L'ouvrage de Rouville est abondamment illustré de gravures faites par Clément Boussy « tailleur d'histoires » qui par acte passé le 27 février 1547 devant Claude Cussonnet s'engagea au service de Baltazar Arnoulet pour la gravure des planches destinées à l'herbier de Fuchs. Le musée possède un curieux catalogue relié en parchemin à une date imprécise sur chaque feuillet vierge duquel sont collées les planches de l'édition en latin et allemand de Bâle en 1541 : celle de la digitale a comme titre « *Digitalis* » et « *Fingerhüt* ». Le point curieux est que dans l'édition de Rouville de 1558 les gravures sont en miroir par rapport à celles de Bâle du fait d'une gravure inversée de Clément Boussy.

Le deuxième ouvrage est l'édition en latin de l'*Historia Generalis Plantarum* de Jacques Daléchamp parue en 1587. Daléchamp, né à Caen vers 1513, fait ses études médicales à Montpellier, puis se fixe à Lyon où il est nommé médecin de l'Hôtel-Dieu en remplacement de Charles Desmaret en septembre 1552. Il est le cinquième médecin nommé à l'Hôtel-Dieu après François Rabelais. Il a été l'un des meilleurs botanistes de son temps et on donna son nom à une *Dalechampia* de la famille des Euphorbes. Il meurt en 1588 et est enterré dans les caveaux de l'église des Jacobins. La pierre tombale portant son épitaphe a été transportée au musée Lapidaire du palais Saint-Pierre en 1822 lors de la démolition de l'église. Voici la traduction de sa prosopopée latine : « *À ma naissance, Caen me reçut dans son sein, le chœur des Muses m'enseigna les arts, maintenant une tombe couvre mes restes mais la renommée de mon génie me survit* ». Le Musée des Hospices Civils de Lyon possède un portrait à l'huile en buste de Daléchamp. Il a des cheveux courts, le front haut et dégarni, une barbe longue avec des moustaches blond-roux, une chemise noire avec un col blanc. Ce tableau est attribué à Pierre Eskreich dit Vase, peintre flamand installé à Lyon vers 1515. Un autre

portrait gravé de Daléchamp existe dans le *Promptuaire des Médailles* édité par Rouville en 1553. La parfaite ressemblance avec le personnage du tableau permet d'affirmer que celui-ci est bien Daléchamp. *L'Historia Generalis Plantarum* est un ouvrage monumental riche de 2 686 gravures de plantes et, curieusement, ne porte pas de nom d'auteur. Daléchamp a été aidé dans la réalisation de cet énorme ouvrage par Jean Desmoulins et Guillaume Rondelet, ses amis et élèves. C'est Desmoulins que Guillaume Rouville chargea de traduire en français cet ouvrage, qui parut en 1615 avec une vogue immense et qui fut réédité par les héritiers de Guillaume Rouville avec le nom de Daléchamp comme auteur. Rappelons ici que c'est Guillaume Rouville qui assuma les frais de la gravure des planches pour l'édition de 1587.

Un dernier mot sur les reliures lyonnaises – problème controversé – de ces exemplaires de Rouville. Elles sont d'un modèle simple, à l'opposé des riches reliures dorées aux armes des bibliophiles lyonnais de la Renaissance : elles sont parfois en maroquin avec des encadrements de filets à froid soulignant les plats avec un fleuron central estampé varié à type de marque de libraire, armes des propriétaires ou inspiré de fleurons typographiques. Les dos sont à nerfs.

\*

Après ce survol du personnage et de l'œuvre de Guillaume Rouville, reste à évoquer la *fondation Rouville* qui le relie au temps présent. On sait que nombre de legs ou de donations aux Hospices sont assujettis à des charges. Si ces charges sont perpétuelles, on parle de fondation. Rouville échevin était à ce titre Recteur né de l'Hôtel-Dieu, d'où l'idée qu'il eut de choisir les Hôpitaux comme exécuteur de ses dernières volontés. Il meurt en juin 1589 laissant un testament volumineux de vingt-quatre pages daté de 1586 et enregistré à la Sénéchaussée en 1589.

Le testament comporte un luxe de détails concernant la fondation. Il institue sa fille aînée Drivonne légataire universelle et la charge de 5 ans en 5 ans de distribuer les revenus de sa maison de la rue Mercière « où pend l'enseigne de l'Ange » (actuellement aux 54 rue Mercière et 25 quai Saint Antoine) « aux plus pauvres des enfants d'elle et de ses successeurs, ses neveux ou nièces ou aux enfants de leurs successeurs en s'aidant de l'avis de deux plus notables parents et alliés du dict parentage ». Pour que les descendants puissent bénéficier de la fondation il faut que « leur pauvreté ne soit provenue de mauvais mesnage ou mauvaise vie ainsi qu'elle fut provenue de desfortune sans fraude ou de quelque disgrâce, perte de biens ou charge d'enfants et autres semblables, qu'ils soient bons chrétiens et vivans selon les ordonnances de l'Église et qu'ils prennent le nom du testateur ». Après Drivonne, le testateur prie les Recteurs de l'Hostel Dieu du pont du Rosne de prendre la gestion de la maison aux mêmes conditions et « parce qu'il n'y a pas parentage ou lignée tant grande soit elle qui ne prenne fin à succession du temps, le dict testateur veut que la dicte maison de l'Ange soit et advienne au cas au dict Hostel Dieu du pont du Rosne ».

Au décès de Rouville, les recteurs de l'Hôtel-Dieu avaient accepté ces dispositions car, du fait de la fortune de Rouville, il n'y avait point alors de descendants dans la misère. Très vite en 1603, survient une transaction laissant à la famille Rouville le soin de pourvoir aux volontés du testament, mais en 1712, sur plainte d'une dame Rouville, un arrêt du Parlement de Paris annule la transaction de 1603. Dès lors, les recteurs reprennent la gestion de la maison sans s'ingérer dans la répartition, d'où procès qui se répètent tous les 5 ans pour prouver sa descendance, sa vie irréprochable et justifier sa pauvreté. En 1763, un arrêt du Parlement de Paris fixe

solennellement la descendance de Guillaume Rouville sans rendre aux Hôpitaux le droit de faire la répartition. « *Qu'on nous délivre de la fondation de Rouville* » écrivent les compte rendus des conseils d'Administration, à quoi la Justice répond : « *Puisque les Hospices ont accepté la fondation, ils sont liés à jamais. Ils peuvent au besoin en répudier les avantages mais les charges non pas* ». En 1805, le registre des délibérations note que les Hospices se résignent : « *Si les charges imposées par le testateur s'éteignent avec le temps, les Hospices qui représentent les pauvres ne meurent point* ». Ceci dure jusqu'au décret impérial de 1808 qui casse l'arrêt du Parlement et ordonna la répartition selon les clauses du testament. Les postulants descendant de Rouville restent très variés puisqu'en 1850, un administrateur note parmi eux « *des marquis, des comtes, des militaires, des religieuses, des bergers, un vendeur d'allumettes* » jusqu'à l'amiral de Grasse, célèbre par ses commandements dans la marine française lors des guerres pour l'indépendance des États-Unis d'Amérique. Il y avait trente et un postulants en 1850, soixante-cinq demandes en 1890, vingt en 1990 et les archives des Hospices montrent la rigueur avec laquelle les arbres généalogiques sont tenus et remis à jour à chaque répartition. Un dernier jugement du tribunal de Lyon, en date d'octobre 1998 revenait à la lettre et à l'esprit du testament de Rouville : être descendant de Rouville, porter le nom de Rouville avant de postuler une aide, présenter un extrait de baptême ou d'un mariage catholique, n'avoir aucun élément d'inconduite.

Voici donc en quelques pages l'histoire de cette fondation Rouville, sorte d'assurance contre la pauvreté, à propos de laquelle le directeur du service contentieux des Hospices de Lyon écrit en 2002 dans l'Album de Famille des Hospices Civils de Lyon : « *de toutes les charges des fondations qu'exécutent les Hospices Civils de Lyon, il n'en est pas de plus ancienne et de plus difficile à remplir que celle qui leur advint de Guillaume Rouville* » justifiant ainsi que se soient penchés sur ce problème deux professeurs de la faculté de Droit, Flurrer en 1898, Caillemer en 1909, ainsi qu'un rapport d'expertise judiciaire de H. Hours en 1995.

Quels sont les enseignements que l'on peut tirer de cette aventure du nom de Rouville, de l'âge d'or de l'imprimerie lyonnaise à notre monde contemporain, avec cette fondation qui n'est peut-être qu'un aspect de la volonté de survivre du testateur ? Dans la pensée de Rouville, il s'agissait d'établir d'un bien de famille – même si une telle notion n'existe pas en droit français (H. Hours) – défini par le nom et le sang, très proche de la pratique du « relèvement du nom » réservé jusqu'alors aux familles de la noblesse et refusé aux bourgeois. « *Enfinement preuve d'une volonté du testateur de donner à sa famille – au sens de la gens latine – un caractère qui l'ancrerait dans cette noblesse à laquelle son élévation au Consulat lui donnait droit mais que l'absence d'héritier mâle condamnait à disparaître* » (Hours dans une communication à la Société historique, archéologique et littéraire de Lyon). Flurrer écrit que « *c'est une prétention ridicule que de vouloir exempter à perpétuité sa descendance des risques communs à l'humanité* ».

Par contre deux aspects doivent être soulignés : l'exceptionnel intérêt démographique d'une famille dont toute la généalogie est connue depuis 1518 et d'autre part l'intérêt sociologique de la fondation. Dans la parenté pauvre, les mariages sont précoces et féconds. Tandis que les membres les plus fortunés descendent de Guillaume Rouville au 8<sup>e</sup> ou 9<sup>e</sup> degré, ceux qui reçoivent les secours sont déjà au 12<sup>e</sup> ou 14<sup>e</sup> degré. La fondation porte-t-elle en elle les causes de sa permanence ? Il ne faut probablement pas enterrer trop vite le premier terme du raccourci de l'action des Hospices sur ces quatre siècles « de la bienfaisance à la santé publique ». Les descendants de l'éditeur lyonnais regroupent des hommes occupant dans la société de

hautes fonctions et à côté d'eux des malheureux réclamant une assistance ce qui a motivé la réflexion suivante du conseil d'Administration de 1850 : « le spectacle de cette famille a été fait pour nous rappeler par un exemple palpable combien le riche est près du pauvre, le petit du grand, combien sont puériles nos vanités sociales, combien sont étroits les liens qui unissent toutes les conditions humaines ». Il n'est pas sûr que notre temps fasse siennes cette pensée.

### Bibliographie

Nous adressons nos vifs remerciements aux services du contentieux et des archives des Hospices Civils de Lyon qui ont permis notre accès à des documents exceptionnels.

Est incontournable la référence fondamentale du président Baudrier et J. Baudrier – *Bibliographie lyonnaise. Recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au 16<sup>ème</sup> siècle*. Réimpression F. de Nobele. Paris 1964.

BAUDRIER J. – *Michel Servet. Ses relations avec les libraires et les imprimeurs lyonnais*. In Mélanges offerts à Émile Picot. Libr. Damascene Morgand, Paris 1913.

CADE A. – « Les incunables médicaux lyonnais », *Mém. Acad. Lyon*, (3) 24, p. 213-253.

CAILLEMER M.E. – *Les Hospices Civils de Lyon*. Soc. Économie pol. Lyon, Bonnaviat édit. Lyon 1909.

DESVERNAY F. – *Un coin du vieux Lyon*. Mougins Rusand édit. Lyon 1894.

FLURRER M. – *La fondation de Rouville et les Hospices Civils de Lyon*. Storck édit. Lyon 1898.

JOLY H. & LACASSAGNE J. – « Médecins et imprimeurs lyonnais au 16<sup>ème</sup> siècle ». *Rev. lyonn. Méd.* n° spécial Bimillénaire de Lyon, VII, 1958, p. 87-116.

HOURS H. – Communication à la Société Historique, Archéologique et Littéraire de Lyon.

MORNEX R. – *Album de famille. Souvenirs de quelques décennies de vie hospitalière 1923-1983*. Bachès édit. Lyon 2002.

SAULNIER V.L. – « Lyon et la médecine au temps de la Renaissance ». *Rev. lyonn. Méd.* n° spécial Bimillénaire de Lyon, VII, 1958, p. 73-82.

20 mai 2008

Résumé de la conférence de M<sup>me</sup> Anne PARIENTE  
Directeur du service Archéologique de Lyon

## **L'ARCHÉOLOGIE LYONNAISE, DU BILAN AUX PERSPECTIVES**

L'archéologie lyonnaise traite la matière, peu banale, qui permet de restituer l'histoire de la capitale des Gaules. Les cinq siècles d'histoire locale de cette discipline se décomposent en trois grandes phases, abordées dans la première partie de cette conférence.

Le matériau documentaire, exceptionnellement riche et divers, accumulé au fil des découvertes fortuites, des grandes fouilles du siècle dernier ou des opérations d'archéologie préventive actuelles, permet dans une deuxième partie de dresser un bilan, toujours évolutif, de l'histoire de notre ville. Récemment encore privée de passé gaulois, la ville a, grâce aux opérations menées sur le sol de Vaise ces vingt dernières années, gagné quelque dix millénaires d'existence. D'abord sous la forme de petites communautés agro-pastorales au Néolithique et à l'âge du Bronze, l'occupation prend la forme, pérenne à l'âge du Fer, d'un important site-relais, activement impliqué, par sa proximité immédiate avec un axe fluvial majeur, dans les relations commerciales entre la Méditerranée et les sites princiers du Nord de l'Europe. Le site reste un *emporium* important et devient, pendant la Tène, un lieu de rassemblement majeur de l'aristocratie gauloise. Capitale de la Gaule celtique créée par Auguste, plaque tournante économique au Haut-Empire, la ville décline à la fin du III<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle s'achève le bilan dressé ici.

Mises en perspective au sein de ce bilan, les découvertes des fouilles récentes sont utilisées pour illustrer l'état actuel des connaissances sur l'habitat, le tissu monumental, l'artisanat, les voies et les nécropoles.

Dans une troisième partie sont abordées les perspectives, techniques, thématiques et épistémologiques, ouvertes par l'archéologie lyonnaise ou proposées par l'archéologie au niveau national : expérimentations techniques, couplant archéologie et géophysique, dans le but de normaliser les rapports parfois difficiles entre pratique de l'archéologie et aménagement du territoire, étude architecturale et reprise de l'investigation archéologique du secteur du sanctuaire des Trois Gaules et de son amphithéâtre, mise en place par le ministère de la Culture d'une programmation scientifique de l'archéologie préventive. Toutes ces pistes visent à permettre la pratique maîtrisée d'une archéologie aux objectifs intégrés dans une véritable logique de territoire.

8 avril 2008

Communication de notre confrère Joseph REMILLIEUX

## **VERS UNE RÉPONSE SCIENTIFIQUE AUX INQUIÉTUDES DE LA SOCIÉTÉ SUR LA TOXICITÉ POTENTIELLE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR L'HOMME ET SON ENVIRONNEMENT**

### ***Introduction***

Certaines « nouvelles technologies » sont potentiellement toxiques pour l'homme et/ou pour son environnement et cela peut légitimement inquiéter la société qui aimerait disposer d'une réponse « scientifique » à ses questions. Cette communication aborde les difficultés fondamentales rencontrées, lorsque plusieurs vecteurs de toxicité se superposent sur de longues durées et à faibles doses, c'est-à-dire dans les conditions les plus banales et récurrentes de la vie quotidienne d'une large fraction de la population. Citons par exemple la toxicité chimique potentielle des produits agricoles qui nous alimentent, l'exposition aux rayonnements ionisants, due aux technologies médicales et à la production d'énergie d'origine nucléaire, l'immersion dans un bain de rayonnements électromagnétiques, non ionisants, de différentes fréquences utilisés pour les communications, le chauffage culinaire ou le transport d'énergie et enfin l'absorption de « nano particules » associée à l'usage de médicaments ou de produits cosmétiques.

### **De la toxicologie à l'écotoxicologie**

La toxicologie est une discipline bien établie en France, elle concerne la santé et le bien-être de l'homme. Elle doit cependant faire face à des facteurs d'échelle importants, depuis les effets cellulaires, que l'on peut étudier *in vitro* pour chaque vecteur de toxicité, jusqu'aux effets globaux sur l'individu, en passant le plus souvent par l'étape intermédiaire des tissus biologiques.

En revanche, l'écotoxicologie est beaucoup plus récente et n'est pas encore reconnue comme une discipline à part entière par l'université française : elle concerne l'étude des effets toxiques sur les organismes des écosystèmes et sur la biodiversité. Il devient de plus en plus évident que toxicologie et écotoxicologie sont des disciplines fortement couplées, dans la mesure où l'écotoxicologie a des retombées directes sur la santé humaine et sur l'économie des sociétés rurales et industrielles. Par exemple, alors que la disparition des vautours en Inde préoccupait les écologistes, il s'avéra, quelques années plus tard, que la rage faisait de nouveau des victimes humaines dans ces régions, où des hordes de chiens sauvages s'étaient développées pour effectuer le travail de nettoyage que les vautours ne faisaient plus. Un autre exemple bien connu est l'apparition de tempêtes meurtrières et la chute de rentabilité de la pêche côtière dans les régions tropicales où avaient disparues les mangroves ou les récifs coralliens. Les facteurs d'échelle de l'écotoxicologie sont encore bien plus redoutables que ceux de la toxicologie, puisqu'il s'agit ici de passer de l'échelle des effets moléculaires à l'échelle des écosystèmes et dans certains cas jusqu'à l'échelle de notre planète.

Actuellement en France, les toxicologues et les rares écotoxicologues appartiennent à des communautés scientifiques distinctes. Cette situation ne favorise pas la pluridisciplinarité que requièrent les recherches susceptibles de répondre aux questions que se pose la société ; elle explique d'autre part la pénurie d'experts en la matière. Généralement les questions relatives à la toxicité, ou à l'écotoxicité, des nouvelles technologies proviennent soit de la société qui les « consomme », soit des industriels qui veulent optimiser la sécurité de leur diffusion. Ensuite ce sont des « décideurs » qui sont appelés soit à autoriser, soit à interdire, ou plus subtilement à fixer des normes, dans l'utilisation de ces technologies. Pour ce faire, ces décideurs consultent des scientifiques du monde académique ou du monde industriel. Ces scientifiques doivent alors affronter des échelles d'espace que nous avons vu être particulièrement redoutables, de la molécule à la planète, mais aussi des échelles de temps qui, pour l'écotoxicologie, vont de la femtoseconde, pour les effets physiques initiaux, à des temps qui peuvent atteindre plusieurs siècles pour les problèmes de génotoxicité ou d'évolution de la biodiversité.

### **Les vecteurs individuels de toxicité**

Passons en revue les principaux vecteurs individuels de toxicité qui sont liés aux nouvelles technologies.

#### ***Les rayonnements ionisants***

En sus des sources « naturelles » de rayonnements ionisants, qu'elles soient cosmiques ou terrestres, il y a lieu de se préoccuper de la toxicité pour les tissus sains des rayonnements atomiques et nucléaires d'origine anthropique. Par exemple, dans le domaine médical, on utilise des rayons X pour l'imagerie et la radiothérapie, des rayonnements  $\alpha$  ou  $\beta$  pour la curiethérapie, et plus récemment des protons et des ions carbone pour l'hadronthérapie.

#### ***Les rayonnements non-ionisants***

Il s'agit essentiellement de la multitude de champs électromagnétiques, de différentes puissances et de différentes fréquences, qui nous entourent. Citons notamment les réseaux de distribution électrique, les tables chauffantes à induction dans les cuisines, la téléphonie mobile et les liaisons informatiques de type Wi-Fi.

#### ***Les produits chimiques***

Depuis de nombreuses années la toxicité de certains sous-produits ou rejets de l'industrie chimique a été détectée et strictement encadrée. Il s'agit par exemple des métaux lourds, des engrais, des pesticides et des rejets de médicaments. Les instances européennes viennent d'ailleurs d'instaurer la réglementation REACH (*Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals*) qui impose aux industriels, depuis juin 2007, d'enregistrer les produits chimiques qu'ils fabriquent ou importent en quantité supérieure à une tonne par an. Cette contrainte concerne une liste de 30 000 produits chimiques ; pour 1 500 d'entre eux l'industriel devra, avant la mise en vente d'un produit, soit prouver sa non-toxicité, soit déposer un plan de substitution. Il est évident que, pour l'industrie française, ces contraintes nouvelles nécessitent la formation immédiate de nombreux experts en toxicité et l'ouverture de laboratoires d'expertises certifiés.

### ***Les produits biologiques***

Cette catégorie de produits est encore plus vaste que la précédente puisqu'elle comprend toutes les nouvelles formes de virus et de micro-organismes, sans oublier bien sûr les Organismes Génétiquement Modifiés. Nous n'aborderons pas le problème de l'éventuelle toxicité ou écotoxicité de certains OGM dans le cadre de cette communication.

### ***Les nouvelles formes physico-chimiques***

Certains produits, totalement inoffensifs sous forme macroscopique, s'avèrent être très réactifs, et donc potentiellement toxiques, sous forme de micro- ou nano-particules, essentiellement parce que, dans ces petits objets, la fraction des atomes qui se trouvent en surface, et donc susceptibles d'interagir avec leur environnement, est très supérieure à ce qu'elle est sous forme d'objets macroscopiques. Les nano-particules ne sont pas toutes issues des nouvelles technologies ; elles ont par exemple de tout temps été présentes dans les fumées et sont depuis de nombreuses années un sous-produit de l'usure des pneus des véhicules.

Néanmoins, le développement récent des nanotechnologies et de leurs applications dans des domaines très variés, allant de l'électronique à la pharmacie, en passant par la cosmétologie, entraîne l'usage de plus en plus fréquent de nano-objets dans notre environnement, bien avant que des études amont aient pu confirmer ou infirmer leur totale innocuité.

### **Cas des toxicités croisées**

Dans un contexte non-accidentel, les populations et leur environnement sont le plus généralement soumis à une superposition de vecteurs potentiellement toxiques. Il s'agit par exemple d'expositions à des rayonnements et à l'ingestion simultanée de métaux lourds, ou encore de la présence simultanée de champs électromagnétiques et de nano-particules. C'est à cette situation pratique que nous allons maintenant nous intéresser : le cas d'organismes soumis de façon récurrente, ou cyclique, à une superposition de vecteurs potentiellement toxiques, bien que le plus souvent chacun des vecteurs, pris isolément, puisse être considéré comme non-toxique, au vu des normes en vigueur (s'il en existe).

Ces normes font référence à une échelle de doses. Depuis la dose « létale » qui engendre la mort de l'individu jusqu'au « seuil » de toxicité, en dessous duquel aucune toxicité ne serait à craindre. Cette notion de seuil est évidemment beaucoup plus difficile à établir, et dans certains cas son existence même est mise en doute. Pour les expositions à des doses intermédiaires, entre la létalité et le seuil, des effets immédiats sont observés (ADN endommagée, mort cellulaire ...), mais aussi des effets retardés (défauts de réparation de l'ADN, mutations ...) qui peuvent induire à terme des cancers ou des défauts de reproduction. Nous n'aborderons pas ici le cas des doses « infinitésimales » dont certains effets curatifs seraient à la base de l'homéopathie.

Le débit de dose est aussi très important pour prévoir la toxicité. Le cas d'une forte dose unique correspond à une situation accidentelle. Nous traitons ici le cas de faibles doses répétitives dont la toxicité finale (effets génétiques, cancers ...) résulte d'une balance entre l'efficacité des processus moléculaires de réparation et ceux d'élimination, en cas d'échec de ces réparations. Ces processus, ou chaînes de processus, ont chacun des cinétiques associées qui expliquent l'importance du débit de dose sur la toxicité finale (balance entre le rythme de création des défauts, leur temps

de réparation et la rapidité des processus de contrôle et d'élimination des réparations défectueuses).

### **Toxicité réelle et toxicité ressentie**

Dans certains cas de toxicités, telles que celles des rayonnements ionisants, nous disposons d'informations scientifiques assez sûres pour comparer l'échelle des toxicités évaluées par la population à celles effectivement mesurées par les scientifiques. Une étude récente de l'Institut de Recherche sur la Sûreté Nucléaire (organisme indépendant créé à la suite de l'accident nucléaire de Tchernobyl) a permis de comparer la perception du risque des rayonnements ionisants exprimé par un échantillon de français sur six thèmes (le radon, l'exposition naturelle, l'exposition médicale, les centrales nucléaires, Tchernobyl et les déchets nucléaires). Viennent largement en tête des inquiétudes les déchets nucléaires, les retombées de l'accident de Tchernobyl et les risques liés au fonctionnement des centrales nucléaires. En réalité, les risques mesurés sont dans l'ordre : la concentration en radon de l'air dans les bâtiments mal aérés, la radioactivité naturelle de l'environnement et les expositions reçues à l'occasion d'examens ou de traitements médicaux.

Devant cet écart exemplaire entre le ressenti et le réel, il y a lieu de considérer quelles sont actuellement les informations reçues par les citoyens sur les risques toxiques. S'ils s'adressent aux « décideurs » politiques ou industriels ceux-ci évaluent, à juste titre, le niveau de risque en se référant aux normes françaises ou européennes. Dans le cas, assez fréquent, où il n'existe pas de normes, ou si la mesure de la dose est trop imprécise, ceux-ci peuvent se montrer soit laxistes, soit surprotecteurs en vertu du principe de précaution, et envisager de publier des moratoires. En réalité de nombreuses questions sur la toxicité et l'écotoxicité restent sans réponse scientifique fondée, faute d'expérimentation et d'étude des effets de toxicités croisées.

### **Quelques principes pour une bonne démarche scientifique**

Il faut tout d'abord que le financement des recherches ne provienne pas exclusivement des industries concernées par la diffusion des produits étudiés. En revanche, il est très souhaitable que ces industriels soient des partenaires pour ces recherches.

Il faut ensuite que les recherches soient conduites par des équipes suffisamment pluridisciplinaires (médecins, biologistes, chimistes, physiciens, chercheurs des sciences humaines et sociales, etc.) pour pouvoir assurer le lien entre toxicologie et écotoxicologie et être capables de franchir les redoutables barrières d'échelle entre la cellule, le tissu, l'homme, la population, l'écosystème et finalement la Planète.

Il faut enfin ne pas subir les normes en vigueur, mais en devenir acteurs en développant de nouvelles dosimétries, de nouveaux marqueurs et de nouveaux détecteurs plus adaptés aux faibles doses, et surtout en utilisant de nouveaux concepts, fondés sur l'étude des dommages subis par l'ADN, leur réparation et la mort cellulaire. Ces concepts doivent, à chaque étape, faire l'objet d'expérimentations *in vitro* (sur des cellules et/ou des tissus), *in vivo* (sur des animaux et/ou sur des végétaux) et *in situ* (au sein d'écosystèmes), ces expériences étant guidées et analysées *in silico* par des simulations numériques.

## La réponse cellulaire aux stress et le risque toxique

La cellule est très vulnérable aux rayonnements et aux agents toxiques qui ont réussi à franchir sa membrane (frontière dont la vigilance peut être trompée par la présentation de faux passeports – par des virus par exemple – ou en présence de champs électromagnétiques). En revanche, elle est parvenue à se doter, au cours de millions d'années d'évolution, de processus de réparation (ou de suicide en cas d'échec de la réparation) d'une subtilité et d'une efficacité remarquables.

Quelle que soit l'origine du stress (rayonnement ou chimie par exemple), les types de dommages subis par l'ADN sont essentiellement les mêmes, soit par degré croissant de gravité : endommagement d'une base, cassure simple d'un seul brin de l'ADN ou cassure simultanée des deux brins de la double hélice de l'ADN. Après un dommage de base, ou la cassure simple d'un brin, la réparation est très rapide (de l'ordre de 10 minutes) mais une erreur de réparation peut induire une mutation et à terme (après quelques années) un cancer. Les cassures des deux brins de l'ADN sont beaucoup plus difficiles à réparer (il faut une heure environ). Ainsi elles conduisent souvent à la mort cellulaire, ou en cas d'échec à la survie d'espèces mutées, donc potentiellement cancéreuses.

La mort cellulaire peut prendre plusieurs formes. Depuis l'**apoptose**, qui est la mort programmée « idéale » (par auto-découpage des brins, sans risque de mutations ni d'inflammations, et *in fine* nourriture des cellules voisines) jusqu'à la **nécrose** qui est la plus dangereuse (inflammation des tissus et possibilité de survie de fragments mutés), en passant par la **sénescence** qui arrête le cycle cellulaire (avec un risque à long terme de redémarrage du cycle et d'apparition d'un cancer).

La subtilité des types de mort cellulaire me fait penser à la grande diversité des rites funéraires que les différentes civilisations humaines ont su inventer. Par exemple, un récent voyage au Tibet m'a permis de découvrir que les grands lamas sont momifiés en position assise dans un *stüpa* (la sénescence ?) ; les simples moines ont droit, quant à eux, à des « funérailles célestes », fort appréciées des vautours après broyage de leurs viscères et de leurs os (apoptose ?), tandis que les dépouilles des Tibétains les plus pauvres sont le plus souvent abandonnées dans des lacs (nécrose ?), le sort le plus dégradant étant enfin réservé aux bouchers et aux brigands dont les dépouilles sont ... enterrées ce qui les prive définitivement de toute chance de réincarnation.

Après lésion de l'ADN par un stress, il y a, dans la seconde qui suit, reconnaissance des dommages (par activation des kinases), puis, dans un délai maximum d'une heure, tentative de réparation par une cascade de protéines. Dans la très grande majorité des cas, la réparation est correctement effectuée et la cellule survit. En cas de détection d'une erreur, cela doit entraîner soit la mort cellulaire (apoptose), soit l'arrêt du cycle cellulaire (sénescence). Ce n'est que dans le cas, heureusement très rare, où l'ordre d'apoptose, ou de sénescence, n'est pas exécuté que des mutations peuvent survivre, avec le risque de cancer associé.

La toxicité d'un stress est donc essentiellement liée à la perturbation du signal d'apoptose. Or les vecteurs de toxicité (rayonnements, métaux lourds ...) ont aussi la capacité de perturber le signal d'apoptose : soit en le bloquant, induisant la survie de la cellule défectueuse (qui peut devenir cancéreuse), soit en l'amplifiant, induisant la mort de cellules saines (risque de maladies dégénératives). C'est donc bien la somme de chaque type de stress (toxicité croisée) qui détermine le risque toxique, même si chaque stress pris individuellement est inférieur au seuil reconnu de toxicité défini par

la norme. En d'autres termes, une cellule devient cancéreuse lorsqu'elle abrite N mutations non réparées, quelle que soit la nature des stress responsables de ces N mutations.

### **Le projet de création d'un pôle national de toxicologie et d'écotoxicologie sur le site rhônalpin du *Rovaltain***

Depuis deux ans, je participe, pour le compte de la région Rhône-Alpes, à l'élaboration scientifique d'un projet d'aménagement du territoire proposant d'implanter dans la Drôme, plus précisément autour de la nouvelle gare « *Valence-TGV* », un centre national d'étude, de formation et d'expertise en toxicologie et écotoxicologie. Le site est celui du *ROVALTAIN*, dont l'appellation souligne sa proximité avec les villes de Romans, Valence et Tain-l'Hermitage. Les motivations scientifiques et sociétales pour la création d'un tel centre ont été décrites ci-dessus.

Le projet prévoit l'implantation d'un « *Très Grand Equipement* », essentiellement constitué d'un grand nombre d'écotrons et d'une animalerie spécifiquement dédiés à l'étude de la toxicité de très faibles doses croisées sur des animaux et des écosystèmes modèles. Cet équipement serait exploité par des chercheurs académiques et industriels résidant dans un « hôtel de recherche » qui sera scientifiquement aménagé pour accueillir les équipes pluridisciplinaires pour toute la durée de réalisation de leur programme. Ce projet est en cours d'expertise par une mission interministérielle qui doit remettre son rapport au Gouvernement en mai 2008. Si l'expertise est favorable, comme nous l'espérons, le Centre du Rovaltain sera créé dans le cadre des grands projets scientifiques de la région Rhône-Alpes et dans celui de la mise en route nationale des conclusions du « *Grenelle de l'Environnement* ».

9 décembre 2008

Communication de notre consœur Marguerite YON

## LES PHÉNICIENS DE CHYPRE

Parmi les événements de l'Antiquité historique qui ont marqué profondément le devenir des civilisations occidentales, le phénomène de l'expansion des Phéniciens en Méditerranée au début du 1<sup>er</sup> millénaire avant notre ère est sûrement l'un des plus notables. L'exposition qui a eu lieu à l'Institut du Monde Arabe (Paris) au début de 2008 a bien mis en évidence l'intérêt que l'on porte encore aujourd'hui à la civilisation phénicienne. Et l'on constate que Chypre occupe dans ce contexte historique une situation tout à fait privilégiée, pendant plus de cinq siècles.

Si la civilisation occidentale moderne s'intéresse aux Phéniciens, c'est que, de fait, nous leur sommes indissolublement liés par nos origines culturelles : il ne faut pas oublier qu'Europe, à qui nous devons notre nom, était la fille d'Agénor, roi légendaire de Tyr. Elle avait été enlevée par Zeus déguisé en taureau ; et c'est pour retrouver sa sœur que « Cadmos le Tyrien » (en grec *Kadmos o Tyrios*, cf. Hérodote II.49) part vers l'ouest et sillonne la Méditerranée avant d'aller consulter l'oracle de Delphes, et de fonder en Grèce la ville de Thèbes (le site antique s'appelle du reste « La Cadmée »). Ce personnage symbolisait pour les Grecs le monde phénicien et son impact sur l'Occident méditerranéen et européen.

Il existe dans cet impact un élément majeur : l'écriture. C'est en effet ce même Cadmos de Tyr qui passe, selon Hérodote, Diodore de Sicile et d'autres, pour avoir apporté en Grèce les *Kadméia grammata* (« lettres cadméennes »), ou « lettres phéniciennes » : ce sont les signes graphiques que les Grecs, au VIII<sup>e</sup> ou VII<sup>e</sup> s. av. J.-C. ont empruntés aux Phéniciens et adaptés à leur propre langue ; les Romains les leur ont empruntés à leur tour. Et des caractères linéaires phéniciens dérivent aussi les écritures arabes et bien d'autres. Ainsi les épigones des signes phéniciens sont aujourd'hui utilisés par une grande partie des habitants de la planète.

Nous allons examiner, avec des arguments qui relèvent à la fois de la littérature et de l'archéologie :

- d'abord ce qu'étaient les Phéniciens dans l'Histoire,
- puis les circonstances qui ont fait de Chypre (ou d'une partie de Chypre) un exemple particulièrement démonstratif de la civilisation phénicienne antique,
- enfin quelques exemples caractéristiques qui illustrent ce que fut la culture phénico-chypriote et ce qu'elle nous a laissé.

### Qui étaient les Phéniciens ?

Tout le monde parle des Phéniciens comme si on les connaissait bien, mais il n'est pas facile de les saisir, et eux-mêmes n'utilisaient pas ce nom ; ils se désignaient plutôt comme « Cananéens », ou alors ils utilisaient le nom de leurs cités-états (« Sidoniens », « Tyriens »...). Le terme de *Phoinikes* (« Phéniciens ») – en latin *Poeni* (« Puniens »), est celui qu'on trouve en grec à partir d'Homère (*Od.* XIV.289). On lui connaît diverses significations : « rouge » (et dans ce cas on le met en relation avec la pourpre, célébrité de Tyr), « palmier-dattier » (et de fait on trouve parfois des représentations de palmiers sur des monnaies phénico-puniques, peut-être par

étymologie poulaire), sans parler de l'oiseau « phénix ». Bref, rien n'est sûr.

En réalité, la Phénicie n'a jamais constitué une entité politique définie dans des frontières, mais c'est plutôt un ensemble culturel fondé sur la langue et l'idéologie religieuse, et les limites qu'on lui donne varient selon les auteurs.

### ***L'image grecque***

Même si son image s'est précisée pour nous depuis deux siècles grâce aux découvertes archéologiques, nous la décrivons aujourd'hui à partir de l'idée qu'en donnent les textes de la tradition gréco-romaine. Les textes homériques (*Il.*, XXIII.743-745 ; *Od.*, XIII.280-286 ; XIV.288...) transmettent le premier regard non-oriental porté sur ces Phéniciens, et ils en donnent une image qui les suit tout au long de l'Antiquité... : « *On vit arriver des gens de Phénicie, de ces marins rapaces qui, dans leurs noirs vaisseaux, ont mille camelotes, etc.* » (*Od.*, XV.415-428). Le Phénicien, c'est un marchand qui navigue au loin, un habile artisan du bronze et de métaux précieux, un créateur d'objets luxueux et raffinés, mais aussi de produits utilitaires ; il est audacieux, beau parleur, souvent retors, parfois à la limite de l'honnêteté.

### ***Les documents écrits***

En réalité, plus objectivement, on peut définir les Phéniciens comme « ceux qui parlent et écrivent la langue phénicienne ». Et pour les identifier dans le passé on dispose de deux types de documents : la tradition littéraire et les documents épigraphiques.

De rares témoignages nous viennent des auteurs antiques : les historiens grecs Hérodote ou Diodore, Flavius Josèphe, ou encore l'historien latin Justin. Mais il faut bien savoir que la tradition littéraire classique gréco-latine (c'est-à-dire les copistes médiévaux de l'Occident chrétien) a laissé disparaître tout ce qui n'était pas en grec ou en latin. En tout cas les textes littéraires dont on dispose ne sont pas l'expression directe des Phéniciens eux-mêmes, mais donnent un regard extérieur.

On sait pourtant qu'il existait des archives et des « *Annales* » phéniciennes, tout comme on en avait ailleurs au Levant, par exemple en Israël (où elles ont mieux survécu à travers la tradition biblique), de même qu'en Assyrie ou en Babylonie (où l'archéologie en a re-découvert une partie depuis un siècle et demi, dans les fouilles de Khorsabad, de Ninive, etc.). Malheureusement pour les Annales des Phéniciens, on n'en connaît que quelques rares résumés ou des extraits en grec ou en latin, *via* plusieurs intermédiaires : ainsi des faits historiques du VIII<sup>e</sup> s. av. J.-C. que rapporte Flavius Josèphe dans ses *Antiquités Juives* au I<sup>er</sup> s. après J.-C., sont des citations de Ménandros d'Éphèse, qui lui-même avait « *traduit en langue grecque les Annales de Tyr* » ; au III<sup>e</sup> s. après J.-C., l'*Épitomé* de Justin donne un abrégé des *Histoires politiques* rédigées trois siècles plus tôt par l'historien Trogue-Pompée, qui lui-même avait sans doute eu accès aux chroniques phéniciennes.

En revanche, les inscriptions en phénicien sont dans un rapport immédiat avec les faits qui leurs sont contemporains. Même si elles sont relativement rares elles aussi, elles révèlent des populations qui partagent une idéologie et des pratiques religieuses, des activités sociales où le négoce et la navigation jouent un grand rôle, une vie politique, et toute une activité industrielle et artisanale dans lesquelles on observe des caractères communs et une esthétique bien reconnaissable. C'est pourquoi les documents matériels qui sont liés aux témoignages écrits autorisent à extrapoler en s'appuyant sur la documentation archéologique pour identifier des groupes phéniciens.

### *Les documents archéologiques*

Malheureusement, les témoignages archéologiques contemporains de la réalité historique nous manquent cruellement pour la zone proprement phénicienne : depuis l'Antiquité, les grands centres phéniciens comme Arouad, Byblos, Beyrouth, Sidon, Tyr, ont fait preuve d'une telle vitalité que les périodes qui ont succédé aux grandes périodes phéniciennes – c'est-à-dire hellénistiques, romaines, byzantines, arabes, croisées, ottomanes... – n'ont cessé jusqu'à l'époque moderne de faire disparaître les niveaux plus anciens sous des reconstructions constamment renouvelées.

Jusqu'à une période récente, si l'on l'excepte les nécropoles (mais elles sont situées en dehors des espaces urbains) et quelques restes architecturaux comme à Sarepta, des villes phéniciennes on connaissait surtout des vestiges d'époque romaine comme le grand hippodrome de Tyr, ou d'époque médiévale comme le château de la mer à Sidon ; certes, depuis quelques années, la situation est en train de changer avec des fouilles nouvelles à Beyrouth, Sidon et Tyr, mais il s'agit de programmes en cours.

Telle que les chercheurs la définissent actuellement, la réalité phénicienne peut se délimiter dans le temps et dans l'espace.

Chronologiquement, il s'agit de la période qui va de la fin de l'Âge du Bronze jusqu'à la fin de l'époque hellénistique, soit environ mille ans. L'aventure phénicienne a commencé à la fin du 2<sup>e</sup> millénaire avant notre ère avec les voyages d'exploration et les navigations des marchands pour le commerce à longues distances : vers l'Ouest, on en a des traces à Utique en Afrique, et jusqu'à Gadès sur l'Atlantique. Cette aventure, qui s'intensifie à partir du IX<sup>e</sup> s., s'achève en Méditerranée orientale au III<sup>e</sup> s. av. J.-C. à la suite des conquêtes d'Alexandre le Grand, avec l'hellénisation forte des régions du Levant et d'Égypte par les royaumes séleucides et ptolémaïques. En Méditerranée occidentale, le coup d'arrêt au II<sup>e</sup> s. est lié aux Guerres puniques, et au moment où les armées romaines (Scipion Émilien) anéantissent Carthage en 146 av. J.-C.

Dans l'espace, la réalité phénicienne peut s'entendre de deux manières. On s'accorde à localiser le foyer d'origine – la Phénicie propre – dans la région de la côte du Levant qui va de Tartous au Mont Carmel (de la côte de Syrie au sud du Liban actuel).

Mais le « monde phénicien » est beaucoup plus vaste, et vers l'ouest il met en cause toute la Méditerranée. Même si on sait qu'ils ont circulé loin dès la fin du 2<sup>e</sup> millénaire, c'est à partir du IX<sup>e</sup> s. que l'espace vraiment phénicien s'étend très largement en direction de l'Occident. Il atteint d'abord Chypre (je vais y revenir), puis il s'établit progressivement dans toutes sortes de sites côtiers : on suit la trace des Phéniciens en Grèce, en Crète (Cnossos, Kommos), en Sicile (Motyé), à Malte... Les Phéniciens investissent les rives de la Méditerranée occidentale fondant ce que l'on connaît sous le nom de civilisation « punique » : fondations d'Afrique du Nord (Carthage, Utique), de Sardaigne (Tharros, Nora), d'Espagne (Malaga), et jusque sur la côte atlantique avec des colonies en Espagne (Gadès) ou en Afrique (Lixus) ; on en a le souvenir avec le *Périple de Hannon*, qui relate une expédition le long des côtes d'Afrique, datée sans doute du VI<sup>e</sup> s.

### **Le cas de Chypre**

#### *L'escale chypriote*

Chypre jouit d'un statut scientifique particulier dans les études phéniciennes. Une première remarque s'impose : depuis que les techniques de la navigation ont permis des navigations à longues distances, sans pourtant s'éloigner longtemps des

côtes, pour des navires de commerce se dirigeant vers l'ouest l'escale de Chypre est la première, et au premier chef les ports occidentaux de l'île, Kition et Salamine. Et le centre de l'espace proprement phénicien – qui est une civilisation essentiellement ouverte sur la mer à l'ouest – c'est le bassin maritime qui se trouve entre la côte et l'île de Chypre (Fig. 1). La mer ne les sépare pas : elle les relie.

Les textes littéraires antiques qui rendent compte de la grande expansion phénicienne partie du royaume de Tyr, aboutissant à la fondation des colonies méditerranéennes, commencent par une étape à Chypre. L'historien Justin (*Épitomé* XVIII.4-6) en donne un récit sans doute plus romanesque que vraiment historique dans le détail : mais le fondement doit en être réel. Au début du 1<sup>er</sup> millénaire av. J.-C., à la mort de son père le roi de Tyr, Pygmalion devient roi à son tour ; et pour s'assurer le pouvoir exclusif et la fortune, il fait assassiner son oncle, un riche personnage, qui est aussi le mari de sa sœur Éliissa (nom oriental de la Didon de Virgile). Cette Éliissa décide de s'enfuir, de s'exiler pour chercher « une autre patrie », et elle est accompagnée de nombreux partisans. Leur première escale naturelle est à Chypre, où certains Tyriens décident de s'établir : c'est la fondation d'une « nouvelle ville » à Kition. Les fuyards y recrutent des compagnons, notamment le prêtre de Zeus et sa famille. Accessoirement, Éliissa profite de cette étape pour enlever et embarquer « environ 80 jeunes filles » chypriotes : elle veut en faire les épouses de ses compagnons, et assurer à la « future cité » une descendance ; la future cité est la *Carthage* d'Afrique, dont les liens et la parenté avec Chypre sont ainsi établis.

À vrai dire, la plupart des sites côtiers de Chypre, y compris Paphos ou la très grecque Salamine, ont été en contact avec les Phéniciens comme en témoignent de nombreuses importations de céramiques, d'objets d'ivoire ou de métal, et on y a même trouvé quelques inscriptions en phénicien ; mais le caractère de ces cités reste plutôt de tradition chypriote et grecque. La marque est plus profonde à Amathonte, où on a la preuve de cultes phéniciens, ou à Lapithos (au nord) qui a même été un moment gouvernée par des rois aux noms phéniciens. Mais l'essentiel de la civilisation phénicienne de Chypre s'identifie avec le site de Kition.

### ***Kition***

La ville antique est recouverte par la ville moderne de Larnaca, aujourd'hui en plein développement urbain. Ce développement est très destructeur, ce qui nous a rendu très difficile l'exploration des restes antiques que l'on découvre au hasard des chantiers modernes.

Kition fut pendant plusieurs siècles un royaume prospère, dont le caractère phénicien est reconnu sans ambiguïté depuis l'Antiquité (on a des témoignages de Cicéron, de Diogène Laërce et de bien d'autres). Le nom de *Kition* est attesté depuis longtemps hors de l'île : sans doute déjà au XII<sup>e</sup> s. en cunéiformes ougaritique (*kt* sur des tablettes d'Ougarit) ; au 1<sup>er</sup> millénaire en hébreu (pluriel *ktym* « les Kitiens ») vers 600 av. J.-C., sur des *ostraca* qui mentionnent des distributions de vivres à un contingent de mercenaires kitiens dans la forteresse d'Arad (près de la mer Morte), dans les Généalogies de la Bible (*Genèse*), ou plus tard au 1<sup>er</sup> s. av. J.-C. dans les textes de Qumran (notamment le *war scroll* : « rouleau de la guerre »). On a surtout beaucoup d'exemples de ce nom en phénicien (*ky*), à Chypre même ou dans le monde méditerranéen : flèche inscrite du XI<sup>e</sup> au Liban, stèle du IX<sup>e</sup> ou du VIII<sup>e</sup> en Sardaigne, épitaphes de Kitiens établis en Grèce ou à Carthage... Il est connu sous la forme *Kition* en grec, et par la suite *Citium* en latin.

Mais le site de la ville est probablement désigné aussi en phénicien sous le nom

de *Karti-badasht* (ce qui veut dire en phénicien « *Ville neuve* »), attesté aussi en assyrien. Kartihadast est transcrit en grec *Karchédôn*, et on le connaît mieux sous sa transcription latine de *Carthago* : *Carthage*), comme une autre *Kartihadast-Carthage* plus célèbre, fondée à Byrsa en Afrique.

Au IX<sup>e</sup> s., Kition est donc une fondation de Tyr. Dans les premiers temps, la cité nouvelle était une simple colonie, administrée depuis Tyr, la métropole située à une courte distance. Flavius Josèphe raconte (*Antiquités Juives*) comment les Kitiens se révoltent contre leur métropole Tyr, à la fin du VIII<sup>e</sup> s., et c'est sans doute à cette époque que le statut politique se transforme. Un texte assyrien du roi Asharaddon à Ninive en 673 énumère parmi ses tributaires dix rois de Chypre, dont le roi phénicien de *Kartihadast*, c'est-à-dire Kition.

Puis au VI<sup>e</sup> s. l'île fait partie de l'empire des Perses, jusqu'à la conquête du Proche Orient par Alexandre le Grand vers 330. La période la plus connue de ce royaume phénicien est l'époque classique (V<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s.), pour laquelle les noms d'une dynastie royale – Baalmilk, Ozbaal, Milkyatôn, Pumayyatôn... – sont connus par des inscriptions et des légendes de monnaies. Pendant cette période, les rois phéniciens de Kition entreprennent d'agrandir leur territoire aux dépens des royaumes voisins, qui représentent les traditions chypriotes anciennes et la culture grecque.

Au V<sup>e</sup> s., c'est le royaume de *Salamine* que les Phéniciens de Kition dominent pendant plusieurs dizaines d'années, jusqu'à ce que, en 410, le Salaminien Évagoras reprenne son royaume : tout ceci est raconté dans l'*Évagoras*, un discours d'éloge que lui a consacré l'Athénien Isocrate.

Plus profitable est pour les Phéniciens de Kition, au début du V<sup>e</sup> s., un conflit avec le royaume voisin de l'intérieur de l'île – le riche territoire agricole d'*Idalion* –, qui les oppose pendant plusieurs années dans une guerre locale. Cette période se termine par l'annexion du royaume d'*Idalion*, dont le sort va pendant plus d'un siècle être lié à celui de Kition, et qui devient donc un territoire phénicien : les fouilles récentes du palais du V<sup>e</sup> s. à *Idalion* ont livré des centaines de documents administratifs et comptables ; ce sont de petites plaquettes de pierre portant des inscriptions en phénicien (comptes, listes de produits agricoles, bordereaux d'expédition, etc.), ce qui laisse penser que les rois de Kition avaient établi là une sorte de capitale économique.

Enfin, au milieu du IV<sup>e</sup> s., le roi Pumayyatôn de Kition achète le royaume de *Tamassos* au centre de l'île, riche de mines de cuivre : le roi de *Tamassos*, qui souhaitait se retirer au bord de la mer, le lui vend pour une somme dérisoire de 50 talents.

Tout ceci se termine très mal pour tous les rois chypriotes à la fin du IV<sup>e</sup> s. Vers 330, Alexandre le Grand met fin à la domination perse sur les petits états de Méditerranée orientale, qui peuvent se sentir libérés. Mais cette libération est illusoire, et les *Diadoques* (les « Successeurs ») se disputent le monde qu'Alexandre a conquis. Il n'y a plus à Chypre (ni en Phénicie ou en Palestine) de petits royaumes indépendants, pas plus les royaumes traditionnellement partisans des Grecs comme *Salamine*, que le royaume phénicien de Kition : en 312, le vieux roi Pumayyatôn de Kition est mis à mort par Ptolémée ; le roi Nicocréon de *Salamine* s'enferme avec sa famille dans son palais et y met le feu... Après diverses expéditions guerrières et des péripéties dramatiques qui mettent à mal toutes les régions côtières, l'île de Chypre tombe dans les mains de Ptolémée et à partir du début du III<sup>e</sup> s. dépend du royaume lagide d'Égypte, tandis que les royaumes de Phénicie se dissolvent dans le royaume syrien des Séleucides. Les particularismes s'atténuent ou disparaissent, et le grec devient la langue universelle officielle. Désormais, à Chypre, l'exception que constituait la phénicienne Kition n'a plus de support local puisque la dynastie royale est anéantie et

que les élites phéniciennes n'existent plus comme telles.

### Les caractères phéniciens de Chypre

#### *La langue phénicienne*

Le premier caractère est celui de la langue utilisée : grâce aux inscriptions (qui, paradoxalement, ont été retrouvées en beaucoup plus grand nombre à Chypre qu'en Phénicie propre), le phénicien apparaît à Kition comme majoritaire jusqu'à la fin du IV<sup>e</sup> s. La plus ancienne inscription de Kition est une dédicace à la déesse Astarté datée de 800, la plus récente est du III<sup>e</sup> s. av. J.-C.

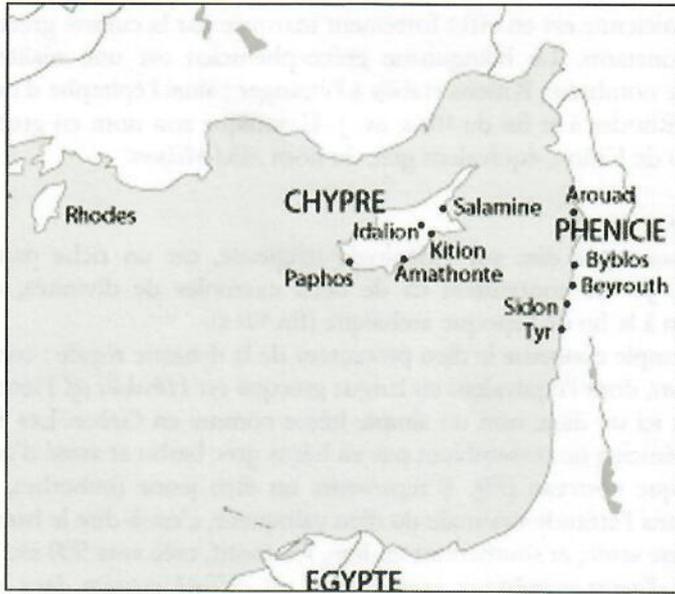
Rappelons que le phénicien a été connu en Occident au XVIII<sup>e</sup> s. lorsque le voyageur anglais Richard Pococke, passant à Larnaca, y a recopié une trentaine d'inscriptions que personne ne savait lire. Il les a reproduites dans sa *Description of the East...* publiée en 1738, ce qui a permis de les conserver, les pierres ayant aujourd'hui disparu : elles constituaient alors l'essentiel du corpus des inscriptions phéniciennes connues, mais que personne ne comprenait. Il a fallu attendre quelques années pour que l'abbé Barthélémy (l'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce...*, paru en 1788) présente en 1758 à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres une communication qui a fait date, puisque qu'elle donne le premier déchiffrement du phénicien. Il s'est essentiellement appuyé sur une inscription bilingue (phénicien/grec, II<sup>e</sup> s. av. J.-C.) trouvée à Malte, mais aussi sur quelques monnaies de Tyr et de Sidon, et sur plusieurs des inscriptions de Kition recopiées par R. Pococke, qu'on a enfin pu lire et comprendre : à part une dédicace à Astarté, datée de 325 av. J.-C. ce sont essentiellement des épitaphes du IV<sup>e</sup> s. av. J.-C.

Depuis ce temps, le corpus de Kition s'est amplifié. Il rassemble à ce jour plus de 150 textes, et c'est toujours le plus considérable du monde phénicien oriental.

#### *Les noms des hommes*

Le corpus des inscriptions funéraires fait connaître un grand nombre de noms de personnes, et c'est à peu près notre seule source d'information sur les réalités sociales ou sur l'organisation politique et économique. Les hauts personnages dont on lit les noms exercent souvent des fonctions de pouvoirs de père en fils ; ainsi un « ministre du commerce » mort vers 350 exerce cette fonction héritée de sa famille qui la détient depuis trois générations avant lui : soit plus d'un siècle de monopole familial d'une position d'autorité qui, de plus, devait être d'un rapport financier non négligeable.

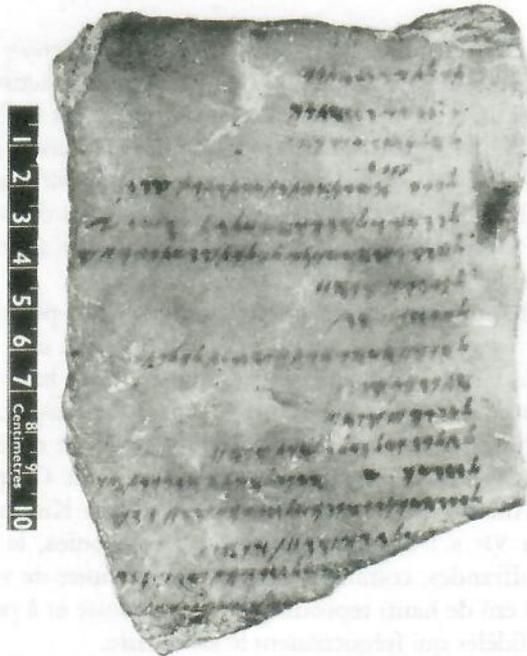
Un exemple significatif est celui du Phénicien de Kition le plus connu : le philosophe Zénon fondateur du stoïcisme (dont on connaît un peu la vie grâce aux *Vies des philosophes* de Diogène Laërce). Il est représentatif de ce qu'était alors une société riche et cultivée du monde phénicien ; son père était un riche négociant de Kition, qui faisait en particulier commerce de matières précieuses, telle la pourpre qu'il transportait vers la Grèce ; il avait l'habitude d'en rapporter pour son fils des livres de philosophie (« des livres socratiques »). Vers 320, après un naufrage, le jeune Zénon a décidé de s'installer à Athènes, avec une énorme fortune de 1 000 talents (rappelons que le royaume de Tamassos à la même époque a été vendu pour 50 talents : voir plus haut), pour y apprendre, puis pour y enseigner la philosophie pendant près de 60 ans.



**1. L'espace de la Phénicie propre**



**3. Ci-dessus : le dieu Milqart. Héraclès de Kition, Ve s.av. J.-C.**



**2. Inscription en phénicien : les comptes du temple d'Astarté à Kition**  
Document comptable, IVe s.av. J.-C.

**4. Ci-dessous : "Stèle-chapiteau hathorique" du temple d'Astarté à Kition. fin VIe s.av. J.-C.**



La société phénicienne est en effet fortement marquée par la culture grecque, et les échanges sont constants. Le bilinguisme gréco-phénicien est une réalité bien établie, visible chez de nombreux Kitiens établis à l'étranger : ainsi l'építaphe d'un

Kitien mort à Rhodes à la fin du III<sup>e</sup> s. av. J.-C. indique son nom en grec et en phénicien : *Hérakleidès* de Kition, équivalent grec du nom *Abd-Milqart*.

### ***Idéologie religieuse***

Il y aurait beaucoup à dire sur l'idéologie religieuse, car un riche panthéon phénicien est attesté. Je me contenterai ici de deux exemples de divinités, et des images créées à Kition à la fin de l'époque archaïque (fin VI<sup>e</sup> s).

Le premier exemple concerne le dieu protecteur de la dynastie royale : comme à Tyr c'est le dieu *Milqart*, dont l'équivalent en langue grecque est *Héraklès* (cf. Hérodote). Mais cet Héraklès est ici un dieu, non un simple héros comme en Grèce. Les figures de ce dieu chypro-phénicien ne ressemblent pas au héros grec barbu et armé d'un arc ; le motif iconographique nouveau (Fig. 3) représente un dieu jeune (imberbe), coiffé d'une peau de lion, dans l'attitude orientale du dieu vainqueur, c'est-à-dire le bras droit levé menaçant avec une arme, et soumettant un lion. Ce motif, créé vers 500 av. J.-C. à Kition qui en a livré d'assez nombreux exemplaires, est diffusé ensuite dans tout le Levant où l'on en a trouvé des centaines, de Lattaquié à Gaza : la plus intéressante série en Phénicie propre provient du sanctuaire d'Amrit (près d'Arouad et de Tartous sur la côte de Syrie).

L'autre divinité majeure c'est *Astarté*, désignée en grec comme *Aphrodite* ; elle se confond à Chypre avec l'antique déesse de fécondité, la *Déesse-mère*. Une inscription du début du IV<sup>e</sup> s. (reste des archives du temple), écrite à l'encre sur les deux faces d'une plaquette de pierre, donne un relevé de dépenses du temple d'Astarté à Kition (Fig. 2) : on sait ainsi combien on a donné au « chef des scribes », ce qu'ont gagné les « architectes qui ont bâti le temple d'Astarté », les « vingt maçons qui ont construit les piliers », les « boulangers qui ont fait le gâteau de la déesse », les « chantres auprès de la Reine Sainte », les barbiers, les gardiens, etc.

Divers thèmes iconographiques sont liés à cette Astarté chypro-phénicienne. L'un des plus intéressants est le monument qu'on désigne comme une « stèle-chapiteau hathorique » (Fig. 4), du nom de la déesse égyptienne Hathor : haut de 1,30 m, il représente une tête de femme aux boucles enroulées sur les épaules, posée sur une ombelle de payrus et surmontée d'un petit *naos* (« chapelle »). C'est en effet un monument inspiré par l'Égypte, érigé dans les sanctuaires phéniciens de Chypre. On en a trouvé des exemplaires à Amathonte ou à Paphos, mais c'est à Kition que le motif a été élaboré à la fin du VI<sup>e</sup> s. : il est le centre des cérémonies, le but de processions, on lui apporte des offrandes, comme le montre une peinture de vase. De petits *ex-voto* en terre cuite (de 10 cm de haut) reproduisent en miniature et à petit prix le monument lui-même pour les fidèles qui fréquentaient le sanctuaire.

Un autre domaine religieux aux caractères phéniciens spécifiques concerne le rapport à la mort, tel qu'on peut l'analyser à partir des nécropoles de cette période à Kition. La manifestation phénicienne la plus caractéristique en est l'usage du sarcophage « anthropoïde » dont, à l'imitation de l'Égypte, le couvercle reproduit l'image du mort. C'est au début du V<sup>e</sup> s. que les rois de Sidon Tabnit puis Eshmounazar ont utilisé pour leur propre compte des sarcophages égyptiens importés, qu'ils ont personnalisés en y ajoutant une inscription en phénicien à leur nom. Sur ce modèle, pour la riche société phénicienne, les artistes sidoniens créent alors un type nouveau de sarcophages de même structure : ils sont en marbre grec le

plus souvent, et les visages relèvent de la sculpture purement grecque. C'est le point de départ d'une longue série, de type dit « sidonien », dont on retrouve des dizaines dans tout le monde phénicien, de la côte syro-libanaise jusqu'à l'Espagne. Mais à Chypre, seuls les sites de Kition et d'Amathonte ont livré des sarcophages de ce type.

### ***Les productions des artisans chypro-phéniciens***

J'en finirai par un domaine tout à fait significatif, qui est celui des productions industrielles ou artisanales spécifiquement phéniciennes, dont on a pu identifier des ateliers à Chypre, notamment à Kition. Toutes sortes de matériaux sont concernés, mais je me limiterai à quelques exemples de métal et d'ivoire.

Le travail du *métal* est une spécialité des Phéniciens, qui étaient de célèbres bronziers et orfèvres dans l'Antiquité, au témoignage d'Homère aussi bien que des textes bibliques : c'est un Phénicien, Hiram de Tyr, qui est chargé par le roi Salomon de fournir pour le temple de Jérusalem non seulement des colonnes en bronze, mais aussi de grands bassins, et toute une vaisselle d'or, d'argent, de bronze (*I-Rois* 7,15-22, 41-50). On peut citer par exemple une série dont le caractère phénicien est bien établi : ce sont des coupes en argent doré, dont on a retrouvé des exemplaires de la Babylonie à l'Espagne, en Étrurie, en Grèce, et jusqu'à Méroé au Soudan ; une belle coupe d'Idalion d'environ 700 av. J.-C., qui en est un exemple typique, provient d'un atelier phénicien de Chypre dont on a retrouvé aussi des productions exportées hors de l'île. La technique témoigne d'un savoir-faire spécifiquement phénicien, et les motifs composites mêlent des éléments pris à l'Égypte et à la Grèce aux traditions assyriennes et locales, dans un amalgame culturel bien maîtrisé typique de l'art phénicien.

Un autre exemple est l'art de l'*ivoire*, dont les Phéniciens se sont fait aussi une spécialité. Les ivoiriers phéniciens se consacraient notamment à la décoration de mobilier de luxe, comme la nécropole royale de Salamine en a fourni des exemples de qualité exceptionnelle (*Fig. 5*).

On aurait pu prendre beaucoup d'autres exemples : l'art de la *céramique*, le façonnage des figurines en *terre cuite* (avec l'introduction de la technique du moule), les objets de *faïence*, ou encore le *verre* dont on attribue l'invention aux Phéniciens, qui en tout cas en étaient les spécialistes (ils en faisaient de petits flacons, ou des amulettes-pendentifs, reconnaissables à travers toute la Méditerranée). Nous devons aux Phéniciens ces techniques qui nous sont parvenues par l'intermédiaire des artisans de l'époque romaine.

### **Conclusion**

Ces quelques exemples permettent déjà de percevoir un art phénicien composite, qui fait son profit d'éléments égyptiens, orientaux, grecs... À Chypre, comme dans les autres régions phéniciennes, les artisans de Kition créent à partir de ces éléments des produits originaux qui atteignent une vaste clientèle, d'abord dans l'île même (ivoires de Salamine), mais parfois loin à l'extérieur, comme le montre l'exemple d'objets de métal attribués à des ateliers phéniciens de Chypre et exportés jusqu'en Étrurie.

Les Phéniciens, « marins de trois continents », nous ont légué une première forme d'*unité méditerranéenne* ainsi qu'une tradition forte de *négoce maritime* qui va de la côte du Levant à l'Espagne et au Maroc atlantiques, mais aussi des *techniques* très élaborées, et surtout une *écriture* qui s'est imposée en Europe, et de là a gagné la planète. Et les Phéniciens de Chypre, dont le centre d'activités est établi à Kition

pendant plus de cinq siècles, sont bien une partie essentielle de la civilisation phénicienne.



**5. Sphinx en ivoire incrusté d'émail, Salamine  
Atelier phénicien de Chypre, VIIIe s.av.J.-C.**

*3<sup>e</sup> partie*

**LE PATRIMOINE  
ET L'HISTOIRE  
DE  
L'ACADÉMIE**

LE PATRIMOINE  
ET L'HISTOIRE  
DE  
L'ACADÉMIE

## INTRODUCTION À DEUX ÉLOGES INÉDITS DE M. POIVRE

par *Jean-Paul MOREL*

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon mettait au concours pour l'année 1819 un éloge de Monsieur Poivre,<sup>1</sup> citoyen lyonnais, homme de mérite qui jusqu'à sa mort en 1786, fut un membre actif de l'Académie pour autant que ses obligations et sa santé le lui permirent.

Six concurrents participèrent à cet hommage et les archives de l'Académie en ont conservé la mémoire. Au registre Ms140 sont présents cinq des six manuscrits : l'éloge n°2, œuvre de M. Grange, n'est plus dans les archives mais facilement accessible puisque publié en 1824.

Les cinq autres éloges n'ont jamais été publiés, même si celui de M. Torombert (éloge n°6) fut plusieurs fois annoncé à l'impression. Ces éloges n'étaient pas pour autant inconnus des historiens, Louis Malleret, en particulier, les avaient étudiés pour la documentation de sa monumentale biographie de Poivre comme de nombreuses références à ces manuscrits en témoignent.

Il était frustrant de s'en tenir aux citations de Malleret, aussi la publication est-elle apparue nécessaire pour deux d'entre eux : l'éloge n°6 de M. Torombert, largement cité à juste titre par Malleret et, d'une façon moins évidente – car Malleret s'y est très peu référé – l'éloge n°3 de M. de Gérando dont le survol avait retenu notre attention. Nous compléterons cette transcription par une note de Poivre, recopiée par M. de Gérando à la fin de son éloge, qui nous a semblé digne d'attention.

\*

### L'éloge n°6 par Torombert.

Le prix de 300 francs fut décerné en 1819, anonymement, au mémoire n°6, œuvre d'Honoré Torombert.

Cette récompense était parfaitement justifiée, car cet éloge constituait en 1819 une somme sans équivalent sur la vie et les œuvres de Pierre Poivre. Torombert avait disposé des journaux de voyages qui seront publiés plus tard par Henri Cordier puis Louis Malleret, mais des éléments de ce mémoire nous montrent que Torombert avait également eu en mains des sources encore inconnues – en tout cas non disponibles – aussi ce document est-il une référence indispensable aujourd'hui encore à toute bonne étude sur Pierre Poivre.

Charles Louis Honoré Torombert (1787-1829), notable lyonnais, avocat à Cour royale de Lyon et publiciste fut un membre actif de l'académie lyonnaise. Il était apparenté directement à la veuve de Pierre Poivre. Cette dernière, Françoise Robin,

---

<sup>1</sup> Nous ne présenterons pas Pierre Poivre, cela a été fait l'an passé dans les *Mémoires de l'Académie* (ser.4, t.7) par M. Michel Dürr, et les textes transcrits ci-après devraient rassasier bien des curiosités.

Bien sûr, il s'agit là d'éloges, aussi l'historien ne pourra se satisfaire de ces regards amicaux et indéniablement complaisants.

était la tante de l'épouse d'Honoré Torombert. Cette proximité explique qu'il ait eu accès aussi complètement aux archives de Pierre Poivre.

À cette époque Françoise Robin est à nouveau veuve, son second mari Pierre Samuel du Pont de Nemours est mort aux États-Unis en février 1817, elle est alors disponible et alerte, à même de renseigner au mieux les biographes de son premier époux. Elle ne devait s'éteindre que bien plus tard, en 1841, à l'âge de 92 ans, un an avant M. de Gérando dont il est question ci-après.

\*

### L'éloge n°3 par de Gérando.

Joseph Marie, baron de Gérando (1772-1842), dont plusieurs écrits sont signés Degérando, est également un Lyonnais, philosophe, conseiller d'État, membre de l'Institut, etc. Son existence est trop bien et trop diversement remplie pour la résumer en quelques lignes. Nous n'en retiendrons ici qu'une facette, voici ce qu'écrivait son biographe M<sup>lle</sup> Octavie Morel :

« En 1820, l'Académie de Lyon avait mis au concours la question suivante : « Indiquer les moyens de reconnaître la véritable indigence, et de rendre l'aumône utile à ceux qui la donnent, comme à ceux qui la reçoivent ». M. de Gérando écrivit son *Visiteur du pauvre*, et remporta le prix. Il en consacra la valeur à la création d'une caisse d'épargne, dans le sein de sa ville natale [...]. D'une brochure de quelques pages il fit un volume, [...]. Le *Visiteur du Pauvre*, arrivé à un grand nombre d'éditions en France, a été traduit dans toutes les langues. »

Cet exemple de destinée planétaire d'un mémoire de l'Académie retiendra sans doute l'attention, mais il s'agit ici de rappeler la préoccupation de M. de Gérando pour la philanthropie. Nombre de ses écrits et son implication dans des œuvres de bienfaisance en témoignent. C'est au travers de cette engagement qu'il a connu les du Pont de Nemours, Pierre Samuel, très concerné, mais également son épouse Françoise qui s'était impliquée, pratiquement dès sa création en 1788, dans la Société de la charité maternelle, œuvre pionnière dans la philanthropie, et elle persévéra dans cette voie toute sa vie jusqu'à créer la première œuvre de bienfaisance impliquant des enfants (lire les savants ouvrages de M<sup>me</sup> Catherine Duprat).

L'éloge n°3 est intitulé *Quatre journées à Saint-Romain*. Voilà bien un mémoire peu académique, une scénette baroque qui n'a mérité ni prix, ni accessit de la part de la savante société. Par la suite, les historiens ont ignoré ce mièvre bavardage, et Louis Malleret lui-même n'en a presque rien retenu.

Il nous a tout de suite semblé que cet éloge méritait une toute autre attention et ce sentiment est devenu certitude après une découverte dans les archives Dupont aux États-Unis. À Wilmington (Delaware), est conservée la mémoire de toute la dynastie Dupont-Nemours et bien sûr on y trouve les archives du premier d'entre eux, Pierre Samuel du Pont de Nemours, et nombre de documents, concernant sa deuxième femme Françoise Robin.

Deux documents de ces archives ont un rapport avec notre éloge n°3 :

– Le premier, intitulé : *Juin 1819 – Éloge de Monsieur Poivre par M. de Gérando* est un manuscrit de 128 pages, brouillon de l'éloge lyonnais que nous publions ici, nous mentionnerons parfois des différences. (référéncé : *Winterthur Manuscripts*, Group 2, W2-5629)

– Le second est intitulé : *Discours prononcé le 20 février 1841, sur la tombe de Madame Veuve du Pont de Nemours par Monsieur le Baron de Gérando, Pair de France, Conseiller d'Etat membre de l'Académie* (référéncé : *Longwood Manuscripts*, Group 8 : A). Dans ce discours, on a relevé la remarque suivante : « Je pourrais révéler le secret curieux du concours ouvert à l'Académie de Lyon, pour l'éloge de Poivre, pour lequel elle fournit les plus abondans matériaux à tous les concurrens, et pour lequel elle envoya elle-même une notice dont elle était l'auteur, mais en laissant ignorer son nom, notice qui mérita les éloges de cette société savante. »

Les éloges étaient théoriquement anonymes, mais en fait les auteurs en étaient connus, on le croyait du moins. Lequel s'était prêté à dissimuler la prose de Françoise Robin ? Monsieur de Gérando est un prête-nom tout indiqué, mais dès avant de connaître son aveu, l'originalité du discours, la richesse, l'intimité des informations indiquaient sans conteste une étroite proximité entre l'auteur de cet éloge et Pierre Poivre.

Nous avons écarté la possibilité que ce soit un autre des six éloges qui soit l'œuvre de Françoise Robin, seuls les éloges Gérando et Torombert sortent d'une simple redite de faits et légendes bien connus, et entre ces deux, le style ne laisse pas grand doute.

Pour autant cet aveu ne règle pas l'affaire. Le manuscrit de Lyon et le brouillon américain sont, nous semble-t-il, de la main de M. de Gérando. En effet nous pensons qu'ils sont de la même écriture qu'une lettre de M. Gérando que nous avons sous les yeux et son biographe nous signale que sa très importante correspondance est entièrement autographe.

Outre son écriture, nous retrouvons dans le texte, des phrases dont M. de Gérando est très probablement l'auteur : un passage où Françoise Robin est encensée, une introduction dans les mêmes termes que celle écrite par M. de Gérando pour *Le visiteur du pauvre*, et d'autres passages où s'expriment des préoccupations propres à M. de Gérando.

Aussi sommes-nous pratiquement persuadés que cet éloge est le résultat d'une collaboration. Françoise Robin a dû entièrement concevoir et rédiger une première version, (M. Gérando n'a pu imaginer ce canevas ni les personnages) et M. de Gérando l'aura très peu altéré mais complété.

Si on s'accorde avec cette analyse de Françoise Robin, auteur de quatre-vingt dix pour cent de cet écrit, évidemment le texte prend une autre dimension.

Pour terminer, en 1939, Charles Perrat publiait une courte étude : *Un lyonnais à la veille de la révolution, Pierre Poivre ancien intendant des îles de France et de Bourbon*. Sans entrer dans le détail, nous savons que cet auteur avait pu accéder à des archives non encore publiées, et son étude mentionne *un journal non publié, [...] un cahier où il inscrivait au jour le jour quelques pensées*.

Nous avons très probablement ici, reproduits dans cet éloge, nombre d'écrits de Poivre qui font partie de ces manuscrits qui, espérons-le, sortiront un jour de l'ombre.

Deux des personnages mis en scène dans *Quatre journées à Saint-Romain* ont bien existé :

– Joseph Hubert (1747-1825) colon de Bourbon, reçu de Poivre un des premiers plants de géoflier, qu'il fit multiplier dans toute l'île, il garda toujours une grande admiration pour Poivre dont il contribua grandement à entretenir la mémoire. M<sup>me</sup> Poivre poursuivit une correspondance avec lui et lui fit don en 1791 du portrait de Poivre. Joseph Hubert n'est jamais venu en France, il est mort sur son île.

En 1820, dans une lettre à Hubert adressée de Paris, M<sup>me</sup> veuve Dupont (de Nemours) évoque les éloges lyonnais en ces termes : « Je ne puis encore vous envoyer, ainsi que vous voulez bien le désirer l'Éloge de M. Poivre qui a remporté le prix de l'académie de Lyon. Il n'est point encore imprimé et l'auteur qui est mon parent demeurant à Lyon je n'ai point cet Éloge qu'il m'avait seulement envoyé pour en prendre lecture et qu'il a fallu lui rendre. J'avais ici un autre Éloge dans la péroraison duquel Monsieur et digne ami vous tenez une si juste place, mais je l'ai prêté et la personne est à la campagne et ne me l'a point encore rendu. Dès que le vainqueur sera imprimé j'aurai l'honneur de vous l'envoyer. »

– Camille Pernon (1753-1808) dirigeait à Lyon une importante fabrique d'étoffes pour meubles et brocarts au renom international. Il fut membre de l'Académie de Lyon et de la société d'Agriculture (comme P. Poivre), il était successeur de son père Étienne Pernon, fabricant de soieries à Lyon.

\*

### Remarques au sujet de la transcription.

L'orthographe et la ponctuation ont été actualisées pour faciliter la lecture. De même de légères modifications typographiques ont dues être pratiquées dans les dialogues.

L'orthographe des noms propres, ancienne ou fantaisiste, n'a pas été modifiée en général.

L'orthographe des noms communs (géographiques, botaniques...) n'a pas été rectifiée lorsque jugée exotique, amusante, ou tout simplement pour les mots dont la correspondance moderne n'a pas été recherchée.

Le manuscrit de *Quatre journées à Saint Romain* comporte de nombreuses notes en marge et beaucoup de phrases sont soulignées. Ces surcharges sont là pour informer sur l'origine de phrases attribuées à Pierre Poivre avec des nuances dans la façon de les rapporter. Il nous a semblé qu'il était nécessaire de respecter scrupuleusement ces précisions, d'où le maintien de ces notes en bas de page et le soulignement qui est cependant remplacé par l'italique gras.

Pour ne pas surcharger davantage le texte, nous avons exclu toute note supplémentaire à l'exception de quelques remarques concernant la transcription. Ces notes sont clairement identifiées : **Note du transcripteur** .

Le manuscrit de *l'éloge par Torombert* comporte des mots ou des phrases soulignées, sans qu'on puisse déceler un ordre vraiment logique : dans le respect de l'auteur le soulignement a été remplacé simplement par l'italique.

\*

### Citation et remerciements

Les manuscrits utilisés ici et référencés *Winterthur Manuscripts* et *Longwood Manuscripts* sont la propriété de Hagley Museum and Library et leur utilisation oblige la mention :

« *Courtesy of the Hagley Museum and Library* »

Nos remerciements vont aux deux établissements qui ont permis cette transcription, l'Académie de Lyon en la personne de Louis David et de Paul Feuga, et la bibliothèque de Hagley en la personne de M<sup>me</sup> Marjorie McNinch, *Reference Archivist*.

# ÉLOGE HISTORIQUE

de

**M. POIVRE**

Ancien intendant des Îles de France & de Bourbon,  
Correspondant de l'Académie des Sciences, et membre de celle  
de Lyon

*« Finis ejus vitae nobis luctuosus, patria tristis, extrancis  
Etiam ignostisque non sine cura fuit »*

Tacit. in ag. c. 42

## Avertissement

Le nom et les services de M. Poivre sont assez connus : l'histoire s'en est emparée. Raynal, et la plupart des voyageurs qui ont parcouru les Indes Orientales, l'ont cité souvent comme l'autorité la plus respectable.

La Notice qu'en a donnée M. Dupont de Nemours, le recueil qui a été publié sous le titre de *Voyages d'un Philosophe* renferment les notions générales de ses travaux, ainsi, les Éloges que nous pourrions lui donner par de simples travaux de sa vie administrative, n'apprendraient presque rien à personne ; ce ne seraient que de vaines répétitions qui n'ajouteraient rien à l'estime, à la vénération dont il jouit dans les mémoires de ceux qui, comme lui, aiment leurs semblables et leur patrie.

Le but d'un Éloge de M. Poivre ne peut donc être de reproduire seulement des tableaux déjà épuisés, ou de lui décerner un stérile hommage. L'Académie, plus élevée dans ses vues, a sans doute désiré que, pénétrant sur les pas de ce célèbre voyageur, dans les contrées qu'il a parcourues, on en observât avec lui les mœurs, les productions, le commerce ; qu'on tirât de ses notes inédites tout le fruit qu'il est possible de s'en promettre ; qu'enfin, de la comparaison des choses et des hommes que ce Philosophe si sage, si ami de son pays, a observés, on tirât des lumières propres à éclairer l'histoire des colonies que nous possédions dans les Indes Orientales, et les rapports qui pourraient tôt ou tard se rétablir entre ces intéressantes contrées et notre France moderne.

Plein de cette pensée, je me suis peut-être un peu écarté des formes et des limites assignées par l'usage aux Éloges académiques ; mais, il m'a semblé que, pour remplir le but de l'Académie, et pour en obtenir des résultats utiles, objet définitif de tous les concours, je devais lier, autant qu'il était possible, l'histoire de la vie et des travaux de M. Poivre, à l'histoire et à la situation politique, morale et commerciale des nations qu'il a observées.

J'ose croire qu'on ne lira pas sans intérêt les descriptions piquantes qu'il fait d'une partie des peuples de l'Orient, de leurs usages, de leur industrie, de leur agriculture. La vie de M. Poivre liée sans cesse à ses tableaux, les animera sans cesse. Les ressources que le négociant, digne de ce nom, pourra y puiser pour asseoir de nouvelles combinaisons ; les fautes et quelquefois les crimes des Européens, mis en opposition avec la simplicité, avec l'ignorance de certains peuples de l'Inde, avec les mœurs pures et la civilisation de certains autres, offriront un nouvel intérêt.

Ainsi, se trouveront combattues et réduites à leur juste valeur, les relations de quelques voyageurs dans ces contrées, relations dictées par les passions politiques, par la légèreté, quelquefois par l'empressement de faire des livres, relations toutes opposées les unes aux autres, la plupart fausses par conséquent, et qui pourtant ont usurpé parmi nous le trône de l'opinion. Nous rétablirons la vérité sur ses vraies bases, en nous autorisant des récits d'un philosophe toujours plein de respect pour l'humanité, toujours loyal, toujours pieux, toujours désintéressé, toujours ennemi du mensonge et des despotes mercantiles qui ont cherché à calomnier les peuples de l'Inde, pour pallier les injustices, les excès atroces qu'ils ont commis sur eux.

Rattachant ainsi l'histoire de M. Poivre à plusieurs évènements qui ont changé cette belle partie du monde, nous montrerons qu'il fit des efforts pour y établir le commerce de notre patrie, et que s'il eût été secondé dans ses vues, la France n'en serait pas à regretter la perte de ses colonies au delà du cap de Bonne-Espérance.

Tel est le point de vue sous lequel j'ai envisagé le sujet offert au concours par l'Académie. Heureux, si dans ces mélanges, j'ai atteint le but qu'elle s'est proposé, si j'ai pu m'associer ainsi au bien qu'elle a voulu faire.

Le spectacle le plus doux, le plus attachant est celui du bien qu'a fait à son pays, à ses semblables l'homme modeste, le savant zélé, l'administrateur éclairé qui, par ses vertus et ses services, s'est élevé aux rangs les plus honorables de la société. Si sa perte doit être une longue source de regrets, il est du moins consolant de s'arrêter devant sa tombe pour y jeter quelques fleurs. La mémoire ne fatigue point l'esprit de pensées douloureuses ; on n'a point de combats à rappeler, point de ravages, point de sanglants trophées à contempler. L'œil ne rencontre que des images agréables. On aime à observer une vie dont tous les instants furent marqués par une découverte utile ou par un bienfait. C'est là que l'insuffisance des souvenirs est supplée par ce sentiment si heureusement nommé la mémoire du cœur.

Un corps de citoyens éclairés et vertueux a proposé l'*Éloge de Monsieur Poivre*. Je viens mêler mes faibles accents à ceux de la reconnaissance publique. Je ne prétends point le disputer en éloquence à mes rivaux ; mais je ne le céderai à personne en exactitude, en sincérité, en affection. Je m'applaudirai d'avoir payé autant qu'il était en moi, un juste tribut d'hommages et de respect à la mémoire d'un citoyen cher à son pays. Un sujet si simple et touchant exclut les pompes de l'éloquence : celui qui aura raconté le plus fidèlement une si belle vie est celui qui aura le mieux atteint le but proposé.

**Pierre Poivre** naquit à Lyon, en 1719, d'une famille de négociants estimés, établie en cette ville depuis environ trois cents ans.

Je m'arrêterai peu au premiers pas qu'il fit dans la carrière de la vie. Je dirai seulement que dès l'âge de cinq ans, Poivre montra les dispositions les plus heureuses, une intelligence extraordinaire, un caractère aimable, une bonté qui le faisait également chérir de ses maîtres et de ses émules. Il fût mis dans la communauté des missionnaires de Saint Joseph, à Lyon, où il fit présager de bonne heure qu'il serait digne un jour de partager les difficiles et honorables travaux de cette Compagnie.

A seize ans, il avait fini son cours de théologie.

Les Jésuites, habiles à discerner le mérite et à s'en emparer, eurent bientôt distingué le jeune Poivre. Ils cherchèrent à l'attirer dans leur ordre, et ils y auraient peut-être réussi, si en s'appliquant moins à maîtriser ses inclinations, ils n'avaient pas éveillé dans son âme un vif sentiment d'indépendance. Il leur échappa, et portant sur d'autres sujets sa passion pour l'étude, il se livra avec un égal succès, jusqu'à vingt ans, à l'étude de la botanique, de l'histoire naturelle et de l'agriculture, à celles des fabriques lyonnaises, au dessin, à la peinture.

Ainsi, l'éducation de Poivre, en le rendant propre aux Missions l'avait disposé encore à rendre d'autres services. Il nous apprend dans des notes écrites par lui, et qui n'ont jamais été publiées, qu'outre le désir de se consacrer aux biens de la religion, il avait celui d'aller dans les contrées lointaines *faire des recherches sur ce que les productions de la nature et l'industrie des habitants pourraient lui présenter d'utile à sa patrie.*

Dès l'âge le plus tendre, Poivre avait donc une patrie ! Son jeune cœur sentait déjà les premières étincelles de ce feu qui seul inspire les grandes choses et fait les grands hommes. Dans tous le cours de ses utiles et périlleux travaux ce fût toujours l'amour de la patrie qui le guida et qui le soutint.

Son début fût un voyage aux Indes Orientales.

## Premier Voyage aux Indes

Poivre, après s'être fait affilier à l'ordre des Missions étrangères, s'embarqua pour Kanton en l'année 1741.

Après avoir passé quelques années en Chine, sous la protection immédiate du Vice Roi de Kanton, dont il avait su mériter la bienveillance, et après y avoir étudié plus de dix mille caractères de la langue, il passa en Cochinchine. Il y apprit aussi l'idiome du pays ; et quoique très jeune, il fit de profondes observations sur le commerce, encore ignoré, qu'on pourrait faire avec ce Royaume. Il en étudia *l'histoire naturelle* qui lui fournit une riche collection, et pris note d'une multitude de plantes propres à être transplantées avec avantage dans nos colonies. Il en rapporta plusieurs, entre autre le *riz sec* qui croît non seulement sans être inondé, mais même sur les montagnes. Il jugea dès lors que notre Compagnie des Indes pourrait établir un commerce avantageux avec ce pays.

En l'année 1745, il résolut de revenir en France pour y prendre les ordres sacrés, et s'embarqua à Kanton. Il eut le malheur d'être pris dans le détroit de Banca par des vaisseaux de guerre anglais. Il perdit le bras droit dans le combat et fut conduit à Batavia avec les passagers et les équipages des trois vaisseaux capturés dans cette affaire.

Le jeune Poivre avait combattu et s'était toujours tenu dans les postes les plus périlleux. Il ne sentit pas le coup qui lui enleva un bras. Le même boulet fut cassé la jambe à un homme tout près de lui, et comme il s'empressait de le secourir, il s'aperçut qu'il avait un bras de moins. « *Ah*, dit-il, *je ne pourrai plus peindre !* ». Son âme si compatissante aux maux des autres, ne sentit pour lui-même que la privation d'un agrément.

On le jeta à fond de cale, où il resta 24 heures sans secours, nageant dans son sang, dévoré par des cancrelats, (espèce de gros scarabée très puant et vorace) ne pouvant faire aucun mouvement. Enfin, le calme renaît ; le chirurgien anglais vient le visiter. La gangrène était à la blessure : l'amputation fut faite. Dans ce moment, et avant la ligature des vaisseaux, le feu prend au navire : le chirurgien court ; le feu est éteint ; mais l'hémorragie à laquelle on abandonne le blessé, le sauve comme par miracle d'une mort presque certaine.

Voici les réflexions que faisait M. Poivre dans une si triste conjoncture ; c'est lui-même qui parle :

« Je regarde le jour de mon accident comme le plus beau de mes jours. Résigné à la volonté du tout-puissant, je me mis dans un état de tranquillité qui m'a sauvé la vie ; et ce fut là que je commençais à penser et à savoir quelque chose. Nicole et Pascal n'ont jamais écrit sur la faiblesse humaine ce que j'en ai éprouvé et connu dans un instant de mon infortune.

– Malgré la douleur aiguë qui ne me quittait pas, l'esprit tranquille, je remarquais dans l'Anglais vainqueur combien les plus petits succès aveuglent et éblouissent l'homme. Dans le Français vaincu, dépouillé, je voyais combien la perte des plus petites choses afflige l'homme, le désole et le fait sortir de son assiette.

– L'Anglais fier, insolent, parlait haut, racontait, décidait et avait toujours raison : le Français humilié n'osait rien dire, ni demander. Quelques pièces d'argent transportées de l'un à l'autre mettaient entre eux cette différence ! »

Quelle sagesse dans un jeune homme de 24 ans ! Voilà Poivre, tel que nous le verrons dans tout le cours de sa vie.

La perte de son bras l'obligea à abandonner l'état qu'il avait d'abord embrassé, et auquel il n'était pas encore lié. Il tourna alors toutes ses vues vers le second objet de ses voyages, celui du commerce et de la prospérité de sa Patrie.

Arrivé à Batavia, la liberté fut rendue aux prisonniers. Pendant le séjour que M. Poivre fit dans cette capitale des établissements hollandais, il s'empessa d'étudier dans sa source le système de ce grand commerce sans lequel la Hollande et ses rivaux n'auraient jamais été des puissances.

C'est surtout la culture des épiceries qui fixa son attention. Il s'instruisit à fond de tout ce qui concerne ces denrées précieuses. Il apprit que les îles d'*Amboine* et de *Banda* produisaient, à elles seules, la quantité de girofles qui alimente les magasins de toutes les nations, et que la petite île de *Poulo-ai*, dans un terrain d'environ deux lieux de circonférence, produit autant de noix muscade que l'univers entier peut en consommer.

Il découvrit en même temps qu'il y avait une quantité d'autres îles qui produisent le girofle et la muscade, et qu'il serait facile d'y enlever de ces plants précieux et de les transporter dans nos colonies.

M. Poivre, dans ses mémoires inédites, jette de tristes lumières sur la manière tyrannique dont les Hollandais se conduisaient avec les insulaires ; sur leur monopole qui n'était fondé sur aucun traité avec les peuples de ces pays ; sur l'injustice qui leur ferait sacrifier les arbres à épicerie dans toutes les autres îles du grand et nombreux archipel des Moluques [*sic*] ; sur la défense faite aux habitants de ces îles de cultiver et de recueillir les dons que la terre semblait n'avoir produit que pour eux. Mais la nature se joue de ces précautions tyranniques, et ces arbres croissaient sans culture dans quelques-unes des îles Moluques, à *Méao*, à *Géby*, et ailleurs, comme nous aurons l'occasion de le dire dans la suite de ce discours. Il fait remarquer que cette première injustice avait conduit les Hollandais à un procédé infâme, celui de faire de fausses cartes pour exposer à périr les bâtiments qui, d'après ces guides infidèles viendraient s'engager dans cet archipel parsemé d'écueils.

Quelques années après, et pendant un séjour à Manille où notre voyageur fut aimé et estimé des Espagnols, il obtint des cartes véritables qui avaient été tracées dans le temps où les Espagnols étaient maîtres des Moluques.

Ces cartes et routiers ont servi ensuite aux navigateurs à qui il confia la mission d'aller chercher des plants des épiceries fines, lorsqu'il devint intendant des îles de France et de Bourbon comme nous le verrons plus loin.

C'est avec toutes ces connaissances que M. Poivre quitta Batavia pour se rendre à Pondichéry. Divers accidents survenus dans le voyage forcèrent le vaisseau sur lequel il était, de relâcher à *Mergui*, port du royaume de Siam. Dans ce voyage à travers mille dangers, M. Poivre rédigeait ses observations sur les mœurs de la nation siamoise et sur celles des Malais.

Suivant lui, c'est de la presqu'île de Malaca que sont sorties autrefois des colonies malaises qui ont peuplé Bornéo, Sumatra, Java, les Célèbes, les Moluques et les Philippines. Toutes ont à peu près les mêmes mœurs et le même langage. Un chef qui a le titre de Roi ou de Sultan commande à de grands vassaux qui obéissent quand ils le veulent, c'est-à-dire, quand ils ne se croient pas assez forts pour résister. Ceux-ci ont des arrières vassaux qui en usent de même à leur égard. Une petite partie de la nation vit indépendante sous le titre d'*Orang-Caiï*, qui signifie *homme de distinction, de naissance* ou *noble* (a).

C'est dans les *Voyages d'un philosophe*, seul ouvrage imprimé de M. Poivre, et dont le titre fastueux n'est pas de lui, c'est dans ce bel ouvrage qu'il faut lire les

descriptions qu'il fait des peuples de l'Inde. Il y a constamment remarqué qu'il faut juger du bonheur des peuples par l'état de leur agriculture. Voit-on des terres bien cultivées ? On peut en général être assuré que le pays est bien peuplé, les habitants policés et heureux, les institutions conformes aux principes de la raison et *vice-versa*. Il n'a jamais, dit-il, été obligé de réformer ce premier jugement.

M. Poivre fait la description du petit territoire de *Ponthiamas*, situé entre les Siamois et les Malais. Il se complaît dans les détails qu'il en donne. Il nous apprend que c'est un Chinois industriel qui fonda une société dans ce pays désert et où la terre est si fertile, qu'il y attira des cultivateurs de toutes les nations voisines et leur proposa des lois que la main du créateur a tracées dans le cœur des hommes de tous les climats ; ou plutôt, *il n'y établit aucune loi*, dit notre philosophe, *il fit plus, il y établit des mœurs*. Ce petit peuple devint le peuple le plus heureux de l'Asie.

Cette peinture ressemble assez à celle que l'abbé Raynal s'est plu à nous présenter du petit royaume de *Bisnapore* situé dans un coin du Bengale, et qui, selon lui, a conservé sans altération la pureté et l'équité de l'ancien système politique des Indiens. Mais, il y a cette différence entre Bisnapore et Ponthiamas, que la félicité de l'un est réelle, et que celle de l'autre, n'est que fabuleuse. L'historien *des deux Indes* lui-même ne laisse pas longtemps son lecteur dans sa douce illusion.

Près de Camboye, au nord de Ponthiamas, on trouve les ruines d'une ancienne ville, bâtie en pierre, dont l'architecture a quelque rapport avec celle de l'Europe. La nation qui l'habite aujourd'hui, ajoute M. Poivre, n'a aucune histoire, aucune tradition même qui puisse donner des éclaircissements à ce sujet.

Dans des notes particulières, notre sage et véridique voyageur nous dit ce qu'il faut penser de la fameuse ambassade de Siam à la cour de Louis XIV. Les détails qu'il en donne sont assez curieux.

« Quand on connaît, dit-il, ce que c'est que le royaume de Siam, on ne peut s'empêcher de rire en lisant dans nos histoires les mouvements qu'on se donna en France pour rechercher l'amitié de ce Roi indien, les espérances que la France conçut de cette ambassade, avec quels honneurs on reçut les ambassadeurs. On leur trouva de l'esprit, des sentiments, de l'éducation, un air noble, et autres belles qualités que le Français trouve toujours dans tout ce qui vient de loin. Il est bon de remarquer que ces trois ambassadeurs étaient des hommes de la lie du peuple ; et de quel peuple !

— Il est certain que ces ambassadeurs, à leur retour, rentrèrent d'abord dans leur ancien état : l'un devint batelier, l'autre marchand de drogues et le troisième portefaix. Ce dernier manqua de périr sous les coups, par ordre du Roi, pour avoir osé dire à Siam que la cour de France l'emportait infiniment sur celle de son pays. »

Pendant son séjour à Siam, M. Poivre fit toutes sortes d'observations importantes. C'est là, sans doute, aussi qu'il prit une si grande horreur de la tyrannie : il fut à même de voir tous les malheurs qu'elle attire sur ceux qui l'exercent comme sur ceux qui la souffrent. (b)

Enfin, il s'embarqua pour Pondichéry où il arriva en 1746 (c). Il y était lors des fameux combats de M. de la Bourdonnais qui, avec une mauvaise escadre, battit la flotte anglaise et s'empara de Madras. Il fut témoin aussi de la mésintelligence que cet événement fit naître entre M. Dupleix, gouverneur de Pondichéry et le vainqueur de Madras. Il fit de vains efforts pour les réconcilier, et il nous montre dans des mémoires particuliers que cette mésintelligence eut les suites les plus désastreuses pour notre escadre. Il fait voir la supériorité qu'auraient eue les Français, si les deux chefs fussent restés unis. Les seules forces de la Compagnie des Indes auraient porté aux Anglais un coup plus funeste que toutes nos armées du continent. Sans cette division,

M. de la Bourdonnais se serait trouvé à la tête d'une force formidable, et pas un établissement anglais n'aurait résisté (d) et c'est peut-être à cette querelle que les Anglais doivent toute leur puissance, et nous, toute notre nullité ! (e)

M. Poivre s'embarqua avec M. de la Bourdonnais pour l'*Ile de France*. Personne n'ignore que c'est M. de la Bourdonnais qui avait fondé et fait fleurir cette colonie.

M. Poivre parcourut l'île, examina ses productions, en reconnut quelques unes pour être les mêmes que celles qui se trouvent aux Moluques. Parmi ces productions, il vit beaucoup de plantes aromatiques. Il y observa en particulier, le *cannelier* et le *ravensara* qui y avait été transplantés, le premier de l'île de Ceylan et l'autre de Madagascar. Il en conclut aussitôt qu'il ne manquait à cette île que les germes des autres épicerie fines, et il forma le projet d'enrichir notre Compagnie des Indes, en lui faisant partager ce commerce avec les Hollandais. (f)

Il fit part de ce projet à M. David, successeur de M. de la Bourdonnais, qui en sentit toute l'importance.

Avant de quitter l'île pour revenir en Europe, où son zèle le pressait d'arriver pour mettre des plans sous les yeux du gouvernement, il rédigea des observations en forme de mémoire, en fit un paquet et le remit à M. David avec permission de l'ouvrir, au cas qu'il lui arrivât quelque accident dans le cours de son voyage.

Il s'embarqua avec M. de la Bourdonnais en mars 1747.

L'escadre, en cas de séparation, s'était donnée rendez-vous au *Cap Nègre*, sur la côte occidentale d'Afrique.

Du Cap Nègre, on fit route le long de la côte pour chercher un petit établissement portugais appelé *Benguela*, qui est sous le royaume du même nom et dont les habitants sont féroces. Ceux-ci étaient les alliés des Portugais auxquels ils vendaient les prisonniers qu'ils faisaient à la guerre : en quoi ils réussissaient d'autant mieux que les Portugais leur fournissaient des armes à feu et que leurs ennemis n'en avaient point.

À *St Paul de Luanda*, ils trouvèrent une frégate qui leur apportait la nouvelle de la continuation de la guerre, et l'ordre d'aller relâcher à la Martinique.

Avant de quitter ces parages, M. Poivre qui ne négligeait aucune occasion de s'instruire, fit plusieurs observations sur la cote d'Angole. Il fit la description des animaux sauvages qu'on y rencontre fréquemment : des éléphants, des lions, des tigres (*sic*), des crocodiles. Ceux-ci y sont d'une grandeur prodigieuse. Il décrit aussi une multitude d'oiseaux et de poissons. Il nous apprend que le principal objet du commerce était les malheureux nègres. Tous les ans, on emportait au Brésil au moins 3.000 nègres angolins.

Le roi de Portugal avait établi des droits énormes sur la sortie des esclaves. Pour empêcher la fraude, on avait fixé le nombre de nègres qu'un vaisseau de telle grandeur pourrait transporter ; ce nombre était fixé au-delà de ce que le vaisseau pouvait en contenir commodément, en sorte que pour s'y conformer, *il fallait*, dit M. Poivre, *ranger ces noirs les uns auprès des autres comme une marchandise sans mouvement*. Ce nombre excessif de nègres entassés dans un petit bâtiment occasionnait parmi eux beaucoup de maladies qui les emportaient.

« Peut-on, s'écrie notre philanthrope, se jouer ainsi non seulement de la liberté, mais de la vie des hommes ! »

M. Poivre nous apprend aussi que parmi les communautés religieuses, on remarquait celle des Jésuites, qui était riche et bien établie ; que ces *pères de la foi* faisaient aussi un commerce de nègres, qu'ils envoyaient dans leurs vastes habitations du Brésil ; qu'auprès de la riche maison des Jésuites était un pauvre couvent de

Capucins qui faisait des missions dans l'intérieur du Congo et jusqu'aux sources du Zaïre. (g)

La petite flotte mit à la voile, et l'on arriva à la *Martinique*.

Notre voyageur selon sa coutume, fait la description de cette île et de ses productions. Il entre dans tous les détails de la plantation, de la culture et de la préparation du sucre, du café et de l'indigo. Il passa en revue les fruits, les plantes, les animaux domestiques et autres, les insectes, les reptiles, les poissons, les coquillages, etc.

De la Martinique, il va à St Eustache à travers les corsaires anglais dont la mer était couverte. *Ils font la guerre*, dit M. Poivre, *plus cruellement que les sauvages*. Là, il continue ses observations, et après un mois de séjour, il s'embarque pour l'Europe sur un senau hollandais.

Il fut pris par un corsaire de St-Malo, repris par un anglais, conduit à Guernesey où il profita de la liberté qu'on lui laissait, pour faire la description de cette île et de ses ressources. Au bout de huit jours, les prisonniers furent rendus par l'effet d'une suspension d'armes.

*Il arriva*, dit-il, *dans sa chère Patrie* au mois de juin 1748, après plus de sept années d'absence.

M. Poivre fit part à la Compagnie des Indes de ses deux projets : l'un était l'ouverture d'une nouvelle branche de commerce avec la Cochinchine ; l'autre avait pour but de procurer à notre colonie de l'île de France et de Bourbon les plants des épiceries fines.

La Compagnie, après avoir examiné les mémoires à l'appui de ces deux projets, convint que depuis Colbert, on avait rien proposé d'aussi important, et elle témoigna le désir que l'auteur se chargeât de l'exécution.

M. Poivre, qui n'aspirait qu'à passer le reste de ses jours dans une vie tranquille, libre de toute ambition, refusa d'abord cet honneur.

Mais, on lui répondit que ce n'était pas assez d'avoir donné des projets si importants pour l'augmentation de notre commerce national, qu'il devait à la patrie l'exécution de ces mêmes projets. À ce mot de *Patrie*, il sentit s'évanouir ses idées de retraite. Il accepta et remit à la voile.

\*\*\*

## Second voyage aux Indes

Pendant le cours de son voyage, il continua ses observations. (h)

Arrivé au cap de Bonne-Espérance (i), notre voyageur, pendant les huit jours qu'il y séjourna, fit une description détaillée des différentes plantes indigènes ou exotiques qui se trouvaient réunies dans le magnifique jardin des Hollandais. Il fit des recherches sur le commerce du Cap, sur les nombreux troupeaux, sur le vin de Constance etc. (k) Il se procura, mais non sans peine, à cause de la jalousie des Hollandais, tous les plants qu'il crut propres à l'île de France, où il arriva avec ces richesses en mars 1749.

Il se hâta de repartir pour sa destination. Il relâcha à Pondichéry qu'il trouva dans un état bien différent de celui où l'avait laissé M de la Bourdonnais. Le commerce des Anglais était devenu très florissant, et le nôtre s'était anéanti. Il en attribue la cause à la politique des Anglais qui, en rendant leur commerce libre, attirèrent parmi eux le timide Malabare qui fuyait nos murailles chargées de canons.

M. Poivre arriva, le 29 août 1749, à la rade de *Faïfo* en Cochinchine.

Son premier soin fut d'établir un hôpital et un bâtiment de bambous nommé dans le pays *Bancassal*, lieu destiné à se réunir pour faire des échanges.

Ensuite, il se rendit à la cour, éloignée d'environ trois journées de chemin de *Faïfo*, où il fut accueilli avec bonté par le Roi auquel il inspira une affection qui fut très utile aux Français, car il obtint pour eux la permission de commercer avec ses sujets dans toute l'étendue de son royaume, en exemption de toutes sortes de droits. (l)

Mais lorsqu'il ouvrit ce commerce, il fut bientôt convaincu que, malgré tout le despotisme du prince, son nègre favori, ses ministres, ses mandarins, ses eunuques ne faisaient que ce qu'ils voulaient, tout en se disant des esclaves ; qu'ils pillaient, volaient, rançonnaient sans pudeur et sans crainte. (m)

On ne peut se faire une idée des tracasseries, des entraves, des exigences d'argent et de présents que M. Poivre essuya malgré la bienveillance du monarque. Il fallait toute sa patience, tout son dévouement pour supporter tant de contrariétés. (n)

Pendant son séjour à *Hué* (capitale), M. Poivre envoya chercher plusieurs ouvriers qui lui avaient promis de travailler pour lui. Tous refusèrent : l'un répondit qu'il avait consulté le sorcier et qu'il était menacé de toutes sortes de malheurs s'il travaillait pour un étranger ; l'autre, qu'il ne pouvait venir parce que c'était un jour malheureux ; et ainsi des autres.

Les Cochinchinois comptent beaucoup de jours malheureux pendant lesquels on ne fait rien, et ces jours reviennent de quatre jours l'un. Il y a ensuite le jour de la naissance du Roi et de son avènement à la couronne ; car, disent-ils, le Roi a épuisé tout le bonheur de ces jours-là. Pour la même raison, il y a chaque jour deux heures fatales.

Dans le chemin de *Hué* à *Faïfo*, on trouve une montagne qui renferme des mines d'or. Il est défendu d'y couper du bois, d'y chasser et de fouiller les mines, parce qu'on la croit habitée par des *êtres invisibles* que les rois ont défendus de troubler dans leur solitude. Que de richesses à ajouter au livre des *Préjugés* de M. Salgues ! Les hommes sont bien partout les mêmes.

M. Poivre quitta la Cochinchine, emportant les productions les plus utiles, et surtout les plants dont la culture lui parut bonne à essayer et le produit essentiel. Tels sont le Poivrier, le Cannelier et différentes teintures. Il y ajouta un mémoire sur la manière de les cultiver ; car ce qui distingue surtout M. Poivre, c'est qu'avec le génie pour concevoir, il avait l'esprit du détail pour exécuter.

Pour mettre la Compagnie des Indes en état de juger des avantages qu'elle pourrait retirer du nouveau commerce dont il venait de lui procurer l'ouverture, il fit la nomenclature de tous les objets tant d'importation que d'exportation propres à la Cochinchine, avec le tableau des prix et le tarif des monnaies du pays.

Tout en servant la Compagnie des Indes, M. Poivre n'oubliait point les colons : il leur apporta tous les plants dont la culture lui parut capable d'ajouter aux douceurs de la vie. Tels furent les plants de cinq espèces de rotins, des orangers, et divers autres arbres à fruits qu'il n'avait point trouvés à l'île de France.

Lorsque M. Poivre revint dans cette colonie, il remit à la Caisse de la Compagnie, cinq barres d'or et 20.300 piastres restantes des 30.000 qu'il avait portées à la Cochinchine, et dont les circonstances n'avaient pas exigé l'emploi. Il ne voulut même pas se couvrir aux dépens de la Compagnie, des diverses pertes qu'il avait faites à son service : « *Je vous ai remplacé telle chose, disait-il, de mon argent, parce que je m'étais fait voler par ma faute, et il n'est pas juste que vous supportiez cette perte* ». On pourrait demander, avec M. Dupont de Nemours, le digne ami de M. Poivre, aux trois Compagnies

anglaises, hollandaises et françaises, combien, depuis qu'elles existent, elles ont eu de pareils serviteurs.

L'île de France, manquant de vaisseaux pour faire le commerce, ne put profiter de la faveur obtenue du Roi de la Cochinchine, mais le conseil de Pondichéry usa du privilège et fit pendant quelques années des profits très considérables.

M. Poivre, à son retour, enrichit l'île de France de plus de 300 plants, tels que le cannellier, le poivrier, le bois d'aigle ou d'aloès, qui est le parfum le plus précieux qu'il y ait sur la terre ; tels encore les arbres qui donnent le brai et les résines, ceux qui fournissent les huiles et les vernis, ceux qui sont les plus propres aux constructions, aux teintures, des arbres à fruits de toute espèce, et surtout le *riz sec*, dont nous avons eu déjà l'occasion de parler, qui croît dans les terres sèches, même sur les montagnes.

Parmi toutes ces acquisitions se trouvait une plante qui donne un sédiment vert duquel on tire une teinture semblable au plus beau vert de Saxe et très solide. Cette plante cultivée, comme il l'avait indiqué dans un mémoire particulier, eût seule fait la fortune de l'île ; elle était très facile à cultiver, se multipliait de graines et de boutures et ne se trouvait qu'à la Cochinchine. Mais par une incurie qu'on ne saurait comprendre, et qui accuse également les habitants et leurs chefs, tous ces plants, qui avaient très bien réussi, furent négligés, abandonnés dans la suite, et l'on ne conserva pas même le *riz sec*, production plus avantageuse que le blé.

Passons maintenant à la seconde expédition de M. Poivre, expédition bien plus importante que celle de la Cochinchine, car elle avait pour objet l'acquisition des plants d'épicerie fines pour les îles de France et de Bourbon.

Notre voyageur s'embarqua pour la Chine, d'où il devait passer aux Philippines, et là, se procurer, par la voie de *Mindanao*, les plants qui croissent dans les Moluques. Son espérance était fondée sur la connaissance qu'il avait du commerce interlope que les Moluquois font, malgré les Hollandais, avec les îles des Espagnols.

En passant dans le détroit de la Sonde, le vaisseau relâcha à la rade de *Sérigni* appartenant aux Malais. Il profita d'un séjour très court pour décrire plusieurs objets intéressants d'histoire naturelle. Il y acheta 50 plants de mangoustanier pour les envoyer à l'île de France (c'est le fruit le plus délicieux que l'on trouve hors de l'Europe) ; il lui parut étonnant que de tant de vaisseaux qui fréquentaient ces détroits, aucun n'eût apporté dans nos colonies cet excellent fruit qui le dispute à la pêche.

Dans ce voyage, M. Poivre conçut le projet d'un établissement à l'île de *Paragoa* (o), voisine de la Chine et des Philippines. Il avait jugé que les Chinois qui étaient vus avec peine aux Philippines, viendraient s'y établir, et que l'Espagne qui avait tant de colonies nous y laisserait sans peine ; qu'ainsi nous y établirions bientôt le siège d'un grand commerce. M. Poivre donna à l'administration des Affaires étrangères en France un mémoire très bien fait, et très clair sur ce sujet, et dont on ne profita pas.

Notre voyageur arriva à Kanton.

Il fut questionné sur les motifs de son voyage, sur ses projets ultérieurs ; mais il ne pouvait, ni ne voulait dire l'objet de sa mission que le secret seul pouvait faire réussir. Il fut mal accueilli, assez mal traité par quelques-uns des subrécargues français qui résidaient à Kanton. Après avoir éprouvé bien des retards et mille petites vexations, il fut obligé de fréter un champan (vaisseau de guerre chinois), pour se transporter à Manille où il arriva le 29 mai 1751.

Dès les premières démarches qu'il fit pour la recherche qui l'occupait, il rencontra un obstacle auquel il ne pouvait s'attendre : ce fut la publication faite par la

Compagnie elle-même du projet secret que M. Poivre lui avait présenté en 1748, et dont le succès devenait difficile et dangereux après une telle indiscretion.

Un Espagnol se trouvait porteur d'une lettre du gouverneur de Pondichéry, par laquelle ce gouverneur promettait 20.000 piastres à quiconque remettrait à Manille 25 plants de chacune des deux épiceries : 10.000 piastres devaient être payées comptant, et les 10.000 autres en lettres de change sur la Compagnie.

Ainsi, M. Poivre qui avait tout sacrifié pour les intérêts de la Compagnie des Indes, qui avait quitté l'Europe fort jeune, ses parents, ses amis, toutes ses affections pour le service exclusif de son pays, se voit abandonné, payé d'ingratitude, trahi quand il touche au terme de ses travaux ; et par qui ? Par ceux même de qui il devait attendre, au moins pour leurs propres intérêts, les secours les plus efficaces.

Je dois dire ici que la Compagnie des Indes était divisée en deux partis : celui qui avait adopté et favorisé les projets de M. Poivre, mais qui n'était plus à la tête des affaires, et celui de D... d'origine hollandaise, qui avait acquis la prépondérance et qui pouvait souhaiter qu'on ne partageât pas avec son pays le riche commerce des épiceries.

M. Poivre comprit d'où partait le coup ; mais il ne se rebuta point. Il connaissait les hommes ; il savait qu'il faut quelquefois braver leur haine pour mériter leur amour ; il poursuivit ses desseins.

Après bien des recherches et des informations peu satisfaisantes, il apprit l'arrivée dans la rivière de Manille de quelques petits bâtiments venant de *Zébu* (p), de *Mindanao*, de *Bornéo*. Instruit du commerce interlope d'épiceries qui se faisait dans quelques-unes de ces îles, il se flatta de trouver peut-être dans leurs embarcations quelques épiceries propres à être semées.

Il parvint en effet à se procurer 3.000 noix muscades toutes fraîches ; il les planta dans la meilleure terre qu'il put avoir, et se vit bientôt possesseur de 32 plants de muscadiers beaux et vigoureux.

Il ne manquait plus que des girofliers ; mais il ne pouvait en obtenir de la même manière. Le commerce interlope ne pouvait lui procurer des graines fraîches, parce que le fruit de cet arbre dans sa maturité n'est pas l'épicerie marchande ; on ne vend que celui qui, ayant été cueilli avant d'être mûr, ne saurait produire.

Il pensa donc que l'unique moyen d'acquérir le giroflier, était de se servir de quelque embarcation du pays, pour aller lui-même ou envoyer des agents de confiance, à la recherche des plants enracinés dans des îles où ils croissent à l'insu des Hollandais.

Dans cette vue, il jugea à propos de s'ouvrir au gouverneur général des Philippines, qui donna ordre au gouverneur de Sambuagan (dans l'île de Mindanao) d'aller aux Moluques chercher au moins 29 plants de chaque épicerie.

Quelques temps après, le gouverneur, ayant appris qu'une lettre sur cet objet avait été écrite de Pondichéry, et craignant de se brouiller avec les Hollandais, il retira ses ordres, proposant en même temps à M. Poivre de demander à nos îles une frégate à condition qu'elle ne paraîtrait à Manille que sous pavillon asiatique.

M. Poivre écrivit à M. David, gouverneur de l'île de France par la voie d'un vaisseau anglais, qui se chargea aussi de quelques noix muscades, et d'un mémoire sur la manière de former un jardin propre à recevoir des plants.

Il écrivit par la même occasion à la Compagnie des Indes et lui fit passer des noix muscades longues et rondes qui furent reconnues pour de vraies muscades par MM. Buffon et Jussieu.

Il attendit à Manille la frégate qu'il avait demandée à l'île de France.

Pendant ce temps, il fit toutes les recherches possibles sur tout ce qui regardait les îles Moluques, afin d'assurer le succès de sa mission, lorsque la frégate serait arrivée. Il apprit en même temps la *langue malaise* pour pouvoir sans interprète traiter avec les Moluquois. (q) Enfin, le gouverneur qui protégeait beaucoup notre savant, lui permit de fouiller dans les archives de Manille où il trouva quantité de relations faites dans le temps où les Espagnols possédaient les Moluques. Il tira de ces pièces plusieurs anecdotes intéressantes et des connaissances suffisantes pour faire une carte de ces îles plus exacte que celles des Hollandais qui les faisaient fausses à dessein de tromper les navigateurs des autres nations, comme nous l'avons dit plus haut.

Le gouverneur de Sambuagan vint à mourir. M. Poivre, qui sentait la nécessité d'avoir dans cette place quelqu'un sur qui il pût compter, usa de son crédit auprès du gouverneur général pour en faire donner le commandement à M. Oscotte, métis malais, homme très capable et son ami particulier. Il y réussit.

Ainsi, tout était disposé pour l'exécution de ses projets.

Mais M. Poivre attendit inutilement à Manille pendant quatorze mois la frégate qu'il avait demandée. Quoique étranger chez les Espagnols, il avait eu assez de crédit pour faire donner un gouvernement important à un homme dont il avait jugé l'élévation utile aux vues de la Compagnie des Indes françaises, et il ne put obtenir de ses concitoyens le faible secours qu'il leur avait demandé pour être en état de leur rendre le plus signalé service.

Dans cet abandon, il n'eût d'autre parti à prendre que d'aller lui-même solliciter les secours dont il avait besoin.

Il s'embarqua donc, avec dix-neuf plants de muscadiers qui lui restaient, en 1753.

Il arriva à Pondichéry, et demanda inutilement à M. Dupleix quelque moyen de retourner à Manille pour y exécuter ses plans si bien conçus. Le gouverneur trouva sa demande raisonnable mais s'y refusa.

Pendant ce troisième séjour dans cette colonie, il eût l'occasion d'apprendre et d'écrire beaucoup de détails sur les guerres du Mogol, des Marattes, etc. sur la part injuste que les Français et les Anglais y avaient prises, sur des sièges et d'autres affaires qui nous ont coûté beaucoup de monde et beaucoup d'argent. Il parle aussi des campagnes de M. de Bussy, sous le gouvernement de M. Dupleix. Il prend des notes historiques et philosophiques sur les révolutions arrivées à *Delhi*.

Quand on a lu ce que dit cet homme éclairé sur les dépenses des campagnes militaires, sur les dépenses et les profits de la Compagnie des Indes, on voit clairement que cette Compagnie devait succomber, et qu'il est étonnant qu'elle ait résisté quelques temps.

M. Poivre, n'ayant rien pu obtenir du gouverneur, prit le parti de revenir à l'île de France.

On ne peut s'empêcher de faire, ici, des réflexions pénibles.

Eh quoi ! après que l'Europe ait envoyé dans les Indes des vaisseaux à grands frais et en grand nombre, des commerçants, des politiques, des généraux, des soldats, qui, pour satisfaire leur ambition ou l'ambition de ceux qui les envoyaient, ont fait des guerres contraires aux droits de la nature et des gens ; après qu'ils ont dépouillé de paisibles habitants, qui ignoraient, sous un ciel heureux, jusqu'à l'existence de ces nouveaux Alexandre ; après que ces Européens *civilisés* les ont obligés d'aller chercher des retraites à travers les déserts brûlants, dans les forêts habitées par des bêtes farouches ; après enfin, qu'ils ont massacré par millions les malheureux qu'ils avaient réduits en servitude ; un homme, un sage était venu dans ces contrées établir un

commerce fondé sur des bases de confiance, d'amitié, de liberté ; il avait procuré à ses concitoyens une plante pour le moins aussi utile que le blé ; il était sur le point, sans qu'il en coûtât une goutte de sang, de faire jouir sa patrie des productions d'un sol favorisé du ciel : et c'est dans ce moment qu'on lui refuse, malgré des engagements sacrés, non seulement tout secours, mais qu'on le calomnie, qu'on l'abreuve d'amertume ; c'est dans ce moment où on lui devait une récompense nationale, qu'il reçoit des lettres de Paris où on lui dit, en lui apprenant la cause de tant d'ingratitude (nous avons vu plus haut que le nouveau directeur de la Compagnie des Indes était d'origine hollandaise) : *vous apporteriez aujourd'hui toutes les Moluques et leurs épiceries, et leurs mines d'or qu'on ne voudrait pas les recevoir de vous.* De quelle vertu sublime il fait être doué pour se consacrer au bien public !

M. Poivre avait par excellence cette vocation. Tout navré qu'il fût, il ne voulut pas sacrifier les intérêts de sa patrie à ses convenances. Il se représenta tous les avantages que son projet exécuté procurerait à la colonie de l'île de France, à la Compagnie elle-même, à la Nation. Il reprit courage. Les fatigues du voyage, les périls de la mer, ceux même qu'il avait à craindre de la part des Hollandais, qu'il pouvait croire avertis de ses desseins, tant de dangers ne furent plus rien pour ce cœur tout français.

Il obtint de M. Bouvet, qui commandait par intérim à l'île de France, une mauvaise frégate de 160 tonneaux, fort mal équipée, mais telle que put en disposer cet officier plein de zèle.

M. Poivre s'y embarqua le 1<sup>er</sup> mai 1754.

En arrivant à Manille, il trouva la guerre allumée entre les Espagnols et les insulaires de Mindanao, et les communications coupées entre Manille et les îles méridionales de l'archipel, au point que pendant cinq mois, il ne put recevoir une seule lettre de M. Oscotte, gouverneur de Sambuagan.

Dans ses journaux, on lit toute l'histoire du roi d'Yolo, traité indignement par les Espagnols, emprisonné sous des prétextes vains et ridicules. Il raconte que les Jésuites furent la cause en grande partie de cette horrible conduite : ils haïssaient le roi d'Yolo parce qu'il n'avait pas voulu les recevoir dans son île. Ce roi étant prisonnier, les Espagnols invitèrent tous ses parents à venir au devant de lui, en leur promettant de le leur rendre. Ils vinrent plein de confiance : on s'empara d'eux ; on les condamna inquisitorialement à être marqués d'un fer chaud et réduits en esclavage. N'osant pas cependant exécuter cette sentence, on les donna comme esclaves à différents particuliers. Une des princesses échut à la femme d'un caporal qui lui faisait faire de rudes travaux et la maltraitait sans cesse pour l'obliger à dire le *Rosaire* que cette malheureuse femme n'entendait pas. Enfin, la princesse excédée, désespérée, aidée d'une fidèle esclave qui partageait son sort, tua son indigne maîtresse et fut pendue. Le pauvre roi fut tenu dans une prison austère où il manquait de tout, et où M. Poivre eut le bonheur de lui procurer quelques secours.

Les Espagnols qui traitaient ainsi le roi d'Yolo, étaient loin de penser que la Providence réservait à un roi d'Espagne un sort à peu près pareil.

M. Poivre, par sa douceur, son sang-froid, par le respect et la confiance que son caractère et ses vertus inspiraient, détermina le gouverneur de Manille (ce n'était plus le même que M. Poivre y avait laissé dans son premier voyage), à renvoyer dans son île le roi d'Yolo, et à se servir de lui pour faire la paix avec les autres princes malais.

Il s'acquitt ainsi l'amitié de ce prince, qui lui rendit plusieurs visites avec ses enfants. Il le peint comme un homme très instruit, savant dans les langues arabe et malaise, courageux, politique, et connaissant parfaitement les intérêts des princes Malais, même ceux de la Compagnie hollandaise.

M. Poivre en obtint mille renseignements précieux sur les diverses productions de cet archipel qui est entre Bornéo et les Moluques, sur le commerce de son pays (r) et celui de ses voisins, sur ses intérêts et les leurs.

Avec ces connaissances, et après avoir rétabli tant bien que mal son mauvais vaisseau, le nouvel argonaute se dirigea du côté des îles à épiceries fines. Il s'exposait ainsi à traverser des mers couvertes de pirates entreprenants, et ce qui était bien pis, de Hollandais ; des mers semées d'écueils et d'îles inconnues, sans guide, sans pratique, avec un bâtiment qui ne marchait pas, ne gouvernait pas, ne portait pas la voile, mais il était décidé à faire ce voyage et, en même temps, à périr.

En passant au milieu de cette multitude d'îles qui se trouvent entre Manille et Mindanao, il n'oubliait pas de décrire leur position, leur étendue, les bancs qui les entourent, les divers fonds qu'annonce la sonde.

Il arrive à Sambuagan, où il retrouve le brave Oscotte, à qui il avait procuré, comme nous l'avons vu, le gouvernement de cette place ; il apprit de lui que pour n'être pas venu l'année d'auparavant, il avait manqué la plus belle occasion de réussir : qu'il était arrivé deux embarcations de Macassar, chargées de muscades et girofles. Inutiles regrets !

M. Oscotte n'avait pu entreprendre aucune des opérations convenues avec M. Poivre, à cause de la guerre des Espagnols contre les insulaires de Mindanao.

Notre voyageur qui avait reçu des informations sur Gilolo tourna ses vues du côté de cette île, malgré les grands risques qu'il avait à courir dans le voisinage de la part des Hollandais, et même les gens du pays, étant d'ailleurs sur une mauvaise frégate qui ne portait que dix canons, huit hommes d'équipages blancs, et le reste de lascars et d'Indiens.

Avant de quitter Sambuagan, il fit des remarques, comme de coutume, sur cette riche colonie. La campagne est fertile et bien arrosée, on y trouve de grands vergers de cocotiers et de cacaoyers. Les Jésuites, qui y possédaient les plus beaux, assuraient que le riz rapportait, année commune, 150 pour un, et quelquefois jusqu'à 200. Je ne finirais pas si je donnais l'énumération de toutes les richesses qu'on trouve dans cette île.

Je suivrai M. Poivre dans sa dangereuse navigation Je voudrais pouvoir faire connaître d'après lui, les usages, la politique des peuples peu connus avec lesquels il eut à traiter ; mais cela m'entraînerait dans de trop longs détails. J'espère que le public jouira un jour des mémoires intéressants de notre philosophe.

Il se met en route : mais il éprouve pendant une nuit un violent orage. Le malheureux vaisseau chasse, le câble casse ; on ne peut relever l'ancre qui se trouve ainsi perdue. Le commandant espagnol en fournit une de bois de manglier, bois qui est fort pesant. Le vaisseau est dirigé vers l'île de *Méao* ou *Méado*, où M. Poivre espérait trouver des plants de girofliers, mais la frégate qu'on ne pouvait gouverner, tombe sous le vent de Méao, et ne peut gagner non plus l'île de *Taffouri*.

Dans cette position, M. Poivre faisait les réflexions les plus tristes :

« Quoi ! s'écrit-il, j'ai été à un jet de pierre de cette île fertile en girofles ; je les sentais, je croyais en distinguer les arbres, et je me vois, avec mon chétif bâtiment, forcé de m'éloigner, et de perdre tout le fruit de mon voyage et de mes périls ».

Il ne lui resta d'autre parti que d'aller connaître *Célèbes*, faire une tentative à *Button* et de là, à *Timor*.

Près des îles *Mancoff* et *Xulla*, il découvrit une multitude d'autres îles bien boisées, et qui ne sont point marquées sur les cartes. Il rencontra un vaisseau hollandais devant lequel il se déguisa en montrant un pavillon de sa couleur. Heureusement il n'approcha pas, car s'il eût reconnu un vaisseau français, il l'eût emmené à *Ternate* et une mort prompte eût été le prix de son audace et de son dévouement.

À travers tous ces détroits, ces bancs, ces rochers que n'indiquent point les cartes, le frêle bâtiment éprouva toute sorte d'accidents ; enfin, on mouilla sur la côte de *Solor*.

Je ne passerai pas sous silence ce qui arriva à M. Poivre qui [*s'en*] fut visiter le sergent hollandais à *Solor* : cet homme lui proposa de lui vendre du *poison* ; il lui en fit voir, en effet, un magasin tout plein, ressemblant un peu à de l'arsenic par la couleur. M. Poivre lui demanda ce qu'il faisait d'une drogue aussi dangereuse : il répondit qu'il la vendait aux Malais, surtout chez les Macassars, qui en empoisonnent leurs armes. Quel commerce, grand Dieu !

On fait route sur *Timor*, où notre voyageur espérait trouver ce qu'il cherchait avec tant d'ardeur et de persévérance.

Il est accueilli avec empressement par les Portugais, surtout par le gouverneur et l'évêque qu'il avait connus auparavant à *Macao*.

M. Poivre s'étant ouvert au gouverneur sur le motif de son voyage, celui-ci dépêcha son propre secrétaire dans l'intérieur de l'île à la recherche des fruits désirés ; mais quoiqu'il eût trouvé de vrais muscades, elles n'avaient pas l'aromate de celles des *Moluques*.

Si la mousson l'eût permis, il serait allé dans une petite île voisine où on l'assurait qu'il y avait des girofliers ; mais c'était une entreprise impossible.

Comme il n'y avait plus moyen d'attendre davantage, ni de recommencer aucune opération, il fit un traité au nom de la Compagnie des Indes, par lequel le gouvernement s'engageait à réunir des plants de girofliers d'*Amboine* et de muscadiers de *Banca*, et non d'aucune autre île ; et M. Poivre, de son côté, s'engageait de revenir à *Timor* les recevoir. Avant de partir il eut un entretien avec l'évêque sur l'histoire naturelle de toutes ces îles.

Il quitta la rade de *Lifao* le 2 mai 1755 et arriva en juin à l'île de France.

Il remit à M. Bouvet la traduction de son traité, et versa dans les magasins de la Compagnie la cargaison, et 3.000 piastres qu'il n'avait plus employer en marchandises, à cause du peu de capacité du bâtiment. Il distribua aux divers colons les plants de toute espèce qu'il apportait, entre autres des *cacaoyers*, et des *rimas*, dont le fruit sert de pain aux habitants des îles Mariannes.

Dès son arrivée, il s'informa des plants de muscadiers qu'il avait laissés à son premier retour de *Manille*, et il eut la douleur de se convaincre qu'ils étaient morts d'une manière subite et peu naturelle, et qu'il n'y avait que trop d'apparence qu'un individu, arrivé à l'île de France précisément à cette époque, en qualité de directeur des jardins, avait été envoyé exprès pour s'opposer par toutes sortes de voies à l'introduction de cette riche culture.

Dans ce temps, un nouveau gouvernement succéda à M. Bouvet, et M. Poivre, n'espérant plus aucun secours pour le succès de sa mission, jugea que son retour en France était nécessaire.

Il s'embarqua sur un vaisseau qui devait hiverner à *Madagascar*.

Outre, le désir de connaître par lui-même cette île immense, si utile à nos colonies, il désirait faire des recherches sur des plants que Flaccourt avait dépeints comme des girofliers. C'était le ravensara qui a quelque rapport par la forme et la disposition de ses feuilles, mais qui n'en est pas un. Flaccourt avait aussi parlé d'un arbre qu'il appelait rhão, et qui n'est que le vrai muscadier sauvage.

Je vais rapidement donner quelques détails sur le séjour de M. Poivre à Madagascar, séjour qu'il regarde comme un des temps heureux de sa vie, et sur les observations qu'il y fit.

Il commence par la description du beau port de Foul-pointe, et il nous apprend que les marins qui le fréquentent ont remarqué que la mer a gagné plus d'un tiers de lieue sur les terres en douze ans (s).

Il fait l'histoire intéressante de ces peuples : il raconte que les Madégasses ou *Malégaches* (c'est le nom que l'on donne aux habitants de cette île) ont le bonheur d'être pauvres et de ne manquer de rien. Comme ils sont pauvres, leurs guerres sont courtes et ils sont assez heureux pour ne pouvoir porter au loin ce fléau de l'humanité (voyez les voyages de Commerson).

Voici une idée de la forme de leurs institutions politiques : quatre *sigayes* ou lances plantées en terre, soutiennent une toile étendue en forme de dais ; le roi s'y assoit avec ses Leudes, ses fidèles armés. On prononce des harangues, on prête des serments ; l'avis des anciens prédomine : enfin, c'est un gouvernement patriarcal, une espèce de démocratie tempérée par le pouvoir du chef, que nous nommons *Roi* improprement, et par l'autorité des grands ou notables.

Ne croirait-on pas assister aux assemblées du *Champs de Mars* ? Hélas ! Nous autres peuples civilisés d'Europe, nous devrions bien aller prendre aujourd'hui quelques leçons de politique chez les Madégasses.

En se promenant dans les villages, on y trouve plusieurs maisons fermées avec quelques branchages ; la plupart des habitants sont allés faire moisson à 4 ou 5 lieues de là. Ces bonnes gens laisseraient leurs maisons pleines de richesses qu'ils n'auraient aucune crainte d'être volés.

Avec quelle délicieuse complaisance M. Poivre s'étend sur tous ces détails ! Son âme douce et pure se consolait avec ces bons humains, des injustices et des cruautés des Européens.

Cependant, les Malégaches prenaient de l'inquiétude de voir arriver tant de gros vaisseaux chez eux, et tout à coup ils refusèrent de traiter. On les apaisa, et dans une grande assemblée, le chef *Jean-Hart* (t) fit un discours (rendu par l'interprète) à la manière des sauvages d'Amérique. Il rappela tous les torts des Français avec les naturels ; il y opposa ce que ces naturels avaient [*fait*] pour eux en leur donnant l'hospitalité, et leur fournissant en abondance des bœufs et du riz. Il se plaignait surtout que des vaisseaux français venus et retournant à l'île de France, ne payassent point les dettes contractées.

Enfin, on parvint à faire un traité, et pour le cimenter, ces braves gens immolèrent une vache, en recueillirent le sang et invoquèrent le Dieu des blancs, puis celui des noirs, et vouèrent à la malédiction les violateurs de la foi jurée.

Je le demande : est-ce que les Européens auraient eu tant d'indulgence, tant d'humanité ? Partout, au contraire, où nous avons mis le pied, nous avons donné des exemples de barbarie à ceux que nous appelions Barbares. Les Espagnols, les Hollandais, les Anglais, et nous-mêmes, n'avons-nous pas été tout à tour les fléaux de l'univers ?

M. Poivre s'occupait chaque jour d'histoire naturelle, et le soir, il écrivait ses observations, ses découvertes. On en trouve un résultat très abrégé dans les *Voyages d'un philosophe*. Les connaissances locales et exactes qu'il avait acquises sur les ressources de cette île, furent dans la suite, bien utiles à la colonie de l'île de France, lorsqu'il en devint l'intendant.

Avant de quitter Madagascar, il apprit que l'île de France était tout à fait réduite à la dernière extrémité, qu'elle touchait à sa ruine, par l'effet de la mauvaise administration qu'on y avait établie.

Il partit en 1756, fut pris par les Anglais et conduit à Cork en Irlande, où il fut fort bien traité par les Irlandais qui supportaient impatiemment alors, comme aujourd'hui, le joug de l'Angleterre. Il lui fut remis un état véridique des croisières que comptaient faire les Anglais pendant cette année. Il en donna inutilement l'avis au ministère français, et le résultat de cette négligence fut la perte de quarante mille matelots qui nous furent enlevés. On sait les suites de ce revers irréparable.

Il arriva en France le 22 avril 1757, après s'être consacré pendant neuf années au service de son pays.

En arrivant à Paris, M. Poivre trouva la Compagnie des Indes dans une ignorance complète de ses opérations. Il y avait cependant un carton rempli de ses lettres, mémoires, journaux et autres pièces qu'il avait envoyés annuellement à cette Compagnie.

M. David, directeur, fut chargé de faire un rapport sur toutes ces pièces, Il résulta de ce rapport que, malgré les contrariétés de toute espèce, malgré les mauvaises qualités des vaisseaux qu'on lui donnait pour ses expéditions, et qu'il avait fallu faire radouber, malgré les frais de tous genres d'un voyage de tant d'années, la Compagnie se trouvait avoir fait dans l'expédition de Manille un bénéfice réel de 39.820 livres. Mais les voyages de M. Poivre avaient une toute autre importance que les profits passagers qu'on pouvait espérer, le commerce de Manille n'étant qu'un accessoire pour masquer le véritable but.

Après avoir rendu ses comptes, M. Poivre se retira à Lyon dans le sein de sa famille. Le bonheur d'y retrouver une respectable mère pour laquelle il fut toujours pénétré de la plus vive tendresse, le consola de toutes ses peines.

Après vingt ans de travaux périlleux, il rapportait une grande réputation, sans avoir rien fait pour augmenter sa fortune. Il fit l'acquisition d'une campagne à deux lieues de Lyon, La Fréta, lieu de délices que le nom de M. Poivre a pour ainsi dire consacré. Là, il cultivait en paix les lettres ; là, s'étaient réunies par ses soins, une foule de plantes étrangères qui semblaient reproduire aux yeux de l'illustre voyageur l'image des diverses parties du monde qu'il avait parcourues ; là, il jouissait sans effort de ce calme profond que son âme avait toujours conservé au milieu même des tempêtes et des écueils. La religion, l'amitié, les doux soins de sa famille, les sciences, les arts remplissaient tout son temps. La simplicité de ses mœurs tenait à l'étendue de son esprit et à l'élévation de son âme.

M. Bertin, alors contrôleur général des finances, qui avait su apprécier M. Poivre et ses services, lui fit accorder à son insu une gratification de 20.000 francs.

Pendant le cours de ses voyages, l'*Académie des Sciences* qui regardait ses lettres comme une des premières richesses de son portefeuille, le nomma à la place de correspondant. Celle de Lyon l'admit bientôt parmi ses membres, et la *Société d'Agriculture* de cette ville voulut l'avoir pour directeur.

M. Poivre remit à ces deux dernières sociétés plusieurs mémoires pleins d'intérêt. (u)

Le premier fut un discours sur l'utilité du commerce et sur ce qui le fait fleurir.

Ensuite, il lut des mémoires sur la culture de plusieurs arbres et arbustes peu connus en Europe, tels que le cotonnier, l'aréquier, sur la manière dont les Hollandais préparaient la cannelle à l'île de Ceylan.

La connaissance des procédés qu'il indique, suivis par les agriculteurs de la Cochinchine dans la plantation de leurs vergers, peut donner des lumières aux agriculteurs de nos provinces méridionales où les bois une fois coupés, repoussent difficilement, pour former avec succès des semis et de grandes plantations d'arbres.

L'académicien observe, à l'occasion de la manière dont on récolte la cannelle que « dans le sein de nos villes opulentes où le luxe attire les productions des quatre parties du monde, nous jouissons de tous les dons de la nature sans réfléchir à ce qu'il en coûte à l'humanité pour nous les procurer. »

Il nous apprend en effet que les Hollandais (aujourd'hui les Anglais) pour éviter les frais qu'exige cette récolte, ont la dureté de réduire en esclavage un petit peuple d'Indiens transplantés de la côte de Coromandel à Ceylan, et qu'ils ont trouvés établis avant eux sur la côte de cette île. C'est ce peuple, connu dans le pays sous le nom de *Chalias* qui fait les deux récoltes annuelles du cannelier, gratuitement, au profit de ces tyrans. Ces malheureux esclaves qui ne peuvent rien posséder en propre, ni faire d'autre métier que d'écorcer des canneliers, et qui ne peuvent pas même *en apprendre d'autre à leurs enfants*, sont élevés comme des animaux dont les services ne peuvent être remplacés. Ils essuient dans leurs travaux les plus cruelles incommodités tant de l'insalubrité de l'air que de la piqûre des petites sangsues innombrables qui couvrent toutes les feuilles des forêts de Ceylan (v).

M. Poivre avait rapporté de Chine le moyen de préparer ce que l'on appelle la soie de Nankin, dont on faisait toutes les blondes et les gazes. Il en fit à sa campagne des essais très heureux. Il connaissait tous les procédés dont les Indiens se servent pour donner à leurs toiles peintes des couleurs inaltérables.

Aussi, sa campagne offrait-elle le coup d'œil le plus ravissant : les voyageurs sous la foi de son nom, la visitent encore ; mais, en s'éloignant, ils disent sans doute : *et campos ubi troja fuit*.

Ce fut dans les assemblées savantes de Lyon qu'il prononça ces discours immortels qu'on a imprimés depuis, et pendant son absence, sous le titre de *Voyages d'un Philosophe*.

Cet ouvrage qui n'a que quelques feuilles d'impression, est d'une perfection de style qui est son moindre mérite. Dans un si petit espace, il passe en revue tous les divers pays, tous les divers peuples qu'il a vus ; il nous apprend leurs mœurs, leurs religions, leur agriculture, leur commerce, leurs manufactures, en un mot, leur industrie, leurs bonnes et leurs mauvaises qualités. Il a ce coup d'œil philosophique qui saisit les traits essentiels et caractéristiques d'un peuple, et qui ne s'arrête pas aux détails inutiles.

Son esprit riche de tant d'observations faites sur différents points du Globe, l'avait conduit aux méditations les plus profondes sur la Géologie. Il était arrivé par la force de son génie, dirigé par l'observation et l'analogie, à reconnaître ce que d'autres savants ont prouvé depuis, avec évidence ; c'est-à-dire que la terre éprouve un changement lent mais continu.

Après avoir observé la position respective des montagnes et des rochers, la composition des pierres et la variété des matières placées par couches horizontales et obliques sur la surface de notre planète, il avait été conduit à penser que la terre que nous occupons aujourd'hui a été couverte longtemps par les eaux, et que le fond de la mer d'aujourd'hui a été jadis la terre habitée.

Il pense aussi que les révolutions lentes et successives qui s'opèrent, tendant à déplacer les eaux et à refaire de la partie de notre terre habitable le séjour des poissons. Par la suite des siècles, les sommets des montagnes s'aplanissant, deviendront les fondements sur lesquels seront appuyées d'autres montagnes. Les pluies, les vents, les rivières, le flux et le reflux, l'air, le feu, le soleil etc. sont les auteurs de cette révolution insensible, mais démontrée à la raison. Les feux souterrains, les volcans, les tremblements de terre sont des *coups de main* que la nature donne de temps en temps à son grand ouvrage, et qui en avance la consommation. Les substances primitives restent toujours les mêmes à la vérité : elles sont indestructibles ; mais leur force, leur affinité, leur mélange varient sans cesse. Ce qui était divisé se réunit, et ce qui formait un corps solide se réduit en particules imperceptibles.

Ainsi, notre globe change continuellement de face.

Pendant toutes ces opérations de la nature, les trésors enfouis dans les entrailles de la terre se découvrent peu à peu et se présentent successivement à l'avidité des hommes. Fouiller la terre et percer ses abîmes pour en tirer l'or et les métaux, c'est donc hâter l'ouvrage de la nature ; c'est lui arracher ce qu'elle ne doit livrer que dans un temps plus convenable aux desseins de la providence.

Tels sont les objets sur lesquels M. Poivre exerce sa vaste imagination. Il combine, il juge, non point en faiseur de systèmes, en rêveur, mais en homme qui a aussi *pris la nature sur le fait*, qui l'a interrogée partout où elle avait quelque chose à lui révéler, en homme qui ne cherche pas des merveilles mais des faits.

Après s'être livré à ces hautes pensées, M. Poivre redescend chez les humains, et il s'occupe d'*Éducation*.

Dans un discours académique, il développe sur cette matière les conceptions les plus saines. Il y exprime cette grande pensée que les vérités physiques doivent conduire à la découverte des bases sur lesquelles reposent les vérités morales et politiques. Il établit qu'il n'y a point d'état florissant, point de bon gouvernement, point de législation sage, sans la vertu ; point d'empire, point de nation, point d'homme heureux sans elle ; parce que *la vertu est l'amour et la pratique de l'ordre, que cet ordre est le vœu de la nature et la volonté suprême du ciel*.

M. Poivre qui avait vu un grand nombre de bons et de mauvais gouvernements, qui avait observé les causes et la marche des révolutions chez les peuplades sauvages, comme chez les nations les plus civilisées, nous assure que c'est toujours l'oubli, le mépris des lois qui amène la fin des Empires. Chez les peuples corrompus, le ressort des lois n'a plus d'action ; on les élude, et, le plus souvent elles sont contradictoires avec elles-mêmes, ou avec le droit naturel, toujours confuses, obscures, multipliées à l'infini. De tels peuples vont faire place à d'autres peuples.

Parlant toujours en homme d'État, il pose des bases de l'éducation sur la connaissance des droits et des devoirs réciproques. Celui qui habite un palais, comme celui qui naît dans une chaumière, doit avoir les mêmes principes d'humanité et de bienfaisance. Tous deux doivent être instruits de leurs devoirs envers Dieu, envers leurs parents, la patrie et les hommes qui sont leurs frères. Tous deux, en un mot, doivent connaître à la fois la faiblesse et la dignité de l'homme.

Enfin, scrutant les annales des temps reculés, il trouve qu'il a fallu près de 18 siècles (depuis notre ère chrétienne) pour amener d'essais en essais quelques sages de notre Europe à penser ce que les Chinois pratiquent pour leur bonheur depuis plus de 40 siècles : savoir que *l'éducation paternelle*, qui est dans la nature, est préférable à toutes les autres.

Notre sage, à qui rien n'était étranger ou indifférent de tout ce qui pouvait intéresser le bonheur de ses semblables, prend occasion d'une ordonnance de l'intendant de Lyon, sur les journées de corvées ordonnées aux habitants du petit village de *St Romain*, où était située sa campagne, pour écrire une lettre détaillée à cet intendant, contre ce fléau des pauvres laboureurs (x).

Quelques temps après, il fit un mémoire, chef d'œuvre de raison, d'équité, sur la nécessité de donner plus d'extension à l'arrêt du Conseil du 16 août 1761, qui exemptait de tout impôt, pendant dix ans, les terres qui seraient défrichées et mises en valeur. Il démontrait, dis-je, la nécessité, dans l'intérêt même du gouvernement et des seigneurs, d'étendre cette exemption aux droits de dîme, noales, quartines, champarts, terrages etc., et d'y ajouter dix autres années de franchise.

Dans ce mémoire que je regrette de ne pouvoir rapporter ici tout entier, l'auteur prouve cette vérité bien constatée depuis, que les terres ne rapportent pas moins en raison de leur fertilité naturelle, qu'en raison de la liberté dont elles jouissent et des avances que le propriétaire fait pour leur culture. La terre n'est avare que pour les tyrans et les esclaves.

« Lorsque les Carthaginois, conquérants et ennemis de la Sardaigne, défendirent à ses habitants, sous peine de mort, de cultiver leurs terres, ils pouvaient s'épargner la honte d'une telle loi, en établissant dans cette île quelques-uns de ces droits destructeurs qui s'exerçaient parmi nous. Ils seraient parvenus à la même fin et n'auraient pas paru si barbares. »

C'est avec cette éloquence, digne de Montesquieu, que M. Poivre, qui avait pris chez les *Malais*, une si grande aversion pour le régime féodal, plaidait chez ses compatriotes la cause de la justice et de l'humanité (y).

Tandis que M. Poivre coulait ses jours au sein de sa douce retraite, environné de l'estime et des hommages publics, le gouvernement s'occupait de lui. M. de Choiseul, ministre alors tout puissant, et qui avait connaissance des travaux de M. Poivre, l'invita à venir à Paris.

C'était l'époque où la Compagnie des Indes françaises, s'écroulant sous le poids de ses dépenses et de sa mauvaise administration, était sur le point de remettre au Roi la malheureuse autorité qu'elle exerçait dans les colonies au-delà du *cap de Bonne-Espérance*.

Il eut avec ce ministre et le duc de Praslin, ministre de la marine, de longs entretiens sur les pays qu'il avait parcourus, sur l'île de France, sur les moyens de rendre toute son importance à cette colonie.

Dans ces conférences, M. de Praslin fut frappé de l'étendue des connaissances de M. Poivre ; il fut bientôt convaincu que personne au monde n'était mieux instruit que lui des mœurs et de coutumes des nations, des productions de la nature dans les différents climats, de l'état des diverses colonies de l'Europe, dans les trois autres parties du monde, des principes constitutifs de ces colonies, de leur commerce principal, des moyens employés pour les fonder et les maintenir, des vrais causes de la prospérité des unes et de la misère des autres ; et surtout, des ressources et des besoins

de l'île de France, dont il avait reconnu la fertilité, et qu'il avait enrichie de la culture de quelque nouvelle production, au retour de chacun de ses voyages.

M. de Praslin lui proposa de retourner aux îles de France et de Bourbon en qualité d'intendant. « Vous pourrez, lui dit ce ministre, remplir toutes vos vues pour le bien de l'Etat ; vous pourrez aussi faire passer ces îles sans secousse du régime de la Compagnie, à celui d'un commerce plus libre, et enrichir nos colonies par toutes les lumières que vous possédez. »

Cette proposition qui eût flatté tout homme moins instruit, lui fit beaucoup de peine. Il connaissait trop les hommes de tous les pays pour ignorer combien il est difficile d'administrer leurs affaires, combien ils emploient souvent de méchanceté pour traverser celui qui ose les servir.

M. Poivre semblait prévoir tout ce qu'il aurait encore à souffrir de la jalousie, l'ambition, de la médiocrité, de la cupidité, de la méchanceté des hommes.

D'un autre côté, M. Poivre qui n'était point un de ces philosophes pour qui la sensibilité est une faiblesse, pour qui le bonheur des affections est une chimère, était pénétré de la plus tendre estime pour une jeune personne qui unissait la grâce à la beauté, la douceur à l'élevation de l'âme, Mademoiselle Robin, fille d'un ancien magistrat. Il craignait que les dangers d'un voyage de 4.000 lieues n'effrayassent sa jeune amie, et ne fussent un obstacle invincible à l'alliance qu'il projetait ; mais Mademoiselle Robin n'accueillit ses vœux qu'à condition qu'ils ne se quitteraient plus.

Elle avait 18 ans. Elle le suivit à l'île de France, où elle le soutint dans ses peines et embellit son existence ; elle revint avec lui et fit son bonheur pendant près de vingt ans (z).

\*\*\*

### Troisième voyage à l'Isle de France, en qualité d'Intendant.

M. Poivre, au comble du bonheur, par l'alliance qu'il venait de contracter, ne laissa pas de se dévouer encore : il céda aux instances de M. de Praslin. Il reçut du Roi des lettres de noblesse et le cordon de St Michel. Ces marques de distinction n'étaient point le fruit de la faveur : il avait l'honneur de les avoir méritées.

Après s'être procuré tous les renseignements possibles sur l'état de la colonie de l'île de France, après avoir obtenu du gouvernement l'affranchissement des droits auxquels étaient soumises les terres de la colonie, et tous les secours qui pouvaient être accordés aux colons, M. Poivre s'embarqua le 9 mars 1767, avec sa compagne chérie qui devait lui tenir lieu de tout ce qu'il laissait en Europe.

Le bâtiment relâcha à Cadix où M. Poivre se procura pour l'île de France des plants d'oliviers et des tourterelles qu'il eût le bonheur de conserver jusqu'à leur destination. Les tourterelles y multiplièrent à un point étonnant.

M. Poivre trouva la colonie dans l'état le plus déplorable ; la Compagnie des Indes elle-même aux abois, l'avait abandonnée. On avait suspendu toute construction, toute réparation, tout entretien. Les terres étaient tombées en friches, la colonie manquait de blé et la saison était trop avancée pour en semer ; le port était presque comblé par la vase et par quatorze carcasses de vaisseaux coulés ; les ateliers, les magasins, les fortifications, les hôpitaux, les chemins, tout était en ruine ; les forêts étaient détruites (a2) ; les colons étaient pauvres, les esclaves nus, mal nourris, les

mœurs détériorées, la religion tout à fait oubliée ; un officier subalterne mettait en prison un ouvrier qui venait lui demander son salaire ; le discrédit du papier monnaie de la Compagnie avait renversé les fortunes.

Telle était la situation physique et morale de la colonie. On peut juger qu'il eût été plus facile d'en fonder une nouvelle que de rétablir celle-là.

Et c'était cette colonie sur laquelle le gouvernement avait les plus grandes vues ! Il voulait en faire le centre de nos forces en Asie, et l'entrepôt de notre commerce ; il voulait enfin y créer des sources de richesses.

Pour cette œuvre immense, M. Poivre se trouva associé à un chef militaire qui, malheureusement, n'était occupé que des moyens de faire une prompte et grande fortune. Ainsi, tous les méchants, tous les fripons, appuyés par le commandant, détestaient l'intendant dont l'austère probité était à la fois pour eux un frein et une censure. Tout autre que M. Poivre eût désespéré du succès de sa mission, mais les *obstacles déconcertent les têtes faibles et animent les bons esprits* (paroles de M. Poivre, ouvrages inédits)

Nous allons voir les moyens qu'il employa pour remplir les intentions du Roi.

D'abord, par des discours non moins pleins de raison que d'éloquence (ces discours sont imprimés), il ranima le courage et l'espérance dans les cœurs, en leur faisant connaître à la fois les abus, les vices qui régnaient dans la colonie, et les moyens qu'il allait employer pour les faire cesser. Il releva le moral des habitants de l'île et son arrivée fut regardée par eux comme une aurore de bonheur et une certitude de l'intérêt paternel que le Roi prenait à leur sort.

Son premier soin fut de pourvoir aux subsistances : il tira le plus promptement possible du blé de Bourbon, du riz de Madagascar et, par ces secours, il fit cesser les besoins, les alarmes.

Il dirigea en même temps ses efforts vers la culture des grains et l'éducation des troupes ; et, pour faciliter les colons, il leur fit des avances. Il employa tous les ressorts de l'administration à rétablir les mœurs, à réunir ce qui était divisé, à ne faire de toute la colonie qu'une seule famille, et, pour y parvenir, il *ne montrait l'autorité, selon ses propres expressions, que dans les cas forcés et uniquement pour l'avantage de ceux qui devaient obéir*. Il tempérait ainsi le pouvoir par la douceur du gouvernement patriarcal le plus favorable à l'agriculture.

Une universelle émulation, dirigée par les instructions de l'intendant, produisirent des récoltes abondantes, telles qu'on n'en avait pas encore vues dans l'île.

Pour faire de la colonie le centre de nos forces et rassembler les matériaux nécessaires à la protection de nos établissements d'Asie, il se mit en mesure de rétablir le moulin à poudre, de faire des amas de bois de construction, de tirer des salpêtres du Bengale, des souffres d'Achen, des brais et des huiles de Quéda, de venir au secours des forges établies dans l'île, qui pouvaient fournir des mortiers, des bombes, des boulets, des fers de toute espèce.

M. Poivre s'occupa aussi de trouver un homme capable pour aller aux Moluques chercher les plants d'épicerie fines, l'un des principaux objets de sa mission.

En même temps, il acheta à la Compagnie le jardin appelé *Montplaisir*, et le prépara pour y cultiver les plants. Le secret devait être l'âme de cette entreprise.

M. Poivre, tout mal secondé qu'il était, fit quelques règlements utiles sur l'administration intérieure de l'île. Il remonta le service du port ; il mit en construction les chaloupes, les canots et les autres petites embarcations nécessaires. Il donna des instructions au chef de traite de Madagascar. Il améliora avec les mêmes soins les

établissements des îles Bourbon et Rodrigue. Enfin, la vigilance et la sollicitude de ce sage administrateur s'étendaient à tout.

Tandis que M. Poivre se consacrait ainsi au repos de la colonie, tandis que ses efforts se dirigeaient si heureusement du côté de l'agriculture, le Commandant enrégimentait toute l'île, promettait des croix de St Louis, des brevets, etc., et tendait à donner à l'île, plutôt l'air d'un camp de Tartares que d'une colonie agricole.

Au milieu de ce désordre et de ces contrariétés, rien ne fit perdre de vue à M. Poivre ses premières résolutions. Mais un des points principaux était absolument manqué, celui de réunir les esprits et de diriger toutes les volontés vers la prospérité de l'agriculture. Il lui fut impossible de lutter contre ce délire général qu'avait excité le commandant militaire ; il lui fut impossible d'empêcher le commerce frauduleux des esclaves, le chef de traite s'entendant avec le commandant. Cette manière de faire fortune était expéditive et sûre : le Roi faisait toute la dépense des vaisseaux, des équipages, et les profits étaient pour eux.

Il avait tout préparé, mais secrètement, pour l'expédition des Moluques, à cause des communications fréquentes de l'île avec le cap de Bonne Espérance, appartenant aux Hollandais. Quel fut son étonnement lorsque l'officier de la marine royale qui devait commander l'expédition, vint lui dire que le commandant faisait hautement des railleries les plus capables de dégoûter de ce projet, et que lui-même n'en avait pas une grande idée.

M. Poivre fut obligé de changer tout son plan.

D'un autre côté, il prit des mesures pour la réparation des chemins. Le commandant s'y opposa, et employa les bras qui y étaient destinés à établir par corvées des batteries sur une montagne : entreprise qui fut trouvée ridicule par tous les gens de l'art.

J'entre dans ces détails pour montrer combien M. Poivre rencontrait d'obstacles à faire le bien ; la haine de tous les fripons était si grande contre lui, qu'un jeune homme osa dire au commandant, devant plusieurs personnes : *qu'on me donne 30.000 francs, et je vous débarrasserai de l'intendant.*

Ce propos fut aussitôt rapporté à M. Poivre qui le méprisa. Sa femme ne le sut que quelques années après.

Enfin, au mois de novembre 1768, M. de Steinaüer, officier né en Saxe, mais depuis longtemps au service de la France, vint en qualité de commandant remplacer M. D...

Il y a, dit M. Poivre, une attraction morale qui fait que dans les colonies surtout, quand un chef est malhonnête homme, tous les mauvais sujets accourent de toutes parts ; que dans le cas contraire, ils se cachent, et tout naturellement, le chef se trouve entouré de gens de bien.

C'est ce qui arriva sous le trop court commandement de M. de Steinaüer.

M. Poivre et lui n'avaient qu'un cœur et qu'une âme, que la même envie de bien faire : *nous ne savons*, disaient-ils, *en quoi nous pourrions différer de sentiments.*

Là, fut le terme de toutes les rapines.

Ce fut, pendant ce temps de paix, que de concert avec son digne collègue, M. Poivre fit son expédition pour l'acquisition des épicerie fines. Il chargea M. Prévost [*lire Provost*], qui parlait la langue malaise, de tout ce qui regardait cette acquisition, et lui remit des lettres pour différents Princes d'Asie, et entre autres, pour le Roi d'Yolo.

Le retour de l'ordre dans la colonie ranima l'agriculture. La récolte du riz et du maïs fut abondante. Le règlement fait pour détruire les sauterelles, les rats et les

oiseaux, trois fléaux qui désolaient les colons, fut suivi avec exactitude, et les récoltes furent conservées.

C'est ainsi que le génie se montre autant dans les moyens d'exécution que dans les grandes conceptions.

Depuis près d'une année, tout marchait rapidement vers un état prospère, lorsque le chevalier des Roches, capitaine de vaisseau, arriva comme gouverneur des Iles de France et de Bourbon.

Avec un amour-propre poussé jusqu'au ridicule, une déraison inconcevable, et surtout l'envie de nuire à l'intendant, il fit croire bientôt au retour de l'ancien commandant D... Le caractère de M. Poivre, son âme pure, ses lumières lui laissèrent heureusement de l'influence ; mais, il eût encore à combattre pour le service de la Patrie et du Roi, contre l'ignorance et la mauvaise foi.

Tout retombait dans la décadence.

Il eut à défendre jusqu'aux pauvres habitants de Madagascar chez qui le nouveau gouverneur avait imaginé le projet d'établir des postes militaires pour faire la traite, et par conséquent, d'introduire la guerre dans l'île.

Il fallut toute la fermeté de notre administrateur pour empêcher l'exécution de ce dessein désastreux dont le but, dans ceux qui le proposaient au gouvernement, était de faire une grande fortune en ramassant beaucoup de noirs.

Cette île a toujours paru une mine féconde aux scélérats qui voulaient s'enrichir. Le cœur se soulève, l'indignation est à son comble, quand on songe à l'injustice, à la cruauté, à la perversité de tous ces amoureux de fortune, à l'oubli de tous les devoirs, non seulement comme citoyens, mais comme hommes. Périssent l'île de France, périssent les troupes, périssent la patrie, pourvu que je m'enrichisse ! Telle était leur devise (voici un trait qui donnera une idée de cet infâme esprit de cupidité).

Un des chefs puissants du pays, *Jean-Hart*, notre plus fidèle allié, et avec lequel nous faisons continuellement la traite du riz et des bestiaux, avait une tante nommée Betty qui possédait une habitation à l'Isle de France. Cette négresse faisait maison commune avec un chevalier de St Louis, que le gouvernement devait envoyer à Madagascar faire la traite militairement.

Cette Betty se chargea d'aller auprès de son neveu, et par des menées sourdes, de pratiquer les sujets de Jean-Hart contre lui. Quand elle se crut certaine du succès, elle le fit dire au gouverneur. Celui-ci proposa sous divers prétextes à l'intendant d'envoyer à Madagascar un nommé Labigorne (b2) qui savait la langue du pays pour y avoir séjourné autrefois. Ce Labigorne avait pris un certain empire de séduction sur les Malégaches qu'il avait conduits aux combats. Sous ces rapports, il devenait précieux aux projets du Gouverneur.

M. Poivre se récria contre une telle proposition, persuadé qu'à l'instant où Labigorne paraîtrait à Madagascar, tout serait en désordre.

Le gouverneur ne pouvant rien gagner sur son collègue fit passer en secret cet homme dans l'île.

À peine y fut-il arrivé qu'il se composa une troupe (à qui il avait apporté des fusils), mais la mort le surprit au milieu de sa lâche entreprise. On trouva dans ses papiers son projet qui était de tomber à l'improviste sur Jean-Hart, de le saisir lui, sa famille et ses sujets, au nombre de 2.000, de les embarquer sur deux vaisseaux prêts à les recevoir, et de les aller vendre: à 500 livres pièce seulement, c'était un coup d'un million !

Mais notre traite était perdue ; cette trahison eût faire fuir dans les montagnes tous les habitants du bord de la mer, et l'île de France eût péri. La mort de ce misérable sauva les établissements français de ce désastre. Mais je reviens à mon sujet.

L'impossibilité de lutter contre tant d'obstacles, d'exécuter un plan suivi d'administration fit désirer à M. Poivre de revenir en Europe. Il n'attendit pour solliciter son rappel que le retour des bâtiments expédiés aux Moluques : il désirait au moins laisser la culture des épiceries à des îles où il ne pouvait plus faire d'autre bien.

Enfin, M. Prévost reparut : son expédition avait eu le succès le plus complet ; il apporta une quantité considérable de *muscadiers* très bien conservés, environ dix mille *noix muscades* germées ou propres à la germination, et quelques centaines de *girofliers*. (La relation de cette expédition a été imprimée, et se trouve dans le recueil intitulé *Œuvres complètes de Monsieur Poivre*, Paris 1797, sous le titre de Rapport fait à l'Académie des Sciences).

M. Poivre ne s'en tint pas là ; l'expérience l'avait rendu défiant : il fit rembarquer, au mois de juin 1771, M. Prévost pour les Moluques. Ce voyage fut encore plus heureux que le premier. Le roi d'Yolo, qui avait conservé pour M. Poivre la plus profonde affection, avait fourni aux navigateurs, qui paraissaient en son nom, tous les renseignements et tous les secours désirables. M. Prévost rapporta, pour ainsi dire, une forêt de muscadiers et de girofliers, et assura ainsi pour jamais à la colonie la possession des épiceries fines.

L'abbé Raynal, dans son *Histoire philosophique des deux Indes*, dit à cette occasion : « Cette avidité barbare dont les nations sont si souvent indignées, révoltait singulièrement M. Poivre, qui avait parcouru l'Asie en naturaliste et en philosophe. Il profita de l'autorité qui lui était confiée à l'île de France, pour faire chercher dans les moins fréquentées des Moluques, ce que l'avarice avait si longtemps dérobé à l'activité. Le succès couronna les travaux des navigateurs hardis et intelligents qui avaient obtenu sa confiance ».

Après avoir établi tous ces plants sur le superbe jardin de *Montplaisir*, il ne songea plus qu'à quitter son administration.

Chargé de tous les détails de la marine, de la justice, de la police, des finances, du commerce, et surtout des moyens de faire vivre les troupes et les escadres, dans un pays où, au nom du ministre, on arrêtait la culture du blé, et où l'on détruisait les troupeaux, sa santé succombait sous tant de fatigues, dans un climat brûlant, tel que celui du *Port-Louis*, où dès le matin, le thermomètre marquait 28 degrés. Il essuya une maladie dont les soins de sa digne épouse triomphèrent heureusement.

En ce temps là, c'est-à-dire en 1770, une lettre du ministre annonçait une rupture prochaine avec l'Angleterre et l'envoi d'un grand nombre de bâtiments de transport et d'une escadre. Les mêmes dépêches ordonnaient à l'intendant de mettre l'île en état de défense, et de faire toute sorte d'approvisionnement. M. de Choiseul lui disait, *nous vous envoyons des troupes et des vaisseaux et point de vivres, ni d'argent* ; mais vous êtes là.

Il fallait que l'on comptât bien sur le génie et le patriotisme de M. Poivre, pour lui tenir un pareil langage.

*Vous êtes là!*... mais l'île était sans ressource ; les bœufs pour la salaison manquaient à Madagascar et à Bourbon.

M. Poivre expédia aussitôt pour le cap de Bonne-Espérance, deux vaisseaux qui ne tardèrent pas à revenir chargés de vivres de toute espèce. Il tira de Bourbon trois millions de livres de blé ; il fit venir de Chine une quantité de nankins et de toiles pour l'habillement des troupes qui se trouvèrent dénuées de tout, comme il l'avait

prévu. Il fallut aussi songer à rétablir les batteries, à rassembler des bois de marine, du fer, du plomb et d'autres matières qu'une longue guerre pouvait exiger. Il fallait se pourvoir de cordages, de brais, de goudrons etc., dont le magasin n'avait pas de quoi fournir à la carène de deux vaisseaux. Comme il n'y a pas de lieu en Asie qui produise une plus grande quantité de ces matières que les Philippines, et sachant que les magasins du roi d'Espagne en étaient toujours pourvus, il y en envoya chercher.

Je n'omettrai pas de faire remarquer que, sans la grande réputation de probité de M. Poivre, il n'aurait pu faire ses principaux achats. Il obtint des Hollandais du cap de Bonne-Espérance une grande marque de confiance, car ses vaisseaux furent nourris et entièrement chargés à crédit, sur des lettres de change payables en France, signées de lui. Je suis fâché d'ajouter que ces mêmes lettres de change ne furent acquittées que longues années après, sous le gouvernement de Louis XVI.

Les vaisseaux qui avaient été annoncés arrivèrent. Ils étaient partis de France sous la simulation d'une expédition pour la Martinique. Ce ne fut qu'à une certaine hauteur qu'ils ouvrirent leurs paquets où ils trouvèrent l'ordre de venir à l'Isle de France. L'intention de M. de Choiseul était d'avoir dans cette île, et d'avance, une force considérable et disponible assez proche de l'Inde, pour y tomber au moment d'une déclaration de guerre. Il est sûr, remarque M. Poivre, que si cette vue d'un grand homme d'état eût été remplie, nous eussions enlevé aux Anglais leur prépondérance dans l'Inde et l'aurions eue nous-mêmes.

34 bâtiments de mer, dont 4 vaisseaux de 64 canons, 19 flûtes, 3 brigantins, 8 bricks ou corvettes, étaient à la charge de la colonie.

À cette époque, arriva aussi un officier chargé de faire des découvertes aux terres australes. Il partit avec deux vaisseaux. M. Poivre fournit aux équipages, avec le soin d'un père tendre et prévoyant, des couvertures et des vêtements chauds pour qu'ils puissent supporter les froids des mers glaciales.

Peu après, M. de Bougainville qui avait amené avec lui un indien de l'île d'Otaïti, désira le renvoyer dans sa patrie, et fit pour cela l'abandon de 35.000 francs qui lui étaient dus à l'Isle de France. M. Marion, capitaine de vaisseau qui espérait en faire une grande affaire de commerce, se chargea de remmener cet indien. (c2)

Les instructions données par M. Poivre pour l'avancement des sciences, pour les recherches à faire sur tout ce qui pouvait être utile à l'agriculture et au commerce, les détails de salubrité, de sûreté dans lesquels il entra pour les deux expéditions, quoiqu'accablé de tant d'autres soins si importants, sont admirables.

Le Tahitien mourut de la petite vérole dans la traversée, et M. Marion fut assassiné et dévoré avec vingt-huit personnes de son équipage, par les anthropophages de la *Nouvelle Zélande*. (d2)

M. Poivre reçut cette année de S. M. le Brevet d'*intendant de la marine*, en témoignage de satisfaction de ses services.

Peu de temps après, on reçut l'heureuse nouvelle de la continuation de la Paix.

Mais un fléau terrible, la petite vérole avait été apportée dans l'île ; elle y fit de grands ravages. M. Poivre en adoucit les malheurs par l'introduction de l'inoculation, et fit des ordonnances sanitaires qui arrêtaient ce fléau dans l'intérieur de l'île autant qu'il était possible.

Au milieu de tous les embarras dont il venait d'être accablé, il en survint un autre qui fut désastreux et pensa réduire la colonie à la plus horrible détresse.

Les instructions du Roi aux deux chefs portaient l'injonction de faire de la colonie une colonie de subsistances, et donnaient à l'intendant le pouvoir de recevoir dans les magasins du gouvernement toutes les denrées céréales que les habitants

pourraient fournir. Ces denrées étaient payées (sur un prix débattu contradictoirement) en lettres de change sur France, à six mois de vue. Cette mesure, jointe à la destruction des sauterelles, des oiseaux et des rats, les avances faites par le Roi aux habitants, avaient animé l'agriculture à un tel point que les plaines se couvrirent bientôt d'immenses richesses, dont l'habitant était sûr de trouver le débouché. Tout prospérait, lorsqu'on donna subitement à M. Poivre l'ordre de ne plus recevoir d'autres grains que ceux qui seraient absolument nécessaires. En même temps, les lettres de change qui devaient être payées à six mois de vue, ne le furent plus qu'à dix huit mois. Ces deux fausses mesures jetèrent un découragement général parmi les colons et perdirent la colonie (e2)

M. Poivre n'avait cessé de demander son rappel. Il l'obtint au mois de février 1772, mais pour n'en user que lorsque son successeur serait arrivé.

Jusqu'alors, il ne cessa de donner des soins aux plants d'épiceries que M. Prévost avait apportés des Moluques, et dont la propagation était d'un si haut intérêt pour la métropole. Il ne les avait pas seulement établis dans le jardin de Montplaisir, comme je l'ai déjà dit, mais encore dans celui de M. Céré, aussi à l'île de France, et dans celui de M. Hubert à Bourbon ; les soins qu'on prit eurent tant de succès qu'on aurait dit qu'ils étaient encore dans le sol où la nature les avait fait naître.

Il en mit à part ce qu'il en fallait pour les îles *Seichelles* et *Cayenne*, et distribua les autres à divers habitants. Son espoir en envoyant ces plants aux Seichelles était que ces îles étant par la même latitude que *Banda*, seraient parfaitement propres à leur culture. Il y envoya en même temps un cultivateur habile et lui donna toutes les autres plantes qu'il jugea utiles à cette petite colonie.

Tout le monde sait que les plants qu'il fit passer à Cayenne y ont parfaitement réussi.

Enfin, M. Poivre avait enrichi nos colonies d'une multitude de végétaux utiles dont quelques-uns nous tiraient de la dépendance des autres nations à cet égard (f2).

M. Poivre, dont la sollicitude et le génie s'étendaient à tout, avait entrepris de nettoyer le bassin du *Port-Louis*, qui avait été à peu près comblé par l'éboulement des terres qui l'avoisinent, éboulement causé par le fer et le feu des défricheurs de forêts, pendant l'administration qui précéda la sienne. Les vaisseaux étaient obligés de mouiller à demi-lieue du port, exposés à tous les vents.

Aidé des lumières de M. de Tromelin et de M. de Cossigny (g2), ingénieur de la colonie et correspondant de l'Académie des Sciences, il conçut aussi le projet d'un nouveau port. Tout cela fut exécuté ; et ce n'est que depuis lors, que les vaisseaux trouvent à l'île de France un abri assuré contre les ouragans si fréquents et si terribles dans ces parages depuis le mois de décembre jusqu'à celui d'avril.

Enfin, M. Poivre vit arriver son successeur, ou plutôt, comme il le dit lui-même, son *libérateur*.

Il lui remit l'état de situation de la colonie, et en le comparant à celui où elle se trouvait en 1766, on peut dire qu'elle était florissante mais le fléau de la petite vérole qui l'avait ravagée, celui des deux ouragans consécutifs, celui d'une sécheresse extraordinaire qui avait suivi les ouragans, une surcharge extrême et imprévue de consommateurs, et plus que tout cela, les contradictions que la mauvaise volonté, l'ignorance et la cupidité opposaient à tout ce qu'il entreprenait : tant d'obstacles réunis l'avaient empêché de porter la colonie au point de prospérité qu'il méditait.

M. Poivre laissa à son successeur des documents très utiles sur la sûreté de la navigation tant autour des deux îles que de celle de Madagascar, sur la route de l'Inde à travers l'archipel des Maldives ; route qui jusque là offrait mille écueils inconnus. Il

avait assuré ces importantes découvertes par un dépôt de cartes et de journaux dans les archives de la colonie.

Il avait fait usage, comme je l'ai déjà dit, de toutes ses connaissances pour former ce jardin précieux qui réunissait les productions des quatre parties du monde.

Un voyageur célèbre M. *Melon*, qui a parcouru utilement une partie de l'Europe, de l'Asie et de l'Égypte, écrivait à cette époque :

« Le jardin du Roi à l'île de France me paraît une des merveilles du monde. Le climat de cette île lui permet de multiplier en pleine terre les productions de toutes les parties de l'univers. Le voyageur trouve, rassemblé dans ce jardin, plus de six cents espèces d'arbres ou d'arbustes précieux, transportés des divers continents. Tous n'ont pas atteint encore leur point de perfection. Il faut du temps et des soins pour acclimater et naturaliser les arbres. Cette partie de la culture, qui demande beaucoup d'observations, de sagacité et de philosophie, était une des choses dans lesquelles M. Poivre excellait. M. de *Céré*, son élève, y est devenu très habile. Le manguier a été vingt ans dans les îles de France et de Bourbon sans y donner de bons fruits, les deux îles sont actuellement couvertes de ces arbres qui produisent en grande abondance des fruits délicieux. On peut dire la même chose de plusieurs autres, qui par degrés y ont réussi.

– Les clous de girofle, sortis du jardin du Roi, de l'île de France, que M. l'abbé Raynal a vus, et qu'il dit être *petits, secs et maigres*, avaient ces qualités parce qu'ils étaient les fruits du premier rapport d'arbres faibles et encore languissants, nouvellement transplantés loin de leur terre natale. Aujourd'hui, il n'en dirait pas autant du fruit des mêmes arbres, ni de ceux du jardin de M. *Hubert* qui cultive à Bourbon avec le plus grand succès huit mille girofliers. »

L'établissement de cette vaste pépinière que le climat, la situation et le génie de cet homme célèbre a créée, n'est pas un des moindres bienfaits de M. Poivre, un de ses moindres titres à la gloire.

Si cet habile administrateur avait été secondé par des chefs militaires, tels que M. de Steinaüer, il aurait, par ses connaissances, par son travail assidu, par la profondeur de ses conceptions et l'exemple de ses vertus, porté cette colonie au plus haut degré de prospérité.

Mais il semblait que dès lors, la fatalité nous aveuglait et nous conduisait à la perte de nos colonies, que d'autres fautes et d'autres malheurs ont produit plus tard. Nous pouvions, avec le secours de l'île de France, située à l'entrée de l'océan Indien, protéger notre commerce des Indes. Nous pouvions avec l'île de France et Pondichéry, considérés dans les rapports qui liaient ensemble ces deux précieux établissements, conserver une riche portion du commerce de ces vastes contrées dont les Anglais se sont depuis rendus les seuls possesseurs.

Depuis longtemps, la Grande Bretagne jetait un regard d'envie sur l'île de France qui semblait, par sa position, préparer, sinon la ruine de ses propriétés d'Asie, mais du moins menacer son ambition de la plus redoutable concurrence. Aussi, dès que la guerre fut allumée entre elle et sa rivale, dirigea-t-elle tous ses efforts de ce côté. À cette occasion, l'abbé Raynal s'écrie : *Quelle honte, quel malheur pour la France, si elle s'en laissait dépouiller !* Cette honte et ce malheur sont arrivés.

M. Poivre avait des idées très profondes et très saines sur l'importance de l'île de France dans le cas où nous conserverions des propriétés dans l'Inde, et sur son peu d'utilité si nous renoncions à y avoir des comptoirs.

Il a montré des connaissances tout aussi justes sur Pondichéry, sur le Bengale, sur la nullité de nos forces, de notre influence et de notre commerce comparés aux moyens des Anglais.

Mais, toutes ces vues d'un homme d'état n'ont plus d'importance à présent que les dernières guerres ont tout changé, que l'île de France ne nous appartient plus, que la puissance territoriale des Anglais dans l'Inde est immense comme son commerce, que notre ruine est consommée.

Par les derniers traités, les Anglais nous ont accordé l'île *Bourbon*, *Pondichéry*, et *Chandernagor*.

Mais, qu'est-ce que ces possessions ?

L'île *Bourbon* est située à trente cinq lieues de l'île de France. Ses rivages escarpés et sans port, et une mer presque toujours agitée, rendent ses abords dangereux et souvent impraticables. Il n'y a pour le débarquement des chaloupes qu'un pont-levis soutenu par des chaînes de fer ; à l'extrémité de ce pont est une échelle de corde où grimpent ceux qui veulent aller à terre. Dans tout le reste de l'île, on ne peut débarquer qu'en se jetant à l'eau. On ne peut donc faire de cette île un entrepôt de commerce, mais seulement un établissement agricole de peu d'intérêt, l'île produisant du blé, du riz et du café que la fureur des ouragans n'épargne pas toujours.

Qu'est-ce que Pondichéry ?

Autrefois, grande, belle et forte, cette place était le premier établissement de la Compagnie française des Indes. Les Anglais la rasèrent en 1761, et depuis, l'ont tour à tour prise et rendue et reprise : elle est aujourd'hui dans le plus grand délabrement. On y fabrique des guinées bleues et blanches, des toiles peintes, des mouchoirs communs, des bazins, des organdis, des [*stinkerques* ?], des mousselines de qualité inférieure. Elle est, pour ainsi dire, sous le canon de Madras d'un côté, et celui de Ceylan de l'autre, comme Bourbon est sous celui de l'île de France.

Qu'est-ce que Chandernagor ?

C'est une petite place située sur une des branches du Gange (sur l'Ougly) au dessus de Calcutta, l'un des établissements les plus considérables des Anglais. Son commerce consiste en velours, brocard, camelot, musc, rhubarbe de Tartarie et salpêtre.

Nous vendons sans doute ce salpêtre aux Anglais, car d'après les derniers traités, il ne nous est permis de porter, ni d'entretenir aucune force militaire dans nos trois colonies. Nous ne pouvons paraître dans ces mers que comme marchands et très petits marchands.

Voilà toutes nos possessions, toute notre puissance dans les Indes, ou plutôt notre impuissance, car, outre que Bourbon, Pondichéry, Chandernagor sont sous la main des Anglais, ces maîtres des mers occupent le cap de Bonne-Espérance, qui est la clé de toutes les Indes Orientales.

Du reste, il n'entre nullement dans mon sujet de faire l'énumération des forces anglaises. Si j'avais cette tâche à remplir, pour avoir plutôt fait, je ne dirais pas où sont les Anglais, je n'aurais qu'à chercher où ils ne sont pas. N'est-ce pas à Londres qu'on délivre des passeports pour tout l'univers ?

Je ne dois m'occuper ici que de ce qui a une relation directe ou indirecte à M. Poivre. Je remarquerai seulement, dans ses rapports avec la puissance anglaise, que ce Français si zélé pour le bien de son pays, qui a fait tout ce qu'un homme pouvait faire pour conserver nos colonies et pour augmenter leur prépondérance, qui a passé la plus belle moitié de sa vie à courir les mers, affrontant les écueils, les tempêtes et les pirates, en but à l'envie, à la calomnie, pour assurer notre part d'un commerce qui

devrait être le patrimoine de toutes les nations ; je remarquerai, dis-je, que ce bon citoyen, était loin de penser que l'île de France, et par suite Pondichéry, deviendraient si tôt la proie de cette nation ambitieuse. *Sic vos non vobis !*

Nous avons vu que M. Poivre parcourait les Indes non seulement en citoyen éclairé sur les intérêts de sa patrie, mais encore en Philosophe. Personne mieux que lui n'a connu les mœurs et l'esprit des diverses nations d'Asie.

Je crois ne pouvoir intéresser davantage et donner en même temps une plus haute idée de l'homme illustre qui nous occupe, qu'en faisant connaître quelques-unes de ses remarques sur les mœurs et les gouvernements de certains peuples que les voyageurs nous ont souvent peints d'imagination.

Les Chinois sont le peuple qu'il a le mieux connu, et ses récits fondés sur les observations qu'il a pu faire à loisir, ressemblent peu aux relations diverses que l'esprit d'orgueil national, et quelques fois de vengeance ou de ressentiment, a inspiré à la plupart des écrivains, tels que Lord Makartney, Holmes, Barrow et l'auteur des mémoires de l'amiral Anson.

Après qu'on a lu tout ce que l'on a écrit sur les Chinois, on est fort embarrassé de se former une opinion juste tant les récits sont opposés. Quant à moi, j'ai fait une réflexion qui m'a dispensé de bien d'autres et qui a détruit toutes mes incertitudes : je me suis dit : Deux cent millions d'hommes (h2) réunis en société depuis près de cinq mille ans, et qui ont des mœurs, des institutions qu'ils conservent intactes pour leur bonheur, forment sans contredit le premier peuple de la terre.

Ce peuple semble être le tronc de l'arbre dont nous ne sommes qu'une feuille légère que le premier coup de vent détache et emporte à son gré.

Tyr, Babylone, Thèbes, Carthage, cités jadis si célèbres, qu'êtes-vous devenues ? Les Chinois, ces vieux enfants de la terre, vous ont vu naître et mourir, et subsistent toujours.

Tous nos philosophes, tous nos publicistes ont cru voir dans l'existence des nations les quatre âges de la vie de l'homme ; et, en effet, toutes les sociétés qu'ils ont observées, ont subi et subissent ces périodes de naissance, de virilité, de décadence et de mort. Ainsi, ils se sont crus autorisés à conclure que c'est là une loi générale et invariable de la nature.

Mais ces philosophes ont-ils daigné porter leur attention sur tous les peuples de l'univers ; ont-ils considéré les Chinois dont l'histoire semble commencer avec celle du monde et ne devoir finir qu'avec lui ? La durée de cet empire est un exemple qui impose silence à tous ces faiseurs de systèmes ; car une seule exception suffit, en ce cas, pour démontrer qu'il n'y a que les nations dont les institutions sont fondées sur le mensonge, sur les passions des hommes, qui soient passagères et mortelles comme eux. Qu'au contraire, celles qui ont pour guide la sagesse et la nature ne vieillissent jamais. Les cinq mille ans d'antiquité que nous offrent les Chinois en sont une preuve éclatante. *Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit* : telle est la loi sur laquelle repose cet empire, loi que *Confutzée* (que nous nommons *Confucius*), appelle *la vertu du cœur*.

Là, ce n'est ni la force, ni le caprice qui ont fait des lois et qui les exécutent ; la raison seule les a dictées, la raison les maintient, et quant à la force, elle se puise à la même source que la justice.

La foule innombrable de législations qui tourmentent l'Europe, ne sont-elles pas la preuve de l'erreur ou de l'imposture qui les a créées ?

En Chine, la législation est le résultat de l'attention qu'on a donnée à l'ordre aux lois de la nature. Cette législation est simple ; elle devait se maintenir ; elle s'est

maintenue sur ces fondements inébranlables, et il est tout aussi difficile de prévoir sa destruction, que celle de l'ordre physique de l'Univers.

M. Poivre était un des admirateurs sincère de cette grande nation. Son caractère calme, sa loyauté, sa haine profonde pour le despotisme sont des garants assurés que ce qu'il affirme est la vérité.

Il ne faut pas oublier, en étudiant cette nation, que ce n'est pas aux relations des voyageurs, des missionnaires qu'il faut s'en rapporter uniquement, mais bien aux propres annales des Chinois, *qui ont joint*, comme le dit Voltaire, dans ses *mœurs des nations, l'histoire du ciel à celle de la terre*. Leurs époques sont marquées par les éclipses, par les conjonctions des planètes. Seuls de tous les peuples, leur histoire n'admet point de fables, elle n'est que celle des faits. *Dès que ce peuple admirable écrit*, ajoute Voltaire, *il écrit raisonnablement*.

En général, les voyageurs qui ont mal parlé des Chinois, en ont jugé par ce qu'ils ont vu au port de Kanton, dans la plus basse et la plus ignorante classe, qui est là ce qu'elle est partout ; mais doit-on juger les mœurs d'une grande nation par celles de la populace des villes maritimes ? (i 2).

On sait que les étrangers, et surtout les européens obtiennent difficilement la permission de pénétrer dans l'intérieur de l'empire. Tout se borne à faire le commerce à Kanton. Le renversement du trône des Moghols et l'asservissement de l'Inde, sont pour eux un exemple qu'ils n'oublient point (k 2).

M. Poivre, par son caractère grave et doux, sa contenance noble et simple presque asiatique, a eu l'avantage, peut-être unique, d'avoir pour protecteur et pour ami le Vice Roi de Kanton, qui lui procura toutes sortes de facilités pour voir l'intérieur du pays. Il y voyagea pendant deux ans.

Il remarqua que ces mœurs de la nation, plus que toutes les lois, forment un obstacle invincible à l'établissement du despotisme. Si l'Empereur cessait d'être père, ses sujets cesseraient d'être ses enfants. Une insulte faite au père d'un général occasionna la dernière révolution qui mit un Tartare sur le trône de Pékin. Le spectacle d'un vieillard outragé révolterait tout l'empire.

La société n'est qu'une famille. Le chef en est le père commun. Les magistrats en sont les fils aînés.

Les anciens législateurs chinois ont établi :

- Que toute société ne peut avoir d'autre but en se formant, que de jouir par son union de toute la félicité permise à l'homme sur la terre, par conséquent, de la liberté, de la sûreté, de la propriété et de l'égalité naturelle qui, dans aucun cas, ne doit souffrir d'autre altération que celle qu'établit le plus ou moins de mérite.

- Que l'inégalité apportée par la différence de la force et des possessions, c'est-à-dire du hasard, ne doit jamais donner de droits réels au fort et au riche, sur le faible et sur le pauvre, mais uniquement celui de l'aider, de l'assister comme un semblable, un frère.

- Que pour assurer à la société formée les avantages qu'elle s'est proposés par son union, tous les individus qui la composent doivent convenir entre eux d'un ordre moral qui sera la règle de tous.

L'ordre physique, ou l'harmonie invariable des mouvements établis par le créateur entre toutes les grandes masses qui composent l'univers, et entre la multitude inconcevable des êtres qui le peuplent, a donné aux législateurs chinois, grands observateurs de la nature, l'idée d'établir le bonheur et la conservation des êtres raisonnables sur l'ordre moral.

Cet ordre consiste dans l'accomplissement des devoirs de chaque membre de la société. Cet accomplissement est la vertu ; la vertu est l'harmonie morale qui peut seule faire le bonheur des hommes réunis en corps social.

Tel est le plan simple et majestueux de la législation chinoise, calqué sur celui du grand être qui, en présentant à l'homme le spectacle harmonieux de ses œuvres immenses, lui a appris que l'ordre moral pouvait seul conserver et rendre heureux les êtres raisonnables.

De ce premier principe de la législation chinoise dérivent tout naturellement tous les détails qui en forment l'ensemble, l'ordre moral étant l'accomplissement de tous les devoirs naturels, il en résulte que le père doit être père, le fils doit être fils, l'époux doit être époux, la femme doit être épouse ; en un mot, que chacun doit rester dans la place que la nature lui assigne et en remplir les devoirs (k2bis).

L'accomplissement de ces devoirs est la volonté suprême de Dieu, prononcée par la raison dont il a favorisé l'homme en le créant libre. L'ordre moral est l'hommage qu'il exige de sa créature.

Voilà le spectacle sublime que nous présente M. Poivre.

Peut-on être maintenant étonné de la durée presque éternelle de ce peuple, dont les institutions sont établies sur de pareilles bases ? Près de cinq mille ans d'antiquité ne sauraient être le résultat ni de la force, ni de l'artifice mais de la sagesse (12).

M. Poivre nous offre ensuite plusieurs considérations de détail sur les Chinois.

Le peuple sous le gouvernement de ses empereurs jouit librement, et suivant le droit naturel, de la terre, de la mer, des rivières, de son industrie, etc.

La Chine doit son bonheur à une quantité d'institutions sages, dictées par le sens commun dont nous n'avons nulle idée (m2).

À la Chine seule, le gouvernement a trouvé le point entre l'exécution des lois et l'abus des lois (n 2), entre les impôts et les rapines (o2).

À la Chine seule, on trouve une histoire officielle des citoyens vertueux.

À la Chine seule, le gouvernement sait estimer les hommes (p2).

Tel est le tableau en grand des mœurs, des lois et de l'esprit de ce peuple pour lequel M. Poivre professe un si grand respect. Telle est la manière dont il observe et peint les nations.

Peut-on voir avec quelle sagacité, quelle énergie, il saisit un trait caractéristique ? Je vais rapporter ce qu'il dit du roi de la Cochinchine en particulier. Je citerai ses propres expressions :

« Le roi d'aujourd'hui (M. Poivre disait cela en 1750) ne trouvant pas le palais de ses ancêtres assez beau, en a reconstruit un nouveau sur le [illisible] impérial de la Chine. On a seulement conservé de l'ancien palais une salle dans laquelle le bon roi, bisaïeul de celui-ci, avait fait peindre des sujets qu'on ne voit guère représentés dans les palais des Princes : c'était des peintures de toutes les différentes conditions exercées par son peuple, et chaque tableau représentait chaque condition avec les misères qui y sont attachées.

– On y voyait un laboureur dont la récolte est emportée par une sécheresse, et qui, les genoux en terre, la tête prosternée, demande au ciel de la pluie.

– Dans un autre, on avait peint un pêcheur surpris par une tempête et s'échappant du naufrage sur les débris de son bateau brisé.

– Dans un autre, des pauvres gens pillés, volés par des collecteurs de tributs.

– Dans un autre, un magistrat recevant de l'argent d'un homme riche pour opprimer un pauvre.

– Enfin, on y voyait toutes les calamités humaines.

– C'est dans cette salle que le bon roi couchait et passait la plus grande partie de sa vie. Le roi d'aujourd'hui n'y entre jamais. »

Cette anecdote, et la manière dont est présenté le trait qui la termine, est sublime, c'est le pinceau de La Bruyère.

Quand M. Poivre écrivait ainsi, il n'avait aucune intention de publier ses voyages. Personne n'avait cependant plus de choses intéressantes à raconter ; mais personne aussi n'avait plus de modestie, je dirai même plus d'indifférence pour tout ce que nous appelons vulgairement la gloire, malgré tous les titres qu'il y avait. Il se contentait d'avoir fait le bien, et quand on le pressait de publier ses ouvrages, il répondait en souriant : *il y a assez de livres.*

De retour en France en 1773, il resta deux années sans qu'on rendît justice à son administration. Les intrigants qui avaient tout mis en œuvre pour le perdre, dominaient encore. Enfin, sous le nouveau règne, *Turgot*, ce ministre honnête-homme, devint le protecteur de M. Poivre. Dès lors, il reçut les plus honorables témoignages de la bienveillance personnelle du Roi ; il en reçut aussi une pension de 12.000 francs et une gratification considérable, comme récompense de ses services.

M. Poivre fut consulté sur différents projets qu'on avait sur l'Inde et Madagascar : il donna les avis les plus sages, et fit sentir qu'en voulant s'emparer de Madagascar, on perdrait l'île de France, et que même l'entreprise échouerait. Si l'on eût suivi ses conseils, M. le Comte de Bienouski, à la tête d'une quantité de jeunes volontaires de bonnes familles, n'aurait pas péri à Madagascar. Il n'en échappa, je crois, qu'un seul.

Aimé et estimé de MM. Turgot et de Malesherbes, de la famille de La Rochefoucauld, de M. Bertin, de MM. Trudaine et Jussieu, des savants de tous genres, il n'aurait tenu qu'à lui, pour peu qu'il eût eu de l'ambition, de continuer et de suivre avec avantage la carrière administrative ; mais il n'aspirait qu'au repos, content d'avoir consacré ses plus belles années au service de la Patrie.

Il revint libre de tout soin jouir au sein de son ancienne retraite de la paix, de la tranquillité et du bonheur, dans l'exercice constant de toutes les vertus.

La culture de sa campagne, l'éducation de ses trois jeunes filles, les devoirs de bon parent, une correspondance avec d'illustres amis, les visites nombreuses des savants que sa réputation attirait auprès de lui, l'occupaient assez.

Il vécut onze années dans ce charmant séjour, mais à la douzième (en janvier 1786), une maladie douloureuse, la goutte à laquelle il était sujet, l'enleva à sa famille, à ses amis, aux pauvres, à l'humanité.

La mort ne le surprit point : chrétien sans ostentation comme sans faiblesse, il la voyait d'un œil serein. Il mourut en sage, comme il avait vécu.

Cette nouvelle, arrivée à Paris, fut un événement ; elle y causa un regret général. De toutes parts, on réclamait en faveur de sa veuve et de ses enfants les bienfaits du Roi. Quel éloge pour la mémoire de l'homme vertueux dont nous déplorons encore la perte !

M. Poivre laissa trois filles : l'aînée mourut jeune, la seconde a été mariée à M. de Pusy ; la troisième fut entraînée au tombeau par la douleur que lui causa la perte d'un de ses enfants. M. Poivre qui avait eu toutes sortes de facilité dans les Indes pour faire fortune, n'en laissa qu'une très médiocre ; mais il laissa à sa femme et à ses enfants le plus brillant de tous les héritages : celui de ses vertus.

M. Poivre joignait à beaucoup de philosophie, une piété profonde. Soit que ses premières études l'eussent porté de ce côté, soit que sa haute raison eût confirmé en lui ce penchant, il avait un esprit éminemment religieux. Plein de douceur, de tolérance, d'humanité, ou ce qui est la même chose, plein de l'esprit de l'Évangile, son âme était celle de Fénelon. Il pensait que la manière d'être surtout agréable à Dieu, au père des humains, était de faire du bien à ses enfants. Aussi, calculait-il tous ses instants pour accomplir cette noble pensée. Il connaissait si bien le prix du temps, qu'il ne se permettait ni jeu, ni spectacles, ni visites inutiles. Il disait que les ministres, les hommes en place ne pensent pas assez à la perte immense qu'ils causent à la société, en faisant perdre un temps infini dans leurs antichambres à ceux qui ont besoin d'eux. Il ne faisait jamais attendre personne ; jamais, il ne témoignait ni humeur, ni impatience : il n'était pas possible de joindre une plus grande égalité d'âme, à un travail si étendu, si compliqué, au milieu de tant de contrariétés, et souvent de douleurs vives occasionnées par la maladie.

J'ai entendu dire à sa respectable épouse (aujourd'hui Madame Dupont de Nemours) que dans l'espace de 19 années qu'elle a vécu avec lui, *elle ne l'a vu en colère qu'une seule fois*, voici quelle en fut la cause :

La nourriture des noirs à l'île de France consistait ordinairement pour les chefs en une livre et demi de riz, et pour les autres, en deux livres de maïs ; ou pour ces derniers en trois galettes de *manioc* qui devaient peser chacune une demi-livre.

Il avait passé un marché avec un habitant riche pour fournir aux noirs employés au service du Roi ces trois pains de manioc.

Quelques jours après les premières fournitures, il fut averti qu'un lieu de 24 onces, on ne leur donnait que 19 onces de manioc ; l'idée de voir ainsi diminuer à ces pauvres gens cette chétive nourriture, par une avarice atroce, le fit sortir de son caractère et le jeta dans un grand transport de colère. Mais quelle touchante colère !

Pendant tout le cours de sa vie, il fut toujours l'ami né de tous ceux à qui leur mauvaise fortune n'en avait laissé aucun ; il suffisait qu'un homme fut pauvre et abandonné de tout le monde, pour qu'aussitôt il se sentit une forte inclination pour lui. Cependant, M. Poivre n'aimait point les hommes en général ; il avait trop appris à les connaître. On lit, à ce sujet, dans des notes écrites de sa main : *la nature et le sentiment me parlent en leur faveur, ma réflexion les repousse ; mais la religion commande : c'est elle que je dois suivre.*

Nous avons vu comment aux sentiments les plus religieux, M. Poivre joignait les principes les plus nobles, les plus indépendants. Tout ce qui sentait le despotisme révoltait sa belle âme ; et, c'était là en effet la conséquence raisonnable de sa religion, qui considérant tous les hommes comme frères, et la justice comme une émanation de la divinité elle-même, ne doit pas souffrir qu'il y ait des oppresseurs et des opprimés.

C'est en partant de là que M. Poivre nous dit qu'un peuple n'est parvenu à la civilisation que lorsque les talents, la science économique, les mœurs, le mérite, donnent le premier rang ; que lorsque les travaux pénibles du cultivateur donnent le second ; que lorsque la force destinée à défendre les propriétés est enchaînée aux pieds de la sagesse ; que lorsque la classe des guerriers composée de citoyens propriétaires, ou soudoyée par eux, est réduite au nombre indispensable et considérée suivant l'ordre de ses services.

C'est en raisonnant religieusement qu'il établit encore, que la maxime fondamentale de tout droit politique est que les peuples se sont donnés des chefs pour défendre leur liberté et non pour les asservir. *Si nous avons un Prince*, disait Plin à Trajan, *c'est afin qu'il nous préserve d'avoir un maître.*

M. Poivre, dans les excellents écrits que sa modestie a dérobés au public, n'avait point en vue tel ou tel gouvernement en particulier : il voyait tous les peuples, tous les gouvernements et il écrivait.

C'est avec cet ascendant que donnent les lumières et la raison qu'il nous apprend que de toutes les sociétés observées par lui, la plus imparfaite celle qui approche le plus de sa destruction, est celle où chaque individu mécontent du corps social, n'en éprouvant que lésion et point de bonheur, y renonce dans son cœur, ne pense plus qu'à soi, devient égoïste. La société est dissoute sans que l'on s'en aperçoive. L'homme livré au penchant de la nature qui lui a donné le désir de se conserver, se livre exclusivement à ce penchant, rentre dans ses droits, et oppose vice à vice, c'est-à-dire intérêt à intérêt ; ce qui est désunion de toute société (q 2).

Un tel état est ouvert malgré tous ses soldats, malgré toutes ses forteresses, au premier ennemi. Qui est-ce qui défendra, ou plutôt, qui est-ce qui ne vendra pas son pays ?

Lorsque l'on a perdu (je parle toujours dans l'esprit de M. Poivre) ou dépensé en peu d'années ce que l'économie et la sagesse de plusieurs âges avaient amassé ; lorsque les revenus publics sont mal régis ; lorsque l'état a perdu plusieurs branches très riches de son commerce, et que les autres sont en danger ; lorsque ceux qui sont à la tête des affaires ne savent autre chose que demander, ou qu'ils ne savent que faire avec le pouvoir de disposer de tout ; enfin, lorsque la plupart des partis que l'on prend ont une mauvaise issue, il faut croire qu'il y a dans le corps politique quelque maladie secrète. On est sujet alors à blâmer le ministère, quoique ce soit quelquefois moins sa faute que celle de la corruption générale de la nation.

Si le chef et toutes les classes de citoyens ne prennent pas un intérêt également vif au bien et à l'honneur de la Patrie, on verra bientôt la faiblesse et l'esprit de vertige s'emparer de l'administration. Alors, la ruine de l'état est certaine.

Mais, si ceux qui sont à la tête des affaires distinguent et encouragent les hommes zélés pour la vertu, la liberté, la sûreté ; si l'intégrité est appelée à remplir les places, toute la nation se corrigera d'elle-même par degrés. La corruption et la folie perdront contenance ; la vertu et le bon sens reprendront la supériorité.

C'est à peu près en ces termes que M. Poivre écrivait il y a soixante ans. Il écrivait pour tous les temps, pour tous les pays, parce qu'il avait une connaissance très étendue et très réfléchie, et surtout une connaissance pratique des hommes et des gouvernements de tous les pays.

Plein d'une juste admiration pour les mœurs et les institutions des Chinois, des anciens peuples de l'Inde et des Égyptiens, il arrête un instant des regards sur les Européens. Dans ce parallèle, que ces derniers lui semblent petits et barbares ! En effet, les Chinois, ce peuple qui n'a eu ni modèles, ni imitateurs, les Chinois étaient gouvernés par des lois sages, leur empire subsistait avec splendeur. Ils calculaient des éclipses (r 2), ils adoraient l'être suprême, que nous étions encore errants dans les forêts de la Gaule et de la Germanie, que nous adorions des *Teutatès*, à qui nos druides offraient des victimes humaines !

L'histoire des peuples d'Europe est-elle encore autre chose que l'histoire de leurs brigandages, de leurs pirateries, des outrages éternels faits à la raison humaine, au nom même de cette raison, au nom de la religion, au nom de Dieu lui-même ? Leurs annales ne parlent que de leur férocité et de leurs guerres ; leurs époques remarquables sont ce qu'ils appellent des *victoires*, c'est-à-dire des homicides, des massacres, des brigandages impunis.

M. Poivre parle-t-il du siècle de Louis XIV ? Il nous dit que les prétendues grandes choses qui se sont passées sous ce règne ont ébloui un peuple insensé, frivole et qui pense peu. Ces grandes choses n'avaient rien de solide : elles conduisaient à la décadence, parce qu'elles n'avaient pas le bonheur de la nation pour objet.

Qu'aurait-il dit s'il avait vu le règne de Bonaparte ?

M. Poivre possède une raison, une sagesse si élevées, qu'il est impossible en le lisant de ne pas rentrer en soi-même, de ne pas avoir honte de soi. Il agrandit l'âme : on est tout étonné de voir si petit ce qui auparavant paraissait si grand. Avec lui, la morale, la politique cessent d'être établies sur des bases mobiles. Ce n'est point accompagné du prestige des mots, ni dans de brillantes hypothèses qu'il nous montre le bonheur ; c'est dans des exemples vivants : c'est chez les *Chinois* ou chez les peuples de *Ponhiamas*.

Le bonheur des hommes : voilà le but qu'il ne perd jamais de vue. Il y rapporte tout ; il condamne tout ce qui ne l'atteint pas. C'est avec cette pierre de touche infaillible qu'il réprovoque le luxe ; son éloquence est digne de Rousseau. Écoutons-le :

« A mesure que les arts s'étendent et fleurissent, le cultivateur méprisé, chargé d'impôts nécessaires à l'entretien du luxe, condamné à passer sa vie entre le travail et la faim, abandonne ses champs pour aller chercher dans la ville le pain qu'il devrait y porter.

– Plus les capitales frappent d'admiration les yeux stupides du peuple, plus il faut gémir de voir les campagnes abandonnées, les terres en friche et les grands chemins inondés de malheureux citoyens devenus mendiants ou voleurs et destinés à finir un jour leur misère sur une roue ou sur un fumier. »

Ces images sont effrayantes d'énergie et de vérité !

On voit par tout ce que j'ai dit de cet homme rare, que l'amour du bien et la haine du vice l'animent sans cesse. Sa bonté et sa continuelle sollicitude pour le soulagement des malheureux le rendent cher à tous ceux qui eurent le bonheur de la connaître.

Je finirai par un trait qui achève son éloge, et qui à lui seul, serait un éloge complet. Les noirs, lorsqu'ils ne sont pas trop maltraités, ont l'habitude de chanter pendant les travaux qu'ils font en commun, et ils inventent à mesure les paroles sur leur chant monotone et composé seulement de quelques notes.

A l'île de France, quand M. Poivre pouvait s'échapper du port pour venir à la campagne le samedi, avec son épouse, il trouvait encore les noirs jardiniers à l'ouvrage. Il leur parlait avec cette bonté touchante qui soulage, qui adoucit les peines les plus dures ; il regardait au moins ces pauvres noirs comme des hommes : aussi, un seul de ses regards les rendait heureux.

Voici ce qu'ils chantaient un jour, et qui fut recueilli avec attendrissement par sa digne compagne :

*Un interlocuteur :*

« Si maître venait ici souvent nous autres tous mourir »

*Un autre interlocuteur :*

« Pourquoi nous autres tous mourir ? »

*Le premier :*

« Parce que nous autres trop travailler pour faire plaisir à maître ».

\*\*\*

## Notes

(a) Avec ces lois féodales, qu'on ne trouve que chez les Européens et chez les Malais, ces derniers sont d'un caractère inquiet, aimant la guerre, le pillage, les entreprises téméraires, les aventures, la galanterie. Ils parlent sans cesse d'honneur, de bravoure, et dans le vrai, ils passent chez ceux qui les fréquentent pour le peuple le plus traître et le plus féroce qu'il y ait sur la terre. Et, ce qui est bien plus singulier, c'est qu'ils parlent la langue la plus douce de l'Asie, qu'ils ont une musique tendre et passionnée, et qu'on trouve aussi dans leur histoire un *âge d'or*.

Comme il passe sa vie dans l'inquiétude de l'agitation, le Malais ne saurait s'accommoder d'un habillement ample et large, tel qu'on en voit chez tous les autres peuples asiatiques. Ses habits sont justes au corps et chargés d'une multitude de boutons qui le serre de toutes parts. Il faut convenir que ce portrait est au moins fort piquant.

M. Poivre rapporte ces observations pour montrer que dans les climats les plus différents, et chez les peuples tout à fait étrangers les uns aux autres, les mêmes lois donnent des mœurs, des usages, des préjugés semblables.

(b) Le royaume de Siam produit les fruits les plus délicats, les plus délicieux, et qui n'exigent presque aucune culture, tels sont les ananas, les *mangoustes*, les mangues, les bananes, les durions, les jaccas, etc.

Plus généreuse encore, la nature a placé dans cette terre, et presque à la superficie des mines d'or, de cuivre et d'étain fin, connu aux Indes sous le nom de *calin*.

Dans ce paradis terrestre, qui croirait que les siamois sont peut-être le plus misérable des peuples ? De temps immémorial, ils sont opprimés par le despotisme. Il n'y a jamais eu à Siam que des tyrans stupides sous le nom de Rois. Si dans les longs siècles de malheurs que cette nation a éprouvés, il s'était élevé un seul génie, un seul sage, il l'eût éclairée, lui eût donné des mœurs et l'eût rendue heureuse ; mais elle n'en a jamais produit un seul.

Le Père Tachard, qui faisait partie de l'expédition envoyée à Siam par Louis XIV, sous les ordres de Laloubère, vante dans sa relation les grandes richesses du roi, parle d'*idoles d'or massif*, de Palais, etc. ; tandis que c'est dans un *palais* fait avec des étais de bambou fendu qui forment les planchers, le mur et le comble, que les envoyés de Louis XIV furent logés. Les piliers sur lesquels les maisons y sont élevées pour éviter l'inondation, sont des bambous gros comme la jambe. Leur élévation au dessus du sol est d'environ 12 pieds, et l'on y monte par une échelle comme dans nos moulins à vent. Voilà ce que le père Tachard appelle des *Palais*.

M. Poivre remarque que les *Talapoins* ont conservé le pouvoir de protéger contre la tyrannie ceux qui se rangent sous leur étendard. Ces prêtres de *Samonochodom*, le dieu des Siamois, sont en très grand nombre, de façon que le royaume se remplit d'une foule de paresseux qui, à l'abri d'une mandille jaune, aiment mieux vivre aux dépens du pauvre peuple que de travailler. Leurs lois les obligent à garder le célibat, ce qui occasionne dans un climat chaud comme celui de Siam, beaucoup de désordre, et dépeuple entièrement le pays. Leurs temples sont des lieux d'asile pour les malfaiteurs comme en Portugal, en Espagne, en Italie.

On traverse des plaines immenses de ce royaume (pendant dix à douze journées) qui offrent à la vue un sol excellent, bien arrosé, mais en friche. On est obligé de faire ce voyage en caravanes, à cause des tigres et des éléphants à qui ce beau pays est abandonné.

(c) Il serait fort intéressant de suivre M. Poivre dans tous les détails qu'il donne sur les productions de l'Inde, sur le commerce, les arts, l'agriculture, les mœurs, les guerres de tous ces peuples. Rien n'échappe à ses observations : il décrit les animaux domestiques et sauvages, les reptiles, les insectes, les oiseaux, les poissons, les minéraux. A mesure qu'il examine un sujet, il en décrit les propriétés, l'utilité et le dessin.

Au milieu de tant de richesses, de tant de superflus que produit l'Inde, il nous représente ses habitants extrêmement pauvres. Il en attribue la cause aux vices des gouvernements. Les conquérants farouches qui descendirent du Caucase, du Taurus et de l'Immaïn subjuguèrent les paisibles habitants du bord de l'Inde de l'Ydaspe, du Gange et ravagèrent tout d'abord. Leurs successeurs les ont imités, ignorant l'art de rendre les peuples soumis et heureux par de

bonnes lois, *les rois*, dit-il, *y traitent leurs sujets en ennemis, et préfèrent les dépouiller en vainqueurs plutôt que des les gouverner en pères*. Il nous peint ces peuples que la seule douceur pouvait soumettre, soulevés et réunis en grand nombre dans des montagnes inaccessibles, et sortant de leurs retraites pour venir attaquer leurs injustes conquérants qui tremblent à leur tour au seul nom des *Marattes*. C'est encore ainsi que les mogols et les Anglais appellent les anciens Indiens qui combattent pour la liberté de leur pays. Maintenant, la prescription est sans doute irrévocablement acquise en faveur des Anglais, puisque l'on est convenu de regarder et de traiter comme des brigands ceux que Dieu avait fait naître dans ces contrées et qu'on en a chassés. Il fait voir les faux prétextes des guerres entreprises dans les Indes par les Anglais, guerres que l'on soutient, dit-on, pour tel ou tel prince, tandis que l'intérêt particulier en est la cause et les richesses, l'objet.

Dans tous les temps, les Anglais se sont conduits de la sorte : Elisabeth, cette princesse si vantée, Elisabeth, dans les lettres patentes qu'elle accorda à Walter Raleigh en 1584, *lui céda la propriété des terres* où ses navires aborderaient, pourvu qu'elles n'appartiennent alors à aucune nation chrétienne. Que devenait le droit des anciens habitants de ces terres non chrétiens ?

M. Poivre cite des traits de tyrannie causée par l'avarice des Européens, des traits tels que je n'ose pas les rapporter ici, sur les princes, les gens riches, ensuite sur les pauvres habitants. Si l'on veut en avoir une faible idée, qu'on se rappelle la conduite des Anglais, en 1795, à l'égard de Tippo-Zaëb, et tout récemment les traitements affreux qu'ils ont exercés envers le roi de Ceylan et toute la famille royale. Et c'est un peuple de chrétiens, un peuple qui se dit libre et civilisé qui donne ainsi aux peuples qu'il appelle sauvages, tous les exemples de la barbarie.

Pendant son séjour à Pondichéry, M. Poivre s'instruisit avec soin de plusieurs des arts indiens. Il rédigea un mémoire très détaillé sur la manière dont les Indiens peignaient leurs toiles et donnaient à leur peinture cette fixité que les Européens ont été si longtemps à savoir donner aux leurs.

Quant à la manière de rendre les toiles très unies, nous sommes à présent plus expéditifs et plus habiles qu'eux. Mais, il n'y a pas de doute que la perfection de nos manufactures n'ait été préparée par les différents moyens que les voyageurs attentifs nous ont enseignés.

M. Poivre fait une courte narration de l'histoire des Mogols depuis Alexandre, il parle de Gengis Khan, de Tamerlan et autres dominateurs.

(d) Tout le monde sait la réception que reçut M. de La Bourdonnais en arrivant à Paris, lâchement calomnié, il paya de trois années de prison, sans jugement, les services qu'il avait rendus à la France.

(e) M. Poivre compare la manière dont les Anglais et les Français traitent leurs prisonniers. Madras s'était rendue à discrétion ; mais on ne toucha à rien de ce qui appartenait aux habitants. On les laissa maîtres dans leurs maisons ; les femmes furent respectées.

Dans le temps que l'on traitait ainsi les Anglais dans l'Inde, ils pillaient *Louisbourg*, ils en chassaient les habitants et le renvoyaient en France entièrement dépouillés.

Qu'aurait dit M. Poivre, s'il y avait eu alors des Pontons ?

Je ne négligerai pas de faire connaître les observations du voyageur sur les missions qui parcouraient l'Inde. Sa véracité ne saurait être mise en doute. Il nous apprend que ces messieurs ne s'accordaient pas entre eux, et que cette division régnait parmi les convertis. Les uns étaient des chrétiens de la façon des Jésuites, les autres de la façon des Capucins. Le sujet et le prétexte de ces disputes était de savoir si l'on peut permettre aux néophytes telles ou telles cérémonies que les uns disent être religieuses, les autres purement civiles. Le St Siège envoyait des bulles que chacun expliquait à sa fantaisie ; ainsi, rien ne finissait. Les capucins criaient et faisaient peu de chrétiens ; les Jésuites laissaient crier, allaient leur chemin et baptisaient toujours.

M. Poivre qui joignait au cœur le plus sensible, à la raison la plus parfaite, le lumières sublimes de l'Évangile, M. Poivre qui n'avait que la passion du bien et qui était sans préjugés, ne savait comment excuser la conduite des Jésuites envers les *Parias*. « Je ne doute pas, dit-il, du zèle de ces pères pour la foi, mais pourquoi séparent-ils dans l'église, les *Parias* d'avec les

autres Castes, comme s'il y avait devant Dieu distinction de personnes ? Pourquoi lorsque ces pauvres parias sont malades, les Jésuites ne daignent-ils pas entrer chez le moribond, pourquoi lui administrent-ils les sacrements sur le seuil de la porte et avec la précaution de ne jamais toucher l'*infâme paria* ? » Est-ce donc là la religion de Jésus ?

Dans les anciennes histoires indiennes, on ne voit point de semblables distinctions. Les hommes des premiers âges n'avaient d'autre noblesse que leur innocence ; le mérite seul et la vertu donnaient des ministres à Dieu et des rois aux peuples. Mais, avec le temps, le mérite fit place à l'intrigue et le vice usurpa les prérogatives de la vertu.

M. Poivre prétend que les missions de Camboye, de Siam, de Ségu, des Philippines se font dans le même esprit. « De tout ce qu'il a vu dans ces pays-là, ajoute-t-il, avec sa candeur ordinaire, on doit conclure que si Dieu prend pitié de ces peuples idolâtres, les premiers coups de sa grâce toute puissante doivent être employés à convertir la plupart des missionnaires ».

M. Poivre fait des observations et des recherches fort curieuses sur la religion des Indiens, sur leurs livres sacrés, sur la métempsycose, sur les Brames, sur les Bonzes, toutes choses qui ne peuvent entrer dans cet éloge, et que l'on connaît d'ailleurs assez bien à présent, par les ouvrages des savants, par les mémoires de l'académie de *Calcutta*. Ce que j'en ai dit suffit pour faire voir combien M. Poivre, qui avait alors à peine 26 ans, était judicieux, et que rien ne lui échappait.

Il fait la description de la fameuse Pagode de *Chérembran*, bâtiment immense tout en pierres de taille, dans un pays où il n'y a ni carrières, ni pierres à 30 lieues à la ronde, ni rivière pour en faciliter le transport. On y voit plusieurs tours fort élevées dont le dedans et le dehors sont ornés d'ouvrages de sculpture. Mais, ce qu'on y remarque de plus curieux, c'est une chaîne de pierres qui paraît être d'une seule pièce, quoiqu'elle fasse le tour de tout le bâtiment ; de façon que les anneaux entrelacés l'un dans l'autre, paraissent sans division. Cet ouvrage est en même temps un prodige de la nature à cause de la vaste étendue de la pierre, et un chef-d'œuvre de l'art par l'adresse des ouvriers qui ont travaillé une matière si dure et si cassante comme s'ils eussent manié de la cire.

(f) Tout fournit matière aux observations, aux descriptions de M. Poivre : il parle des esclaves, de la manière dont on les traite ; il juge l'esclavage en homme religieux et humain. Il décrit avec de grands détails la culture de plusieurs plantes utiles ; il rapporte un fait important, c'est que le manioc qui a été apporté du Brésil à l'île de France, y a perdu sa qualité vénéneuse, et sert de nourriture aux noirs. Il nous apprend aussi que sur ce sol favorisé du ciel, on ne trouve aucun animal féroce, aucun insecte malfaisant et que les serpents n'y peuvent vivre, quoiqu'il y en ait dans une petite île voisine qu'on appelle l'*île aux serpents*.

(g) Selon M. Poivre, les habitants d'*Angola* et du *Congo* sont gouvernés par des rois très despotiques. Ils adorent un mauvais esprit et quelques-uns adorent des animaux féroces, mais surtout le buffle sauvage. Les Angolins sont adroits pour les ouvrages des mains ; ils travaillent fort bien l'ivoire. M. Poivre y vit des peintures faites par un jeune homme et qui annonçait d'heureuses dispositions.

(h) Arrivé à la hauteur des Canaries, à cent lieues des côtes d'Afrique, M. Poivre observa un phénomène bien singulier : par une nuit très noire, la mer parut toute en feu ; on pouvait lire sur la galerie à la lueur du sillage du vaisseau. Il pleuvait, et chaque goutte de pluie tombant sur l'eau salée, multipliait à l'infini les lueurs fugitives du vaste phosphore dans lequel le vaisseau était plongé.

M. Péron a observé ce phénomène dans son voyage aux terres australes. Bernardin de St-Pierre décrit aussi, avec enthousiasme, ces étoiles brillantes qui semblent jaillir par milliers du fond des eaux, et dont, ajoute-t-il, celles de nos feux d'artifice ne sont qu'une bien faible imitation. D'autres marins ont observés des parallélogrammes incandescents, des cônes de lumière, des guirlandes éclatantes. On a vu quelquefois de ces masses embrasées qui roulent sous les vagues, comme autant d'énormes boulets rouges. Enfin, ce phénomène, si digne de la méditation du physicien, se présente aux yeux sous mille formes diverses.

Voici l'explication qu'en donne M. Poivre : « Depuis 12 à 15 jours, il soufflait un vent du nord-est extrêmement chaud, qui avait rempli l'air et la mer de tout le feu des sables d'Afrique ; les rivières du Sénégal et de Gambie chargées de tous les sels et huiles, et par conséquent du feu des terres qu'elles arrosent, viennent les déposer dans la mer qui se trouve par là susceptible d'enflammer au moindre mouvement occasionné par le choc d'un corps étranger, et de laisser échapper de toutes parts les parcelles de feu dont elle regorge. »

L'esprit prétendu du sel, le bitume, le pétrole, les huiles animales, le frai du poisson, celui des mollusques, les débris des animaux marins, ont paru tour à tour susceptibles de fournir à l'explication de tous ces prodiges ; plusieurs hommes célèbres ont eu recours à l'électricité, d'autres plus récemment au phosphore, et cependant, l'opinion des physiciens rigoureux flotte encore incertaine sur la cause de ce grand phénomène de la nature.

M. Péron est persuadé que la phosphorescence appartient essentiellement à toutes les mers. On l'observe, dit-il, au milieu des flots de l'équateur, dans les mers de la Norvège et de la Sibérie et dans celles du pôle Antarctique. Il prétend que ces prodiges peuvent tous être rapportés à un principe unique, la phosphorescence propre aux animaux marins, aux mollusques et aux zoophytes mous. Il met à la tête de ces zoophytes le *pyrosoma-atlanticum*, dont la surface extérieure est hérissée de gros tubercules brillants et polis comme autant de diamants. Quand on l'irrite, l'animal paraît d'un rouge de fer fondu, d'un éclat extrêmement vif. Un autre zoophyte remarquable est la *physale*, animal perfide qui étend à la surface des flots, de nombreux tentacules d'une couleur bleue vive et pure ; malheur à la main qui veut les saisir. Le sentiment de la brûlure n'est pas plus rapide que celui du venin que recèlent ses membranes : une cuisson insupportable, des ampoules et une stupeur profonde dans le membre qui l'a touchée, sont les effets instantanés du contact le plus faible.

(i) La révocation de l'édit de Nantes avait conduit au cap de Bonne-Espérance une quantité de réfugiés français. Ils y avaient fondé diverses petites colonies dont l'industrie et le travail rendaient le pays abondant en récoltes et en troupeaux. Le vertueux et éloquent *Bernardin de St Pierre* a peint d'une manière touchante l'attachement des réfugiés français du Cap envers leur injuste patrie.

(k) *Tunberg* a donné la manière dont se fait ce vin exquis (*Voyage au Japon*, t.1<sup>er</sup>, page 355, édit. in-8°).

(l) M. Poivre fait la description de la ville d'*Hué*, où réside le roi de la Cochinchine ; elle est dans une situation charmante, sur les bords d'une rivière.

Il raconte qu'on trouve à *Hué* des ruines d'anciennes murailles, dont il ne reste guère que les fondements qui sont d'une largeur et d'une profondeur extraordinaire, et en briques très épaisses. On les regarde dans le pays comme l'ouvrage de quelque peuple qui habitait la Cochinchine avant les Loïs, qui en ont été chassé par les Cochinchinois. Il paraît que c'était des murs de défense de quelque nation jadis puissante et policée.

Il rend compte d'une singulière coutume dont la narration me paraît assez intéressante : le fils aîné du roi, qui doit lui succéder, est le seul élevé à la cour. Les autres sont repartis entre les mandarins et l'on a soin de choisir les plus riches. L'enfant adopté par le mandarin est de droit l'héritier de tous ses biens, au préjudice de ses propres enfants.

À chaque visite que notre voyageur faisait ou recevait des mandarins, il était accablé de questions se ressemblant presque toutes. Un d'entre eux lui en fit une bizarre : il lui demanda *s'il y avait des femmes en Europe*.

M. Poivre vit plusieurs fois le Roi dans l'intérieur du Palais, il en fut traité avec une familiarité sans exemple, surtout chez les Princes Asiatiques.

Le Roi signa la chappe (l'édit) qui garantissait aux Français le privilège de s'établir à Touranne ou à Faïfo, et d'y commercer sans payer aucun droit. Il est à remarquer que cette permission est la première qui ait été accordée par le gouvernement cochinchinois à une nation d'Europe. Les Hollandais n'osèrent la solliciter que quelques années après en suivant les traces de M. Poivre.

(m) Ces malheureux ont eu l'art de séparer l'intérêt du Prince de celui de ses sujets. Insensiblement, ils l'ont amené à mépriser les habitations simples de ses ancêtres. Il lui a fallu un palais d'une lieue de circonférence. 1600 pièces de canon qui entourent ce palais, annoncent au peuple la perte de ses droits et de sa liberté. Ses courtisans, ses esclaves lui ont donné le nom de *Roi du ciel* : l'on conçoit que là où le Roi du ciel se présente, les hommes ne sont rien.

Les six premiers rois fondateurs de la monarchie, gouvernèrent paternellement la nation. Ils établirent l'empire de la seule loi naturelle, en lui obéissant les premiers. Ce peuple, au lieu des impôts qu'on lève aujourd'hui par la force, faisait à ses rois des offrandes volontaires. A la nouvelle année, le prince présidait avec simplicité l'assemblée générale de la nation, pour y renouveler le serment réciproque de l'observation du contrat primordial qui l'avait établi le père du peuple, en lui donnant un seul droit, mais le plus beau de tous, celui de rendre sa nation heureuse.

(n) M. Poivre détaille tous les objets de commerce et de manufactures de ce pays, les mœurs, les superstitions des Cochinchinois. Il raconte qu'ils élèvent les vers à soie comme nous, et que leurs métiers sont un peu moins parfaits que les nôtres. Les ouvriers n'osent faire de belles étoffes, parce que les mandarins se saisiraient d'eux, les feraient travailler le reste de leur vie pour le roi, et ne leur payeraient pas plus les belles étoffes que les mauvaises ; sans parler des châtimens auxquels ils seraient exposés à la moindre différence qui se trouveraient dans leurs ouvrages.

Selon M. Poivre, c'est de toutes les Indes orientales, le pays qui produit la plus grande quantité de sucre et de la meilleure qualité. Cette denrée y forme l'objet principal du commerce d'exportation. En 1749, il sortit de Faïfo, 22 millions cinq cent milliers pesant de sucre, dont le tiers en sucre candi et les deux tiers en cassonade.

Indépendamment de ce que les étrangers en exportent, les Cochinchinois en font chez eux une grande consommation. Ils regardent le sucre comme une nourriture très saine ; ils prétendent que rien n'est si nourrissant, et ils engraisent les chevaux, les buffles et les éléphants avec des cannes à sucre.

(o) *Paragoa* fournit beaucoup de cire, de balates, des cauris, des nids d'oiseaux. Pour y commercer il ne faut point d'argent, mais seulement de la toile, des couteaux, etc. On y pêche des perles. Toutes les petites îles qui environnent *Paragoa* sont riches et fertiles.

(p) *Magellan* fut le premier européen qui parut dans ces contrées. Il fut tué dans l'île de *Zébu*, le 27 avril 1521.

(q) M. Poivre donne des détails intéressants sur les Philippines, et sur les Moluques. Aucun autre voyageur, que je sache, n'a fait les observations que l'on trouve dans ses mémoires inédites. Ses descriptions sont claires et toujours accompagnées d'idées utiles sur le parti qu'on pourrait tirer des différents objets qui s'offrent à son inspection.

Il fait des remarques très judicieuses et très profondes sur la puissance des Espagnols dans les Philippines ; il fait pressentir le moment où toutes ces riches colonies leur échapperont. Il ajoute de sages réflexions sur les colonies en général, et s'étonne de voir l'Europe depuis près de trois siècles, pousser hors de son sein ses propres enfants, pour les envoyer cultiver des déserts et ravager des terres étrangères, tandis que les siennes restent en friche. Il raconte, à ce sujet, que lorsque les Espagnols découvrirent les îles Marianne, elles nourrissaient une population de soixante mille âmes. Ces sauvages (c'est ainsi que nous appelons les hommes qui ont peur de nous) ne purent supporter le joug des Espagnols ; et ne pouvant s'en débarrasser, ils prirent une résolution sans exemple. D'un commun accord, ils firent avorter leurs femmes, et cette population fut réduite ainsi en peu de temps à environ quinze cents individus, dont le caractère moins fier s'était façonné au joug des Espagnols.

Les Philippines sont en général les îles les plus fertiles des Indes Orientales. Mindanao surtout, offre les productions les plus précieuses de l'univers. Dans toutes les îles de cet archipel, la végétation est puissante. M. Poivre croit qu'on peut attribuer cette grande fertilité

du sol à une cendre qui y a été répandue pendant une suite de siècles par les volcans. Dans l'île de Luçon, on trouve des traces d'anciens volcans, outre les trois qui y brûlent encore. Cette île, ainsi que quelques autres des Philippines, sont couvertes de lacs formés par des explosions de volcans et par des affaissements de terre occasionnés par l'action des feux souterrains.

Les Philippinois sont en général intelligents, dociles et propres à toute sorte de travaux. On peut en faire des soldats, des matelots, des laboureurs, des artisans et même des artistes et des savants. M. Poivre a connu des prêtres indiens qui savaient bien l'histoire, la géographie et qui étaient fort avancés dans l'étude des mathématiques.

M. Poivre prétend qu'on trouve aux Philippines plus de fer qu'en Europe ; il en a ramassé lui-même de gros morceaux dans les montagnes de *San-Isidora*, à quatre lieues de Manille. Ce fer natif qui n'a passé par aucune forge est très liant, très malléable.

Quant aux *Moluques* qui appartenait aux Hollandais, les naturels étaient obligés d'arracher eux-mêmes les productions de leurs terres, les Hollandais ayant renfermé dans les seules îles d'*Amboine* et de *Banda*, la cannelle et le girofle. Malgré le soin qu'ils mettaient à interdire à la nature sa fécondité, on trouvait toujours quelques-unes de ces plantes dans les anciennes Moluques, à Ternate, Tidor, Macquian, Bachian, Mortir, Méao et plusieurs autres.

Pour fonder leur odieux despotisme, les Hollandais avaient forcé les insulaires à souscrire un traité par lequel ils s'obligeaient eux et leur postérité à être les esclaves de la Compagnie (il n'y manquait que le mot). Pour maintenir cet état de chose, ils avaient fait des lois dont la principale portait peine de mort contre celui qui vendrait quelque petite partie des productions de sa terre ou de son jardin, qui vendrait une seule livre de muscade ou de girofle ; le roi même y était sujet. La loi portait aussi peine de mort contre ceux qui viendraient sur des vaisseaux étrangers acheter quelques parties de ces productions.

M. Poivre s'étonne que l'auteur de *L'esprit des lois* qui attaque avec tant de force certaines lois que fit la cour d'Espagne en 1740, ne dise pas un mot de celle-ci qui est unique dans le monde par son atrocité (cette loi publiée à Cadix porte peine de mort contre celui qui introduira des marchandises anglaises en Espagne, ou fera passer des marchandises espagnoles en Angleterre.)

(r) Les productions de l'île d'*Yolo* sont les mêmes que celles des Philippines et des Moluques ; mais ce qu'elle a de particulier, c'est une grande quantité d'éléphants. On y trouve beaucoup de cerfs ayant la peau tigrée et le poil extrêmement fin. On y trouve de l'ambre gris en morceaux d'une grosseur prodigieuse, et de très belles perles. C'est pour cela que les Hollandais l'appelaient *l'île aux perles*. Les habitants sont industrieux ; ils travaillent bien les métaux et surtout le fer. Ils fabriquent avec la filasse du bananier des toiles d'une finesse admirable qu'ils nomment *népis*.

Cette île s'était maintenue libre et ne reconnaissait point la domination espagnole.

(s) Dans une multitude d'endroits, on a remarqué une diminution graduelle des eaux de la mer ; dans d'autres, on a, au contraire, remarqué leur élévation.

Ainsi, *Aigues-Mortes*, *Fréjus*, *Ravenne* étaient jadis des ports. Nous abordâmes à *Damiette* du temps des croisades, et maintenant, il est à dix miles au milieu des terres. La mer se retire tous les jours de *Rosette*. Hubert Thomas dit, dans sa description du pays de Liège, que la mer baignait autrefois la ville de Tongres, qui actuellement en est à 35 lieues. L'abaissement de la Baltique est un fait bien constaté. La nature rend partout témoignage de ces révolutions du globe.

D'un autre côté, Bridone a vu à l'île de Malte des chemins, jadis creusés dans le roc aujourd'hui couverts par les eaux. Près de Mordik, on voyait encore, il y a peu d'années, la pointe de 18 clochers s'élevant au-dessus des eaux ; le mouvement des vagues les a abattus. Suivant Barral, l'ancien temple de Sérapis, près de Pouzzol, est de trois pieds au-dessous du niveau de la mer. Enfin, Diquemare a observé qu'au Havre, la butte sur laquelle on a placé le fanal, est sans cesse dégradée par les flots qui autrefois ne pouvaient l'atteindre.

De tous ces faits contradictoires, et de bien d'autres que je pourrais citer, on doit sans doute conclure, avec Bernardin de St-Pierre (voir la nouvelle édition de ses œuvres, par Aimé

Martin, tome 3, page 144), qu'il n'y a eu ni progrès, ni retraite, ni élévation ; ou au moins que chacun de ces phénomènes peut s'expliquer par des causes locales. Parmi ces causes, la plus générale est celle de la décomposition de l'eau, soit par l'effet de la végétation, soit par l'action vitale des testacés et de tous les animaux marins à enveloppe pierreuse, soit enfin par les feux des volcans. Cette dernière opinion est celle de M. Patrin.

(t) Ces peuples reconnaissant deux principes, dont l'un bon et l'autre mauvais : le bon se nomme *Jean-Hart*, et le mauvais *Angat* ; quoiqu'ils donnent le nom de *Jean-Hart* à leurs chefs, ils ne leur attribuent point les qualités de la divinité.

(u) M. Poivre lut plusieurs mémoires à l'Académie et à la Société d'agriculture de Lyon qu'elles possèdent et dont voici la note :

1. Recette détaillée pour teindre le fil de coton en rouge d'Andrinople.
2. Méthode observée par les Indiens *malabars* pour teindre le fil de coton en rouge.
3. La manière de peindre les *chittes*, que nous appelons *perses*.
4. Mémoire sur le *mirobolan* ou *cadou* dont se servent les Indiens pour leur teinture, et même pour la médecine.
5. Un autre mémoire, ou description du *mirobolanier* ou *cadou*.
6. Mémoire sur la méthode observée par les Indiens de la côte de Coromandel pour la peinture des toiles de coton.
7. Mémoire sur une nouvelle méthode de tirer la soie blanche par laquelle on donne à nos soies l'éclat et la qualité des soies de Nankin.
8. Mémoire sur la soie tirée d'un livre chinois.
9. Culture du cotonnier, diversité du coton, coton blanc, coton fauve dont on fait les nankins.
10. Culture du *poivrier* et du *mouroucou*, ou bois immortel. Ce mouroucou est planté pour servir d'appui, et en quelque sorte de nourriture au poivrier.
11. Culture de l'*arequier* et sa description ; consommation de ses noix en Chine et dans les Indes.
12. Culture du *cannelier* et préparation de la cannelle à l'île de Ceylan ; description de plusieurs sortes de cannelier.
13. Mémoire sur le sel alcali naturel des Indes.
14. Notice pour la peinture de la cérémonie du labourage en Chine.
15. Notes sur les terres et les pierres, pour la Société agronomique de Lyon.
16. Mémoire sur les collections d'histoire naturelle qu'on peut se procurer dans un voyage en Chine, à Java, à Asnières, sur la côte de la grande île de Java, sur les îlots appelés grande et petite Tocque. (on trouve dans ces îlots ces petites hirondelles qui font leurs nids avec du frai de poisson.
17. Mémoire et noms des plantes apportées de la Cochinchine par M. Poivre, et manière de les cultiver.
18. Liste des plantes envoyées par lui de Kanton à l'île de France, en 1751.

Autres notes sur

- La peinture à l'huile
- La teinture des Égyptiens
- La teinture en général
- L'éducation des troupeaux et le croisement des races
- Les amendements des terres
- Les cressonnières de Rouen
- Les ruches
- Les terres et pierres
- Les expériences à faire pour détruire les insectes sur les arbres
- La nomenclature de toutes les bonnes plantes des prairies de la Prévalais
- Les bonnes plantes des prairies des environs de Rennes
- Les plantes inutiles des prairies naturelles des environs de Rennes
- Les plantes nuisibles des mêmes lieux.

On trouve aussi dans des feuilles volantes de M. Poivre, des notes très instructives sur tous les objets d'agriculture, et le nom des plantes qui fournissent la *soude d'Alicante* ou cette cendre alcaline qui entre dans la composition du savon.

À des questions faites à l'Académie de Lyon pour savoir s'il est possible de distinguer les différentes propriétés des terres et pierres, M. Poivre a mis en marge des réponses courtes, claires et précises qui annoncent ses connaissances dans cette partie comme dans les autres.

(v) Eh quoi ! C'est une Compagnie de commerce sortie du sein d'un peuple libre qui réduit ainsi des hommes à l'état d'esclavage, pour augmenter les profits que leur donne l'écorce du cannelier ! et c'est à ce prix que nous satisfaisons jusqu'aux plus légers caprices de notre goût !... Selon Lapeyrouse, on ne boit pas une tasse de thé en Europe qui n'ait coûté des humiliations à ceux qui vont chercher cette feuille à la Chine. Selon Franklin, nous ne consommons pas un morceau de sucre qui ne soit arrosé de sang humain. Le café n'a rien de plus honorable pour l'humanité ; et malgré cela, les Européens sont tellement endurcis que c'est presque se vouer au ridicule que de présenter sérieusement de pareilles réflexions.

(x) Voici comment M. Poivre s'exprimait dans cette lettre : « ..Permettez-moi, Monsieur, de vous représenter que dans une paroisse pauvre et petite comme celle-ci, qui est déjà chargée de 5338 livres de taille, y compris les accessoires de 1145 livres de vingtièmes, la quantité des journées que vous exigez aujourd'hui est une augmentation subite d'impôt, qu'on ne pourrait guère estimer moins 2000 livres. Votre ordonnance qui exige, sous peine de prison, 1537 journées de corvées équivaut à une loi qui ordonnerait pour la présente année l'abandon de la culture des terres dans l'étendue de la paroisse de St Romain..... N'est-ce pas assez qu'un misérable à qui son père a laissé un petit vignoble dont le fond vaudra 1000 livres, en paye annuellement de 60 à 66 au roi ? C'est cependant sur un taux aussi exorbitant qu'est réglée l'imposition dans cette paroisse. Vous concevez facilement qu'il est impossible que le fond fournisse l'impôt, les frais déduits ; ainsi, vous pouvez juger de la misère extrême qui accable ce village.

– Du reste, les habitants du lieu sont très disposés à obéir. Ce n'est pas même à leur sollicitation que je vous écris : la connaissance de leur situation et l'humanité m'ont dicté cette lettre. Vos sentiments de droiture et d'amour pour les hommes sont si connus que ce peuple même écrasé ne murmure pas contre vous ; il est persuadé que le commis au chemin a surpris votre équité » etc.

(y) Dans le *Mémoire sur la nécessité de réduire et de suspendre en faveur des défrichements la perception des droits, etc.* M. Poivre s'élève à des considérations d'un ordre plus général : « ...Les imposition royales, dit-il, sont censées ne se lever que sur le revenu. Ce revenu est la portion qui reste des productions de la terre, déduction faite du juste profit du cultivateur, et de ses avances qui doivent toujours rester entre ses mains pour être employées à faire naître un nouveau revenu l'année suivante.

– Au lieu de se percevoir sur le revenu net, ces droits se lèvent sur la totalité des productions, sans égard aux avances faites et à faire par le cultivateur. Ces droits deviennent une vraie spoliation ; ils ruinent le propriétaire et l'état : ils équivalent à une défense rigoureuse de défricher les terres.

– Un propriétaire dépense vingt pistoles pour le défrichement d'un terrain : s'il le sème en grains, il sera heureux d'y récolter pour dix pistoles. Il perd donc 50 % de son capital. Le curé lui enlève encore dix % pour la *novale*. Le seigneur se présente et lève pour son droit de *quartine* le quart de la récolte. Le propriétaire perd donc 70 % sur un capital qu'il eût conservé en entier, et qui lui aurait produit un intérêt net de 5 %, s'il l'avait placé d'une manière moins utile à l'état.

– ...Quel sera le cultivateur assez ennemi de son repos, assez peu éclairé sur ses intérêts pour entreprendre à grands frais un défrichement sans autre perspective que celle d'enrichir un seigneur ou un décimateur, qui l'un et l'autre n'auront pris aucune part à ses risques, à ses avances, à son travail ? S'il se trouvait des hommes semblables, il serait de la bienfaisance et de l'intérêt même du gouvernement de les arrêter dans leurs entreprises, parce qu'il importe bien moins à l'état d'enrichir des décimateurs et quelques seigneurs particuliers, que de protéger la culture de nos terres, source unique des véritables richesses de la nation... »

Il n'y a là ni phrases ambitieuses, ni déclamation : M. Poivre parle sa langue naturelle, qui est celle de la raison.

(z) Madame Poivre a épousé en seconde nocces, M. Dupont de Nemours. Elle était digne par l'étendue et la variété de ses connaissances, par les grâces de son esprit, par les rares vertus qui la caractérisent, de partager son existence entre ces deux hommes célèbres, qui avaient été unis par les liens d'une amitié et d'une estime mutuelles. Madame Dupont de Nemours a été toute sa vie une seconde providence pour les infortunés. Ses infirmités n'altèrent point la sérénité de sa belle âme ; son esprit a toujours les mêmes charmes ; elle semble pour ainsi dire vivre hors d'elle-même. Bienveillante, affable, d'une imagination vive, elle fait les délices de ses parents, de ses amis et des savants qui forment sa société.

(a2) Cette destruction était occasionnée par une plante nommée *squime*. Cette plante est un bon fourrage lorsqu'elle est coupée ; mais lorsqu'on ne la coupe pas, elle donne une paille très élevée qui, dans la saison des sécheresses prend feu et communique l'incendie aux forêts voisines.

(b2) Ce Labigorne a écrit une histoire de Madagascar d'un style commun, mais assez précieux, en ce qu'elle prouve invinciblement que ce sont les Européens qui ont introduit la traite des noirs et l'esclavage dans cette île. Ce sont les Portugais qui ont commencé. Un vaisseau de cette nation y relâcha il y a à peu près un siècle. Les insulaires comblèrent les voyageurs de toute sorte d'amitié.

La veille de leur départ, les Portugais firent dresser avec des voiles une grande tente sur le bord de la mer ; ils invitèrent les Malégaches à venir s'y réjouir, et à l'instant, la tente fut abattue, et ces malheureux, enveloppés, furent jetés dans le vaisseau et menés dans les établissements portugais.

L'ouvrage de ce Labigorne est d'autant plus précieux qu'il s'étonne naïvement que jusqu'à l'arrivée des Européens, il n'y eût point d'esclave à Madagascar, et *qu'on n'y connut pas le prix de cette marchandise*.

(c2) M. Commerson (né à Châtillon-les-Dombes) savant botaniste, attaché à l'expédition de M. de Bougainville, resta à l'île de France, d'après les instances de M. Poivre, pour faire l'histoire naturelle des deux îles et de celle de Madagascar. Ce savant infatigable possédait un herbier de 25 mille plantes, et ne craignait point d'avouer qu'il en existe quatre ou cinq fois autant sur la surface du globe.

(d2) Les êtres à face humaine que le créateur a placés sur ce coin de terre sont excessivement malheureux. La crainte d'être massacrés, le désir de la vengeance les agitent sans cesse : leurs ressentiments sont implacables, leur triomphe est horrible ; l'ennemi vaincu est toujours tué et mangé ! Aussi, sont-ils toujours inquiets, toujours sur leur garde, pour n'être point surpris, et ce qui est plus singulier encore pour n'être pas damnés ; car, selon eux, l'homme dont le corps est mangé par ses ennemis, doit être condamné à des feux éternels, tandis que son barbare vainqueur doit habiter avec les Dieux. Il est vrai qu'ils ne mangent que leurs ennemis.

J'ai tiré cette note des *Voyages de Cook*.

(e2) L'abbé Raynal dans son *Histoire philosophique des deux Indes*, blâme très fort cette mesure du gouvernement français.

(f2) Parmi les plantes que M. Poivre a naturalisées à l'île de France, il faut distinguer :

- Le *rima*, ou arbre à pain, qui a été transporté depuis aux Antilles et qui assure la subsistance des habitants ;
- L'*ampâlis* ou *mûrier*, à gros fruits verts de Madagascar ;
- Le *vampi* et le *jam-rose*, dont les fruits ont l'odeur du bouton de rose ;
- L'arbre à suif ;
- Le poivrier ;

- Le thé de Chine ;
- Le bois de Campêche ;
- Le camphrier ;
- Le nouroucouyer ou bois immortel ;
- Le cannelier de Ceylan et de la Cochinchine ;
- Le cocotier et toutes ses variétés, ainsi que celles du dattier et du manguier ;
- Le sagou ;
- L'aloès ;
- Le santal ;
- L'évi, ou arbre de Cythère qui est le *spondias-linnaei* ;
- Le mirobolan ;
- La cardamome dont les semences mariées avec les feuilles de bétel ont un parfum si agréable ;
- Le baobab, pain de singe ou *adansonia*, la plus grande et la plus grosse espèce d'arbre connue : on en voit au Sénégal qui ont 60 pieds de circonférence ; (*Voyages de Dampier*)
- L'arbre des quatre épices ;
- Le chêne, le sapin, la vigne, l'olivier, le pommier et le pêcher d'Europe ;
- L'avocat des Antilles ;
- Le mabolo des Philippines ;
- Le sagoutier des Moluques ;
- Le savonnier de Chine ;
- Le maran d'Yolo ;
- Le mahé, ou arbre de mâture ;
- Le mangoustan, fruit réputé le meilleur de l'Asie, et qui l'est peut-être du monde ;
- Enfin, le muscadier et le giroflier.

Il avait aussi apporté de son voyage de Cochinchine à l'île de France une foule d'autres plantes utiles, mais qu'on laisse périr par négligence ou par méchanceté pendant son absence, telles que :

- L'herbe à teinture verte, qui seule aurait enrichi la colonie ;
- Le diou, pour la teinture écarlate ;
- Le riz sec, que malgré ses soins et sa constance nous sommes encore à regretter.

N'ayant pu se procurer de nouvelles semences de *riz sec*, M. Poivre tenta de changer la culture du *riz aquatique commun* en l'accoutumant par degrés à se passer d'arrosement. Il réussit parfaitement, et l'île de France fit la récolte d'un riz qui tenait le milieu entre le *riz humide* généralement connu et le *riz sec* de Cochinchine. C'est cette variété qui a été apportée dans nos provinces méridionales de France, où le véritable *riz sec* serait un trésor.

(g2) M. de Cossigny, grand propriétaire de l'île de France et intime ami de M. Poivre, a eu un fils, chef de bataillon du génie, qui vient d'épouser la petite-fille de M. Poivre, fille de Madame de Pusy.

Une chose digne de remarque dans la destinée de la veuve de M. Poivre est le bonheur peu commun qu'a eu cette femme, d'un mérite supérieur, de compter dans sa famille une foule d'hommes distingués. Sans les nommer tous, il suffit de dire, que M. de Pusy ancien capitaine du génie, préfet de Lyon et de Gênes, avait eu l'honneur d'être trois fois président de la célèbre assemblée constituante, réunion dont il faut à jamais admirer les rares talents, et qui se connaissait en hommes. M. Dupont de Nemours n'a pas besoin de nos éloges.

(h2) En 1793, l'ambassade anglaise, à la tête de laquelle était lord Macartney, a porté la population de la Chine à 330 millions d'habitants ; mais ce calcul est évidemment exagéré. En prenant le terme moyen entre ce qu'en on dit les missionnaires en 1745, le père Alterstain, Anson, Le Gentil, Gemelli, le père Guignes et Barrow, secrétaire de l'ambassade de lord Macartney, on peut évaluer la population chinoise à deux cent millions d'âmes.

Kanton, ou Kuanchéou, a 4 millions d'habitants ; dans tel village, on en compte un million. Nankin, qui est la ville la plus grande de l'empire, a une population qu'on a tellement exagérée, que je n'ose presque répéter ce qu'on en a dit : on la porte à 32 millions d'habitants. Quant à Pékin, lord Macartney assure, d'après les meilleurs renseignements, que cette ville en renferme environ trois millions. Le père Grimaldi en portait le nombre à seize millions.

(i2) « Qu'auraient dit de nous les Chinois, s'ils eussent fait naufrage sur les côtes de France dans le temps où les lois des nations d'Europe confisquaient les effets naufragés, et que la coutume permettait qu'on égorgeât les propriétaires ? » (*Esprit et mœurs des nations*).

(k2) En 1793 et 1794, les Anglais envoyèrent lord Macartney en ambassade à la Chine en s'en promettant de grands avantages. Les Chinois instruits des malheurs récents de Tipoo-Zaeb dans l'Indostan, eurent le bon esprit d'éconduire ces étrangers. Les Anglais furent traités à Pékin comme des prisonniers ; enfin, au bout de deux mois de séjour dans l'empire, lord Macartney reçut son audience de congé : on reconduisit MM. Les ambassadeurs et leur suite nuit et jour jusqu'à Kanton. On leur fit ainsi faire 500 lieues sans s'arrêter. On conçoit que leurs relations ont pu se ressentir de cet accueil.

Dernièrement encore, une autre ambassade anglaise, à la tête de laquelle était lord Amherst a eu la même réception.

Les Chinois regardent les Anglais comme des pirates indignes d'estime : et, en effet, que sont-ils autre chose ?

(k2 bis) Voyez à la dernière note.

(l2) On traite, en Europe, ces idées simples et naturelles, de chimères, de beaux rêves, de visions, de théories impraticables ; on sourit de pitié à la vue de ce *philanthrope* qui parle de raison, d'humanité, et il arrive qu'on le traite de *novateur* ou de *désorganisateur* : comme si les *novateurs* n'étaient pas ceux qui inventent tous les jours de nouveaux moyens pour soutenir des institutions factices, pour détruire et faire oublier les lois de la nature !

En Europe, la force est la suprême loi : aussi peut-on à peine y compter un trône qui ne soit cimenté par le sang ? L'histoire de ses peuples offre-t-elle seulement un siècle de bonheur ?...

(m2) Voltaire, dans son *Essai sur les mœurs des nations*, fait aussi de ce peuple un grand éloge : « dans les plus anciens temps de la monarchie, dit-il, il fut permis d'écrire sur une longue table, placée dans le palais, ce qu'on trouvait de répréhensible dans le gouvernement ; cet usage fut mis en vigueur sous le règne de Venti, deux siècles avant notre ère vulgaire. Les représentations des tribunaux y ont toujours eu force de lois. Cette observation importante détruit les imputations vagues qu'on trouve dans *L'esprit des lois* contre ce gouvernement le plus ancien qui soit au monde. ».

(n2) La justice est gratuite à la Chine. Les juges doivent siéger à jeun, ou du moins n'avoir pas bu de vin lorsqu'ils vont à leur tribunal. Chacun y plaide sa cause, la *profession d'avocat* étant inconnue dans cet empire. Elle n'y est même pas permise ; et un tiers qui s'immiscerait dans une cause quelconque, pour lui donner une couleur plus favorable, ou contraire à la vérité, s'exposerait à une punition sévère. Du reste, il y a peu de procès ; le laboureur n'est pas arraché à sa charrue et jeté à chaque instant dans les retraites obscures et dangereuses de la chicane : ses droits sont simples, et il est rare qu'ils soient contestés.

(o2) L'unique *impôt* qui soit établi à la Chine, est la *dîme*. Ce n'est pas même exactement la dixième partie du produit : dans le mauvais sol, ce n'est que la trentième partie. Le peuple paye ce tribut en nature et jamais il n'a été augmenté. Il est payé avec d'autant plus de fidélité qu'une partie est renfermée dans des magasins immenses, distribuée dans toutes les provinces de l'empire, et réservée pour la subsistance des magistrats et des soldats, et pour les cas de disette : on rend ainsi au peuple qui est dans le besoin ce qu'on a tiré de lui lorsqu'il était dans l'abondance. Il n'y a rien au monde de plus paternel que cette administration.

(p2) Tout Chinois est l'enfant de l'empereur plus que son sujet. Tout homme y est libre, et si libre, qu'il ne peut entrer dans l'esprit de ceux qui gouvernent qu'il puisse perdre sa liberté, pas

même en s'engageant au service de l'Etat. On n'y voit pas, comme dans la plus grande partie de l'Europe, les hommes vendre leur liberté pour une petite pièce d'argent, et la vendre de façon que, lorsqu'ils osent essayer de la recouvrer, ils sont punis de mort.

On voit encore moins des Chinois se vendre à des étrangers : ils n'ont pas d'idée d'un pareil état de dégradation ; ils n'imaginent pas qu'il puisse y avoir des hommes

...dont l'unique métier  
est de vendre leur sang à qui veut le payer.

On n'y trouve point de ces distinctions puériles de noblesse et de roture que les lois malaises autorisent, distinctions insensées qui ne se trouvent, disent les Chinois, que parmi des peuples sauvages et féroces. Leur langue n'a pas de terme pour exprimer cette prétendue différence de sang humain. Chez eux, le sang de tout homme y est également précieux ; tout homme y est noble. Le fils du plus puissant mandarin rend dans la classe ordinaire quand il manque de talents ou de vertus. Dans cet état, qui est cependant bien une monarchie, l'empereur n'a pas besoin d'une noblesse parce que les lois règnent avant l'empereur.

Ce sont là les lois de la nature, enseignées par Confutzée, lois ignorées des chrétiens modernes à qui leur religion dit cependant que tous les hommes tirent leur origine du même homme. Les Chinois ne connaissent pas ce trait de notre histoire ; mais la nature leur apprend à se regarder comme frères.

Ils ont pour principe qu'il faut instruire les ignorants et non pas les punir. Aussi, il y a des écoles dans presque tous les villages, de sorte que, proportion gardée, on rencontre beaucoup plus de personnes en Chine qu'en Europe, qui savent assez lire et écrire pour toutes les circonstances où ils en ont besoin. L'imprimerie y est connue depuis l'an 900 de notre ère.

J'ajouterai ici que les Chinois connaissent de temps immémorial l'écriture, le papier, l'imprimerie, la poudre, la boussole, la porcelaine, l'inoculation, etc. etc. Ce fut en 1518 que les Portugais découvrirent la Chine, et qu'ils eurent la permission de bâtir *Macao* dans une île sèche et stérile. C'est là que les vaisseaux qui vont en Chine sont obligés d'attendre leur *chappe* ou passeport pour aller à Kanton.

Selon le voyageur Gemmeli-Carreri, on compte dans cet empire 4.402 villes murées (en Europe, on ne compte que 528 villes dont la population est de plus de 10.000 âmes), 629 grandes forteresses ; on y cite 3.636 hommes illustres par leurs vertus ; le nombre de pagodes y est prodigieux ; celui des temples élevés en l'honneur d'hommes révéérés est de 709, celui des statues antiques de 2.099 ; on y compte aussi 272 bibliothèques publiques, 331 ponts fameux. Tous les offices publics y sont triennaux ; aucun magistrat ne peut exercer dans le lieu où il est né, aucun ne peut conduire, dans le lieu où il est en fonction, ses propres domestiques ; il faut qu'il prenne ceux que le public lui présente. La loi condamne les chefs à des peines sévères s'ils se laissent corrompre, mais quand l'un d'eux a gouverné avec sagesse, chacun lui fait des présents, les acclamations publiques ne sont interrompues que par les demandes qu'on lui fait, toujours par reconnaissance et par vénération : ainsi, l'un veut avoir son chapeau, l'autre sa robe, et il en reçoit d'autres en échange.

De toutes les religions établies chez ce peuple, aucune n'est dominante. Les rites les divisent, mais la morale les réunit. L'empereur a seul le droit de faire des sacrifices au Tien, à l'être suprême. Image de Dieu la plus parfaite (comme souverain) qu'il y ait sur la terre ; il laisse agir les causes secondes, ne se manifeste que par des bienfaits.

Le premier roi que les Chinois aient eu, ne fut pas un *soldat heureux* : ce fut le plus sage de la nation. Aussi, les souverains ont déposé à jamais les fonctions de généraux pour n'exercer que celles de magistrats et de pères, pour protéger les mœurs et l'agriculture, uniques objets de leur étude, de leurs spéculations, de leurs travaux et de tout leur pouvoir.

(q2) *Songer à soi* : c'est là la première loi du droit naturel. La législation fait de cet intérêt privé une branche de l'intérêt général. Ce but est le seul vers lequel les lois doivent tendre sans cesse. L'intérêt général constitue donc l'état social ; il est ce qu'on appelle *la Patrie*. Celui qui confond le plus son intérêt privé dans l'intérêt général, est celui qui a le plus *d'amour de la patrie*. La classe riche de la société a moins de patriotisme que la classe moyenne, parce qu'elle a plus d'ambition, plus d'égoïsme, c'est-à-dire plus d'envie de séparer ses intérêts de la masse. Le

bonheur particulier de l'individu de l'autre classe s'accroît du bonheur général. C'est par cette raison que Montesquieu a dit qu'il y a plus de vertu dans la République.

(r2) L'histoire de la Chine remonte par la chronologie la plus sûre, jusqu'à une éclipse observée 2.155 ans avant notre ère vulgaire, et vérifiée par les mathématiciens missionnaires qui les premiers ont visité ce peuple. Le père *Gaubil* a examiné une suite de 36 éclipses de soleil, rapportées dans les livres de Confutzée ; et il en a trouvé que deux fausses et deux douteuses.

À Nankin, on montre les instruments dont se servit un fameux astronome, mille ans avant notre ère, ainsi qu'un globe de bronze sur lequel sont tracés les méridiens et les parallèles. Les livres chinois disent expressément que de temps immémorial, on savait à la Chine que Vénus et Mercure tournaient autour du soleil. A Pékin, on voit un observatoire rempli d'astrolabes et de sphères armillaires. Enfin, les Chinois connaissaient la boussole plusieurs siècles avant l'époque où nous livrions Galilée à l'inquisition comme hérétique, parce qu'il disait : *ma la terra si move...* Humilions-nous !

(k 2bis) Selon Le Gentil, les femmes de la Chine sont dans un état d'entière dépendance. Cependant le mari et la femme peuvent se séparer s'il y a une forte antipathie entre eux, si la femme est adultère, babillarde, voleuse, etc. Outre une femme légitime le mari peut avoir des concubines qui sont subordonnées à sa femme.

À cette occasion, je crois que l'on peut, parmi les causes de l'instabilité des mœurs, des lois et des gouvernements d'Europe, en signaler une principale, qu'on n'a pas remarquée jusqu'à présent et qui mérite de l'être : cette cause est dans l'influence qu'exercent les femmes sur le caractère des hommes, sur leurs habitudes, sur leur vie entière. Chez les peuples d'Asie, où elles vivent dans la soumission, on voit, depuis plus de 4.000 ans, les mêmes mœurs, la même manière de se vêtir, les mêmes institutions ; tandis que chez nous, où elles sont libres, elles règlent l'esprit, le goût et insensiblement les actions des hommes ; elles leur prêtent ces inclinations diverses, ces caprices, ces fantaisies, principes les plus féconds des innovations qui varient perpétuellement le tableau de nos sociétés.

M. de Ségur, dans son dernier ouvrage qui a pour titre *Les femmes, leur condition et leur influence dans l'ordre social*, a pris pour épigraphe ces mots remarquables :

*Les hommes font les lois ;  
Les femmes font les mœurs.*

Mais n'est-ce pas sur les mœurs qu'on se règle chez nous pour faire les lois ? Les lois y sont-elles autre chose que les mœurs mises en préceptes ? Si les femmes font nos mœurs, c'est d'elles que dépendent nos institutions : et, quand on considère, sans préjugé, ces institutions, on ne tarde pas, en effet, à en reconnaître la source.

L'histoire des Français surtout, atteste le rôle important que les femmes ont joué de tous temps parmi eux. Elles ont fait en quelque sorte les destinées de nos aïeux : chez les Gaulois, elles prenaient part aux délibérations publiques ; et naguère, nous ne voyions rien au-dessus du bonheur de leur plaire ; le plus grande de tous les honneurs était de mourir pour leurs beaux yeux. Aussi, la plupart de leurs guerres n'ont été souvent que le résultat d'*intrigues de boudoirs* : un preux chevalier allait très vaillamment égorger son semblable, ou se faire égorger par lui, *pour l'honneur de Dieu et de sa dame* !

Les Grecs, les Romains, et en général, les Asiatiques, peuples graves, se sont peu occupés des femmes ; les poètes seuls ont gardé ce privilège. Chez nous, on ne chante pas seulement leurs grâces, leur beauté, leur vertu ; *il ne suffit pas*, dit M. de Ségur, *de les peindre, il faut écrire leur histoire.*

Quelques femmes, il est vrai, se sont illustrées par un grand caractère, un génie extraordinaire, mais ces exemples sont individuels.

Anacréon, qui n'est pas suspect en cette matière, et que les femmes, j'espère, ne récuseront pas, a dit qu'*une seule de nos qualités leur manque, c'est la prudence.* Leur grande irritabilité les excuse sur ce point, mais confirme l'opinion de ceux qui ne voudraient pas qu'elles se

mêlassent des affaires publiques. La *prudence* étant le fruit de la réflexion guidée par l'expérience, comment pourraient-elles l'acquérir ?

Mais, si l'on peut avec Anacréon leur refuser la prévoyance, l'on doit d'un autre côté, reconnaître en elles des qualités que nous n'avons pas : ce sont celles qui tiennent au sentiment, au goût, à l'esprit proprement dit : jamais, par exemple, un homme n'atteindra la délicatesse de Madame de Sévigné. La nature ne nous a pas fait universels. Le lot des femmes est assez brillant pour qu'elles sachent s'en contenter. D'ailleurs, La Fontaine n'a-t-il pas dit :

*Ne forçons point notre talent  
Nous ne ferions rien avec grâce.*

On voit que je n'ai nulle envie de déprécier ce sexe que l'on appelle avec justice, la plus belle moitié du genre humain. Je sais le respecter et le chérir ; mais cela ne m'empêche pas de penser qu'il a, par son influence subtile, par l'ascendant qu'il a su prendre sur les hommes, et en se détournant de la destination pour laquelle le créateur l'a formé, imprimé à nos institutions un caractère de mobilité et de fragilité.

Je serais fâché, en émettant cette opinion, de m'être fait une mauvaise affaire, mais, pour moi, le culte de la vérité passe avant le culte des idoles.

**FIN**

Le premier de ces deux points est de nature à être jugé par  
les tribunaux. Quant au second, il est de nature à être jugé par  
le pouvoir législatif. Le second de ces deux points est de nature à être jugé par  
le pouvoir législatif. Le second de ces deux points est de nature à être jugé par  
le pouvoir législatif.

Le premier de ces deux points est de nature à être jugé par  
les tribunaux. Quant au second, il est de nature à être jugé par  
le pouvoir législatif. Le second de ces deux points est de nature à être jugé par  
le pouvoir législatif. Le second de ces deux points est de nature à être jugé par  
le pouvoir législatif.

FIN

# *Quatre journées à Saint-Romain*

ou

## *Souvenirs sur M. Poivre*

adressés

### *à l'Académie de Lyon*

*Pour le concours ouvert par elle.*

L'auteur désire rester inconnu

*« Dans les affaires difficiles  
les obstacles déconcertent les êtres faibles  
et animent les bons esprits »*

Pensée de Poivre dans ses manuscrits

Juin 1819<sup>2</sup>

*N.B.* Si cet écrit obtenait le prix, l'auteur désire que la valeur en soit employée pour concourir à la création d'une caisse d'épargne et de prévoyance pour la ville de Lyon semblable à celles qui ont été instituées à Paris et à Bordeaux par les ordonnances royales du 29 juillet 1818 et 24 mars 1819, et que le nom de M. Poivre fut joint à cette souscription dans la fondation de l'établissement.

---

<sup>2</sup> Note transcripteur : daté uniquement sur le brouillon.

## Avertissement

La vie de Poivre a été écrite par M. Dupont de Nemours, et imprimée en tête de la dernière édition des *Voyages d'un philosophe*. Elle est tracée avec une élégante simplicité ; elle ne peut rien laisser à désirer du côté de l'exactitude. Dupont de Nemours, ami de Poivre, uni à sa veuve, avait à sa disposition tous les documents originaux.

Ce n'est donc point une biographie qu'a entendu demander l'Académie de Lyon.

En partant de cette supposition, nous avons pensé que l'Académie avait eu trois vues principales :

- 1° Faire résumer et réunir les principaux résultats de la longue et active carrière de son compatriote ;
- 2° Faire mettre au jour ceux de ses travaux ou celles de ses idées qui n'ont point encore été publiés ;
- 3° Présenter ces choses sous le point de vue qui peut offrir encore aujourd'hui, l'instruction la plus utile. Car c'est la vraie manière d'honorer sa mémoire. En bon citoyen nous avons pensé aussi que l'Académie désirait plus un tableau qu'un récit, le récit existe ; le tableau peut seul dans un cadre rapide répondre aux trois vues principales.

Nous avons placé le lieu de la scène au village de St Romain, sur les bords de la Saône. Le choix du lieu et celui des personnages s'expliquera de lui-même. Les trois vieillards interlocuteurs représentent les trois parties principales de la carrière de Poivre ; les deux jeunes gens spectateurs recueillent les deux genres principaux d'instruction qu'on en peut tirer.

Nous avons donné le nom d'Hubert au colon de l'Isle de France. L'ami de Poivre qui porte ce nom vit encore et habite l'île Bourbon<sup>1</sup>, nous avons voulu consacrer le souvenir de cette affection. Le même motif nous a fait donner le nom de Pernon au négociant lyonnais. M. Poivre eut pour ami, M. Pernon père de M. Camille Pernon qui rendit tant de services à son pays et qui lui a été enlevé, il y a quelques années<sup>2</sup>. Nous avons voulu consacrer le nom de celui-ci et rappeler les liens du père avec l'illustre voyageur. C'est à dessein que nous avons commis ses deux anachronismes, nous espérons que l'intention les fera excuser. Un errata, une critique si l'on veut, accompagnant notre ouvrage s'il est publié, en corrigeant notre erreur réfléchie, remplira notre but.

Du reste, l'âge du vieillard, les circonstances, ont été combinés de manière à coïncider avec les dates et à offrir la possibilité de la vraisemblance.

<sup>1</sup> **Note transcripteur :** Joseph Hubert (1747-1825), colon de Bourbon, reçut de Poivre un des premiers plants de géroflier qu'il fit multiplier dans toute l'île ; il garda toujours une grande admiration pour Poivre dont il contribuera grandement à entretenir la mémoire. Madame Poivre poursuivit une correspondance avec lui et lui fit don en 1791 du portrait de Poivre. J. Hubert n'est jamais venu en France, il est mort sur son île chérie.

<sup>2</sup> **Note transcripteur :** Camille Pernon (1753-1808) dirigeait une importante fabrique d'étoffes pour meubles et brocards au renom international. Il fut membre de l'Académie de Lyon et de la société d'Agriculture (comme Poivre). Il succéda à son père Étienne, fabricant de soieries.

C'est dans les manuscrits originaux de Poivre que nous avons puisé toutes les observations qui lui sont rapportées dans les entretiens qu'on va lire, et nous avons eu soin d'en avertir par les citations en notes. Ces entretiens ne sont donc en quelque sorte, qu'un extrait fidèle et une sorte d'excepta des manuscrits.

Les motifs qui font désirer à l'auteur de ces éloges de rester inconnu sont étrangers à M. Poivre qu'il n'a jamais vu, avec lequel il n'a jamais eu de rapport.

Les entretiens des *Quatre journées à St Romain* doivent avoir eu lieu au printemps de 1818 ; on comprend que les interlocuteurs n'ont pas supposé que leurs discours puissent être répétés dans une académie, la simplicité eut pu en être altérée, et la fidélité avec elle ! Celui qui les a recueillis doit donc solliciter l'indulgence de l'académie. C'est d'ailleurs une chose convenue et d'usage. Ensuite, à dire vrai, il n'a guère eu plus de temps pour rendre de ces entretiens un compte abrégé, qu'il n'en ont rempli à St Romain. Lui-même est aussi occupé, peut-être, que l'était M. Poivre à l'Isle de France. Du moins, comme lui, étranger à toute prétention personnelle, il n'a eu en vue que ce qui est réellement utile.

## Quatre journées à Saint-Romain

### Première journée

M. Hubert, riche colon de l'Isle de France, s'était décidé à quitter pour toujours cette colonie lorsque par le traité du 30 mai 1811, elle avait été cédée à l'Angleterre. Ni son âge déjà avancé, ni le charme de ses habitations embellies par tant de travaux et de soins, ni le souvenir de ses jeunes ans n'avaient pu le retenir sur une terre qui n'était plus terre française. Elle avait cessé d'être sa patrie en perdant son beau nom. Il avait vendu ses propriétés, liquidé son commerce. « Français, avait-il dit, je veux que la terre de France reçoive mes ossements ; nos malheurs me rendent la patrie plus chère, je la trouverai libre sous mon roi, et le triomphe des maîtres de l'Inde ne fatiguera pas mes regards ». Ce que Poivre, son ami, lui avait raconté de sa ville où il était né, et le désir de voir des lieux qui lui retraceraient les souvenirs de cet homme de bien, l'avaient porté à choisir Lyon pour son séjour. Il y arriva, suivi d'un nègre fidèle qui n'avait point voulu le quitter. Son premier mouvement fut d'aller visiter les rivages dont son ami l'avait souvent entretenu et non sans de vifs regrets, d'y chercher la trace de ses pas. Se promenant sur les rivages riants de la Saône, il cherchait des yeux un villageois auquel il put demander de lui indiquer La Fréta, lorsqu'il aperçut, assis au pied d'un arbre, l'ecclésiastique dont les traits vénérables annonçaient une vieillesse avancée, portaient l'emprunte de longues fatigues, mais respiraient cependant une douce sérénité.

« Peut-être, vous êtes le pasteur de cette paroisse, peut-être, vous pourrez me faire connaître où Poivre habita, où repose sa dépouille mortelle »

Le ministre de la religion lève les yeux, pousse un soupir :

« Poivre ! Notre cher Poivre » est sa seule réponse. Les deux vieillards se serrent la main.

– Venez, – lui dit quelques moments après l'ecclésiastique – Venez, je vous conduirai. Mes forces ne me permettent plus de porter le fardeau du ministère. Après avoir consacré ma vie dans les missions de l'Inde, je suis revenu dans les lieux qui m'ont vu naître, et me préparer, par quelques jours d'un recueillement paisible, au repos de l'éternité. »

Les deux vieillards s'acheminent lentement vers le coteau de St Romain, M. Hubert s'appuyait sur le bras de Paul, son nègre fidèle.

« J'ai près de 90 ans, dit le missionnaire, jeune encore, je connu Poivre à Paris, aux Missions étrangères de St Lazare, je m'unis étroitement à lui<sup>3</sup> ; plus tard, à Pondichéry où j'ai résidé une portion de ma vie, j'ai eu le bonheur de le recevoir, j'ai été souvent le confident de ses pensées. De retour dans ces contrées, j'ai découvert près d'ici un ancien négociant de Lyon, retiré dans une maison de campagne de ce village ; voisin de Poivre, il a passé plusieurs années aussi avec lui dans l'union la plus intime. J'allais le voir en ce moment. Venez, nous mettrons en commun nos regrets,

---

<sup>3</sup> **Note transcripteur :** un paragraphe rayé sur le brouillon : « Lorsque j'arrivai en 1741 aux Missions Étrangères à Paris, le jeune Poivre, élève de cette maison et l'une de ses plus belles espérances, voyageait au loin ; on nous entretenait des périls qu'il avait couru, des malheurs qu'il avait éprouvés ; on craignait qu'il n'eût péri dans un naufrage ou dans la captivité quand il reparu subitement en 1746, ayant perdu un bras il dû renoncer au ministère ecclésiastique. Mais il vint nous voir, je me liai avec lui »

nos souvenirs. Ensemble, nous visiterons la tombe modeste où repose celui qui ne vécut que pour le bien de son pays.

– Mais nous voici à St Romain, voici la maison de M. Pernon. »

M. Pernon habite une petite maison de campagne située à mi-coteau. Il n'avait point d'enfant, mais deux jeunes gens de ses parents, objet de son affection, dirigés par ses conseils, soignaient à l'envie ses vieux jours. Le missionnaire et le colon se trouvent assis entre ses deux fils adoptifs, sur une terrasse ombragée par des tilleuls, du haut de laquelle l'œil embrassait le bassin de la Saône et s'étendait du côté de l'île Barbe.

« M. Pernon, dit le missionnaire, voici deux visites qui vous viennent d'un peu loin, quoique nous ne soyons fort agiles ni l'un ni l'autre.

– Respectables voyageurs, soyez les biens-venus et partagez le repos que je goûte en ce lieu paisible.

– Nous venons de l'Inde.

– De l'Inde ! ... ah ! Mon ami Poivre où es-tu ! Tu aurais fait mes honneurs ! Avec quelle joie tu aurais reçu mes hôtes !

– Eh ! bien, c'est M. Poivre que nous venons visiter dans la personne de son ancien ami, ce sont deux amis de M. Poivre qui cherchent M. Pernon. »

Les yeux du vieux négociant se mouillent de larmes.

« Ah ! Messieurs, [vous vous] dites les amis de M. Pernon [lapses], le nom cher et sacré pour moi que vous me rappelez, nous unit tous trois par un lien commun. Je bénis le ciel de m'avoir accordé encore cette douceur avant de descendre dans la tombe ! »

Les deux jeunes gens considéraient avec émotion et respect ces trois vieillards, heureux de s'être rencontrés, réunis dès le premier moment par une franche cordialité, comme s'ils s'étaient toujours connus, ils admiraient cette puissance qu'exerce sur les cœurs la mémoire d'un homme de bien. Il fallut que le missionnaire et le colon accordassent plusieurs jours à M. Pernon, et ils ne se firent pas beaucoup prier. C'est ainsi que Poivre les eut reçus, c'est ainsi qu'ils eussent accepté de lui l'hospitalité.

« Nous nous entretiendrons de lui, et combien nous aurons à dire ! »

Les deux jeunes gens se réjouissaient d'avance en pensant qu'ils recueilleraient ainsi une moisson abondante de détails sur une vie si pleine, si variée, si féconde. Ils demandèrent qu'on n'omit aucune circonstance sur un homme qui, en se dévouant pour son pays, avait honoré sa ville natale.

M. Pernon fit apporter le repas sur la terrasse ; on était dans une belle journée de printemps, le temps était serein et doux.

« Vous voyez près d'ici, sur le même coteau, ces berceaux de verdure, ces allées touffues, ces terrasses qui s'élèvent l'une sur l'autre, la maison qui la domine, – dit M. Pernon à ses deux nouveaux amis, ou plutôt à ses anciens amis – Voilà la Fréta. »

À ces mots un profond attendrissement s'empare de tous, un silence religieux règne ; Paul, qui servait M. Hubert, s'approche de l'oreille de son maître, celui-ci lui montre du doigt la Fréta, le nègre tombe à genoux, lève les mains au ciel et s'écrie : « Sois béni, toi qui protégea mon enfance, qui m'éleva pour la liberté, et qui me donna M. Hubert ! Toi qui fus toujours bon pour les pauvres noirs ! »

M. Pernon reprit :

« Oui c'est là qu'il habitait, c'est là que longtemps j'ai joui de son commerce ; il avait 15 ans de plus que moi, mais sa bonté combla cet intervalle. »

« Vous ne l'avez point connu dans son enfance, reprit M. Hubert, non, il partit fort jeune, mais mon père était ami du sien<sup>4</sup>. Depuis trois siècles la famille Poivre exerce à Lyon la profession de négociant qu'une probité héréditaire rend parmi nous si honorable, et y jouissait de l'estime générale. Mon père m'a souvent raconté que le jeune Pierre, c'était le nom de notre ami, avait annoncé dès le berceau, un homme peu ordinaire. Il était né, si je ne me trompe vers 1719. A cinq ans il savait très bien lire, à six ans il fut mis dans une pension que les missionnaires [biffé : de St Joseph] tenaient près d'ici à la campagne, [biffé : sur ce même rivage, là tout auprès de l'île que vous apercevez]. Il employait ses récréations à cultiver un petit jardin, préludant ainsi par ses jeux aux grandes choses qu'il devait exécuter. La nuit, il cachait de la lumière pour pouvoir étudier en secret. Déjà son âme aimante et religieuse souriait à l'idée d'aller porter chez des peuples barbares, les bienfaits de la civilisation, avec le flambeau d'une religion descendue du ciel pour le bonheur de l'humanité, déjà son jeune courage s'exaltait à l'idée des périls, des voyages lointains et des paisibles conquêtes de la vertu sur l'ignorance. À seize ans il partit pour Paris, afin de se préparer à sa laborieuse destinée. »

« Je suis donc, reprit le vieux missionnaire, le premier en date dans l'ordre de son affection. Poivre habitait depuis quatre ans cette maison des Missions étrangères d'où sont partis tant de héros chrétiens, cette maison où la voix de Fénelon fit retentir ces paroles trop peu connues de nos jours et qui devrait être peut-être le modèle de la vraie éloquence évangélique<sup>5</sup>. . . Puisse du moins l'esprit de Fénelon y régner toujours et toujours, guide des inspirations, du zèle ! Poivre, en y continuant son éducation ecclésiastique s'était livré avec ardeur au dessin, à l'étude de la botanique, de l'histoire naturelle, de l'agriculture. Car, tels étaient nos préparatifs, et j'aimerais rappeler cette noble et légitime alliance d'un ministère, qui se dévoue au premier intérêt moral de l'humanité, avec les sciences et les arts qui élèvent l'esprit, améliorent l'état social et pourvoient à nos besoins terrestres !

– La religion, messagère du ciel, marche précédée et suivie de bienfaits. Je représentais à Poivre qu'il était bien jeune encore pour une telle entreprise. « *En attendant* – me dit-il – *que j'ai atteints l'âge nécessaire pour recevoir les Ordres, je désire voir la Chine et la Cochinchine, y apprendre la langue de ces contrées, en étudier les mœurs, je l'avoue, je désirais aussi cette occasion pour faire dans ces pays éloignés des recherches sur ce que les productions de la nature et l'industrie de ses habitants pourraient nous présenter d'utile pour ma patrie.*<sup>6</sup> » Il partit, je l'accompagnais de mes vœux. Quatre ans après, et lorsque nous attendions son retour, nous apprîmes que le vaisseau *le Dauphin*, qui le portait, avait été pris au détroit de Banca par une escadre anglaise commandée par l'amiral Barnet ; nous conçûmes les plus vives inquiétudes sur le sort qu'il avait éprouvé. Sans nouvelle de lui, nous craignîmes qu'il n'eût péri dans la captivité ou dans le naufrage. La paix fut signée ; peu après, Poivre reparut, il accourut embrasser ses camarades ; la joie de se revoir fut troublée pour moi, il avait perdu le bras droit.

– Dès lors Poivre dut renoncer au ministère évangélique, je dus renoncer à l'espoir d'être un jour le compagnon de ses travaux ; mais la providence avait sans doute d'autres vues sur lui. Poivre servit encore ses desseins puisqu'il se dévoua pour le bien

<sup>4</sup> Note transcripteur : sur le brouillon, « Mon père était l'associé du sien. »

<sup>5</sup> Sermon de Fénelon pour le jour de l'Épiphanie, prononcé aux Missions. (tome 2 des Œuvres philosophiques).

<sup>6</sup> Ms Poivre

de ses semblables, et dans des carrières diverses, nous nous retrouvâmes encore, j'eus encore le bonheur d'être plus d'une fois guidé par mon ami. »

Ici, l'un des deux jeunes gens s'adressa au vieux missionnaire :

« Que d'observations neuves et curieuses votre ami n'a-t-il pas recueillies ! Ces contrées lointaines dont quelques-unes nous sont encore trop imparfaitement connues, dont les autres sont le sujet d'opinions souvent contradictoires ! Ah ! Sans doute vous aurez la bonté de nous faire jouir de quelques-uns de ces précieux détails !... »

– Camille, dit alors M. Pernon aux deux vieillards, Camille, l'un de mes deux fils adoptifs, est entraîné par une sorte de passion vers les voyages, j'ai cédé à ses instances en lui permettant de s'embarquer bientôt à Bordeaux pour un voyage maritime de long cours. Il est avide de tout se qui le rattache à ces hardies entreprises.

– Puisse-t-il, dit le vénérable ecclésiastique, n'y être conduit, ni par une vaine curiosité, ni par amour du gain, mais pour le seul désir d'être utile à l'humanité et à sa patrie.<sup>7</sup>

– Gustave<sup>8</sup>, mon autre fils adoptif, que vous voyez silencieux, continue M. Pernon, aurait bien aussi des questions à vous faire. Les goûts sédentaires sont son partage, mais il est passionné pour les études morales, il est pénétré d'admiration pour tout ce qui concourt à la gloire de notre pays, pour les caractères généreux. Je lis au fond de son cœur, et si je ne me trompe, il désire ardemment connaître quels sont les obstacles contre lesquels le jeune missionnaire eut à lutter, les épreuves qu'il subit, et comment son courage triompha.

– Je pourrai satisfaire l'un et l'autre, répondit le respectable prêtre, mais voilà bien des questions à la fois, surtout pour le premier jour !

– Vous y répondrez tout à votre aise, repris M. Pernon, car j'espère que vous vous trouverez assez bien ici pour que nous puissions continuer à loisir des entretiens qui ont pour moi tant de charme. »

Tous passèrent ensemble une soirée délicieuse.

« Je vois, disait M. Hubert, que Poivre m'avait fait une peinture fidèle de la beauté de ce lieu et de l'hospitalité qu'on y reçoit. »

Le nègre Paul venait souvent à la dérobée sur la terrasse et joignait ses mains en considérant la Fréta. Les rayons du soleil couchant se répandaient sur les coteaux enchantés qui bordent la Saône, réfléchis ça et là par les habitations parsemées à diverses hauteurs, ils brillaient en gerbes au milieu d'ombres majestueuses et des vertes touffes de feuillage. Ce spectacle pénétrait tous les cœurs d'un recueillement religieux.

« Je ne saurais attendre à demain, dit le missionnaire, pour vous dire quel fut le courage de notre cher Poivre, et pour rendre ici un hommage solennel à sa vertu ; car il n'appartient qu'à la vertu de former des âmes réellement fortes, comme il n'appartient qu'aux âmes fortes d'exécuter de grandes choses.

– Je vous ai dit que le vaisseau qui portait Poivre fut pris par les Anglais dans le détroit de Banca. Lorsque le vaisseau fut attaqué, le jeune missionnaire auquel il était interdit de combattre, ne put résister au besoin de partager le danger commun, il aida aux manœuvres, il secourut les blessés, un boulet de canon lui emporta le poignet. Jeté à fond de cale par le vainqueur, il fut abandonné pendant 24 heures. La gangrène s'empara de la blessure ; un chirurgien anglais venait de lui couper le bras, lorsque le feu prit au vaisseau. Le blessé fut abandonné de nouveau, perdit beaucoup de sang,

---

<sup>7</sup> Note manuscrite de Poivre.

<sup>8</sup> **Note transcripteur** : le prénom « Gustave » remplace le prénom « Joseph » du brouillon.

s'évanouit et fut cependant rendu à la vie, mais quelle vie ! À moitié couché dans l'eau que recevait le navire, n'ayant pour se rafraîchir qu'une boisson corrompue. Le captif fut ainsi mené à Batavia. Quelles étaient cependant ses impressions ? Voici ce qu'il m'en a raconté : « *Parfaitement résigné à la volonté du tout puissant, je me suis mis dans un état de tranquillité qui a sauvé mes jours. C'est dans ce temps de disgrâce qu'on éprouve ce que peut pour nous la religion qui nous soutient, nous console lorsque nous sommes abandonnés. L'homme religieux trouve en Dieu un ami fidèle, un consolateur infaillible. ... Je regarde le jour de mon accident comme le plus beau de ma vie, jour où j'ai commencé à savoir quelque chose. Seize ans de collège et de séminaire ne m'en avaient pas tant appris.* »<sup>9</sup>

– En entrant à Batavia, le jeune cœur de mon ami fut saisi d'une indignation patriotique à la vue de l'appareil de triomphe que déployait le vaisseau de guerre anglais. »

Le jeune Camille :

« Ah ! Oui ! Poivre était Français, il était enfant de Lyon. »

Le missionnaire :

« Après quatre mois de séjour, il est envoyé à Pondichéry avec un faible équipage de matelots malades. Le navire manque l'île de Ceylan, éprouve une horrible tempête ; il touche à une île déserte ; bientôt on manque de vivres, on est attaqué par des forbans qui dédaignent une proie si misérable ; on arrive à Mergui, dans le royaume de Siam, on obtient avec peine d'y être reçu. Redevenu libre, mon jeune ami passe à Pondichéry, de là à Isle de France, s'embarque sur l'escadre qui ramenait La Bourdonnais en France, la quitte à la Martinique, passe sur un canot à St Eustache ; là, monté à bord d'un navire hollandais, est pris à l'entrée de la Manche par un corsaire de St Malo, repris quatre jours après par les Anglais, conduit de nouveau prisonnier à Guernesey, et enfin délivré par la paix des deux nations. »

Gustave :

« Dites-nous encore quelque chose des impressions que Poivre éprouva par le cours de ces cruelles épreuves ! »

Le missionnaire :

« Cette époque fut pour lui une époque d'études, d'observations de tout genre, de méditations profondes.

– *C'est dans de tels périls*, – me disait-il en parlant de la tempête qu'il avait essuyée après avoir quitté Batavia – [10] *C'est dans [de] tels périls que l'on connaît l'abus des petites vanités qui occupent notre vie ; on voit au milieu des flots la mort avancer au milieu de l'appareil le plus effrayant.*<sup>11</sup> Et en me parlant des dix jours qu'il passa ensuite, réduit par le défaut de vivre, aux plus extrêmes misères, il ajoutait *combien une religion douce et pleine de confiance console le cœur, rassure l'esprit.*<sup>12</sup> Les déserts même étaient pour lui un théâtre d'instruction. *C'est là, disait-il, que dans le plus profond silence, la nature, seule et sans art, apprend au voyageur attentif la majesté de celui qui règne dans les régions les plus peuplées, et dans celles qui sont désertes.*<sup>13</sup>

<sup>9</sup> Ms Poivre.

<sup>10</sup> **Note transcripteur :** sur le brouillon : « il faut se trouver dans ces occasions pour juger de ce que c'est que notre faiblesse, »

<sup>11</sup> Ms Poivre

<sup>12</sup> Ibid.

<sup>13</sup> Ms Poivre

– Je vous confesse mon ami, dit le missionnaire, que la vue du jeune Poivre, la parole que je recueillis de sa bouche, l'image de ce qu'il avait souffert, le récit qu'il m'en faisait, firent sur moi une impression plus profonde que toutes les prédications, que toutes les lectures et je compris quelle voie s'ouvrait devant moi, mais je sentis mon âme s'élever à la hauteur de ces obstacles, et saisi d'une émulation ardente, je m'écriai : Mon ami, j'achèverai ce que tu avais entrepris !

– Jeune Camille, je vois le feu qui brille dans vos yeux, j'étais alors tel que vous, Poivre cependant en m'encourageant dans mon dessein, me dit : Ah ! mon cher, ce sont là pour vous les moindres obstacles ! J'ai observé les mœurs de ce peuple, j'ai vu nos missionnaires, vous verrez tout cela à votre tour. Je le pressais, il mettait quelque difficulté à me répondre : *J'ai remarqué avec douleur, me dit-il, que les missionnaires de Pondichéry ne s'entendent point entre eux. Les Jésuites et les Capucins se combattent au lieu de s'unir. Pourquoi des messagers de l'évangile, tels que les Jésuites, montrent-ils un si grand mépris pour les Parias ? Pourquoi dans l'église les séparent-ils des autres castes, comme si devant Dieu il y avait des distinctions de personne ? Pourquoi des fond baptismaux différents ? Pourquoi les Jésuites leur interdisent-ils l'entrée de leurs maisons ? N'ai-je pas vu de pauvres Parias malades invoquer les secours d'un prêtre pour recevoir les derniers sacrements, les Jésuites refuser d'entrer chez le moribond, le faire apporter dans la rue, et éviter en l'administrant de le toucher comme un infâme*<sup>14</sup> Ah ! ce sont ces infortunés surtout que je me serais plu à consoler, à relever à leurs propres yeux. N'ai-je pas vu à St Jean de Scandi, pendant que les pères capucins étendaient leurs pénibles missions à 200 lieues dans toute l'étendue du royaume de Congo et jusqu'aux sources du Zaïre, les riches jésuites entretenir près de leur maison une grande négrerie qui forme un petit village, uniquement peuplée de leurs esclaves et y faire eux-mêmes le commerce de l'achat et de la vente des nègres ? Je lui demandais quel serait à ses yeux les moyens les plus efficaces pour assurer le succès des missions. Il hésita encore, enfin me répondit-il : *En beaucoup de lieux, le premier serait de commencer à convertir les missionnaires.*<sup>15</sup> *La vraie manière de prêcher la religion est de la faire aimer et vénérer en la faisant connaître, et notre propre vie en doit être une image fidèle. Mais les Européens semblent se faire un jeu de porter dans ces contrées qu'ils appellent barbares, le triste spectacle de leurs vices, de leur avidité, et de leurs haines sanglantes.*<sup>16</sup> Poivre désirait aussi que les missionnaires européens se fussent appliqués à former à la Chine, un clergé chinois plus exercé à la connaissance des lieux, aux usages locaux et qui peut soutenir la foi chancelante des jeunes chrétiens. Son vœu a été rempli et un séminaire de jeunes ecclésiastiques chinois a été depuis formé à Naples. »

M. Pernon établit les deux vieillards dans sa modeste retraite ; une douce joie respirait sur son front [*sic*],

« Mes enfants, dit-il à Gustave et à Camille, je n'avais depuis bien longtemps goûté une aussi douce journée. »

Les jeunes gens s'entretenaient longtemps de ce qu'ils avaient entendu.

<sup>14</sup> Ms Poivre, littéralement extrait.

<sup>15</sup> Ms Poivre.

<sup>16</sup> Poivre exprime ce sentiment presque à chaque page de ses manuscrits.

## Seconde journée

Le lendemain, dès la première heure du jour, ils se promenaient, se félicitant ensemble d'avoir été à portée de recueillir tant de faits instructifs et touchants, attendant avec impatience la continuation de ces récits, et disposant des vases de fleurs autour des sièges préparés pour les vieillards, sur la terrasse ombragée par les tilleuls.

Les trois vieillards sortirent ensemble ; le missionnaire de St Lazare et M. Pernon avaient chacun divers rouleaux de papiers sous le bras. M. Hubert appela Paul :

« Vas, lui dit-il, à Lyon me chercher un paquet de papiers que tu trouveras sur mon bureau ; sur l'enveloppe qui les renferme, tu trouveras ces mots : *Administration de L'Isle de France par M. Poivre*.

– Mes amis, continua-t-il, en s'adressant à ses deux compagnons ; il faut bien que chacun de nous paye son tribut dans cet échange ! »

Le missionnaire de St Lazare :

« Je vois dans les yeux du jeune Camille qu'il attend les détails que je lui ai promis sur les voyages de Poivre. Je réunirai le second voyage au premier, car il parcourt à peu près les mêmes contrées dans tous deux. D'ailleurs, Poivre perdit, lorsqu'il fut fait prisonnier, le journal de tout ce qu'il avait remarqué à la Chine et à la Cochinchine, et une collection de dessins précieux. On a fait un appel public, mais inutile<sup>17</sup> à la générosité du capteur pour obtenir la restitution de ces manuscrits. Peut-être les a-t-il jetés à la mer, comme un butin sans valeur ; peut-être, au contraire, la rivalité mercantile en a-t-elle trop bien jugé le prix ! Malgré cette perte, tel fut l'intérêt qu'excitèrent les observations et les vues dont, à son retour de captivité, il fit part à M. David, directeur de la Compagnie des Indes, à MM. Rouillé et de Montaran, commissaires du Roi, que la Compagnie des Indes s'empressa d'adopter ses idées et le choisit pour les exécuter. Il s'agissait essentiellement d'ouvrir une branche de commerce avec le royaume de Cochinchine, de procurer à nos colonies des plants d'épicerie fines, mais les deux objets, le second surtout, devaient être déguisés à la jalousie de nos rivaux. Poivre me vint voir un soir en sortant d'une conférence qu'il avait eue avec les commissaires du Roi. « Je pars, me dit-il, je retourne aux Indes ». Quoi ! À peine rendu à ton pays natal ! Avant d'avoir revu ta famille ! **« On a adopté mes vues, continua-t-il, mais on a ajouté que je devais à la nation de me charger moi-même de l'exécution. A ce nom de patrie, j'ai senti s'évanouir tout le plan que je m'étais formé pour passer le reste de mes jours dans une vie tranquille, libre de toute ambition<sup>18</sup> »** Eh ! bien, nous nous reverrons, lui répondis-je en le serrant dans mes bras, mais tu as sans doute bien fait tes conditions avec la Compagnie ? **« Aucune, répliqua-t-il, si ce n'est qu'elle m'accordera tous les moyens de la servir avec succès. »<sup>19</sup>**

<sup>17</sup> Voir la notice en tête de la dernière édition des *Voyages d'un philosophe*, imprimé en l'An 5, chez Houtbout, L'Ainé, page 21.

<sup>18</sup> Ms Poivre.

<sup>19</sup> Ibid.

M. Hubert branlant la tête :

« Je ne sais si Poivre aura lieu de s'applaudir d'une aussi aveugle confiance. Je ne sais si, du moins, tous les secours qui lui étaient promis lui auront été fidèlement donnés ! Sans doute M. David le seconda avec franchise, avec zèle. M. David <sup>1</sup>, dès 1746, avait succédé à La Bourdonnais et administrait l'Isle de France. Il fut le premier confident des pensées du jeune Poivre, alors échappé à la captivité, et celui-ci, craignant d'être repris encore une fois, comme il lui arriva en effet, lui avait confié un mémoire ou toutes ses idées étaient résumées. Mais au second voyage de Poivre, David n'était plus au milieu de nous. Mais l'unanimité ne régnait pas dans les conseils de la Compagnie. Toutes les intentions n'étaient pas dirigées vers le même but... »

Le missionnaire de St Lazare :

« Sans doute, et Poivre ne fut pas longtemps sans s'en apercevoir ; il apprit aussi qu'il eut dû faire régler ses intérêts privés, mais cet homme généreux a constamment enseveli dans son cœur le secret des contrariétés qu'il a éprouvées. Il souffrait vivement des obstacles qui l'empêchaient d'atteindre son but, mais il dédaignait de faire connaître le mérite de ses propres efforts pour en triompher. Combien son voyage de l'Isle de France, à la Cochinchine, son séjour à Manille, son retour à cette dernière colonie, n'ont-ils pas, entre autres, exercé son courage ! En partant de l'Isle de France, on lui donne un bâtiment qui faisait eau, il est obligé de relâcher à Pondichéry, et les retards ne lui permettent d'arriver à la Cochinchine que lorsque l'époque favorable aux transactions commerciales était écoulée. A Manille, il attend inutilement pendant quatorze mois la frégate qui lui avait été promise. En retournant à Manille on lui donna, sous le nom de frégate, un bâtiment presque hors service et un équipage plus embarrassant qu'utile... »

– Jeune Camille vous trouverez un grand nombre d'observations faites par Poivre pendant le cours des deux premiers voyages dans un recueil intitulé *Le voyage d'un philosophe*, dont on a publié plusieurs éditions, je vous engage surtout à consulter la dernière imprimée à Paris, il y a environ vingt ans et à laquelle on a joint une lettre au père Cœurdox sur la teinture des toiles chez les Indiens, des observations faites à la Cochinchine et l'extrait du voyage d'Etcheverry. »

M. Pernon :

« La première publication des mémoires fut faite à l'insu de notre ami, et dans l'étranger ; vous avez trop bien connu son caractère modeste pour ne pas être persuadé qu'il n'eut jamais permis qu'on leurs donnât le titre sous lequel ils ont paru. Du reste, ces mémoires avaient été lus par lui à l'académie de Lyon pour laquelle il les avait rédigés. »

Le missionnaire :

« Ces deux voyages remontent à près de 80 ans, et beaucoup de faits, quoique Poivre les eut observés le premier, répétés par d'autres voyageurs, ont perdu l'intérêt de la nouveauté, beaucoup de circonstances aussi ont changé depuis cette époque. »

M. Hubert :

« Ah ! Mes amis, l'Inde surtout, quelle révolution n'a-t-elle pas éprouvée depuis trente ans ! Combien nous sommes loin du temps où elle n'offrait à Poivre que sa lutte des Moghols contre les indigènes ! Tout a plié depuis sous une nouvelle puissance, et quelle puissance ! »

Le missionnaire :

---

<sup>1</sup> **Note transcripteur :** ce David, administrateur des îles, était fils du directeur de la compagnie susnommé.

« Poivre, sans doute, n'avait pu prévoir ces trente années qui ont été des siècles, mais il avait dès lors aperçu des causes qui ont concouru avec ces événements ; il était frappé de voir le commerce de Madras dans l'Inde alors aussi libre que celui de Pondichéry était gêné. Je le trouvai dans cette colonie lorsque j'y arrivais en 1749.

– *Mon ami*, me dit-il, *tu t'imagines qu'après les événements glorieux de la dernière guerre, nos affaires doivent être dans l'état le plus florissant, que le crédit et la réputation des Anglais sont perdus ! Eh bien ! Il n'en est rien, il n'y a ici ni ouvriers, ni marchands ; à quatre lieues d'ici le commerce anglais fleurit. On célèbre nos militaires, on nous appelle de braves guerriers, mais les Anglais offrent protection, promettent liberté, on les préfère.* »<sup>20</sup>

M. Hubert :

« Ils offrent..., ils promettent ; ils offraient, ils promettaient jusqu'au jour où ils seraient les maîtres. »

Le missionnaire :

« Poivre avait appris la langue chinoise en prison où il fut jeté par une perfidie à sa première arrivée en Chine ; il connaissait dès son premier voyage dix mille caractères de l'écriture de ce peuple ; il parlait fort bien le cochinchinois. Il apprit le malais au commencement de son second voyage, il put ainsi mieux étudier les usages et les mœurs de ce peuple. Il avait pour le dessin une passion décidée et telle qu'au moment où il perdit le bras, les seules paroles qu'il fit entendre furent celles-ci : « Ah ! Je ne pourrai donc plus dessiner ». Cependant, il parvint à dessiner encore avec la main gauche. Il allait jusqu'à croire que le dessin était indispensable à un missionnaire, et peut-être n'avait-il pas tort.

– Poivre a deux fois visité la Chine. On porte sur ce singulier pays des jugements bien divers. Celui de mon ami lui était favorable. Il se fondait sur ce que le gouvernement de la Chine est en tout assimilé au gouvernement de la famille, sur ce que l'égalité y règne et n'admet d'autre distinction que celle qui naît du mérite individuel, sur ce que la propriété y est assurée, l'industrie entièrement libre, en sorte que cette nation est essentiellement active et laborieuse. En général il considérait la prospérité de l'agriculture comme un signe certain de la bonté d'un gouvernement.<sup>21</sup> Celle de la Chine lui paraissait portée au plus haut degré de perfection ; il remarque avec surprise que les Chinois ne partagent point notre opinion sur l'utilité des pâturages, et que l'expérience semble confirmer leurs idées à ce sujet. À plus forte raison repoussent-ils les jachères, ou plutôt, ils les ignorent. »

M. Pernon :

« Que diraient nos cultivateurs de ce pays qui persistent avec tant d'obstination dans cette routine ? »

Le missionnaire :

« Je devrais ici au jeune Gustave, une description que je n'ai lue nulle part, Poivre fut témoin à la Chine d'une cérémonie religieuse relative aux âmes errantes. (Ce sont celles des personnes mortes sans sépulture.) Des bateaux illuminés font pendant la nuit, des processions aquatiques pour obtenir le repos de ces âmes ; on allume de petits lampions qu'on laisse flotter au gré du courant. C'est sans doute l'image des âmes errantes. L'idole entourée de bonzes est promenée sur de grands bateaux, au milieu de pyramides de lanternes, au son de la musique.<sup>22</sup> Poivre avait adressé dans le temps, à la Compagnie des Indes, un mémoire sur le commerce de la Chine. »

<sup>20</sup> Manuscrit de 1749.

<sup>21</sup> Ms Poivre.

<sup>22</sup> Ms Poivre.

M. Hubert :

« Il pourrait être bon à consulter encore aujourd'hui, ce commerce a peu changé. »

Le missionnaire :

« Sans les Chinois, Manille, Batavia, Siam, manqueraient des choses les plus nécessaires à la vie, ce sont eux qui cultivent les terres et les font valoir sous les yeux des Indiens propriétaires mais oisifs. »

M. Hubert :

« J'ai ouï-dire que notre gouvernement pensait à les appeler aussi à la Guyane, et il fera bien. »<sup>23</sup>

Le missionnaire :

« Poivre a trouvé à la Chine une histoire des citoyens vertueux qui ont honoré leur pays et fait du bien à la nation. »

Le jeune Gustave :

« Ah ! Que n'avons-nous une histoire semblable. »

M. Pernon :

« Poivre y aurait sa place, et une place éminente. »

Le missionnaire :

« On doit avoir au département des Affaires étrangères à Paris, un mémoire que Poivre y remit et dans lequel il proposait de former un établissement à l'île de Paragoa, placée entre la Chine et les Philippines. Vus avec peine dans ces dernières où ils s'établissent quelquefois, les Chinois viendraient volontiers se fixer à Paragoa. L'Espagne qui possède toutes ces régions et ne sait qu'en faire, nous laisserait sans peine occuper celle-ci, et sa position nous permettrait d'y faire un grand commerce. L'île a 60 lieues de tour. »

Camille :

« Quelle suite a-t-on donné à cette idée ? »

Le missionnaire :

« J'ignore si le mémoire a même été lu. Poivre a deux fois aussi habité la Cochinchine, c'est peut-être le pays qu'il a le mieux connu, et celui qui était le plus neuf à connaître. »

M. Hubert :

« Ajoutez : et celui peut-être qui pourrait offrir aujourd'hui plus d'intérêt à notre commerce dans ces mers lointaines où il est à peu près détruit. »

Le jeune Camille écoutait avec un redoublement d'attention.

« Mais gardons-nous à cet égard de ces publications indiscretes que la loyauté ou la légèreté française, comme vous voudrez, ont tant de fois précipitées. »

Le missionnaire :

« Les Français étaient jusqu'alors inconnus à la Cochinchine, ils diront peut-être un jour à notre ami les relations avantageuses qu'ils y auront formées !

– Il se présenta à la cour du roi avec le caractère de ministre de France, en fut très bien accueilli, et pu s'entretenir avec lui sans interprète, il le fréquenta librement dans l'intérieur de son palais, avec une familiarité sans exemple dans les cours de l'Asie, il en obtint facilement pour les Français la liberté du commerce, en exemption de droits sous la seule condition d'un présent par chaque vaisseau. Le prince lui fit une foule de questions sur la France, et Poivre ayant fait l'éloge du roi Louis XV, le prince des Cochinchinois lui sut gré d'avoir ainsi parlé de son souverain. Les mandarins aussi

---

<sup>23</sup> Ce projet se réalise en ce moment par les Chinois, ou par les Indiens.

l'interrogèrent en mille manières. Croirez-vous, mon ami, que l'un d'eux lui demanda, entre autres choses, *si en France il y avait des femmes ?* En Cochinchine, elle ne sont point captives comme en Chine, dont la première de ces contrées utilise d'ailleurs la religion, les mœurs, les lois et la langue primitive ! Là, ce sont elles qui font le commerce et même toutes les affaires. Poivre fit de fréquents voyages à la cour, toujours bien reçu. Le roi l'engagea à venir le voir tous les ans. Le roi se prêta avec plaisir au projet d'établir un comptoir français à Tourane et d'y construire des magasins. Il refusa seulement de donner des ouvriers pour le travail du bambou et l'éducation des vers à soie, la loi du pays interdisant aux habitants d'en sortir ; mais il annonça à Poivre que l'année suivante, il lui accorderait la permission d'emmener avec lui autant d'esclaves qu'il voudrait. Ces esclaves sont de malheureux sauvages appelés Maï qui habitent les montagnes situées à l'ouest. »<sup>24</sup>

Camille :

« Avec des dispositions aussi favorables, quelles liaisons avantageuses Poivre ne dut-il pas procurer à la Compagnie des Indes. »

Le missionnaire :

« Le roi de Cochinchine est absolu, mais avec un pouvoir despotique, il ne peut en rien faire exécuter ses volontés. Les mandarins, les eunuques qui l'entourent, disposent de tout en son nom à leur profit. L'envoyé de France eut beau les combler de présents, il fallait sans cesse revenir au Prince, et on n'obtint guère que de bonnes paroles. Le vol et la tromperie sont chez ce peuple, familiers aux grands, et par conséquent aux petits. D'ailleurs, comme je l'ai remarqué, Poivre arriva trop tard dans la saison des pluies qui interrompent tout commerce. Ses présents pour le roi se trouvèrent trop lourds pour arriver par terre et être offerts à propos ; L'interprète de notre ami le trompa et le desservit. Enfin les missionnaires portugais s'étudièrent à rendre aux Français le plus mauvais service. »<sup>25</sup>

– Cependant le comptoir français fut établi dans la baie de Tourane, à Faifo. On ne pouvait trouver une situation plus favorable, l'embouchure de la rivière de Chung-Huo est fort belle et les grands vaisseaux peuvent y mouiller dans la bonne saison. Les bords sont fertiles, bien cultivés. Cette rivière conduit aux mines d'or les plus fameuses et les plus abondantes de la Cochinchine. Près de là s'élève la montagne de Hai qui renferme aussi des mines d'or. Mais il est défendu d'y fouiller, ou même d'y abattre le bois qui la couvre, on la croit habitée par des êtres invisibles que le roi a défendu de troubler. Dans leur solitude, ce peuple est fort superstitieux.<sup>26</sup>

– Les Cochinchinois comptent chaque jour deux heures malheureuses, et un jour malheureux sur quatre. Peut-être dans l'origine était-ce une sorte d'emblème des vicissitudes de notre vie ! Mais l'oisiveté est commandée dans ces jours fâcheux, et c'est un mauvais remède contre l'adversité. »<sup>27</sup>

– L'amusement favori du roi de Cochinchine est un combat de tigres contre les éléphants qu'il fait élever en grand nombre. »<sup>28</sup>

Camille :

« Sait-on si les successeurs de ce prince ont toujours des dispositions aussi favorables pour nous ? »

Le missionnaire :

---

<sup>24</sup> Manuscrits.

<sup>25</sup> Ibid.

<sup>26</sup> Ibid.

<sup>27</sup> Ibid.

<sup>28</sup> Ibid.

« Pendant trente ans ils n'ont plus entendu parler de la France, ils ignoraient tous les événements qui se sont succédés dans notre patrie, mais il y a encore de vieux Français dans ce royaume, entre autres un mandarin, gascon de naissance. Au surplus, en passant à Bordeaux, voyez M. Balguerie, cet armateur pourra vous en confier de fraîches nouvelles. »<sup>29</sup>

Camille :

« Et quel commerce pourrions-nous entretenir avec ces pays ? »

Le missionnaire :

« M. Balguerie vous le dira peut-être. Pour moi, je ne puis que vous offrir la copie d'une note que Poivre écrivit en 1750 et qui est essentiellement relative aux plantes qu'il avait rapportées de ce royaume à l'Isle de France et à la manière de les cultiver.

– Je me bornerai à vous dire que le Cochinchinois quoique voisin de la Chine, est ami de la nouveauté et des usages étrangers, ce qui est peut-être l'effet d'une civilisation imparfaite, mais ce qui peut favoriser nos relations avec ce peuple.<sup>30</sup>

– Du reste, il multiplie prodigieusement, parce qu'il est nouveau. On y subsiste aisément, il y a encore beaucoup de terres en friche qui appartiennent au premier occupant. Il n'y a point de tribunaux fixes comme à la Chine, mais du moins le régime fiscal n'y a point encore introduit les gênes et les impôts. Ce peuple a l'imagination vive, il a beaucoup de poètes, il aime les jeux de mots, il est prompt à la répartie. »<sup>31</sup>

– Quoique le gouvernement soit despotique, il a été parfois assez paternel. Le bisaïeul du roi que Poivre avait trouvé sur le trône, avait fait peindre dans une grande salle de menuiserie de son palais toutes les conditions exercées dans le pays et les misères qui y sont attachées. On y voyait :

- laboureur dont la sécheresse a emporté la récolte et qui invoque le ciel.

- un pêcheur surpris par la tempête et échappant au naufrage sur un débris de son bateau.

- de pauvres gens pillés par des collecteurs de tributs.

- un magistrat recevant d'un homme riche pour opprimer un pauvre, etc.

– Ces tableaux sur papier sont collés aux parois de la salle. C'est là que le bon roi passait la plus grande partie de la journée. Il aimait à avoir sans cesse devant les yeux l'image des maux qu'il était appelé à prévenir ou à réparer. C'était une sorte d'audience générale et perpétuelle.

– Le roi qui régnait quand Poivre a visité la Cochinchine avait fait construire un palais magnifique sur le modèle de ceux de la Chine, et détruire l'ancien. Il en avait seulement conservé la salle dont je viens de parler ; il est vrai qu'il n'y entra jamais.<sup>32</sup>

– Que je vous raconte encore un trait du bon roi : Il se plaignait un jour de n'être pas assez riche pour faire un certain établissement ; un courtisan lui présente le plan d'un nouvel impôt, le prince le condamna à être 15 jours exposé au marché public avec un écriteau portant ces mots : *Donneur de projets sur la ruine du peuple.* »<sup>33</sup>

Camille :

« Connait-on le caractère du prince régnant ? »

---

<sup>29</sup> M. Balguerie a fait, après la paix de 1815, une expédition pour la Cochinchine, et son capitaine au retour lui a donné la relation très curieuse dont le résultat est de faire connaître que les Français seront très bien reçus dans cette contrée.

<sup>30</sup> Ms Poivre.

<sup>31</sup> Ibid.

<sup>32</sup> Ibid.

<sup>33</sup> Ms Poivre

M. Hubert :

« La famille de celui qui était alors sur le trône a été détrônée et nous avons vu son petit-fils solliciter la pitié et le secours des autres nations. »

Gustave :

« Tel est le sort des princes extrêmes, sous ces gouvernements despotiques qui semblent conçus en leur faveur ! »

M. Hubert :

« Ce sera toujours pour nous un grand avantage que le premier Français qui y ait fait connaître notre nation, ait été un homme tel que Poivre ! »

Le missionnaire :

« Notre ami avait recueilli l'histoire des rois de la Cochinchine dans la langue du pays et l'a traduite en français. Parmi beaucoup de documents curieux, il avait en particulier dressé un tarif des monnaies du pays, une comparaison des poids, de ses mesures avec les nôtres. Le prince à son départ lui remit une lettre pour le roi de France, des présents très chétifs destinés aussi pour le roi, et les lettres patentes pour l'admission du commerce français. Pondichéry commence à exploiter cette branche d'opérations qui promettent beaucoup d'avantages.

– En s'affligeant des contrariétés qu'il avait éprouvées, notre ami parlait cependant avec une vive reconnaissance de l'accueil et des utiles conseils qu'il avait trouvés près de l'évêque chef de toute les missions de la Cochinchine. Cet évêque vivait simplement à la campagne et sa simplicité contrastait avec le luxe asiatique d'un jésuite qui habitait à Hué près de la cour. »<sup>34</sup>

Camille :

« Vous nous avez dit que Poivre avait aussi visité le royaume de Siam. »

Le missionnaire :

« Oui, dans son premier voyage, mais cette contrée malheureuse, au milieu des plus beaux dons du ciel, lui avait inspiré peu d'intérêt. Ce pays formait à ses yeux un contraste frappant avec la Chine, et il plaisantait quelque fois sur la fameuse ambassade qui fut envoyée à Louis XIV, et qui fut si splendidement reçue. Elle était composée de trois hommes de la plus basse classe, qui à leur retour reprirent chacun leur ancien métier, l'un des trois manqua périr sous les coups qui lui furent administrés pour avoir osé dire que la cour du roi de France l'emportait sur celle du roi de Siam. »<sup>35</sup>

– Celui-ci est le seul commerçant de son pays, encore fait-il subir à ceux qui traitent avec lui tant d'injustice et d'avanies qu'on ne se soucie guère d'avoir à faire à un négociant de cette sorte. Les Maures, les Chinois et les Hollandais sont les seuls qui en courent le risque. Les Français avaient autrefois, dans ce pays, quelques places et de petites forteresses qu'ils ont été forcés d'abandonner. Nous n'allons plus maintenant qu'à Mergui pour couper dans les îles des bois nécessaires à Pondichéry. »<sup>36</sup>

– Ce pays quoiqu'on y ait récemment découvert une belle mine d'or, est donc fort misérable comme il doit arriver partout où le travail ne trouve pas sa légitime récompense. Les habitants sont aussi fort superstitieux. Les Talapoins sont fort nombreux, et assez nombreux pour se faire craindre. Ils reçoivent tous ceux qui se présentent, de manière que le royaume est rempli d'une foule d'oisifs qui vivent aux dépens du peuple et font honorer leur paresse à l'abri d'une mandille jaune. Les temples sont des asiles pour les malfaiteurs. C'est, en un mot, la nation la plus

---

<sup>34</sup> Ibid.

<sup>35</sup> Ibid.

<sup>36</sup> Ibid.

malheureuse peut-être du globe, un seul sage eut pu l'éclairer, lui donner la félicité, elle ne l'a pas produit. »<sup>37</sup>

Gustave :

« Peuple infortuné ! Pourquoi lorsque le ciel s'était plu à verser sur toi tant de bienfaits, tes institutions se réduisent-elles à un sort si triste, et le conduisent-elles à la plus cruelle des privations, en te dépouillant des plus nobles prérogatives de notre nature ! »

Le missionnaire :

« Hélas ! Les Indes n'offrent guère quelque part que ce soit, un spectacle plus consolant pour l'ami de l'humanité ! »

Gustave :

« Bénissons la providence de nous avoir fait naître dans un pays, dans un siècle où les douces et salutaires influences de la religion s'unissent au progrès des lumières, sous des lois qui encouragent le travail, en protégeant la propriété. Bénissons la providence qui nous a fait naître dans notre belle France, qui nous y fait jouir de l'heureux accord de l'ordre et de la liberté, qui nous a rendu un roi dont le plus beau titre sera d'avoir voulu fonder sa puissance sur les intérêts de son peuple !

– Ah ! Sans doute, l'Europe qui jadis emprunta de l'Asie les premiers éléments de la philosophie et les arts, acquittera un jour cette dette, après tant de siècles ! »

Le missionnaire :

« Oui, ce n'est point l'amour du gain qui nous conduit au-delà du tropique, si nous allons y embrasser des frères, et non y dévorer une proie et y chercher des victimes. »<sup>38</sup>

– Mes amis, quel sentiment de tristesse n'éprouvai-je pas quand Poivre me fit le tableau de la puissance des Hollandais dans l'Inde, et me raconta ce qu'il avait vu dans les Moluques. »

Gustave :

« Quoi ! Ce peuple qui jouit chez lui d'une liberté sage, conquise par de si longs efforts, d'une industrie active, a pu être oppresseur dans la conquête de son commerce ! »

Le missionnaire :

« Quelques traits vous suffiront : « *Rien n'égale, me disait Poivre, la tyrannie hollandaise sur les insulaires. Ils les forcent de détruire par le fer et le feu, les riches plants dont la nature avait doté leur sol. Ce monopole n'est fondé sur aucun traité. C'est par la violence qu'ils s'efforcent de le maintenir. Jamais on ne prit tant de soins pour édifier qu'ils n'en ont pris pour détruire, et que de soins ne prennent-ils pas aussi pour faire disparaître les épiceries des lieux où ils ne peuvent seul les exploiter ! Ils ont été jusqu'à composer de fausses cartes pour faire périr les bâtiments qui viennent naviguer dans cet archipel déjà si dangereux ;* »<sup>39</sup>

M. Hubert :

« Poivre, à l'Isle de France, a préservé nos navigateurs de ce piège et leur a donné des cartes véritables qui lui ont été fort utiles dans la recherche des épiceries. »

Le missionnaire :

---

<sup>37</sup> Ms Poivre

<sup>38</sup> Ibid.

<sup>39</sup> Ms Poivre.

« Poivre les reçut des Espagnols qui les avaient dressées pendant qu'ils étaient maître des Moluques, et qui furent portés à lui faire ce présent par l'estime qu'ils lui portaient.<sup>40</sup>

– *Les Hollandais*, disait-il encore, *sont entrés aux Moluques sous le beau nom de libérateurs des insulaires, ils en ont chassé les étrangers, et ont ensuite opprimé les naturels. Les îles qui produisent les épiceries étaient trop nombreuses pour qu'ils puissent les garder toutes. Celle de Gilolo à elle seule, qui a 300 lieues de tour, produit en abondance les girofliers et les muscadiers. Ils ont voulu retenir exclusivement cette culture dans leurs mains. Ils ont concentré les épiceries à Amboine et à Banda. Les girofliers ne peuvent croître qu'à Amboine, Amo, Anemo, Malsolan. Les muscadiers à Benda, Nera et Poai. Leurs forces ont leur principal siège à Ternate où il n'est pas permis d'entretenir avec les naturels un commerce honnête et lucratif. Il n'est question que d'interdire à la terre sa fécondité. Les Hollandais ont forcé les naturels à accepter un prétendu traité en vertu duquel ils s'obligent eux et leurs descendants à se sacrifier aux vues de leurs nouveaux maîtres. Ils sont contraints d'arracher de leurs propres mains les plants d'épicerie. La peine de mort est prononcée contre celui qui voudrait la moindre production de la terre ou de son propre jardin, qui vendrait seulement une livre de girofle ou de muscade. Le roi de l'île y est le premier soumis. Peine de mort et confiscation menacent aussi quiconque viendrait sur des vaisseaux étrangers acheter quelque partie de ces produits. Un pilote hollandais condamné à mort à Batavia pour ce crime et qui avait échappé au supplice, m'a confié sur les Moluques, beaucoup d'anecdotes curieuses, et des renseignements dont j'ai tiré parti.*»<sup>41</sup>

Gustave :

« Montesquieu !, qui a si justement flétri la loi barbare portée en 1740 par l'Espagne sur le commerce avec l'Angleterre, quelle sentence eus-tu prononcée contre un pareil code ! »

Le missionnaire :

« *À Banca les Hollandais entretiennent des bots* <sup>(1)</sup> *pour empêcher les Malais de vendre leurs denrées, mais les patrons des bots font eux-mêmes la contrebande. Lorsque deux peuplades se font la guerre, on envoie de Batavia des commissaires qui déploient un pavillon blanc. Les hostilités cessent, les peuplades envoient des députés, les commissaires prononcent, les coupables sont condamnés, c'est-à-dire de nouveaux impôts sont établis.* Poivre est allé visiter un sergent hollandais habituellement ivre, celui-ci montre un magasin d'arsenic. « *Qu'en faites-vous ? – Je le vend aux Malais et surtout aux Macassars pour empoisonner leurs armes.*» <sup>(2)</sup> – *Que dirai-je ?*, ajoutait encore Poivre, *de la manière dont ils traitent leurs esclaves, et des moyens qu'ils emploient pour recruter leurs soldats. J'ai eu la douleur de trouver environ 1500 Français dans le nombre ! Lorsque je fus conduit prisonnier à Batavia, les équipages furent amoncelés dans une petite île qui n'avait point d'eau. Maltraités, mal nourris, les prisonniers périssaient en grand nombre de faim et de maladie. Les officiers, le chirurgien, l'aumônier n'eurent pas la permission de nous visiter ...*

<sup>40</sup> Ms Poivre.

<sup>41</sup> Ibid.

(1) Note transcripteur : petit vaisseau à un seul mât.

(2) Ms Poivre.

*pourquoi ? On voulait nous engager à désertier. La peste et la guerre des Malais avaient réduit la garnison, on avait besoin de recrues. »<sup>42</sup>*

– N'attribuons point, au reste, cette cruauté à la nation hollandaise, mais à la funeste avarie, vraie mère de la tyrannie. »

En ce moment, Paul arriva de la ville, et remis à M. Hubert les papiers dont il était porteur. Il y avait joint une collection de cartes géographiques qu'il avait aussi trouvées sur le bureau.

« Tu as eu une fort bonne idée, dit M. Hubert, cette collection arrive fort à propos. Voici précisément les cartes rectifiées que nous devons à Poivre. »

M. Hubert les déroula, et le missionnaire fit approcher de lui le jeune Camille, il lui montra en détail l'archipel des Moluques, lui expliqua la situation des différentes îles, leurs productions, montra Tidor, Morguir, Macquian, Bacquian, Miao.

M. Pernon :

« J'ai aussi quelque part des vues de ces mêmes îles que Poivre avait lavées à l'encre de la Chine et je vais vous les chercher. Mais voici déjà bien du chemin de fait, je n'entends pas vous traiter comme les Hollandais traitèrent notre ami près de Batavia, et vous laisser mourir de faim. Je n'ai point d'épices à goûter mais un déjeuner à partager avec vous. »

Pendant le repas, le jeune Camille dévorait des yeux les cartes géographiques.

« Vous nous direz bien quelque chose aussi de ces Philippines dont on parle si peu. »

Le missionnaire :

« Oui ! Mon jeune ami, il n'y a ici aucun Espagnol qui m'écoute. L'Espagne d'ailleurs est moins jalouse du commerce que du pouvoir. Poivre n'était point un conquérant, la franchise et la loyauté de son caractère le firent goûter, chérir même des gouverneurs de ce pays. Les Espagnols n'ont point du moins employé pour subjuguier les Philippines, les armes et la destruction, ils n'y ont employé que les missionnaires ». <sup>43</sup>

Gustave :

« L'empire de l'orgueil est-il plus doux que celui de l'avidité ? »

Le missionnaire :

« Le sol des Philippines offre à ses maîtres la plus grande fertilité et les productions des plus beaux climats, mais l'Espagne y porte son caractère indolent. Le galion du roi qui chaque année, d'après le privilège accordé à ces îles, porte à Acapulco les marchandises de la Chine et des Indes, fournit l'occasion d'un commerce très lucratif et qui n'exige aucune industrie. L'agriculture est négligée, tout travail est dédaigné, aussi y a-t-il beaucoup de mendiants à Manille, tandis qu'on n'en voit aucun en Chine. Les Chinois s'étaient établis à Manille pour cultiver le territoire, ils y auraient fait fleurir l'industrie, on les a chassés. Le monopole des alcades et les dévastations des pirates achèvent de paralyser le commerce. Les Espagnols ont des guerres continuelles avec les Malais mahométans qui habitent Mindanao, Yolo, Macassar, etc. et rarement ils obtiennent des succès. Les Malais se vengent par de cruels ravages sur les côtes, ils enlèvent chaque année des villages entiers d'Indiens chrétiens qu'ils réduisent en esclavage. <sup>44</sup> Poivre pensait qu'on eut prévenu ces calamités en laissant aux naturels,

---

<sup>42</sup> Ms Poivre

<sup>43</sup> Ibid.

<sup>44</sup> Ms Poivre

leurs lois, leur gouvernement et leurs alliances, mais le triste sort du roi de Yolo, montre quelle est la politique espagnole. »

M. Hubert :

« Poivre m'a souvent parlé de ce roi de Yolo qu'il affectionnait beaucoup et qui nous a rendu de précieux services. »

Les deux jeunes gens :

« Ah ! Dites-nous quelque chose de ce pauvre roi de Yolo ! »

Le missionnaire :

«Voici en peu de mots ce que notre ami m'a raconté de son histoire :

– L'île de Yolo est fertile, habitée par un peuple industriel, plein de courage et d'amour pour l'indépendance. L'oiseau de paradis habite ses forêts, l'ambre gris se trouve en gros morceaux sur ses rivages, on y pêche abondamment des perles, aussi les Hollandais lui ont-ils donné le nom d'île des Perles. De nombreux éléphants, des cerfs à la peau tigrée errent ça et là. Quoique cette île ne soit qu'à six degrés de la ligne, des grains de pluie qui la rafraîchissent journellement, y entretiennent la fraîcheur et une abondance continuelle.

– Les Maures qui l'habitent ont toujours résisté à la domination espagnole, et ont conservé leur liberté. Les jésuites haïssaient le roi qui avait toujours refusé de les recevoir. Désespérant d'asservir le pays, on accède aux instances des jésuites, on s'empare par une perfidie de la personne du prince. Ce prince était brave, fort instruit, savait fort bien l'arabe, avait des idées politiques. Il fut traité sans égard, emmené à Manille, jeté dans une prison. On fit plus, on attira sa famille, parents et parentes, en promettant de lui rendre la liberté, et en invitant ces infortunés à venir au devant de lui. On s'empare d'eux, on les condamne à être marqués d'un fer chaud et réduits en esclavage. L'audience royale protesta en vain contre cette violence. On n'osa pas cependant leur imprimer la marque, mais on les donna comme esclaves à différents particuliers. Une princesse et sa propre esclave échouèrent à la femme d'un caporal qui leur faisait exécuter les plus rudes travaux, et les accablait de mauvais traitements pour leur faire réciter le rosaire que ces pauvres femmes ne pouvaient entendre. La princesse excédée, désespérée, tua son indigne maîtresse et fut pendue. Le malheureux roi cependant manquait de tout dans son cachot. Je fus le voir, (c'est toujours Poivre qui parle), j'eus le bonheur de lui porter quelques secours, et surtout des consolations. J'espérais un moment, obtenir qu'il fût renvoyé chez lui, le gouverneur y inclinait. Je lui représentais que c'était, à part le droit sacré des gens, le conseil d'une saine politique. On se borna d'abord à lui permettre de sortir de sa prison. Il vint me voir plusieurs fois, il me prit en amitié. Il m'apprit mille choses intéressantes, - sur le commerce de son pays, - sur les productions de cet archipel qui, situé entre Bornéo et les Moluques, nous était alors entièrement inconnu, et que les Hollandais mêmes, connaissaient moins qu'on ne le suppose, - sur les intérêts des divers princes malais. Il me remit une note des marchandises qu'on pourrait tirer de son île et sur celles qu'on y pourrait porter avec avantage. Il me promit que s'il rentrait jamais dans son royaume, il me prouverait toute sa reconnaissance en servant les intérêts de mes compatriotes.»<sup>45</sup>

M. Hubert :

« Il recouvra son royaume en effet, et fit le meilleur accueil aux Français qui lui portèrent des lettres de son ancien bienfaiteur. »

Camille :

---

<sup>45</sup> Extrait des manuscrits.

« Pussions-nous trouver ses successeurs libres encore ! Le souvenir de Poivre ne sera pas perdu à Yolo. »

Le missionnaire :

« Vous voyez, mon cher Camille, cette île sur la carte ! C'est la grande Mindanao qui a 260 lieues de circonférence, sur les rivages de laquelle on pêche des perles et des balates, qui réunit toutes les productions des contrées de l'Orient, le cacao, la cire, l'indigo, l'ébène, le coton, le rotin, toutes les plantes exotiques y sont réunies. Elle est partagée en plusieurs souverainetés, les Malais mahométans en occupent une partie et désolent les côtes des Philippines. Les nègres en habitent une autre région et sont fort doux. Les sujets de l'Espagne sont chrétiens. Quelles immenses richesses ne tirerait pas de cette île toute autre nation que celle qui y est établie.<sup>46</sup> La capitale de cette île est la superbe Sambuagan parée de riches vergers où croissent les cocotiers, les cacaoyers, les bananiers, ces deux dernières espèces alternativement plantées. On assure que le riz y produit 150 et jusqu'à 200 pour un. Poivre obtint que le commandement de cette colonie fut donné à son ami Oscotte qui l'y reçut ensuite et seconda avec zèle tous ses desseins. Voilà Bohol, île très peuplée qui donne de bons soldats et de bons ouvriers. Voilà Paragoa, entourée de petites îles, dont la partie méridionale a conservé son indépendance, elle donne du nacre, on y pêche des perles. Enfin la petite île de Basilan, que les Espagnols appellent, à cause de l'excellence de ses fruits, le jardin de Sambuagan.<sup>47</sup>

– En terminant cette description, Poivre me disait : *Voilà trop de vastes, riches et superbes colonies pour une seule nation telle que la nation espagnole.* »<sup>48</sup>

M. Pernon :

« Eh ! Pourquoi ne la soulagerions-nous pas d'une portion de ce fardeau ? J'entends par une transaction amicale, car l'Espagne est intéressée à ce que nous ayons une marine qui puisse un jour, unie avec la sienne, balancer une commune rivale. Et obtiendrons-nous une marine sans colonies ? »

M. Hubert :

« On dirait, mon cher M. Pernon, que vous avez habité Bordeaux ou Nantes. »

M. Pernon :

« Mon ami, depuis que nous vivons sous un régime constitutionnel, nous nous mêlons tous un peu de haute politique, mais surtout nous sentons tous que nous avons des intérêts communs, nous nous accoutumons à les connaître. »

M. Hubert :

« Mon cher, en supposant que ces concessions nous fussent faites, (je crois avec vous qu'elles ne seraient point de la part de l'Espagne un sacrifice, mais un calcul bien entendu), où serait le point de relâche pour nos expéditions ?

– Ah ! On a bien vu ce qu'on faisait en nous demandant l'Isle de France ! »

Le missionnaire :

« Moi, je ne mêle point de politique ; j'aurais bien aussi quelques idées là-dessus, je pourrais vous dire, par exemple, que les Malis, cette nation si féroce et si sombre, se gouverne par des lois féodales, comme notre Europe du moyen âge, elle a ses idées de chevalerie, ses grands et petits vassaux, les paysans y sont serfs<sup>49</sup>... mais

---

<sup>46</sup> Ms Poivre.

<sup>47</sup> Ibid.

<sup>48</sup> Ibid.

<sup>49</sup> Ms Poivre

j'ai encore quelque chose à raconter au cher Camille des observations de Poivre sur les colonies des Portugais. »

Camille :

« Et sur Pondichéry. »

Le missionnaire :

« Sans doute ! Mais que seront nos récits ? Pourrons-nous le rendre à son ancienne importance ?

– Voici jeune Camille, une seconde note, c'est celle des plants d'arbres et d'arbustes que Poivre rapporta des Philippines à l'Isle de France.

– Poivre n'eut pas moins à se louer des Portugais que des Espagnols. L'évêque et le gouverneur de Timor qu'il avait précédemment connus à Macao, le reçurent dans cette île avec beaucoup d'empressement. Le prélat eut avec lui de longs entretiens sur l'histoire naturelle du pays ; il observa le commerce qu'y font les Portugais et les Hollandais, toutes les productions du sol et celles qu'on y apporte du dehors.

– Timor est divisé en deux Provinces, l'une est Belos, l'autre est Servian qui porte le titre magnifique d'Empire ! L'empereur s'était réfugié chez les Hollandais qui l'avaient exilé à Ceylan, ils avaient aussi pris son fils ; ils enviaient aux Portugais cette colonie.<sup>50</sup>

– Lorsque les Hollandais enlevèrent Malacca aux Portugais, les habitants qui étaient catholiques, abandonnèrent leur patrie, emmenèrent avec eux femmes, enfants et quelques religieux dominicains ; après avoir erré d'îles en îles, ils s'établirent à Solor ; les naturels les reçurent bien, adoptèrent leur culte. La partie habitée par les Larancontains, descendants des anciens réfugiés de Malacca, est gouvernée par un prince malais, le [Tennenté] qui y représente le roi du Portugal ; l'autre a conservé son [Rojá]. Quelques années après, les deux peuples soumirent Timor, obligèrent les deux rois à se faire chrétiens, et on convint que l'île relèverait du roi du Portugal.<sup>51</sup>

– Solor n'est arrosé que par des pluies abondantes il est vrai, et produit cependant le riz, le maïs, les patates, les giromons, le coco, l'aracque, les bananes, les mangues, les oranges, le citron ; on y remarque le chou des Moluques ; on y voit croître le palmier, le bambou, le pignon de l'Inde, l'arbre de [coppo], excellent pour les embarcations, le grenadier, le jacca, le cannelier sauvage, le tamarinier, le frangipanier et le momoncou ou arbre immortel ; les métis portugais y ont introduit la vigne et le figuier d'Europe.<sup>52</sup> Le commerce s'y fait par échange ; il y a cependant une espèce de monnaie courante ; elle est formée de pardos d'or qui ne sont que des navettes d'argent doré et que chacun fabrique comme il l'entend.

– Les royaumes de Congo et d'Angola ne fournissent guère au commerce portugais qu'une bien triste exportation, les esclaves. Les Portugais ont étendu leurs alliances jusqu'à 200 lieues dans les terres, funestes et perfides alliances ! Car ils fournissent à ces prétendus alliés, les armes et les munitions pour entretenir les guerres et acquérir les prisonniers. Comme le droit établi par le roi de Portugal sur les vaisseaux négriers est le même, que le navire soit vide ou plein, on trouve une économie à entasser dans le même bâtiment le plus grand nombre possible d'esclaves ; on les serre les uns contre les autres, comme une marchandise morte ; plusieurs périssent dans la traversée, faute d'air et de mouvement. Le pays est presque inhabitable à raison de la chaleur et de la sécheresse, mais le lucre de ce commerce odieux y attire cependant un concours d'Européens. Tous les ans les Portugais portent alors au Brésil 3.000 nègres. Dans le commencement de leur colonisation, ils en portaient de 7 à 8.000. Les

---

<sup>50</sup> Ibid.

<sup>51</sup> Ibid.

<sup>52</sup> Ibid.

capucins et les jésuites sont établis à St Jean de Luanda ; les premiers sont pauvres et étendent leurs missions dans les deux royaumes et les seconds sont riches, ont près de leur maison une grande négrierie et font le commerce des nègres. Le pouvoir des rois du pays est le plus absolu despotisme. Les habitants adorent un mauvais esprit ; quelques-uns ont pris pour objet de leur culte, les bêtes féroces, mais surtout le buffle sauvage.<sup>53</sup> »

Le jeune Gustave :

« Faut-il s'en étonner puisque la puissance ne se montre à eux que sous des formes si cruelles ? »

M. Hubert :

« Heureusement le terme de cet horrible trafic est arrivé. Le Portugal tirera aujourd'hui de ses colonies, si longtemps négligées par la métropole, de bien plus grands avantages, dans la détermination que le roi a prise de transporter au Brésil, le siège de son gouvernement. »

Le missionnaire :

« Telle est mes amis, la substance des principales observations que j'ai recueillies de notre ami, sur ses voyages tant à la côte d'Afrique que dans l'Inde. Je n'ai point suivi l'ordre des dates auxquelles ces observations furent faites ; je devais à la curiosité du jeune Camille de lui présenter plutôt les résultats principaux, suivant l'ordre le plus propre à les lier entre eux. J'espère d'ailleurs que le journal de Poivre sera imprimé quelque jour. Lors de la seconde relâche à Pondichéry, il concevait encore les plus fâcheux présages sur les affaires de la Compagnie des Indes. *Elle doit succomber, disait-il, et je m'étonne qu'elle ait résisté jusqu'à ce jour, d'après la manière dont les affaires sont conduites. Je fus témoin, me dit-il encore, en 1745 de la belle victoire qu'en ces mêmes lieux le brave La Bourdonnais remporta sur les Anglais, et de la glorieuse prise de Madras. Mais je fus témoin aussi de la fatale mésintelligence qui éclata entre Dupleix et lui, et qui nous fit perdre tous le fruit de ce succès. Elle nous fit plus mal encore que la tempête. Quelle force n'eussent pas eue alors les Français s'ils fussent restés unis.* »<sup>54</sup>

M. Pernon :

« Vous savez que La Bourdonnais à son arrivée en France fut mis à la Bastille. »

Le missionnaire :

« Oui, mais plus heureux que mon ami Lally, il fut justifié de son vivant, et l'on n'attendit pas que la voix éloquente d'un fils, forçat de réhabiliter sa mémoire. »

M. Hubert :

« Poivre estimait beaucoup La Bourdonnais, dès son premier voyage à l'Isle de France, il jugea quel brave marin, administrateur non moins habile, était le vrai créateur de notre colonie. »

Le missionnaire :

« Poivre avait eu aussi à se plaindre des refus de Dupleix pour les pressants besoins qu'il avait éprouvés pour remplir sa mission.<sup>55</sup> »

– Quel succès espérer, disait-il, de nos établissements à Pondichéry, sous le rapport du commerce, lorsqu'ils sont en même temps des établissements militaires, lorsque les guerres s'y perpétuent sous de faux prétextes, et dans la réalité pour des intérêts privés dont l'avidité des riches est le secret, lorsque les cultivateurs et les ouvriers tremblent

<sup>53</sup> Ms Poivre.

<sup>54</sup> Ibid.

<sup>55</sup> **Note transcripteur** : cette phrase du brouillon n'est plus présente dans la version définitive.

sous le fer de nos soldats, de nos alliés, de nos ennemis, lorsqu'enfin les gouverneurs veulent être guerriers et marchent tous à la fois ? Ces choses ne peuvent s'accorder, et la vieille Europe n'entend pas ses vrais intérêts dans la direction de ces colonies pour lesquelles elle dépense tant de trésors et fait verser tant de sang !<sup>56</sup> Depuis plus de deux siècles, l'Europe inquiète ne cesse de pousser hors de son sein ses propres enfants pour les envoyer cultiver et ravager des terres lointaines et étrangères. Ces émigrations viennent fondre comme des orages et se dissipent comme eux. Ce qui échappe aux influences meurtrières des climats va chercher des nègres pour la culture des champs et l'exploitation des mines. Notre cupidité passe ainsi en Afrique et dépeuple encore cette partie du monde. L'agitation de l'Europe se communique par toute la terre, elle porte le trouble chez les nations de l'Asie, elle fatigue notre planète entière. *Il est facile de prévoir que les petites nations européennes qui ont la folie de vouloir posséder des empires dans les autres parties du monde finiront par se détruire elles-mêmes à force de s'étendre.* »<sup>57</sup>

Les trois vieillards conversèrent longtemps sur ce grave sujet, M. Hubert fit remarquer que l'expérience, déjà, commençait à justifier les vues de Poivre, cependant, disait M. Pernon, les colonies sont devenues indispensables à notre marine, à notre commerce, à nos manufactures et à divers genres de consommations que nos mœurs ont placés presque au rang des premiers besoins.

« Sans doute, reprit M. Hubert, mais il s'agit de savoir quel est le meilleur système pour former et administrer des colonies. Là-dessus, il développa ses propres idées : Ne peut-on obtenir les mêmes résultats en substituant les alliances aux conquêtes, en portant à des pays étrangers la civilisation au lieu de la destruction et de l'esclavage. Voyez la marche que les Anglais suivent en silence dans l'Océan Pacifique ! Voyez les résultats que déjà ils ont obtenus. »

Il s'étendit beaucoup sur ces idées, et le vieux missionnaire tomba entièrement d'accord avec lui : « Je vois, disait-il, que la vraie politique ne diffère pas plus de la morale, que la morale de la religion. »

« Les Français, dit M. Pernon, sont peut-être, par leur caractère, la nation qui peut le mieux suivre et faire réussir un système semblable, et dans la situation présente, elle est peut-être celle aussi à laquelle il convient le mieux de l'embrasser. »

M. Pernon fit apporter la collection de dessins que Poivre lui avait donnée, on passa la soirée à les examiner et à écouter les explications qu'y joignait le missionnaire.

---

<sup>56</sup> Ms Poivre.

<sup>57</sup> Ibid.

## Troisième journée

Je vous propose aujourd'hui, mes amis, une promenade qui ne vous sera pas désagréable, dit le lendemain matin, M. Pernon, à ses deux vénérables hôtes, je vous conduirai à la Fréta. Cette maison appartient aujourd'hui à M<sup>me</sup> de Grigny dont l'obligeance permet de la visiter.

Comme on se disposait à partir, Paul s'approcha de M. Hubert ; celui-ci lut son désir dans ses yeux, et lui permit de venir. Apportez-nous ce portefeuille lui dit M. Pernon.

Camille et Gustave précédèrent pour obtenir l'entrée de la maison ; elle fut accordée, M<sup>me</sup> de Grigny était absente. Cette habitation était simple, mais élégante et commode. M. Pernon fit asseoir ses deux amis sur un banc de gazon, auprès d'un parterre orné d'un grand nombre de plantes exotiques.

« C'est ici, dit M. Pernon, que notre ami vint se consoler de ses longues fatigues, dans une vie obscure et paisible et se consoler surtout d'avoir vu trop souvent le fruit de ces mêmes fatigues s'évanouir par des contrariétés de tous genres, par la faute de ceux-là même qui semblaient être les plus intéressés à le seconder. »

« Combien d'obstacles n'éprouva-t-il pas, dit M. Hubert, pour apporter et faire parvenir à l'Isle de France, les plants d'épicerie qu'il avait recueillis avec tant de peine. Avec quel dédain ces présents ne furent-ils pas reçus par plusieurs d'entre nous ! Quelle négligence ne mit-on pas à les faire fructifier ! Je sortais à peine de l'enfance, lorsque Poivre arriva dans notre île, le 8 juin 1755. Bien après, nous eûmes le malheur de perdre notre gouverneur M. Bouvet. Poivre partit pour revenir en France et visiter dans sa route Madagascar. »

M. Pernon :

« Il y séjourna du 4 mai au 6 septembre 1756, fut pris par les Anglais le 23 décembre, conduit à Cork en Irlande, là, quoique captif, il pu encore rendre un service à la patrie. Reçu avec bienveillance par les Irlandais, au double titre de catholique et de Français, il obtint la communication d'une note où étaient indiquées toutes les croisières projetées contre notre commerce, Poivre arriva en France le 22 avril 1757. »

Camille :

« Et la note ? ... »

M. Pernon :

« Poivre la remit aux bureau de la marine. »

Camille :

« Quel précieux avis ! »

M. Pernon :

« Il fut négligé, et nous perdîmes près de 10<sup>58</sup> mille matelots. »<sup>59</sup>

Camille :

« Quelles actions de grâce dut lui rendre la Compagnie des Indes pour 9 années de travaux et de périls ! »

M. Pernon :

---

<sup>58</sup> Note transcripteur : un « 10 » semble remplacer un « 4 »

<sup>59</sup> Manuscrit. L'anecdote est adoucie, Poivre l'a remis en main propre au ministre ; il était alors devant son miroir, occupé à sa toilette. Voilà le fait, mais il est inutile de le laisser à l'impression.

« Dès son arrivée, Poivre se rendit à la direction de la Compagnie ; mais il n'obtint de réponse que cinq mois après, en septembre. »

Camille :

« Et quelle fut la réponse ? »

M. Pernon :

« Qu'on n'avait aucune connaissance de ses opérations aux Indes. »

Camille :

« Et sa correspondance ! »

M. Pernon :

« Elle était renfermée dans un carton avec les journaux, les mémoires et les diverses pièces qu'il avait chaque année adressés à la Compagnie.

– M. David vivait encore, il fut chargé de faire un extrait de tous ces documents et d'en présenter un rapport.

– Poivre rendit ses comptes et termina par les paroles suivantes : *La possibilité de se procurer des plants d'épicerie fines est démontrée, et la facilité d'y parvenir mérite sans contredit, toute l'attention de la Compagnie. Qu'elle examine de bonne foi par quels défauts sa première expédition a manqué d'avoir son plein effet, qu'elle en écarte les causes, qu'elle fasse exécuter ses ordres en y donnant elle-même une attention suivie, et alors elle pourra compter sur une réussite certaine de ses projets.*

– [Deux ans il resta atteint d'une sorte de disgrâce.]<sup>60</sup> Il resta à peu près oublié, mais M. Bertin en arrivant au ministère de la Marine lui fit accorder une gratification, et lui adressa, ce qui avait bien plus de prix, les témoignages de la satisfaction du Roi.

– Du reste le mérite de ses travaux était depuis longtemps apprécié par les hommes éclairés ; en 1754<sup>61</sup> l'Académie Royale des Sciences l'avait nommé son correspondant, et le célèbre Jussieu regardait sa correspondance comme une des richesses de l'académie. Le Jardin du Roi voyant croître des plantes envoyées par lui, les savants les plus distingués lui donnèrent à l'envi, des preuves de leur estime ; plusieurs devinrent ses amis particuliers ; l'Académie de Lyon à son arrivée le nomma l'un de ses membres ; notre Société d'Agriculture le choisit pour son directeur. Presque méconnu de ceux qu'il avait servis avec tant de zèle, il goûta dans le temple de la science un triomphe pacifique que ne troublaient aucun souvenir, aucun sentiment amer. Oh ! Mon noble ami ! Je me rappelle encore ce jour où tu rentras dans ta ville natale, ce jour où, avec ta respectable mère, ton frère, ta belle-sœur, modèle de toutes vertus, avec mon vieux père, avec un concours de bon citoyens, nous allâmes au devant de toi, où je te vis pour la première fois ! Tu n'avais pas encore 40 ans ! Et cependant que de choses déjà tu avais vues, que de choses tu avais faites ! Je te vois encore tel que tu étais dans ce jour qui ne s'effacera jamais de mon cœur ! Ta physionomie était douce et calme, elle exprimait la bonté et la bienveillance ! Tes yeux noirs étaient pleins de vivacité, ta taille était élevée, une dignité naturelle régnait dans ton maintien ; la noblesse de ton âme se peignait dans tes traits ; la simplicité et la modestie s'y peignaient avec elle. Et lorsque ta vénérable mère te pressa contre son cœur, en versant des larmes de joie, lorsque tes parents te serraient dans leurs bras, lorsque nous t'entourions, t'accompagnions, fiers de te posséder, lorsque tu fus conduit dans ces lieux, dans cette retraite que t'avait préparé la tendresse maternelle, lorsque tant de

<sup>60</sup> Note transcripteur : cette phrase du brouillon n'est plus présente dans la version définitive.

<sup>61</sup> Sa nomination est du 4-7-1754.

douces et tendres affections vinrent t'environner après de si longues fatigues, quels honneurs auraient valu pour toi, ces moments plein de charmes ! ... »

Ici l'émotion qu'éprouvait M. Pernon le força d'interrompre : ses regards rencontrèrent ceux des deux vieillards, ils étaient humides de pleurs.

« Hélas !, dit le missionnaire, je retrouve aussi ma terre natale, mais je n'y retrouve pas ceux qui me furent chers ! J'y arrive inconnu ! Je retrouve ma terre natale, mais n'y cherche qu'un tombeau ! »

– Je ne la reverrai plus, dit M. Hubert, cette belle île qui m'a vu naître ! Mes amis, au milieu de vous, en France, j'aurai cependant une patrie.... ! »

Camille serra fortement la main de son frère :

« Ce jour aussi luira pour moi, lorsque mon frère viendra me recevoir à mon retour dans ces lieux. »

« Et moi aussi, reprit Gustave, je te préparerai une retraite, ou plutôt, tu partageras la mienne. »

Le nègre Paul avait entendu ces discours, il sanglotait appuyé contre un arbre et répétait ces mots de son maître : une patrie, une patrie...

« Pour moi, reprit M. Pernon, dès cet instant, la première ambition de ma vie, Poivre, cher Poivre, fut d'obtenir ton amitié ! Ta belle-sœur avait amené avec elle au devant de toi, sa petite nièce ;<sup>62</sup> elle te considérait comme un de ces héros dont elle lisait les récits dans l'histoire, et l'admiration naïve de cet enfant te faisait sourire.

– Quel contraste entre la nouvelle existence de Poivre et celle qu'il avait connue pendant 20 ans ! Quel calme succédait à tant d'activité ! Eh ! bien, on eut dit qu'il n'y avait rien de changé pour lui, qu'il était accoutumé à cette vie uniforme et paisible. Rien ne montre mieux quelle était l'élévation de son âme, rien ne montre mieux en lui, le caractère du vrai sage.

– Son cœur était resté calme au milieu de la vie plus agitée, il sut rendre active et féconde l'époque de sa retraite. »

Le missionnaire :

« Tel est le propre, mes amis, des hommes supérieurs. Le repos n'est pour eux qu'une autre manière d'agir et d'être utiles. »

M. Pernon :

« Je pourrais vous citer mille traits du désintéressement de Poivre ; mais il nous était connu ; il revint peu riche et sa mère dut contribuer à l'achat de sa modeste maison ; C'est là qu'il vint résider. Il y partageait son temps entre l'étude, la culture d'un jardin qui faisait ses délices, et celle de quelques arpents de terre où il essayait des améliorations agricoles.

– Poivre réunissait les connaissances les plus variées sur l'histoire naturelle, l'agriculture, les manufactures, le commerce, il n'avait négligé pendant le cours de ses voyages, aucun moyen de les étendre ; il y cherchait constamment des résultats utiles. A son retour parmi nous, il cherchait à les faire fructifier, pour l'avantage de son pays. Combien de mémoires intéressants n'a-t-il pas communiqués aux deux sociétés qui l'avaient appelé dans leur sein. Vous connaissez ceux qui ont été publiés sous le nom des *Voyages d'un philosophe* ; vous aurez été surpris qu'une vie aussi active eut permis à Poivre d'acquérir un talent d'écrire aussi remarquable par la précision, la clarté, le nerf. Qu'en pense notre jeune Gustave ? »

Gustave :

---

<sup>62</sup> La jeune Françoise Robin.

« C'est que le style n'est que le miroir de la pensée, sans doute, et d'après ce que vous m'avez dit, toutes les idées de Poivre étaient justes ; elles naissaient d'une instruction positive, la rectitude de son esprit donnait de la franchise à son expression et la multitude de faits qu'il avait observés lui fournissait cette abondance de vues qui frappent dans ses écrits. »

M. Pernon :

« Parmi les divers mémoires de notre ami, lus pour la plupart aux deux académies, j'en ai remarqué plusieurs dans l'intérêt de nos manufactures. Il fit ici, à la campagne, des essais très heureux sur la manière de tisser la soie comme celle de Nankin dont on avait alors un absolu besoin pour les gazes et les blondes, et il décrivit ce procédé ; il indiqua la manière dont les Indiens des côtes de Malabar et de Coromandel préparent et teignent les toiles de coton que nous nommons perses ; celle de teindre le fil de coton en rouge d'Andrinople ; il traita de la teinture en général, de celle des Égyptiens, de la peinture à l'huile, de la fabrication de la porcelaine, écrivit sur la soie, sur l'alkali naturel de l'Inde<sup>63</sup>, etc. Vous pouvez m'en croire, mes amis, ce n'est pas ici un éloge académique que je prononce, ce ne sont pas des maximes spéculatives, c'est dans mes propres fabriques, c'est par moi-même, que j'ai expérimenté l'utilité de ses conseils, et je vous assure que je lui dois beaucoup. »

M. Hubert :

« Pour moi, j'ai, mon ami, le projet d'acheter dans ces environs, comme vous le savez, une propriété rurale, j'espère que vous me ferez profiter aussi des conseils de Poivre sur l'agriculture française. »

M. Pernon :

« Je pourrais commencer par les défrichements, une partie de ce que Poivre disait justement alors, se trouve par l'effet des circonstances, sans application aujourd'hui. »

M. Hubert :

« Comment cela ? »

M. Pernon :

« Par un arrêt du Conseil du 16 août 1761, le Roi avait affranchi pour dix années de toute imposition royale, les terres qui seraient nouvellement défrichées et mises en valeur. Poivre, en appréciant tout ce que cette détermination avait de sage et de paternel, montra qu'elle ne peut atteindre son but si l'on n'étend l'exemption aux dîmes noales, aux quartines, au champart, au terrage. »

Gustave :

« Qu'est-ce que c'est que tout cela ? »

M. Pernon :

« C'était alors la dîme en nature remise au clergé, et des droits en faveur des seigneurs, ils se levaient sur le produit brut. La quartine était un droit de la 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> gerbe prise sur la récolte d'un terrain défriché. Poivre calculait qu'en certains lieux par ces prélèvements, le cultivateur qui défrichait perdait 70 pour cent de son capital. ***C'est une vérité reconnue, disait-il, que les terres ne rapportent pas en raison de leur fertilité naturelle, mais en raison de la liberté dont elles jouissent et des avances que le propriétaire fait pour leur culture ; celles des propriétaires riches et privilégiés rapportent ordinairement la moitié plus que celles du voisin pauvre, et sans privilège. Tandis que le Roi exhorte ses peuples à mettre de nouvelles terres en valeur, les décimateurs et les seigneurs particuliers, attachés***

---

<sup>63</sup> Sujets de divers mémoires.

*à leurs droits, s'opposent de fait, à des intentions si bienfaisantes. L'exercice de ce droit est un arrêt plus fort qui ordonne aux terres de rester en friche. Le Roi peut faire cesser les obstacles. Protecteur des droits qui peuvent concourir au bien public, et modérateur de ceux qui lui nuisent, Sa Majesté trouve dans sa souveraineté le pouvoir de ramener tous les intérêts particuliers au bonheur commun de la Patrie.* »<sup>64</sup>

Gustave :

« Ah ! Si Poivre vivait encore, il bénirait la charte, il serait constitutionnel. »

M. Pernon :

« Sans doute, et on voit par mille passages de ses écrits qu'il avait appelé de ses vœux les grandes institutions que nous devons à la sagesse du Roi. Poivre, d'ailleurs, était bon français et homme de sens. »

M. Hubert :

« Ah ! Quand les colonies auront-elles aussi leur charte. »

M. Pernon :

« L'amendement des terres, l'éducation des troupeaux, le croisement des races, les ruches, la destruction des insectes<sup>65</sup>, les moindres détails de l'agriculture occupaient notre ami. Il avait dressé une nomenclature des plantes que renferment les prairies de la Prévalais, déterminé les caractères de celles qui fournissent la soude d'Alicante, fait connaître la culture que le mûrier reçoit en Cochinchine et ailleurs, indiqué les oiseaux qu'on pourrait tirer de Manille pour détruire les insectes et pour nourriture, il nous faisait l'éloge d'une plante appelée Chiasa qu'il avait apporté au jardin du Roi et qui y avait été cultivée avec succès. Il pensait qu'elle réussirait dans les sables de nos provinces du Midi. Elle a un mordant précieux pour fixer les couleurs sur les toiles. »<sup>66</sup>

Le missionnaire :

« Je retrouve en tout cela mon compagnon de l'Inde. »

M. Pernon :

« Il nous a donné aussi bien des suites de ses voyages, et si j'osais, je pourrais joindre encore quelque supplément à vos intéressants récits. »

Le Missionnaire :

« Je le crois, nul homme n'était moins empressé que notre ami de montrer ce qu'il savait ; il fallait qu'il y fut provoqué et en quelque sorte contraint par une application utile. Voyons, M. Pernon, faites le supplément de mes voyages ! »

M. Pernon :

« Poivre nous racontait comment les Hollandais de l'île de Ceylan récoltent et préparent la cannelle. Le cannellier croît naturellement dans toutes les forêts de cette île, mais sa récolte est fort dispendieuse. Les Hollandais ont imaginé de la faire avec économie. Ils emploient les Chiolias, voulez-vous savoir, mes enfants, le sort de ses pauvres Chiolias ? »

Les deux jeunes gens :

– « Ah ! Oui, dites-nous quelque chose de ces pauvres Chiolias ! »

M. Pernon :

– « Eh bien ! Voici ce que Poivre nous racontait : Les Hollandais ont trouvé ce petit peuple établi à Ceylan, où il avait été transplanté de la côte de Coromandel ; ils l'ont réduit en esclavage et soumis à faire gratuitement deux fois l'année, la récolte du

<sup>64</sup> Ms Poivre.

<sup>65</sup> Sujets de divers mémoires.

<sup>66</sup> Ibid.

cannellier à leur profit. Ces malheureux essuient pendant ce travail la plus cruelle incommodité, tant par l'insalubrité de l'air que par la piqûre des innombrables sangsues qui peuplent les forêts de Ceylan. Ces pauvres Indiens ne peuvent avoir rien en propre, les lois de la Compagnie les soumettent aux peines les plus atroces s'ils quittent le lieu de leur naissance, et en effet, il ne serait pas facile de les remplacer, on ne trouverait guère de gens qui voulussent en faire autant. Il y a plus, toute autre profession leur est interdite, il ne leur est pas permis d'enseigner aucun métier à leurs enfants ; ils sont obligés de vivre sous les yeux des Hollandais, sous la portée de leurs canons. Là, on leur a assigné un petit territoire qu'il leur est permis de cultiver pour vivre, mais sans posséder, sans pouvoir s'éloigner. »<sup>67</sup>

Les deux jeunes gens :

« Pauvres Chiolias ! Pauvres Chiolias ! »

M. Pernon :

« Un jour, nous assistions Poivre et moi à un excellent dîner, dans l'une des meilleures maisons de Lyon, j'étais assis à côté de lui, il me paraissait triste et rêveur. Qu'avez-vous, lui dis-je. Je pensais involontairement, à tout le sang qu'a fait répandre le luxe de nos tables, à tous les crimes qu'il a fait commettre dans le sein de nos villes opulentes, nous jouissons des productions des quatre parties du monde, sans réfléchir combien elles ont coûté à l'humanité. Ces épiceries dont nous assaisonnons nos mets, que de larmes n'ont-elles pas fait verser aux insulaires des Moluques et de Ceylan ! Le sucre, le café, le cacao sont achetés par la dévastation du nouveau monde, et il a fallu la réparer par une atrocité nouvelle en enlevant ses habitants à l'Afrique, pour les livrer à l'esclavage.<sup>68</sup>

– Si du moins, continua-t-il, on savait tirer de ces colonies acquises à un tel prix, tout le parti qu'elles peuvent offrir ! Mais le tabac exotique, par exemple, que nous achetons des colonies anglaises réussirait fort bien dans les nôtres. Mais le poivrier qui exige si peu de culture, n'a pas encore été introduit dans nos colonies d'Amérique où se trouve pourtant dans les forêts, l'arbre immortel qui lui sert de soutien, et cependant le commerce du poivre sur la côte de Malabar est ruineux et [ne] se fait que les armes à la main. »<sup>69</sup>

M. Hubert :

« Les vœux de notre ami ont été remplis, il a importé lui-même, cette plante ensuite à l'Isle de France ; sa culture a été enfin essayée à Cayenne. »

M. Pernon :

« Poivre nous a décrit les diverses espèces de cotonniers et leur culture. L'aréquier, espèce de palmier dont les noix sont une grande consommation de la Chine et de l'Inde. Une foule d'autres plantes, arbres et arbustes utiles de la Chine, de l'Inde et des archipels qu'il avait parcourus, les animaux qui les habitent, les oiseaux qui en peuplent les forêts.<sup>70</sup> Il nous a donné en particulier une notice sur le cadou ou mirobolanier, bel arbre dont la noix est employée dans les Indes à la médecine et à la teinture. Un mémoire sur les collections d'histoire naturelle qu'on peut se procurer en Chine, à Java. Dans ses nombreux travaux, ses vœux se dirigeaient toujours sur les avantages du commerce.

– En rendant compte à la société d'agriculture de Lyon, d'un mémoire de M. Valernod, sur les moyens de rendre la navigation du Rhône plus aisée et moins

<sup>67</sup> Mémoire sur le cannellier.

<sup>68</sup> Ibid.

<sup>69</sup> Mémoire sur le poivrier.

<sup>70</sup> Sujets de divers mémoires.

dispendieuse, Poivre s'étend sur les avantages du commerce et sur les moyens de le faire fleurir. La libre circulation au-dedans, la liberté des échanges au dehors, jusqu'aux contrées les plus lointaines, telles sont à ses yeux les deux conditions fondamentales pour obtenir ce succès. Lyon est admirablement situé pour jouir de ce bienfait des communications, par sa situation au confluent de deux rivières. Le commerce intérieur d'un état, dit-il encore, dépend de l'aisance de l'habitant, et de ce qu'on appelle le petit peuple. C'est la multitude qui consomme, et ce sont les consommateurs qui alimentent le commerce.<sup>71</sup> Partout, il a exprimé les mêmes principes. »

Le jeune Gustave :

« On reconnaît le véritable ami de l'humanité dans cette sollicitude pour le bien-être des conditions obscures ! Ah ! Sans doute, Poivre n'aurait pas voulu les priver de la condition la plus nécessaire pour obtenir ce bien-être et le goûter : un degré d'instruction convenable. »

M. Pernon :

« En effet. Les hommes, disait Poivre, naissent tous égaux ; tous frères suivant l'ordre de la nature et de la religion, les principes de l'éducation doivent être communs ; créés sur la même image du grand maître qui les chérit également, ils doivent apprendre par les mêmes leçons que l'hommage du cœur est seul digne de lui, que leur existence faible et momentanée vient de lui et reste sous sa main toute puissante, que lui seul est à craindre, le vice seul haïssable, la vertu seule digne d'estime. Tous doivent avoir les mêmes principes d'humanité et de bienfaisance, être instruits de ce qu'ils doivent à Dieu, à leurs parents, à la Patrie, aux hommes qui sont leurs frères. Connaître la dignité de l'homme, ses obligations et ses droits. »<sup>72</sup>

Le jeune Gustave :

« Ah ! S'il vivait encore, il détromperait le maire de ... qui se refuse à laisser établir dans sa commune une école d'enseignement mutuel de peur que les pauvres paysans ne sachent lire et écrire. »

M. Pernon :

« Mes amis, Gustave est très zélé pour l'enseignement mutuel, vous ne savez pas ce que c'est, mais bientôt vous en entendrez parler. »

Le missionnaire :

« Je le connais fort bien, mon cher M. Pernon, Poivre et moi, nous avons vu ce mode d'enseignement en pratique depuis longtemps chez les Indiens. Nous en avons remarqué l'heureux effet. Un ministre anglican que je vis à Madras, il y a vingt ans, m'annonça le projet de transporter cette méthode en Angleterre. »<sup>73</sup>

M. Pernon :

« Poivre s'affligeait des vices de l'éducation publique qui existait de son temps. Plusieurs sages, disait-il, désespérant de pouvoir renouveler la génération déjà formée, ont tourné leurs vues et leurs espérances du côté de la génération naissante. Le plan suivi jusqu'à ce jour leur a paru défectueux par cela seul qu'il a été suivi pour l'éducation d'une multitude sans mœurs ; ils ont espéré qu'une meilleure méthode d'instruction ferait des hommes meilleurs. »<sup>74</sup>

Gustave :

« Voila précisément ce que nous disons aussi. »

M. Pernon :

---

<sup>71</sup> Manuscrit.

<sup>72</sup> Rapport de Poivre sur le mémoire de M. Perrache relatif à l'éducation.

<sup>73</sup> Le Docteur Bell. Fait historique.

<sup>74</sup> Rapport de Poivre sur un mémoire relatif à l'éducation.

« Poivre pensait que l'éducation paternelle qui est dans l'ordre de la nature, est préférable à toutes les autres, et il s'appuyait sur l'exemple de la Chine. »

Gustave :

« C'est sans doute qu'en Chine, tous les pères sont eux-mêmes instruits. L'autre jour, un bon villageois que j'engageais à envoyer ses enfants à l'école me répondit, je ne sais ni lire, ni écrire, qu'ont-ils besoin d'être plus savants que moi ? »

M. Pernon :

« De même que Poivre désirait voir l'aisance répandue dans la classe inférieure, il y désirait aussi voir répandre l'instruction dans un gouvernement fondé sur des lois, disait-il, où le prince ne forme qu'un corps avec son peuple, on ne peut trop conserver la pureté des mœurs et répandre les lumières, car la corruption des classes inférieures porte insensiblement des vapeurs contagieuses qui s'étendent aux classes les plus élevées. <sup>75</sup>

– Si le chef et toutes les classes de citoyens, disait-il encore, ne prennent pas un intérêt également vif au bien et à l'honneur de la Patrie, on verra bientôt la faiblesse et l'esprit de vertige s'emparer de l'administration, la ruine de l'état est certaine.

– Il revenait fréquemment sur cette matière, dans les entretiens que nous avions ensemble, lorsque nous [nous] promenions sur les bords de la Saône ou dans son jardin.

– Le pouvoir arbitraire, disait-il, est le terme extrême de la corruption du gouvernement ; c'est le mal auquel on a voulu remédier en établissant un gouvernement.

– Toute société dans laquelle l'intérêt du prince est différent de celui des sujets, est un monstre dans l'ordre politique ; une telle société ne peut avoir d'existence solide. <sup>76</sup>

Gustave :

« J'avais bien raison de vous dire que si Poivre vivait encore, il bénirait la Charte, combien n'est-on pas fondé à répéter aujourd'hui que la Charte n'a fait que satisfaire aux besoins de la nation, et aux vœux de tous les bons citoyens, à la nécessité même des choses, telles qu'ils existaient avant la révolution ! »

M. Pernon :

« Nous sommes arrivés par un circuit long et pénible sans doute, au but que nous pressentions, sans le définir. Poivre semblait avoir prévu ce résultat, avoir prévu les tristes événements qui l'ont précédé et qui nous l'ont fait payer si cher.

– Un jour, vers l'année 1762, vers la fin de la guerre de sept ans si je ne me trompe, nous causions ici, suivant notre usage. Il insistait sur la nécessité de l'économie dans l'administration : Lorsqu'on a perdu ou dépensé en peu d'années ce que plusieurs âges avaient amassé, lorsque les revenus publics sont mal régis ou réduits à rien, lorsque l'état a perdu plusieurs branches très riches de son commerce et que les autres sont en danger, lorsque les besoins du prince ne peuvent être satisfaits par un peuple de bonne volonté, lorsque ceux qui sont à la tête des affaires ne savent autre chose que de demander, ou lorsqu'ils ne savent que faire avec le pouvoir de disposer de tout, enfin, lorsque la plupart des partis que l'on suit ont une mauvaise issue, il faut croire qu'il y a dans le corps politique quelque maladie secrète. <sup>77</sup>

– C'est la faute des ministres qui gouvernent, lui dis-je. Mon ami, répliqua-t-il, lorsqu'un état penche vers sa ruine, les hommes sont sujets à blâmer le ministère, quoique ce soit quelquefois moins sa faute que celle de la corruption générale de la

<sup>75</sup> Ms Poivre.

<sup>76</sup> Ibid.

<sup>77</sup> Ms Poivre

nation. Car un pays peut avoir décliné pendant un si long espace de temps, que les affaires ne puissent que difficilement être remises sur un bon pied.<sup>78</sup>

– Dans un tel état de choses, lui répondis-je, que reste-il donc à faire pour les bons citoyens que de gémir et s’effrayer de l’avenir !

– Non, non, reprit-il avec vivacité, lorsqu’un état est dans le désordre et dans des circonstances difficiles, c’est au contraire un devoir à tous les bons citoyens de combattre toutes les idées de découragement, de chercher des remèdes. *C’est lorsque la république est affligée que nous devons lui tendre la main, et dévouer à son service les ressources de notre esprit ainsi que notre vie.* »<sup>79</sup>

Gustave :

« Ah ! N’allez pas dire cela devant Mxxx, aux yeux duquel le plus haut degré de mérite est d’être resté inactif dans les temps difficiles, et que cette inaction a droit aux récompenses publiques, bien mieux que tous les services. »

M. Pernon :

« Je ne fais, mon cher enfant, que répéter les paroles de Poivre, alors les vœux des gens de bien étaient unanimes, nous ne connaissions point l’esprit de parti. »

Gustave :

« Voyons comment Poivre eut arrangé les choses. »

M. Pernon :

« La liberté était le premier objet de ses vœux, il aimait la liberté comme la compagne de la morale publique et privée.

– Les vertus nobles, disait-il, sont l’effet de la liberté qui agrandit l’âme ; on ne les vit jamais dans les états qui ne connaissent que la licence ou la servitude. C’est cette aimable liberté qui fait faire de grandes choses ... Dans un pays libre l’intérêt du prince est évidemment de rétablir la vertu dans ses prérogatives, de bannir le vice, de le bannir surtout de sa cour, de ses conseils.<sup>80</sup>

– Un peuple n’est parvenu à la vraie civilisation que lorsque les talents, la science économique, les mœurs, le mérite, donnent le premier rang. Lorsque l’emploi le plus fatiguant de tous, celui de veiller au bonheur commun, d’assurer aux hommes toutes les prérogatives dont la nature a doté chaque individu et que la société doit protéger, est le premier de tous. Que l’art qui nourrit les hommes et les maintient dans l’abondance, occupe le second rang. Que celui qui a pour objet de porter la terreur hors des frontières et de maintenir la paix au-dedans, ne soit considéré que comme une profession honorable sans doute, mais tristement nécessaire. Une nation n’est parvenue, je le répète, à une vraie civilisation que lorsque l’empire appartient à la raison, lorsque la force destinée à défendre les propriétés est enchaînée aux pieds de la sagesse, lorsque la classe des guerriers composée de citoyens propriétaires et soldée par eux, est réduite au nombre indispensable, et considérée suivant l’ordre de ses services. »<sup>80</sup>

Gustave :

« Ah ! Vous nous ferez croire peut-être, que Poivre a aussi prévu la loi du recrutement »

M. Pernon :

« Encore un coup, je répète textuellement ses paroles. J’y voyais un peu, j’en conviens, les rêves d’un homme de bien. Aussi lui répondis-je : Mon ami, voila de

---

<sup>78</sup> Ibid.

<sup>79</sup> Ibid.

<sup>80</sup> Ibid.

belles maximes, et les gens sages y applaudiront, mais quand et comment, les verrons nous réalisées ?

– La vérité, reprit-il, a le malheur d'être presque toujours défendue par les gens faibles et sans crédit, tandis qu'elle est attaquée par des hommes puissants, riches et accrédités. Le combat est trop inégal entre le mensonge et la vérité ... mais le temps ne laisse au premier que la honte de paraître enfin avec toute sa difformité.<sup>81</sup>

– D'ailleurs, mon ami, continua-t-il, ces rêves font moins rêver que vous le pensez. Lorsque les lois fondamentales subsistaient, lorsque la France avait ses états, la vérité parvenait au trône, des citoyens libres et vertueux parvenaient à rétablir les affaires.

– Les prétendues grandes choses qui se sont passées sous le règne de Louis XIV ont ébloui un peuple frivole et qui pense peu. »<sup>82</sup>

Gustave :

« Il disait cela en 1760 ! »

M. Pernon :

« Je ne sais pas si aujourd'hui il ne trouverait pas notre jeunesse encore un peu présomptueuse. Il comparait les hommes au froment dont la tête se lève hardiment tant qu'elle est vide, et dont l'épi se courbe à mesure que les grains se remplissent.<sup>83</sup> Mais reprenons son jugement sur les choses qui ont rempli le règne de Louis quatorze. Elles ont ébloui un peuple frivole, mais elles n'avaient rien de solide et elles conduisaient à la décadence parce qu'elles n'avaient pas le bonheur du peuple pour objet. »<sup>84</sup>

Gustave :

« Poivre n'avait-il pas quelque parenté avec notre compatriote Lemontey ! »

M. Pernon :

« Non, si ce n'est celle qu'existe naturellement entre les gens d'esprit. »

Gustave :

« Aimable liberté. (Puisque c'est ainsi que Poivre l'appelait). Que ne lui a-t-il été donné de jouir de tels bienfaits ! »

Le missionnaire :

« Et vous jeunes gens, soyez dignes d'en jouir ! »

M. Pernon :

« C'est par la vertu, c'est par l'union qu'on peut en jouir. Dans une société d'où la vertu est exclue, où l'intérêt domine, il ne peut y avoir d'union, disait notre ami. Si les législateurs savaient combien une nation qui se gouvernerait par les mœurs serait heureuse, jamais ils n'autoriseraient la corruption pour autoriser l'obéissance.<sup>85</sup>

– Notre ami se délassait ici par la lecture de l'histoire. Il y cherchait des points de comparaison avec l'état des peuples qu'il avait observés, mais il se plaignait souvent de ce que les historiens ne lui offraient pas de moyen de rapprochement, de ce qu'ils ne traitent presque uniquement que des guerres, de ce qu'ils dédaignassent de faire attention aux mœurs, aux vertus publiques et privées, aux progrès de l'esprit humain, à l'histoire des lois, de la philosophie, des sciences, des arts, de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, en un mot ce qui peut rendre les nations heureuses. »<sup>86</sup>

Gustave :

---

<sup>81</sup> Ms Poivre

<sup>82</sup> Ibid.

<sup>83</sup> Ibid.

<sup>84</sup> Ibid.

<sup>85</sup> Ibid.

<sup>86</sup> Ms Poivre

« Roberson n'avait point encore écrit. Depuis cette époque les historiens ont mieux compris la mission qui leur est confiée. »

M. Pernon :

« Lui-même avait conçu l'idée de recherches historiques conçues dans cet esprit ; il avait commencé à les exécuter ; il m'a communiqué ici à diverses reprises des fragments de ce travail, et m'a permis d'en prendre des copies. »

Le jeune Gustave s'empressa de demander à son père adoptif la permission d'en prendre connaissance. M. Pernon les lui remit. Il est juste que nous en ayons tous notre part, dit son frère. Le jeune Gustave en lut différents passages.

Cependant les trois amis avaient lentement visité les jardins, le verger, l'intérieur de la maison. Chaque lieu fournissait à M. Pernon un nouveau souvenir. Il racontait les bonnes actions de son ami.

« <sup>87</sup>Poivre, disait-il, en soulageant les malheureux, n'était pas seulement conduit par sa sensibilité au malheur, il avait observé que *l'extrême misère est un obstacle à la pratique des vertus*<sup>88</sup>, et il soulageait aussi les maux physiques pour améliorer les mœurs. Ce n'est pas qu'à ses yeux la fortune aussi n'eut bien ses périls. *C'est la médiocrité*, disait-il, *qui est la vraie source des vertus.*<sup>89</sup>

– En général, il faut le dire, dans les circonstances où il s'était trouvé placé, il n'avait pas pris des hommes une opinion avantageuse<sup>90</sup>, et cependant, qui les aimait plus et mieux que lui ? Mais il avouait que la religion entretenait en lui ce sentiment, elle en fait un devoir. »<sup>91</sup>

Comme on sortait de La Fréta, une villageoise propre et bien vêtue s'offrit aux regards. Assise sur la porte de sa petite maison, elle était entourée d'enfants gais et bien portants, l'air de l'aisance régnait dans cette famille.

« Le chef de cette famille, dit M. Pernon, était un enfant orphelin et abandonné. Poivre le trouva mendiant, le fit instruire, l'encouragea. Il devint un excellent travailleur, acquis de ses économies un petit champ, et fit un mariage honnête.

– Pendant tout le cours de ma vie, me disait-il un jour, j'ai été constamment l'ami de ceux à qui leur fortune n'en a laissé aucun ; Il suffit qu'un homme soit pauvre et détesté de tout le monde, pour que je me sente une forte inclination pour lui. C'est un sentiment que j'éprouve depuis mon enfance, ma volonté n'y a point de part, il est en moi malgré moi, il est plus fort que moi. Cependant ce sentiment m'est cher.<sup>92</sup> Ces mots échappés de sa bouche le peignent mieux que tout ce que je pourrais dire. »

Près de là, en retournant chez M. Pernon, on passa par un chemin que des paysans étaient occupés à réparer. Le nègre Paul s'arrêta, il les considérait avec une sorte de surprise. Le jeune Gustave s'approcha de lui et lui demanda le sujet de son sentiment.

« C'est la gaîté de ces gens là qui m'étonne, reprit Paul, ils ont l'air de se divertir en travaillant. Mes pauvres frères les noirs ne sont pas si contents quand ils réparent les chemins pour conduire aux plantations. Cependant le pauvre M. Poivre diminua bien leurs fatigues ! »

---

<sup>87</sup> Ibid.

<sup>88</sup> Ibid.

<sup>89</sup> Ibid.

<sup>90</sup> Ibid.

<sup>91</sup> Ibid.

<sup>92</sup> Ibid.

Gustave alors expliqua à Paul que chacun faisait volontairement ce travail dans l'intérêt commun.

Les trois amis s'étaient retournés et avaient entendu cette conversation.

« Dans le temps où nous avions les corvées, dit alors M. Pernon, votre nègre Paul n'eut pas fait la même remarque. Les habitants de ce village conservent une juste reconnaissance pour les efforts que fit notre ami afin d'adoucir pour eux ce fardeau. La commune de St Romain qui n'avait alors que 90 hommes en état de travailler, de 14 ans et au dessus, payait une contribution publique de 6.483 livres et 15 sols. Le rôle arrêté et rendu exécutoire pour l'intendant avait exigé 1.537 journées de corvées pour une année, et encore fallait-il faire deux lieues et passer une montagne pour se rendre au lieu du travail. Poivre représenta combien cette charge était excessive, combien elle contrariait les intérêts de la culture.<sup>93</sup>

– Je ne me rappelle pas bien la date à laquelle eut lieu cette démarche ; peut-être eut-elle lieu à l'époque de son second séjour, ainsi que quelques-uns des travaux dont je vous ai parlé ; car ma mémoire n'a plus sa fraîcheur, et je commence à confondre un peu les dates.<sup>94</sup>

– Poivre, continua M. Pernon, désapprouvait en principe général le système de service qui constituaient les corvées. Les droits de chasse d'animaux et autres ne lui paraissaient pas moins contraire à l'agriculture. Par suite des mêmes idées, il blâmait relativement à l'industrie, la prérogative des maîtrises et des Jurandes. Combien d'autres réflexions ne lui ai-je pas entendu faire, sur la barbarie de nos lois pénales, la formalité de la procédure, le régime des milices, l'inconvénient des vœux perpétuels, les droits d'aubaine et de naufrage qui lui paraissaient contraire au droit naturel. L'établissement des impôts arbitraires. Il s'affligeait aussi du peu de respect qu'on avait pour les mots. »<sup>95</sup>

Le jeune Gustave :

« Avec de tels sentiments, de telles maximes, Poivre dut faire un excellent administrateur ! »

M. Hubert :

« Vous résumez en un seul mot ce qu'il me reste à vous raconter à mon tour. »

« Oui, demain, lui répondit-on, car nous vous demanderons aussi tous les détails. »

« Tous ! , répondit-il, ah ! non, l'Isle de France ne nous appartient plus ! Mais il y en aura assez pour vous intéresser.

---

<sup>93</sup> Lettre à un intendant de Lyon sur les corvées.

<sup>94</sup> L'auteur a en effet réuni dans cette 3ème journée, les travaux académiques exécutés par Poivre dans son second séjour de 1775 à 1786 ; d'abord parce qu'il était difficile de les distinguer par l'ordre du temps, ensuite parce qu'ils appartiennent au même tableau, celui de sa vie dans la retraite.

<sup>95</sup> Manuscrits.

## Quatrième journée

Le quatrième jour, lorsque la société fut réunie, le vieux missionnaire dit à M. Pernon :

« J'ai beaucoup réfléchi à ce que vous nous avez raconté hier soir de la vie privée et intérieure de Poivre, et sur le parfait accord qui existait entre les deux hommes qui ont eu une destinée si différente : Celui qui remplit avec tant de dévouement et de courage une carrière active et périlleuse et celui qui au sein de sa retraite, de l'amitié, de l'étude, se livrait à la pratique de la vertu et s'exerçait aux plus utiles méditations. Cet accord m'a confirmé dans la conviction où je suis que, dans l'une comme dans l'autre existence, tout vient d'une même et commune racine, et que l'homme le plus calme est toujours l'homme le plus fort. C'est la paix d'une bonne conscience qui rend capable des sacrifices héroïques. »

M. Pernon :

« Eh ! Quel sacrifice, en effet, mes amis, n'exigea-t-on pas de lui ! Il jouissait ici d'un repos honorable, son cœur venait de faire un choix qui assurait le bonheur de sa vie ; il allait s'unir à la jeune *[biffure, Clotilde remplacé par Robin<sup>96</sup>]* Robin dans lequel *[sic]* il retrouvait l'image vivante d'une belle-sœur chérie ! Nous étions tous dans la joie, lorsqu'au milieu de ces doux préparatifs en 1766, il est subitement appelé à Paris par les ordres du Roi. Il nous en cacha les motifs, mais son départ nous fit trembler. Nous craignîmes qu'on ne se fut rappelé et ses services et son mérite, qu'il ne nous fut enlevé de nouveau ! En effet, après quelques entretiens, M. de Choiseul et M. de Praslin, alors ministre de la Marine, lui proposèrent d'aller en qualité de Commissaire du Roi, administrer les Îles de France et de Bourbon. Quel homme pouvait y être plus propre que celui qui avait voyagé près de 20 ans en Asie et sur les côtes de l'Afrique, étudié les productions de la nature, le commerce, les mœurs et les relations des peuples, qui surtout avait si bien médité les principes constitutifs des colonies, les causes qui faisaient prospérer les unes et languir les autres !<sup>97</sup> Cependant Poivre hésita, résista même. Sans doute il donnait de vifs regrets à sa charmante retraite ; ses affections étaient mises à une rude épreuve, mais d'autres motifs encore concoururent à son refus. Il avait trop vu pour ne pas connaître tout ce que l'administration publique prépare d'amertume à celui qui en accepte le fardeau, souvent en raison même de la droiture de ses intentions. Il savait d'ailleurs, quelles difficultés particulières allaient lui présenter cette mission. Il avait beaucoup de sujets d'inquiétude sur les contrariétés qu'il était exposé à éprouver. Il les confia à M. de Praslin qui, avec bonté, prit tous les soins pour le rassurer. Le ministre représenta à notre ami que l'intention du Roi était de réaliser le vœu que Poivre même avait conçu, et pouvait seul réaliser d'introduire dans nos colonies les plants d'épicerie fines, et qu'il était trop bon citoyen pour négliger de rendre un tel service à son pays. Poivre cette fois encore céda au mouvement d'un généreux patriote, il nous écrivit ses combats, sa résolution. Quelle fut notre admiration lorsque

---

<sup>96</sup> **Note transcripteur** : sur le brouillon on trouve Clotilde.

<sup>97</sup> **Note transcripteur** : Un frère de Pierre Poivre, Denis, son cadet de 3 ans, avait épousé Élisabeth Colaud, la tante de Françoise Robin. Françoise avait perdu sa mère à l'âge de quatre ans et demi, aussi il n'est pas étonnant que sa tante restée sans enfant se soit dévouée pour sa nièce et ait favorisé son union avec son beau-frère.

nous apprîmes par la tante de la jeune Robin<sup>98</sup>, que celle-ci la pressait d'accélérer son union avec notre ami ! Elle voulait s'associer à ses périls, soulager ses fatigues, embellir une vie consacrée au plus noble dévouement. Poivre ne consentait pas à faire partager à une jeune épouse la carrière orageuse et pénible qui l'attendait, mais il dut se rendre à une affection si touchante ; il accourut, nous le revîmes quelques instants, les liens sacrés furent formés. Nous assistâmes à la cérémonie religieuse avec une émotion profonde ; la joie de la famille était mêlée et troublée par la douleur d'une telle séparation, par de justes et nombreuses sollicitudes, mais le respect dominait toutes nos impressions, le respect pour la vertu qui seule inspire la belle action. « Le voilà, celui qui s'immole pour son pays ! La voilà, celle qui se dévoue pour récompenser un bon citoyen ! », disions-nous en les considérant d'un regard attendri. Lorsque la cérémonie fut terminée, Poivre me prit à l'écart et me dit : « Je sens cependant qu'il est doux d'être l'objet d'un tel sentiment, que la présence d'une épouse chérie me donnera plus de force pour remplir mes difficiles devoirs ; j'aurai en elle une confidente, une amie, un témoin de mes actions, une seconde conscience, je méditerai avec elle le bien que je veux faire ; et les chagrins qui m'attendent, versés dans son cœur me deviendront moins amers. La belle-sœur de Poivre qui avait tant désirée cette union, qui l'avait préparée, applaudissait à la résolution de sa nièce, quoiqu'elle la perdit pour longtemps. « Vas, mon enfant, lui disait-elle, fais le bonheur de mon ami ! Représente-nous, remplace-nous auprès de lui ! Entoure de fleurs sa noble vie ! Acquitte envers lui la dette de la France ! » Ils s'arrachèrent à nos embrassements, ils partirent aussitôt !... – Mon cher M. Hubert, quel trésor nous vous avons cédé ! »

M. Hubert :

« Qui mieux que moi peut comprendre vos regrets ; Notre cher missionnaire nous disait tout à l'heure qu'il y avait deux hommes dans Poivre. Moi, je prétends qu'il y en avait trois, car indépendamment du voyageur intrépide et éclairé, du sage dans la vie privée, nous avons connu en lui, l'excellent administrateur dans la vie publique. »

Le missionnaire :

« J'y consens volontiers, mais je dirai alors que les trois hommes en lui étaient conduits par le même principe, et que s'il a été un excellent administrateur, il en faut encore chercher la vraie source dans cette pure et haute moralité de son caractère. J'ai vu aussi beaucoup d'administrateurs, Messieurs, et j'ai toujours remarqué que les mérites de leur administration tenaient surtout à leur caractère, et que la vertu pour eux aussi, était le premier des talents pour gouverner les hommes et les affaires. »<sup>99</sup>

Gustave :

« Puissent, nos ministres avoir la même conviction que vous ! »

M. Hubert :

« Ah ! Si l'on savait tout ce qu'un administrateur, homme de bien, passionné pour la justice, protecteur des intérêts de tous, inflexible dans l'observation de ses devoirs, est destiné à dévorer de contrariétés de tous genres, de combien d'amertume il sera abreuvé, combien d'intrigues l'assiégeront ! Combien de passions honteuses se réuniront contre lui ! Que de jalousies secrètes chercheront à le noircir ! Combien son âme sera cruellement éprouvée ! on comprendrait de quel courage, de quelle persévérance il a besoin, et notre missionnaire a bien raison de dire qu'il puisera ses principales forces dans le calme d'une bonne conscience !

---

<sup>98</sup> Note transcripteur : sur le brouillon : « mère de la jeune Clotilde » raturé en « tante de la jeune Robin »

<sup>99</sup> C'était aussi l'opinion de Poivre.

– Tel fut trop souvent le sort de notre ami. »<sup>100</sup>

Camille :

« Comment ? »

M. Hubert :

« Il avait l'habitude de concentrer en lui-même ses peines les plus cruelles. Sa délicatesse se refusait de faire naître, en les confiant, contre leurs auteurs des préventions fâcheuses. Croiriez-vous, par exemple, qu'un complot ayant été ourdi contre sa vie, après l'avoir connu et y avoir échappé, il en a gardé un secret profond pendant plusieurs années, même à l'égard de sa compagne.<sup>101</sup>

– Je dois à sa mémoire et à l'amitié qu'il m'accordait d'être fidèle après lui aux sentiments qui le dirigeaient. Ah ! Non, je ne déchirerai pas le voile qu'il s'était plu à étendre lui-même.

– Je dirai seulement que les plus grandes difficultés qui puissent s'offrir à un administrateur civil, naissent de sa coopération avec l'autorité militaire, surtout dans les possessions éloignées, surtout si les intérêts de la défense et de la sûreté extérieure se compliquent avec ceux de la prospérité du dedans. L'autorité militaire par sa position naturelle, doit imposer des sacrifices que l'administration doit tendre à soulager. La première est accoutumée à l'emploi de la force, la seconde à surtout besoin de la persuasion et de la confiance : la première commande, la seconde consulte et juge. Le premier a besoin de moyens prompts et vigoureux, la seconde réussit surtout par la prudence et la sagesse. Que sera-ce donc, si le caractère personnel des commandants militaires vient accroître ces difficultés, s'ils sont brusques, violents, capricieux, intéressés. Si, repoussant d'eux les affections, ils les voient avec envie se réfugier près d'une autorité protectrice, s'ils croient apercevoir, - dans l'équité des magistrats, une barrière qui arrête leurs desseins, - dans sa vie une censure de leur conduite !<sup>102</sup>

– Que si cependant un administrateur digne de ce titre a le bonheur de se rencontrer avec un militaire éclairé, intègre, juste, alors leurs vues s'unissent au lieu de se croiser ; alors que de bien ils pourront faire ensemble ! »

M. Pernon :

« Nous trouverions facilement aujourd'hui parmi nous, beaucoup de militaires tels que celui que vous demandez là. »

M. Hubert :

« Je le crois, s'ils ressemblent au général Decaen qui nous a valeureusement défendus et équitablement gouvernés.

– Poivre eut le bonheur d'en trouver un quelque temps dans M. Steinaver, ce temps fut court. Mais reprenons les choses à leur origine.

– Vous ne me demanderez pas un récit circonstancié de tout ce que Poivre a fait parmi nous. Hélas ! ces souvenirs seraient pour moi trop amers. Ces établissements qu'il avait créés ... ce n'est plus pour nous qu'ils se développent et fructifient. Chère Île de France, en travaillant pour toi, Poivre croyait travailler à jamais pour sa patrie ! ... »

M. Hubert s'interrompt ici quelques moments. « Je me bornerai donc, reprit-il ensuite, à vous indiquer l'esprit général et la marche de son administration. Ses vues principales... et puis tout le fruit de ses travaux n'est pas perdu pour moi, comme vous pourrez le voir.

<sup>100</sup> Voir les manuscrits de Poivre.

<sup>101</sup> ... exacte

<sup>102</sup> Voir les manuscrits de Poivre.

– Les Isles de France et de Bourbon réunies en une seule colonie, avaient été jusqu’alors administrées par la Compagnie des Indes. Elles venaient d’être placées sous l’autorité directe du Roi. Cette circonstance qui avait été le motif de la mission de Poivre, lui préparait aussi par elle-même bien des embarras, car la Compagnie y conservait ses privilèges, son commerce, ses magasins, elle était lors dans un état singulier de décadence.

– Vous savez que ce brave La Bourdonnais avait été le véritable fondateur.

– Découverte en 1506 par Don Pedro Mascarenhas, Portugais, sous le gouvernement d’Almeida, alors vice-roi de la côte de l’Inde. Pour les Portugais, l’Ile de France reçut le nom de Cerné, et celle de Bourbon, découverte en même temps, celui de Mascareigne. Elles furent négligées par eux et par les Espagnols qui succédèrent à leur domination. Les Hollandais la découvrirent en quelque sorte une seconde fois et lui donnèrent alors le nom d’île Maurice. En 1664, quelques aventuriers français, les uns chassés par l’insalubrité de Madagascar, les autres échappés au massacre du Fort Dauphin, vinrent s’établir à l’île Mascareigne, s’y livrèrent à l’agriculture, y plantèrent le café tiré de Moka et d’Ouden. En 1721, leur établissement prospérait déjà, ils formèrent une deuxième colonie à l’île Maurice que les Hollandais avaient volontairement abandonné, et le chevalier Garnier de Fougeray, capitaine du *Prislan*<sup>103</sup> en prit possession au nom du Roi. Mais ce fut en 1730 que la colonie fut véritablement fondée par Mahé de La Bourdonnais qui y vint le premier avec le caractère de Gouverneur Général. Il créa les ponts, les aqueducs, les hôpitaux, les magasins, y planta le sucre et le manioc, y organisa l’administration de la police et de la justice. L’influence de son caractère était telle que les colons jusqu’alors divisés par les disputes, furent encore conquis par l’esprit de conciliation et de douceur qui lui était propre, et pendant 11 ans qu’il a gouverné, il n’y a eu qu’un seul procès à l’Isle de France... mais pardonnez-moi, si je me laisse entraîner à mes propres souvenirs, en vous racontant les destinées d’un pays qui m’est si cher... ! »

M. Pernon :

« Rien n’est plus juste, notre ami nous parlait aussi, très souvent, de la Bourdonnais qu’il avait accompagné dans sa jeunesse à l’Isle de France et auquel il se plaisait à rendre le plus éclatant témoignage. »

M. Hubert :

« Après La Bourdonnais, nous avons eu successivement : M. David, M. Lozier-Bouvet, M. Magnon et M. Desforges-Bouché.

– Lorsque la colonie reentra sous l’autorité royale, Poivre reçut le titre de commissaire général ordonnateur de la Marine, faisant fonction d’intendant aux Iles de France et de Bourbon, et de président du Conseil Supérieur à établir. »

M. Pernon :

« Il reçut dès lors, aussi, le cordon de St Michel et des titres de noblesse conçus dans les termes les plus honorables. »

M. Hubert :

« Ses premières dispositions, dès avant son départ de Paris, nous annoncèrent d’avance sa généreuse sollicitude pour nous. Il avait obtenu l’affranchissement de toutes les terres de la colonie ; ces terres supportaient jusqu’alors envers la Compagnie un cent annuel, et des droits de lods et ventes. Il obtint aussi des lettres patentes qui donnèrent une valeur au papier monnaie de la Compagnie. Ce papier était entre les

---

<sup>103</sup> **Note transcripteur :** Jean Baptiste Garnier de Fougerai (ou Fougeray) commandait alors le *Triton*.

mains des cultivateurs qui en eussent supporté la perte. Il donna d'excellentes instructions aux agents qui le précédèrent. »

Le missionnaire :

« Il fit aussi à Paris un traité avec notre supérieur général, notre maison de St Lazare fournissait à la colonie des curés et des desservants ; l'intérêt de la religion ne lui fut pas moins cher que celui du commerce. »

M. Hubert :

« Il parut à l'Isle de France le 17 juillet 1767 sur le vaisseau *Le Dauphin*, il apportait avec lui des plants d'olivier et des tourterelles qu'il avait pris pour nous dans une relâche à Cadix<sup>104</sup>, aimables présents qui semblaient être le symbole de ses bienfaisantes intentions et du bonheur qu'il nous apportait ! »

M. Pernon :

« Oh ! En effet, son âme n'était remplie que de pensées pour votre bonheur. Il m'a raconté depuis, quelles impressions il éprouva lorsque l'oiseau blanc du tropique planant à une grande hauteur et se détachant sur l'azur du ciel, lui annonça le voisinage des terres, lorsque les montagnes de l'île couvertes d'une riche verdure, se découvrirent à ses regards, surmontées de leurs pitons élevés, lorsque le vent apporta jusqu'à lui les parfums des citronniers, des orangers et des mille autres fleurs, lorsqu'il reconnut à ce coup d'œil enchanteur la colonie qu'il avait déjà visitée, lorsqu'en mouillant au port, il vit accourir une foule empressée, des habitants de toutes couleurs. Ce concours, la joie universelle, les robes blanches et flottantes de mousseline de l'Inde dont les femmes et les filles étaient vêtues, tout donnait à ce spectacle l'air d'une fête. »

M. Hubert :

« Et ce fut en effet un jour de fête ! On se pressait pour le voir ; chacun de ceux qui l'avaient déjà connu disait ses excellentes qualités ; on cherchait des yeux sa jeune épouse, on courait au devant du passage, on les accablait de questions sur la France. **Ils arrivent de France !** Ce doux nom, ce beau nom de France volait de bouche en bouche, retentissait de toutes parts, on s'embrassait et nous sentions toute la force des liens qui nous attachaient à la mère-patrie.

– Les premières paroles qu'il nous adressa furent des paroles d'affection, de paix, d'espérance, d'encouragement au travail. Il nous annonçait les bienfaits du Roi en homme digne de leur servir d'organe.<sup>105</sup>

– Son premier soin fut de visiter l'intérieur de l'île. Il la trouva dans une situation déplorable, le port presque comblé, les bâtiments et les aqueducs tombant en ruines, les fortifications dégradées, les ateliers sans ouvrier, l'agriculture négligée et une partie retournée en friches, les forêts dévastées et les rivières presque à sec, la sucrerie en décadence, les habitants accablés de dettes. Trois partis se divisant la colonie, le découragement dans tous les esprits, le désordre partout, les mœurs relâchés et corrompus, la religion presque oubliée et son culte exercé non seulement sans pompe, mais presque sans décence. Tel fut l'affligeant tableau qui se déroula à ses yeux.

– Voilà ce qu'il avait à restaurer. C'est au milieu de ces débris qu'il devait fonder la prospérité. Outre l'introduction des plants d'épicerie fines, ses vues embrassaient trois objets principaux : 1° : Assurer la subsistance par la culture des grains. 2° : Faire de l'Isle de France l'entrepôt du commerce des Indes. 3° : Nous en assurer la possession en mettant l'île dans un état de défense respectable ; mais il subordonnait

<sup>104</sup> Détail exact.

<sup>105</sup> Voir sa proclamation imprimée dans les *Voyages d'un philosophe*.

l'intérêt de la défense à celui de l'abondance et du bonheur. Car la force qui protège, disait-il, n'est un bien que lorsqu'elle est la garantie de la félicité publique.<sup>106</sup>

– Cette carrière était immense ! Combien elle exigeait de détails ! Que d'obstacles se présentaient de toute part ! Combien les ressources étaient faibles ! Le courage calme et la persévérance infatigable de notre ami n'en furent point effrayés. Il suivit à la fois le développement de toutes ses vues, sans se laisser arrêter que lorsqu'il rencontrait devant lui une barrière insurmontable.

– J'accompagnais Poivre dans cette tournée, et ce fut à cette époque que se forma entre nous cette liaison qui devint si douce et si honorable pour moi. Nous autres, colons, nous avons peine à comprendre votre activité européenne, nous aimons à jouir, et le repos est aussi pour nous une jouissance. De là, sans doute, vient en partie cette négligence, cette indifférence pour continuer les entreprises, recueillir les avantages qu'on nous procure et dont Poivre était souvent affligé ; que de cultures utiles essayées par ses soins sont restées abandonnées ! Mais l'activité de Poivre, son assiduité, son attention aux moindres choses surpassaient tout ce que nous avions vu des Européens, et ce qui m'étonnait d'avantage, c'est qu'elles n'avaient rien d'inquiet ou d'agité ; elles étaient toujours faciles, naturelles et paisibles.

– Il commença par faire une suite de règlements utiles, distribuer des concessions régulières, ranimer le crédit, donner des encouragements de tout genre. Le port fut réparé, de grands travaux s'y développèrent, les arsenaux furent pourvus, des embarcations construites. L'ordre fut assuré dans les hôpitaux, les magasins furent restaurés, la boulangerie établie, les casernes s'élevèrent, le salpêtre du Bengale vint alimenter la fabrication de la poudre ; les chemins devinrent praticables, d'autres communications furent ouvertes, de nouvelles paroisses furent instituées, une église manquait jusqu'alors à notre ville, il voulut nous la donner. Il faut, disait-il, fonder la colonie sur l'agriculture, l'agriculture sur les bonnes mœurs, et les mœurs sur la religion.<sup>107</sup>

– L'idée d'assurer nos subsistances par nos seules ressources, avait jusqu'alors échappé à notre imprévoyance, quoique de trop fréquentes inquiétudes eussent dûes nous y rappeler. Déjà, par une cruelle expérience, avec les fruits les plus exquis de la terre, nous avions souvent manqué de pain, et dans l'abondance même, nous n'en donnions jamais à nos esclaves. La sagesse de notre administrateur ne se laissa point atteindre par la contagion de notre insouciance. Cette idée fut au contraire l'objet de sa constante sollicitude, c'était la base fondamentale sur laquelle il voulait asseoir son ouvrage. Il nous délivra de trois fléaux qui désolaient nos récoltes, les sauterelles, les rats, et une espèce d'oiseaux qui, apportés autrefois comme objet d'agrément, s'étaient multipliés au point de dévaster. Il réprima un fléau non moins funeste, l'abus de la chasse ; il dirigea sur Madagascar des expéditions qui nous rapportèrent des bestiaux. Il essaya, mais vainement de nous procurer le ris sec qui aurait pu passer de chez nous en France, et qui y serait devenu si utile dans les provinces méridionales. Enfin, comme nos produits étaient insuffisants à nos besoins, il tira un grand avantage des relations qu'il avait autrefois formées au cap de Bonne-Espérance en nous procurant des approvisionnements, secours qui devint pour nous presque miraculeux, lorsqu'en 1770, une expédition de dix mille hommes arriva inopinément au milieu de nous. La crainte d'une rupture avec l'Angleterre avait suggérée à M. le Duc de Choiseul ce plan qui avait en politique, de la hardiesse et de la grandeur, mais son succès dépendait

---

<sup>106</sup> Ms Poivre.

<sup>107</sup> Ms Poivre.

avant tout de Poivre, car il fallait des approvisionnements. *Nous savons qu'on manque à tout*, lui écrivait le ministre, *mais vous êtes là*. Il ne trompa point cette espérance, l'estime et la confiance que lui portaient les Hollandais nous sauvèrent. Ils lui livrèrent sur son seul crédit pour plusieurs millions de subsistances.

– Au milieu de tant de soins divers, notre ami ne perdit pas un seul instant de vue l'introduction des plants d'épicerie fines, introduction qui était son projet favori, et qui l'avait occupé si ardemment dès sa jeunesse. Il dirigea par de sages instructions les expéditions de MM. Coëtivi, Cordé, Provost, de Tremigon et d'Etcheverry.<sup>108</sup> Il distribua à chacun de nous ces précieuses semences, mais prévoyant trop justement les effets de la négligence d'un grand nombre, de la jalousie de quelques-autres, il avait réuni et cultivé lui-même, chaque espèce dans son jardin de Montplaisir qui devint en fait, un modèle d'expériences et une sorte de pépinière qui a versé par milliers ses produits sur notre île et les autres colonies françaises. »

M. Pernon :

« C'est ce *Monplaisir* dont il m'a si souvent parlé à son retour. »

M. Hubert :

« C'était en effet un lieu ravissant, et qui a été embelli encore pour moi par les charmes de son commerce. La direction de cette culture si riche et si variée était l'unique délassement du respectable administrateur ; il me permettait de le seconder dans ses travaux et de m'éclairer de son exemple.

– De grandes allées de bambous<sup>109</sup> entouraient le jardin. Un large canal qui le bordait d'un côté, amenait une eau abondante et la versait sur tous les carrés par des conduits en pierre ; chacun de ces carrés était entouré d'arbres fruitiers ; une multitude de bananiers portant dans les airs leurs bouquets de larges feuilles, brisaient les rayons du soleil, entretenaient une douce fraîcheur et cette humidité si nécessaire sous la zone torride. Au milieu d'eux s'élevaient çà et là de superbes badamiers dont les branches formées en étages, s'étendaient comme une espèce de parasol et dominaient cette belle forêt. Toutes les sortes de palmiers y croissaient à l'envi et retraçaient à l'imagination les plus antiques souvenirs de l'histoire. Un bois entier de jeunes canneliers semblait être comme un monument vivant du triomphe que le génie de Poivre remportait sur Ceylan ; l'arbre à pain, conquête non moins précieuse, étalait ses fruits nourrissants ; là croissaient le cocotier à fruit double, et à fruit simple, les géroflis, les muscadiers, les poivriers, les pamplemousses à la fleur parfumée portant des espèces d'oranges grosses comme de petits melons, toutes espèces d'orangers entre autres ceux qui donnent la mandarine, l'ampalis ou mûrier à gros fruits de Madagascar, l'arbre à huile essentielle de rose, l'arbre à suif, le bois de campêche, le bois immortel, les variétés du dattier, du manguiier, l'arbre des quatre épices, l'avocat des Antilles, le sagoutier des Moluques, le savonnier de la Chine, le maran d'Iolo, le mahé ou arbre de mâtore, le mangoustan dont le fruit est réputé le plus exquis du monde, les jaccas, les grenadiers à fleurs et à fruits, le thé et l'anis étaient de la Chine. On y trouvait aussi les variétés du chêne, du sapin, de la vigne, du pommier, du pêcher d'Europe, en un mot, les productions de toutes les parties du monde s'y trouvaient réunies comme par enchantement. Deux plants de framboisier au fruit rose y ont tellement multiplié, qu'aujourd'hui, leurs rejetons forment toutes les haies de la colonie.

---

<sup>108</sup> La relation du voyage d'Etcheverry a été publiée à la suite de la dernière édition des *Voyages d'un philosophe*.

<sup>109</sup> Roseau gigantesque propre à tant d'usages divers [*sur brouillon uniquement*]

– Ce fut dans ce jardin que notre ami reçu Bougainville revenant de l’océan Pacifique, et le jardin de Monplaisir s’enrichit encore de l’arbre appelé évi que ce célèbre navigateur rapportait de Tahiti. Poivre eut le bonheur de retenir près de lui le savant Commerson qui avait accompagné Bougainville, dont le zèle égalait les connaissances, qui se dévoua pour nous enseigner l’art de tirer parti de tant de richesses, et que nous avons eu le malheur de perdre peu après le départ de notre administrateur. Et toi, mon ami Céré qui assista Poivre dans cette grande création, qui la dirigea sous ses yeux, qui l’a conservée, fait fructifier après lui. Toi qui fus aussi notre bienfaiteur. Puis-je me retracer l’image de ces beaux lieux, de ces trésors de culture, sans payer à la mémoire un juste tribut de regrets, d’affection et de reconnaissance ? »

Camille :

« Ainsi, la collection formée par Poivre fut conservée après lui. »

M. Hubert :

« Poivre avait acheté Monplaisir de la Compagnie des Indes. À son départ, il le remit au Roi, ainsi enrichi et embelli pour le même prix qu’il lui avait coûté encore inculte.

– Croiriez-vous cependant que plus d’une fois, on a proposé au gouvernement d’abandonner ou de détruire ce jardin sous le prétexte d’économie. Suffren, le héros de l’Inde, l’a sauvé en rendant aux travaux de Poivre la justice qui leur était due.

– Poivre reçut aussi d’utiles secours de M. Cossigny, correspondant de l’Académie des Sciences, ingénieur de la colonie. M. de Cossigny et M. de Tromelin, capitaine de vaisseau, l’ont secondé dans la conception des grands travaux exécutés au Port-Louis ; ces travaux seuls suffiraient pour perpétuer à l’Isle de France, le nom de notre ami. »

Gustave :

« L’influence d’une administration aussi éclairée et aussi bienfaisante ne dut pas tarder à se faire sentir. »

M. Hubert :

« Oui, ou du moins à se faire jour, autant qu’il était possible au travers des obstacles que lui opposèrent mille causes diverses. Si Poivre ne réussit pas à opérer tout le bien qu’il désirait, combien de maux il réussit à prévenir, sans qu’on l’ait su peut-être ! Il résistait à tous les actes arbitraires avec une inflexible fermeté ; il appelait auprès de lui, s’efforçait de concilier des personnes divisées et à prévenir les procès ; l’accès était toujours ouvert près de lui à tous les habitants ; il ne faisait jamais attendre, il disait : Je regarde le temps comme l’objet le plus précieux, ce serait faire acheter cher les faveurs du gouvernement et de la justice, que de la faire acheter au prix inestimable du temps.<sup>110</sup> S’il avait une préférence, toutefois, c’était pour les malheureux. Je ne trouve rien de si doux, me disait-il un jour, que de pouvoir défendre les faibles contre l’oppression<sup>111</sup>, et cette douceur était d’autant mieux sentie que ce genre de courage n’avait souvent que le ciel pour témoin. »

M. Pernon :

« Ce portrait que vous nous faites de notre ami comme administrateur, me rappelle involontairement celle de son gendre M. Bureaux de Pusy que nous avons le bonheur de posséder à Lyon et qui, en administrant notre département et notre ville où il a laissé tant de regrets, a déployé les mêmes vertus publiques et le même caractère. »

Gustave :

---

<sup>110</sup> Ms Poivre.

<sup>111</sup> Ibid.

« Ce que vous nous avez dit de l'horreur qu'inspirait à Poivre le commerce des esclaves, me persuade qu'il ne dut rien négliger pour adoucir le sort des noirs dans la colonie. »

M. Hubert :

« Demandez-le plutôt à Paul. »

On appelle Paul. Paul accourut.

« Chantez-nous lui dit M. Hubert, chantez-nous la chanson que dans le jardin de Monplaisir vous chantiez un samedi soir, ayant prolongé votre travail, lorsque Poivre revint de la ville. »

Paul :

« Mais il me faudrait un interlocuteur ! »

M. Hubert :

« Ah ! Tu feras bien les deux rôles, ils ne sont pas longs ! »

Paul, (sur un air monotone, formé seulement de quelques notes.) :

« Si le maître venait ici souvent, nous autres tous mourir ! »

Un autre de mes frères noirs :

« Pourquoi nous tous mourir ? »

Moi :

« Parce que nous, trop travailler pour lui faire plaisir. »<sup>112</sup>

Gustave :

« Cette chanson était sans doute de votre composition. »

Paul :

« C'est toujours nous qui composons nous-mêmes, qui inventons nos chansons ; cela nous délasse en travaillant. Ah ! que n'ai-je ici ma harpe malache<sup>113</sup>, je jouerais aussi un air à ces messieurs. »

Gustave :

« Il était donc bien bon pour vous, l'intendant de l'Isle de France. »

Paul :

« Ah ! Monsieur ! Il commença par soulager les fardeaux énormes dont on nous accablait, en les réduisant à la portée de nos forces. Il fit plusieurs règlements pour obliger à nous mieux traiter et, ce qui nous fut encore plus utile, il en donna l'exemple, et il réprimait les exactions que nous éprouvions. Voici un trait dont je me rappelle : On donnait à ceux d'entre nous qui étaient occupés aux travaux du port, trois petits pains de manioc, d'une demie-livre chacun. »

Gustave :

« Ce n'était pas beaucoup. »

Paul :

« Eh bien un habitant avec lequel M. Poivre avait fait [un] marché pour nous fournir nos trois pains ne leur avait donné que 19 onces au lieu de 24. Si vous aviez vu, messieurs, la colère de M. Poivre quand il l'eut pris sur le fait ! »

Le missionnaire et M. Pernon :

« Poivre en colère ! Jamais Poivre ne s'est mis en colère. »

M. Hubert :

« Il est vrai, et c'est certainement la seule fois de sa vie ! »<sup>114</sup>

<sup>112</sup> Le fait est exact, et la chanson littéralement conservée.

<sup>113</sup> C'est un instrument de musique formé de bambou que façonnent et emploient les Madécasses – Voir la description in : *Le voyage pittoresque à l'Isle de France*, par Milbert, tome 2, page 166

<sup>114</sup> Le fait principal et l'anecdote sont exacts.

Paul :

« Pauvres malgaches ! Que ne fit pas M. Poivre pour faire échouer le complot de Betty et de La Bigorne contre votre vie et votre liberté.<sup>115</sup> Poivre était un ami de notre Jean Hart. »

Camille :

« Qu'était-ce donc que Jean Hart ? »

Paul :

« C'était le Roi de mon pays. »

M. Hubert :

« Ce roi était fils d'un pirate anglais et d'une femme malgache. Poivre l'avait connu lors de son premier voyage à Madagascar en 1756. Il forma avec lui des relations utiles pour l'Isle de France, à laquelle Jean Hart fournissait du riz et des bestiaux. Malheureusement la cruelle avidité de ceux qui cherchaient à faire dans cette île la traite des noirs en contrebande, contrariait toutes ces relations qui eussent pu devenir si fructueuses. Combien de fois les bâtiments qui devaient rapporter des bestiaux ou des vives furent, au lieu de ce précieux secours, chargés de malheureux surpris et destinés à être vendus ! Mon brave Paul en a été la victime encore enfant. Nous avons cherché à l'en dédommager et à l'en consoler. »

Le jeune Camille :

« Quel dommage que nous ayons perdu nos établissements à Madagascar, et qu'il faille y renoncer pour toujours ! Qui sait si la possession de cette île n'eut pu nous offrir, du moins aujourd'hui, quelque dédommagement. »

M. Hubert :

« Poivre ne négligea rien pour conserver des établissements dont il appréciait l'importance, et qu'il croyait possible de développer. J'ai entre les mains les instructions qu'il donna le 30 août 1767 à MM. Glemet, Bertaud et Becquet qu'il envoya dans cette île pour les négociations à former avec les chefs noirs. Elles sont pleines de sagesse et de prévoyance. Plus tard il envoya des secours à Fort Dauphin. Du reste, ces établissements n'ont été ruinés que par notre faute, par les mauvais choix des mesures, par le défaut de suite, et surtout par la cupidité qui a cherché à ne voir dans cette île qu'un marché d'esclaves. »<sup>116</sup>

Camille :

« Je croyais que l'insalubrité du climat et le caractère des habitants y rendait le succès de toute colonisation décidément impossible. »

M. Hubert :

---

<sup>115</sup> Betty était une négresse, tante de Jean Hart, chef d'une petite nation de Madagascar, allié des Français, et qui faisait avec eux un commerce utile. Elle avait une habitation à l'Isle de France où elle vivait avec un Français, et où elle était bien reçue du gouvernement. Bigorne était un ancien sergent de la Compagnie qui parlait la langue malgache, et exerçait quelque séduction sur ces pauvres gens. Il s'était longtemps joué à exciter des querelles entre les Madécasses, se cachant dans un trou pendant les combats, et achetant ensuite les prisonniers. Un complot fut ourdi pour recommencer cette cruelle combinaison. Betty eut l'infamie d'y tremper. Elle fut à Madagascar préparer les esprits et les soulever contre Jean-Hart. Bigorne, malgré les oppositions de M. Poivre, et à son insu, mais trop encouragé, partit ensuite, arma quelques jeunes gens et fut tué dans le cours de son expédition. Son projet était de faire main basse sur le village de Jean Hart, de le prendre, lui et les siens. Ses sujets, au nombre de 2.000, un vaisseau était prêt pour les recevoir. C'était un million de gagné.

<sup>116</sup> C'était l'opinion de Poivre. On peut voir dans son journal toutes les fourberies, toutes les atrocités que se permettaient sur la côte de Madagascar des gens qui prétendaient appartenir aux nations civilisées.

« Poivre qui l'avait visitée et observée avec cette attention méthodique qui lui était propre, en pensait autrement. Les côtes sans doute sont insalubres, et on ne pourra former à Madagascar de ces établissements que l'Europe a trop longtemps considérés comme le seul moyen de colonisation, des forteresses pour asservir les naturels et les retenir captifs, mais, il n'en est pas de même de l'intérieur de cette île immense. Les Malgaches sont exempts de maladies et de remèdes.<sup>117</sup> La campagne est belle, fertile, coupée de petites rivières, ombragée d'arbres moyens, couverte de gras pâturages où paissent de nombreux troupeaux de bœufs, parée de mille fleurs. Elle produit le riz en abondance et les fruits les plus singuliers.<sup>118</sup>

– Quant aux naturels, leur caractère est doux, un seul trait vous les peindra : en allant faire les moissons à 4 ou 5 lieues, ils quittent sans inquiétude leur maison construite de nattes et de feuilles, fermée avec quelque branchage. Ils les laisseraient ainsi, pleines de richesses, sans craindre d'être volés. Quoique pauvres, ils ne manquent de rien, leur gouvernement est très patriarcal. Leurs palabres ou assemblées de fidèles, ressemblent aux anciens parlements des Français. Ils ont leur loi du talion et une espèce de « jugement de Dieu ». Ils sont hospitaliers, commercent avec bonne foi par des échanges. Seulement le concours des navires européens sur leurs côtes, leur donne quelque fois de l'ombrage, et ce n'est pas sans sujet. »<sup>119</sup>

Paul écoutait avec une joie naïve la peinture du pays qui l'avait vu naître, cependant, un nuage d'inquiétude vint subitement couvrir son front, et s'approchant de l'oreille de M. Hubert :

« Ah ! Mon maître, lui dit-il, ne faites pas que les Européens viennent s'établir chez Jean Hart, ils recommenceraient à faire battre mes pauvres frères noirs pour les vendre ensuite. »

M. Hubert le rassura et reprit :

« Les vues de Poivre se dirigèrent à tirer de Madagascar les plus abondants secours pour les îles de France et de Bourbon, non par la conquête, mais par de solides alliances, par la protection et la bonne foi. En cela encore, il rencontra bien des obstacles ! Je ne vous dirai pas combien ses regrets s'en accrurent dans les besoins que l'île éprouva sous le rapport des subsistances. Je ne vous peindrai pas son active sollicitude lorsque la contagion de la petite vérole introduite par des négligences, lorsque deux ouragans terribles vinrent ravager la colonie. Son zèle qui voulait nous procurer tant de biens, était souvent absorbé pour trouver des remèdes à nos maux !

– Sa sollicitude ne s'étendait pas moins sur l'île de Bourbon, on peut le voir par les instructions qu'il donna à M. de Crémont, commissaire ordonnateur qui administrait cette île sous ses ordres. Elle était associée aux mêmes bienfaits qu'il avait obtenus pour l'Isle de France. Il engageait M. de Crémont à diriger les principaux soins de son administration vers la culture. Il lui demandait ses réflexions sur les moyens de rendre cette colonie florissante. Ses vues que lui suggérait l'expérience sur ce qu'il y aurait à réformer, à ajouter dans la législation. Ses questions embrassaient la religion, les lois, les mœurs, les usages, la justice, la police, les finances, l'agriculture, l'état militaire, la population, le commerce, etc. Les esclaves, lui écrivait-il, doivent être pour vous l'objet d'une attention particulière, ces hommes malheureux ont, plus que jamais besoin de toute la protection du gouvernement. Vous veillerez scrupuleusement à ce

---

<sup>117</sup> Journal de Poivre.

<sup>118</sup> Ibid..

<sup>119</sup> Ibid.. Ce n'est pas sans projet que l'auteur a placé ici ce rapide tableau de Madagascar. L'intention n'échappera pas au lecteur, sans avoir besoin d'être indiquée.

qu'on observe les lois à leur égard, à ce qu'ils soient instruits dans la religion, vêtus, nourris, à ce qu'on favorise leurs mariages.<sup>120</sup>

– Cette île du moins est conservée à la France, et quoi qu'elle ait perdu aussi, par sa séparation de l'Isle de France, une portion de son importance, surtout en ce qui concerne le commerce de l'Inde, elle lui est très précieuse encore pour les riches productions de son sol. Elle en doit une partie aux soins de Poivre et aux plantes qu'il y a fait transporter. Mon frère qui habite cette île, y a essayé le premier le géroflier, il en cultive aujourd'hui des milliers et en tire d'abondantes récoltes. Il conserve le portrait de notre ami que Madame Poivre lui avait envoyé de France. Le jour qu'il le reçut, il le plaça sur le premier géroflier qu'il tenait de Poivre, rassembla ses amis, fit de cette inauguration une fête de famille, donna la liberté au nègre qui avait cultivé ce plant, et rappela tout ce que la colonie devait à son bienfaiteur.<sup>121</sup>

– Les Séchelles et Cayenne, Cayenne surtout, appelés désormais sous un gouvernement éclairé à de nouvelles destinées, ont aussi reçu de lui les épiceries qui conviennent à leur sol. Ce n'est pas sans une forte persévérance courageuse que Poivre parvint à les en faire jouir. Les mêmes idées exclusives qui guident les Hollandais s'étaient accréditées à l'Isle de France. On voulait, on exigeait qu'elle jouît seule de cette richesse. Quelle que fut l'affection de Poivre pour nous, l'intérêt public le guidait avant tout. Il résista, triompha. Sans sa résistance, en perdant l'Isle de France, nous eussions perdu tout le fruit d'une conquête qui élèvera peut-être Cayenne, quelque jour, au premier rang des possessions coloniales.

– Ce seul trait montre un véritable homme d'état.

– Cependant le privilège commercial de la Compagnie des Indes cessa avec elle. Le premier moment de la liberté fut un moment de confusion. On apportait ce qui était inutile, on n'apportait pas ce qui était nécessaire, mais bientôt on s'instruisit, les choses prirent leur cours naturel. Dans l'intervalle, Poivre avait reçu le titre d'Intendant de la Marine.

– La liberté du commerce ramena l'abondance comme par enchantement, la protection royale accordée à chaque armateur opéra des effets salutaires. Les mers furent sillonnées par des marines construites dans la colonie et qui portèrent en France une multitude d'objets rares et précieux<sup>122</sup>. Mais pourquoi vous rappeler au temps de prospérité ? Pourquoi vous peindrai-je la beauté de nos sites et le luxe que la nature a déployée sur nos champs ? Souvenirs doux et amers tout ensemble. »

Camille :

« *Britannus has segetis !* »

Gustave :

« Ah ! Qui a lu *Paul et Virginie*, a réellement habité votre île délicieuse, respiré nos parfums, erré dans nos savanes, dans les jeunes bouquets de mimosas et de cassiers, sous les hautes ombrages de l'ébénier aux longues siliques et du tamarinier des tropiques. »

M. Hubert :

« Que ne t'ais-je retrouvé encore, à mon arrivée en France, toi dont l'harmonieux pinceau a tracé ces fidèles et ravissantes peintures, toi qui les a animées par les plus gracieuses images de l'innocence, par les touchantes images du dévouement et du malheur ? Bernardin de St Pierre, où es-tu ?

<sup>120</sup> Instructions à M. de Crémont, par Poivre.

<sup>121</sup> Détail fidèlement exact.

<sup>122</sup> *Voyage pittoresque à l'isle de France*, par Milbert, tome II, page 153.

– Et toi, jeune Milbert qui accompagnait le jeune et illustre Péron, lorsque la maladie le retint parmi nous, toi dont je guidais les pas dans ta course pittoresque ! Tu as donc suivi de près Péron dans la tombe ? »

Camille :

« Vous retrouverez à Paris Du Petit-Thouars qui a donné la flore des deux îles. »

M. Hubert :

« J'ose à peine vous interroger sur les premiers objets des affections de notre ami ! Tant d'années se sont écoulées depuis ! Je me rappelle encore le charmant tableau qu'offrait la jeune épouse de Poivre, portée dans un palanquin de bambou, tenant dans ses bras deux aimables petites créatures encore au berceau, l'une portait ce nom si cher : Isle de France. »

M. Pernon :

« Cette digne fille de Poivre est précisément celle qui a été unie à M. Bureaux de Puzy dont je vous parlais tout à l'heure. Ce magistrat d'un si rare mérite a succombé, victime de son dévouement ; mais il a laissé un fils sujet déjà distingué et d'une belle espérance. Fanny, à la fleur de son âge a disparu de la terre ; une troisième, née à l'arrivée de Poivre en France, Sarah, modèle de la tendresse maternelle, unie à l'un de nos compatriotes, n'a pu résister à la douleur que lui a fait éprouver la perte de l'une de ses filles. Mais vous aurez une grande jouissance, vous pourrez voir encore celle qui fut l'amie, la compagne, la confidente de Poivre, vénérée, chérie, devant sa modeste existence aux bienfaits du Roi, trouvant encore les moyens de réaliser le titre que lui a donné la voix publique, le titre de *mère des pauvres* !

– C'est dans cette douce société, c'est au milieu de cette intéressante famille que notre ami passa ses dernières années, lorsqu'il vous eut quitté. »<sup>123</sup>

M. Hubert :

« Que n'avons-nous pas fait pour le retenir au milieu de nous ! Mais, seul il ne sentait pas tout le prix des obligations que nous lui avions. Je n'ai rien négligé pendant six ans, disait-il, de ce qui était en moi pour préparer votre prospérité. Un autre plus heureux pourra l'accomplir ! »

M. Pernon :

« À son retour en France, il continua d'ailleurs à nous servir. »

M. Hubert :

« Oui, et il trouva que des lettres de change, que divers remboursements n'étaient point encore acquittés par le successeur de M. de Praslin. Il fallut qu'il parvint à se faire entendre du jeune Roi qui venait de monter sur le trône. Mais le juste qui venait de monter sur [le] trône l'entendit, on paya.

– Les précieux documents qu'il a laissés à ses successeurs ont été des semences qui ont germé en fructifiant pour nous. »

M. Pernon :

« Quel vœux ne continuait-il pas à faire pour votre bonheur du sein de sa retraite ! »

M. Hubert :

« Comment avec un tel mérite, après de tels services ne fut-il pas du moins chargé de quelque administration importante ? »

M. Pernon :

---

<sup>123</sup> En 1772.

« Il l'eût pu s'il en eut la moindre ambition, mais il croyait avoir rempli sa tâche, il n'aspirait plus qu'au repos. Revenu à La Fréta, il passa le reste de sa vie dans le sein de la paix et dans l'exercice des vertus domestiques. Aimé et estimé de l'illustre Malesherbes, du vertueux Turgot, des La Rochefoucauld, lié avec Trudaine, Jussieu, avec Mentelle, il entretenait de savantes correspondances. Les étrangers et les Français distingués par leur rang et leurs connaissances qui passaient à Lyon venaient visiter le sage dans sa modeste habitation. Une honnête abondance, une noble simplicité y régnait, tous les amis du bien y étaient reçus avec empressement. Quel charme donnait à son commerce cette bonté parfaite, cette constante égalité d'humeur qui s'unissait en lui à une dignité naturelle ! Personne ne fut jamais plus éloigné de toute espèce d'ostentation, de tout retour personnel sur soi-même. Il étudiait encore, chaque matin je le trouvais un livre à la main après son lever. »

Gustave :

« Quel était son livre favori ? »

M. Pernon :

« A cette heure là, c'était Nicole ou Pascal. »

Gustave :

« Que n'a-t-il écrit ses voyages et l'histoire de son administration ! »

M. Pernon :

« Sa jeune épouse l'y engageait souvent, il s'y refusa constamment, il avait une idée trop peu avantageuse de lui-même. Peut-être aussi, en se retraçant toutes les peines, toutes les entraves qu'il avait rencontrées en essayant de faire le bien, éprouvait-il une secrète répugnance à revenir sur la suite d'une vie si agitée et souvent si douloureuse !

– Toutefois cet homme à qui l'injustice inspirait tant d'indignation lorsque les autres en étaient l'objet, [il] la supportait lui-même avec une égalité d'âme que nous n'avons jamais vue démentie.

– Il jouissait de cette existence honorable d'ailleurs autant qu'innocente et pure, lorsqu'il fut atteint d'une maladie cruelle causée par la goutte. Il y succomba en 1786, et cette âme vertueuse qui s'était toujours nourrie d'une piété éclairée et indulgente retourna dans le sein de celui qui récompense les bons. Il y a plus de 30 ans, mes amis, mais la blessure de mon cœur n'est point cicatrisée, et je le pleurerai jusqu'au jour prochain où j'irai le rejoindre. »

Gustave :

« Ah ! Sans doute sa patrie consacra quelque jour sa mémoire ! *Lyon ! Lyon ! Soit fière de tant d'hommes qui t'ont illustrée ! Donnes-leurs des imitateurs !* »<sup>124</sup>

Camille :

« Que de vues utiles, conçues par Poivre pourraient encore se développer ! »

Gustave :

« Que d'instructions utiles on pourrait retirer des exemples de sa vie. »

*Les deux jeunes gens ensemble :*

« *Un tel legs vaut bien celui du colonel Martin !* »

M. Pernon :

« *Mes enfants ! C'est à vous de le faire fructifier !* »<sup>125</sup>

M. Hubert :

<sup>124</sup> **Note transcripteur** : la fin de phrase en italique a été ajoutée plus tard.

<sup>125</sup> **Note transcripteur** : dialogue en italique ajouté plus tard.

« Cher Pernon, le bon missionnaire et moi nous désirons visiter sa tombe ...  
Vous nous conduirez. »

M. Pernon :

« Il ne repose point dans ces lieux, il mourut à Lyon, au retour d'un voyage dans le midi de la France, essayé pour le rétablissement de sa santé. M. Charrier de la Roche, alors curé d'Ainay, aujourd'hui évêque de Versailles, l'assista dans ses derniers moments. Il fut enseveli dans l'église de cette paroisse. »

M. Hubert :

« Nous retournerons demain à Lyon, et vous nous accompagnerez à l'église d'Ainay, et nous prierons le bon missionnaire de présider à ce pieux pèlerinage. »

Pendant qu'on s'entretenait ainsi, le vieux missionnaire s'était recueilli en lui-même, alors il leva les yeux au ciel, son visage était animé, une majesté singulière y respirait.

« Chers amis, dit-il enfin, plus on a connu toutes les vicissitudes de la vie humaine et mieux on a appris à pénétrer le véritable et sublime secret de nos destinées ! On a compris qu'il n'y a qu'une chose réelle sur la terre, le bien qu'on y fait, que la vie présente n'est qu'une grande éducation pour une meilleur. Au sein de ces affreuses tempêtes qui soulèvent les flots et cachent la vue du ciel au navigateur, comme au sein de ces orages non moins terribles que soulèvent quelquefois contre le juste les passions humaines, dans ces déserts lointains et inconnus où erre le voyageur, comme sous le voile de l'obscurité dont l'homme de bien enveloppe ses actions ignorées du monde, l'âme vertueuse sent qu'elle a une autre patrie, qu'il existe pour elle une protection toute puissante, qu'il n'y a pour elle ni véritable danger, ni véritable solitude ! Elle a un but, elle a un témoin, elle a un asile, elle a un avenir.

— J'ai beaucoup vu, j'ai passé plusieurs fois au pied du cap terrible dont l'aspect fait frémir les navigateurs, j'ai admiré le courage de celui qui le premier osa le franchir ! Eh ! bien ce courage est moins grand à mes yeux que celui de l'homme qui sait se vaincre lui-même... J'ai vu les plus magnifiques monuments élevés par les mains des princes puissants, ils sont moins beaux que les travaux de l'homme qui édifie son propre perfectionnement moral et qui se dévoue au bonheur de ses semblables ! La grandeur de Dieu est empreinte sur toutes les œuvres de la nature, elle règne sur l'immensité des mers, elle règne dans les vastes et antiques forêts, elle semble assise sur ces montagnes gigantesques qui s'élèvent aux nues, elle se manifeste par l'infinie variété des productions de tous les climats ; mais elle éclate surtout et mieux encore dans la vie humble et modeste de l'homme de bien ; et dans la bonté, cette bonté qui est elle-même une émanation céleste. Heureux qui à la fin de sa course passagère, reconnu, retrouva sa patrie dans le rivage où il était attendu ! Après avoir été le père des infortunés, il aura été à son tour reçu dans les bras d'un père ! »

Pendant le jour était sur son déclin, et tandis que le vénérable missionnaire partait ainsi, le soleil descendait sous l'horizon.

## Plantes apportées de Cochinchine, de Manille et de diverses îles à l'Isle de France

Note de Pierre Poivre (*Archives de l'Académie de Lyon, manuscrit Ms 140, f°131-132*)

### A

J'ai choisi parmi les différentes productions de la Cochinchine celles qui m'ont paru les plus utiles j'en ai réuni plusieurs plants pour apporter à l'Isle de France.

On a déjà porté plusieurs fois dans cette colonie des plants de la Chine, des Indes et de France. Mais soit que ces plants aient paru peu utiles, soit négligence de la part des colons ou défaut d'instruction sur la manière de les cultiver, on les a laissé périr, ce qui n'a pas peu dégoûté les marins d'en apporter d'autres et même l'habitant d'en entreprendre la culture.

Ces essais d'agriculture demandent plus de patience que n'en a communément le colon français, lequel a ordinairement le défaut de vouloir de recueillir aussitôt qu'il a semé, et abandonne volontiers les plants qui ne produisent pas la même [sic] ; de cette façon on ne peut réussir à rien.

Les plants étrangers, affaiblis par le défaut de culture et par les accidents qui leur arrivent dans le cours d'une traversée, puis transplantés dans un sol qui ne leur est pas naturel sont longtemps à reprendre vigueur, ils ne s'accoutument que peu à peu à des suc nouveaux, leurs progrès sont lents et ils ne produisent que pour l'agriculteur patient, mais une fois naturalisés ils dédommagent de leur lenteur. Une multiplication rapide et des récoltes abondantes sont le fruit de quelques années de patience.

Je ne doute point que les plants transportées aujourd'hui de la Cochinchine à l'Isle de France, les poivriers surtout et la teinture de diou (\*) ne réussissent ; la culture en exige peu de soins et le produit en est prompt, deux qualités essentielles pour le colon français. C'est dans la vue de faciliter la réussite de son travail que j'ai recueilli sur les lieux la manière de cultiver ces divers plants. J'ai dressé à ce sujet le mémoire suivant dans lequel j'entre dans tous les détails qui m'ont paru nécessaires.

(\*) : C'est avec cette plante que les Chinois nomment autrement qu'ils font cette espèce de pâte d'un beau rouge qui se ploie comme un gant , et donne en la trempant dans l'eau une couleur écarlate jusqu'au dernier morceau.

**Catalogue**  
**des plants et graines transportés de Cochinchine**  
**à l'Isle de France**

- 200 plants de poivriers.
- 2 ... de cannelliers.
  - 12 ... de rottins de différentes espèces.
  - 14 ... d'orangers.
  - 50 ... de muriers de deux espèces.
  - 12 ... de longan, espèce de lit-chi.
  - 40 ... d'arecquiers.
  - 6 ... de sapan.
  - 10 ... de rucou.
  - 6 ... de l'herbe à teinture verte.
  - 4 ... de jas (arbre fruitier).
  - 45 ... de plants de bray et de reine
  - 9 ... de gomme gutte.
  - 7 ... arbres d'huile de vernis.
  - 8 ... de manguiers de la plus grande espèce.
  - 50 ... jacca.
  - 10 ... d'ananas d'une espèce particulière rouge.
  - 30 ... d'aloès ou bois d'aigle.
  - 2 ... bois de rose.
  - 6 ... bois de rhec.
  - 15 ... de sapins.
  - 1 ... de bois marbré.
- 200 catis [de] graine de diou ou fleurs rouges pour la teinture écarlate.
- 30 ... id graine d'indigo.
- Un sac de graines diverses parmi lesquelles, du cardamome, du rocou, etc.  
et divers légumes fruits et fleurs.

## Commerce

### Liste de marchandises qui se trouvent en Cochinchine

L'or		des coris
La soye écrue		du cuivre du Japon
La soye tissée et teinte		des vernis
Les gazes		du rottin
L'hyvoire		de la gomme gutte
Le fer		la gomme adragant
Le bois d'aigle		le tabac en feuille
L'arecque		le camphre
Le thé		le benjoin
Le cardamone égrainé comme		l'ambre
celui de Pégu		le musc
Le poivre		l'aloës
Le bois de sapan		la cire
Le sucre candi		le miel
Le sucre blanc		l'huile de bois
Le cuir de buffle		l'indigo

Le royaume de Cochinchine est de tous les pays des Indes orientales celui qui produit le plus de sucre et de la meilleure qualité. Cette denrée y forme le plus grand objet d'exportation. En l'année 1749, il sortit de Faïfo, principal port du royaume, soixante quatorze sommes chinoises et un vaisseau de Macao. Ces bâtiments emportèrent chacun environ cent cinquante tonneaux de ce sucre, et le tonneau étant de deux milliers français, font la quantité de vingt deux millions cinq cent milliers pesant de sucre dont le tiers en sucre candi, et les deux tiers en cassonade.

Indépendamment de ce que les étrangers en exportent, les Cochinchinois en font une grande consommation, ils en mangent ordinairement avec leur riz, ils l'emploient à des confitures de toute espèce et ils regardent cette denrée comme une nourriture très saine.

Ils prétendent que rien n'est si nourrissant que le sucre, et ils engraisent les chevaux, les buffes, les éléphants avec des cannes à sucre.

Voici comment ils la recueillent.

Chaque habitant a une petite plantation de cannes à sucre, il en tire son sirop à mesure que les cannes mûrissent et va le vendre au marché.

Là ce sirop est acheté par des manufactures [ ? ] qui le réduisent en sucre.

## B

### Arbres, arbustes, plants apportés de Manille et de diverses îles, à l'Isle de France

Manguiers d'excellentes espèces		Matricaire double
Mangoustaniers		Orangers de [?]
Arecquiers		Sacca
Sapotittiers		Rima
Jambou malacca		Jasmin d'Espagne
Noyer d'Antépolo		Mélesse
Arbre d'huile de bois		Cassier
Cardamone		Sapan ou bois de Brésil
Santal		
Chicomorcé		
Sapote noire		
Chicoï		
Amagore		
Banboux		
Rottins de 4 sortes		
Lami, bois de la Chine		
Bethel blanc		
Champol		
Menthe		
Alanguilan		
Marrube		
Pallios		

\*\*\*

**Nota :** la présentation du manuscrit en quatre pages a été respectée.



# LES MÉDAILLES DE L'ACADÉMIE

par notre confrère Jean-Pol DONNÉ

## Introduction

Le titre de cet exposé, « *Les médailles de l'Académie* », renvoie aux médailles actuellement présentes dans son patrimoine et non à une étude comme celle qu'Henry Morin-Pons a publiée en 1900 sous le titre de *Numismatique de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon*, ou comme celle de Jean Tricou concernant, entre autres, les jetons offerts à l'Académie par la ville de Lyon aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (1). Plus modestement, nous souhaitons aujourd'hui attirer votre attention sur les objets appartenant à l'Académie que Louis David et moi venons de cataloguer (2).

Le patrimoine numismatique de l'Académie rassemblait, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, 396 médailles différentes, 15 coins (3) et divers moulages en plâtre (4). Au XX<sup>e</sup> siècle, il a fait l'objet d'inventaires successifs (5). Malheureusement, en dépit des recherches menées par Louis David, celui de 1922 par Eugène Vial et Jean Tricou ainsi que le récolement effectué par ce dernier en 1956 demeurent introuvables. Seul, le catalogue de Barthélemy Drevon peut actuellement être consulté dans les archives de l'Académie. Réalisé au début des années 1990, il se présente sous la forme de fiches manuscrites accompagnées de photographies en noir et blanc. Il répertorie 17 coins et 279 médailles, dont les 272 de « l'Histoire métallique du règne de Louis XIV » rangées dans un petit médaillier recouvert de cuir rouge.

## Les médailles académiques

Depuis sa création, l'Académie de Lyon a décerné de très nombreux prix (6) dont beaucoup étaient matérialisés par une médaille. Cependant, seules quatre fondations donnèrent lieu à la création d'une médaille particulière, les lauréats des autres prix recevant celle de l'Académie complétée d'une inscription rappelant les circonstances de son attribution.

Les deux fondations du XVIII<sup>e</sup> siècle, Christin et Adamoli, établissaient chacune un concours dont les lauréats recevaient 300 livres sous la forme d'une médaille en or dont la valeur intrinsèque correspondait à cette somme. Aucun exemplaire en or n'a été retrouvé à ce jour.

Jean-Pierre Christin (1683-1755) précisait dans son testament que la médaille du Prix qu'il instituait devait représenter « *d'un côté le sceau de l'Académie, tel que nous l'avons aujourd'hui, et tel qu'il est gravé sur les jetons que la Ville nous donne ; et de l'autre côté, ces mots, Prix de mathématique, physique et d'arts, fondé par J.-P. Christin secrétaire perpétuel de la Société Royale* » (7). La date de rédaction de ce testament (31 août 1750) indique clairement que son auteur pensait alors au jeton qu'il venait de faire composer par Delamonce en 1749 après l'octroi du titre de Société royale remplaçant celui d'Académie des Beaux-Arts. Trois ans après la mort de Christin, les lettres patentes qui entérinaient la réunion de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Lyon et de la Société royale des Beaux-Arts étaient enregistrées et confiaient explicitement à l'Académie la distribution du Prix Christin. Celle-ci chargea immédiatement Nonnotte d'en dessiner la médaille. Son projet fut adopté par la Compagnie le 1<sup>er</sup> mars 1759. Afin de respecter les termes du testament, tout en rompant avec l'austérité du jeton, Nonnotte imagina de mettre en scène les divers attributs des sciences et des arts symbolisant la Société royale dans un paysage marin dominé par trois colonnes

corinthiennes et portant deux vaisseaux sous un ciel étoilé traversé par une comète. Par ailleurs, il accorda plus d'importance à l'évocation de la peinture et de l'anatomie. Enfin, l'exergue mentionne le nouveau titre d'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon ainsi que la date de 1700 pour sa fondation. À côté d'une refraque récente, réalisée à partir des coins originaux conservés à la Monnaie de Paris, l'Académie possède deux coins de la médaille du Prix Christin : celui, complet, du revers et celui, inachevé, du droit auquel manquent le texte de l'exergue et, sur le rebord, les signatures attribuant le dessin à Nonnotte et la gravure à Clair IV Jacquemin, accompagnées de 1758. L'absence de ces inscriptions laisse penser qu'on est en présence d'un essai d'enfonçage du poinçon du type principal.

Cinq ans après la mise en place du Prix Christin, Pierre Adamoli (1707-1769), par son testament rédigé en 1763, assurait la fondation de deux prix à distribuer tous les deux ans. Il en précisait ainsi les modalités : « *Le premier prix, d'une médaille d'or de valeur intrinsèque de 300 l. et le second prix d'une médaille en argent du poids de valeur intrinsèque de 25 livres ; et je veux et ordonne que sur une des faces ou revers de chaque médaille soit gravé le sceau de ladite Académie avec la légende qu'elle voudra, et que sur l'autre face, au revers des deux médailles, soient aussi gravées les armoiries de la famille Adamoli et mis au bas mon nom de baptême et de maison, et que par une inscription latine, soit autour de la médaille ou au bas des dites armoiries, il y soit décrit en abrégé que la fondation des deux prix a été faite à perpétuité pour l'encouragement et l'émulation de l'histoire naturelle... J'ordonne que les coins qui seront faits pour frapper les deux médailles soient gravés par des mains des plus habiles maîtres, par les soins de ladite Académie...* » (8). Après la mort d'Adamoli survenue le 3 juin 1769, l'Académie s'empessa de délibérer (6 mars 1770) sur la composition de la médaille et d'en confier le dessin à Nonnotte qui respecta scrupuleusement les indications du testateur tout en se soumettant aux demandes d'une plus grande simplicité formulées par l'héritier d'Adamoli à qui incombait les frais de confection des coins. Celui-ci s'adressa à un graveur lyonnais, François Brun (ou Le Brun), qui avait travaillé avec Clair IV Jacquemin et qui devait lui succéder comme graveur de la Ville (9). Les difficultés rencontrées par Le Brun pour honorer cette commande ont retardé la frappe des médailles, qui ne seront présentées qu'en décembre 1776. Elles expliquent aussi qu'ont été déposés « ... 2<sup>o</sup> le double coin et la virole d'acier qui ont servi au frap de ces médailles, 3<sup>o</sup> deux autres coins aux même empreintes qui, n'ayant point de virole et n'étant pas fabriqués pour en avoir, ne pouvaient servir à frapper des médailles, qui pourraient suppléer à une matrice si les autres coins venaient à se casser » (10). Ces coins défectueux rejetés par le « *Balancier du Roi* », celui de revers présentant, en outre, une erreur dans l'inscription de la date avec MDDLXIX pour 1769, sont probablement ceux que conserve l'Académie.

La disparition de l'Académie, emportée en 1793 par la tourmente révolutionnaire, et sa renaissance en 1800 sous le nom d'Athénée, ouvrent un nouveau chapitre de son histoire numismatique. Très vite, la nouvelle Compagnie évoqua la possibilité de faire frapper des médailles pour les prix (12 juin 1800) et l'article XII de ses statuts délibéré le 6 novembre 1802 prévoit la création d'un jeton. Après discussions, on décida de maintenir le type des jetons anciens avec l'autel de Rome et Auguste ainsi que 1700 pour date de fondation. D'ailleurs, l'Athénée reprit bien vite (1806) le nom d'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon et l'afficha donc sur les revers du jeton et de la médaille. Plus terre à terre, mais souvent décisive, la question du financement fut réglée en janvier 1806 lorsque 36 membres s'engagèrent à contribuer à la dépense. Autant pour des raisons d'économie que par « patriotisme local », le choix d'un graveur lyonnais s'imposa. L'Académie fit donc appel à Chavanne pour graver les coins de la médaille et du jeton. Jean-Marie

Chavanne était surtout connu pour deux médailles à l'effigie de Bonaparte commandées par des Lyonnais. La première, en 1797 célébrait tout à la fois le traité de Campo-Formio et le général en chef de l'armée d'Italie dont la légende précisait qu'il « *ne combattit que pour la paix et les droits de l'Homme* », l'autre, en 1800, pour commémorer la reconstruction de la place Bellecour. Chavanne se mit aussitôt au travail mais diverses difficultés retardèrent la frappe de la médaille. Un accident témoigne des problèmes que posait alors le traitement des coins puisque celui du droit de la médaille ne supporta pas la trempe et, lors de son examen, une fêlure apparut et se développa au point de le rendre inutilisable. Par ailleurs, si l'Académie obtint aisément du ministre de l'Intérieur l'autorisation d'émettre ces pièces, elle dut, pour leur frappe, s'adresser à la Monnaie des Médailles, à Paris, qui conservait son privilège hérité de l'Ancien Régime. Ces contretemps surmontés, la médaille fut enfin disponible en août 1807. Après quelques distributions, les critiques se multiplièrent contre le jeton ce qui entraîna en 1812 la création, autour de François Artaud, d'une commission chargée de le réformer. Mais, ce n'est que dix ans plus tard qu'Artaud, au nom de la commission à nouveau sollicitée, put exposer son point de vue. Il recommanda de conserver l'autel de Rome et Auguste mais en suivant ses dessins restituant les monnaies lyonnaises d'Auguste ou de Tibère. **Les colonnes portant les victoires furent plus nettement dégagées de l'autel sur lequel il fit placer des trépieds.** Pour l'autre face, **probablement parce qu'il liait cet autel aux concours pythiques** (11), il proposa une tête d'Apollon. Après des discussions enflammées et les remarques d'André Galle chargé de la gravure du nouveau jeton, la Compagnie choisit de prendre comme modèle la tête de profil d'Apollon figurant sur une monnaie de Campanie. L'Académie adopta donc des types directement copiés sur des monnaies antiques réunissant ainsi les traditions grecque et romaine. En mai 1827, conscient de l'importance du retard qu'il avait accumulé, Galle proposa d'abandonner cette commande qui échut à Jacques-Jean Barre qui remit l'année suivante des épreuves en bronze du jeton (juillet 1828). Artaud apprécia le travail de Barre puisqu'il lui commanda des coins pour une nouvelle médaille et les offrit à l'Académie qui les accepta et les utilise encore actuellement. Outre de légères retouches dans la représentation de l'autel, Artaud ajouta, à l'exergue, l'inscription ROM ET AVG qui figure sur les monnaies et, surtout, modifia la légende en remplaçant ATHENAEVM LVGDVNENSE RESTITVTVM, encore utilisée sur le jeton de 1828, par ARA LVGDVNENSIS RESTITVTA sur la médaille de 1830. **Douze ans après la publication de son *Discours sur les médailles d'Auguste et de Tibère au revers de l'autel de Lyon*, Artaud faisait donc disparaître pour l'Académie la référence à « un prétendu Athénée de Lyon » dont il rappelait que, comme le Père Ménéstrier, il ne l'évoquait alors « qu'au figuré »** (12). Il rejetait aussi l'emploi du mot temple (13) et imposait celui d'autel pour désigner cette partie de l'édifice élevé au confluent et consacré en 10 av. J.-C. Cette médaille résume donc les idées d'Artaud sur ce monument emblématique du Lyon antique.

Le XIX<sup>e</sup> siècle vit aussi la création de médailles ou plaquette particulières pour les fondations Christin, Lombard de Buffières et Chazière. Seule, cette dernière est totalement absente des collections de l'Académie.

Le coin destiné à être associé à celui de la médaille de l'Académie pour matérialiser le Prix Christin rétabli, non sans discussions, par son héritier, le marquis de Ruolz, est probablement entré dans les collections de l'Académie après 1900 puisque Morin-Pons ne le mentionne pas. En revanche, l'exemplaire de la médaille, en argent, qu'il signale demeure introuvable. D'ailleurs, ce coin n'aurait jamais du être

confectionné puisque l'Académie voulait remettre sa médaille avec simplement la mention de cette fondation. C'est ainsi, qu'en 1824, son utilisation, pour frapper les deux premières médailles d'or d'une valeur de 300 francs, à l'initiative du marquis de Ruolz, qui l'avait fait associer au coin gravé par Chavanne pour l'Académie, entraîna une vive réaction de cette dernière qui rappela fermement au directeur de la Monnaie des Médailles qu'elle seule pouvait permettre l'utilisation des matrices qu'elle laissait en dépôt dans son établissement. Ce coin servit cependant ultérieurement, avec celui de Barre, pour de nouvelles frappes, comme en témoigne la photographie présentée par Morin-Pons (14).

Il faut attendre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour enregistrer la création d'une nouvelle médaille de fondation, cette fois à l'initiative de l'Académie, ou plus exactement de son trésorier, par ailleurs numismate passionné : Henry Morin-Pons. Les revenus de la somme de 200 000 francs, léguée en 1891 par Louis Lombard de Buffières, devaient être « employés de manière à développer dans l'enfance, le respect et l'observation de ses devoirs envers Dieu, envers soi-même et envers le prochain, et à encourager tout ce qui pourrait tendre à faciliter et accroître ce développement » (15). Le légataire demandait que cette première fondation de prix de bienfaisance décernés par l'Académie porte, en mémoire de son père, le nom de « *Baron Lombard de Buffières, ancien député de l'Isère* ». Outre de nombreuses récompenses pécuniaires, des médailles devaient être attribuées. L'Académie suivant la proposition de Morin-Pons de faire frapper une médaille particulière pour ces prix, une commission en élaborait la composition et le chargea d'en suivre la réalisation. L'Académie possède deux versions de cette médaille gravée par la maison Stern de Paris. Elles ne diffèrent que par l'objet que brandit le lion sur les armes des Lombard de Buffières. Trompés par un ex-libris défectueux, Morin-Pons, comme le graveur, avaient mis dans les pattes du lion une massue au lieu d'une masse. L'erreur n'apparut qu'après la réception d'un premier tirage. Suivant un processus complexe qu'il décrit précisément (16), Stern confectionna une seconde matrice à partir de la première et put livrer un nouveau tirage conforme. Morin-Pons offrit quelques exemplaires du premier tirage au Musée de Lyon et fit mettre les autres de côté. Une nouvelle erreur a failli priver l'Académie de cette curiosité numismatique puisque quelques années plus tard des exemplaires fautés furent distribués à quelques lauréats.

L'Académie de Lyon n'a pas manqué de célébrer différents anniversaires par des médailles commémoratives. Ainsi, ses 200, 250 et 300 ans furent inscrits dans le bronze. Malheureusement la médaille modelée en 1950 par Louis Rousselon n'est conservée qu'au travers d'un moulage de l'une de ses faces.

Au début de l'année 1900, l'Académie fut unanime pour souhaiter l'émission d'une médaille à l'occasion de son deuxième centenaire. Afin de ne pas trop obérer les finances de l'institution qu'il présidait, Léopold Ollier sollicita et obtint de la Ville de Lyon, l'autorisation d'utiliser le coin de droit (ce coin est conservé au Musée Gadagne) de la médaille commandée à Auguste Patey pour les lauréats de l'Exposition internationale de 1894. Pour le revers, Patey grava l'inscription qui occupe tout le champ. C'est donc, semble-t-il, uniquement pour des raisons d'économies que le traditionnel autel de Rome et Auguste est absent.

Plus près de nous, le troisième centenaire fut marqué par la création d'une nouvelle médaille dont le principe fut immédiatement retenu par la Compagnie. Le président en exercice, Paul Malapert, s'adressa tout naturellement à Paul Penin, auteur de la plupart des médailles commémoratives lyonnaises de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle et membre correspondant de l'Académie. Les académiciens ne se passionnèrent pas pour sa composition et s'en remirent à l'inspiration de l'artiste dont le projet fut

accepté. Il a donc choisi de modeler une vue du Palais Saint-Jean où l'Académie s'est installée en 1975, retrouvant ainsi les salons où l'archevêque François Paul de Villeroi l'avait accueillie en 1724 pour sa première séance publique.

#### **Académies et sociétés savantes**

Au cours de plus de trois siècles d'existence, l'Académie a reçu et conservé des médailles attribuées ou offertes par d'autres académies ou sociétés savantes. Seule la médaille décernée en 1835 par la Société française de statistique universelle porte une attribution gravée. Les autres, plus récentes, témoignent des liens qui unissent ces institutions. À côté des médailles en bronze des Académies de La Rochelle, Dijon et Rouen, on peut remarquer celles du Goethe-Institut en porcelaine, ou celle de l'Académie de Vaucluse en céramique vernissée. Si cette dernière serait plutôt à ranger parmi les médaillons, comme l'atteste le trou de suspension et son absence de revers, la médaille du Goethe-Institut témoigne de la vitalité de la Manufacture de Meissen dont le catalogue comporte plusieurs milliers de médailles différentes éditées tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, alors que la production de tels objets par la Manufacture de Sèvres reste très limitée.

#### **Les effigies d'académiciens**

La numismatique de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, du moins telle que la concevait Morin-Pons, peut s'étendre aux médailles concernant les académiciens, auxquelles il a consacré la majeure partie de son étude. Malheureusement, la collection actuellement conservée par l'Académie ne rassemble que dix effigies de membres titulaires ou correspondants et celle de l'un de ses protecteurs, Louis Pradel. Cette série issue de dons divers, quoique fort incomplète et limitée au XX<sup>e</sup> siècle, offre un échantillon permettant d'esquisser un aperçu de la numismatique lyonnaise de ce siècle.

Les personnalités ainsi honorées appartiennent pour l'essentiel à la classe des Sciences. Il est vrai que la tradition des médailles était particulièrement bien installée à Lyon dans le milieu scientifique, en particulier médical. Frappées à l'initiative de collègues ou d'anciens élèves, elles étaient offertes lors d'événements marquants de la carrière d'un maître (Jean-Baptiste Augustin Chauveau, Alexandre Lacassagne ou Henri Hermann) ou frappées peu après sa mort (Étienne Clément, Charles Depéret ou René Koehler). La plaquette consacrée à Jean-Baptiste et Émile Guimet, gravée à l'initiative de la Compagnie des produits chimiques d'Alais et de la Carmargue, celle d'un juriste (Louis Josserand), les médailles d'une femme de Lettres, fondatrice d'un prix de poésie dans le cadre du Salon des Poètes (Andréa Giroud-Abel) et d'un maire de Lyon (Louis Pradel), complètent cette petite galerie de portraits. On peut tout d'abord remarquer le goût pour les plaquettes rectangulaires (6 sur 7) qui dominent largement jusqu'à la fin des années trente pour disparaître ensuite (0 sur 3). De même, si les artistes locaux l'emportent avant la Seconde Guerre mondiale (4 sur 7), ils s'imposent totalement pour la période suivante (3 sur 3). Enfin, la faible proportion des médailleurs de formation (Marcel Renard et Paul Penin) parmi les auteurs de ces effigies illustre l'importance prise par les sculpteurs dans la création des médailles depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette évolution, qui résulte des perfectionnements du tour à réduire permettant de graver dans l'acier un bas-relief, ne doit cependant pas faire oublier la spécificité de l'art de la médaille, tant pour la composition que pour le modelage du modèle qui doit impérativement obéir à des règles précises.

#### ***L'Histoire métallique du règne de Louis XIV, son médaillier et les reproductions de la Monnaie de Paris***

La plupart des 396 médailles conservées par l'Académie n'ont aucun rapport avec elle et leur présence s'explique par le hasard des dons ou legs. Les productions de la Monnaie de Paris sont particulièrement bien représentées avec 68 reproductions contemporaines de médailles anciennes dont elle possède les coins originaux et, surtout, la prestigieuse suite de l'*Histoire métallique du règne de Louis XIV*.

Lors de sa communication du 19 juin 1990 (17), Barthélemy Drevon, s'appuyant sur les travaux de Joseph Jacquot (18), a largement retracé l'histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres issue de la Petite Académie créée en 1663 par Colbert, essentiellement pour qu'elle compose les médailles et les jetons royaux. Nous nous contenterons donc d'attirer votre attention sur le rôle de cette Compagnie dans la mise en œuvre d'un projet d'Histoire métallique dont l'origine remonte au règne d'Henri IV. L'étude de la médaille célébrant les gratifications accordées aux Gens de Lettres, datée de 1666, dont l'Académie de Lyon possède un exemplaire original appartenant à la première série uniforme ainsi que sa refraappe moderne, nous offre l'occasion de nous tourner vers le magnifique médaillier abritant les 272 médailles de l'Histoire métallique du règne de Louis XIV et de suivre la création et l'évolution de l'une d'entre elles.

Ce médaillier a fait l'objet d'études qui remettent en question son attribution à Adamoli, que B. Drevon avait cru pouvoir proposer en 1990. Jean Guillemain a bien montré (19) qu'il ne faisait pas partie du legs Adamoli et qu'on devait plutôt rechercher son origine dans la collection d'Antoine Laisné acquise par la Ville en 1733 qui comprenait « *un petit coffre de maroquin doré garny de coins et fermetures de cuivre qui renferme quinze tablettes pour placer les médailles d'or* ». Cependant rien n'indique que ce médaillier abritait alors la série de l'Histoire métallique que ne mentionnent pas les inventaires de 1733 ou 1734.

L'une de ces médailles, dont le titre complet prévu était *Gratifications accordées aux gens de lettres et à tous ceux qui excellent dans les arts*, devait, selon la description rédigée en 1694, rappeler que Louis XIV « *a comblé de Ses Bienfaits tous ceux qui se sont distingués par leur Savoir, ou par leur Génie, non seulement dans la France, mais encore dans les pays Estrangers* ». (20)

Ces gratifications s'inscrivaient dans la politique de glorification du roi, initiée par Mazarin et Colbert dès 1655, afin de contrer l'ambition de Fouquet qui dépensait sans compter pour attirer à lui savants, gens de lettres et artistes. La chute de Fouquet interrompit le paiement des pensions promises par Colbert à ceux qui accepteraient de louer le roi. Le versement de ces gratifications reprit à partir de 1664 et fut dès lors imputé aux dépenses des Bâtiments. Une lettre envoyée par Louis XIV au comte d'Estrades, ambassadeur en Hollande en 1666, montre l'attention portée à cette politique puisqu'il lui demande de s'« *enquérir, sans qu'il en paroisse que je vous aye écrit, mais comme votre simple curiosité, quelles sont [...] les personnes les plus insignes et qui excellent noblement par-dessus les autres en tout genre de profession et de sciences, de m'en envoyer une liste bien exacte [...] L'objet que je me propose en cela est d'estre informé de ce qu'il y de plus excellent et de plus exquis dans chaque pays en quelque profession que ce soit, pour en user après ainsy que je l'estimerai à propos de ma gloire et pour mon service.* » (21). Si les étrangers figurant sur les listes des gratifiés restent rares, surtout après 1674, les Français sont nombreux mais ne reçoivent généralement que de modestes pensions.

Divers documents permettent de suivre les étapes de la création d'une médaille comme celle frappée pour célébrer la libéralité du roi. La petite Académie délibère longuement, parfois plusieurs mois, avant d'adopter la « devise » proposée par Quinault (1635-1688), c'est à dire le type ou dessin et la légende ou inscription.

Comme B. Drevon l'a souligné, une médaille est alors d'abord une œuvre littéraire sous la forme d'une description précise : « *La Liberalité du Roy est exprimée sous la figure d'une femme qui tient une corne d'abondance. Quatre jeunes enfans representent les Genies de quatre differens Arts ; Celuy de la Musique tient une lyre, Celuy de la Poesie tient une trompette et une couronne de laurier . Le Troisième qui mesure un globe celeste, marque l'Astronomie ; et le Quatrième assis sur des Livres, designe l'Histoire. Le mot MVNIFICENTIA PRINCIPII à l'Exergue, et les mots de la Legende BONARVM ARTIVM REMVNERATORI, font entendre que le Roy a repandu ses Bienfaits sur les Beaux Arts* » (22). Un « griffonnement » ou esquisse au fusain réalisé en séance accompagne la description remise au dessinateur, alors Sébastien Le Clerc (1637-1714), qui doit le mettre au net en suivant les indications quant aux expressions à donner aux personnages. Le dessin adopté avec la reprise à l'exergue de LIBERALITAS de l'esquisse est remis à un graveur qui travaille sous l'œil vigilant de Le Clerc, qui « *corrigeait [parfois] leurs cires et gravait mesme le trait à l'eau forte sur leurs poinçons* ». On voit que le graveur œuvrait comme artisan et non comme artiste puisqu'il n'avait pratiquement pas de liberté. Une première médaille, au module de 71 mm fut frappée, en or, argent et bronze, avec des coins de Michel Molart. Une deuxième, au même module, associa le revers de Molart à une effigie gravée par Roussel (1663-1713). La troisième version, dont l'Académie possède une frappe originale et une reffrappe actuelle, s'insère dans la première série uniforme au module de 41 mm de l'Histoire du Roy décidée en 1695. Toutes les médailles existantes furent révisées aussi bien pour le type que pour les légendes. Pour notre médaille, la légende plus impersonnelle BONAE ARTES REMVNERATAE, dans laquelle le V devient un U, remplace BONARVM ARTIVM REMVNERATORI et LIBERALITAS disparaît de l'exergue pour faire place à la date de 1666. Cette dernière modification illustre la difficulté de dater ces médailles puisque le millésime qui figure à l'exergue renvoie à l'événement célébré et non à l'année de leur composition. De plus, de nombreuses reffrappes ultérieures que seuls des détails de fabrication permettent éventuellement de distinguer viennent encore compliquer le problème pour les exemplaires édités avant 1832, date à laquelle la Monnaie de Paris a commencé à insculper sur la tranche la marque de ses directeurs successifs, puis à partir de 1880 une corne d'abondance symbolisant la Régie des Monnaies. La gravure de la plupart des 286 revers de la série fut confiée à Jean Mauger (1648-1722) qui réalisa aussi, à partir de dessins de Coypel, huit portraits correspondant à différents âges du roi destinés à leur être associés. Notre médaille présente la cinquième effigie, utilisée pour les événements datés de 1666 à 1673, entourée de la légende LVDOVICVS REX CHRISTIANISSIMVS comme il se doit – puisque le surnom de Grand n'apparut qu'en 1671 sur une médaille offerte à Louis XIV par la ville de Paris. On voit que pour cette première série uniforme l'Académie avait pris grand soin d'éviter tout anachronisme, tant pour les portraits que pour la titulature du roi. Ce sont les 286 médailles de cette première série uniforme qui furent décrites et reproduites sur le magnifique in-folio édité par l'Académie sous le titre *les Médailles sur les principaux événements du règne de Louis le Grand* et offert au roi pour ses étrennes le 9 janvier 1702. Louis XIV, soucieux de voir poursuivre son histoire métallique pour la fin de son règne et aussi de voir rectifiées les nombreuses erreurs qu'il avait relevées, ordonna à l'Académie dès le 20 janvier 1702 de se charger d'une nouvelle édition complétée et révisée. Un dernier dessin reproduit la médaille telle qu'elle fut réformée vers 1710 : si le type n'a pas varié, la légende est devenue PRÆMIA LITTERIS CONSTITTUA et l'exergue porte la date de 1664. Ce changement de date témoigne du sérieux avec lequel le président de l'Académie, l'abbé Bignon, conduisit son travail de révision, puisqu'il fit faire des recherches par le procureur général de la Chambre des Comptes pour

déterminer à quelle date furent versées les premières pensions. La réponse (le 10 mars 1709), appuyées par la copie des pièces conservées, établissait formellement qu'il convenait de retenir la date de 1664 et non 1666. Cette nouvelle version, gravée par Le Blanc à partir d'un dessin de Sébastien Le Clerc, ne dut pas plaire puisque cette nouvelle composition ne fut pas refrappée.

### Conclusion

L'étude des médailles conservées par l'Académie nous a offert l'occasion de justifier le traditionnel classement de la Numismatique parmi les sciences auxiliaires de l'Histoire. Au delà de leur intérêt iconographique, les médailles nous amènent à nous interroger sur les circonstances de leur naissance et souvent à mieux comprendre. Prestigieuses ou plus modestes, elles sont toujours les témoins d'une époque qu'elles contribuent à éclairer.

### NOTES

- (1) Jean TRICOU, Jetons offerts par la Ville de Lyon à diverses compagnies, XVII-XVIII<sup>e</sup> siècle, *Revue numismatique*, 1954, p. 151-171.
- (2) Ce catalogue, s'il reprend tous les coins ainsi que les médailles des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles déjà répertoriés par Barthélemy Drevon, ne comprend pas les médailles de l'Histoire métallique du règne de Louis XIV. Les photographies en couleur sont l'œuvre de Louis David qui s'est aussi chargé de la mise en page et de la réalisation matérielle.
- (3) En incluant les coins de la médaille actuelle de l'Académie (C 12 & C 13) confiés il y quelques années à la Maison Penin pour un tirage complémentaire.
- (4) En particulier, les moulages utilisés par Henry MORIN-PONS pour confectionner les planches illustrant la Numismatique de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Lyon, Lyon, 1900, VI-136 p., XXII pl.
- (5) Louis DAVID, 1700-2000, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, Trois siècles d'Histoire lyonnaise, ELAH édit. Lyon, 2000, p. 175. (6) p.133-159.
- (7) Archives départementales du Rhône, Académie, D449, cité par Jean TRICOU, Médailles lyonnaises du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris, 1955, p.62.
- (8) Cité par Jean TRICOU, 1955, p.63.
- (9) Jean TRICOU, Les Jetons consulaires de Lyon, Paris, 1955, p.13.
- (10) Procès-verbal cité par Henry MORIN-PONS, 1900, p.38.
- (11) François ARTAUD, Discours sur les médailles d'Auguste et de Tibère au revers de l'autel de Lyon, Lyon, 1818, p.16-19.
- (12) ARTAUD, 1818 ; note 208, p.37. (13) p.6.
- (14) MORIN-PONS, 1900, pl. III.
- (15) DAVID, 2000, p.149-150.
- (16) MORIN-PONS, 1900, p.41.
- (17) Barthélemy DREVON, Le Médailleur historique de l'Académie de Lyon et son énigme, Mémoires Acad. Sci. Belles-Lettres Arts Lyon 1990, p.89-97.
- (18) Joseph JAQUIOT, Médailles et Jetons de Louis XIV d'après le manuscrit de Londres, CLIX-1002 p., 17 tabl. récapitulatifs, Paris, 1970.
- (19) Jean GUILLEMAIN, Les médailliers de l'Académie, in *Le Palais Saint-Jean, urbanisme – architecture – ameublement – collections*, Lyon, 1992, p. 135-138, et La Numismatique à Lyon au XVIII<sup>e</sup> siècle, *Revue numismatique* 1992, p.201-228.
- (20) Registre des délibérations du Mardy 20 Juillet 1694, cité par JACQUIOT, 1970, p.183.
- (21) Lettres, mémoires et négociations de M. le comte d'Estrades, t. IV, p. 297, Londres, J. Morse, 1743 cité par JACQUIOT, 1970, p.XXII.
- (22) Registre cité par JACQUIOT, 1970, p.183.

## LES BUSTES EN MARBRE D'HOMÈRE ET DE CATON PAR PIERRE PUGET

par notre confrère Louis-Paul FISCHER

La collection des bustes de l'Académie de Lyon est remarquable : l'étude de deux bustes en marbre de Pierre Puget, surnommé le « Michel-Ange français » est intéressante, car nous ne pouvons lui attribuer de manière certaine que sept bustes en marbre sur une quinzaine qu'il a effectués. D'autres bustes, en terre cuite, premières études avant les bustes en marbre, existent dans un format moindre.

### LA VIE DE PIERRE PUGET (1620-1694) ET SES ŒUVRES PRINCIPALES

Puget, sculpteur méditerranéen, a travaillé à Marseille, Rome, Toulon, Gênes ; il a été apprécié par Louis XIV malgré l'opposition de nombreux courtisans, a été admiré en France au XVIII<sup>e</sup> siècle par les Romantiques.

#### *1 - L'enfance et la formation de la sculpture sur bois à Marseille chez maître Roman*

Puget, également peintre, dessinateur et architecte, est le fils d'un simple maître maçon de Marseille et il naît à Marseille le 16 octobre 1620 dans la paroisse de la Major (contrairement à certaines affirmations le faisant naître dans un milieu plus fortuné). À l'âge de deux ans, il perd son père tombé d'un échafaudage. Il va peu à l'école mais sait écrire. A-t-il travaillé dans l'atelier de feu son père ? On ne sait pas bien, mais son oncle tuteur Jehan Puget le fait entrer chez maître Roman fabricant de galères et menuisier. Il devient si rapidement excellent sculpteur sur bois que, dès l'âge de quinze ans, maître Roman lui « permet de conduire et diriger tous ses compagnons ».<sup>1</sup>

#### *2 - Premier voyage en Italie : l'atelier de Pietro da Cortona de 1640 à 1643*

Après quelques jours à Florence, il rencontre à Rome Pietro da Cortone (Pierre de Cortone), grand peintre et sculpteur baroque. Cortone l'accepte comme aide pour des décors du palais Barberini à Rome et du palais Pitti à Florence. Puget, un beau garçon brun de vingt ans a une fière allure, élancé, sûr de lui, le verbe haut, et il est bien décidé à beaucoup travailler. Après les peintures des murs et plafonds des palais peints avec la grâce un peu alanguie de Pierre de Cortone, Puget admire surtout Michel Ange, la chapelle Sixtine et surtout les sculptures de Moïse et de la Piéta à Rome, les statues des tombeaux des Médicis à Florence.

Après trois ans de travail pour Pierre de Cortone, Puget décide de retourner au pays.

#### *3 - Entre Marseille et Toulon de 1643 à 1661*

De 1643 à 1655, il est surtout peintre religieux pour Marseille, Toulon et Aix-en-Provence. Il peint beaucoup dans le goût des peintres italiens de le Guerchin,

Carrache, Cortone qu'il connaît bien. Sa peinture a été réétudiée par Marie-Christine Glaton (17 peintures au total dans le catalogue actuel). Il peint surtout des sujets religieux, des *Visitations*, des *Annonciations*, des *Fuites en Egypte*, le *Baptême de Constantin*, le *Baptême de Clovis*, des *Vierges*, des *ANGES*, etc. pour des églises, des couvents, à l'époque d'une France devenue très pieuse au temps d'Anne d'Autriche et de Mazarin. Il peint quelques rares portraits remarquables dont celui de sa mère qu'il perd à vingt sept ans.

En 1656-1657, le **premier grand chef d'œuvre en sculpture en pierre** est *Les Atlantes* de la maison de ville de Toulon pour les consuls de Toulon : deux cariatides encadrant le portail d'entrée et soutenant le balcon d'honneur à la manière de Michel Ange. En réalité, il renforce le pathos sublime du Bernin dans l'expression de la souffrance.

En 1659-1661, sa renommée est établie jusqu'à Paris et il sculpte des marbres remarquables pour le château de Vaudreuil en Normandie et pour Vaux-le-Vicomte. Il va travailler pour le marquis de Bernardin à Vaudreuil en Normandie et pour l'intendant Nicolas Fouquet à Vaux-le-Vicomte. À Vaudreuil, pendant sept mois, il sculpte deux grandes statues en pierre : *Cybèle couronnant un Janus* (statue perdue) et *Hercule terrassant l'Hydre* (musée de Rouen). À la demande de Fouquet, Puget doit aller quérir à Carrare, en janvier 1661, les plus beaux marbres pour un Hercule Gaulois mais le 5 septembre c'est la disgrâce et l'arrestation de Fouquet.

#### **4 - À Gênes de 1661 à 1668**

Puget est bien accueilli et il vient avec son épouse et son fils. Puget modèle (nombreuses terres cuites) ou **sculpte dans le marbre de nombreux saints** pour les églises Sainte-Marie de Carignan, Saint-Cyr (*San Siro*), pour des hôpitaux, des particuliers. Il achève cependant pour Paris l'*Hercule gaulois* que Colbert place dans les jardins de Sceaux (actuellement au Louvre). Il devient un des plus grands sculpteurs baroques, après le Bernin, avec ses rendus anatomiques musculaires étonnants, des positions tourmentées, des ruptures d'équilibre, des soucis d'expressivité inhabituelles dans les visages, d'extase de la vierge, de souffrance stoïque d'un saint Sébastien de quatre mètres. Il est bien considéré à Gênes mais quitte la ville sur un coup de tête : il a été mis en prison une nuit pour avoir porté son épée la nuit (ce qui est interdit par le règlement...) et ses amis l'ont laissé en prison.

#### **5 - À Toulon de 1668 à 1679**

Revenu en France, il dirige à Toulon **les ateliers de décoration navale** pour les figures de poupe des nombreux bateaux royaux exigés par Louis XIV. Colbert aurait préféré un autre sculpteur que Puget au caractère fier et indépendant, mais seul Puget a la réputation de pouvoir diriger les quarante décorateurs, réputés eux-mêmes indisciplinés, que Girardon, le sculpteur officiel, redoutait. Nous avons quelques dessins des sculptures d'une dizaine de poupes du *Royal Louis*, du *Dauphin*, du *Monarque*, de la *Madame*, du *Sceptre*, du *Rubis*. En réponse à sa demande à Puget, Colbert est stupéfait des onze exigences écrites de Puget dont voici quelques unes : « 2. je veux être considéré non point comme ouvrier mais comme principal officier. 4. Il me sera permis d'enrichir mes ornements à ma façon sans qu'on me contredise. 7. Je ne veux travailler de mes mains qu'aux modèles ou dessins. 9. On me payera mes

gages à 4 500 livres par an, par avance. 11. Je ne m'oblige dans le travail que pour deux ans ! ». Dans la réalité Puget travaillera onze ans sans cesse à un rythme rapide, incroyable, mais le travail quasi terminé, Colbert en 1679, sans préavis et sans explication, ordonne à l'intendant Arnould de rayer Puget sur les états du personnel ! Puget se serait cru diminué en protestant. Il se contente de demander quelques sommes qui lui étaient dues avant de se retirer définitivement à Marseille.

Pendant cette période d'intense travail pour les sculptures des bateaux royaux, il trouve le temps d'établir des **projets architecturaux** qui ne verront pas le jour en dehors de ceux de la **Vieille Charité** de Marseille, avec sa chapelle baroque au dôme ovoïde (devenue un musée). Il commence les grandes sculptures en marbre qu'il mettra longtemps à terminer, *Milon de Croton* (1672-1682) et *Persée et Andromède* (1684), pour le parc de Versailles (actuellement au Louvre dans la cours dite de Pierre Puget).

### **6 - Dernière période de sa vie, 1680 à 1694 à Marseille**

Il avait construit sa maison de Marseille en 1661, à l'angle des rues de Rome et de la Palud avec le buste du *Christ Salvador Mundi* dans une niche de la façade.

En 1681 le *Milon de Croton* entrepris à Toulon arrive à Marseille pour être terminé en 1682 puis repart à Toulon en 1683 pour être embarqué sur la flûte *Le Bien Chargé* à destination du Havre puis de Versailles en juillet 1683. Le Brun, qui a assisté à l'ouverture de la caisse, écrit à Puget pour le féliciter. Le roi admire la statue, tandis que la reine Marie-Thérèse s'écrie : « Ah : le pauvre homme comme il souffre !... ». De nombreux artistes se moquent du Marseillais qui prétend que « le marbre tremble devant lui » et suggèrent de reléguer la statue « dans la solitude du petit parc ». Les artistes ne veulent pas l'exemple d'un sculpteur qui prône le baroque romain du Bernin de l'Algarde. Louis XIV l'admire et la fait installer dans « le plus bel endroit du jardin ». Coïncidence, Colbert meurt le 16 septembre et Louvois, à son tour, félicite Puget.

Puget est heureux, rêve du projet de la future place royale de Marseille sérieusement envisagée à partir de 1685, mais annulée, ainsi que la statue de Louis XIV à Marseille, devant le manque d'argent qu'absorbent les guerres. Néanmoins, Puget envoie à Versailles deux œuvres : *Andromède délivrée par Persée* et un grand relief en marbre, l'excellent *Diogène visité par Alexandre*, sujet peut-être irrespectueux puisque signifiant « Sire ôte-toi de mon soleil » ! Il réalise encore un véritable chef d'œuvre en marbre, la *Médaille du roi Louis XIV* (musée de Marseille), qui montre le profil de Louis XIV à cinquante ans : en réalité la médaille de marbre restera dans l'atelier de sa maison de campagne de Fongate près de Marseille.

Il perd sa femme, Paule Boulet, la toulonnaise, qu'il aimait. La vie reste bouillonnante en lui puisque le 29 mai 1691, à soixante et onze ans, il épouse Magdeleine de Tambourin, fille d'un avocat. Dans sa maison de Fongate, avec une vigne en amphithéâtre il termine le relief en marbre de *Saint Charles Borromée priant pour la cessation de la peste de Milan*, refusé par le roi, et un *faune* pour la fontaine de son jardin. Il réfléchit sans doute aux douze bustes selon l'Antiquité, exécutés pendant les années de maturité de 1661 à 1668 à Gênes, en sculptant **Homère** et **Caton** en 1693.

Il décède le 2 décembre 1694 après avoir réglé ses successions et est enterré près de son père, dans la chapelle d'Observance, près de l'endroit où il est né ; les tombes sont maintenant disparues.

## LES PRINCIPAUX ÉLÈVES DE PIERRE PUGET

Puget eut de nombreux élèves. À Toulon, il dirigeait une équipe de quarante sculpteurs. Ses deux principaux élèves furent son fils François et son neveu Christophe Veyrier.

C'est à Gênes, en 1663, qu'il fait venir Christophe Veyrier et Honoré Pellé pour le seconder, alors qu'il est soutenu et aidé par le peintre Carlone, les sculpteurs Francesco Macetti et Filippo Parodi, et l'entrepreneur Nicollò Pattù. Des Lombards apprentis dans son atelier de Gênes deviennent remarquables : Daniello Solaro et Anselmo Quadro. Filippo Parodi (1630-1702) comprendra le mieux la technique de Puget, expérimentant souvent dans l'argile un modèle fluide qu'il cherche ensuite à reproduire dans le marbre.

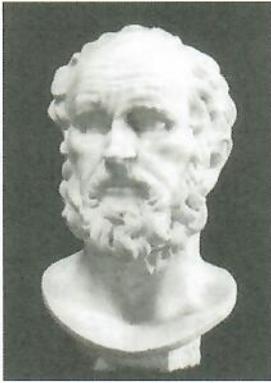
Son fils François Puget est surtout un excellent peintre. Christophe Veyrier (1637-1689) a une œuvre importante de sculpteur et a réalisé en 1685 le buste de son oncle par alliance Pierre Puget (musée Granet, à Aix-en-Provence), pour nous un buste intéressant à comparer aux deux portraits peints de Puget : en 1668 autoportrait à quarante huit ans, et portrait par son fils (?) en 1692 (musées d'Aix-en-Provence et du Louvre) qui ont quelques traits de ressemblance avec le buste de Caton de 1693 (même air de fermeté voire de dureté, mêmes bosses frontales, menton et nez affirmés).

## LOCALISATION DES PRINCIPALES SCULPTURES ET DES MEILLEURS LIVRES AVEC REPRODUCTIONS

En dehors des fameux *Atlantes* de Toulon, il faut, à Marseille, voir la Vieille Charité et sa chapelle, témoin de l'œuvre architecturale de Pierre Puget, aller aux musées de Marseille et d'Aix-en-Provence (musée Granet). Il faut aller au Louvre dans la splendide cour Pierre Puget voir trois grandes sculptures, *Hercule le Gaulois*, *Persée et Andromède*, *Milon de Crotonne*, et dans la crypte Girardon la terre cuite du *Christ sur la croix*, la statue d'*Alexandre vainqueur* en cavalier, ainsi que le plus grand relief en marbre *Alexandre et Diogène*. Il faut passer une ou deux journées à Gênes pour les églises et les musées où sont des statues et les bustes de Pierre Puget.

Pour une connaissance des livres de sculptures, il faut consulter :

- le *Catalogue de l'exposition Pierre Puget 1994* à Marseille (à la Vieille Charité) pour le tricentenaire de sa mort (avec deux reproductions des bustes d'*Homère* et de *Caton* vus de face) ;
- le beau livre de Klaus Herding (1970) qui a cinq reproductions intéressantes des bustes de Lyon : *Homère* avec deux vues un peu de trois quarts et *Caton* avec une vue de face et deux de profil.
- l'association « Arts et Livres de Provence » pour le trois cent cinquantième anniversaire de la naissance de Pierre Puget a publié, en 1971, son 78<sup>e</sup> numéro, très précieux, avec des renseignements inédits et la participation des spécialistes de Puget : Klaus Herding (*Le rôle de l'Antiquité dans l'œuvre de Puget*), Guy Walton (*Puget et l'Italie*), Jean-Jacques Glaton (*La vieille charité*), André Ducasse (*La vie de Pierre Puget*, meilleure présentation de l'homme Puget) et Marcel Andréini (*Visages toulonnais de Puget*).



**Le philosophe**



**Marcus  
Aurelius**



**Le roi David**



**Auguste jeune**

**LES BUSTES  
par P. PUGET**



**Salvator Mundi**

**LES STATUES**



**1. Milon  
de  
Croton**



**2.  
Hercule  
et  
l'Hydre**

## LES CINQ PREMIERS BUSTES EN MARBRE CONSERVÉS

En fait, nous ne savons pas combien de bustes en marbre ont été sculptés par Pierre Puget. Nous pensons, d'après les textes étudiés, qu'ils sont au moins une vingtaine. Ces bustes de marbre ont été souvent précédés par plusieurs bustes en terre cuite. Beaucoup d'attributions restent douteuses, certains bustes attribués à Puget pendant l'époque génoise après 1660 sont l'œuvre de ses élèves et surtout de Christophe Veyrier. Dans *Arts et Livres de Provence* (n°78, 1971, p.181) nous apprenons l'existence de deux bustes dont nous n'avons pas retrouvé de documentation : un « buste du marquis Deyde » (New York, *Metropolitan Museum*) et un « buste de Louis XIV » (musée de Narbonne).

Le premier buste en marbre attesté de la main de Puget est au musée de Cleveland : c'est celui d'un *Philosophe*, signé et daté de 1662 lors d'un voyage à Rome. Il est intéressant de le rapprocher de celui d'Homère de 1693.

C'est le moins haut de tous les bustes (habituellement de H46 à H 71 cm ; ici H39,4 x L 21,6 cm). L'inscription devant le socle est *P. Puget – F. Roma*. Or Puget a fait un nouveau court séjour à Rome en 1662, alors que Bernin travaillait sur le *Constantin* du Vatican. Selon Walton, Puget se serait inspiré d'un Chrysippe de la collection Farnèse, pour d'autres auteurs il s'agirait d'un Hippocrate ! Ce premier buste annonce ceux de la période génoise et les bustes de l'Académie de Lyon par une étonnante puissance expressive.

Puget avait reçu à Gênes la commande d'une douzaine de bustes en marbre dans le goût de l'Antiquité dont trois subsistent comme étant certainement de sa main. Deux sont à Gênes : bustes de *Marc-Aurèle* et de l'*Empereur Auguste Jeune* ; un troisième celui du *roi David* est actuellement à Ottawa, galeries nationales du Canada.

Ces trois bustes sont tous des années génoises avant 1668. Eux trois, ainsi qu'un buste d'Auguste plus âgé et empereur et un buste de femme désigné sous le nom de Livie, et peut être en tout une douzaine de bustes, auraient été commandés pour la collection de Vincenzo Spinola (selon un inventaire retrouvé de 1689).

Marc-Aurèle et Auguste sont des portraits dans « le goût antique ». Une originalité vient dans la détermination d'un léger mouvement de la tête vers le haut et les vêtements d'Auguste comme la cuirasse de Marc-Aurèle sont traités avec un art et une minutie extraordinaires. Certains historiens d'art croient rencontrer dans ces drapés l'aide d'élèves de Puget, celle de Carlo Solaro et de son fils Daniello (Herding, 1970, p.153). Les deux bustes des empereurs romains proviennent des *Ospedali civili* de Gênes, avant d'être au musée *san Agostini*.

Le buste du roi David provient du palais Serra à Gênes, puis a été en 1967 au *Victoria and Albert Museum* à Londres avant d'être acheté par le Canada en 1984. Ce buste en marbre avec une patine brunâtre pâle n'a pas d'indication et correspond à une gravure de Gênes de 1661 découverte par Walton (1965, p. 356). David couronné porte une cuirasse de maille et une épée dont le pommeau est orné d'une tête d'animal monstrueux à bec d'oiseau et oreilles. L'œuvre est vraiment baroque, avec un visage tendu, d'allure courroucée, bouche entrouverte, la tête tournée vers la droite et vers l'arrière. Le roi David paraît illuminé ou même en colère. Cette tête singulière a été rapprochée de la tête d'Attila sculptée par l'Algarde en 1646-1653 pour Saint-Pierre de Rome, dans la fameuse *Rencontre de Léon I<sup>er</sup> et Attila*. Elle aurait été aussi influencée par le *Constantin* du Bernin réalisé à la même période.

Le cinquième buste reconnu de Pierre Puget est le *Christ, Salvador Mundi* (H46, 1 x P27,5 cm) du musée de Marseille. Puget l'avait placé dans une niche circulaire, au dessus de la fenêtre principale avec balcon de sa maison de Marseille avec, sur la plate bande adjacente, *Salvator Mundi, Misere Nobis* et, en dessous sur un fond d'ardoise, en lettres d'or, *Nul travail sans peine* (sculpture probablement des débuts de la période génoise vers 1662-1663). Le christ à la longue chevelure, à la barbe courte, ondulée est celui de l'imagerie classique avec la douceur noble et tranquille, symbole de paix.

## LES DEUX BUSTES DE L'ACADÉMIE DE LYON

Ils sont parmi les toutes dernières œuvres de Pierre Puget et, à notre connaissance, seraient les 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> bustes en marbre encore visibles actuellement.

Le buste de *Caton* est signé à g. P. Puget et daté en dessous 1693. Celui d'*Homère* n'est ni signé, ni daté, mais stylistiquement (et traditionnellement) considéré comme contemporain, du précédent. Le buste d'Homère peut être rapproché de certains marbres de l'époque hellénistique mais ici le vieux poète aveugle se tourne à droite, comme vers un interlocuteur, dans une esthétique nouvelle, celle de Puget. Selon Klaus Herding, le buste d'Homère a, par endroits, un traitement plus sommaire que celui de Caton (notamment dans certaines boucles de la barbe) et serait peut être inachevé !

Puget retrouve à la fin de sa vie, pour Homère, le thème des bustes à l'antique, qu'il avait étudiés et sculptés, entre 1662 et 1668, à Rome puis à Gênes, thèmes qu'il avait abandonnés depuis son retour en France. Le buste de Caton reste énigmatique, même en recherchant les représentations connues des Caton : s'agit-il de Caton l'ancien (Marcus Portius Cato dit l'ancien), 234-149 avant J.-C., ou de Caton d'Utique (Marcus Portius Cato dit d'Utique) 93-46 avant J.-C., se suicidant après la défaite de Thapsus, pour ne pas survivre à la République ? On ne sait pas.

Il faut savoir qu'au buste en marbre de Caton à l'Académie de Lyon correspond un buste en terre cuite de dimensions presque identiques de Puget au Musée Granet d'Aix-en-Provence. Le premier mesure H50,5 (12 pour le piédouche) x L26 x P27 cm et le second H48

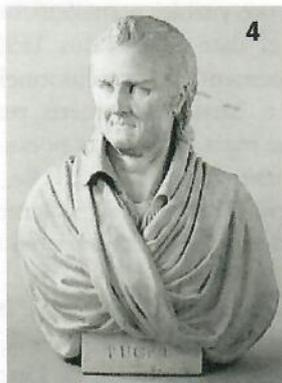
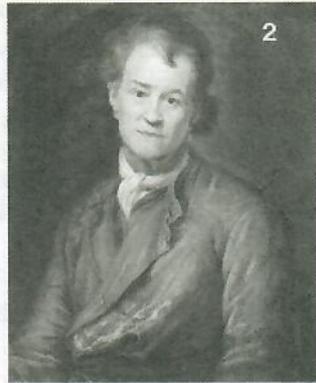
x L28 x P28,5 : ceci est unique dans l'œuvre de Puget car les autres bustes connus en terre cuite, créés avant le buste en marbre, sont toujours plus petits (au mois 1/3 en moins pour le *Marc-Aurèle* et le *roi David*).

Pour ces deux bustes, il faut bien sûr se reporter à l'étude de G. Bruyère (dans *Le palais Saint-Jean*, 1992, p.176) qui précise leur origine et la bibliographie, et qui a été reproduite dans le catalogue de l'exposition Puget à Marseille en 1994.

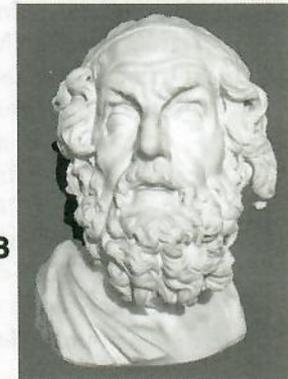
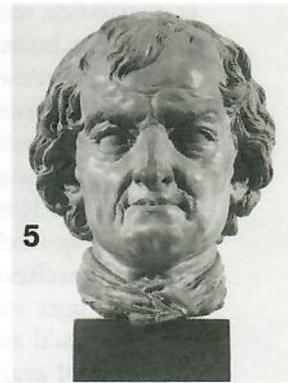
On retiendra que ces deux bustes ont été légués à l'Académie par l'abbé Antoine de Lacroix-Laval par testament du 29 septembre 1772. Ce testament précisait que son neveu, l'abbé Antoine Barthélemy de Lacroix-Laval en garderait la jouissance : c'est donc après sa mort, en 1824, que l'académie reçut les deux bustes (ainsi que ceux de Chrysès et d'Iphigénie par Slodtz).

### Commentaires

Les bustes de 1693 sont intéressants car différents des cinq bustes plus anciens de 1632 à 1638, qui, en dehors de celui de Cleveland, sont de vrais bustes



**Pierre PUGET**  
 1. auto-portrait jeune  
 2. auto-portrait âgé  
 3. gravure  
 4. buste par Delaistre  
 5. buste par Veyrier



**BUSTES**  
**Académie de Lyon**

**1. 2. 3. Homère**

**4. 5. Caton**



comme leur nom les désigne, avec la sculpture du thorax. À Lyon, la découpe des bustes est inhabituelle, surtout pour celui de *Caton*, car on a seulement une courte amorce des épaules et en avant on voit seulement la partie supérieure du sternum. Pour *Caton* cette découpe détermine un triangle étroit à la base du cou, à pointe inférieure au-dessus du manubrium du sternum, sans aucune représentation de départ des clavicules : cet étrange triangle à la base du cou de *Caton* est souligné par deux étonnante bandelettes isolées, alors que pour *Homère* la découpe à la base du cou est carrée et permet de voir au delà de la base du sternum au moins trois plis de toge à droite et le relief de la moitié de la clavicule à gauche avec un petit bout de toge.

*Homère* est un aimable vieillard aveugle, le front un peu soucieux et correspond à l'image traditionnelle donnée dans l'Antiquité au poète de l'Iliade et de l'Odyssée. Il est à comparer au premier buste de 1662 du *Philosophe* de Cleveland.

*Caton* a une figure et un crâne singuliers et nous ne trouvons pas de personnage antique lui ressemblant. On peut, peut-être, rapprocher cette figure de celle du buste de Puget par son neveu, Christophe Veyrier : il représente son oncle Pierre Puget à soixante ans environ (terre cuite au musée d'Aix-en-Provence). Ces deux bustes montrent des personnages autoritaires. Les fronts sont plissés avec des boursoufflures au-dessus des hauts sourcils écartés, avec des plis verticaux à la racine du nez, signes de l'attention et de l'inquiétude. De profil le nez aquilin de Puget par Veyrier a une courbure régulière, celui de *Caton* par Puget est encore plus ample avec une légère cassure au milieu ; les oreilles sont couvertes par des cheveux bouclés chez le Puget de la soixantaine, alors que la chevelure plus courte de *Caton* laisse voir les oreilles et le départ d'une sorte de barbe légère et floue qui suit l'ovale du visage et ne cache pas le menton, comme chez *Saint Borromée priant pour la cessation de la peste à Milan*, relief de la même époque (1692-1693) : or une tradition rapporte que ce saint Borromée serait un autoportrait sculpté de Puget ! Le *Caton* a une légère moustache qui ne cache pas les lèvres décidées.

Finalement la plupart des visages des bustes de Puget expriment une certaine inquiétude. Les deux seuls visages calmes sont ceux de l'empereur *Auguste jeune* et du christ *Salvator Mundi*. Marc-Aurèle paraît légèrement soucieux. Les deux hommes très âgés, le *Philosophe* de 1662 et l'*Homère* de Lyon sont tranquilles mais attentifs, les fronts très plissés (et pas seulement ridés). Le *roi David* de 1638 et le *Caton* de 1693 paraissent anxieux, tendus, dans l'attente d'un événement redouté.

## CONCLUSION

En conclusion, l'Académie de Lyon possède deux bustes de Pierre Puget, chefs d'œuvre de la fin de sa vie à soixante treize ans. John Pope Hennesy, dans son *Étude monumentale de la sculpture italienne du gothique au baroque* (Londres, 1993), déclare que « Pierre Puget à Gênes « se montra » par son sens original de la forme et par sa technique sculpturale raffinée, supérieur aux Italiens de sa propre génération, y compris ceux qui travaillaient à Rome. » Selon Guy Walton, professeur à la *New-York University*, autre spécialiste de Puget, « Il possédait une maîtrise parfaite du baroque italien » (1971).

Il faut souligner que Puget se forma seul par sa volonté, qu'aucun artiste ni grand protecteur ne l'a soutenu réellement, même si on a indiqué l'influence de Pierre

de Cortone à Rome, quand il le fit travailler de vingt à vingt-trois ans pour les décors du palais Barberini. Il travailla pour vivre à de nombreuses occupations, surtout entre Marseille, Toulon et Gênes, à des dessins d'architecture sans grand succès et au commerce de blocs de marbre de Carrare qu'il allait choisir lui-même dans les carrières.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, Eugène Delacroix puis Charles Baudelaire ont célébré la beauté des sculptures de Pierre Puget. Baudelaire, dans le poème *Les Phares*, célèbre Pierre Puget comme « le mélancolique empereur des forçats » (*Les fleurs du mal*, 1857). Il a fallu attendre la fin du XX<sup>e</sup> siècle pour voir la restauration de la Vieille Charité à Marseille. Malgré un travail incessant, il ne reste qu'une vingtaine de grandes sculptures en marbre en relief (dont les trois plus grandes sont au Louvre et une autre à Rouen), et une dizaine de bustes en marbre. Il s'agit toujours d'œuvres d'une grande qualité, dans un marbre excellent choisi par Puget, le plus souvent à Carrare. Il est un des plus grands sculpteurs du XVIII<sup>e</sup> siècle à côté de Girardon (1628-1715), Coysevox (1640-1720), des Coustou, etc. Admiré par Louis XIV, il a étonné car, à côté du classicisme français, il a témoigné du mouvement baroque italien, dont il est avec le Bernin le meilleur représentant : en soulignant que le nu féminin si bien sublimé par le Bernin est rare chez Puget (sauf le nu d'*Andromède libérée par Persée*).

Les dernières œuvres des cinq dernières années témoignent bien de ses principaux pôles d'intérêt : les splendides reliefs en marbre de Louis XIV et de Saint-Charles Borromée, pour le respect de la monarchie et de la religion ; la statue du faune nu pour son jardin, pour son goût constant pour les thèmes héroïques ou légendaires (Hercule, Persée, Milon de Crotone et Alexandre le Grand) ; et enfin les deux magnifiques bustes de l'Académie de Lyon, pour son respect des hommes de bien de l'Antiquité.

#### Bibliographie

Malgré les importants travaux architecturaux récents pour exalter l'œuvre de Puget, il existe peu de publications concernant l'ensemble de son œuvre. Les références essentielles sont en allemand de Kerding (1970) et en français le catalogue 1994 de l'exposition de Marseille.

- Collectif : Pierre Puget. *Arts et livres de Provence* n°78, 1971, 190 p. ill.
- Brion Marcel : Pierre Puget. Plon édit. 1930,
- Kerding Klaus : *Pierre Puget, das Bildnerische Werk*. Berlin, 1970
- Vial Marie-Paule dir. : Pierre Puget, peintre sculpteur, architecte. *Catalogue de l'exposition*, 1994, Édition Musées Marseille - R.M.N., 415 p., 109 fig. dont 61 pour les sculptures.
- Walton Guy : *The sculpture of Pierre Puget*. Marsyas, 1968-1969, XIV.
- Collectif : Le palais Saint-Jean. Urbanisme, architecture, ameublement, collections. Doss. Arch. munic. Lyon, n°4, 1992, 325 p. ill.



# TABLE DES MATIÈRES

## 1<sup>ère</sup> partie – LA VIE DE L'ACADÉMIE

### I. LES ACADÉMICIENS

- Membres de l'académie décédés en 2007-2008.....	7
- État de l'académie au 31 décembre 2008 .....	8
- Bureau de l'académie en 2008 et 2009.....	12
- Présidents de l'académie depuis 1961. Distinctions. Publications .....	13
- Éloges funèbres :	
René Mouterde par Noël Mongereau.....	14
Jean-Gabriel Mortamet par J. F. Grange-Chavanis .....	17
Joseph Froget par Claude Jean-Blain.....	22
René Gagès par J. F. Grange-Chavanis.....	25
Pierre Louis par Bernard Grillet.....	28

### II. LES ACTIVITÉS

- Les séances privées .....	32
- Les visites et les réceptions.....	32
- Les prix de l'académie .....	34
- Les travaux de l'académie : rapport moral 2008 .....	44

## 2<sup>e</sup> partie – LES COMMUNICATIONS ET LES CONFÉRENCES

- Selon l'ordre alphabétique des conférenciers : voir index.....	47
--	----

## 3<sup>e</sup> partie – HISTOIRE ET PATRIMOINE DE L'ACADÉMIE

- Introduction à deux éloges inédits de M. Poivre, par Jean-Paul MOREL.....	201
- Éloge historique de M. Poivre par H. Torombert (n°6, Ms 140), transcription de Jean-Paul MOREL.....	205
- Quatre journées à Saint-Romain... par Mottet de Gérando (éloge n°3, Ms 140), transcription de Jean-Paul MOREL.....	257
- Plantes rapportées de Cochinchine, de Manille [...] Liste des marchandises qui se trouvent en Cochinchine par P. Poivre (Ms 140).....	308
- Les médailles de l'Académie, par Jean-Pol DONNÉ .....	313
- Les bustes en marbre d'Homère et de Caton par Pierre Puget, par Louis-Paul FISCHER.....	321

Table et index.....	332
---------------------	-----

## INDEX ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS des communications et des conférences

AGNÈS Chantal-Marie – À propos d'une étape décisive et méconnue de la civilisation chinoise <b>R</b> .....	48
ANDRÉ Charles – La Chine d'avant.....	49
BEN MESSAOUD Samy – Claude Brossette, un avocat érudit.....	59
BOUCHER Maurice – La maladie d'Henri Duparc, son rôle dans l'esthétique du compositeur <b>R</b> .....	67
BRAVARD Jean-Paul – L'expansion hydroélectrique de la Chine et ses conséquences écologiques <b>R</b> .....	69
BUET Henri & BUET Marguerite – Quelques aspects du voyage en Russie d'Alexandre Dumas en 1858 .....	70
BURDY Jean – Camille Germain de Montauzan, 1862-1942, archéologue et académicien lyonnais .....	76
CLÉMENT Michèle – Louise Labbé, le nom de l'auteur .....	84
CRÉPEL Pierre – Le conflit entre l'astronomie nouvelle et l'écriture sainte aux XVI <sup>e</sup> et XVII <sup>e</sup> siècles par P. N. Mayaud .....	95
DAVID R. Jean – L'évolution biologique : une longue quête de la pensée humaine <b>R</b> .....	106
DOCKÈS-LALLEMENT Nicole – Lumières, religion et pouvoir. Le scandale de l'article <i>Genève</i> de l'Encyclopédie <b>DR</b> .....	107
DUCHAMP Jean-François – Le chant choral : une pédagogie d'exception <b>DR</b> .....	119
DUFIEUX Philippe – Une renaissance de pierre entre Rhône et Saône : le palais du Commerce de Lyon (1856-1860).....	125
DÜRR Michel – Matière et électricité dans les conceptions d'Ampère .....	136
FAYETTE Jacques – Le F.M.I. : 1944-2008 <b>R</b> .....	146
FISCHER Louis Paul – Actualité du retable d'Issenheim <b>DR</b> .....	148
HEATH Robert G. – La deuxième révolution papale : la création de l'Italie <b>R</b> ..	160
MIKAELOFF Philippe – Aux origines des premières conceptions de l'homme sur l'univers : de la Préhistoire à la Grèce antique .....	162
MORTAMET Jean-Gabriel & DAVID Louis – L'utilisation de la pierre dans les monuments anciens du Lyonnais <b>R</b> .....	172
NEIDHARDT Jean-Pierre H. – Du Moyen Âge à la Renaissance : comparaison de quatre chirurgiens <b>R</b> .....	173
NEIDHARDT Jean-Pierre H. – Promenade en Alsace romane <b>R</b> .....	174
NORMAND Jean – Un éditeur technique lyonnais de la Renaissance, Guillaume Rouville <b>DR</b> .....	175
PARIENTE Anne – L'archéologie lyonnaise, du bilan aux perspectives <b>R</b> .....	182
REMILLIEUX Joseph – Vers une réponse scientifique aux inquiétudes de la société sur la toxicité potentielle des nouvelles technologies pour l'homme et son environnement .....	183
YON Marguerite – Les Phéniciens de Chypre .....	189

**R** résumé ; **DR** discours de réception.

# INDEX ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

des communications et des conférences

AGUIRRE, G. - A propos d'une ligne directrice et d'un plan de la	14
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	15
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	16
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	17
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	18
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	19
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	20
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	21
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	22
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	23
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	24
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	25
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	26
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	27
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	28
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	29
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	30
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	31
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	32
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	33
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	34
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	35
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	36
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	37
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	38
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	39
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	40
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	41
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	42
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	43
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	44
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	45
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	46
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	47
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	48
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	49
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	50
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	51
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	52
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	53
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	54
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	55
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	56
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	57
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	58
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	59
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	60
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	61
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	62
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	63
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	64
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	65
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	66
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	67
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	68
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	69
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	70
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	71
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	72
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	73
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	74
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	75
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	76
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	77
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	78
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	79
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	80
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	81
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	82
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	83
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	84
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	85
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	86
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	87
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	88
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	89
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	90
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	91
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	92
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	93
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	94
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	95
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	96
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	97
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	98
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	99
ALONSO, J. - La Cour d'Espagne	100

Achévé d'imprimer en France  
Juillet 2009  
www.charvet-imprimeurs.fr